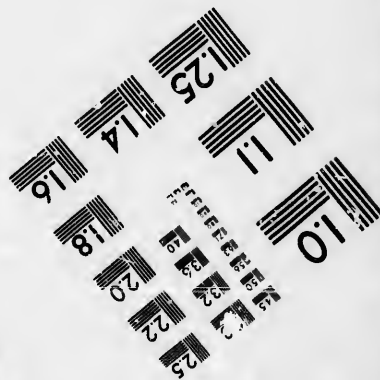
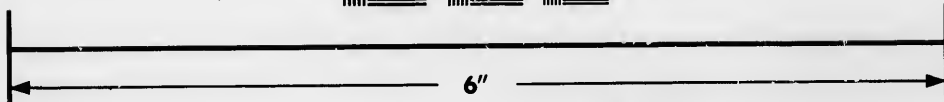
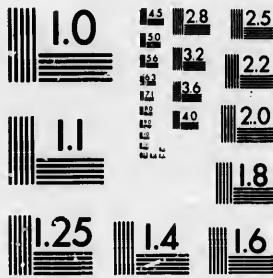


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.8 2.5
1.8 2.2 2.0
1.8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.5 2.8 2.5
1.8 2.2 2.0
1.8

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Pagination irrégulière : [1] - 336, 343-356, [i] - civiii, [2] p. Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

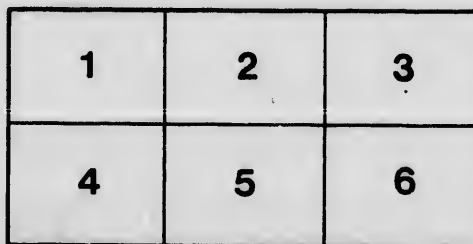
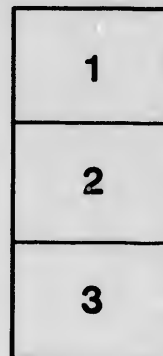
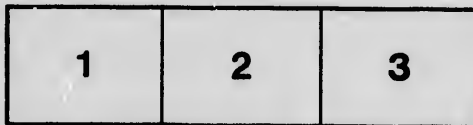
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents: Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

131

HISTOIRE

DU

PARAGUAY.

TOME II.

W. B. T. O. R. E.

THE

W. B. T. O. R. E.

W. B. T. O. R. E.

300

HISTOIRE DU PARAGUAY.



Par le R. P. PIERRE FRANÇOIS-XAVIER
DE CHARLEVOIX, de la Compagnie de Jésus.

TOME SECOND.



Séminaire de Québec
A PARIS,

Chez { DIDOT, Quai des Augustins, à la Bible d'or,
GIFFART, rue Saint Jacques, à Sainte Thérèse,
NYON, Quai des Augustins, à l'Occasion.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

M. DCC. LVI.

AVEC APPROBATION & PRIVILEGE DU ROI.

7 12

HISTOIRE

DU

PARAGUAY

PAR M. DE LA ROSA



PARIS, CHEZ M. DE LA ROSA

1808

S O M M A I R E

DU DIXIEME LIVRE

D E

L'HISTOIRE DU PARAGUAY.

LETTRE de Dom Bernardin au Recteur de l'Université de Cordoue, & ce que lui en écrit l'Evêque du Tucuman. Sa conduite à Santafé & à Corrientès. Comment il en use à l'égard des Jésuites. Son entrée publique à l'Assomption. Sa prise de possession. Une partie du Chapitre s'y oppose, & va faire l'Office dans l'Eglise du Collège. L'Evêque se concilie de plus en plus son Diocèse. Ses pratiques singulieres de dévotion. Caractere du Gouverneur de la Province. Les Peres de Saint François se déclarent contre l'Evêque. Démarche irréguliere du Prélat. Ses Ordinations encore plus irrégulieres. Il veut faire la paix avec les Guaycurus, & en baptise quelques-uns sans instruction. Il fait abattre le Couvent de S. Dominique. Il reçoit ses Bulles par son Neveu, Religieux de Saint François. Conduite de celui-ci pendant son voyage. Rupture entre l'Evêque & le Gouverneur. Complaisance de celui-ci. Son désintéressement mal récompensé. Il est excommunié & insulté par le Pere de Cardenas. Jusqu'où il porte son ressentiment. Il est excommunié de nouveau. L'Evêque paroît vouloir se concilier les Jésuites. Leur conduite à son égard. Ce que l'Evêque écrit au Roi en leur faveur. Il les veut charger d'une Cure Indienne. Il les rend odieux par ses louanges. L'Evêque & le Gouverneur plus brouillés que jamais. Violence exercée par celui-ci contre le Pere de Cardenas. L'Evêque met la Ville en interdit. Lettre de l'Evêque du Tucuman à ce Prélat. Confusion dans la Capitale. Ce qui se passe entre l'Evêque & les Jésuites. Le Prélat se discipline dans une Procession publique. Ce qu'on en pense. Ce que l'Evêque du Tucuman lui en écrit. Il annonce la mort d'un Missionnaire comme s'il l'avoit apprise par révélation. Son entreprise contre le Gouverneur; ce qui en arrive. Il s'aigrit contre les Jésuites. Le Gouverneur est absous par des Arbitres, qui sont désavoués. Le Gouverneur est absous de nouveau. Les Jésuites refusent d'approuver les Ordinans. Nouvel Interdit de la Ca-

Tomc II.

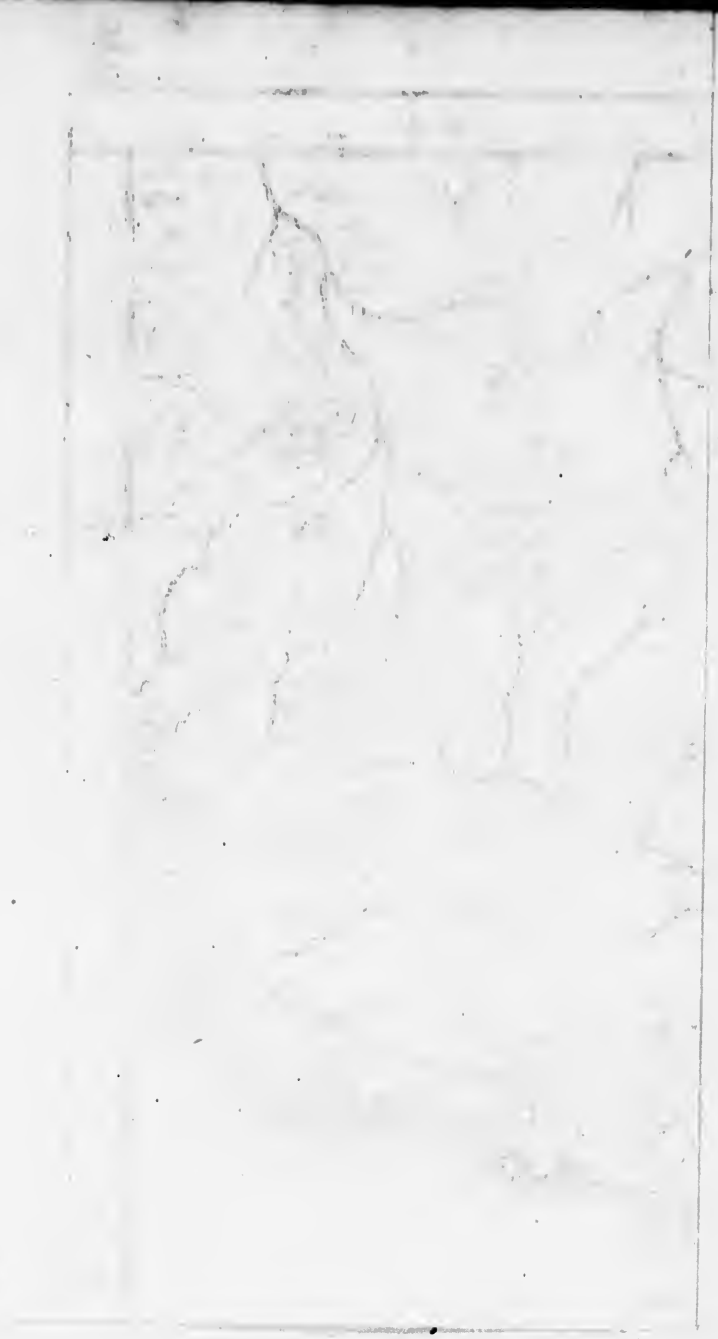
A

S O M M A I R E.

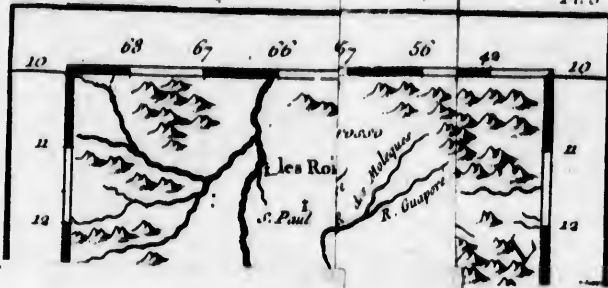
pitale. L'Evêque & le Gouverneur portent leurs plaintes réciproques à l'Audience roiale des Charcas. Le Prélat à Yaguaron. Sa conduite violente contre deux Ecclesiastiques: On délibere sur la soustraction d'obédience. Nouvelles procédures de l'Evêque. Il interdit de nouveau la Capitale. Il prend pour son Confesseur un Religieux apostat & vagabond. Maniere singuliere dont il célèbre l'Office divin. Comment il soulage les Pauvres. Le Gouverneur à Yaguaron. Comment il y est reçu. Sévérité de l'Evêque envers les Excommuniés. Désordre arrivé dans la Cathédrale. La taxe, imposée au Gouverneur pour être relevé de son excommunication, est perdue par la faute des Officiers du Prélat, qui l'exige de nouveau. Violences exercées par les Officiers du Prélat. Nouvelle brouillerie entre le Gouverneur & l'Evêque. Mauvaise conduite du premier. Prétention de l'Evêque, & Ordonnance rendue en conséquence. Il s'emporte contre les Jésuites, & oublie dans le moment ce qu'il a dit. Nouvel Interdit de la Capitale. Il suspend l'effet de son Ordonnance. Sa conduite dans une allarme que les Guaycurus donnent à l'Assomption. Lettre du Viceroi du Pérou au Gouverneur, qui est excommunié de nouveau. Ce qui se passe entre le Gouverneur & le Provincial des Dominicains. L'Evêque commence à persécuter les Jésuites. Il fait fermer leurs Classes & les interdit. Ses inquiétudes à ce sujet. Comment il se rassure. Entretien d'un Pere de Saint Dominique avec le Gouverneur. L'Evêque veut s'attacher le Gouverneur. Conduite de celui-ci. L'Evêque veut s'emparer d'une Métairie des Jésuites. Il se fait prêter un nouveau serment de fidélité par les Aspirants aux Ordres. Il se prétend inspiré pour persécuter les Jésuites. De quoi il les accuse.



ro.
Sa
la
in-
un
é-
er-
n-
La
u-
e-
nt.
ifé
ue
le
nd
les
ou
ffe
é-
és
n-
E-
E-
er
se
e.



1700-1710





HISTOIRE DU PARAGUAY.

LIVRE DIXIEME.

DOM BERNARDIN ne resta pas long-tems à Cordoue après le refus que lui eut fait le Pere de Boroa d'approuver sa Consécration, & jusqu'à son départ de cette Ville, il dissimula assez bien le ressentiment qu'il en avoit; mais il ne fut pas plutôt arrivé à Santafé, qu'il écrivit à ce Recteur une Lettre, datée du 23 de Février 1642, si dure & si outrageante que l'Evêque du Tucuman en fut scandalisé, & lui en écrivit en ces termes. " J'ai appris, Monseigneur, par des Habitans de Cordoue, que les Jésuites de cette Ville avoient rendu à V. S. illustrissime tous les honneurs qu'ils vous devoient, & tous les services qui dépendoient d'eux, & que cependant vous avez écrit de Santafé à leur Recteur une Lettre, que

1642-43.
Lettre de D.
Bernardin au
P. de Boroa,
& de l'Evêque
du Tucuman à
ce Prélat.





CARTE
DU PARAGUAY
 et des Pays voisins
Sur les Memoires des Espagnols et des Portugais et en particulier ceux des RR PP. de la Compagnie de Jesus
Echelle
Leses communes de France de 45 au Degre.
 Par M.B. Ing. de la Marine.
 1756

Cap S^e Marie Longitude Occidentale du Meridien de Paris

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35

55 54 53 52 51 50 49 48 47 46 45 44 43 42 41 40

1642-43.

» j'ai vûe... En vérité, Monseigneur, cette Lettre ne con-
 » vient nullement à la gravité & à la modestie d'un Evêque,
 » & ce n'est pas ainsi qu'on doit écrire à des Religieux... Je
 » vous assure que j'aurois souhaité de connoître moins votre
 » écriture, afin de pouvoir me persuader que cette Lettre ne
 » venoit point de vous. Considérez, je vous prie, à quoi doi-
 » vent aboutir de tels commencemens. Je vois que le mal a
 » déjà passé avec vous jusqu'à Saint-Jean de Corrientès, & je
 » ne sai jusqu'où il pourra s'étendre dans la suite; mais, à en
 » juger par les apparences, je m'attends à voir quelqu'empor-
 » tement extraordinaire; car que peut-on espérer après les
 » termes, dont vous avez rempli votre Lettre: entrons un
 » peu dans notre Cabinet, Monseigneur, & faisons-y la revue
 » de nos actions & de notre conscience, comme si au sortir
 » de-là nous devons descendre au tombeau... Dans cet exa-
 » men trouverez-vous que votre colere ait commencé sur
 » le Paraguay? Non, sans doute, le principe en doit être
 » plus ancien. Il est donc vrai que cette haine contre les Peres
 » de la Compagnie vient de plus loin, & que vous la portiez
 » dans le cœur avant votre départ du Tucuman, &c.

Conduite de
 D. Bernardin à
 Santafé & à
 Corrientès.

Santafé est du Diocèse de Buenos Ayres, dont le Siège étoit vacant; la grande réputation de sainteté, qui précédoit partout le nouvel Evêque du Paraguay, engagea le Chapitre de la Cathédrale à le prier de vouloir bien accepter ses pouvoirs, & de faire la visite de la partie de ce Diocèse qui se trouvoit sur sa route. Il y consentit, & l'on vit renouveler le long du Fleuve qu'il remontoit, tout ce qui s'étoit passé tandis qu'il faisoit ses Missions au Pérou. Il s'arrêta quelque tems à Corrientès qui est la dernière Ville de ce Diocèse, & où le concours & les applaudissemens des Peuples furent extraordinaires. Enfin il s'y embarqua sur le Paraguay, & à peine fut-il entré dans son Diocèse qu'il aperçut deux Barques qui venoient à sa rencontre. Elles portoient deux Députés de l'Assomption qui après l'avoir complimenté au nom de tous les Ordres de la Ville, lui présenterent toutes sortes de rafraichissemens.

Ces deux Barques furent bientôt suivies de plusieurs autres remplies de Personnes de toute condition, attirées par l'impatience de voir un Evêque dont on publioit tant de merveilles. La nuit approchant, il les pria de se retirer un peu, parcequ'il vouloit être en liberté, & les Députés de la Ville

lui dirent qu'ils avoient ordre de ne pas s'éloigner de lui, & qu'ils étoient chargés de veiller à la sûreté de sa Personne; mais qu'ils auroient la plus grande attention à ne pas troubler son repos. Vers le milieu de la nuit, ils furent très surpris de se voir éveiller par une longue & rude discipline que se donnoit le Prélat; & comme la même chose arriva les nuits suivantes, & que tous les jours il célébroit pontificalement les divins Mysteres, les deux bords du Fleuve & les Campagnes voisines retentissoient des bénédictions que lui donnoient à l'envi les Espagnols & les Indiens. Plusieurs même se hâterent d'aller annoncer à la Ville l'arrivée d'un second S. Thomas (1), qui marchoit sur les traces du premier Apôtre du Paraguay.

Il mit pied à terre à quatre lieues de la Ville, & entra dans une Métairie des Jésuites. Ces Religieux, qui en avoient été prévenus, s'y étoient rendus pour l'y recevoir, & furent assez surpris de l'accueil qu'il leur fit; car ils n'ignoroient rien de tout ce qui s'étoit passé à Cordoue. Mais le Prélat avoit ses raisons pour en user ainsi; résolu qu'il étoit de prendre possession de son Evêché dès qu'il seroit arrivé à l'Assomption, il craignoit d'y trouver de grandes oppositions, & ce n'étoit pas le tems de se faire des Ennemis. Il se doutoit bien à la vérité que les Jésuites n'approuveroient pas ce qu'il vouloit faire; mais il comptoit assez sur leur discrétion pour croire qu'ils se contenteroient de penser qu'il ne le pouvoit pas, & qu'ils garderoient le silence, s'il ne les obligeoit à le rompre. Il leur donna même de grandes marques de confiance, & cela dura si long-tems, que peu de gens soupçonnerent qu'il ne suivoit point en cela le sentiment de son cœur.

Comment il en use à l'égard des Jésuites.

Il fit son entrée publique dans la Capitale aux acclamations de toute la Ville. On le conduisit d'abord à l'Eglise de S. Blaise, qui est la Paroisse de l'Evêché, puis à la Cathédrale, où il chanta la Grand'Messe & prêcha, la Mitre en tête. Tout le monde fut ensuite admis à lui baiser la main, après quoi il congédia le Peuple, en disant qu'il étoit tems que chacun allât dîner. *Pour moi, ajouta-t-il, je me nourris d'une viande invisible, & d'un breuvage qui ne peut être vu des Hommes. Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a en-voïé & d'accomplir son œuvre.* Il resta donc en oraison jusqu'à

Son entrée publique.

Tobie 12. 19.

Jean. 4. 34.

(1) J'ai déjà dit que la tradition étoit au Paraguay que Saint Thomas y avoit prêché l'Evangile

1642-43. Vêpres ; & l'Office fini , il fut conduit à son Palais avec un redoublement d'acclamations.

Sa prise de possession.

On n'avoit pourtant pas compté que jusqu'à l'arrivée de ses Bulles il prétendit avoir aucuns pouvoirs , que ceux qu'il tenoit du Chapitre de la Cathédrale ; mais on fut trompé. Il se mit par voie de fait en possession de toute la Jurisdiction Episcopale , & cela sans avoir gardé aucune formalité , sans avoir présenté le Brevet du Roi , ni assemblé le Chapitre , ni prêté le serment de fidélité. Il crut qu'il suffisoit d'avoir célébré pontificalement la Messe dans la Cathédrale , & d'y avoir reçu les soumissions de toute la Ville par le baisement des mains. Il nomma aussi-tôt pour son Proviseur & son Vicairé général le Chanoine D. Christophe Sanchez , qui gouvernoit le Diocèse depuis la vacance du Siège.

Division dans le Chapitre à ce sujet.

Cette conduite surprit tout le Chapitre. Le Trésorier Dom Diegue Ponce de Leon , & le Chanoine D. Fernand Sanchez lui firent même sur cela des représentations ; mais il leur répondit qu'il étoit leur Evêque & leur Pasteur , & qu'il faisoit ce qu'il devoit faire. Ils ne répliquèrent point ; mais ils firent assembler le Chapitre pour délibérer sur le parti qu'il y avoit à prendre. Les sentimens furent partagés : quelques Chanoines furent d'avis qu'il falloit se soumettre à l'Evêque , & entraînerent tout le bas Clergé : les autres lui firent signifier un Acte d'opposition , & protesterent contre tout exercice de Jurisdiction qu'il pourroit faire. Il devoit s'y attendre , car ils l'en avoient prévenu lorsqu'il étoit encore au Tucuman , & l'avoient prié d'attendre à se porter pour leur Evêque , qu'il eût reçu ses Bulles , afin d'ôter toute matiere aux scrupules que pouvoit faire naître une prise de possession qui seroit nulle , étant illicite. Mais il ne répondit à ceux qui lui rappelloient ce qu'ils lui avoient écrit , qu'en saisissant leurs revenus. Ils eurent recours au Métropolitain , qui leur en donna la main-levée.

Les Opposans se séparent des autres, & vont faire l'Office dans l'Eglise des Jésuites , l'Evêque paroit le trouver bon.

Comme cette partie du Chapitre étoit la plus nombreuse , & avoit à sa tête le Doïen & le Trésorier , elle crut devoir se séparer de l'autre dans la célébration de l'Office divin. Ceux qui demouroient attachés à l'Evêque étant restés en possession de la Cathédrale , les autres furent un peu embarrassés pour trouver une Eglise où ils pussent s'acquitter de ce devoir. Les Curés n'auroient pas osé les recevoir dans leurs Paroisses ; les Réguliers avoient leur Chœur occupé ; les seuls Jésuites

avoient leur Eglise libre ; les Oppofans la demanderent au Recteur du College , qui crut d'autant moins devoir la refuser , qu'il se flatta de pouvoir profiter de cette occasion pour réunir les esprits. Il ne voulut pourtant pas l'accorder fans s'être assuré que le Prélat ne le trouveroit point mauvais.

A cette séparation près , la prise de possession de D. Bernardin ne produisit aucun mouvement dans la Ville , où ceux mêmes qui ne l'approuvoient pas , lui rendirent toujours tout ce qu'ils devoient à son caractère. De son côté , la vie qu'il menoit affermissoit de plus en plus l'opinion qu'on avoit conçue d'abord de son éminente sainteté. Il alloit tous les jours de grand matin à la Cathédrale , accompagné de tout son Clergé ; les Prêtres disoient la Messe , & il les entendoit toutes à genoux , il célébroit ensuite pontificalement la sienne , se tournoit après l'Evangile vers le Peuple , auquel il faisoit une exhortation pathétique & toujours semée de traits frappants ; puis il prononçoit à voix haute des prieres , que l'on répétoit après lui : après l'élévation il se mettoit à genoux , & commençoit une priere à Jesus-Christ caché sous les Espèces sacramentelles , que les Assistants continuoient jusqu'à la Communion. L'Office fini , il distribuoit des Indulgences & des cordons de S. François , ou d'autres choses de dévotion. Il y avoit cependant quelque variété dans ces Pratiques , & le Peuple le reconduisoit toujours en foule jusques chez lui , rendant grâces à Dieu de lui avoir donné un si saint Pasteur.

Il commença aussi bientôt à prendre la coutume de dire tous les jours deux Messes , & il n'en apportoit point d'autre raison que l'utilité & la commodité du Public , quoique cette raison ne paroisse pas avoir été suffisante dans une Ville où il y avoit un assez grand nombre d'Eglises & beaucoup de Prêtres. On assure même qu'il continua d'en user ainsi à la Plata sous les yeux de son Métropolitain , lorsqu'il y fut cité à comparoître par l'Audience Royale. Il imaginoit aussi tous les jours quelque chose de nouveau pour frapper la Multitude. Tantôt on le voioit marcher nus pieds , surtout dans les Processions , & chargé sur ses épaules d'une pesante Croix ; tantôt environné d'Indiens , portant une Chasse de reliques. D'autres fois il alloit par les rues & dans les Campagnes , portant le S. Sacrement & donnant des bénédictions , pour détourner , disoit-il , les maladies , & pour donner la fertilité.

1642-43.

L'Evêque
se concilie de
plus en plus
son Diocèse.Ses pratiques
singulières de
piété.

1642-43.

à la terre. Il institua un exercice de préparation à la mort, qui commençoit vers la fin du jour, & il choisit pour cela l'Eglise du Collège. Il y assistoit assidûment, & promettoit à ceux qui s'y trouvoient les premiers, des Messes, des Jeûnes & des Pénitences à leur intention. Au bout de quelque tems le Recteur du College, à qui on avoit donné avis qu'il se glissoit de grands défordres dans ces Assemblées nocturnes, crut devoir lui en parler : il le trouva mauvais & ne changea rien.

Caractere du
Gouverneur
de la Province

Il avoit surtout fort à cœur de mettre dans ses intérêts D. Gregorio de Hinostrofa, Gouverneur de la Province. C'étoit un ancien Officier, né au Chili, où il avoit servi avec distinction; il étoit fort aimé, & méritoit de l'être, ayant un grand fond d'honneur, de probité & de religion. Mais vis-à-vis d'un Evêque, de l'humeur & du caractere de D. Bernardin de Cardenas, avec qui on ne pouvoit être bien qu'autant que l'on soufcrivoit aveuglément à tout ce qu'il vouloit, il lui auroit fallu plus de lumieres & de résolution. Faute de ces deux qualités il ne fut, ni soutenir son rang avec dignité, ni connoître l'étendue & les bornes de son pouvoir, ni employer à propos ses forces & son autorité. Le Prélat, pour se l'attacher ou plutôt pour le subjuguier, commença par lui rendre des honneurs auxquels il ne s'attendoit pas. Toutes les fois que D. Gregorio venoit à l'Eglise, il quittoit sa place pour aller le recevoir à la porte, & il en usoit de même dans les commemens avec le P. François de Hinostrofa, Religieux de S. Augustin, & Frere du Gouverneur. D. Gregorio païa ces politesses de quelques complaisances qui n'étoient pas toujours bien placées, & dont l'Evêque se prévalut: aussi cette bonne intelligence dura-t-elle assez peu; elle auroit pu faire le malheur de la Province, & la rupture lui fut encore plus funeste.

Les Peres de
Saint François
se déclarent
contre l'Evê-
que.

Cependant la séparation de la plus grande partie du Chapitre de la Cathédrale inquiétoit beaucoup Dom Bernardin de Cardenas; & dès qu'il se crut assez autorisé par la vénération qu'on avoit pour lui dans la Ville, il fit une nouvelle tentative pour obliger les Opposans à reconnoître sa Jurisdiction. Elle ne produisit qu'une seconde protestation de leur part, & il en fut mortifié, beaucoup moins cependant que du procédé de quelques Religieux de son Ordre, qui non contents de penser comme ces Chanoines sur l'irrégularité de sa prise de possession, ne parloient de lui que comme d'un ambitieux,

ambitieux, d'un hypocrite, & d'un Homme à qui tout étoit bon pour se faire la réputation d'un Saint. Le meilleur moien de réfuter ces discours, étoit de les mépriser & de les souffrir avec une sainte & noble insensibilité. D. Bernardin ne le prit point : il récrimina ; sans faire réflexion que par-là il dégradait sa dignité, & se mettoit au niveau de ceux qui devoient donner aux autres l'exemple du respect dû à son caractère. Il fit plus ; comme ces Religieux avoient eu quelque démêlé avec les Jésuites, il affecta plus que jamais de faire plus d'amitié à ceux-ci, & d'en parler publiquement avec éloge.

Bien des gens ne s'accoutumoient point à lui voir dire deux Messes tous les jours ; & quelques-uns de ceux qui lui étoient les plus attachés, l'avertirent de ce qu'on en pensoit dans la Ville. Il leur répondit qu'il ne célébroit jamais, qu'il ne délivrât une Ame du Purgatoire, & qu'il y avoit eu de très grands Saints qui avoient dit jusqu'à neuf Messes en un jour ; qu'au reste il étoit Pape dans son Diocèse & en droit d'y faire tout ce qu'il jugeroit être du service de Dieu. Sur ce principe, & sous prétexte qu'il n'avoit pas assez de Prêtres pour donner des Curés à toutes ses Paroisses, il réunit en sa Personne plusieurs Cures, dont il tiroit l'honoraire ; mais comme il ne pouvoit pas les desservir toutes en même tems, il alloit officier tantôt dans l'une & tantôt dans l'autre, de sorte qu'il chantoit quelquefois deux grandes Messes le même jour. On en murmura ; mais ce qui choqua surtout bien du monde, c'est qu'à la fin de la première il donnoit son Calice, qui n'étoit pas purifié, à un jeune Garçon, pour le porter dans l'Eglise où il devoit chanter sa seconde Messe, & qu'on vit plusieurs fois cet Enfant s'amuser en chemin avec ses Camarades en tenant le Calice à sa main.

On fut encore plus scandalisé, quand on lui vit conférer les Ordres sacrés à de jeunes gens qui n'avoient point l'âge requis par les Canons, ou qui ne savoient presque pas un mot de Latin, & n'avoient point d'autre mérite que de parler une Langue Indienne. Plusieurs étoient même dans des empêchemens d'irrégularité, dont il n'avoit pas le pouvoir de les relever. Quelques-uns n'étoient point de son Diocèse & n'avoient point de Démentions. Enfin, la plupart étoient admis sans examen, quoiqu'il y en eût, qui avoient été diffamés en matière de mœurs ; mais outre que D. Bernardin croioit

Démarche
irrégulière de
l'Evêque.

Ses Ordina-
tions encore
plus irrégulie-
res.

1642-43. avoir tout pouvoir, il regardoit l'Ordination comme un nouveau Baptême, & on le vit solliciter des Hommes chargés de crimes à se faire ordonner, pour effacer, disoit-il, tous leurs péchés.

Il veut faire la paix avec les Guaycurus & en baptise quelques-uns sans les instruire.

Il n'y avoit pas long-tems qu'il étoit arrivé à l'Assomption, qu'on eut avis que des Guaycurus, qui depuis quelque tems avoient recommencé leurs hostilités, paroissoient disposés à la paix, & que leurs Députés étoient fort proches. L'Evêque se mit dans la tête qu'il n'appartenoit qu'à lui de traiter avec ces Barbares, & il le déclara publiquement. Cette prétention surprit le Gouverneur, qui n'ayant pu lui faire entendre raison, prit le parti de le laisser faire. Le Prélat se revêtit de ses habits pontificaux, & alla, la mitre en tête & la crosse à la main, se montrer aux Guaycurus qui s'étoient avancés jusques sur le bord du Fleuve. Ces Infideles, fort surpris de cette figure, s'approcherent de lui d'un air qui auroit pu faire craindre qu'il n'en fût insulté, si le Gouverneur n'avoit pas eu la précaution de le faire suivre par un Détachement. Ces Barbares se contenterent donc d'examiner avec beaucoup de curiosité, & piece à piece, toute cette décoration pontificale. Le Prélat de son côté, les voiant autour de lui, les prêcha par Interprète, puis en baptisa quelques-uns qu'il s'imagina vouloir embrasser notre sainte Religion, les exhorta à bien vivre avec les Espagnols; & de retour à l'Assomption, manda au Roi qu'il venoit de donner la paix à la Province de Paraguay, en faisant tomber les armes des mains de ses plus dangereux Ennemis.

Il fait abbatre le Couvent des Peres de S. Dominique.

À cette scène il en succeda une autre, qui eût été capable de scandaliser toute la Ville, si on n'y eût été prévenu qu'il ne faisoit rien que par l'inspiration de l'Esprit saint. Les Religieux de S. Dominique s'étoient établis à l'Assomption sans avoir de Lettres patentes, qu'ils avoient demandées & qu'ils se croioient assurés de recevoir. On en avoit porté des plaintes à l'Audience Roiale des Charcas, qui avoit ordonné d'abatre leur Maison; mais ils avoient obtenu une surséance de six ans, à condition que l'Arrêt seroit exécuté, si, ce terme expiré, ils n'avoient point présenté des Lettres patentes. Mes Mémoires ne disent point si les six ans étoient écoulés sans qu'ils les eussent reçues, ni si on leur avoit accordé un nouveau délai; ce qui est certain, c'est que personne ne songeoit à les inquiéter, lorsqu'un jour l'Evêque sortit de grand matin de son

Palais en rochet & en canail, l'œil étincelant de colere, & bien accompagné, après avoir envoié dire au Gouverneur qu'il le prioit de le venir joindre.

On ne dit point s'il l'avoit prévenu de son dessein, mais seulement que D. Gregorio s'étant rendu auprès de lui, il le pria de l'accompagner au Couvent des Dominiquains, pour y mettre en exécution l'Arrêt de l'Audience Royale contre ces Religieux. Le Gouverneur, qui n'osoit plus le contredire, le suivit; & quand ils furent arrivés à la porte du Couvent, l'Evêque se la fit ouvrir, entra dans l'Eglise, en fit tirer le Saint Sacrement, commanda qu'on la dépouillât de tous les ornemens, qu'on enlevât tous les meubles de la Maison, & qu'on abbatit l'une & l'autre. Les Religieux eurent beau gémir, supplier, se récrier, il ne répondit que par des paroles fort dures & qui donnoient à entendre qu'il y avoit parmi eux de grands désordres, & cela d'une voix si haute, qu'on l'entendit partout, malgré le bruit que faisoient les Ouvriers, & le fracas que causoit la chute des toits, des murailles & des planchers.

Il entra ensuite dans une Eglise voisine où il avoit fait transporter le Saint Sacrement, & se disposa à dire la Messe. Après s'être lavé les mains, il se tourna vers le Peuple, & dit :
 » Vous voyez, mes Enfans, que je vais offrir le Sacrifice sans
 » m'être confessé; c'est que ma conscience ne me reproche
 » rien; je ne me suis jamais vu mieux préparé pour une action
 » si sainte. Il en écrivit sur le même ton à l'Evêque du Tucuman, & lui ajouta qu'il useroit de la même rigueur envers tous les Religieux qu'il trouveroit coupables. D. Melchior Maldonado lui répondit que son zele tenoit plus de celui d'Elie, que de celui de Jesus-Christ; que pour lui il croioit que dans des Provinces si éloignées il ne convenoit pas de faire revivre d'anciennes fautes oubliées, ni de punir toute une Maison pour celles de quelques Particuliers. » Mes lumieres du moins, » ajoutoit-il, ne vont pas plus loin; Votre Seigneurie illustre
 » trissime en a sans doute de fort supérieures.

Peu de tems après D. Bernardin fit déterrer le corps d'un Homme qui s'étoit tué lui-même, & que pour cette raison le feu Evêque avoit défendu de mettre en terre sainte: » c'est le corps d'un Chrétien, dit le Prélat, & j'ai tout sujet de
 » croire que son ame est dans le Ciel. Bien des gens le crurent sur sa parole, persuadés qu'il étoit favorisé de visions &

1642 - 43.

de révélations célestes. Il invita ensuite tout ce qu'il y avoit de Personnes de considération dans la Ville , à la cérémonie de l'inhumation de ce qui restoit de ce Cadavre ; il aida lui-même avec le Gouverneur à porter la biere où il l'avoit fait mettre jusqu'à l'Eglise de l'Incarnation , & officia lui-même aux funérailles qu'il lui fit faire.

Il reçoit ses
Bulles.

Cependant, quelque prévenu que l'on fût dans la Province en sa faveur , on commençoit à faire sur sa conduite bien des réflexions , lorsque l'arrivée de ses Bulles , & l'appareil avec lequel il les reçut , firent une diversion dont il sut profiter. Elles lui furent apportées par le P. Pierre de Cardenas , son Neveu , & Religieux de S. François , avec plusieurs Brefs que le Pape envoie ordinairement aux Evêques des Indes , dont les pouvoirs doivent être plus étendus à proportion de leur éloignement , qui leur permet moins d'avoir recours à Rome. Il y a bien de l'apparence qu'il n'examina point d'abord toutes ces piéces avec beaucoup d'attention , car les aiant envoyées à un Jésuite pour les traduire en Castillan , parcequ'il vouloit les faire publier en cette Langue , après que la lecture en auroit été faite en Latin , ce Pere lui fit observer qu'il y étoit expressément marqué que s'il survenoit quelque irrégularité dans son sacre , il encourroit des censures qui le rendroient suspens de toutes ses fonctions.

Il prétendoit bien n'être point tombé dans ce cas ; mais il n'ignoroit point que plusieurs Personnes ne pensoient pas comme lui , & il étoit d'une grande conséquence de ne leur pas fournir une si belle occasion de persuader au Public qu'ils pensoient juste. Il remercia le Jésuite de lui avoir donné cet avis , & il en profita. Il fit publiquement lui-même la lecture des Bulles & des Brefs , & se donna bien de garde de rien dire de ce qui pourroit justifier les soupçons qu'on avoit eus contre lui au sujet de son sacre & de sa prise de possession. Il dit ensuite qu'on ne pouvoit plus douter qu'il ne fût le légitime Pasteur de l'Eglise du Paraguay , Inquisiteur de droit dans son Diocèse , Commissaire de la sainte Croisade , & revêtu d'un pouvoir illimité dans le spirituel & dans le temporel. Il ne paroît pas que le Gouverneur ait témoigné alors d'être choqué de ce dernier mot. Il l'avoit cependant bien remarqué , & il eut bientôt occasion de faire sentir au Prélat combien sa prétention à cet égard étoit mal fondée. Il lui suscita des affaires , qui le chagrinerent beaucoup , & dont il

se feroit fort mal tiré, s'il avoit eu à faire à un Homme qui connoît mieux ses avantages & qui fût mieux en profiter.

Ce fut le P. de Cardenas qui donna lieu à la premiere rupture entre son Oncle & D. Gregorio de Hinojosa. D. Bernardino avoit envoyé ce Religieux en Espagne pour aller chercher ses Bulles : son voiage du Pérou en Europe ne lui avoit pas fait beaucoup d'honneur ; son retour d'Espagne en Amérique lui en fit encore moins. Arrivé à Corrientès, il s'y embarqua avec une jeune Femme bien faite ; & pour éviter le scandale, il prit un habit séculier. Quand il fut près d'arriver à l'Assomption, il mit le sien par-dessus, & il parut dans cet équipage devant son Oncle, qui le reçut avec des démonstrations d'amitié proportionnées au plaisir que lui caufoient les Dépêches dont il étoit Porteur. Il le logea dans son Palais, & lui assigna le revenu d'une Prébende qui étoit vacante ; ils servirent à paier les frais de son voiage & à beaucoup de dépenses qui ne convenoient pas toujours à sa profession. Quelques-uns de ceux qui composoient la Maison de l'Evêque, ne donnoient pas un meilleur exemple ; mais le Prélat étoit aveugle sur la conduite de quiconque lui avoit voué un attachement sans bornes, & traitoit de calomnies tout ce qu'on leur reprochoit.

Peu de tems après qu'il eut reçu ses Bulles, le Gouverneur fit mettre en prison un nommé Ambroise Moralez, qui étoit familier du saint Office, & avoit eu querelle avec un Officier ; le bruit courut même qu'il vouloit le faire pendre. L'Evêque en fut averti par son Neveu, qui lui représenta vivement le droit qu'avoit cet Homme de ne pouvoir pas être traduit au Tribunal séculier. Le Prélat n'avoit garde de manquer une si belle occasion d'user du pouvoir qu'il prétendoit bien avoir, en qualité de premier Inquisiteur dans son Diocèse. Il sortit de son Palais, tenant le corps de Notre-Seigneur dans un Ciboire qu'il gardoit toujours dans la Salle où il recevoit ses visites, marcha droit à la prison, demanda qu'on lui remît le Prisonnier ; & en attendant qu'on eût ouvert les portes pour le faire sortir, il se fit apporter une table, sur laquelle il posa le saint Ciboire, & se tint là avec toute sa suite.

Le Recteur du College, qui l'aperçut, alla lui représenter que le Corps de Jesus-Christ n'étoit point déceimment exposé à la porte d'une prison, & qu'il ne convenoit pas à la dignité de son caractère qu'il y restât lui-même ; il lui répondit qu'il

1642-43.

Conduite du
Pere de Car-
denas, qui
avoit apporté
à son Oncle
ses Bulles.

Rupture entre
le Gouverneur
& l'Evêque.

1642-43.

y resteroit jusqu'à ce qu'on lui eût remis un Homme qui appartenoit au saint Office, & qu'on n'avoit pas eu droit d'emprisonner. Le Recteur, qui le connoissoit incapable de se laisser persuader quand il s'étoit mis quelque chose dans la tête, alla aussi-tôt trouver le Gouverneur, qu'il engagea sans peine à faire sortir Moralez de prison; & l'Evêque, fort content de sa victoire, retourna chez lui comme en triomphe, sans se mettre en peine de ce qu'on pensoit dans la Ville d'une telle démarche; car chacun en parla selon le parti qu'il avoit pris. Quelques-uns dirent en badinant qu'il étoit à souhaiter que l'Evêque & le Gouverneur ne fussent pas toujours d'accord, puisque leur bonne intelligence avoit produit la démolition d'une Eglise & d'un Monastere, & que leurs prétentions contraires avoient procuré la liberté à un Prisonnier.

Complaisance
du Gouverneur,
& ce qui
en arrive.

D. Bernardin, aiant ainsi essayé ses forces contre le Gouverneur, crut pouvoir tout entreprendre. Il lui fit demander les papiers & l'argent qu'on avoit saisis chez Moralez en l'arrêtant prisonnier, & D. Gregorio les lui renvoia. Il donna aussi-tôt la Tonsure & les Ordres mineurs à cet Homme, pour le mettre encore plus à couvert des poursuites de la Justice séculiere, & Moralez alla partout la tête levée sans rien craindre. La facilité du Gouverneur ne servit qu'à lui attirer le mépris de tous ceux qui appartenoint à l'Evêque, & l'on sut que le P. de Cardenas tenoit sur son compte des propos fort insolens. Le P. de Hinostrosa crut devoir représenter à son Frere qu'il avoit tort de laisser ainsi avilir sa dignité; mais D. Gregorio lui répondit qu'il aimoit la paix, & qu'il la préféroit à tout le reste. Son malheur fut d'avoir donné lieu en plusieurs rencontres de juger que sa modération étoit moins une vertu qu'une foiblesse.

Son désinté-
ressement mal
récompensé.

Il est vrai qu'il fut poussé à bout d'une maniere qui n'a presque point eu d'exemple dans la place qu'il occupoit, & qu'il ne se brouilla avec l'Evêque, qu'après avoir fait bien au-delà de ce qu'il devoit pour bien vivre avec lui. D'ailleurs son désintéressement ne fut jamais équivoque, & il en donna dans ce même tems une preuve qui devoit lui concilier pour toujours l'amitié de l'Evêque. Il avoit de fort beaux chandeliers d'argent, & il fut que le Prélat souhaitoit fort de les avoir: il les lui envoya, & voulut qu'on les lui présentât lorsqu'il seroit dans l'Eglise, afin que le Peuple connût qu'il ne conservoit aucun ressentiment de ce qui s'étoit passé au sujet

de Moralez. D. Bernardin reçut fort bien son présent, & fit publiquement son éloge; puis se tournant vers ceux qui lui avoient apporté les chandeliers, » il ne me faudroit plus, » dit-il, que le bassin & les burettes que j'ai aussi vûs chez » votre Maître ». Le Gouverneur, sur le rapport que lui en firent ses Gens, les lui envoya, avec ordre de l'assurer qu'il n'avoit rien chez lui qui ne fût à son service; c'étoit s'engager beaucoup, & il ne fut pas long-tems à le reconnoître.

1642-43.

La Confrairie du Saint Sacrement avoit à son service un assez grand nombre d'Indiens qui lui avoient été donnés en Commande; l'Evêque fit prier le Gouverneur de l'engager à les lui céder; & il répondit qu'il n'en viendrait jamais à bout. Le Prélat fit de nouvelles instances, & voyant qu'il ne pouvoit rien gagner, s'emporta contre lui. D. Gregorio de son côté lui reprocha son avidité, & les scandales qu'il souffroit dans sa maison. D. Bernardin, picqué au vif, prit ces reproches comme une calomnie & un outrage fait à son caractère; & comme il devoit se faire quelques jours après une Procession, où la coutume étoit que le Gouverneur portât l'Étendart roïal, il le déclara excommunié, & par conséquent incapable de se trouver à la Procession. D. Gregorio ne voulut pas se compromettre dans une cérémonie de Religion. Sa modération lui fit honneur, & cette affaire indisposa bien des Personnes contre l'Evêque.

Il est excommunié.

Le P. de Cardenas ne crut pourtant pas encore son Oncle assez vengé. Aiant rencontré le Gouverneur dans une rue, il l'aborda, & lui demanda s'il le connoissoit. *Je vous connois*, lui répondit poliment D. Gregorio, *comme un Religieux de mérite & comme le Neveu de l'Evêque de cette Ville; & moi*, reprit le P. de Cardenas, *je vous connois comme un petit Homme & un Fripon, qui a reçu des coups de bâton; & à qui j'en donnerois, si je ne voulois pas m'en épargner la peine*. La gravité de l'Histoire ne me permet pas de rapporter ce qu'il ajouta & ce qu'il fut forcé d'avouer, lorsque sur la plainte du Gouverneur, il fut interrogé juridiquement par un Commissaire de l'Audience roïale des Charcas. D. Gregorio continuoit son chemin sans répondre, & se voyant suivi par le P. de Cardenas, qui ne cessoit point de l'outrager, il se contenta de lui dire; *Dieu vous garde, mon Pere, mais ne me tentez pas davantage*. Une foule de monde, qui accompagnoit l'Evêque au sortir de l'Eglise, accourut au bruit

Il est insulté par le Pere de Cardenas.

1642-43.

& entendit une partie de ce que je viens de rapporter : quelques-uns se rangerent autour du Gouverneur, d'autres referent auprès du Religieux, qui leur répéta tout ce qu'il avoit dit.

Jusqu'où il porte son ressentiment : il est excommunié deux fois.

Quelque modération qu'eût fait paroître le Gouverneur, on conçoit qu'il étoit bien résolu d'avoir raison de cette insulte. Plusieurs lui conseillèrent de la mépriser, & lui dirent que celui qui la lui avoit faite, ne méritoit pas sa colere ; qu'il devoit l'abandonner à la justice de son Oncle, & que ce Prélat ne manqueroit assurément pas de la lui faire prompte & telle qu'il la méritoit. Le P. de Hinojosa ne fut point de cet avis, & dit qu'il falloit un exemple qui apprît à rendre à ceux, qui représentoient la Personne du Souverain, le respect qui leur est dû. D. Gregorio le crut, mais il fit plus que ne lui auroit conseillé son Frere, & s'engagea dans une suite de mauvaises affaires, aussi fatales à sa réputation qu'à son repos.

Le P. de Cardenas recevoit à l'Evêché des complimens, & s'applaudissoit lui-même de ce qui auroit dû le couvrir de confusion, lorsqu'on y fut averti que le Gouverneur venoit avec main-forte. L'Evêque, qui ne pouvoit douter que D. Gregorio n'en voulût à son Neveu, dit néanmoins tout haut que c'étoit lui qu'on venoit insulter, fit sonner les cloches, & déclara excommunié quiconque entreroit chez lui à main armée. Un moment après le Gouverneur entra ; & dit au Prélat, sans faire paroître aucune émotion, qu'il ne voioit point pour quel sujet on excommunioit ses Soldats ; puis saisissant le P. de Cardenas, il lui dit qu'il l'arrêtoit de la part du Roi. Le Religieux se débarrassa en jettant son froc, rentra dans la maison, car ceci se passoit dans le vestibule, prit un pistolet & menaça le Gouverneur de le tuer, s'il ne se retiroit. Dans le même tems un Clerc saisit la garde de l'épée du Gouverneur, qui la lui fit lâcher, & se retira bien résolu de prendre mieux ses mesures une autre fois. Alors l'Evêque prononça la Sentence d'excommunication qu'il avoit déjà portée contre lui, l'étendit à tous les Soldats qui l'avoient suivi, & leur imposa à chacun une amende de cinquante écus pour en être relevé.

Il fit cependant ses réflexions, quand il fut de sang froid, & il envoya dire au Gouverneur qu'il étoit fort disposé à l'absoudre. Dom Gregorio n'avoit pas tenu grand compte de la
premiere

premiere excommunication dont j'ai parlé, quoiqu'elle fût affichée à la porte de la Cathédrale : la seconde l'inquiétoit, & il fut bien aise que l'Evêque s'offrît à l'absoudre. Il se rendit chez lui, & dès qu'il fut en sa présence, il se mit à genoux ; l'Evêque, surpris & déconcerté, s'y mit aussi. Le Gouverneur lui demanda la main pour la baiser, & le Prélat voulut aussi baiser la sienne; ce qu'il eût fait, si le Recteur du College, qui se trouva présent, ne lui eût point arrêté le bras. On n'auroit jamais pu deviner, en les voyant l'un & l'autre dans cette posture, lequel des deux demandoit ou recevoit le pardon. Enfin l'Evêque donna au Gouverneur l'absolution qu'il demandoit ; mais les Soldats ne purent obtenir la même grace qu'en payant l'amende.

Une reconciliation si peu attendue ne fut pas de durée, & ce fut l'Evêque qui donna lieu à la rupture. Il nomma un Portugais, appelé Diegue Hernandez, Alguazil Mayor du saint Office, & lui permit de porter l'épée. Le Gouverneur, qui n'étoit apparemment pas instruit de cette nouvelle promotion, l'ayant rencontré l'épée au côté, le fit mettre au cachot, parceque depuis la révolution de Portugal il étoit défendu, sous peine de la vie, à tout Etranger de porter les armes. L'Evêque, au lieu de s'expliquer avec le Gouverneur, le déclara excommunié. D. Gregorio se mocqua de l'excommunication, & condamna le Prisonnier à être pendu. Dès que D. Bernardin en fut instruit, il envoya un de ses Prêtres à la prison pour encourager l'Alguazil à prendre sa disgrâce en patience, & pour lui dire que s'il souffroit la mort qu'il n'avoit point méritée, il seroit Martyr, qu'il lui feroit faire des obseques magnifiques, & qu'il prononceroit lui-même son Eloge funebre. Le Gouverneur, l'ayant su, eut compassion d'un Malheureux, que la Harangue de l'Ecclesiastique n'avoit apparemment pas tranquillisé sur le sort qui l'attendoit, & qui n'étoit coupable que d'avoir porté l'épée sans son agrément ; il le fit sortir de prison sous caution, & l'Evêque leva aussitôt l'excommunication, sans attendre que D. Gregorio la demandât.

Cependant on étoit toujours fort étonné de la maniere dont le Prélat en usoit avec les Jésuites, car personne n'ignoroit son ressentiment contre ceux de Cordoue ; mais il commençoit à s'appercevoir que bien des Gens ne pensoient plus sur son compte comme ils avoient pensé d'abord, & il se per-

L'Evêque paroît vouloir s'attacher les Jésuites,

1642-43. suada qu'en donnant de grandes marques d'estime & de confiance à ces Religieux, qui étoient en réputation de science & de vertu, il feroit revenir le Public à ses premiers sentimens pour lui. Il étoit d'ailleurs bien assuré que s'il ne réussissoit pas à les persuader de la sincérité de son affection pour eux, du moins ils ne se déclareroient pas contre lui, & il comptoit cela pour beaucoup.

Leur conduite à son égard.

Il commença par marquer leur Eglise pour le terme de ses Processions, qui étoient fort fréquentes : il y transféra même plusieurs Fêtes qu'on avoit accoutumé de célébrer dans d'autres Eglises, disant qu'il n'y en avoit aucune dans la Ville plus propre à exciter la dévotion des Peuples. Il ne manquoit pas une seule occasion de faire leur éloge, même en Chaire, & de leur donner de grandes marques de distinction. Ils n'en furent pas les dupes ; mais ils crurent devoir en profiter pour être en état de faire plus de bien. Ils se conduisirent d'ailleurs avec tant de circonspection qu'ils ne perdirent rien de l'estime & de la confiance de ceux mêmes, qui étoient les plus prévenus contre l'Evêque, ce qui leur donna le moien d'empêcher plus d'un éclat.

Quelques personnes leur reprochoient néanmoins qu'ils paroissent trop persuadés de la droiture des intentions du Prélat dans bien des choses, où rien, disoit-on, ne pouvoit l'excuser, & qu'ils comptoient trop sur son estime. Ils répondoient qu'il n'appartenoit qu'à Dieu de sonder les cœurs ; qu'il faut toujours, principalement lorsqu'il s'agit de ses Ministres, & des Princes de l'Eglise, prendre les choses du meilleur côté, en laisser au Seigneur le jugement, & se taire sur ce qu'on ne peut approuver dans leur conduite. Dans le vrai, ils le connoissoient trop pour ne pas se tenir sur leurs gardes, & on leur doit cette justice, qu'ils y furent plus que lui-même ; car, s'il y a tout lieu de croire, ce que bien des Gens entrevoioient dès lors, que son parti étoit pris de les perdre, & qu'en affectant de les combler d'éloges, il cherchoit à exciter contre eux la jalousie de ceux dont il vouloit se servir pour arriver à ce but, son génie extrême & précipité le fit aller trop loin & trop vite, en ne lui permettant pas de faire attention qu'il leur fournissoit d'avance des armes pour repousser les coups qu'il vouloit leur porter dans la suite.

Ce qu'il écrivit au Roi en leur faveur.

C'est ce qu'il fit sur-tout dans quelques Mémoires qu'il adressa au Roi Catholique en faveur des Indiens de leurs Réductions ;

car, après avoir protesté à ce Prince qu'il n'avoit rien plus à cœur que le salut & le soulagement des Peuples du Paraguay, après lui avoir représenté la misere & l'oppression où l'on en tenoit un grand nombre, & ce qui en étoit une fuite, la difficulté d'en faire de bons Chrétiens, tant qu'ils seroient soumis au service personnel, il ajoûtoit que Sa Majesté l'aïant choisi pour gouverner cette Eglise à cause des connoissances & de l'expérience qu'il avoit acquises dans le cours de ses Missions; touchant la maniere de gouverner ces Peuples, de les gagner à Jesus-Christ, & de les affectionner au service de Sa Majesté, il répondroit mal à ce qu'elle attendoit de lui, s'il ne lui disoit pas que les Peres de la Compagnie de Jesus étoient les seuls qui en fissent de véritables Chrétiens, & il ajoûta encore à cela des éloges de ces Religieux, qui seuls auroient suffi pour détruire toutes les accusations que nous ne tarderons pas à le voir former contre eux, & dont ses Procureurs ont fait retentir l'ancien & le nouveau Monde.

Ce qu'il mandoit à Philippe IV, il le répétoit sans cesse dans ses entretiens particuliers & dans ses Sermons, avec une affection de cœur, des larmes, des soupirs qui auroient pu attendrir des rochers: ce sont les propres termes de l'Original Espagnol, que je ne fais que traduire. Il proposa même au Roi de charger les Jésuites de tous les Indiens qui étoient sous la conduite des autres Religieux & des Prêtres séculiers, & il voulut dans le tems qu'il écrivoit ceci, commencer l'exécution de ce Projet. Il apprit, ou se persuada, que le Curé d'une Bourgade Indienne, nommé *Arecaya*, ne s'acquittoit pas bien de son devoir, il lui ôta la Cure, & demanda au Recteur du Collège de l'Assomption un de ses Religieux pour le remplacer. Le Recteur lui répondit qu'il n'avoit actuellement personne, dont il pût disposer, & qu'il ne convenoit pas à la Compagnie d'empiéter sur les droits du Clergé séculier.

Il ajoûta que s'il s'agissoit de fonder une nouvelle Réduction, avec tous les Privilèges que les Rois Catholiques avoient bien voulu attacher à cette espece d'Etablissement, il demanderoit à son Provincial la permission de s'y consacrer lui-même. L'Evêque répliqua qu'il ne demandoit pas un Curé, mais quelqu'un qui pût desservir la Cure, en attendant qu'il eût trouvé un Prêtre, auquel il pût confier l'Eglise dont il étoit question, & le Recteur ne crut pas devoir se rendre difficile pour si peu

1643.

de chose: il manda au Pere Mansilla, qui étoit toujours aux Itatines, de se transporter à Arecaya pour y faire pendant quelque tems les fonctions Curiales; & comme il rendoit compte de ce choix à l'Evêque, il lui dit qu'il ne doutoit point que ce Missionnaire ne se prêtât volontiers à tout ce que sa Seigneurie illustrissime souhaiteroit de lui; » Je le crois bien, répondit le Prélat, & je veux bien qu'il sache que s'il refusoit d'obéir à l'ordre que je lui donne, comme Délégué du Saint Siège, je lancerois contre lui une Excommunication majeure, & j'interdirois les Missionnaires des Itatines.

Le Recteur comprit alors que sa complaisance lui coûteroit cher; & en effet peu de tems après Dom Bernardin voulut que deux autres Jésuites allassent faire une Mission parmi les Indiens, qui appartenoient aux Habitans de la nouvelle Villarica, qu'on appelle plus communément la Villa, & qui est à trente lieues au Sud-Est de l'Assomption. Il nomma même pour cette bonne œuvre les Peres Michel Gomez & Joseph Domenecchi. Quelque désagréable que fût cette Commission, qui pouvoit d'ailleurs ne pas faire plaisir à ceux qui avoient la conduite spirituelle de ces Indiens, & quelque peine qu'eussent ces Missionnaires à interrompre leurs travaux parmi de nouveaux Chrétiens, dont ils avoient toute la confiance, pour se charger d'Indiens qui gémissent sous le poids du service personnel, ils obéirent. Arrivés à la Villa, ils y trouverent, comme ils l'avoient bien prévu, tous les Habitans de fort mauvaise humeur contre eux, & les Curés des environs très piqués de ce qu'ils venoient empiéter sur leurs droits.

Leur embarras étoit extrême: ils se voioient exposés à des contradictions, qui ne pouvoient guere manquer de rendre leurs travaux infructueux, & ils ne pouvoient se retirer sans exposer tous les Jésuites qui se trouvoient dans le Diocèse de l'Assomption, à l'indignation d'un Evêque qu'ils connoissoient capable de se porter aux plus grands éclats. Ils savoient encore que le séjour du Pere Mansilla dans la Paroisse d'Arecaya, faisoit beaucoup murmurer; & que quelque instance que fit le Recteur du Collège de l'Assomption pour obtenir du Prélat qu'il retournât à sa Mission, où sa présence devenoit de jour en jour plus nécessaire; il ne pouvoit rien gagner: le parti qu'ils prirent, fut de rester fort peu à la Villa, où ils ne laisserent pas de trouver des Personnes qui profiterent du séjour

qu'ils y firent, & de se retirer ensuite à la Campagne, bien résolu d'y exercer leurs fonctions, de maniere à ne donner aucun ombrage à personne.

Les Peres du Collège de l'Assomption ne se trouvoient pas dans une situation moins embarrassante. Ils n'étoient pas à s'apercevoir que la préférence marquée, que l'Evêque affectoit de leur donner sur les autres Religieux, commençoit à produire les mauvais effets qu'ils en avoient toujours craints, & leur Recteur se crut enfin obligé de l'aller supplier de ne plus parler d'eux dans ses Sermons, & de consentir qu'il rappellât les deux Missionnaires de la Villa. Dom Bernardin lui donna de bonnes paroles, & peu de tems après prêchant dans l'Eglise du Collège, où l'on faisoit les Prieres de quarante heures pendant les derniers jours de Carnaval, & où l'on célébroit en même tems la premiere année séculaire de la Compagnie, il ne parla pendant plus d'une heure & demie, que des grands biens que cette Compagnie faisoit dans les quatre parties du Monde, parmi les Catholiques, les Héretiques & les Infideles.

On fut pourtant bientôt instruit dans le Public des démarches & des représentations du Recteur au sujet de ces éloges, & des trois Jésuites que l'Evêque avoit tirés de leurs Missions. Elles allerent même jusqu'aux oreilles de l'Evêque du Tucuman, qui en écrivit à Dom Bernardin. Sa Lettre transpira dans le Public, & comme le Prélat y relevoit beaucoup la modestie du Pere Laurent Sobrino, qui étoit le Recteur du Collège de l'Assomption & qu'il connoissoit particulièrement, & que peu de tems après le Pere Mansilla eut permission de retourner aux Itatines, presque tous ceux qui s'étoient prévenus contre les Jésuites, leur rendirent justice. D'ailleurs, les nouvelles brouilleries qui survinrent bientôt entre l'Evêque & le Gouverneur, occuperent toute l'attention du Public.

Dom Grégorio ne pouvoit digérer l'insulte que lui avoit faite le Pere de Cardenas, & dont ni ce Religieux ni son Oncle ne lui avoient fait aucune réparation; mais il croioit devoir encore se ménager avec Dom Bernardin, sur-tout depuis que ce Prélat s'étoit si hautement fait le Panégyriste des Jésuites. L'Evêque de son côté évitoit de se compromettre avec un Gouverneur qui étoit aimé, que son Neveu avoit offensé, & qui avoit la force en main; mais le Pere de Cardenas con-

1643.

Il rend les Jésuites odieux par ses louanges.

Le Gouverneur & l'Evêque se brouillent plus que jamais.

1643.

tinuoit toujours ses propos injurieux, & y ajouta des menaces bien indécentes dans un Homme de sa profession. Dom Gregorio se crut enfin obligé de demander l'éloignement d'un Religieux qui scandalisoit la Ville, & en parla sérieusement à l'Evêque, qui répondit que son Neveu ne dépendoit point de lui; mais qu'il lui feroit de si sévères réprimandes, qu'elles l'obligeroient à changer de conduite. Il le fit appeler en effet, lui dit des choses assez dures, lui ordonna de baiser la terre, de réciter quelques Prières, & d'être à l'avenir plus circonspect.

Le Gouverneur apprenant qu'il en avoit été quitte pour cela, s'adressa au Gardien du Couvent de Saint François, lui représenta que le Pere de Cardenas logé dans une Maison particuliere, car il avoit quitté l'Evêché pour être plus en liberté, vivoit d'une maniere qui deshonoroit son Habit, & qu'il étoit à propos de le renvoyer au Pérou. Le Gardien répondit que le Pere de Cardenas n'étant pas de sa Maison, il n'avoit aucune autorité sur lui. Alors Dom Gregorio ne trouvant personne qui voulût, ou qui pût lui rendre justice, se crut autorisé à se la faire lui-même; il donna ordre au Mestre de Camp général, Dom Sébastien de Leon & Zaraté, de faire conduire en prison ce Religieux; mais celui-ci en ayant été averti, se tint si bien sur ses gardes qu'il ne fut pas possible de l'arrêter. Le Gouverneur se flatta que la crainte de la prison le rendroit plus réservé, mais son esperance fut trompée.

Violence exercée par ordre du Gouverneur contre le Pere de Cardenas.

Il se résolut enfin de s'en délivrer à quelque prix que ce fût, & de lui faire auparavant sentir tout le poids de son indignation. Sans communiquer son dessein à personne, pas même au Pere de Hinostrofa, son Frere, il choisit quatre Hommes, & vers les neuf ou dix heures du soir il les mena au Couvent de Saint François, où le Pere de Cardenas, depuis qu'il favoit qu'il y avoit un ordre de l'arrêter, se retiroit tous les jours avant la nuit. Il s'en fit ouvrir les portes, alla droit à la Chambre de ce Religieux qu'il trouva couché, le fit lever de son lit, en chemise & en caleçon comme il étoit, & porter sur une éminence hors de la Ville & sur le bord du Fleuve, où il le laissa les pieds & les mains étroitement liés. Il resta deux jours sans manger, & sans autre lit que la terre, exposé aux piquures des Moucherons de toutes les especes. Le troisieme jour on le mit dans une Barque conduite par des Indiens, avec une très modique provision de biscuit & de viandes salées, enveloppé

dans une cape de Femme, & on le mena à Corrientès.

A la premiere nouvelle de cet enlevement, l'Evêque fit sonner toutes les cloches de la Ville, manda tout le Clergé séculiers & régulier, & quand tous se furent rendus à ses ordres, il les conduisit à la Cathédrale, où après avoir parlé avec beaucoup de véhémence sur ce qu'il venoit d'apprendre, il déclara tous ceux qui y avoient eu part, excommuniés, & jetta l'interdit sur la Ville. On lui représenta que n'y aiant point encore eu de Procès-verbal, ni de Monitoire, il ne convenoit pas d'aller si vite; il n'écouta rien, & retourna chez lui un peu plus tranquille en apparence, qu'il n'en étoit sorti. Le lendemain il reçut les complimens sur le malheur arrivé à son Neveu, que peu de gens néanmoins plainirent, & qu'on ne savoit pas encore ce qu'il étoit devenu. On ne fut même instruit du détail de son aventure qu'assez long-tems après. Le bruit de cet événement se répandit ensuite dans toutes les Provinces voisines, & l'Evêque du Tucuman écrivit sur cela à D. Bernardin la Lettre suivante.

1643.
L'Evêque met
la Ville en in-
terdit.

MONSEIGNEUR,

» J'ai appris que le Gouverneur de la Province de Paraguay
 » avoit forcé le Couvent de Saint François, pour exécuter
 » cet enlevement du Pere de Cardenas, qui fait tant de bruit.
 » V. S. illustrissime peut bien croire que cette action m'a paru
 » énorme; mais je lui avouerai que je n'en ai pas été sur-
 » pris, parceque j'ai toujours cru que de tout ce qui avoit
 » précédé il ne pouvoit naître qu'un Monstre. Je plains
 » le Gouverneur, je souhaite son repentir, & qu'il répare
 » sa faute: je vois avec douleur les Loix de l'Eglise violées; &
 » je n'examine point les causes d'un si grand désordre, &
 » je crains qu'il n'en arrive une inondation de maux. J'es-
 » pere néanmoins beaucoup de V. S. illustrissime & de sa sol-
 » licitude pastorale; je me flatte qu'elle se fera comportée en
 » cette occasion avec une grande équité, qu'elle n'aura point
 » porté les choses à une extrême rigueur, qu'elle n'aura em-
 » ploïé que des remedes doux, qu'elle aura fermé les yeux
 » sur vingt fautes, avant que d'en punir une, & que pour
 » ramener au bercail les Brebis égarées, elle ne se fera point
 » servir de la lance & du javelot; mais seulement de la houlette
 » & du sifflet.
 » Dom Grégorio de Hinostrofa, Monseigneur, est un

Lettre de
l'Evêque du
Tucuman à
D. Bernardin.

1643.

» Gentilhomme, dont le Pere & les Ancêtres ont fort bien
 » servi le Roi en Espagne & au Chili; il a hérité d'eux le
 » même zèle pour le service de Sa Majesté & l'inclination à
 » la guerre: il l'a faite des l'enfance avec honneur, & il est
 » monté par tous les degrés de la Milice, jusqu'au grade de
 » Mestre de Camp. Après avoir souffert une rude captivité
 » parmi les Indiens du Chili, il fut nommé Corréridor d'A-
 » racana; il passa ensuite en Espagne, & se distingua au siège
 » de Fontarabie; le Roi, dont il eut l'honneur de baiser la
 » main, voulut enfin le récompenser comme il le méritoit,
 » & le nomma Gouverneur du Paraguay.

» Vis-à-vis d'un Homme de cette considération le P. de
 » Cardenas, mettant à part la sainteté de son état, & la di-
 » gnité du Sacerdoce, dont il est revêtu, n'est dans le vrai
 » qu'un simple Religieux, qui remplit mal les devoirs de sa pro-
 » fession, qui mene une vie toute séculière, & dont la con-
 » duite est tout-à-fait scandaleuse. Il a osé insulter dans la
 » Place publique un Gouverneur & Capitaine général, dé-
 » positaire de l'autorité du Roi, & cette insolence n'a point
 » été punie. On l'a vû depuis en toute rencontre conti-
 » nuer ses outrages, & menacer ouvertement le Gouverneur
 » avec des armes qu'il ne sied point à un Prêtre & à un Reli-
 » gieux de porter. Je ne prétends point excuser l'action du Gou-
 » verneur; j'expose toutes les circonstances qui ont précédé le
 » fait, & j'en laisse le jugement au public impartial, &c.

Confusion
 dans la Ville.

» Cependant tout étoit en confusion dans la Capitale: le
 » Gouverneur & l'Evêque ne gardoient plus de mesures l'un avec
 » l'autre, & chacun prenoit parti selon ses vûes & ses intérêts.
 » Dom Grégorio ne prétendoit rien moins que de se rendre
 » maître de la personne du Prélat, qui de son côté faisoit tout
 » son possible pour animer le Public contre lui. Il vouloit même
 » obliger sous peine d'excommunication les Prédicateurs à
 » déclamer contre lui en Chaire; mais tous le refuserent, & il
 » n'osa en venir à l'exécution de ses menaces. D'ailleurs l'Office
 » divin avoit cessé par-tout, on n'entendoit plus dans la Ville
 » que le son des cloches, & celui des tambours. Enfin, le Pere
 » de Cardenas qui avoit trouvé le moïen de se sauver de Cor-
 » rientes, & François Sanchez de Cabreras, vinrent encore
 » augmenter le désordre, en faisant courir des Libelles sous le
 » titre de Factums; le premier, pour justifier la conduite de l'E-
 » vêque, & l'autre pour défendre le procédé du Gouverneur.

L'un

L'un & l'autre se trouvoient dans un état bien violent, & le Prélat accablé de chagrin alla un jour chez les Jésuites, auxquels il dit qu'il venoit décharger son cœur dans leur sein. Il leur déclara qu'il ne pouvoit plus vivre au milieu des scandales qui se multiplioient tous les jours, que son dessein étoit de se retirer & de laisser la Ville en interdit & le Gouverneur excommunié. Ils se garderent bien de lui donner sur cela des avis, dont ils savoient qu'il n'auroit pas profité, & qu'il auroit peut-être interprété en mauvaise part; ils se jetterent sur ce qu'on a accoutumé de dire aux personnes affligées, pour les consoler & les fortifier dans leurs tribulations: un de ces Peres lui rappella tout ce que les Saints on dit que les croix sont les moïens les plus efficaces de s'élever à la plus haute perfection, & qu'il ne falloit, pour en tirer cet avantage, qu'une humble résignation à la volonté de Dieu, enfin, que l'unique consolation des Affligés se trouvoit dans la priere & dans un acquiescement parfait à tout ce que Dieu, pour nous éprouver, permettoit qu'il nous arrivât de fâcheux. L'Evêque regarda ce discours comme un reproche, & y répondit fort sèchement. Le bon Pere lui fit de grandes excuses de ce qu'il pouvoit avoir dit qui fût capable de l'offenser, & l'assura qu'il n'avoit pas eu dessein d'instruire son Evêque de ce qu'il savoit mieux que lui. Tous le supplierent de ne pas abandonner son Troupeau, qui avoit plus que jamais besoin d'un Pasteur zélé & vigilant. Il ne répliqua rien, & parut se retirer assez mécontent.

Il lui vint ensuite à l'esprit de frapper le Peuple par un exercice de pénitence publique: il communiqua son dessein aux Religieux de son Ordre, avec qui il étoit alors assez bien, & à quelques autres de ses plus intimes Confidens, qui l'approuverent, ou n'osèrent le désapprouver, non plus que quelques autres Personnes de l'un & de l'autre sexe, pour qui il n'avoit rien de secret. Au jour marqué il alla de grand matin suivi d'une foule de Peuple à la Cathédrale, & envoya avertir le Chapitre de s'y rendre, pour une Procession qu'il alloit faire à l'Eglise de Saint François, & dont le motif étoit une réparation publique de l'outrage qu'avoit reçu cet Ordre dans la personne d'un de ses Enfans.

Tout le monde étant assemblé, il fit devant le grand Autel une courte priere, puis il appella un Indien qui passoit pour le confident de ses austérités, & qui le deshabilla. Alors

Tome II.

D

1643.

Ce qui se passe
entre l'Evêque
& les Jésuites.

Il se discipline
publiquement
dans une Pro-
cession.

1643.

il parut les épaules & les pieds nus, le reste du corps couvert d'une toile de sac ceinte d'une corde; & un grand fouet à la main. En cet équipage il prononça, d'une voix entrecoupée de sanglots & les yeux baignés de larmes, plusieurs prières affectueuses; ensuite il commença à se frapper. Aux premiers coups qu'il se donna, les Chanoines s'approchèrent de lui & le prièrent de cesser. Il leur répondit qu'il s'agissoit d'appaïser le courroux du Ciel justement irrité de l'injure faite à son Eglise, & de l'affront que l'Ordre de Saint François avoit reçu du Gouverneur; qu'en qualité de Religieux de cet Ordre, & comme Evêque de la Province, c'étoit à lui à expier ce crime, & à offrir au Seigneur son sang pour le laver.

Il leur commanda ensuite de conduire la Procession au terme qu'il avoit marqué: mais après avoir marché quelque tems, il changea d'avis, & la fit tourner vers l'Eglise du Collège. Deux Bedeaux marchèrent à la tête de tous, & l'un d'eux, nommé Christophe Ramirez, se détacha pour avertir les Jésuites de se tenir prêts à recevoir un Apôtre qui se mettoit tout le corps en sang. Ces Peres, qui étoient déjà instruits de tout ce qui se passoit, suivirent le Bedeau qui alloit reprendre son poste, & d'abord apperçurent une Bannière environnée d'une multitude d'Hommes & d'Enfans. D'autres venoient après en bon ordre, & paroïssent pénétrés de la plus vive componction: il y avoit derrière eux des Femmes qui fondoient en larmes, & l'Evêque suivoit environné de son Clergé, & tout couvert de sang.

Deux Jésuites percerent jusqu'à lui, & le conjurerent à genoux de mettre fin aux rigueurs qu'il exerçoit sur son corps; mais il leur parut tellement abîmé en Dieu, qu'il ne voioit & n'entendoit rien. La Procession commençant à entrer dans l'Eglise, les Jésuites allèrent tous ensemble se prosterner à ses pieds, & voulurent lui arracher le fouet des mains. Il leur répéta ce qu'il avoit dit aux Chanoines, & continua de se frapper. Alors le Recteur du Collège, appercevant des Femmes qui s'approchoient du Prélat avec des linges pour y recevoir le sang qui découloit de ses épaules, le couvrit de son manteau. Il entra un moment après dans l'Eglise, & fit sa prière sur les marches du grand Autel. Son Indien vint ensuite l'essuyer, étancha le sang le mieux qu'il put, & lui remit ses habits, son rochet & son camail. Cela fait, Dom Bernardin alla droit à la Cathédrale y chanter la grand'Messe.

Bien des Gens avoient admiré cette action dans la surprise qu'elle leur avoit causée; & les plus sages mêmes, entraînés par la Multitude, en avoient pris le ton. La chose examinée de sang froid leur parut bien différente. Quelques-uns parlerent même à cette occasion de leur Evêque avec beaucoup de liberté. Il ignora peut-être ces discours. La voix de la Populace, qui est toujours la plus forte, & sur-tout celle des Femmes, qui ne cessoient point de l'élever jusqu'au Ciel, peut bien avoir empêché que ce qu'on en disoit dans le particulier ne parvint jusqu'à lui. Il dut néanmoins comprendre avec le tems ce que les Personnes sensées pensoient de la scène qu'il avoit donnée au Public, & sur-tout par une Lettre qu'il reçut de l'Evêque du Tucuman, & qui commençoit ainsi.

1643.
Effet que produisit cette action.

MONSEIGNEUR,

» On vient de me rapporter que V. S. illustrissime avoit
 » paru dans une Procession publique les épaules nues, & se
 » donnant une rude discipline à la vûe d'une multitude d'Hom-
 » mes & de Femmes, & que le Pere Laurent Sobrino, Rec-
 » teur du Collège de la Compagnie de Jesus, avoit ôté son
 » manteau pour vous couvrir, & montré en cette occasion
 » un grand respect pour votre personne. Ce rapport ne me
 » parut point croiable; & après avoir réprimandé beaucoup
 » celui qui me le faisoit, je lui répondis que si vous aviez fait
 » cette action, il falloit qu'elle fût bonne; mais que je n'a-
 » vois vû nulle part qu'aucun Apôtre en eût donné l'exem-
 » ple; que Notre Seigneur ne s'étoit pas découvert lui-même
 » pour recevoir la flagellation, qu'il avoit seulement souffert
 » que les Valets du Bourreau le dépouillassent de ses habits;
 » qu'il avoit même voulu que cela se fit de nuit, non en plein
 » jour & devant des Femmes; que les Saints qui avoient eu
 » la dévotion d'imiter ce grand exemple, ont toujours cher-
 » ché l'obscurité, pour pratiquer cet exercice de pénitence.

Mais rien ne fit plus de tort à Dom Bernardin dans l'esprit de bien du monde, que ce qui arriva peu de tems après. On avoit eu nouvelle à l'Assomption que les deux Jésuites qui travailloient par son ordre aux environs de la Villa, étoient tombés malades dans une Bourgade Indienne, & qu'ils y manquoient de tout. Le Pere del Techo dit, que la peste étoit dans ce Canton, & que les deux Missionnaires en furent frappés. Quoi qu'il en soit, le Pere Sobrino n'eut pas plutôt

Il annonce la mort d'un Missionnaire, comme s'il l'avoit apprise par une révélation.

1643.

appris le danger, où ils étoient, qu'il en alla témoigner sa peine au Prélat, qui étoit encore mieux instruit que lui; car après qu'il eut écouté fort tranquillement le Recteur; » Que vous êtes heureux, mes Peres, » lui dit-il, » d'avoir un nouveau Saint dans le Ciel! Une personne qui a de grandes communications avec Notre Seigneur dans l'Oraison, a vû le Pere Domeneccchi tout resplendissant de lumiere, avec une Couronne de Martyr de la Charité sur la tête. J'ai soupçonné d'abord que cette vision étoit un songe; mais je ne puis plus douter que la chose ne soit réelle: gardez pourtant sur cela un profond silence.

Au bout de six jours on apprit à l'Assomption que le Pere Domeneccchi étoit mort, & que le Pere Gomez après avoir été à différentes reprises à l'extrémité, étoit hors de danger. Le Pere Sobrino alla sur le champ faire part de ces nouvelles au Prélat, qui après lui avoir fait remarquer la vérité de la vision, dont il lui avoit parlé, lui dit qu'il vouloit qu'on rendît à Dieu de solennelles actions de grâces, pour une mort si précieuse, & qu'il y prêcherait. Il le fit, & s'étendit beaucoup sur la vision, ajoutant que la personne qui en avoit été favorisée, ne vouloit pas être nommée. Mais quelques jours après on sut que le Messager qui avoit apporté au Collège la nouvelle de la mort du Missionnaire, avoit été précédé de six jours par un Exprès qui l'avoit apprise au Prélat, & cela fit un fort mauvais effet pour lui dans le Public, d'autant plus qu'il venoit d'indisposer bien du Monde à son égard.

Son entreprise
contre le Gouverneur.

Il avoit publié un Edit de la Foi qui ordonnoit, sous peine d'excommunication, à tous les Habitans de la Campagne de se rendre à la Cathédrale au jour & à l'heure qui étoit marquée; le Gouverneur se douta que c'étoit une batterie dressée contre lui, ou appréhenda que ce concours extraordinaire de tant de Gens ramassés n'occasionnât quelque désordre, & pour se tenir prêt à tout événement, il indiqua une revue générale des Troupes pour le même jour. L'Evêque n'étoit pas Homme à reculer, & avoit pour lui la plus grande partie de la Populace. Le Magistrat fut allarmé, & chercha des voies de conciliation. On parla à l'Evêque, on lui fit entendre qu'il ne seroit pas le plus fort; il parut craindre & s'en ouvrit en particulier au Pere Sobrino, lequel alla sur le champ trouver le Gouverneur, & l'assura que Dom Bernardia ne demandoit

pas mieux que de s'entendre avec lui ; que le Dimanche suivant il le relèveroit de toutes les Censures qu'il pourroit avoir encourues, & que tout se passeroit de maniere qu'il auroit lieu d'être content ; qu'il le prioit seulement de permettre aux Soldats d'aller entendre la lecture de l'Edit de la Foi.

Dom Grégorio y consentit : à l'heure marquée tout le monde se rendit à la Cathédrale. Le Prélat parut ensuite sur son Trône, & ordonna la lecture de l'Edit. Il l'interrompit souvent pour expliquer au Peuple ce qu'il pouvoit n'y pas comprendre ; il insista sur la nécessité & sur l'autorité du Tribunal du Saint-Office, & la lecture finie, il fit un très long discours, qu'il commença par féliciter le Peuple sur sa soumission aux ordres de son Pasteur ; il dit, qu'il falloit porter l'obéissance aux Décrets de l'Inquisition, jusqu'à sacrifier sa vie, s'il en étoit besoin, & que les Evêques en devoient donner l'exemple, comme avoit fait Saint Ambroise, en résistant à l'Empereur Théodose.

Il tomba ensuite sur le Gouverneur, fit une énumération emphatique de toutes ses entreprises criminelles contre l'Eglise : il donna à entendre qu'il favoit par révélation combien la colere de Dieu étoit allumée contre lui ; il fit beaucoup valoir l'action de Moÿse, qui avoit fait massacrer un grand nombre d'Israélites rebelles au Seigneur ; il ajouta que le courroux du Ciel s'apaiserait à moins, qu'il suffisoit d'arrêter le Gouverneur, mais que cela étoit nécessaire ; puis se levant de son siège : » à moi, dit-il, fideles Chrétiens ; qui-
 » conque refusera de me suivre, je le condamne à mille écus
 » d'amende, ou à deux cents coups de fouets ; que tous ceux
 » qui veulent suivre l'étendard du Seigneur, viennent m'aider
 » à me saisir de l'Ennemi de l'Eglise, & s'il trouve de la ré-
 » sistance, qu'il tue son Frere, son Ami, son plus proche Pa-
 » rent (1).

En finissant ces mots il sort, arrache l'Enseigne des mains de l'Officier de garde, & paroît comme un autre Phineès, escorté de son Clergé, tous aiant des armes sous leur manteau. La Multitude étonnée ne fait quel parti prendre, elle craint également les menaces de son Evêque, & de se rendre coupable envers le Roi, si elle met la main sur le Gouverneur. Le Prélat qui n'avoit autour de lui que des Ecclésiastiques, est déconcerté ; mais son embarras augmenta beaucoup, quand

Ce qui en ar-
rive.

(1) Exode, 32. 27.

1643.

on vint lui dire que Dom Grégorio l'attendoit à la tête d'une Compagnie d'Arquebusiers. Le Peuple restoit toujours comme immobile; le Prélat s'arrêta, & tout son courage l'abandonna. Il appella un de ses Confidens, & lui dit à l'oreille d'aller avertir les Chefs de Compagnie, & les Supérieurs des Réguliers, de venir le prier de ne pas aller plus loin.

Il fut obéi, & le premier qui parut fut le Mestre de Camp général, qui cette année-là étoit aussi Alcalde ordinaire; il fut bientôt suivi de tous les Magistrats, & de plusieurs Religieux qui prosternés à ses pieds le conjurerent de retourner chez lui. Il leur dit qu'il étoit permis de repousser la violence par la force; il tira de sa poche un Billet, par lequel un grand Serviteur de Dieu, disoit-il, l'avertissoit que le Gouverneur vouloit se saisir de sa personne, qu'il avoit violé les droits de l'Eglise; que c'étoit un Excommunié, sur lequel il étoit autorisé de mettre la main: mais qu'enfin il ne pouvoit pas refuser à tant de Personnes, qu'il estimoit, la grace qu'elles lui demandoient, & il se laissa reconduire à son Palais. L'Evêque du Tucuman lui écrivit encore à cette occasion, qu'il avoit fort mal reçu celui qui étoit venu lui raconter ce fait, ne pouvant pas imaginer qu'il eût été capable de former une telle entreprise.

Il s'aigrît contre les Jésuites

Elle lui fit en effet un très grand tort dans toute la Province, & le Pere Sobrino fut extrêmement mortifié de ce qu'il s'étoit servi de lui pour tromper le Gouverneur; mais comme il avoit déjà pris la liberté de lui représenter qu'il donnoit trop d'étendue à ses droits, en disant à tout propos qu'il avoit dans son Diocèse les mêmes pouvoirs que le Pape dans Rome, il crut qu'il devoit encore l'avertir que le Roi trouveroit assurément mauvais qu'il eût averti le Peuple, pour se rendre maître de la personne du Gouverneur. Cette remontrance, quoique faite de la manière la plus respectueuse, lui déplût beaucoup; il auroit souhaité que les Jésuites eussent été ses Panégyristes, pour reconnoître les éloges qu'il leur prodiguoit malgré eux, & l'on s'apperçut bientôt, à l'occasion que je vais dire, de ses véritables sentimens au sujet de ces Religieux.

Le Gouverneur est absous par des Arbitres.

Le mauvais succès de sa tentative contre le Gouverneur lui avoit fait connoître que son autorité n'étoit pas aussi absolue qu'il l'avoit pensé. Dom Grégorio avoit aussi plus d'une raison de souhaiter de sortir d'affaire avec lui: ainsi l'intérêt étant

à-peu-près égal des deux côtés, la réconciliation ne tint bientôt plus qu'à un article qui étoit, que l'Evêque ne vouloit absoudre le Gouverneur, qu'à condition qu'il paieroit une amende de quatre mille arrobes de l'Herbe de Paraguay, ce qui montoit à la valeur de huit mille écus. Après bien des contestations, on convint de nommer des Arbitres de part & d'autre, & l'Evêque en exclut les Jésuites. Le Pere Thomas Pelloa, Prieur des Dominiquains, & le Pere Matthieu Rolon, Ministre de la Merci (1), furent choisis par les deux Partis, & l'Evêque leur donna le pouvoir d'absoudre le Gouverneur, sous les conditions dont ils seroient convenus.

On n'a jamais bien su quelles furent ces conditions; ce qui est certain, c'est que Dom Grégorio fut absous par les Arbitres; que l'Evêque les défavoua, & que le nom du Gouverneur fut remis sur le Tableau des Excommuniés. Le Prélat recommença ensuite à invectiver contre lui, non-seulement en Chaire, mais encore à l'Autel, se tournant pour cela vers le Peuple avant & après la Consécration, & attestant sur le Corps de Jesus-Christ tout ce qu'il disoit. Il se mit ensuite dans la tête que le Pere de Hinostrofa étoit le seul, ou du moins le principal Conseiller de son Frere, & la cause de tout le mal; il publia aussi-tôt contre lui un Décret du Saint-Office par lequel il l'exiloit de toute l'étendue de son Diocèse. Ce Religieux ne repliqua rien, & se retira.

Dès qu'il fut parti, Dom Bernardin fit entendre à tout le monde que le plus grand obstacle à la réconciliation avec le Gouverneur étant levé, il ne se refuseroit à aucun accommodement, & qu'il se contenteroit de l'amende qu'il avoit exigée de lui. Dom Grégorio répondit qu'il ne vouloit pas acheter si cher une Absolution, dont il ne croioit pas avoir besoin. On s'ajusta néanmoins, mais sans trop s'expliquer. L'Evêque choisit un jour de Fête, afin que tout le monde fût témoin de son triomphe: Dom Grégorio prosterné à la porte de l'Eglise demanda miséricorde; Dom Bernardin en habits pontificaux commença par lui faire une longue & sévère réprimande, lui donna ensuite l'Absolution, puis le releva, l'embrassa, entra avec lui dans l'Eglise, tandis qu'on chantoit le *Te Deum*, après lequel il monta en Chaire, fit un magnifique éloge du Pénitent reconcilié, le compara au grand Théodo-

L'Evêque les défavoua.

Le Gouverneur est absous de nouveau.

(1) Comendador.

1643.

se, & lui attribua autant de vertus qu'il lui avoit reproché de crimes.

Les Jésuites
refusent d'ap-
prouver les
Ordinands.

Il fit peu de jours après une Ordination qui fut pour lui une nouvelle occasion de faire connoître ses véritables sentimens à l'égard des Jésuites. Il les avoit chargés d'examiner tous ceux qui se présentoient pour recevoir les Ordres; & ils ne crurent pas devoir en approuver un seul. Il ne laissa pas de les ordonner tous; disant qu'il avoit besoin de Prêtres; que si les Jésuites avoient leur conscience, il avoit aussi la sienne, & que d'ailleurs il étoit en droit de donner les sacramens nécessaires. Il y avoit déjà quelque tems qu'il se plaignoit de trouver les Jésuites trop scrupuleux: ils eussent assurément souhaité qu'il leur eût toujours fait le même reproche; mais ils le connoissoient assez pour ne pas s'attendre qu'il parlât & qu'il agit toujours conséquemment.

Nouvelles
brouilleries
entre l'Evê-
que & le
Gouverneur.

Cependant le Gouverneur avoit protesté en secret contre la promesse qu'il avoit faite de paier l'amende de quatre mille arrobes d'herbe de Paraguay: l'Evêque, soit qu'il eût le vent de cette protestation, ou qu'il trouvat que Dom Grégorio tardoit trop à remplir cette condition, le fit sommer d'y satisfaire, & lui envoya dire que son Absolution seroit nulle, s'il n'y satisfaisoit pas. Le Gouverneur craignant de retomber dans l'embarras, dont il avoit eu tant de peine à sortir, pria le Pere Sobrino de représenter au Prélat qu'il exigeoit de lui plus qu'il ne pouvoit donner. Le Recteur se rendit aussi-tôt chez l'Evêque, & proposa un projet d'accommodement, que Dom Bernardin, touché de ses raisons, paroissoit goûter, lorsqu'un Religieux, nommé le Pere Jean Loçano, prenant la parole, dit que son sentiment étoit que sans perdre de tems à ces négociations, on déclarât le Gouverneur excommunié, jusqu'à ce qu'il eût payé, & qu'il ne convenoit pas aux Jésuites de se mêler de cette affaire.

Le Recteur ne répliqua rien, & prit congé de l'Evêque; mais le Pere Loçano retroussant sa robe le poursuivit jusqu'à la Place, en criant à pleine tête, & s'exprimant en des termes perséans à sa profession. Ce Religieux avoit été mis en pénitence par ses Supérieurs pour sa vie scandaleuse, & s'étoit réfugié auprès de Dom Bernardin, qui l'avoit reçu à bras ouverts comme une Brebis égarée. Sa principale occupation dans cet asyle étoit de composer des Libelles diffamatoires sous des noms empruntés, & il ne s'avoit l'Auteur que

que de ceux qui avoient quelque succès dans le Public. Tel étoit le personnage par le conseil duquel l'Evêque se résolut à un éclat qui acheva de remplir son Diocèse de trouble & de confusion.

La veille de la Pentecôte il s'embarqua sur le Paraguay, laissa à son grand Vicaire un ordre par écrit d'y publier le lendemain un Interdit général, local & personnel, c'est-à-dire, pour tous les lieux, où le Gouverneur se trouveroit; mais le Chapitre s'opposa à cette publication dans un jour si solennel, & elle ne fut faite que le Lundi. On trouva en même tems un grand Ecriteau attaché derrière le Crucifix du chœur de la Cathédrale, où le Gouverneur étoit déclaré avoir encouru plusieurs excommunications, dont il ne pouvoit être relevé que par l'Evêque. Plusieurs Personnes y étoient aussi dénoncées, & leur Absolution taxée à une somme considérable; cependant aucun n'avoit été cité, & il n'étoit point marqué pour quel sujet ils étoient excommuniés. On y permettoit aux Femmes, aux Negres, & à quelques Espagnols, d'entendre la Messe, & on ne marquoit point dans quelle Eglise, quoique l'Interdit fût général & sans exception.

Un Acte si informe parut nul à bien des Gens, & chacun prit son parti selon sa conscience, de sorte qu'il y eut des Eglises toujours ouvertes, & d'autres toujours fermées. Le Gouverneur de son côté prétendoit qu'en vertu de sa Charge, on ne devoit pas le tenir pour excommunié extérieurement, ou qu'on devoit l'absoudre. Les Jésuites forcés de dire leur sentiment, après s'en être long-tems défendus, dirent que le Gouverneur n'ayant point de guerre sur les bras, ils croioient que pour éviter le scandale il devoit se tenir pour excommunié, jusqu'à ce qu'il eût été absous par l'Evêque même: les Peres de Saint Dominique & de la Merci décidèrent que le grand Vicaire pouvoit se relever des Censures, & Dom Grégorio s'en tenant là, requit le grand Vicaire de l'absoudre. Celui-ci le renvoia à ceux qui avoient décidé en sa faveur, & sur son refus Dom Grégorio fit battre la générale & marcha à la tête des Troupes à son Logis, en fit clouer la porte & les fenêtres, & lui envoia dire que personne n'y entreroit, ni n'en sortiroit, qu'il ne lui eût donné l'Absolution. Le grand Vicaire tint bon; le Gouverneur se laissa d'attendre & se retira.

Dès qu'il fut rentré chez lui, il fit dresser des Procès-verbaux

Tome II.

E

L'Evêque sort de la Ville, & y laisse un ordre d'y publier un Interdit.

1643.

L'Evêque & le Gouverneur portent leurs plaintes à l'Audience roïale.

de tout ce qui s'étoit passé dans la Province depuis que Dom Bernardin de Cardenas y étoit entré, & les envoïa à l'Audience Roïale des Charcas. L'Evêque en aiant été informé à Corrientès, où il s'étoit arrêté, fit aussi ses Mémoires, où il chargea le Gouverneur des crimes les plus odieux, & les testa avec serment. Il reçut peu de tems après une députation de son Chapitre, qui le supplioit de lever l'Interdit, d'absoudre les Excommuniés, & de leur faire grace de la taxe, pour laquelle il n'étoit pas possible de trouver assez d'argent dans la Ville : mais il refusa tout, & quatre mois entiers se passèrent dans un état si violent.

L'Evêque nomme un Vice-gérent qui leve toutes les Censures & l'Interdit.

Au bout de ce tems là, le Pere Truxillo, de l'Ordre de Saint François, qui venoit du Tucuman avec la qualité de Vice-provincial, débarqua à Corrientès, & Dom Bernardin le nomma son Vice-gérent & son Vicaire général, avec un plein pouvoir de lever l'Interdit, & d'absoudre de toutes les Censures. Ce Religieux n'eut rien de plus pressé en arrivant à l'Assomption, que d'informer sur tout ce qui avoit donné lieu au désordre qui régnoit dans cette Ville, & il comprit bientôt que l'Evêque l'avoit fort mal instruit ; que le Gouverneur pouvoit bien, après son absolution, avoir fait quelques fausses démarches ; mais que la conduite de l'Evêque à son égard étoit insoutenable, & que de la part des autres Excommuniés, à peine il y avoit quelque léger délit. Il déclara ensuite que la cause civile & criminelle aiant été portée au Tribunal de l'Audience Roïale, ceux qui étoient lésés par les Censures, devoient s'obliger en leurs personnes & dans leurs biens, à se soumettre à la Sentence qui émaneroit de cette Cour supérieure, & tous aiant protesté qu'ils s'y soumettroient, il leva par provision l'Interdit, & donna l'Absolution de toutes les Censures.

Il part pour l'Assomption, & s'arrête à Yaguaron.

D. Bernardin en apprit la nouvelle à Itati, Bourgade Indienne, qui avoit pour Curé un Religieux de son Ordre, & lorsqu'il étoit sur le point d'en partir pour visiter quelques-unes des Réductions de son Diocèse, ainsi qu'il en étoit convenu avec le P. Sobrino. Déjà même le P. André Gallego étoit arrivé avec des Barques bien pourvues de provisions & de rafraîchissemens pour l'accompagner dans cette visite ; mais la lecture des Lettres qu'il venoit de recevoir de l'Assomption, l'obligea de renoncer à cette visite. Il dit au P. Gallego que sa présence étoit nécessaire à l'Assomption,

& le congédia en le remerciant de son attention. Cependant comme la Réduction de S. Ignace n'étoit pas éloignée de la route qu'il devoit tenir, il s'y rendit; mais il ne s'y arrêta point. On l'y fournit de tout ce dont il pouvoit avoir besoin pendant le reste de son voiage, & de-là il passa à Yaguaron, grosse Bourgade Indienne, qui n'est qu'à huit lieues de l'Assomption.

Il y arriva au mois de Septembre, & oublia d'abord qu'il étoit pressé de se rendre à la Capitale. Cet endroit lui plut beaucoup, & en effet la situation en est assez agréable, l'air sain & les environs fertiles. Il résolut donc d'y faire quelque séjour; & comme il ne vouloit pas y être interrompu, il fit publier une défense, sous peine d'excommunication & de cinquante écus d'amende, d'y venir sans sa permission. La singularité de cette défense donna beaucoup à penser, & on s'épuisa en conjectures pour en pénétrer le motif; ce qui étoit assez inutile, car on devoit le connoître assez pour savoir qu'il auroit été lui-même fort embarrassé à rendre compte de bien des résolutions qu'il prenoit sur le champ. Cependant comme il avoit excepté les Réguliers de la défense qu'il avoit faite, tous les Supérieurs se rendirent à Yaguaron pour le saluer. Le seul Pere Truxillo ne jugea pas à propos d'y aller.

Il les reçut bien, & ils comprirent d'abord que le Vice-Provincial avoit fort bien fait de ne point se présenter devant lui, car il ne les entretint d'abord que de la démarche précipitée de ce Religieux, contre lequel il déclama beaucoup. Il entreprit surtout de prévenir contre lui le Recteur des Jésuites, en lui disant que ce Pere avoit répandu par-tout des Ecrits injurieux à la Compagnie, & qu'il en avoit même envoyé à Corrientès depuis son arrivée à l'Assomption. Le P. Sobrino ne répondit rien, & pour changer de discours il dit au Prélat que le Trésorier du Chapitre, D. Diegue Ponce de Leon, & le Chanoine D. Fernand Sanchez, souhaitoient fort de venir lui baiser la main, & l'avoient chargé de lui en demander pour eux la permission. Il répondit qu'il les verroit avec plaisir, il leur écrivit même pour les y inviter, & il remit sa Lettre au P. Sobrino en lui disant beaucoup de bien de l'un & de l'autre, & qu'il seroit bien aise de traiter avec eux des affaires de son Diocèse.

Ils partirent dès qu'ils eurent reçu sa Lettre; mais ils furent

1643.
Sa conduite
violente en-
vers deux Ec-
clésiastiques.

étrangement surpris, lorsque l'Evêque, prenant à leur vîte un air courroucé, les apostropha avec ces foudroyantes paroles : *Vous voilà donc, Traîtres à voire Evêque & à l'Eglise.* Puis, sans leur permettre de dire un mot, il les fit enfermer dans deux chambres séparées, où ils n'eurent aucune communication avec personne tant qu'ils y resterent, & furent traités avec beaucoup de rigueur. Le motif, dit-on, qui engageoit l'Evêque à en user ainsi, est qu'il s'étoit imaginé, apparemment sur quelques discours qu'on venoit de lui rapporter, qu'on songeoit sérieusement à se soustraire à son obéissance; que les Peres de Saint Dominique, le Gouverneur, & tous ceux qu'il avoit communiés, étoient les principaux Auteurs de ce projet; que le P. Truxillo, piqué de ce qu'il l'avoit désavoué, y entroit aussi, & que comme il ne doutoit point que le Chapitre de la Cathédrale ne fût toujours persuadé de la nullité de sa prise de possession, il étoit bien aise de s'assurer des deux Membres de ce Chapitre, qui s'étoient les premiers déclarés contre lui à ce sujet, sans faire réflexion que par-là il aigrissoit encore plus contre lui tout ce Corps, qui étoit déjà assez mal disposé à son égard, & lui pouvoit faire naître la pensée de la soustraction.

Quoi qu'il en soit, cette détention fit beaucoup de bruit dans la Capitale, & les Supérieurs de S. François & de la Merci partirent sur le champ avec le Recteur du Collège, pour l'engager par son propre intérêt à rendre la liberté aux deux Chanoines. Ils n'oublièrent rien pour cela; mais ils le trouverent inflexible. Il tâcha même de leur prouver par un long discours qu'il n'avoit rien fait que par de bonnes vûes, & pour cela il entra dans un grand lieu commun sur les devoirs des Evêques, sur le zele qu'ils sont obligés d'avoir pour la liberté de l'Eglise en général, & chacun en particulier de celle dont il est chargé. Il parla avec sa vivacité ordinaire sur le peu de cas que l'on faisoit des censures, & des hérésies que ce désordre avoit enfantées. Il dit qu'il étoit bien résolu d'en purger son Diocèse, & qu'en usant des censures comme on fait des caustiques pour la guérison des plaies, c'étoit en Percendre & en Médecin charitable, qu'il châtioit les Enfans, & qu'il guérissoit les Malades.

Ceux à qui il parloit ainsi ne voioient pas trop quel rapport avoit ce discours avec la détention des deux Ecclésiastiques; mais comme ils ne répliquèrent point, il crut les avoir

persuadés qu'il n'avoit rien fait qui ne fût juste & nécessaire.

Ils jugerent même à propos de parler à leur retour dans la Ville, comme s'ils étoient convaincus de la pureté de ses intentions. Plusieurs Personnes obtinrent encore la permission de lui rendre visite, & bientôt on y alla en foule. Il parut charmé de ce concours, & il en conclut qu'il pouvoit entreprendre de poursuivre en Criminel le Chanoine Sanchez, dont la franchise, poussée peut-être un peu trop loin, lui avoit toujours fort déplu. Mais Sanchez se défendit en habile Homme; & comme il étoit Commissaire de la sainte Croisade, il prétendit qu'on ne pouvoit ni le mettre en prison, ni passer plus avant, sans l'avoir convaincu d'un délit.

Dom Bernardin comprit toute la force de cette défense; mais espéra qu'en intimidant l'Accusé, il en tireroit une satisfaction ou une amende. Il fut trompé: le Chanoine avoit un Neveu, nommé Ferdinand Corrilla del Valle, qui n'eut pas plutôt appris sa détention, qu'il entreprit de le délivrer; mais il n'y gagna que d'être excommunié, & taxé, pour être absous, à une amende de deux cents écus, qu'il lui fallut paier. Deux Francisquains & deux Jésuites firent une nouvelle tentative pour défarmer la colere du Prélat, & elle n'eut pas plus de succès que les autres. Enfin, après quarante jours de détention, les deux Ecclésiastiques trouverent moien de s'évader: le Trésorier passa à Corrientès, le Chanoine se rendit à l'Assomption, & se réfugia chez le Gouverneur qui le reçut très bien.

Là on commença à délibérer s'il n'étoit pas à propos de se soustraire à la Jurisdiction d'un Evêque, que bien des gens avoient toujours cru n'en avoir aucune, & qui troubloit toute la Province. Les Peres Truxillo, tous deux Vice-Provinciaux, l'un des Francisquains & l'autre des Dominiquains, opinerent pour l'affirmative, & le Chanoine Sanchez l'appuya avec tant de force, que cet avis prévalut. Il dépêcha aussitôt un Courier au Trésorier, avec une Lettre pour l'informer de ce qui se passoit, & celui-ci partit aussi-tôt pour l'Assomption. En entrant dans la Ville il laissa tomber de sa poche la Lettre du Chanoine, & elle fut ramassée par un Ecclésiastique, lequel la porta sur le champ à l'Evêque, qu'elle mit en fureur. Cependant, revenu de ces premiers transports, il fit ses réflexions à loisir, & la crainte d'une révolution s'empara de son cœur.

On délibere
sur la soustrac-
tion d'obéis-
sance.

1643.
Nouvelles
procédures de
l'Evêque.

Pour parer ce coup qui le menaçoit , il commença par se faire jurer fidélité & obéissance par tous ceux qui se trouvoient auprès de lui : il envoya ensuite une Personne sûre à l'Assomption , avec ordre de faire écrire les noms du Trésorier & du Chanoine sur le Tableau des Excommuniés. Il fit en même tems sommer le Gouverneur de lui livrer ce dernier , ce que D. Gregorio refusa de faire , mais il l'engagea à se retirer chez le Trésorier , & tous les deux jugerent que pour plus grande sûreté ils devoient s'éloigner de la Ville. Leur retraite fit reprendre cœur au Prélat , & il ne songea plus qu'à pousser vivement tous ceux dont il se déffoit.

Il déclare nul
tout ce qu'a
fait le P. Truxillo.

Il fit d'abord publier une Ordonnance , dans laquelle , après avoir cité quantité d'axiomes de Droit & plusieurs passages de l'Écriture , qu'il expliquoit à sa façon & souvent dans un sens allégorique , il déclaroit nulles toutes les absolutions que le P. Truxillo avoit données aux Excommuniés. Elle fut bientôt suivie d'un Ecrit fort long , qui n'étoit qu'un tissu d'invectives contre ce Religieux , contre le Gouverneur , & contre plusieurs Personnes des plus distinguées de la Ville ; quelques autres Peres de son Ordre n'y étoient point plus épargnés , & une Lettre de l'Evêque du Tucuman nous apprend que les Jésuites n'y étoient pas mieux traités ; mais que ces Peres , contens du témoignage de leur conscience , & de celui que leur rendoit le Public , ne crurent pas devoir y faire la moindre attention.

Il interdit de
nouveau la
Capitale.

Enfin il parut une nouvelle Sentence d'excommunication contre les deux Ecclésiastiques fugitifs : elle étoit accompagnée d'une défense , sous la même peine , & d'une amende pécuniaire , de traiter avec le Gouverneur , & même de lui parler , & d'une nouvelle Sentence d'interdit sur toute la Ville. Le seul jour de Noel étoit excepté , & celui de la Circoncision pour la seule Eglise du Collège. Il y a bien de l'apparence que le Pere de Cardenas n'étoit plus avec son Oncle ; mais ce Prélat avoit depuis peu auprès de lui un autre Religieux bien capable de remplacer son Neveu. Il se nommoit François Nieto , & depuis vingt-six ans il étoit Apostat de l'Ordre de S. Augustin. Après avoir long-tems erré dans les Habitations Indiennes du Paraguay , qu'il scandalisoit par son libertinage , il fut appelé à l'Assomption par l'Evêque , qui ne le connoissoit apparemment pas assez , ou qui vouloit se retirer du désordre où il vivoit.

Ce qui est certain, c'est que la premiere chose à quoi il l'emploia, fut à informer contre D. Pedre de Mendoza, Curé d'une Paroisse nommée la Chandeleur. On fut fort étonné de voir un Homme si justement décrié devenir en quelque façon l'Arbitre du sort de cet Ecclésiastique, & d'apprendre presqu'aussi-tôt que sur ses informations, Mendoza, qui auroit dû rougir de l'avoir pour son Avocat, venoit d'être privé de sa Cure & déclaré incapable de posséder jamais aucun Bénéfice, & cela sans avoir été ni oui ni confronté. Le Pere Nieto ne s'accommoda pourtant pas long-tems du genre de vie qu'il menoit, & vouloit reprendre celui qu'on lui avoit fait quitter; mais l'Evêque le retint, le prit pour son Confesseur, & lui promit la premiere Prébende dont il pourroit disposer. Le parti étoit trop bon pour n'être pas accepté: Nieto renvoia l'Indienne qu'il entretenoit, avec les Enfants qu'il en avoit eus, & devint le principal Confident d'un Evêque toujours aveugle sur les défauts de quiconque se livroit à lui, tandis que tout lui paroissoit suspect dans ceux qui n'avoient pas la complaisance d'entrer dans toutes ses vûes.

Son ressentiment contre le Chanoine Sanchez étoit alors ce qui paroissoit l'occuper davantage. Il prononça contre lui une Sentence, qui le privoit de son Bénéfice, le déclaroit inhabile à en posséder aucun, privé de tout droit d'immunité, & le menaçoit, s'il ne revenoit à résipiscence, de le livrer au bras séculier, nonobstant toute appellation, ou récusation quelconque. Cette Sentence, qui fut lue & publiée dans toutes les Eglises, étoit remplie d'imputations atroces contre cet Ecclésiastique, dont les mœurs & la conduite avoient toujours paru irréprochables, & que son âge & ses services sembloient devoir mettre à l'abri d'un pareil traitement. D. Bernardin en avoit rendu une autre toute semblable contre le Trésorier; mais il n'osa la faire publier, de peur de s'attirer la famille de cet Ecclésiastique, laquelle étoit fort puissante. Il se contenta de l'envoier avec la premiere à l'Evêque du Tucuman, en le requerant de faire arrêter les deux Coupables, s'ils passioient dans son Diocèse. » Deux choses, lui répondit D. Melchior Maldonado, m'ont empêché d'exécuter ce que Votre Seigneurie illustrissime exigeoit de moi; la premiere, que vous avez oublié de marquer la consignation; la seconde, que je n'ai trouvé dans les Sentences ni faits justifiés, ni aucun ordre, ni style ju-

1644.

Il prend pour
son Confes-
seur un Reli-
gieux Apostat.

1644.

» diciaire ; mais comme vous me suggeriez de les envoyer au
 » Métropolitain, que Dieu à reçu dans sa gloire, je les ai
 » adressées au Chapitre de la Métropole.

Maniere sin-
 guliere dont il
 célèbre l'Offi-
 ce divin.

Toutes ces procédures n'occupoient point tellement l'Evê-
 que de l'Assomption, que se voiant au milieu des Indiens,
 il ne crût devoir les attacher au Service divin par quelque
 chose de singulier. Le P. Nieto avoit exercé des Hommes &
 des Femmes à chanter à deux chœurs des Pseaumes, des
 Hymnes & des Cantiques en leur Langue, au son des ins-
 trumens dont les Infideles se servoient dans leurs Assemblées
 de plaisir. Le Prélat célébroit tous les jours les saints Myste-
 res pendant cette Musique, & à la fin de la Messe il faisoit
 approcher les Musiciens & les Musiciennes, pour leur donner
 le baiser de paix, en leur disant, *recevez le Saint-Esprit*. On
 le voïoit aussi assez souvent dans les rues suivi d'une Troupe
 d'Indiennes qui chantoient, & il alloit avec le même cortège
 bénir les Ruisseaux & les Fontaines ; puis il leur ordonnoit
 d'y puiser de l'eau & d'en asperger leurs Habitations, avec
 une ferme confiance qu'elles y attireroient la bénédiction du
 Ciel.

Comment
 il soulage les
 Pauvres.

Ces bonnes Gens s'attendoient que leur Evêque, voiant
 de près leur misere, y remédieroit par ses libéralités ; mais
 ils furent trompés, ce qui joint aux amendes qu'il exigeoit
 de ceux qui vouloient être absous de leurs excommunica-
 tions, donna fort peu d'idée de sa générosité & de son dés-
 intéressement. Il voulut cependant soulager les Indiens, qui
 étoient tous en Commande ; mais il en chargea les Com-
 mandataires, & il ne manquoit jamais d'exempter du service
 personnel tous ceux qui appartenoient à des Excommuniés.
 Le Gouverneur, touché de tant de maux, & ne pouvant y
 remédier, parceque la crainte qu'on avoit de l'Evêque, avoit
 presqu'entièrement anéanti son autorité, se détermina enfin
 à se reconcilier avec lui, & il partit pour Yaguaron, accom-
 pagné seulement de quelques Officiers & de son Secrétaire.

Le Gouver-
 neur va à Ya-
 guaron, &
 comment il y
 est reçu.

Arrivé dans cette Bourgade, il n'y trouva pas une seule
 maison où on voulut le loger, & personne ne se présenta
 pour lui rendre le moindre service, chacun l'évitant comme
 un Excommunié. Cependant, comme il vouloit absolument
 être absous, il se résolut de boire le calice jusqu'à la lie. D.
 Bernardin de son côté ne chercha point à lui en adoucir
 l'amertume : non content de le voir à ses pieds, il ne lui
 donna

donna qu'une absolution conditionnelle, & qu'après lui avoir fait jurer & signer qu'il paieroit l'amende de quatre mille robes de l'herbe de Paraguay. Il voulut même que toute la Bourgade fût témoin de son humiliation; & avant que de l'absoudre, il lui fit une réprimande telle qu'il l'auroit faite à un Homme du commun, & convaincu des plus grands crimes.

Ceux qui le connoissoient le mieux, n'attribuoient cette conduite qu'à la passion qu'il avoit de dominer, & rejettoient ses exactions sur l'avidité de ceux qui le gouvernoient sans qu'il s'en apperçût: car il en est de cette passion comme de toutes les autres; en flattant ceux qui en sont possédés, on en fait ses Esclaves. On auroit pu dire qu'il ne vouloit qu'enrichir son Eglise; mais il la laissa aussi pauvre qu'il l'avoit trouvée; n'ayant pas même de quoi faire décerner le Service divin. D'ailleurs son aveuglement sur ceux à qui il donnoit toute sa confiance, l'empêchoit de voir que les excommunications étoient pour eux un fond inépuisable, qu'ils augmentoient tous les jours, en lui répétant sans cesse que c'étoit fait de son autorité, s'il se relâchoit sur cet article, & de faire attention que les biens de l'Eglise sont le Patri-moine des Pauvres. Ainsi la seule jalousie de son autorité, à laquelle il ne donnoit point de bornes, le rendoit le Ministre de l'avidité de quelques Particuliers, qui connoissoient son foible, & qui le jetterent dans des écarts qu'on n'imagineroit point.

Un grand nombre d'Excommuniés s'étoient joints ensemble pour aller à Yaguaron, dans l'espérance de le fléchir. Quand ils furent en sa présence, il commença par leur reprocher la dureté de leur cœur; puis il leur dit qu'il avoit eu deux visions, qui ne lui permettoient pas de se relâcher sur rien de ce qu'il avoit exigé d'eux avant que de les absoudre:

» Un jour, dit-il, que priant devant l'Image de S. Pierre,
 » je conjurois ce Prince des Apôtres de me faire connoître
 » la manière dont je devois me conduire dans le gouverne-
 » ment de mon Eglise, il me répondit intérieurement qu'é-
 » tant un de ses Successeurs & revêtu de tout son pouvoir,
 » je devois user de sévérité envers les Coupables, qui se ré-
 » voltoient contre l'Eglise. Une autre fois étant en oraison
 » pendant la nuit, je vis venir une Légion de Démons fu-
 » rieux, qui vouloient détruire la Ville de l'Assomption,

Tome II.

F

Sévérité de
l'Evêque en-
vers les Ex-
communiés.

1644.

Pl. 138. 7.

» sans épargner même les Temples du Seigneur, & qui
 » crioient de toutes leurs forces, *exinanite, exinanite usque*
 » *ad fundamentum in eâ* : je me levai, & prenant en main
 » une Croix, je leur dis d'un ton d'autorité que cela n'ar-
 » riveroit point tandis que je vivrois, & ils disparurent dans
 » le moment ». Il ajouta que s'il avoit voulu se venger du
 Gouverneur & de ses autres Ennemis, ils seroient déjà ré-
 duits en poudre; que Dieu à sa prière rendoit la Terre sté-
 rile ou fertile, faisoit luire le Soleil ou tomber la pluie, sui-
 vant qu'il étoit nécessaire pour châtier les Rebelles ou recom-
 penser ceux qui rendoient à l'Eglise l'obéissance qu'ils lui
 devoient.

Après avoir par ce discours rempli les Supplians de ter-
 reur, il les absout aux mêmes conditions qu'il avoit impo-
 sées au Gouverneur, ce qui ne les rassura nullement, aucun
 d'eux n'étant en état de paier l'amende. Il y eut cependant
 un de ceux qui avoient eu part à l'enlèvement du P. de Car-
 denas, lequel trouva le secret d'être absous sans qu'il lui en
 coûtât rien. Il s'avisâ d'aller à Yaguaron, revêtu d'un habit
 de Pénitent, & un fouet à la main. Aiant su que l'Evêque
 étoit à l'Eglise, il y entra dans cet équipage, se jeta aux
 pieds du Prélat, & commença à se frapper de toute sa
 force, en criant *misericorde*. D. Bernardin le releva aussi-tôt,
 l'embrassa, le combla d'éloges & d'amitiés, & l'absout sans
 aucune condition.

Le Mestre de Camp général, D. Sébastien de Leon, & le
 Capitaine François de Vega, ne trouverent point le Prélat
 aussi facile; le premier aiant passé une année entiere, depuis
 qu'il étoit excommunié, sans paier l'amende de mille écus,
 à quoi son absolution étoit taxée, elle fut augmentée de cinq
 cents livres, & il lui fut déclaré qu'il ne seroit absous qu'il
 n'eût promis de faire contre le Gouverneur tout ce que l'E-
 vêque lui prescriroit. Le second avoit été condamné à cinq
 cents écus; & après avoir attendu six mois, craignant appa-
 remment que sa taxe ne fût mise plus haut, il prit le parti de
 paier. En un mot les excommunications étoient une sorte de
 contribution, qui, pour le moindre sujet, ruinoit sans res-
 source quiconque avoit le malheur d'en courir la disgrâce du
 Prélat; mais on voulut encore pousser la chose plus loin, on
 ne garda plus de mesures, & on perdit tout.

Le Jeudi-saint de cette année, les deux Juges Ecclésiasti-

ques s'aviserent de placer dans le Chœur de la Cathédrale deux Bureaux pour y recevoir je ne sais quel droit de redevances dues à l'Eglise : à mesure que quelqu'un se présenteoit pour paier, on l'avertissoit que s'il avoit communiqué avec des Excommuniés, il étoit lui-même tombé dans l'excommunication, dont il ne pouvoit être relevé, qu'il ne promît par écrit & avec serment de se soumettre aux conditions qu'on lui imposeroit. Presque tous signèrent tout ce qu'on voulut, pour n'être point privés de la Communion Paschale, excepté deux qui s'échappèrent dans la foule. On ne s'en aperçut que lorsqu'ils étoient, l'un au Confessionnal, & l'autre à la sainte Table, & on les en fit sortir par force. D. Sébastien de Leon, averti de ce qui se passoit, vint à l'Eglise, & dit aux Ecclésiastiques que Judas avoit vendu son Maître trente deniers; qu'ils le mettoient à la vérité à plus haut prix, mais qu'ils le donnoient encore à bon marché : que pour lui il n'avoit garde d'acheter une absolution, dont il ne croioit pas avoir besoin; qu'ils étoient de vrais Simoniaques, & qu'il ne tenoit à rien qu'il ne se servît de son baudrier comme d'un fouet pour chasser du Temple ces sacrileges Vendeurs, non des Animaux destinés au Sacrifice, mais du Sacrifice même & du plus auguste de nos Mysteres, & que s'ils ne mettoient sur le champ fin à ce scandale, il y remédieroit d'une manière qui ne leur feroit pas plaisir.

Cette réprimande militaire eut une partie de son effet; on laissa faire tranquillement les Pâques à ceux qui n'avoient pas encore païé la redevance, ni donné leur soumission; & comme la plupart n'étoient point en état de paier toute la taxe à laquelle ils étoient condamnés, le Licencié Dom François Chaparro crut pouvoir prendre sur lui de la réduire à un cinquième, persuadé que sans cela on couroit risque de ne rien recevoir. Il se flattoit qu'on lui en sauroit bon gré; mais le Visiteur général, D. François Lopez de Monsalva, lui signifiâ un ordre de l'Evêque, qui l'exiloit, & le condamnoit à une amende de trente mille livres de l'herbe de Paraguay. Outre d'un traitement qu'il ne croioit pas avoir mérité, il assembla tous ceux dont il avoit reçu les Obligations, les déchira, & leur déclara qu'ils ne devoient plus rien.

Monsalva fut plus heureux au sujet de la taxe du Gouverneur, qu'il avoit été chargé de recevoir. On lui en avoit remis une partie, & il l'avoit fait embarquer sur le Paraguay dans des

1644.

La taxe du
Gouverneur
est perdue par
la faute des
Officiers de
l'Evêque qui
l'exige de nou-
veau.

Canots qui faisoient eau, de sorte que tout fut perdu. L'autre périt je ne fais par quel accident, & l'Evêque ne l'en rendit pas responsable : nous verrons bientôt qu'il en voulut faire retomber la perte sur le Gouverneur même, quoiqu'il eût livré toute cette herbe à celui qui avoit été préposé pour la lui envoyer. Mais une nouvelle entreprise que fit alors D. Bernardin ne trouveroit pas croïance dans l'esprit de ceux mêmes qui ne doivent plus rien trouver d'incroïable de sa part, si les Actes n'en avoient pas été déposés au Greffe de l'Audience roïale des Charcas.

Violences
exercées par
ses Officiers.

Le Prélat, qui après l'excommunication & la fuite du Chanoine Sanchez avoit réuni à sa Personne la Charge de Commissaire du saint Office ; que possédoit cet Ecclésiastique, ne donnoit pas moins d'étendue aux pouvoirs qui y étoient attachés, qu'à la Jurisdiction Episcopale & à tous les autres titres dont il se prétendoit revêtu : il envoïoit par-tout ses ordres, dont les Exécuteurs, sous prétexte de punir des crimes, exerçoient des violences & faisoient des concussions, qui remplissoient la Province de terreur, & ruinoient un grand nombre de Particuliers. Les excommunications étoient journalières ; les contributions, sous le nom d'amendes, se levoient comme dans un Païs ennemi ; les Indiens étoient enlevés à leurs Commandataires, non pas pour être mis en liberté, mais pour passer au service de l'Evêque, de ses Officiers & de ses Confidens. En un mot, D. Bernardin exerçoit la Jurisdiction roïale avec autant de hauteur que l'Episcopale, qu'il regardoit comme supérieure à toutes les autres, sans presque faire attention que le Roi avoit dans cette Province un Gouverneur.

Mauvaise
conduire du
Gouverneur
qui se brouille
de nouveau
avec l'Evêque.

D. Gregorio de son côté prenoit presque toujours mal son parti ; il commençoit par laisser avilir son autorité, & finissoit par en user d'une manière, qui le mettoit dans son tort, & qui le jettoit dans de plus grands embarras que ceux dont il ne faisoit que de sortir, tandis que l'Evêque profitoit de ces fausses démarches pour aller à son but, & gagnoit presque toujours du terrain, sans être arrêté par aucune considération. Il y avoit des ordres précis du Roi, confirmés par plusieurs Brefs des souverains Pontifes, & des Décrets du saint Office, de donner la liberté aux Indiens qui avoient été confisqués sur leurs Commandataires ; de faire instruire ceux qui n'étoient pas encore Chrétiens, & d'envoier dans les Réduc-

tions gouvernées par les Jésuites ceux qui avoient reçu le Bap-
tême : D. Bernardin , persuadé sans doute qu'il pouvoit dis-
penser de l'exécution de ces ordres , ou les interpréter com-
me il le jugeoit à propos , retenoit à son service , ou distri-
buoit à ses Créatures tous ceux qui avoient été confisqués sur
des Excommuniés ; mais le Gouverneur lui en enlevoit tout
ce qu'il pouvoit. Il découvrit aussi que l'Evêque s'étoit appro-
prié quantité d'herbe de Paraguay , qu'il croïoit appartenir
au Chanoine Sanchez ; il la fit saisir , & la rendit aux Pro-
priétaires , qui la reclamoient.

La guerre étant ainsi déclarée de nouveau , il se fit de part
& d'autre plusieurs hostilités : on se racommoda quelquefois ;
mais ce fut pour peu de tems. Le Prélat , qui sentoit sa supé-
riorité sur le Gouverneur , le somma de lui païer les quatre
mille arrobes de l'herbe de Paraguay , à quoi il l'avoit taxé en
le relévans de son excommunication. D. Gregorio répon-
dit que cette marchandise aïant été perdue par la faute de
ceux à qui il lui avoit fait dire de la remettre , il se croïoit
quitte envers lui , & que d'ailleurs il n'en avoit plus. Dom
Bernardin prétendit que ne l'aïant pas reçue , elle lui étoit
encore due , & lui fit dire qu'il se contenteroit de quatre
mille écus. D. Gregorio se mocqua de sa prétention & re-
fusa tout ; sur quoi l'Evêque , par une Ordonnance du 22 de
Juin , le déclara retombé dans l'excommunication , tant pour
n'avoir pas rempli l'obligation , sous laquelle il avoit été ab-
sous , que pour avoir commis de nouveaux excès contre l'E-
glise. La même Ordonnance défendoit à quiconque , & sous
la même peine , de lui rendre aucun service & de lui obéir ,
avec menace contre les Contrevenans d'être bannis de la Pro-
vince , qu'il seroit procédé contr'eux , comme étant suspects
dans la Foi , & qu'ils seroient obligés , aussi-bien que le
Gouverneur , d'en aller répondre à la suprême Inquisition de
Lima.

Ce fut aussi alors que les Jésuites ne purent plus se cacher
à eux-mêmes les vrais sentimens du Prélat à leur égard. Le
Pere Christophe de Grijalva allant un jour de Fête dire la
Messe dans une Chapelle de la Campagne , qui dépendoit
du College de l'Assomption , apprit que D. Bernardin étoit
à Ita , Paroisse Indienne , qui se trouvoit sur son chemin ,
& crut qu'il étoit de son devoir de lui aller rendre ses respects.
Il le rencontra environné de beaucoup de monde , & il en

Prétention de
l'Evêque , &
Ordonnance
rendue en con-
séquence.

Il s'empresse
contre les Jé-
suites , & le
moment d'a-
près il nie
qu'il ait rien
dit contr'eux.

1644.

fut reçu d'une maniere à laquelle il ne s'attendoit pas ; car le Prélat , après n'avoir répondu à ses civilités que par des reproches & des paroles fort dures , lui dit que la Société n'avoit que des Théologiens ignorans , que tous les Jésuites étoient des Hérétiques & des Schismatiques qu'il maudissoit , excommunioit & anathématisoit. Ce sont les propres termes que l'Evêque du Tucuman lui reprocha dans une Lettre qu'il lui écrivit quelque tems après , ajoutant qu'il ne pouvoit pas s'inscrire en faux contre ce fait , puisqu'il s'étoit exprimé de la même maniere dans une Lettre qu'il lui avoit écrite à lui-même.

Il y a bien de l'apparence que ce qui avoit attiré au Pere de Grijalva une telle réception , c'est qu'aïant été consulté sur la conduite du P. Truxillo au sujet des excommunications que ce Pere avoit levées , avant que d'être défavoué par l'Evêque , il avoit approuvé sa conduite & appuié son sentiment par de fort bonnes raisons , & l'Evêque ne l'ignoroit apparemment pas. Mais le Prélat ne put se tenir de laisser entrevoir que son mécontentement venoit encore de plus loin. Ce qu'il y eut de singulier , c'est que l'Evêque , pour prouver que les Jésuites portoient par-tout les Peuples au schisme , cita ce qui leur étoit arrivé à Venise , où ces Peres avoient sacrifié tout ce qu'ils y possédoient , par la crainte de défobéir au Pape , & que dans la suite on l'entendit apporter encore en preuves de ce qu'il venoit d'avancer , l'exemple des Habitans de Saint-Paul de Piratiningue , qui avoient chassé les Jésuites de leur Ville.

Il se plaignit encore , en parlant au P. de Grijalva , que les Peres du College de l'Assomption n'avoient point gardé l'interdit qu'il avoit jetté sur toute la Capitale , & cela sous prétexte de leurs Privileges , ajoutant que le Pape ne pouvoit pas en donner de pareils au préjudice des droits des Evêques. Il étoit cependant de notoriété publique que leur Eglise avoit toujours été fermée pendant tout le tems de l'interdit. La fin de cette conversation fut aussi imprévue , que l'avoit été le commencement ; car le P. de Grijalva aïant voulu répondre à tant d'accusations , le Prélat lui dit qu'il ne savoit de quoi il vouloit lui parler , & qu'il n'avoit rien dit qui pût donner lieu à cette apologie ; après quoi il lui demanda son amitié. Il sentit peut-être qu'il s'étoit déclaré plutôt qu'il ne vouloit , & il est certain d'ailleurs qu'on s'étoit déjà apperçu plus

d'une fois que ces violens transports de colere où il entroit de tems en tems, étoient causés en partie par des vertiges auxquels il étoit sujet, & qui le mettoient hors de lui-même au point de ne savoir ce qu'il disoit. On pouvoit aussi attribuer à la même cause les visions & les révélations qu'il croioit avoir eues. Le mal est que quand il s'étoit avancé à faire quelque démarche qu'on n'approuvoit pas, il croioit avoir été inspiré, & ne reculoit point.

Ces vertiges le prenoient beaucoup plus souvent depuis qu'il étoit à Yaguaron : il suspendit un jour tous les Privilèges des Réguliers & ceux de la Croisade, sous peine d'excommunication. Il interdit ensuite toutes les Eglises des mêmes Réguliers, & déclara excommuniés tous ceux que ses Espions avoient vus y entrer. L'interdit devint bientôt général, de sorte que l'usage des Sacremens fut presque entièrement aboli dans cette Ville; qu'on n'osoit même porter publiquement le Viatique & les saintes Huiles aux Malades, & qu'il falloit prendre de grandes précautions pour donner aux Morts la sépulture en Terre sainte. Il y eut plus encore, l'Evêque ordonna, sous la même peine, de consumer toutes les Hosties consacrées, qui étoient dans les Eglises, & commanda que tous les Religieux sortissent de la Ville, excepté le P. Jean de Cordoue, de l'Ordre de S. François, qu'il nomma seul pour exercer les fonctions curiales : mais ce Religieux, que son éminente sainteté & ses Missions apostoliques rendoient infiniment cher & respectable à toute la Province, s'excusa sur son grand âge, qui ne lui permettoit pas de se charger seul d'un si pesant fardeau. Les Jésuites s'offrirent à le soulager : ils déclarèrent en même tems à ceux qui avoient publié l'Ordonnance de l'Evêque, que la Ville étant affligée d'une maladie contagieuse, ils ne pouvoient se résoudre à laisser tout un Peuple privé des secours de l'Eglise; & le P. Bernardin Tolo partit sur le champ pour aller faire sur cela des représentations au Prélat.

Il fut assez bien reçu, & l'Evêque voulant justifier la sévérité dont il usoit, ce Religieux prit la liberté de lui dire qu'il n'étoit pas juste de punir toute une Ville pour la désobéissance de quelques Particuliers, & qu'il le prioit de considérer qu'il ne s'agissoit pas moins que de risquer le salut d'un grand nombre d'Ames rachetées par le sang de Jesus-Christ : *hé bien*, dit le Prélat, *je vous permets de rester à l'Assomption avec le*

Il interdit
de nouveau la
Capitale.

Il suspend
l'effet de son
Ordonnance.

1644.

P. de Cordoue. Le P. Tolo repliqua que deux Hommes ne suffisoient point pour un si grand travail, & se jettant à ses pieds, le conjura par tout ce qu'il y a de plus sacré d'avoir pitié de ses Ouailles. D. Bernardin se laissa enfin toucher, & suspendit l'effet de son Ordonnance.

La Capitale est menacée par les Guaycurus : conduire de l'Evêque en cette occasion.

Sur ces entrefaites trois cents Guaycurus parurent à la vûe de l'Assomption, & la Ville, que les maladies & les excommunications avoient plongée dans la plus profonde tristesse, se voïoit menacée d'une guerre dans le tems que le Gouverneur & les principaux Officiers étant liés par les censures, la crainte de les encourir en communiquant avec eux, pouvoit servir de prétexte pour ne leur pas obéir. On ne put pourtant pas croire que dans une telle conjoncture l'Evêque fit difficulté d'absoudre ceux qui avoient part au Commandement des Troupes, & plusieurs Religieux allèrent lui demander cette grace, mais ils revinrent sans avoir rien obtenu. Le Gouverneur étoit disposé à y aller lui-même, persuadé que D. Bernardin ne vouloit que cette démarche de sa part; mais la Ville s'y opposa, parcequ'elle jugeoit sa présence nécessaire, & le Chapitre de la Cathédrale se chargea de faire un nouvel effort pour fléchir l'Evêque. Il fut mal reçu & traité même d'une maniere indécente. Enfin, ce qu'un Corps si respectable n'avoit pu obtenir, fut accordé aux prières d'une Fille dévote. L'interdit fut levé, & l'excommunication du Gouverneur suspendue sous caution pour quinze jours. Cependant les Guaycurus disparurent; & la guerre recommença, & devint plus vive que jamais entre l'Evêque & le Gouverneur.

Lettre du Viceroy du Pérou au Gouverneur.

D. Gregorio venoit de recevoir une Lettre du Marquis de Mancera, Viceroy du Pérou, qui lui mandoit de ne pas souffrir plus long-tems l'oppression où il venoit d'apprendre qu'étoient les Habitans de sa Province, ni l'anéantissement de son autorité; de rétablir toutes choses suivant les Loix & les Ordonnances, & d'obliger l'Evêque du Paraguay à se renfermer dans les bornes de sa Jurisdiction purement spirituelle. Il ajoûtoit que les informations qu'on lui avoit envoïées contenoient des choses inouïes & qu'on n'auroit jamais imaginées, mais que tout y paroïssoit si bien prouvé, qu'il ne lui étoit pas possible d'en douter. Le Gouverneur, à la lecture de cette Lettre, sentit renaître tout son courage, & se promit bien de faire valoir ses droits à l'avenir; mais il ne se connoissoit pas assez, & il avoit à faire à un Homme à qui il ne s'étoit que trop fait connoître.

Il commença par faire une revûe générale des Troupes, puis il ordonna, comme il lui avoit été prescrit par le Vice-roi, à tous les Portugais établis à l'Assomption de partir pour Santafé; ensuite il fit avertir tous les Indiens des environs de la Capitale, qu'il se dispoisoit à les visiter, & de se tenir prêts à exécuter ce qu'il avoit à leur prescrire de la part du Roi. D. Bernardin, informé de tous ces mouvemens, ne douta point qu'il n'en fût l'objet, & envoia sur le champ à l'Assomption un ordre d'y déclarer que le Gouverneur devoit être regardé comme Excommunié, les quinze jours pendant lesquels l'effet de son excommunication avoit été suspendu étant expirés, & de défendre à tous les Habitans de la Campagne, tant Espagnols qu'Indiens, de se rendre auprès de lui, sous peine d'encourir une excommunication majeure.

Dom Gregorio de son côté publia qu'il devoit exécuter une Commission fort importante pour le service du Roi, & requit, au nom de Sa Majesté, qu'on le relevât de toute censure. On lui répondit que l'Evêque seul en avoit le pouvoir, & sur cette réponse il partit pour Yagaron. Arrivé à Ita, il y rencontra le Licencié D. Pedre Navarro, qui lui signifia une défense par écrit de passer outre, sous peine d'une excommunication majeure & d'une grosse amende pour lui & pour tous ceux qui le suivoient. Il refusa d'entendre la lecture de cet Acte, disant qu'il devoit lui être signifié par un Notaire, sur quoi le Licencié jeta l'interdit sur la Bourgade. Dom Gregorio arrivant à Yagaron, alla droit à l'Eglise avec toute sa suite. Dom Bernardin fut saisi de crainte en le voyant, & prit le parti de l'absoudre. Il l'embrassa ensuite, célébra pontificalement la Messe, prêcha selon sa coutume après l'Evangile, fit l'éloge de D. Gregorio, le pria à dîner avec lui, & pendant la table on ne parla de rien. Le repas fini, le Gouverneur pria l'Evêque de suspendre au moins l'interdit de la Capitale, jusqu'après la Fête de l'Assomption, qui en est le Titulaire, & cela fut accordé de bonne grace. La reconciliation parut parfaite & sincère, & on en fit sur-tout honneur à la médiation du Pere Barthélemi Lopez, Provincial des Dominiquains, lequel s'étoit trouvé pour lors à Yagaron.

Ce Religieux étoit un très habile Homme, & passoit pour avoir beaucoup de crédit en Cour. Dom Bernardin craignoit qu'il ne se ressentît de ce qu'il avoit fait abattre le Couvent

Tome II.

G

1644.

Celui-ci est
de nouveau
excommunié
& absous.

Ce qui se passe
entre l'Evêque
& le Provin-
cial des Do-
miniquains.

1644.

de son Ordre ; mais ses craintes s'évanouirent bientôt , car dès le premier entretien , qu'ils eurent en particulier , il crut s'appercevoir qu'il pouvoit se servir de lui contre les Jésuites , qu'il vouloit chasser de l'Assomption. Le Provincial de son côté commença par le prier de ne point s'opposer à ce qu'il fit rebâtir son Monastere ; ce qui donna lieu de croire que ces Religieux n'avoient point encore reçu leurs Lettres-Parentes , mais qu'ils ne doutoient point qu'elles n'arrivassent bientôt. Il le conjura ensuite de rendre ses bonnes graces au Pere Verdugo , & tout cela lui fut accordé. Il partit peu de tems après pour l'Assomption , où par ordre de l'Evêque on lui rendit de grands honneurs , & les Jésuites ne tarderent pas à s'appercevoir qu'il se machinoit entre l'Evêque & lui quelque chose contr'eux.

Commencement de la persécution contre les Jésuites.

Le Provincial ne différera point d'un moment à profiter de la permission qu'il venoit d'obtenir de rebâtir son Couvent ; & pendant qu'on amassoit les matériaux , son Secrétaire alla par son ordre prier le Recteur du Collège , de lui permettre de lever le plan de sa Maison. Le Pere Sobrino y consentit sans peine , & comme les Jésuites avoient toujours vécu en bonne intelligence avec les Peres de S. Dominique , il ne lui vint point à l'esprit qu'il y avoit quelque dessein caché dans cette demande. Il étoit cependant bien informé que l'Evêque ne parloit plus des Peres de la Société , que comme de gens , dont il avoit résolu la perte ; qu'il se plaignoit souvent qu'ils le gênoient beaucoup dans le Gouvernement de son Diocèse , par leurs sollicitations en faveur des Excommuniés , & par leurs représentations importunes ; que leur orgueil étoit insupportable ; qu'ils se déclaroient en toute occasion contre les droits de l'Eglise , qu'ils les réduisoient même à rien par leurs Privilèges , & par les opinions dont ils infectoient les Peuples ; qu'il ne parloit plus d'autres choses dans ses conversations particulieres , sur-tout avec les Religieux des autres Ordres , qu'il paroissoit vouloir mettre dans ses intérêts ; & qu'il avoit même déjà commencé à témoigner dans ses Sermons son mécontentement contr'eux.

L'Evêque fait fermer leurs Classes.

Ils se flattoient pourtant encore qu'en s'observant plus que jamais , ils le feroient revenir de ses préjugés , lorsqu'il leur fit signifier un ordre de fermer leurs Classes de grammaire & d'humanités , & ils apprirent en même tems qu'il avoit nommé un Maître pour instruire la Jeunesse. Il se mettoit fort peu en

peine qu'elle apprît beaucoup de Latin, & il n'y avoit que trop paru dans ses Ordinations; mais il avoit fort à cœur de faire perdre aux Jésuites la confiance du Public, & il déclara qu'il n'avoit fait ce changement que par ordre du Roi, & par zele pour le plus grand service de Dieu; ce qui donna beaucoup à penser à tout le Monde. On commença alors à faire plus d'attention à l'étroite liaison qui s'étoit formée entre lui & le Provincial des Dominiquains, & on se rappella qu'en faisant abbatre le Couvent de S. Dominique, il avoit fait entendre qu'il en avoit reçu un ordre du Roi par les mains du Pere Sobrino, ce qui avoit été reconnu faux. La demande que le Pere Lopez avoit faite au Recteur du Collège, de lui permettre d'en lever le plan, donna aussi lieu pour lors à bien des réflexions; & plusieurs ne douterent point que Dom Bernardin n'eût dessein de charger ces Religieux du soin d'instruire la Jeunesse.

Peu de jours après il fit publier une Ordonnance, qui ôtoit les pouvoirs d'absoudre & de prêcher aux Religieux; mais il ne tarda point de les rendre à tous, excepté aux Jésuites. Le Recteur alla sur le champ trouver le grand Vicaire, pour le prier de faire examiner tous les Prêtres de sa Maison, & s'il les jugeoit capables, de leur donner les mêmes pouvoirs qu'aux autres. Il lui répondit qu'il en écrivoit au Prélat: il le fit en effet; & la réponse de l'Evêque fut qu'il ne doutoit point de la capacité des Jésuites, mais qu'il étoit du service de Dieu de ne point leur permettre l'administration des Sacremens, ni l'exercice du Ministère de la parole. Il n'étoit pourtant pas sans inquiétude à ce sujet: il n'avoit gardé aucune formalité dans ce qu'il venoit de faire; il ne pouvoit douter que les plaintes qu'on avoit portées contre lui à l'Audience royale des Charcas n'y eussent fait beaucoup d'impression; il étoit même averti qu'il devoit paroître un Arrêt de cette Cour souveraine, qui lui ordonneroit de lever toutes les excommunications, sans rien exiger, & de restituer tout ce qu'il avoit reçu des amendes. Mais ces avis ne transpiroient point encore dans le Public, & n'étoient venus jusqu'à lui que par des Lettres particulieres, que ses Amis lui écrivoient de la Plata: on le soupçonna même d'en avoir intercepté quelques-unes, où l'on mandoit la même chose à des Particuliers.

D'ailleurs, quoique le Gouverneur commençât à montrer un peu plus de fermeté depuis les dépêches qu'il avoit reçues

Il les interdit,
ses inquié-
des.

Ce qui le
rassure.

1644.

du Viceroy, il ne le craignoit point, & il favoit qu'il en étoit craint. Il comptoit même qu'il lui en coûteroit peu pour lui faire approuver tout ce qu'il venoit de faire, & il se tenoit encore plus assuré du Peuple. Il se flattoit que les Tribunaux supérieurs de l'Amérique n'oseroient rien entreprendre contre lui, & que les Cours de Rome & de Madrid approuveroient toutes ses démarches, qui n'avoient, disoit-il, d'autre motif que le rétablissement des droits & de la liberté des Eglises. Enfin il ne doutoit point du secours du Ciel, pour chasser les Jésuites de leur Collège & de leurs Missions, parceque la gloire de Dieu, disoit-il, y étoit intéressée.

Il travaille à
gagner le Gouverneur.

Il n'en convenoit pas moins qu'il avoit bien des mesures à prendre, pour assurer le succès de son entreprise contre ces Religieux, & il crut devoir commencer par la faire agréer au Gouverneur, ou du moins par l'engager à ne s'y pas opposer. Il eut avec lui plusieurs entretiens, dans lesquels il s'efforça de lui persuader que la bonne intelligence qui avoit régné entre eux dans les premiers jours depuis son arrivée dans son Diocèse, durerait encore, si des Hommes, dont une dangereuse politique régloit toutes les actions, n'avoient troublé un concert si fatal à leurs pernicieux desseins; qu'ils avoient surtout saisi l'occasion de l'enlèvement du Pere de Cardenas, pour l'aigrir contre lui; qu'il reconnoissoit qu'ils l'avoient engagé trop loin, & qu'il vouloit réparer ce qu'il y avoit eu d'excessif dans la sévérité, dont il avoit usé à son égard; qu'il y étoit encore porté par ce que le Provincial des Dominiquains lui avoit appris de sa Famille, qui entre autres choses lui avoit dit qu'il avoit au Chili une Fille, dont le bien ne répondoit, ni à sa naissance, ni à son mérite; qu'il vouloit contribuer à l'établir d'une manière convenable, & que pour cela il lui remettroit les quatre mille écus qu'il devoit encore, pour avoir été absous de son excommunication; qu'il rendroit une Sentence favorable pour lui, au sujet de l'outrage qu'il avoit fait à son Neveu, en y relevant les excès où ce Religieux s'étoit porté contre sa personne. Il ajouta à cela beaucoup d'autres promesses; il l'assura qu'il auroit toujours ses intérêts à cœur, sauf les droits de l'Eglise, pour lesquels il étoit résolu de sacrifier jusqu'à sa vie, comme tout Evêque est obligé de faire.

Peu de jours après, D. Grégorio reçut une visite du Provincial des Dominiquains, lequel commença à lui parler de ma-

niere à lui faire entrevoir ce qui engageoit sur-tout Dom Bernardin à se reconcilier avec lui. Il ouvrit la conversation par un grand discours, sur l'intérêt qu'un Gouverneur avoit de demeurer inséparablement uni avec son Evêque : il lui dit qu'il étoit de sa prudence & que sa Religion demandoit qu'il oubliât tout le passé ; qu'il étoit toujours fâcheux & souvent dangereux de recourir aux Tribunaux supérieurs ; qu'il étoit rare qu'on n'y perdît pas beaucoup de son crédit & de sa réputation : qu'il y avoit bien des choses dans la vie, sur lesquelles un Homme sage devoit fermer les yeux ; que dans le cas même où un Evêque voudroit empiéter sur la Jurisdiction séculière, il étoit plus convenable & plus sûr de prendre les voies de la conciliation, que celles de fait ; que par la Lettre qu'il avoit reçue du Viceroi, il paroissoit que c'étoit le sentiment de ce Seigneur ; en un mot, qu'il gagneroit à céder quelque chose pour bien vivre avec un Evêque, tel que Dom Bernardin de Cardenas.

Dom Grégorio a depuis assuré que ce Religieux, après lui avoir tenu ce discours, lui avoit dit confidemment que le Prélat étoit résolu de chasser les Jésuites de l'Assomption & de toutes les Missions du Parana, qui étoient de son Diocèse, & qu'il se faisoit fort d'en être avoué du Pape & du Roi Catholique ; qu'il lui conseilloit de ne point entrer dans cette affaire, parceque Dom Bernardin étoit le plus saint Evêque de l'Eglise, ou le plus méchant Homme du Monde, & que dans l'une ou l'autre supposition, il n'y avoit qu'à perdre pour lui à se commettre avec ce Prélat. Qu'il lui avoit répondu que son parti étoit pris de fermer les yeux, pour avoir la paix, sur tout ce qui n'intéresseroit point son honneur & sa conscience ; mais que dût-il perdre sa fortune, on ne devoit pas s'attendre qu'il souffrît qu'on chassât, ni les Jésuites, ni aucun autre Ordre Religieux de la Province dont le Roi son Maître lui avoit confié le gouvernement, sans un ordre exprès & par écrit de Sa Majesté.

Sur cette réponse le Pere Lopez, qui ne voïoit plus aucune apparence de reconcilier l'Evêque avec le Gouverneur, & qui comprenoit que la Province du Paraguay alloit tomber dans une horrible confusion, ne songea plus qu'à finir promptement les affaires qui l'y retenoient encore, & partit bientôt après. Cependant le Prélat ne perdoit point encore l'esperance de faire entrer le Gouverneur dans ses vûes, & il n'est rien

1644.

Entretien du
P. Lopez avec
le GouverneurNouveaux
efforts de l'Evêque pour
s'attacher le
Gouverneur.

1644.

qu'il ne mît en œuvre, pour lui persuader qu'il étoit le plus sincere de ses Amis. Dom Grégorio comprenoit bien que tout cela ne se faisoit point gratuitement, & il en fut encore plus assuré par ce qu'il apprit du Pere Lopé de Hinostrosa, son Fils, Religieux de S. Augustin, lequel revenoit de Yaguaron, où il étoit allé rendre une visite à l'Evêque aussi-tôt après son arrivée du Chili.

Il lui rapporta qu'il en avoit été reçu de la maniere la plus honorable & au son des hautbois; que le Prélat l'avoit comblé d'éloges & de témoignages de l'amitié la plus cordiale; qu'il l'avoit nommé Examineur des Ordinands, avec promesse de recevoir quiconque lui apporteroit un Billet de sa main; qu'il l'avoit souvent & confidemment entretenu de ses griefs contre les Jésuites; qu'il lui avoit dit entr'autres choses, que ces Religieux abusoient le Pape & le Roi; qu'en qualité de Pasteur de ce Diocèse, & de Conseiller du Roi, il se croïoit obligé de les poursuivre à toute outrance, dût-il lui en coûter la vie; qu'il l'avoit prié de persuader à son Pere de s'absenter pour quelque tems, sous quelque prétexte, s'il ne jugeoit pas à propos d'agir de concert avec lui: enfin, qu'il lui avoit promis mille écus pour acheter des livres, s'il réussissoit dans cette négociation.

Conduite du
Gouverneur
en cette occa-
sion.

A ce discours, & à tous ceux qui lui parlerent sur le même ton, le Gouverneur ne répondit que par des protestations vagues de son estime & de son dévouement pour la personne de Dom Bernardin; il fit ensuite donner avis aux Jésuites, mais sans leur faire connoître ce qu'ils avoient à esperer de lui, de tout ce qui se tramoit contr'eux, & il leur parut même attendre à se résoudre que les circonstances l'obligeassent à prendre son parti. Il joua en effet si bien son personnage, que l'Evêque y fut trompé, & crut pouvoir aller en avant, sans craindre de le trouver en son chemin; mais il résolut d'aller pié à pié, persuadé qu'en gagnant toujours un peu de terrain, il viendroit bientôt à bout de ce qu'il prétendoit, pourvu qu'il ne s'arrêtât point; & voici le premier pas qu'il fit.

L'Evêque veut
s'emparer d'une
Métairie
des Jésuites.

Les Jésuites avoient acheté de Dom Gabriel de Vera, une Métairie qui portoit le nom de Saint-Isidore; il leur fit proposer de la lui céder, pour le prix qu'elle leur avoit coûté; puis sans attendre leur réponse, il leur envoïa dire qu'ils étoient assez riches pour lui en faire un présent; mais comme il ne crut pas devoir compter sur leur générosité, il leur manda que

ce bien appartenoit aux Indiens d'Yaguaron, & qu'il leur ordonnoit de le vuidier dans huit jours, sinon, qu'il le feroit faire, & qu'il abandonneroit à ceux qu'il chargerait de l'exécution de ses ordres, pour prix de leurs peines, tous les meubles qu'ils y trouveroient. Cette Lettre fut présentée au Recteur du Collège par un Huissier, qui sans lui donner le tems de la lire, lui dit qu'elle contenoit une Sentence définitive, que l'Appel n'en pouvant être interjetté qu'au Saint Siège, dont l'Evêque étoit délégué, il feroit inutile d'y avoir recours, & que le Prélat ne lui en donneroit pas le loisir.

L'Evêque fit dire en même tems à ceux qui se dispoient à recevoir les Ordres sacrés, qu'ils eussent à se rendre à Yaguaron, & à mesure qu'ils se présenterent devant lui, il leur fit jurer de lui être fideles, même jusqu'à l'effusion de leur sang, s'il étoit nécessaire. Quantité de personnes furent invitées à cette Ordination, qui se fit avec beaucoup d'appareil. D'ailleurs le Prélat avoit intéressé à cette cérémonie, par le choix des Ordinands, les premieres Familles de la Capitale, qu'il comptoit bien de s'attacher par-là, de maniere qu'il n'auroit pas à craindre qu'elles prissent le parti des Jésuites contre lui; d'autant plus qu'ayant déjà ôté les Classes à ces Religieux, & leur ayant interdit tout exercice de leurs fonctions ordinaires, il se persuadoit que personne dans la Ville n'avoit plus aucune raison de s'intéresser pour eux.

Il comptoit aussi beaucoup sur le ton & l'air d'Homme inspiré, qui lui avoit si fort réussi dans les commencemens, & qui faisoit encore impression sur le Peuple. Un jour qu'il prêchoit à Yaguaron, & qu'il invectivoit contre les Jésuites, avec toute la véhémence dont il étoit capable, il apperçut dans l'Auditoire le P. Pierre Romero, dont nous aurons encore plus d'une occasion de parler. Alors, se tournant vers le Tabernacle, il dit à ce Missionnaire, qui étoit du même côté. « Pardonnez-moi, mon Pere, ce que vous venez d'entendre, c'est le Seigneur qui réside ici, & que je vais tout-à-l'heure consacrer & recevoir, qui me l'a mis dans la bouche; je n'y avois pas même pensé en montant en Chaire, & je n'ai pas été le maître de l'Esprit saint qui m'a saisi. » Il tint à-peu-près le même langage le jour de l'Ordination à deux autres Jésuites envoyés par le Pere Sobrino, pour lui représenter que ni lui, ni aucun de ses Religieux, ne pouvoient se reprocher d'avoir jamais rien fait qui pût mériter son indignation. Car après leur avoir

Il se fait prêter un serment de fidélité par les Aspirans aux Ordres.

Il se croit inspiré de persécuter les Jésuites.

1644.

répondu de la maniere la plus dure, mettant la main sur sa poitrine, & levant les yeux vers le Ciel, il ajoûta que des motifs supérieurs à toute considération humaine étoient l'unique règle de sa conduite à leur égard. Il les congédia avec ces paroles, & reprit tranquillement la conversation, que leur visite avoit interrompue.

De quoi il
a accusé ces Re-
ligieux.

Quelques momens après il changea tout-à-coup de discours, & paroissant plongé dans la plus profonde tristesse, il dit en soupirant, qu'en qualité d'Evêque il devoit défendre les droits de l'Eglise, & poursuivre avec toute la vigueur épiscopale quiconque osoit y donner la moindre atteinte, violer les sacrés Canons, & sous de spécieux prétextes usurper son patrimoine; qu'ayant l'honneur d'être Conseiller du Roi, il étoit obligé de purger la Province de ceux qui s'emparoisent du Domaine de Sa Majesté pour en faire passer les richesses dans les Pais étrangers & jusques dans les Etats des Puissances ennemies de la Couronne; qu'étant le Pasteur de ce Diocèse, c'étoit pour lui une obligation étroite de garantir ses Ouailles des embuches que leur dressoit l'Esprit infernal par le moyen des Ministres intéressés, qui sous le voile de la piété & du zele du salut des Ames les dépouilloient de leurs biens, & de défendre contre ces Loups ravisseurs le Troupeau qui lui étoit confié.

Après ce préambule, qui tint tout le monde en suspens, il dit qu'étant Homme, sujet comme tous les autres à être trompé, il avoit été long-tems dans l'erreur au sujet des Jésuites; séduit par de fausses relations qu'ils répandoient dans le Public; mais que mieux instruit & éclairé d'en-haut, il se rendroit inexécutable devant Dieu & devant les Hommes, s'il ne découvroit de quelle maniere ceux du Paraguay s'étoient rendus Maîtres d'un si grand nombre d'Indiens, au préjudice du patrimoine Royal, & du patronage de l'Eglise; que ces faux Apôtres enseignoient à leurs Néophytes une Doctrine abominable; que les en ayant avertis charitablement, ils n'avoient tenu aucun compte de ses remontrances; qu'ils se-moient parmi le Peuple des opinions pernicieuses; qu'ils dé-crédoient les Censures de l'Eglise, & réduisoient à rien l'au-torité du Saint Siège; qu'ils rendoient méprisables & persé-cutoient les Evêques; qu'il avoit informé Sa Majesté, qu'ils introduisoient tous les jours de nouveaux Pasteurs dans leurs Réductions, sans l'aveu des Supérieurs Ecclésiastiques, & sans
demander

demandeur le *Visa* des Evêques (1); qu'ils détournent les Indiens de paier au Roi le Tribut annuel (2) & les Décimes aux Evêques (3); qu'ils avoient des Mines d'or très-abondantes, dont ils faisoient passer le produit où ils vouloient; qu'ils ne prétendoient rien moins que d'usurper toute la puissance spirituelle & temporelle; qu'il leur avoit ôté leurs Classes, parcequ'ils n'apprennent rien à leurs Ecoliers, dans la vûe de s'emparer de toutes les Cures, quand il n'y auroit plus de Prêtres capables d'en remplir les devoirs, & que par la même raison ils refusoient d'approuver ceux qui se présentoient pour recevoir les Ordres, quand on les chargeoit de les examiner; que lui-même leur avoit confié quelques Paroisses pour un tems, & qu'il ne l'avoit fait que sur leurs instances réitérées (4), & ne les connoissant pas encore assez; qu'il leur avoit interdit l'administration des Sacremens, parcequ'il lui étoit revenu qu'ils n'étoient point scrupuleux sur le secret de la Confession, & qu'ils s'informoient au Confessionnal de ce qui se passoit dans l'intérieur des Familles, pour en faire leur profit; que le Pere de Montoya avoit obtenu par surprise une Cédule royale, en vertu de laquelle ces Religieux avoient enlevé aux Espagnols des Nations entières, qui leur appartenoient par droit de conquête (5); qu'ils étoient entrés dans le Paraguay avec le seul habit, dont ils étoient couverts, & qu'ils y étoient parvenus à la Souveraineté d'un grand Païs; qu'il étoit bien résolu de les chasser de son Diocèse, comme avoient fait les Vénitiens (6) & les Portugais de Saint-Paul de Piratiningue (7); que l'Evêque du Tucuman & plusieurs autres avoient reçu pour cela les mêmes pouvoirs que lui, mais que la crainte les retenoit, & que pour lui il se sentoît assez de force & de courage pour leur donner l'exemple; » & je compte bien, dit-il en finissant, que vous m'aurez bientôt l'obligation d'être servis par des Indiens, de voir vos Evêques sans pourvûs de bonnes Cures, Sa Majesté rentrée dans ses

(1) Les Réductions n'étoient point encore érigées en Cures.

(2) Ce Tribut n'a été réglé qu'en 1649.

(3) L'usage de les paier n'étoit encore établi nulle part.

(4) Il étoit de notoriété publique qu'ils s'en étoient défendus autant qu'ils avoient pu.

(5) Ce Privilège n'avoit point été ob-

tenu par surprise, & a été souvent confirmé depuis. Ce n'étoit point le Pere de Montoya qui l'avoit sollicité.

(6) Les Vénitiens n'avoient point chassé les Jésuites, qui s'étoient retirés d'eux-mêmes.

(7) Il convenoit mal à un Evêque d'imiter l'exemple des Portugais de Saint-Paul de Piratiningue.

1644.

» droits, & l'Eglise rétablie dans la possession de ses biens &
 » de sa liberté.

Ce dernier article, sur lequel Dom Bernardin insistoit si souvent, faisoit assez peu d'impression sur le Public, qui n'y comprenoit rien : personne d'ailleurs ne croïoit que les Jésuites révélassent le secret de la Confession : les prétendues Mines d'or n'avoient point encore pris de crédit ; mais le Prélat savoit bien que la seule espérance d'avoir en Commande tous les Indiens des Réductions du Parana, suffisoit pour engager bien des Gens à favoriser son entreprise, & il n'ajoutoit tout le reste, que pour donner à entendre qu'en s'y opposant, on se rendroit criminel envers le Roi & envers l'Eglise. Il répétoit sans cesse les mêmes choses en public dans ses Sermons, & dans ses entretiens particuliers avec ceux dont il lui importoit davantage de s'assurer : il leur montrait des informations de ses Visiteurs, & des Ecrits de quelques Jésuites, dont on avoit contrefait l'écriture : il accompagnoit ces confidences de caresses & d'offres de services ; il rassuroit les plus timides, en leur disant qu'il n'agissoit qu'en vertu des Ordres du Roi, & il vint enfin à bout d'émouvoir tellement un grand nombre de Personnes, qu'on étoit par-tout dans l'impatience de voir l'exécution d'un projet, dont on se flattoit de tirer de si grands avantages : il ne doutoit plus lui-même du succès, lorsqu'il apprit une nouvelle, qui lui fit connoître qu'il y trouveroit des difficultés, qu'il n'avoit point prévûes.

Fin du dixieme Livre.



HISTOIRE DU PARAGUAY. ONZIEME LIVRE.

SOMMAIRE.

LE Gouverneur s'oppose à l'entreprise de l'Evêque, sur la Métairie de Saint-Isidore. Résolution que prend le Prêlat. Ses mesures pour chasser les Jésuites de leur Collège. Tranquillité de ces Religieux. Violences & Ordonnances de l'Evêque. Diligences du Gouverneur, pour faire échouer son projet. Il lui fait prendre le change. Mémoire de ce Prêlat pour justifier son entreprise. Dépêches de l'Audience royale. Conduite de l'Evêque en cette occasion. Ce qui se passe entre lui & le Mestre de Camp général. Mesures que prend le Gouverneur. L'Evêque revient à son premier dessein de chasser les Jésuites de l'Assomption. Le Gouverneur à Yaguaron, avec six cents Indiens. Il signifie à l'Evêque un exil, & la saisie de son temporel. Procession indécente du Saint Sacrement. Le Gouverneur se laisse duper par l'Evêque. Le Prêlat retourne à l'Assomption. Il se fortifie dans le Couvent de Saint François. Il jette l'alarme dans la Ville, par un faux bruit. Fermeté du Gouverneur. Calomnies publiées par l'ordre de l'Evêque. Le Gouverneur le fait sommer de partir. Il est déclaré Intrus dans le Diocèse, & on établit un Proviseur du Diocèse. L'Evêque s'embarque: faux bruits publiés après son départ. Ses diligences pour faire valoir sa consécration & sa prise de possession. Courses des Missionnaires dans le Tucuman. Miracles de la Grace sur quelques Chrétiens. On manque une occasion d'introduire la Religion dans le Chaco. On publie qu'on a trouvé des Mines d'or dans la Province d'Uruguay. Qui fut le premier auteur de cette fable. Conduite des Jésuites dans cette affaire. Le Gouverneur se transporte sur les Lieux avec le Délateur, qui disparaît en chemin. Alarme dans les Réductions. Le Gouverneur la

fait cesser. Ses diligences pour découvrir les Mines. Il reçoit un faux avis. Le Délateur reparoît & se dédit. Etat des Réductions. Désordres aux Itatines. Comment on y remédie. Projet d'un nouvel Etablissement. Martyre du Pere Pierre-Romero, d'un jeune Espagnol & d'un Itatine. La Réduction est évacuée. Les Mamelus aux Itatines. Missionnaires tués par ces Brigands. Conduite de l'Evêque du Paraguay à Corrientès. Sa Lettre à l'Evêque du Tucuman. Réponse de ce Prélat. Conduite du Gouverneur du Paraguay & des Jésuites, après le départ de l'Evêque. Les Indiens du Parana rendent un grand service au Paraguay. Ordre de l'Audience roiale à l'Evêque. Il part pour l'Assomption, & n'y est pas reçu. Il est nommé à l'Evêché de Popayan. Il le refuse & retourne à l'Assomption. Il reçoit une Lettre de Dom Jean de Palafox, nouveau Gouverneur du Paraguay. Ce qu'il apprend en y allant. En quelle disposition il trouve la Capitale. Sa conduite à l'égard de l'Evêque & des Jésuites. L'Evêque renouvelle sa prise de possession. Il recommence à inveïtiver contre les Jésuites. Comment on fait signer des dépositions contre eux. L'Evêque chasse les Jésuites de leurs Missions des Itatines. Dispositions de ces Missionnaires.

1644.

Le Gouverneur s'oppose à l'entreprise de l'Evêque sur la Métairie de Saint-Isidore.

DOM BERNARDIN avoit différé de se mettre en possession de la Métairie de Saint-Isidore, dans l'espérance peut-être que les Jésuites, intimidés par ses menaces, la lui céderoient pour rentrer dans ses bonnes grâces, ou l'empêcher d'aller plus loin : mais il fut bien étonné, lorsqu'il apprit que le Gouverneur, à la requête du Pere Sobrino, y avoit envoyé un Alcalde de la Sainte-Hermandad pour la garder, avec dix Hommes bien armés. Il y dépêcha aussi-tôt un Ecclésiastique avec deux Clercs & un Indien, pour signifier par écrit à l'Alcalde & à ses Soldats une excommunication, s'ils ne se retiroient sur le champ. Il paroît que l'Indien étoit là pour revendiquer la Métairie, & qu'il le fit ; car l'Alcalde lui répondit que si son Cacique ou son Corréridor avoit quelque prétention sur ce bien, il devoit se pourvoir en Justice, mais, que si lui ou quelqu'autre s'avoit de causer le moindre désordre, il en seroit puni comme il le mériteroit ; puis s'adressant à l'Ecclésiastique, qui se mettoit en devoir de lire son Ecrit, il lui déclara que c'étoit au Gouverneur, par l'or-

dre de qui il étoit là, qu'il falloit porter l'Ordonnance de l'Evêque; & l'obligea de se retirer.

1644.

Cette résistance mit le Prélat hors de lui-même; mais le P. Niéto calma bientôt ses transports: il lui dit que dans un tems de guerre les écritures ne servoient de rien; que le Gouverneur y penseroit à deux fois avant que d'exécuter sa menace; que s'il osoit résister en face à son Evêque, deux bons coups de poing, qu'il se chargeoit de lui donner comme à un Ennemi de l'Eglise, le mettroient à la raison; que le Peuple étoit bien disposé, les Jésuites haïs, sa Seigneurie illustrissime adorée, & que son avis étoit que sans perdre un moment de tems, on profitât d'une si favorable disposition pour aller, en invoquant Santiago, chasser les Jésuites de leur Collège; qu'il ne falloit point s'arrêter à la Métairie, que ces Peres n'emporteroient point avec eux; que c'étoient des Hérétiques & des Schismatiques, dont on ne pouvoit trop tôt purger la Province; mais que pour y réussir, le plus court étoit de commencer par abattre le tronc de l'arbre, sans s'amuser à couper les branches.

Résolution que prend l'Evêque.

Ce discours si digne d'un Apostat, & si peu convenable au Confesseur d'un Evêque, fit reprendre cœur au Prélat: le jour de S. François fut marqué pour l'exécution de ce projet, & l'annonce s'en fit à Yaguaron au son des cloches, comme s'il eût été question de conquérir la Terre-sainte sur les Musulmans. Mais il y a bien de l'apparence qu'on ne s'expliqua point alors sur l'expédition qu'on annonçoit en général. D. Bernardin envoya ensuite à l'Assomption un ordre d'y préparer secrètement des Radeaux pour y embarquer les Jésuites, avec une provision de biscuit & de chair salée: il manda aux Peres de S. Dominique, de S. François & de la Merci, de faire venir en diligence des Sujets pour les envoyer dans les Réductions du Parana, en attendant qu'il eût assez de Prêtres pour y établir des Curés: quelques Ecclésiastiques eurent aussi ordre de se tenir prêts, & le secret fut recommandé aux uns & aux autres. Le Prélat dressa ensuite une plainte au nom du Peuple, contre les Jésuites, qui s'opposoient à ce que leurs Indiens fussent donnés en Commande aux Espagnols, lesquels, disoit-on, les avoient soumis par la force des armes, ce qui n'étoit pas vrai, & cet Ecrit finissoit par requérir que ces Religieux fussent chassés de la Province.

Ses mesures pour chasser les Jésuites de leur Collège.

Ces Peres étoient encore bien éloignés de croire que le

1644.
Tranquillité
des Jésuites.

danger fût si pressant. Ils jugerent néanmoins qu'il étoit tems de prendre quelques mesures pour n'être point surpris, & ils eurent recours à l'Audience royale des Charcas. C'étoit aller chercher bien loin le remède à un mal qui les menaçoit de si près : mais pouvoit-il venir à l'esprit, qu'un Evêque pût former un tel projet & vint à bout de l'exécuter malgré le Gouverneur ? Sur ces entretâtes Dom Bernardin apprit que des Indiens des Réductions du Parana venoient de passer par Yaguaron pour aller aux Itatines : il fit courir après eux, & on leur enleva des Lettres qu'ils étoient chargés de rendre au Pere Sobrino en passant par l'Assomption, quelques instrumens de Musique (1), & quelques mousquets que des Officiers leur avoient donnés pour se défendre en cas qu'ils fussent attaqués par quelque Parti ennemi.

Violence &
Ordonnance
de l'Evêque.

Le P. Sobrino, qui en fut instruit, & qui ne savoit pas que cette violence eût été faite par l'ordre de l'Evêque, lui en écrivit pour le prier de faire rendre à ces Indiens ce qu'on leur avoit enlevé ; mais le Prélat, pour toute réponse, lui envoya le contenu des Lettres interceptées, & lui fit de grands reproches de ce que les Jésuites souffroient que leurs Indiens eussent des armes à feu. Il étoit d'ailleurs d'autant plus éloigné de leur faire rendre les mousquets, qu'il n'en avoit pas même assez pour en donner à tous ceux dont il vouloit se servir pour son expédition. Il crut aussi que les instrumens de Musique venoient fort à propos pour animer ses Troupes à bien faire, si elles se trouvoient obligées de combattre. Enfin tous les préparatifs étant achevés, les Indiens des environs prêts à marcher, les Requêtes des Habitans de la Capitale présentées & reçues, l'Evêque traça le plan d'une Ordonnance, dont il n'acheva que le préambule, parcequ'il ne jugea pas à propos de découvrir tout son dessein avant l'exécution ; & il envoya cette Piece informe à l'Assomption, pour y être publiée quand il y auroit mis la dernière main. La voici telle qu'elle étoit alors & dans l'état où elle est demeurée.

» D. Bernardin de Cardenas, par la grace de Dieu & du
» saint Siège apostolique, Evêque du Paraguay, Conseiller

(1) Les Néophytes des Réductions ne vont presque jamais sans quelque instrument de musique, soit pour se défennuier en chemin, soit pour réjouir les Mission-

naires, qu'ils mènent dans leurs Bourgades, soit pour accompagner leurs chants & leurs Cantiques.

» du Roi en tous ses Conseils, &c. après avoir vû les plain-
 » tes & les suppliques des Habitans de la noble Ville de
 » l'Assomption, du Chapitre de notre Eglise Cathédrale,
 » du Clergé & des Ordres religieux, au sujet de l'oppression,
 » qu'ils ont soufferte & qu'ils souffrent de la part des Peres
 » de la Compagnie de Jesus, lesquels gouvernent les Ré-
 » ductions du Parana, de l'Uruguay & des Itatines, ce qui
 » est de notoriété publique, & a nous connu avec la plus
 » grande évidence : sachant aussi que ces mêmes Religieux
 » ont usurpé les droits Roi ; qu'ils se sont rendus maîtres des
 » Vassaux & des fonds de Sa Majesté, comme s'ils en étoient
 » les Souverains, sans reconnoître aucune dépendance, ni
 » de Sa dite Majesté, ni de l'Ordinaire ; qu'ils y établissent
 » des Curés sans présentation ni institution canonique. Le
 » reste est demeuré en blanc.

Le Prélat partit d'Yaguaron le troisieme d'Octobre, & il
 comptoit d'arriver le même jour à l'Assomption ; mais une
 grande pluie l'arrêta à moitié chemin, & il y passa la nuit. Ce
 jour-là même les Jésuites assistèrent aux premières Vêpres dans
 l'Eglise des Peres de Saint François ; & bien des gens, qui
 étoient instruits de ce qui se tramoit contr'eux, admirèrent
 leur tranquillité. L'Office fini, le Lieutenant général, Dom
 François Florez, rencontra le P. Nieto, qui s'étoit rendu
 de bonne heure à la Ville & qui devoit être un des prin-
 cipaux Acteurs dans la scène qui se préparoit, & il l'invita
 à souper. Il n'eut pas de peine à l'y faire consentir, & ce Re-
 ligieux crut devoir répondre à sa politesse en lui faisant part
 de ce qui devoit se passer le lendemain. Il ajoûta que l'Evê-
 que, en entrant dans la Ville, iroit d'abord chez le Gou-
 verneur, pour savoir s'il vouloit se joindre à lui, sinon pour
 l'engager à s'absenter. Il l'exhorta ensuite lui-même à secon-
 der un si beau dessein, dont le succès étoit immanqua-
 ble, l'Evêque étant suivi de quatre cents Indiens, tous bien
 armés ; & il n'oublia rien pour lui faire comprendre, qu'outre
 l'intérêt public, le sien propre devoit l'y engager.

Florez fut assez maître de lui-même pour ne pas laisser
 connoître à celui qui lui faisoit cette confiance, ce qu'il
 pensoit de cette entreprise ; mais dès que le P. Nieto se fut
 retiré, il fit un tour dans la Ville & donna ordre à ses Do-
 mestiques de bien examiner s'il n'y avoit point de mouvement
 parmi le Peuple ; puis il alla informer le Gouverneur de ce

Diligences
 du Gouver-
 neur pour fai-
 re échouer ce
 projet.

1644.

qu'il venoit d'apprendre. L'étonnement de D. Gregorio fut extrême à cette nouvelle; il comprit d'abord à quoi il seroit exposé si l'entreprise de l'Evêque réussissoit, ou s'il arrivoit à ce sujet quelque grand désordre. Il se transporta sur le champ au College, pour avertir les Jésuites de ce qui se passoit, & il fut surpris de les trouver fort tranquilles sur tout ce qui pourroit arriver. Il leur représenta qu'il ne leur étoit pas seulement permis, mais qu'ils étoient même obligés d'opposer une défense légitime à la violence qu'on vouloit leur faire; & sans attendre leur réponse, il les quitta pour faire porter des armes dans leur maison, & pour engager plusieurs des Principaux de la Ville, dont il se tenoit bien assuré, à y passer le reste de la nuit.

Le lendemain il sortit de grand matin assez bien accompagné pour aller au-devant de l'Evêque: il le rencontra au milieu d'une foule de Peuple, & il le complimenta sur son heureux retour. Il avoit été suivi par un grand nombre de Personnes de tout état & de toute condition; & Dom Bernardin, ayant jetté les yeux sur tout ce monde, demanda pourquoi il ne voioit point de Jésuites. Le Gouverneur lui dit à l'oreille qu'il n'en devoit pas être surpris, parceque ces Peres avoient été avertis la veille qu'il ne venoit à l'Assomption que pour les chasser de leur College. » Je fais même, » ajouta-t-il, qu'ils sont en état de ne rien craindre, & ce n'est pas ici le lieu, Monseigneur, de vous dire ce que je pense de votre dessein: j'aurai l'honneur de vous en entretenir quand nous serons seuls.

Le Gouverneur lui fait prendre le change.

Le Prélat demeura quelque tems comme interdit; puis se tournant vers le P. Nieto, qui étoit aussi venu au-devant de lui, Pere, lui dit-il, quelque Démon a tout révélé, & nous sommes trahis. Alors quelques-uns de ses Confidens lui suggererent d'aller droit au College, sous prétexte de se réconcilier avec les Jésuites, & de leur dire, pour leur ôter toute défiance, qu'il vouloit demeurer avec eux; mais il ne goûta point cet avis, & alla descendre au Couvent de son Ordre. Le Gouverneur de son côté imagina, pour lui faire prendre le change, de ne paroître pas fort éloigné d'entrer dans ses vues, & lui dit que pour perdre les Jésuites, le plus court, le plus sûr & le plus aisé étoit de commencer par leur enlever leurs Réductions; qu'il lui conseilloit de s'y transporter lui-même; qu'il lui donneroit une bonne escorte pour le mettre

mettre en état de se faire obéir ; qu'il reviendrait ensuite à l'Assomption, où rien ne l'empêcherait d'achever son ouvrage ; au lieu que s'il vouloit commencer par chasser ces Religieux de leur Collège, ils ne manqueroient pas d'appeler leurs Néophytes à leur secours, & qu'ils avoient assez de quoi se défendre en attendant leur arrivée. Dom Bernardin trouva l'avis fort bon ; & l'ayant communiqué à son Conseil, il y fut unanimement approuvé.

Alors il ne douta plus que le Gouverneur ne fût entièrement à lui ; il défendit cependant qu'on parlât de rien, & il ne songea plus qu'à endormir les Jésuites. Il dit à quelqu'un qu'il verroit volontiers le P. Sobrino, qui alla sur le champ lui faire la révérence. Il le reçut avec un air fort affable, & lui dit des choses si obligeantes, que la plupart de ceux qui étoient présens le crurent tout-à-fait reconcilié avec ces Pères. Le Recteur y fut trompé le premier, ou fit semblant de l'être, & dès qu'il fut rentré chez lui, il envoya toutes sortes de rafraîchissemens au Prélat, qui en les distribuant à ceux de sa Maison, leur dit qu'ils seroient bientôt à la source, où ils pourroient puiser tout à leur aise. Il ordonna ensuite tous les préparatifs nécessaires pour son expédition, & composa lui-même un Mémoire pour la justifier aux yeux du Public.

Il y répétoit tout ce qu'il avoit si souvent dit des motifs qui la lui faisoient entreprendre, des ordres qu'il en avoit reçus du Roi, des Requêtes que lui avoient présentées le Clergé séculier & régulier, les Habitans de l'Assomption & un grand nombre d'Indiens. Le reste n'étoit qu'une déclamation remplie d'invectives, toutes semblables à celles dont il faisoit ses entretiens ordinaires & le sujet de ses Sermons, & dont toutes ses Lettres n'étoient qu'un tissu souvent mal digéré. Nous en produirons dans la suite quelques-unes, où il s'est peint de manière, qu'on ne sera pas étonné, après les avoir lûes, de tous les travers & de tous les écarts dans lesquels il a donné.

Mais il est bon d'avertir ici que tous ces prétendus ordres du Roi & des souverains Pontifes, qu'il faisoit sonner si haut, & que nous le verrons attester sur tout ce qu'il y a de plus sacré, s'ils n'étoient le fruit d'une imagination échauffée, qui lui réalisoit tout ce qui lui venoit à l'esprit, n'étoient que des conséquences, qui lui paroissent évidentes, de certaines expressions générales usitées dans les Dépêches adressées

1644.

aux Evêques de la part de ces deux Cours. Il n'est d'ailleurs nullement croiable que les trois Communautés régulières de l'Assomption aient souscrit en Corps aux Requête dont parloit le Prélat ; quelques Particuliers, surpris ou intimidés, pouvoient bien l'avoir fait, sans trop connoître les conséquences de ce qu'ils signoient ; & il a été prouvé, comme nous le verrons dans la suite, que Dom Bernardin, ou si l'on veut, les Ministres de ses passions, ont souvent forgé de semblables Ecrits, & employé les plus grandes violences pour les faire signer.

Dépêches
de l'Audience
roiale.

Tandis que l'Evêque du Paraguay n'avoit l'esprit occupé que de la conquête des Réductions du Parana, le Capitaine D. Pedre Diez del Valle arriva de la Plata, & lui remit un nouvel Arrêt de l'Audience roiale des Charcas, qui lui ordonnoit de lever toutes les excommunications & l'interdit, sans rien exiger pour cela de personne, de faire cesser toutes les vexations, & d'annuler toutes les impositions établies à ce sujet ; & dans une Lettre particuliere que ce même Officier lui rendit, la Cour le prioit & lui enjoignoit de retourner à l'Assomption de gouverner son Eglise avec le zele, les vertus & les talents qu'on lui connoissoit, de soutenir dans ses discours, dans ses Ecrits & dans ses démarches, la dignité de son caractère, dont elle apprenoit qu'il s'étoit écarté en plusieurs occasions, & de vivre avec le Gouverneur autrement qu'il n'avoit fait jusques-là. Celui-ci reçut aussi une Lettre de l'Audience roiale, qui lui recommandoit de ne pas souffrir que l'Evêque oubliât qu'il représentoit dans sa Province la Personne du Roi, & qu'il étoit revêtu de son autorité.

Conduite de
l'Evêque en
cette occasion

D. Gregorio, pour n'être pas exposé à une nouvelle rupture, ne parla point de cette Lettre, & ne vouloit pas même d'abord que l'Arrêt fût publié ; mais il fut obligé de le permettre par les représentations de ceux qui n'étoient point absous des censures, ou qui ne l'étoient que sous caution pour la sûreté du paiement de l'amende à laquelle ils étoient taxés. L'Evêque, comme il l'avoit bien prévu, s'en prit à lui de la mortification qu'il reçut à ce sujet, & manda secrètement à ses Visiteurs de faire brûler toute l'herbe de Paraguay qu'ils trouveroient lui appartenir. Sa Lettre a été produite à l'Audience roiale. Il déclara en même tems qu'il se conformeroit à l'Arrêt autant qu'il pourroit s'accorder avec les Droits de la sainte Eglise Catholique & de ses Pontifes.

Il s'adressa ensuite au Mestre de Camp général, lui offrit l'absolution des censures qu'il avoit, disoit-il, encourues, & la décharge de l'amende, s'il vouloit lui remettre une ancienne Cédule de l'Empereur Charles V, qu'on prétendoit qu'il avoit tirée de l'Archive de la Ville, & en vertu de laquelle cette Capitale pouvoit, en cas de mort ou de la retraite du Gouverneur, en nommer un par *interim*. Il lui dit que jamais cette Cédule n'avoit été plus nécessaire que dans la conjoncture présente, où il importoit si fort à la gloire de Dieu, au service du Roi, & au bien de la Province, de délivrer le Peuple de l'oppression qu'elle souffroit de la part des Jésuites; qu'il ne lui manquoit plus pour l'accomplissement d'une si bonne œuvre, que d'être secondé par un Homme tel que lui; qu'il ne lui demandoit que de se mettre à la tête du Peuple pour chasser ces Religieux, & qu'il y étoit lui-même plus intéressé que personne.

D. Sebastien de Leon lui répondit qu'il le conjuroit de faire réflexion à ce qu'il lui proposoit: il n'oublia rien pour lui faire comprendre l'injustice de son dessein, l'impuissance où il étoit de l'exécuter, & le tort qu'il se faisoit par son acharnement à persécuter des Religieux, qui ne lui en avoient donné aucun sujet. L'Evêque ne répliqua d'abord, qu'en lui déclarant qu'il n'étoit point relevé des censures qu'il avoit encourues, & en le menaçant d'une excommunication majeure, s'il ne lui remettoit point la Cédule qu'il lui demandoit. Il entreprit ensuite de lui prouver que son dessein étoit juste & selon Dieu; que pour en venir à bout il n'avoit besoin ni de ses conseils, ni de son secours; qu'il sauroit bien accomplir, quand tout le monde s'y opposeroit, ce qui étoit de son devoir; qu'en retranchant de son Eglise des Membres gâtés, il agissoit comme un habile Chirurgien, qui coupe un doigt gangrené pour conserver la main; que le Pape, quand il apprendroit ce qu'il auroit fait, lui feroit ériger une Statue; & que n'eût-il fait que cela pendant toute sa vie, il le jugeroit digne d'être canonisé. D. Sebastien, & le Capitaine Augustin de Insurraldé, ont attesté que le Prêlat leur avoit répété la même chose dans le Cloître des Peres de Saint François, en présence de plusieurs Ecclésiastiques & Religieux.

Tout cela fit enfin comprendre au Gouverneur que bientôt il ne seroit plus le Maître dans la Province, & qu'il n'y

1644.

Ce qui se passe
entre lui & D.
Sebastien de
Leon.

Mesures, que
prend le Gouverneur.

1644.

auroit pas même de sûreté pour lui à y rester, s'il ne se pres-
soit d'user de toute son autorité contre un Homme qui pré-
tendoit qu'on n'en devoit point reconnoître d'autre que la
sienne. Il manda secrètement six cents Indiens des Réduc-
tions; il leur envoya au bout de six jours un second Courier
pour leur dire de doubler leur marche; puis il alla rendre
une visite à l'Evêque. Il lui dit que tout étoit prêt pour l'ex-
pédition dont ils étoient convenus; mais qu'il ne pouvoit lui
donner que cent Soldats. Le Prélat répondit qu'il se conten-
teroit de cent trente, & qu'il les vouloit avoir. D. Gregorio
les lui promit, & ne lui demanda que quinze jours pour les
mettre en état de marcher. Il comptoit bien qu'alors les In-
diens qu'il avoit mandés seroient arrivés, & qu'il pourroit
agir en Gouverneur.

L'Evêque ex-
communie les
Jésuites, &
retourne à Ya-
guaron.

Dom Bernardin de son côté n'étoit occupé qu'à animer la
Noblesse & le Peuple contre les Jésuites, contre lesquels il
prononça une Sentence d'excommunication, avec défense,
sous la même peine, à quiconque de communiquer avec eux;
ensuite, après avoir publiquement & dans une Procession
indécente, renouvelé la promesse de donner les Indiens des
Réductions en Commande à ceux dont il auroit plus de su-
jet d'être content, il retourna à Yaguaron pour y veiller de
plus près aux préparatifs de son expédition, à laquelle il don-
noit le nom de guerre sainte. Dès qu'il y fut arrivé, il com-
muniqua à son Conseil de nouvelles réflexions qu'il venoit de
faire sur ce que lui avoit proposé le Gouverneur, qui com-
mençoit à lui être suspect.

L'Evêque re-
vient à son
premier des-
sein de com-
mencer par
chasser les Jé-
suites de l'As-
sompion.

Il fit observer que tandis qu'il seroit occupé sur le Parana
à se rendre maître des Réductions, les Jésuites pourroient se
fortifier dans leur College & se mettre en état de faire une
assez longue résistance, pour donner à l'Audience royale des
Charcas & au Viceroi du Pérou le tems d'envoier des ordres
qui seroient échouer son entreprise; & il revint à son pre-
mier avis de commencer par chasser ces Religieux de leur
College, persuadé qu'alors il lui seroit aisé de s'emparer des
Réductions; que cela fait, quand bien même le Roi ne l'ap-
prouveroit pas, Sa Majesté aimeroit mieux laisser les cho-
ses dans l'état où elles seroient, que de s'exposer à soule-
ver toute une Province en voulant rétablir les Jésuites &
leur faire restituer tout ce qu'on leur auroit enlevé; mais il
ajouta qu'il croioit nécessaire de s'assurer avant toute chose,

de la Personne du Gouverneur, dont il se défioit plus que jamais, & tout le monde fut de son avis.

D. Gregorio eut bientôt quelque soupçon de ce changement, & le retardement des Indiens l'inquiétoit d'autant plus, que les Soldats qu'il avoit promis à l'Evêque s'étoient déjà rendus à Yaguaron, où le Prélat les caressoit beaucoup & leur faisoit les plus magnifiques promesses. Il savoit pourtant bien qu'il lui seroit difficile de les effectuer, car il avoit déjà partagé toute la dépouille des Jésuites, & avoit déclaré dans son Conseil qu'il ne se réservoirit que la gloire d'avoir travaillé à défendre la liberté de l'Eglise, à bien servir le Roi, & à restituer à ses fideles Diocésains ce que les Jésuites avoient usurpé sur eux. Il avoit même déclaré que son intention n'étoit nullement de conférer aux Réguliers les Cures des Réductions, dont il ne les avoit flattés, que pour les détacher, & par leur moien tout le Peuple, des intérêts des Jésuites.

Enfin le Gouverneur eut avis que les Indiens qu'il attendoit n'étoient plus qu'à quatre lieues de l'Assomption, & il partit pour les joindre, avec une escorte de trente Soldats, marcha toute la nuit à leur tête, & entra au point du jour dans Yaguaron. L'Evêque, éveillé au bruit que faisoient ses Domestiques étonnés d'une apparition si soudaine, s'habilla en diligence; & le moment d'après le Gouverneur entra dans sa chambre, lui dit qu'il venoit pour le conduire à l'Assomption, parceque les Indiens d'Yaguaron, devenus insolens par la protection qu'il leur donnoit, refusoient à leur Gouverneur l'obéissance qu'ils lui devoient. D. Bernardin, sans rien répondre, se coula par une porte secrète qui donnoit sur le grand Autel de l'Eglise; le Gouverneur le suivit, lui prit le bras, & le pria de vouloir bien l'entendre; l'Evêque fit un effort pour se tirer de ses mains, & criant de toute sa force, le déclara excommunié.

A ce cri un Religieux, & une Femme Mulâtre qui servoit à la Cuisine, accoururent & se jetterent sur le Gouverneur, qui tomba sur ses genoux sur le marchepied de l'Autel, tandis que l'Evêque, tirant du Tabernacle le Saint Ciboire, le montra au Peuple, dont l'Eglise fut remplie en un moment. A cette vûe tous se prosternerent, & le Prélat, un peu rassuré, demanda au Gouverneur ce qu'il avoit à lui dire: „ vous signifier, Monseigneur, répondit D. Gregorio, un

Le Gouverneur à Yaguaron, avec six cents Indiens.

Il signifie à l'Evêque un exil & la fausse de son temporal.

1644.

» exil hors de cette Province, & la faisie de votre tempo-
 » rel, pour avoir usurpé la Jurisdiction que je tiens du Roi,
 » notre souverain Seigneur. C'est un ordre du Viceroy, que
 » j'intime à Votre Seigneurie illustrissime. J'obéirai, dit l'E-
 » vêque, & je prends ce Peuple à témoin de la parole que
 » je vous donne.

Procession
 insolente du
 S. Sacrement.

Le Gouverneur sortit aussi-tôt de l'Eglise, & l'Evêque se disposa à dire la Messe; mais avant que de la commencer, étant déjà revêtu de ses ornemens, il dressa une espede de Procès-verbal, auquel il joignit une invective sanglante contre le Gouverneur; puis il le déclara excommunié, aussi-bien que le Mestre de Camp général, & tous les Violateurs de la Dignité épiscopale. La Messe finie, il ordonna une Procession, qui se fit en cet ordre. Les Indiennes marchoient les premières, portant chacune un rameau verd à la main, les Musiciennes suivoient, chantant le *Pange, lingua*; le Prélat venoit ensuite portant le Saint Sacrement, les Indiens & tout le Peuple fermoient la marche. La Procession sortit de l'Eglise au son des cloches & s'avança jusqu'à la Place, où les Indiens des Réductions étoient sous les armes; l'Evêque, en ayant apperçu quelques-uns qui ne s'étoient pas mis à genoux assez promptement, les apostropha & les traita de Barbares, de Perfides, d'Hérétiques & de Schismatiques. Il n'alla pas plus loin & retourna à l'Eglise, posa le S. Sacrement sur l'Autel, & se tournant vers le Peuple, il parla environ un quart d'heure contre le Gouverneur, qui de la porte de l'Eglise se lui répondit, à voix basse, à-peu-près sur le même ton.

Le Gouver-
 neur se laisse
 duper par l'E-
 vêque.

Le Prélat & lui étoient dans un état trop violent pour ne pas chercher à en sortir; ils se virent dès le soir même, & il paroît par ce qui arriva ensuite que l'Evêque avoit fait les premiers pas pour se rapprocher, sachant bien qu'il gaignoit toujours à traiter seul avec le Gouverneur. Ce qui est certain, c'est qu'il obtint que les Indiens du Parana fussent congédiés, & six jours pour se préparer à son départ, à condition d'absoudre le Gouverneur de son excommunication. Après cette entrevûe, le Gouverneur alla avec six Hommes seulement passer la nuit dans une Habitation voisine; l'Evêque de son côté, après avoir vû les Indiens reprendre la route de leurs Réductions, les fit suivre, pour voir si on ne les rappelleroit point, & le lendemain partit avant le jour pour la Capitale.

Il apprit en chemin que toute la Ville étoit en rumeur , parcequ'on y publioit que le Gouverneur l'avoit fait embarquer sur le Fleuve , & venoit à la tête des Indiens des Jésuites , pour mettre à la raison tous ceux qui s'étoient déclarés contre lui en faveur de leur Evêque. Cet avis lui fit espérer qu'il seroit bien reçu , & en effet le son des cloches aiant annoncé son arrivée , tout retentit de cris d'allegresse. Il entra , précédé de plusieurs Ecclésiastiques qui avoient des armes sous leur manteau , & accompagné de quelques Religieux , aiant sur sa poitrine une petite boîte de verre , dans laquelle il y avoit une Hostie consacrée. Il avoit donné ordre à tous ceux qui marchaient les premiers de tourner vers le College ; mais quelqu'un lui aiant dit qu'il y trouveroit quatre cents Hommes bien armés , ce qui n'étoit pourtant pas vrai , il alla descendre au Couvent de S. François.

Il y reçut d'abord les visites de tous ceux qui lui étoient attachés ; il leur demanda des armes , & il se fit apporter toutes celles des Personnes qui dépendoient de lui. On perça ensuite par son ordre des meurtrières en plusieurs endroits , & on fortifia les endroits foibles avec des especes de gabions. Ensuite l'Evêque envoya tirer de la Cathédrale une image de la Vierge , & de l'Eglise de S. Blaise celle de ce Saint. Il les fit placer sur le grand Autel sous des Pavillons ; puis il manda tous ses Domestiques , sans oublier la Cuisiniere Mulâtre qui l'avoit si bien servi à Yaguaron. Ainsi cantonné dans ce Couvent comme dans une Place forte , il fit à tous ceux qui s'y étoient renfermés avec lui le récit de tout ce qui s'étoit passé depuis son départ de l'Assomption. Il leur dit qu'il avoit trouvé le moien d'engager le Gouverneur à congédier les Indiens du Parana : » mais c'est grande pitié , ajouta-t-il , qu'un tel » Homme occupe la place où il est ; qu'on me cherche la Cédule royale (1) qui a disparu de l'Archive de la Maison de Ville , & je le traiterai comme il le mérite , aussi-bien que Sébastien de Leon.

Le Mestre de Camp général , auquel on rapporta ce discours , qui lui parut menacer la Ville d'une révolte , alla trouver le Gouverneur , pour lui représenter tous les risques qu'il couroit , s'il ne faisoit incessamment revenir les Indiens

1644.

L'Evêque retourne à l'Assomption , & comment il y est reçu.

Il se fortifie dans le Couvent de Saint François.

Il jette l'alarme dans la Ville par un faux bruit

(1) Cette Cédule de Charles V ne contenoit que le droit , que ce Prince avoit donné dans les commencemens au Conseil de la Ville , de nommer par *interim* un Commandant à la mort du Gouverneur ; ce droit ne subsistoit plus depuis long-tems.

1644.

du Parana ; mais le Prélat , qui avoit des Espions par-tout , fut bientôt instruit des mouvemens que se donnoit cet Officier , & fit sonner l'allarme. Le Peuple courut au Couvent de Saint François ; & l'Evêque aiant appelé un Alcalde & des Régidors , tira de sa poche un papier & en fit la lecture à voix haute. C'étoit une Lettre qu'il venoit , disoit-il , de recevoir , par laquelle on lui mandoit que les Indiens des Jésuites avoient pillé Yaguaron & toutes les Habitations d'alentour qu'ils étoient en marche pour traiter de même la Capitale , & qu'on les avoit déjà vûs à Ita : » & parceque je veux , » ajouta-t-il , défendre vos Privilèges & votre liberté , on » veut me chasser de la Province , comme un Séditieux ; mais » en qualité de Conseiller du Roi , j'exhorte tous ceux qui » sont en Charge de prendre la défense de cette Ville oppri- » mée , & de nommer un Gouverneur , qui préserve la Pro- » vince du danger dont elle est menacée. Dans un cas si » urgent , la nécessité peut tenir lieu d'une Cédule roiale.

Fermeté du
Gouverneur.

L'Alcalde , étonné de ce qu'il venoit d'entendre , courut chez le Gouverneur , pour le conjurer de ne point laisser entrer les Indiens dans la Ville , & D. Gregorio lui aiant répondu qu'il savoit ce qu'il avoit à faire , il s'emporta & lui perdit le respect. Son insolence fut punie sur le champ de la prison ; ce qui s'étant aussi-tôt répandu dans la Ville , le Peuple entra en fureur. Il se seroit même porté à quelque violence , sans la crainte qu'on eut des Indiens , dont on faisoit monter le nombre à douze cents. On le rassura cependant bientôt , parcequ'on eut des avis certains que ces Néophytes n'avoient jamais paru , ni à Yaguaron , ni à Ita , & que leur nombre n'avoit jamais passé celui de six cents. On l'avertit ensuite qu'ils se rapprochoient effectivement de la Ville par ordre du Gouverneur ; mais qu'ils gardoient dans leur marche une très exacte discipline , & ne causoient nulle part aucun désordre.

Calomnies pu-
bliées par l'or-
dre de l'Evê-
que.

D. Bernardin avoit cependant envoyé à l'Audience roiale une Relation de leurs prétendues hostilités ; & outre qu'il l'avoit attestée avec serment , elle étoit signée de deux Religieux , comme témoins oculaires du pillage d'Yaguaron , où il fut vérifié dans la suite que ni l'un ni l'autre n'avoient été. Le Prélat assuroit dans un autre Mémoire que pendant son séjour dans cette Bourgade , comme il se disposoit à visiter les Réductions du Parana , les Jésuites avoient envoyé au Gouverneur

Gouverneur du Paraguay trente mille écus d'or & mille Hommes bien armés pour l'engager à l'exiler, dans la crainte qu'il n'eût connoissance de leurs mines d'or; & son Mémoire étoit signé de plusieurs Prêtres & de quelques Séminaristes, à qui on en avoit même refusé la lecture. Un seul Clerc, ayant refusé d'y mettre son nom, fut conduit bien enchaîné au Couvent de S. François, où après plusieurs mauvais traitemens, on le suspendit en l'air avec une corde. Vaincu enfin par l'excès de la douleur, il promit de faire ce qu'on voudroit: on le délia, & il signa; mais dès qu'il fut en liberté, il protesta de la violence qu'on lui avoit faite.

Cependant les Créatures de l'Evêque mettoient tout en usage pour engager les Habitans à prendre les armes. Le Prélat de son côté se donnoit les plus grands mouvemens pour avoir la Cédule de Charles V & l'Étendart royal, & n'ayant pu y réussir, il déchargea sa colere sur le Mestre de Camp général, sur ses Freres & sur ses Amis, & les déclara tous Schismatiques, Excommuniés & Ennemis de la Patrie. Enfin le tumulte alla si loin, que quantité d'honnêtes Gens, ne pouvant plus demeurer dans la Ville, ni avec bienséance, ni même avec sûreté, se retirèrent à la Campagne. Alors le Gouverneur, qui s'étoit flatté que D. Bernardin désespérant de se soutenir dans son asyle seroit obligé de tenir la parole qu'il lui avoit donnée de sortir de la Province, l'envoia sommer de partir sans délai. Il lui fit dire en même tems qu'il lui tenoit une Barque toute prête & bien pourvue de vivres, pour lui & pour toute sa Maison.

L'Ecrivain de Roi, Rui Gomez de Goyoso, qui étoit chargé de cette sommation, se présenta à la porte du Couvent, & demanda à parler à l'Evêque; un Religieux parut armé d'un javelot, dont il essaya jusqu'à trois fois de percer cet Officier. Dom Bernardin accourut au bruit, demanda à Gomez ce qu'il vouloit; & celui-ci ayant exposé sa Commission, il répondit que personne n'avoit droit de lui commander de sortir de son Diocèse; qu'en tout cas le Gouverneur auroit dû venir lui-même: puis il éclata contre lui en invectives, & déclara l'Ecrivain du Roi excommunié, avec menace, s'il ne se tenoit pas pour tel, d'une amende de cinq cents écus, & d'être livré au saint Office comme Rebelle & Contumace. On a même publié qu'il lui étoit échappé de dire qu'on ne seroit pas un péché veniel en tuant le Gouverneur,

Tome II.

K

Le Gouverneur le fait sommer de partir.

1644.

& que quatre Ecclésiastiques s'offrirent aussi-tôt pour exécuter ce crime ; qu'ils s'armerent de toutes pieces , & résolurent d'attendre la nuit , comme le tems le plus propre pour ne pas manquer leur coup. Ce qui est certain , c'est que D. Gregorio , à qui on donna avis de ce qui se disoit , fit sur le champ entrer cent Indiens du Parana dans la Ville , en plaça cinquante à la porte du College & les autres autour de son logis , parcequ'on disoit qu'en même tems qu'on iroit chez lui pour l'assassiner , il avoit été résolu dans le Conseil de l'Evêque d'aller mettre le feu au College.

D. Bernardin déclaré Intrus on procede à l'Élection d'un Proviseur.

On publia ensuite un Edit , qui déclaroit D. Bernardin de Cardenas intrus dans l'Evêché du Paraguay & sans aucune Jurisdiction. Le Gouverneur avoit en main deux Ecrits que lui avoient laissés les Peres Truxillo & Verdugo , pour prouver que le Prélat étoit & avoit toujours été suspens depuis son sacre. Le P. de Hinojosa , son Frere , lui en avoit laissé un pareil fort bien raisonné , & dont l'Evêque a toujours cru que les Jésuites étoient les Auteurs ; & c'est sur ce fondement que dans toutes les Lettres & dans tous les Mémoires publiés en son nom , & produits au Conseil roial des Indes par son Procureur , il accusoit les Jésuites de l'avoir chassé de son Diocèse , comme ils avoient déjà fait , disoit-il , deux de ses Prédécesseurs : accusation qui se trouve répétée dans plusieurs Libelles , & surtout dans la *Morale pratique des Jésuites* , mais toujours sans aucun fondement (1).

Par malheur pour le Prélat , l'avis des trois Religieux , dont je viens de parler , a été depuis confirmé par la Sentence des Cardinaux de la Congrégation du saint Concile de Trente ; & le Gouverneur étoit bien persuadé que les Peres de Saint Dominique , ceux de la Merci , & plusieurs Francisquains , étoient du même sentiment que son Frere. Mais pour procéder dans une affaire de cette importance , dans les formes canoniques , il falloit un Supérieur Ecclésiastique , & il n'y avoit pas à choisir. Il ne restoit plus dans la Ville d'anciens Chanoines que D. Christophe Sanchez , lequel à l'arrivée de Dom

(1) Ces deux autres Evêques sont Dom Thomas de Torrez , de l'Ordre de Saint Dominique , qui de l'Evêché de l'Assomption passa à celui du Tucuman ; & Dom Christophe de Arreki , de l'Ordre de Saint Benoît , qui fut transféré à celui de Buenos Ayres. Le premier n'eut jamais aucun démêlé avec les Jésuites ; le second a vécu jusqu'à sa mort en très bonne intelligence avec eux. D'ailleurs qu'auroient gagné ces Religieux par ces translations , puisqu'il n'y avoit plus grand nombre , & les principales Maisons de leur Province étoient dans les Diocèses de Buenos Ayres & du Tucuman.

Bernardin de Cardenas, gouvernoit le Diocèse en qualité de grand Vicaire & de Proviséur ; le Gouverneur le requit de reprendre l'exercice de sa Charge, que les défauts de la consécration du Prélat & de sa prise de possession l'autorisoient à continuer, & lui promit de le soutenir de toute l'autorité du Roi. Il y consentit, à condition qu'on lui donneroit sûreté pour sa Personne ; D. Gregorio lui répondit qu'il la trouveroit dans le College des Jésuites, qui étoit bien gardé, & l'y conduisit sur le champ.

Il fit aussi-tôt battre la Générale & publier un ordre, sous peine de la vie, à tous les Habitans de se rendre avec leurs armes dans la grande Place, où l'Etendart royal étoit déjà déployé, & de se tenir prêts à faire tout ce qui leur seroit commandé de la part du Roi. Personne n'osa y manquer ; les Officiers avec leurs Soldats ; le Corps de Ville à la tête de la Milice Bourgeoise, & cent cinquante Indiens s'y trouverent sous leurs Drapeaux. Le Gouverneur parut ensuite, & suivit seulement des principaux Officiers, alla au College & demanda D. Christophe Sanchez, Proviséur & Vicaire général du Diocèse. Il vint & fut conduit à la Cathédrale, dont les portes ne furent pas plutôt ouvertes, qu'elle se trouva remplie de Personnes de tout âge, de tout sexe & de toute condition.

Il prend possession.

D. Christophe, après avoir fait sa priere, prit sur le grand Autel un Crucifix, le donna à baiser au Gouverneur ; puis alla s'asseoir à la place qu'il avoit accoutumé d'occuper pendant la vacance du Siège, & déclara qu'il reprenoit l'exercice des Charges dont il étoit alors revêtu, le nouvel Evêque du Paraguay n'ayant point encore de Jurisdiction légitime. Il fit ensuite sonner toutes les cloches, arracher toutes les Listes des Excommuniés, & leva l'interdit que D. Bernardin venoit de lever lui-même, n'ayant pu parer ce coup, & voulant s'en faire un mérite dans le Public.

L'Edit du Gouverneur portoit encore, qu'étant notoire que le Seigneur D. Bernardin de Cardenas s'étoit intrus dans le Gouvernement du Diocèse contre les regles de l'Eglise, qu'il étoit actuellement logé dans le Couvent des Peres Françoisquains, où il avoit fait porter des armes & mis une Garnison, & que de-là il remplissoit la Ville de troubles, de confusion & de scandales, il défendoit, sous peine de mort, à quiconque d'entrer dans cette Maison tandis que le Prélat y

1644.

Départ de
l'Evêque.

resteroit. Le Proviseur de son côté publia un Mandement, par lequel il faisoit la même défense, & déclaroit qu'on ne devoit aucune obéissance audit Seigneur Evêque.

D. Bernardin comprit alors qu'il falloit céder, surtout lorsqu'il eut été instruit du peu d'impression qu'avoit fait un dernier Mandement qui venoit d'être publié par son ordre dans une Paroisse. Il envoia donc dire au Gouverneur qu'il ne pouvoit plus demeurer dans une Province toute peuplée d'Excommuniés, & le dix-neuvieme de Novembre, après avoir dit ses deux Messes, il prit congé d'une Troupe de Personnes dévotes dont il dirigeoit la conscience. Il leur dit qu'il étoit exilé de son Diocèse pour avoir voulu, par un effet de sa tendresse pastorale pour son Troupeau, remédier aux besoins des Familles, dont les Ennemis de l'Eglise avoient usurpé le Patrimoine (1). Il répéta toutes les injures dont il chargeoit à tout propos ces prétendus Usurpateurs; il les interdit, les excommunia; les anathématisa de nouveau, avertissant qu'on ne pouvoit communiquer avec eux sans encourir les mêmes censures, & ajoûtant qu'autant qu'il se montreroit sévère envers ceux qui persistoient opiniâtrément dans leur rébellion contre l'Eglise, autant on le trouveroit toujours Pere compatissant & Pasteur tendre envers ses humbles & fidelles Ouailles.

Il marqua ensuite les Eglises où il permettoit d'assister au Service divin, & les Prêtres auxquels on pouvoit s'adresser pour la Confession; il en fit un éloge magnifique, quoique lui-seul peut-être ignorât que quelques-uns vivoient dans un concubinage scandaleux. Enfin, aiant pris congé de tout ce monde, qui fondeoit en larmes & faisoit retentir l'Eglise de ses gémissemens, il sortit portant le Corps de Notre-Seigneur dans une boîte suspendue sur sa poitrine, & suivi de ses Prêtres & de ses Clercs, qui tous avoient un cierge allumé à la main. Dès qu'il fut dans la Barque, il renouvela ses anathemes contre les Persécuteurs de l'Eglise, qui chassioient de son Diocèse le plus saint Evêque qui eût paru dans le nouveau Monde depuis sa découverte, & jetta de nouveau l'interdit sur la Ville, au son d'une petite cloche qu'il portoit ordinairement avec lui dans ses Voïages. Les cloches de l'Eglise des Peres Francisquains & celles de la Paroisse de l'Evêché son-

(1) C'est-à-dire en empêchant leurs Néophytes d'être donnés en Commande.

nerent aussi-tôt, suivant l'ordre qu'il en avoit donné; & l'on ne put appaiser le tumulte que cela causoit, qu'en faisant aussi sonner toutes celles des autres Eglises.

Le Prélat s'étoit assis à la poupe de sa Barque sur un tabouret, aiant à ses côtés les Ecclésiastiques & les Religieux qui s'étoient embarqués avec lui, & le reste de sa suite étoit un peu plus loin, les uns fumant leurs pipes, les autres prenant de l'herbe de Paraguay, tous dans des postures fort libres, sans aucun égard pour le S. Sacrement que l'Evêque portoit sur lui. Il y fit sans doute attention; car au bout de quelque tems on n'apperçut plus la boîte où étoit le Corps de Jesus-Christ; & un de ses Ecclésiastiques a depuis assuré qu'il avoit vu D. Bernardin consumer l'Hostie sans sortir de sa place, croiant sans doute pouvoir passer par-dessus une Loi de l'Eglise, dans la crainte de n'être pas le maître de contenir ses Gens dans le respect qui est dû à l'auguste Sacrement de nos Autels.

Quoi qu'il en soit, ses Amis écrivirent au Tucuman qu'au moment qu'il entra dans la Barque, on avoit vû des Etoiles descendre du Ciel vers l'Eglise de Sainte Luce, passer de-là sur le Palais Episcopal, derrière lequel elles avoient disparu; que dans le même tems on avoit senti des secousses de tremblement de terre; qu'on avoit vû des pierres sautiller, & des Montagnes s'entrechoquer; que le Soleil avoit paru de couleur de sang; enfin que le trouble & la désolation s'étoient emparés de tous les cœurs. mais tout étant revenu à l'Assomption, on lui répondit qu'on ne s'étoit apperçu de rien de semblable; que l'Evêque étoit regretté de peu de personnes, & qu'il avoit emporté avec lui toutes les causes du tumulte & de la confusion, dont cette Ville avoit été presque toujours agitée depuis qu'il y étoit venu.

Dom Bernardin n'étoit pourtant pas alors aussi rassuré qu'il vouloit le paroître, sur le défaut de sa consécration & de sa prise de possession; & il est certain qu'il y avoit déjà quelque tems qu'il prenoit des mesures du côté de Rome, pour faire valider l'une & l'autre par le Souverain Pontife. Il se tint à ce sujet, depuis le neuvième de Mai 1645, jusqu'au deuxième Octobre de la même année, quatre Congrégations de la Propagande. On y produisit des Lettres, par lesquelles il demandoit d'être relevé des censures qu'il pouvoit avoir encourues, pour s'être fait consacrer sans présenter les Bulles

Faux bruits
publiés après
son départ.

Ses diligences
pour faire va-
liser sa consé-
cration & sa
prise de pos-
session.

1644.

du Pape, pour avoir pris possession de son Evêché, pour en avoir reçu les revenus, fait les Ordinations & les autres fonctions Pontificales, & cela sur le sentiment de plusieurs personnes doctes, qui avoient jugé que ses Bulles avoient été apparemment perdues, ou arrêtées par des personnes qui ne lui vouloient pas de bien, & sur une Lettre du Cardinal Antoine Barberin, qui lui donnoit avis de leur expédition, & qui le traitoit d'Evêque; à quoi il ajoûtoit le besoin pressant où se trouvoit le Diocèse de l'Assomption de la présence de son Evêque.

Le Pape fut présent à une de ces Congrégations, où il fut ordonné que les Lettres de Dom Bernardin seroient rapportées dans une nouvelle Congrégation, en présence de Sa Sainteté, & que cette affaire seroit de nouveau mûrement examinée. L'onzieme de Juillet 1656, il s'en tint encore une, où le Cardinal Cesi présenta une Requête adressée au Pape, par laquelle les Chanoines de l'Assomption, outre les défauts de la consécration de Dom Bernardin, exposoient plusieurs autres griefs contre lui: la Congrégation nomma le Cardinal Albizzi pour les examiner & en faire son rapport; & sur ce que Dom Bernardin avoit cité la Lettre du Cardinal Barberin, il fut répondu qu'il devoit la produire. Il paroît que les choses en demeurèrent là pour lors, & cette affaire ne fut finie qu'en 1658. Quoi qu'il en soit, nous verrons bientôt reparoître Dom Bernardin à l'Assomption, avec autant d'assurance que s'il avoit été déclaré à Rome qu'il n'avoit encouru aucune censure, où qu'il en eut été relevé; ce qui n'arriva cependant qu'en 1658, lorsqu'il eut été nommé à un autre Evêché.

Au reste, on comprendra aisément que tout ce qui s'étoit passé depuis deux ans dans la Province de Paraguay, n'y avoit point avancé les affaires de la Religion, non - seulement parmi les Indiens, qui en avoient été les témoins; mais encore dans les Réductions du Parana, où l'on n'avoit pu empêcher qu'il n'en transpirât quelque chose, sans parler des Néophytes que le Gouverneur avoit appelés, & qui en avoient trop vû, pour n'en être pas scandalisés, outre que leurs Missionnaires qui étoient instruits des desseins de l'Evêque, se croioient tous les jours à la veille d'être chassés de leurs Eglises, & de voir leurs Néophytes donnés en Commande.

Tout ce qu'ils auroient pû faire , quand même ils auroient joui de la plus grande tranquillité , auroit été de conserver & d'affermir les Etablissémens qu'ils ne venoient que d'achever , parcequ'ils étoient en trop petit nombre pour en faire de nouveaux. Cette disette n'étoit pas moins sensible dans le Tucuman , où les Jésuites étoient vivement touchés de ne pouvoir répondre , comme ils l'auroient souhaité , aux empressements de leur Evêque , qui leur proposoit tous les jours de nouvelles occasions d'exercer très utilement leur zele. Ils y faisoient néanmoins tout ce qui pouvoit dépendre d'eux ; & ceux , qui n'étoient pas indispensablement retenus dans leurs Colléges , voloient d'abord où le saint Prélat leur faisoit connoître que le besoin étoit plus pressant. Il l'étoit toujours en bien des endroits de ce vaste Diocèse , où des années entières se passaient souvent sans qu'on pût y envoyer aucun Prêtre. Ces courses étoient extrêmement pénibles ; mais les fatigues en étoient quelquefois bien adoucies , par de grands sujets de consolation qu'ils y trouvoient.

J'ai déjà observé qu'avant que les Naturels du Pais eussent été obligés de s'éloigner de leurs anciennes demeures par la crainte de perdre leur liberté , plusieurs avoient reçu la Foi par le Ministère de Saint François Solano & de quelques autres Religieux venus du Pérou. Ces nouveaux Chrétiens dénués de tous secours spirituels dans leurs retraites qu'on ignoroit ou que leur défiance rendoit inaccessibles , étoient bientôt pour la plupart retournés à leurs anciennes superstitions ; & il étoit beaucoup plus difficile de les ramener dans le sein de l'Eglise , qu'il ne l'avoit été de les y faire entrer , lorsqu'ils ne connoissoient notre sainte Religion que par les vertus de ceux qui étoient venus pour les en instruire. Mais le Seigneur , qui n'a besoin de personne pour assurer le salut de ses Prédestinés , en avoit conservé un petit nombre dans l'innocence de leur Baptême.

Les Missionnaires en rencontrèrent , entre plusieurs autres , un qui avoit été baptisé à l'âge de vingt ans , & en avoit alors cent : de tout ce qu'on lui avoit appris pour l'y disposer , il n'avoit retenu que la connoissance d'un seul Dieu ; & deux de ces Peres lui aiant demandé s'il l'avoit toujours invoqué , & de quelle maniere il le faisoit , il répondit que de tems en tems il joignoit les mains , puis levant les yeux au Ciel prononçoit trois fois le nom de Dieu , & lui adressoit sa priere.

1644.

Courses des
Missionnaires
dans le Tucuman.

Miracle
de la Grace ,
sur quelques
Chrétiens.

1644.

Ils lui dirent de faire devant eux sa priere ; il la fit d'une maniere si respectueuse & si touchante , qu'ils ne purent retenir leurs larmes. Ils l'instruisirent de tout ce qu'il étoit encore capable de comprendre , puis ils le mirent en état de se confesser ; & celui qui entendit sa Confession , a depuis assuré que quelque attention qu'il eût apportée à l'interroger , il ne l'avoit trouvé coupable d'aucun péché , qui eût pu lui faire perdre la grace de son Baptême.

On manque
une occasion
d'introduire
la Foi dans le
Chaco.

Cette même année il se présenta une occasion très favorable de prêcher l'Evangile dans le Chaco , & le P. Jean Olovis , Navarrois , fut nommé pour cette Mission ; mais lorsqu'il étoit sur le point de se mettre en marche , le Seigneur en aiant disposé , il ne fut pas possible de le remplacer , parceque deux autres Sujets , sur lesquels le Provincial avoit jetté les yeux , lui manquèrent aussi dans le même tems. L'un étoit le P. Domenecchi , qu'il étoit résolu de rappeler de la Villa , où l'Evêque du Paraguay le retenoit , & qui y mourut de la maniere que nous avons dit. L'autre étoit le Pere Pierre Marqués , de Lille en Flandres , dont la jeunesse , les talens & la bonne volonté à toute épreuve faisoient concevoir les plus grandes espérances.

On croit
avoir trouvé
des Mines d'or
dans la Pro-
vince d'Uru-
guay , & ce qui
en arrive.

Il se répandit alors un bruit que les Jésuites avoient découvert des Mines d'or très abondantes dans la Province d'Uruguay , & qu'ils prenoient les plus grandes précautions pour en ôter la connoissance aux Espagnols : nous avons déjà vû que D. Bernardin de Cardenas avoit saisi une occasion toute semblable , pour justifier le dessein où il étoit de chasser les Jésuites de leurs Réductions. Les déclamations de ce Prélat contr'eux , & l'assurance avec laquelle il parloit de cette découverte , persuaderent sur-tout , ceux que le zele de ces Missionnaires pour conserver la liberté de leurs Néophytes avoit mis de fort mauvaise humeur contr'eux ; quelques - uns même écrivirent au Conseil roial des Indes , qu'il convenoit au service du Roi de les retirer des Réductions , & d'y envoyer d'autres Pasteurs. On publia ensuite avec la même assurance , que ces Religieux ne se contentoient pas de profiter de ces Trésors pour enrichir leur Société , mais qu'ils faisoient transporter beaucoup d'or dans les Pays étrangers. Le Conseil jugea la chose assez importante pour ne laisser dans les Missions du Paraguay , que des Sujets dont on fût bien assuré , & l'ordre fut envoyé d'en tirer tous les Missionnaires qui n'étoient point nés Sujets du Roi Catholique. Cependant

Cependant les Mines d'or disparurent bientôt, & bien des Gens eurent honte d'avoir cru si légèrement un fait de cette nature, sur la foi d'un seul Homme, dont toutes sortes de raisons devoient du moins rendre le témoignage fort suspect. C'étoit un Indien, nommé Bonaventure, lequel après avoir servi quelque tems dans un Couvent de Buenos Ayres, s'étoit sauvé & retiré parmi des Indiens errans, avec qui il vécut quelque tems, comme s'il n'avoit jamais eu aucune teinture du Christianisme. Diverses aventures inséparables de ce genre de vie le conduisirent dans une Réduction de la Province d'Uruguay, où il se fit d'abord connoître pour Chrétien; il y joua même si bien son personnage d'hypocrite, qu'il s'y fit une grande réputation de vertu & de zèle pour le salut des Ames; mais lorsqu'on y pensoit le moins, il s'enfuit avec une Femme mariée, qu'il avoit séduite. On courut après lui; il fut arrêté, ramené dans la Bourgade, fouetté publiquement & renvoyé à Buenos Ayres.

Il y a bien de l'apparence qu'on ne fut pas si-tôt instruit dans cette Ville de ce qui lui étoit arrivé depuis qu'il en étoit parti; ce qui est certain, c'est qu'il y débita d'abord que les Jésuites avoient découvert dans les Pais, d'où il venoit, de très belles Mines d'or, & qu'il en parla d'une manière si positive, qu'il persuada bien du monde; car il s'avança jusqu'à dire qu'il y avoit travaillé, & qu'en trois jours on y amassoit assez de grains d'or, pour en remplir un demi-boisseau. Il ajouta qu'il avoit été une fois tenté de profiter lui-même de tant de richesses, & avoit comploté avec un autre Indien, d'enlever tout ce qu'ils pourroient porter de grains d'or, & de les mettre en lieu de sûreté; mais que son Camarade l'ayant trahi, il avoit été rudement fustigé & chassé de la Province.

Une réflexion, qui n'auroit pas dû échapper à ceux auxquels il disoit cela, devoit naturellement leur rendre ce récit suspect, c'est qu'il falloit croire les Jésuites bien imprudens pour ne pas s'être assurés d'un Homme, qui savoit leur secret, & qu'ils avoient maltraité. Mais des Mines d'or possédées par des Religieux qui en faisoient un mystère, étoient une découverte qui flattoit trop bien des gens, pour n'y pas ajouter foi sans examiner le fait. D'ailleurs, Bonaventure avoit si bien prévu la plupart des questions qu'on pourroit lui faire, qu'il répondit à tout sans hésiter. Il marquoit les endroits, d'où l'on tiroit l'or, le nombre & la qualité des Mines, & tout son

1644.

narré avoit un air si simple & si ingénu , que ceux mêmes qu'il ne persuada point entierement , jugerent qu'on ne devoit pas se dispenser d'aller examiner les choses sur les lieux mêmes.

Conduite des
Jésuites dans
cette affaire.

On s'en tenoit pourtant encore à des discours vagues , & on ne prenoit aucune résolution , lorsque le Recteur du Collège de Buenos Ayres requit juridiquement le Magistrat , qu'il en fut informé dans les regles. La Requête fut accordée , le Dénonciateur fut interrogé juridiquement , & se tira mal de son interrogatoire : on fit encore beaucoup d'enquêtes & de recherches , qui acheverent de découvrir l'imposture ; & Dom Pedre Estevan d'Avila , Gouverneur de la Province , manda au Conseil roial des Indes , que les Mines d'or dont on faisoit tant de bruit , n'avoient pas même l'ombre de réalité. Alors le Délateur se tut , mais ce ne fut pas pour long-tems : la crainte du châtement qu'il n'auroit pas évité , si les Jésuites l'avoient poursuivi en Justice , le retenoit dans le silence ; l'impunité le lui fit rompre. Il s'adressoit sur-tout à ceux qui arrivoient d'Espagne ; & Dom Hyacinte de Laris , Chevalier de Santiago , étant venu sur ces entrefaites pour relever D. Pedre Estevan d'Avila , il l'alla trouver , & lui dit qu'il étoit bien étonnant qu'on refusât d'ajouter foi à un Homme , qui n'avoit rien avancé , qu'il n'eût vû de ses propres yeux ; & cela , parcequ'intimidé par l'appareil d'un interrogatoire juridique , il s'étoit embarrassé dans ses réponses.

Le Gouverneur de Rio de la Plata se transporte sur les lieux , & mène avec lui le Délateur.

Dom Hyacinte de Laris auroit bien voulu que cet Homme eût dit vrai ; mais après ce qui s'étoit passé , il se trouvoit fort embarrassé sur le parti qu'il devoit prendre , lorsqu'on reçut à Buenos Ayres une Lettre de l'Evêque du Paraguay , dans laquelle il parloit des Mines , dont il étoit question , comme d'une chose qu'on ne devoit pas révoquer en doute. Cette Lettre devint bientôt publique , Bonaventure en triompha , & le Gouverneur se crut indispensablement obligé de ne rien épargner pour bien éclaircir le fait. Après quelques entretiens qu'il eut en particulier avec le Délateur , il prit enfin la résolution de se transporter sur les lieux ; il s'embarqua avec une escorte de cinquante Soldats , menant avec lui Bonaventure , & un Gentilhomme , nommé Martin de Vera , qui passoit pour être un très habile Mineur.

Le Délateur
disparoit en
chemin.

Il n'avoit pas encore fait la moitié du chemin , que l'Indien disparut. Cette fuite lui donna beaucoup à penser ; mais il étoit trop engagé pour retourner sur ses pas , sans avoir rien

fait. Il alla jusqu'aux premières Réductions du Parana, où il ne parla à personne du sujet de son voiage : il questionna seulement quelques Néophytes sur les Mines en général, & leur recommanda le secret ; mais le Pere Diaz Taño, alors Supérieur de ces Missions, qui avoit été instruit de son dessein, le supplia de continuer de visiter toutes ces Réductions, & le requit de la part du Roi de sommer l'Evêque de l'Assomption de lui fournir la preuve de ce qu'il avoit avancé dans sa Lettre. Il ne put se refuser à une demande si juste ; & après avoir dépêché à Dom Bernardin une Personne sûre pour lui faire la sommation, il entra dans le Paraguay, où il s'aperçut bientôt que son arrivée avec des Soldats avoit répandu l'allarme dans toutes les Réductions.

Il en demanda la raison, & on lui dit que les Néophytes, qui n'étoient que trop instruits du projet de l'Evêque du Paraguay, de faire sortir leurs Missionnaires de ces Provinces, & de les faire remplacer par des Ecclésiastiques, le voyant venir avec des Soldats, ne doutoient presque point que l'objet de son voiage ne fût que d'exécuter ce dessein, & que le Prêtre qui l'accompagnoit en qualité de son Chapelain, ne fût là que pour prendre possession de toutes ces Eglises. On lui ajouta qu'au reste on ne lui répondoit pas de ce qui en arriveroit, s'il ne rassuroit promptement ces nouveaux Chrétiens, qui n'étoient nullement traitables sur cet article, parcequ'ils étoient convaincus que ce changement de Pasteurs n'avoit point d'autre motif que de les priver de la liberté dont ils jouissoient ; & que ce qu'il y avoit de moins à craindre, étoit le dépeuplement entier de toutes les Réductions.

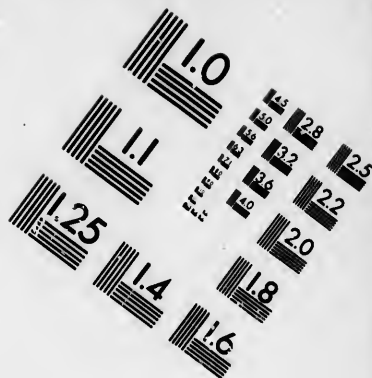
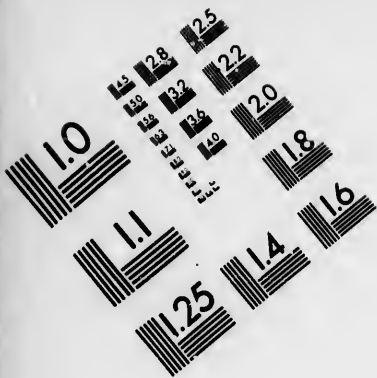
Allarme dans les Réductions

Le Gouverneur répondit à ceux qui lui donnoient cet avis, qu'il étoit bien éloigné d'entrer dans les vûes de l'Evêque du Paraguay, & pour leur en donner la preuve, il fit sur le champ partir le Chapelain pour retourner à Buenos Ayres, sans lui permettre même de dire la Messe dans aucune Réduction. Le départ de cet Ecclésiastique, & l'assurance qu'on donna aux Néophytes de la disposition où étoit le Gouverneur au sujet de leurs Missionnaires, remirent par-tout le calme. Les Indiens rendirent à Dom Hyacinte tous les honneurs qui lui étoient dûs, & rien ne l'empêcha plus de faire toutes les recherches qui étoient l'objet de son voiage.

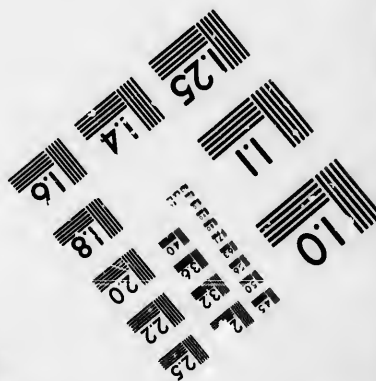
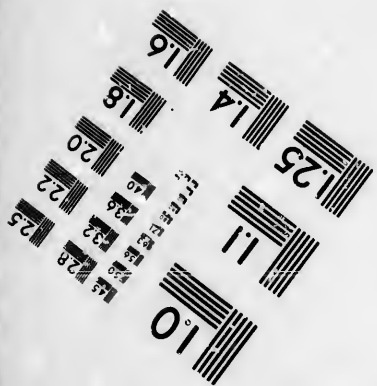
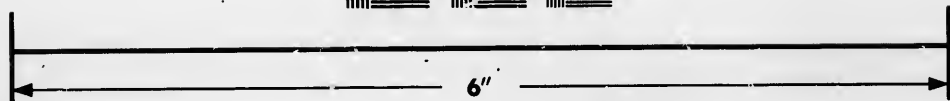
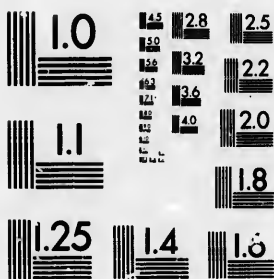
Le Gouverneur la fait cesser.

Il commença par déclarer à tous ses Soldats que le premier qui découvreroit une Mine, seroit élevé au grade de Capitaine,





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-45C3

18
20
22
25
28
32
36
40

10
12
15
18
20
22
25
28
32
36
40

1644.
Ses diligences
pour décou-
vrir les Mines.
Il reçoit un
faux avis.

qu'il l'équiperoit magnifiquement, & lui donneroit une gratification de deux cents Philippines. On peut bien juger que cinquante Soldats, animés par de telles promesses, n'épargnerent rien pour trouver ce que l'on cherchoit, & il y en eut enfin un, à qui un Indien dit, qu'étant Enfant il avoit été conduit par son Pere à une Mine d'or, & s'offrit à l'y mener. Le Soldat crut sa fortune faite; il alla sur le champ trouver son Général avec l'Indien, & lui demanda la récompense qu'il avoit promise. D. Hyacinthe lui répondit qu'il pouvoit compter sur sa parole, si ce qu'on lui avoit dit se trouvoit vrai; mais aiant interrogé l'Indien, cet Homme lui avoua qu'il avoit perdu son Pere à l'âge de cinq ans, ce qui commença à lui faire augurer mal de son récit; cependant il le mit entre les mains du Mineur, auquel il donna une escorte pour aller examiner la Mine.

Réponse de
D. Bernardin
de Cardenas
au Gouver-
neur de Rio de
la Plata sur ce
sujet.

Ils marcherent pendant quelques jours par des chemins affreux, & arriverent enfin au terme, où ils ne trouverent que des coquillages, dont les couleurs brillantes avoient pu aisément donner dans les yeux d'un Enfant qui n'avoit pas cinq ans, & nulle apparence de Mines. Sur ces entrefaites le Courier, que Dom Hyacinthe avoit dépêché à l'Assomption, arriva avec des Lettres du Gouverneur & de l'Evêque du Paraguay. Le premier lui mandoit qu'il avoit souvent entendu parler des Mines d'or de la Province d'Uruguay, mais toujours d'une maniere si vague, qu'il ne croioit pas qu'on dût faire aucun fond sur ce qu'on en disoit. Le second commençoit par dire qu'il donneroit en tems & lieu des indices certains des Mines que l'on cherchoit; puis après bien des raisonnemens qui ne regardoient point ce qu'on lui demandoit, il concluoit qu'il falloit commencer par chasser tous les Jésuites de ces Provinces, & que le profit qu'on en retireroit vaudroit autant que les Mines d'or les plus abondantes.

Le Délateur
reparoit & se
dédit.

Le Gouverneur outré de dépit soupçonna que ceux, qui l'avoient engagé dans cette recherche, s'étoient laissé aveugler par leur haine contre la Société: cependant la fuite de Bonaventure lui donnoit un peu à penser; mais les Jésuites, qui s'attendoient bien qu'on ne manqueroit pas de dire qu'ils l'avoient fait disparaître, firent tant de diligences pour savoir ce qu'il étoit devenu, qu'il fut enfin trouvé. Le Gouverneur, à qui on le mena bien lié, commença par le faire délier; puis l'aïant tiré à part: » Mon ami, lui dit-il sans lui faire

» aucun reproche, ma fortune & la tienne font entre tes
 » mains : mene moi aux Mines d'or que tu m'as dit avoir
 » vûes, & dont tu m'as parlé avec tant d'assurance, & tu
 » peux compter que je ferai pour toi plus que tu ne saurois
 » esperer. Seigneur, répondit l'Indien avec toutes les mar-
 » ques de la plus grande surprise, je ne fais ce que vous voulez
 » me dire : je n'ai jamais parlé de Mines à personne.

Le Gouverneur crut qu'il ne disoit cela que parcequ'il ne se croioit point en liberté. Pour le rassurer, il lui donna sa parole de le prendre sous sa sauve-garde, puis il lui rappella tout ce qu'il lui avoit dit des Mines, où il avoit travaillé, des Fortereffes bâties par les Jésuites pour les garder, des Garnisons qu'ils y entretenoient, des armes dont elles étoient bien pourvûes; & il protesta qu'il ne se souvenoit point d'avoir jamais rien dit de pareil. Il fut appliqué à la question, & la force des tourmens ne put tirer de lui autre chose, sinon que, s'il avoit jamais parlé de Mines & de Fortereffes, il falloit qu'il fût ivre. » Hé bien, dit le Gouverneur, ivresse ou » imposture, il t'en coûtera la vie, » & il le condamna sur le champ à être pendu. Les Jésuites crurent devoir demander sa grace, & à force de prieres ils obtinrent qu'il en fût quitte pour deux cents coups de fouet.

Ces Religieux se flattoient qu'une calomnie qui avoit si mal réussi à ses Auteurs ne leur laisseroit que la honte de l'avoir inutilement employée pour les perdre : mais elle étoit de la nature de celles, dont les premieres impressions laissent des traces, qui ne peuvent être effacées par les justifications les plus authentiques. Ce sont comme les racines d'un arbre qu'on a coupé, si on ne les arrache jusqu'à la dernière, une seule suffit pour le reproduire. Ainsi nous verrons bientôt les Mines d'or du Paraguay faire plus de bruit que jamais, se multiplier même, & s'étendre au-delà de la Province d'Uruguay; & quoique rentrées encore dans le centre de la terre par les Déclarations les plus solemnelles publiées après les recherches les plus exactes, passer dans l'un & dans l'autre hémisphere pour un fait avéré, & dont bien des Gens ne comprennent pas encore qu'on puisse douter.

Il n'y avoit alors que le Tucuman, où les Jésuites du Paraguay jouissent d'une tranquillité que rien ne troubloit, parcequ'ils y travailloient sous la protection d'un Evêque, qui leur montroit l'exemple, & ne manquoit aucune occasion de

Erat des Ré-
 ductions.

1644.

prendre leur défense. Aussi le Seigneur répandoit-il les plus abondantes bénédictions sur leurs travaux ; d'ailleurs, malgré tout ce qu'ils avoient à souffrir dans les Provinces voisines, leurs Réductions du Parana & de l'Uruguay y étoient plus florissantes que jamais, sans même en excepter celles, d'où l'on entendoit gronder les orages de plus près, & où de tems en tems on y en ressentoit d'assez vives secouffes. Elles avoient réparé avec usure toutes leurs pertes ; on n'y craignoit plus ni les attaques, ni les surprises des Mamelus & de leurs Alliés, & elles formoient déjà cette République Chrétienne qui faisoit l'admiration de tous ceux qui la voioient de plus près. On y pratiquoit des vertus, dont on n'auroit jamais cru capables des Hommes de cette espece ; & ce qu'il y avoit de plus merveilleux, est que son accroissement sensible étoit presqu'autant l'ouvrage des Néophytes, que de leurs Missionnaires, qui avoient su leur inspirer tout le zele dont ils étoient eux-mêmes animés.

Désordre
parmi les Ita-
tines.

Il n'en étoit pas encore de même parmi les Itatines ; cette année 1644 la Réduction de Notre-Dame de Foi fut sur le point d'être entièrement détruite par ses propres Habitans, & trois Missionnaires furent en grand danger d'y être enlevés sous ses ruines. Un Cacique se révolta ouvertement contr'eux, & entraîna toute sa Bourgade dans son parti. Ils essuierent publiquement les plus grandes avanies ; deux d'entr'eux n'en furent pas même quittes pour des injures & des affronts : le Pere Arenas fut un jour dangereusement blessé à la tête par ces Furieux, & tous se virent abandonnés au point de ne pas même trouver un Enfant pour les servir à l'Autel. Bientôt la corruption des mœurs devint presque générale, & faisoit perdre toute espérance de pouvoir remédier à un mal qui avoit gagné sourdement partout en même tems, & n'avoit éclaté qu'au moment qu'il étoit devenu extrême.

Comment on
y remédie.

Ces révolutions sont beaucoup plus sensibles à des cœurs vraiment apostoliques, que les plus rudes persécutions. Les Missionnaires des Itatines ne perdirent pourtant point courage, & furent mettre à profit un de ces accidens, qui en soi paroissent n'avoir rien que de naturel, mais qu'ils eurent le secret de faire reconnoître pour un effet de la juste vengeance d'un Dieu irrité. Un Tigre affamé se jeta dans la Bourgade, & dévora quatorze Personnes, & y étouffa plusieurs Bœufs & plusieurs Chevaux. Les Peres ne manquèrent pas de faire craindre aux Habitans que ce malheur ne fût que le prélude

de bien d'autres plus fâcheux encore, s'ils ne se hâtoient d'appaizer le courroux du Ciel; & comme ils s'apperçurent que ce qui empêchoit l'effet de leurs charitables remontrances, étoit la crainte que l'on avoit du premier auteur de tout le désordre, ils prirent le parti de faire un coup d'autorité, qui leur réussit. Ils trouverent le moien d'attirer le Cacique, son Fils & ses deux Neveux hors de la Bourgade, dans un endroit où ils avoient aposté des Indiens d'une autre Réduction, dont ils étoient bien sûrs. Ces Néophytes les saisirent & les menerent dans une des Réductions de la Province d'Uruguay, éloignée de deux cents lieues de la leur: on n'en fut pas plutôt instruit dans celle-ci, qu'on n'y trouva presque plus de difficulté à faire rentrer tout le monde dans le devoir, & la premiere ferveur y aiant enfin été rétablie, de nouveaux Profélytes y vinrent de tous côtés.

On apprit de quelques-uns d'eux, que des *Guirapores*, & plusieurs Nations voisines paroissoient fort disposés à vivre sous la conduite des Peres de la Compagnie; & comme tous ces Indiens étoient établis à l'Occident du Paraguay, on jugea l'occasion favorable pour entrer par-là dans le Chaco, ou du moins pour établir une communication plus aisée & plus courte, entre les Provinces du Tucuman & du Paraguay, que l'on cherchoit depuis long-tems. Les Missionnaires des Itatines en écrivirent à leur Provincial, lequel pria le Pere Romero, qui se trouvoit pour lors à l'Assomption, de se charger de cette entreprise, supposé qu'il jugeât qu'elle pût réussir.

Projet d'un
nouvel Eta-
blissement.

Il partit sur le champ; & comme en arrivant aux Itatines il connut qu'elle étoit fort du goût, non-seulement des Missionnaires, mais encore des plus anciens Néophytes, il ne crut pas devoir examiner davantage, & se mit en chemin avec le Pere Mansilla, un jeune Espagnol, nommé Matthieu Fernandez, qui étoit reçu dans la Compagnie, & quelques Itatines des plus zélés, traversa une partie du País qui servoit de retraite aux Payaguas, & après dix-huit jours de marche, arriva aux premieres Bourgades des Infideles qu'il cherchoit. Il vouloit encore aller plus loin, pour mieux reconnoître ce País; mais les Indiens lui conseillerent de commencer par faire un bon Etablissement chez eux pour lui servir de retraite, en cas qu'il rencontrât des Peuples ennemis, & pour ne pas s'exposer à manquer tout, en voulant trop embrasser à la fois.

1645.

Il les crut, & il se vit en peu de jours assez de Profélytes pour en former une Réduction. Il fit donc planter une Croix & bâtir une Chapelle; puis il écrivit à son Provincial pour lui demander des Ouvriers, ajoutant qu'il esperoit d'avoir bientôt de quoi en occuper beaucoup. Il envoia ensuite le P. Mansilla à l'Assomption avec une Lettre pour le Recteur du College de cette Ville, par laquelle il le prioit de lui envoyer plusieurs choses dont il avoit besoin pour sa nouvelle Réduction. Enfin il congédia les Itatines, à la réserve de six. Resté seul de Prêtre au milieu d'une multitude d'Indiens qui grossissoit tous les jours, il ne donnoit guere de relâche à ses travaux apostoliques, que pour traiter avec Jesus-Christ des moïens de le faire adorer dans l'immense étendue de Pais qu'il entreprenoit de soumettre à son Empire.

Martyre du
P. Romero,
d'un jeune Es-
pagnol & d'un
Itatine.

Le Seigneur avoit d'autres vûes sur lui, & ne vouloit pas differer plus long-tems à couronner le zele & les travaux d'un des plus laborieux & des plus illustres Missionnaires qu'ait eus le Paraguay. Un puissant Cacique étant venu par hasard à la nouvelle Réduction, le Pere lui parla de son projet, & se flatta de l'avoir engagé à lui amener toute sa Nation. Il se trompoit, le Barbare avoit déjà résolu sa perte & la ruine de son Eglise naissante. De retour chez lui, il inspira toute sa fureur à ses Vassaux: quelques Déserteurs Itatines, & d'autres Indiens se joignirent à lui, & tous jurèrent la mort du Missionnaire. Le Cacique prit les devants avec quarante Hommes choisis, pour le surprendre; mais le Serviteur de Dieu n'attendoit déjà plus que le moment de lui faire le sacrifice de sa vie. Peu de jours auparavant, comme il prenoit son Breviaire pour réciter son Office, il le trouva taché de sang en plusieurs endroits, & il eut en même tems une forte pensée qu'il ne tarderoit pas à cueillir la palme du Martyre, qu'il avoit déjà manquée plus d'une fois dans la Province d'Uruguay. Il en fit confidence à un des Itatines qu'il avoit retenus avec lui, & ce vertueux Néophyte, qui se nommoit Gonzave, lui protesta qu'il mourroit avec lui.

L'Homme Apostolique étoit encore tout occupé de cette agréable pensée, lorsqu'on vint lui dire de la part du Cacique qu'il arriveroit le lendemain avec plusieurs de ses Vassaux pour vivre sous sa conduite. On le pria de ne pas s'y fier & de se mettre en lieu de sûreté; mais il répondit qu'il avoit promis au Cacique de l'attendre, & qu'il ne croïoit pas devoir

devoir lui manquer de parole. Le lendemain de grand matin, une vieille Indienne vint toute essoufflée lui dire que s'il vouloit sauver sa vie, il s'éloignât sans tarder d'un moment; qu'une Troupe de Barbares venoit de fort loin, aiant le visage & le corps peints, comme ils avoient accoutumé d'être lorsqu'ils vouloient faire un mauvais coup: il répondit qu'il ne pouvoit lui rien arriver de plus avantageux que de sceller de son sang les vérités qu'il prêchoit; & que son sang, répandu pour le salut des Ennemis de la Religion, feroit peut-être, de ses Meurtriers, de fideles Disciples de Jesus-Christ.

Il apperçut dans le même tems son fidele Gonzalve, qui se dispoisoit à le défendre; & il lui dit qu'il ne s'étoit point exposé à tant de dangers pour faire la guerre, mais pour donner la connoissance du vrai Dieu à ceux qui ne le connoissoient pas. En achevant ces mots, il alla au-devant des Barbares, accompagné du seul Fernandez, à qui il avoit inspiré tout son courage: dès qu'il fut à portée de s'en faire entendre, il leur dit que son unique dessein en venant dans ce País avoit été de les affranchir de la servitude du Démon, & qu'il les exhortoit à profiter de la grace que Dieu leur faisoit de vouloir bien les recevoir au nombre de ses Enfants. En parlant ainsi il s'étoit approché d'eux; il leur fit de petits présens, & il les invita à venir se rafraîchir tandis qu'il alloit célébrer les saints Mysteres. Il prit en même tems le chemin de la Chapelle, & il étoit près de commencer la Messe, lorsqu'un Cacique, nommé *Donna*, qui l'avoit suivi avec le Chef de sa Troupe, lui déchargea sur la tête un coup de macana de toute sa force.

Un Infidele, qui étoit présent, lui demanda s'il étoit fou de traiter de la sorte un Homme, qui bien loin d'avoir jamais fait de mal à personne, n'étoit occupé qu'à faire du bien à tout le monde: » prends garde à toi-même, répondit le » Barbare, car vous méritez tous la mort pour avoir reçu » chez vous ce Prêtre Etranger ». Gonzalve, qui accouroit au secours du Serviteur de Dieu, fut en même tems percé d'une fleche qui le renversa mort, & Fernandez fut massacré dans le même instant. Le P. Romero respiroit encore; & une Indienne étoit venue avec de l'eau chaude pour laver sa plaie, qu'elle se promettoit bien de guérir; mais les Barbares la firent retirer, redoublèrent leurs coups sur la tête du saint Hom-

1645.

me, lui ouvrirent le ventre pour en arracher le cœur, lui couperent les doigts & la gorge, & commirent mille indignités sur son corps.

La Réduction
est évacuée.

Ils pillèrent ensuite la Chapelle, profanèrent les Vases sacrés, & terminèrent cette sanglante scène par une pratique superstitieuse qui est en usage parmi eux, quand ils ont tué un de leurs Ennemis : ils inférèrent les doigts, qu'ils avoient coupés au Serviteur de Jesus-Christ, dans l'ouverture qu'ils lui avoient faite au ventre, persuadés que par-là ils se mettoient à l'abri de la vengeance qu'on voudroit tirer de sa mort. Les cinq Itatines qui restoient, & dont un étoit blessé, se retirèrent sans qu'on leur dît rien, & porterent chez eux ces tristes nouvelles, sans rentrer dans la Réduction que le Pere Romero avoit fondée, & dont tous les Habitans s'étoient déjà dispersés.

On a su depuis, que le premier dessein des Barbares n'étoit pas de précipiter ainsi l'exécution de leur projet ; mais qu'ayant appris en chemin que la Réduction étoit sans défense, parce que presque tous les Hommes étoient allés à la chasse, ils jugerent à propos de profiter de l'occasion. Les Chasseurs à leur retour furent au désespoir de ne s'être pas trouvés chez eux pour sauver leur Pere, qu'ils inhumerent le plus honorablement qu'il leur fut possible, aussi-bien que les deux Compagnons de son martyre, & au bout de six mois le corps du P. Romero fut transféré aux Itatines. Ce Pere étoit né à Seville & avoit passé fort jeune au Paraguay, où il avoit été reçu dans la Compagnie par le Pere de Torrez. Nous avons vu la part qu'il eut à la conversion des Peuples de la Province d'Uruguay & du Tapé. Sa précieuse mort arriva le 22 de Mars 1645.

Les Mamelus
aux Itatines ;
Missionnaire
tué par ces
Brigands.

Le mauvais succès de sa dernière expédition ne rebuta point le Pere Mansilla ; & il prenoit déjà des mesures pour rétablir la Réduction que son Fondateur avoit cimentée de son sang, lorsqu'une Armée de Mamelus, qui n'osoient plus se mesurer avec les nouveaux Chrétiens du Parana & de l'Uruguay, tomba à l'improviste sur les Itatines, qui n'étoient pas si bien armés, ni à portée d'être si promptement secourus, & qu'il étoit beaucoup plus aisé de surprendre. Ils les surprirent en effet ; le P. François Arias fut tué dans la Réduction qu'il gouvernoit ; un grand nombre de Néophytes furent mis à la chaîne, & ce ne fut pas sans beaucoup de

peines, qu'après la retraite de l'Ennemi, on put recueillir, des débris de cette Eglise, assez de Néophytes pour en former deux Bourgades.

Cependant Dom Bernardin de Cardenas avoit fixé sa demeure à Corrientès, où l'on fut extrêmement surpris de le voir agir comme s'il en eût été le Gouverneur & l'Evêque, déposant à son gré les Officiers de Justice & en nommant d'autres à leur place, faisant des Ordinations sans démissions, & non-seulement sans en avoir demandé la permission au grand Vicaire nommé par le Chapitre de Buenos Ayres dont le Siege épiscopal étoit vacant, mais encore malgré les oppositions que cet Ecclésiastique lui avoit fait signifier. Les Jésuites n'avoient point encore de Maison dans cette Ville; mais comme ils étoient obligés d'y passer fréquemment, & que les secours spirituels y manquoient assez souvent, ils ne pouvoient se dispenser d'y faire de tems en tems quelque séjour, à la priere des Habitans.

L'Evêque du Paraguay le trouva mauvais, les interdit, & sa mauvaise humeur s'étendit jusques sur ceux qui leur donnoient l'hospitalité. Il en ufoit ainsi après avoir reçu deux citations pour aller rendre compte de sa conduite à l'Audience royale des Charcas, auxquelles il n'avoit eu aucun égard; il n'y répondit même que par des récriminations contre le Gouverneur du Paraguay & contre les Jésuites. Sa première occupation, dès qu'il fut arrivé à Corrientès, avoit été de dresser un Manifeste sur tout ce qui s'étoit passé au sujet de son exil; & il l'avoit envoyé avec une Lettre du même style, datée du troisieme de Janvier, à l'Evêque du Tucuman, par son Neveu.

Le P. de Cardenas ne trouva point D. Melchior Maldonado à Santiago; & ayant su qu'il en étoit parti pour aller faire sa visite à Rioja, il ne jugea point à propos de l'y aller chercher; il se contenta de lui envoyer la Lettre de son Oncle. Ce Prélat y parloit d'abord du Gouverneur du Paraguay avec le dernier mépris & sans y ménager les termes, le représentant comme un Emporté, qui avoit osé mettre sacrilègement la main sur son Evêque, sans aucun égard, ni pour sa Personne, ni pour sa dignité, ni pour la sainteté de son caractère. Il le traitoit de Violateur des Droits sacrés de l'Episcopat, de la Jurisdiction & des Immunités de l'Eglise, & il se plaignoit qu'après tant d'excès, dont il n'y avoit pas un seul

M ij

Conduite de
l'Evêque du
Paraguay à
Corrientès.

Sa Lettre à
l'Evêque du
Tucuman.

1645.

qui ne méritât la mort, au lieu d'en être puni par les Tribunaux supérieurs, comme il devoit l'être, il en avoit été comblé d'honneurs & de récompenses.

Mais comme il ne voioit dans D. Gregorio de Hinostrofa que le vil instrument de la fureur des Jésuites, c'est principalement sur ces Religieux qu'il déchargeoit toute l'amertume de sa bile; & il est vrai de dire que quand il auroit eu à peindre les plus détestables & les plus méprisables des Hommes, il n'auroit pu employer d'autres traits ni d'autres couleurs. Tout cela étoit avancé avec autant d'assurance, que si leur Procès criminel eût été dressé dans les formes les plus juridiques, & qu'ils eussent été convaincus de maniere à ne pouvoir rien répliquer. Cependant, comme il prévoioit bien que l'Evêque du Tucuman seroit instruit de tout par des Personnes qui pensoient tout autrement que lui sur le compte des Jésuites, pour l'intéresser dans sa cause il lui donnoit avis que ces Peres avoient osé dire que lui-même & son Proviseur avoient encouru les censures pour l'avoir consacré sans Bulles. Il est pourtant certain qu'ils n'en avoient point parlé. Mais D. Bernardin le concluoit des Ecrits qui avoient été publiés pour prouver que lui-même étoit lié par les censures, & dont il s'étoit mis dans la tête que les Jésuites étoient les Auteurs.

L'article de sa Lettre sur lequel il appuioit davantage, étoit l'obligation indispensable où il prétendoit que D. Melchior étoit d'assembler un Concile provincial, en qualité de plus ancien Evêque de la Province, & le Siege Métropolitain étant vacant: car, disoit-il, il ne s'agit de rien moins que d'arrêter, ce qui ne sauroit se faire trop tôt, le débordement des crimes & des sacrilèges qui inondent le Paraguay; que de faire cesser un schisme qui déchire l'Eglise; que de condamner des hérésies monstrueuses enseignées par les Jésuites; que de restituer à l'Eglise ses Privilèges & sa Jurisdiction; que d'empêcher que l'on ne continuât à dépouiller les Evêques de leurs biens & de leurs droits; que de la sûreté de leurs Personnes; que de mettre un frein à la cupidité des Usurpateurs du Domaine & du Patronage de Sa Majesté; que de faire cesser le commerce qu'ils font de l'or du Paraguay avec les Etrangers, au grand préjudice des Finances du Roi; enfin que de garantir de la damnation éternelle un nombre infini d'Ames rachetées au prix du sang d'un Dieu, & qui périssent parcequ'on leur enseigne une

Doctrines fondées sur des principes hérétiques & schismatiques.

1645.

Pour engager encore davantage l'Evêque du Tucuman à ne point différer la convocation de ce Concile, D. Bernardin, après l'avoir menacé de la colère divine s'il refusoit d'employer un moyen si efficace pour la guérison de tant de maux, après lui avoir rappelé le Décret du Concile de Trente, qui ordonne la Tenue fréquente des Conciles provinciaux, & conclu de tout cela qu'il étoit obligé, sous peine de péché mortel, d'en assembler un au plutôt, il ajouta :

» je vous le demande de la part de Dieu, des bienheureux
 » Apôtres, & de notre Mere la sainte Eglise, avec humilité
 » & avec les plus grandes instances ; je vous en requers avec
 » tout le respect qui vous est dû, & je vous y exhorte en pro-
 » testant de tous les dommages irréparables qui s'en suivront
 » infailliblement de votre refus. Que Dieu ne le permette
 » pas ; qu'il inspire à votre Seigneurie illustrissime une ré-
 » solution si nécessaire ; qu'il l'éleve ensuite sur le Trône de
 » la Métropole & l'y conserve pendant un grand nombre d'an-
 » nées, ainsi que je le desire pour le bien de l'Eglise. A Cor-
 » rientes, ce troisième de Janvier 1645.

On voit par cette Lettre, & on le verra encore mieux par quelques autres qui se trouveront dans les Preuves, que tout ce que D. Bernardin de Cardenas avoit une fois imaginé, & tout ce que lui avoient dit certains gens, se tournoient dans son esprit en évidence, & que la force de son imagination le fixoit de sorte à son objet, que les réflexions qui devoient naturellement l'arrêter ne s'y présentoient pas. Car, que pouvoit-il espérer d'un Concile présidé par Dom Melchior Maldonado, qu'il connoissoit assez pour savoir qu'il ne penseroit jamais comme lui, non - seulement au sujet des Jésuites, mais encore sur la conduite qu'il avoit tenue dans le gouvernement de son Diocèse, puisqu'il lui avoit si souvent marqué par écrit le jugement qu'il en portoit ; & comment pouvoit-il lui envoie par son Neveu sa Lettre & son Mémoire, sachant ce qu'il pensoit de ce Religieux ? Mais incapable de revenir sur ce qu'il s'étoit une fois persuadé, il ne pouvoit pas croire qu'un autre pensât autrement que lui. Aussi la réponse de l'Evêque du Tucuman ne fit-elle aucune impression sur lui, quoiqu'elle fût très propre à le faire revenir de ses préjugés ; on en jugera : la voici.

1645.

MONSEIGNEUR,

Réponse de
l'Evêque du
Tucuman.

» Il y a dans la Lettre de votre Seigneurie illustrissime
 » trois articles auxquels il faut que je réponde d'abord. Le
 » premier regarde ce qui vous est arrivé en dernier lieu, à
 » quoi vous ajoutez que l'on m'a mis en cause, aussi-bien que
 » mon Provisieur (1), pour vous avoir consacré sans-avoir
 » vû les Bulles du Pape. Le second est que les Peres de la
 » Compagnie de Jesus sont les Auteurs de tout le mal, &
 » qu'ils ont dit qu'ils avoient été institués pour réformer les
 » Evêques, & beaucoup d'autres choses, dont les unes sont
 » hérétiques & les autres approchent fort de l'hérésie. Par
 » la troisieme vous me pressiez vivement de convoquer un
 » Concile provincial, & vous me renvoiez, pour être mieux
 » instruit, à la Relation que devoit me communiquer le P.
 » Fr. Pierre de Cardenas. J'étois à Rioja lorsque ce Reli-
 » gieux arriva à Santiago, & il m'a envoie votre Lettre, mais
 » je n'ai point vû la Relation.

» Je répons au premier article, que je ne fais que croire
 » de tout ce qu'on a mandé du Paraguay dans cette Pro-
 » vince, mais je comprends que tout ceci n'est pas bon : que
 » les Peres de la Compagnie soient la cause de tout, & qu'ils
 » n'aient enfanté que des horreurs, je le lis dans votre Let-
 » tre, mais dans celle que j'ai reçue du P. François Luper-
 » cio, leur Provincial, je vois une relation succinte, très
 » modeste, très respectueuse pour votre Seigneurie illustrissi-
 » me, dont il ne blâme aucune démarche. En la comparant
 » avec la vôtre, j'y trouve la modestie, le jugement, la gra-
 » vité, tout ce qu'on doit attendre d'un Homme de sa nais-
 » sance & d'un Religieux de la Compagnie de Jesus. Je dois
 » le protéger, parceque j'en dois juger par ses actions. Sur
 » ce principe vous & moi sommes d'accord, puisque c'est
 » une regle apostolique, qui nous est commune, de proté-
 » ger la justice, & plus encore quand il s'agit d'un Ordre
 » Religieux, lequel, tandis qu'on le persécute au Paraguay,
 » est recherché à Rome & dans toutes les Cours.
 » Cet Ordre ne fait que de naître, & il compte déjà un
 » grand nombre de Martyrs & de Saints, tous d'un rang

(1) Ce Provisieur avoit été un des Chanôines Assistans au Sacre de D. Bernardino, qui n'avoit pas eu la dispense de se faire consacrer par un seul Evêque assisté de deux Chanôines.

» distingué. Le second Paul de l'Eglise est sorti de son
 » sein (1), & on n'a point encore vu de Jésuite hérétique.
 » . . . Tout ce qu'il y a de Personnes sensées regardent l'or
 » & les Mines du Paraguay comme une invention de l'Enfer
 » pour détruire leurs Réductions.

» Mais, Monseigneur, mettons dans la balance, d'une
 » part douze mille écus que Sa Majesté tire de la caisse de
 » Buenos Ayres pour cette bonne œuvre, & de l'autre des
 » millions d'Enfans baptisés & des centaines de milliers d'A-
 » dulces convertis & civilisés, après avoir été tirés de leurs
 » Forêts dans des Pais où aucun Espagnol n'avoit mis le
 » pied; aux yeux de Dieu & de la raison cela est d'un
 » grand poids; leurs Temples si riches & où le Service di-
 » vin se fait avec tant de célébrité; que de fueurs, de fa-
 » rigues & de dépense cela n'a-t-il point coûté? Voilà les
 » Mines d'or du Paraguay. Si ces Peres étoient si avides d'ac-
 » cumuler des richesses, ils n'auroient pas donné, comme
 » on les accuse d'avoir fait, trente mille écus d'or à un Gou-
 » verneur dont ils n'avoient rien à espérer. J'ai souvent cher-
 » ché par quelle voie ils pouvoient envoyer leur or dans les
 » Pais étrangers & aux Ennemis de l'Etat, je ne puis le de-
 » viner; ce n'est certainement point par S. Paul de Pirati-
 » ningue. . . Passons à ce qui regarde l'hérésie.

» Que votre Seigneurie illustrissime réponde à quiconque
 » viendra pour en accuser les Jésuites, qu'il est un Impof-
 » teur, qu'elle lui interdise l'entrée de sa Maison comme à
 » un Calomniateur, & il ne sera bientôt plus parlé de schis-
 » me & d'hérésie. J'ai toujours observé, Monseigneur, que
 » dans tout le fracas qu'on a fait contre la Compagnie, on
 » ne s'est point encore avisé d'accuser ces Religieux de fré-
 » quenter les Femmes, de les solliciter, ni d'aucun crime
 » qui regarde les mœurs & que la fragilité de notre nature
 » pourroit rendre plus croïable: Dieu a permis qu'on ne
 » leur imputât que des choses qui n'ont aucune vraisemblan-
 » ce, & sur quoi ils n'ont pas besoin de se justifier. Ils n'ont
 » pourtant pas été peu mortifiés de se voir accuser d'hé-
 » résies, & des autres crimes dont vous les chargez; mais
 » ils ne sauroient mieux s'en disculper, qu'en parlant comme
 » ils font de votre Seigneurie illustrissime avec tant de res-

(1) Dom Jean de Palafox dans son *ligieux*, donne aussi ce nom à Saint
 Abrégé de l'Etablissement des Ordres Re- François Xavier.

1645.

» pect & de révérence, & ne se plaignant jamais de ceux
 » qui ont part aux persécutions qu'on leur suscite.

» Quant au Concile provincial que vous voulez que j'af-
 » semble; j'ai pleinement satisfait à mon obligation sur ce
 » point tant qu'a vécu l'Archevêque de la Plata, & on m'en
 » a rendu un bon témoignage. D'ailleurs, pour faire ce que
 » vous souhaitez, ce n'est pas assez que ce soit à moi à le
 » faire, il faut encore qu'il y ait des Evêques que je puisse
 » y inviter. Il faut de plus qu'ils puissent conférer & consul-
 » ter ensemble sur les sujets dont on doit traiter dans ce Con-
 » cile, pour en juger avec plus de maturité; car des matie-
 » res de certe importance ne se décident pas légèrement. Je
 » ne refuserai jamais de risquer ma vie & mon honneur, ni
 » de sacrifier mon repos, quand il s'agira du Service de
 » Dieu; mais je ne voudrois pas, pour éterniser mon nom,
 » remuer un doigt de ma main. Tout se doit faire dans
 » l'ordre & selon le droit; c'est la regle que je suivrai tou-
 » jours, quand il sera question de convoquer un Con-
 » cile.

» Or il est bon que vous sachiez que le Seigneur Evêque
 » de Misné ne seroit pas actuellement en état de s'y rendre;
 » que celui de la Paz est mort, & que celui de Buenos Ay-
 » res n'a pas encore pris possession de son Eglise, ni acquis
 » l'expérience nécessaire pour juger sur des affaires aussi im-
 » portantes que celles dont il s'agit. Il ne reste donc que
 » vous & moi, qui ne serons jamais de même avis, parce-
 » que, vous le savez aussi-bien que moi; je dois examiner
 » mûrement toutes choses, & prendre conseil de plusieurs
 » Personnes qui aient beaucoup de probité, de religion &
 » de science. C'est même une nécessité pour moi que je
 » prenne les avis des Peres de la Compagnie, ce que je ne
 » manquerai jamais de faire pour tout ce qui regarde le gou-
 » vernement de mon Diocèse. Non-seulement ils me con-
 » seillent bien, mais ils me contredisent quelquefois, & je
 » leur en fais bon gré. Ils ne me réforment pas comme Evê-
 » que, mais ils m'avertissent de ce qu'il y a de défectueux
 » dans le Frere Melchior. Mon état est plus parfait que le
 » leur: en qualité d'Evêque je suis leur Maître; cela m'im-
 » pose l'obligation d'être le sel de la terre, mais je ne suis
 » pas assuré de l'être.

» Vous me demandez, Monseigneur, que je vous conseille
 sur

» sur ce que vous avez à faire : mais comment pourrois-
 » je conseiller un Evêque , Dieu ne m'ayant chargé que
 » de la conduite de mes Brebis ! Vous savez mieux que moi
 » quelle est la regle d'un Evêque. . . Je voudrois me souvenir
 » toujours que la puissance , qui m'a été donnée dans ma con-
 » sécration , & que je vous ai communiquée en vous consa-
 » crant , ne consiste pas *in splendore vestium , sed morum ; non*
 » *ad iram , sed ad omnimodam patientiam*. Notre Seigneur , qui
 » est le Chef des Evêques , nous a dit , *s'ils m'ont persécuté , ils*
 » *vous persécuteront* ; & jusqu'ou l'ont ils persécuté ? jusqu'à
 » l'attacher à une Croix , jusqu'à ne lui pas laisser une goutte
 » de sang dans les veines.

» Or du haut de la Croix a-t-il traité Pilate d'Hérétique ?
 » a-t-il dit des injures aux Pharisiens ? . . . je le vois donner
 » son Paradis au bon Larron qui se repentoit de son péché ;
 » l'autre l'offensoit , & il ne lui dit rien qui marquât du
 » ressentiment. Il prie son Pere de pardonner à ses Bourreaux...
 » Avons nous encore été persécutés jusqu'à l'effusion de notre
 » sang ? Avons-nous été comme lui couronnés d'épines ? notre
 » pauvreté égale-t-elle la sienne ? . . . je vous dis , Monsei-
 » gneur , ce que je fais de notre Chef : je ne vous dis point
 » que je suis son exemple ; je ne vous dis point que vous ne
 » le suivez pas ; mais si vous me le permettez , je vous dirai
 » ce que l'on attend de vous & de moi. Bien des gens ne
 » cherchent souvent qu'à nous irriter par leur mauvais con-
 » seils , & à nous faire manquer à ce que la Religion , & la
 » sainteté du caractère dont nous sommes revêtus , exigent de
 » nous ; comme les Pharisiens en usèrent à l'égard de notre
 » Chef , en lui disant , si vous êtes le Fils de Dieu , descendez
 » de la Croix. . . Les mauvais Conseillers nous tiennent à-peu-
 » près le même langage , quand ils nous exhortent à punir les
 » injures qu'on nous a faites.

Cependant le Gouverneur du Paraguay , non content d'avoir
 instruit les Tribunaux supérieurs de l'Amérique des raisons
 qui l'avoient obligé de faire sortir Dom Bernardin de sa
 Province , avoit envoyé au Conseil roial des Indes des Procès-
 verbaux en bonne forme de tout ce qui s'étoit passé dans son
 Gouvernement depuis que ce Prélat y étoit entré , pour lui
 faire connoître qu'il ne lui étoit resté aucun autre moien d'y
 rétablir l'ordre & la tranquillité , d'en prévenir la ruine entiere ,
 aussi-bien que celle des Réductions du Parana , & de faire cesser

Conduite du
 Gouverneur
 & des Jésuites
 après le départ
 de l'Evêque.

1645.

les scandales qui s'y multiplioient de jour en jour : les Jésuites prirent aussi de leur côté leurs précautions pour prévenir les suites de la persécution qu'ils souffroient, & nommerent un Juge-Conservateur (1), auquel en vertu d'une Bulle de Grégoire XIII, reçue dans tous les Etats du Roi Catholique, cette qualité donne droit de s'opposer, au nom de Sa Majesté, à tout ce qu'on voudroit entreprendre sur leur honneur, sur leurs biens & sur leur vie, & de faire le Procès à quiconque auroit exécuté de pareilles entreprises.

1646.

Les Indiens
du Parana
rendent un
grand service
à la Province
du Paraguay.

Dom Gregorio n'avoit pas manqué de prévenir aussi le Conseil sur ce que, pour rétablir son autorité presque anéantie par les intrigues de l'Evêque, il ne lui étoit resté d'autre ressource que d'appeller les Milices des Réductions du Parana, ajoutant que dans cette occasion elles lui avoient donné les plus grandes preuves de leur fidélité, de leur obéissance, & de leur zèle pour le service du Roi. Elles lui en donnerent l'année suivante une autre moins équivoque encore, & qui donna lieu à ce Gouverneur de faire connoître au Roi son Maître de quelle importance il étoit pour la sûreté de la Province que Sa Majesté lui avoit confiée, de ne pas permettre qu'on inquiétât les Indiens des Réductions, & encore moins que l'on donnât la moindre atteinte à leurs Privileges. Les Guaycurus, fortifiés d'un grand nombre de leurs Alliés, paroissoient fort résolus à chasser les Espagnols de l'Assomption; & leurs préparatifs s'étoient faits avec un si grand secret, que le massacre de quelques Habitans de la Campagne ne fut regardé dans cette Ville, que comme une de ces hostilités ordinaires, qui n'avoient pour objet que le pillage de quelques Habitations, & qu'on pouvoit arrêter avec un ou deux détachemens de Soldats.

Mais on s'apperçut bientôt que la chose étoit beaucoup plus sérieuse qu'on ne l'avoit cru, que c'étoit à la Capitale même que ces Barbares en vouloient, & qu'ils s'en approchoient avec des forces supérieures à celles des Espagnols. Le Gouverneur en eut le premier avis par le Cacique d'une Réduction du Parana, qui l'instruisit en détail du dessein & du nombre des Ennemis, & à qui il donna ordre sur le champ de lever en diligence un Corps de Milices des Réductions, & de le lui amener. Le Cacique ne perdit point de tems, & sa promptitude déconcerta les mesures que prenoient ces Barbares pour fondre

(1) Voyez le Bullaire de Grégoire XIII. son Prédécesseur, avoit résolu de faire Ce Pape ne fit qu'exécuter ce que Pie V. lorsqu'il mourut.

en même tems de toutes parts sur la Province, où ils se flattoient de ne trouver presq. personne qui fût sur ses gardes.

Mais ils furent eux-mêmes surpris. Les Néophytes fondirent sur un grand Corps de Guaycurus, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à se voir attaqué, le taillèrent en pieces; & cet échec répandit une si grande terreur parmi tous les Confédérés, qu'il ne parut presq. plus personne en campagne. Dom Gregorio, dans le compte qu'il rendit au Conseil des Indes de cette Action, n'oublia point de faire observer que s'il n'avoit pas mis l'Evêque du Paraguay hors d'état d'exécuter son projet sur les Réductions, il n'y auroit pas trouvé le secours qui lui étoit venu si à propos; personne ne doutant qu'au moment qu'on en auroit fait sortir les Jésuites qui avoient fait toute la confiance de ces nouveaux Chrétiens, ils auroient tous déserté, & que la Province couroit risque d'être perdue sans ressource.

Le Prélat exilé esperoit cependant plus que jamais de rentrer triomphant dans son Diocèse: il avoit bien des Amis & des Protecteurs à la Plata, sa Patrie; il leur adressa ses Mémoires justificatifs, & il comptoit si fort sur leur crédit & sur la bonté de sa cause, qu'il ne doutoit point que l'Audience royale, revenue, disoit il, des préjugés que ses Ennemis lui avoient inspirés contre lui, & auxquels il attribuoit trois citations qu'on lui avoit signifiées de sa part pour comparôtre personnellement devant elle, ne le rétablît incessamment sur son Siége. Mais il fut bien surpris d'apprendre que la Ville de Corrientès où il étoit, & toutes celles où il pouvoit trouver un asyle, avoient reçu de cette Cour supérieure un ordre de l'obliger à en sortir, ou une défense de le recevoir, s'il n'obéissoit à celui qui lui avoit été signifié; la tranquillité, de ces Provinces, & le service du Roi dépendant de son obéissance (1).

Ordre de l'Audience royale contre Dom Bernardin de Cardenas.

Ce coup l'étonna, mais ne le déconcerta point. Comme l'Audience royale le nommoit toujours Evêque du Paraguay, il prétendit qu'avant que de partir pour la Plata, il falloit qu'il allât à l'Assomption, du moins pour nommer un grand Vicaire qui gouvernât le Diocèse en son nom pendant son absence; & vers la fin de cette année 1646, ou au commencement de la suivante, il s'embarqua à Corrientès pour s'y rendre. Il n'en étoit plus qu'à huit lieues, lorsqu'on vint lui

1646-47.

Il part pour l'Assomption, & n'y est pas reçu.

(1) Que de no obedecer lo hagan para la quietud de aquellas Provincias, salir de los nuestros Reynos y Señorías y al servicio de su Magestad. como ageno y extraño, por importar assi

1646-47. signifier de la part du Gouverneur, une défense d'en approcher davantage. Il voulut se faire débarquer à l'endroit même, où il se trouvoit, esperant de pouvoir se rendre à l'Assomption par des chemins détournés, & de s'y montrer lorsqu'on s'y attendroit le moins; mais ceux qui conduisoient sa Barque ne lui permirent pas d'en sortir, &, malgré ses prieres & ses menaces, reprirent le chemin de Corrientès.

Il est nommé
à l'Evêché de
Popayan.

Il y reçut bientôt une nouvelle Citation de l'Audience roïale, semblable aux précédentes, qui étoit datée du 29 d'Avril 1647, & dont l'adresse portoit qu'il étoit nommé Evêque de Popayan. Cette Ville est la Capitale d'une Province du nouveau Roïaume de Grenade, qui porte le même nom, & elle est éloignée au moins de mille lieues de l'Assomption. D. Bernardin regarda cette nomination comme un honnête exil, & il représenta au Roi, qui avoit déjà écrit en conséquence au Métropolitain & au Chapitre de la Cathédrale de Popayan pour leur en donner avis, que la longueur du chemin, & son grand âge ne lui permettoient point d'accepter cet Evêché.

1648.

Il retourne à
l'Assomption.

L'année suivante Dom Diegue Escobar Osorio, aïant succédé à Dom Gregorio de Hinozofa dans le Gouvernement du Paraguay, Dom Bernardin de Cardenas n'en eut pas plutôt appris la nouvelle, qu'il partit pour l'Assomption. Il paroît qu'il en avoit enfin obtenu la permission de l'Audience roïale des Charcas, ou du Viceroi, pour y regler ses affaires: du moins est-il certain que dans les Instructions du nouveau Gouverneur, il lui étoit expressément recommandé de s'opposer à tout ce que cet Evêque & ses Partisans voudroient entreprendre contre les Jésuites. Le Prélat étoit cependant plus résolu que jamais de les chasser de la Province & de leurs Réductions; mais pour mieux assurer le succès de cette Entreprise, il voulut auparavant connoître ce qu'il avoit à craindre ou à esperer du nouveau Gouverneur. En prêchant, le jour de la Fête de Saint Pierre, il ne put se tenir d'invectiver contre la Société; mais il le fit avec plus de modération qu'à son ordinaire.

Il reçoit une
Lettre de Dom
Jean de Palafox.

Ce qui le rassuroit surtout, c'est qu'il avoit été reçu à l'Assomption aux acclamations du Peuple, & conduit comme en triomphe au Couvent de S. François, où il avoit pris d'abord un logement. Il se flattoit que tous les Ordres de la Ville avoient pris part à cette réception, & il en concluait qu'il ne trouveroit bientôt plus d'obstacle à tout ce qu'il voudroit entreprendre. Une Lettre, qu'il reçut à - peu - près dans le même

tems de Dom Jean de Palafox, Evêque de la Ville des Anges au Mexique, le confirma encore beaucoup dans la pensée, que ce qu'il méditoit contre les Jésuites étoit une inspiration du Ciel. Cette Lettre étoit, à ce qu'on a cru communément, une Lettre circulaire, que Dom Jean de Palafox écrivoit à plusieurs Evêques de l'Amérique, pour les engager à s'unir avec lui contre les Jésuites, avec lesquels personne n'ignore les grands démêlés qu'il eut dans la nouvelle Espagne, & dont il a dit beaucoup de bien dans des Ouvrages qu'il a composés depuis, étant Evêque d'Osma.

Pour revenir au nouveau Gouverneur du Paraguay, quoi qu'il fût Membre de l'Audience roïale des Charcas, il étoit parti de la Plata sans bien connoître en quelle disposition se trouvoient les esprits dans la Capitale de sa Province, ni ceux auxquels il pouvoit s'adresser pour en être instruit comme il étoit nécessaire qu'il le fût : c'étoit également l'effet des informations différentes, & presque toujours contradictoires, qu'on envoioit sans cesse de cette Ville à la Plata, & des diverses impressions qu'elles faisoient sur ceux qui en avoient connoissance. Il est certain d'ailleurs qu'à l'Assomption bien des Gens étoient entièrement dévoués à l'Evêque; que l'esprit de sédition s'étoit emparé de la Multitude; & qu'elle y étoit entraînée par l'espérance qu'on lui avoit inspirée, de voir bientôt les nouveaux Chrétiens du Parana soumis au service personnel.

Nouveau Gouverneur du Paraguay, en quelle disposition il trouve la Ville de l'Assomption.

Dom Diegue n'étoit cependant pas encore arrivé dans son Gouvernement, qu'il eut un moïen assez sûr pour connoître de quoi étoient capables ceux qui étoient animés par un si grand intérêt; car il eut avis en chemin que sur un bruit qui avoit couru à l'Assomption, qu'il lui étoit expressément ordonné de ne pas souffrir qu'on entreprît rien contre les Jésuites, deux Scélérats en étoient partis pour l'assassiner, ce qui l'obligea de mander mille Indiens des Réductions pour l'escorter. La promptitude de ces Néophytes à se rendre auprès de lui, & la fuite de quelques personnes, quand la nouvelle en eut été répandue dans la Capitale, acheverent de lui faire connoître la grandeur du mal auquel il étoit chargé de remédier, & il en profita en Homme sage.

Ce qui lui arrive en y allant.

Il résolut d'abord d'avoir pour l'Evêque tous les égards dûs à son caractère, & de ne lui point donner le moindre sujet de soupçonner qu'il eût apporté de la Plata aucune prévention, qui pût altérer tant soit peu la bonne intelligence, que

Sa conduite à l'égard de l'Evêque & des Jésuites.

1648.

le bien général demandoit qu'il conservât avec lui, tandis que le Prélat resteroit dans la Province. Quant aux Jésuites, il se comporta à leur égard de maniere, qu'ils comprirent que tout ce qu'ils pouvoient esperer de lui, étoit qu'ils ne devoient point apprehender qu'il souffrît qu'on leur fît aucune violence, soit en leurs biens, soit en leur honneur, & il leur rendit par-là beaucoup plus de service, que s'il s'étoit hautement déclaré en leur faveur.

L'Evêque renouvelle sa prise de possession.

Il paroît d'ailleurs qu'il ne fit aucune démarche pour engager Dom Bernardin à satisfaire à ce que l'Audience royale exigeoit de lui, & il est certain que ce Prélat ne songeoit à rien moins qu'à se rendre à la Plata; car après trois semaines de séjour dans le Couvent de S. François, il étoit allé loger dans le Palais épiscopal, puis il avoit jugé à propos de renouveler sa prise de possession de l'Evêché du Paraguay. Cette cérémonie s'étoit faite avec l'applaudissement du Peuple; mais quelques Chanoines avoient encore réitéré leurs protestations, & recommencé à faire l'Office dans l'Eglise du College: le P. Sobrino, qui en étoit encore Recteur, le P. Diaz Taño, Supérieur général des Réductions du Parana, & le P. de Boroa, qui succéda bientôt après au P. Sobrino, s'étoient renfermés dans cette Maison, & ils ne tarderent point à être convaincus que Dom Bernardin n'attendoit qu'une occasion favorable pour les en chasser.

Il recommence à inveſtiver les Jésuites.

Il recommençoit déjà à publier contr'eux toutes les calomnies qu'il avoit fait répandre depuis plusieurs années dans la Ville & dans la Province. Ses Confidens le secondoient avec zele, & sur-tout un Frere Convers de son Ordre, dont nous aurons bientôt plus d'une occasion de parler. Tout étoit bon à ce Religieux, & à ceux qui lui fournissoient des matériaux pour remplir ses Libelles diffamatoires. La difficulté fut d'abord d'avoir des preuves, qui pussent convaincre le Public impartial; on connoissoit la plupart de ceux qui étoient aveuglément livrés à l'Evêque, & leur signature n'auroit pas été d'un grand poids. Pour en avoir qui ne fussent point suspects, voici ce que l'on fit:

Comment on fait signer des dépositions contre eux.

On obligeoit jusqu'aux Ecoliers à signer, & on ne leur permettoit pas même de lire ce qu'ils signoient. Un de ces jeunes Gens, nommé *Ignace Frias*, aiant eu défensé de son Pere de mettre son nom à aucun écrit qu'on lui présenteroit ainsi, & refusant en effet d'en signer un, fut fouetté cruellement, sans

pouvoir être ébranlé par un traitement si rude. Il entra depuis dans la Compagnie, & y a rempli avec honneur les premiers Emplois de la Province. Lorsqu'on n'avoit pas le tems de multiplier les copies, on exigeoit des blancs-signés, que l'on remplissoit ensuite de tout ce qu'on vouloit. Un paquet de ces blancs-signés, qui fut envoyé dans la suite au Frere Villalon, Procureur de Dom Bernardin en Espagne, tomba entre les mains des Anglois, lesquels instruits par les Lettres dont ils étoient accompagnés, de l'usage que ce Religieux en devoit faire, en furent extrêmement scandalisés.

Mais tandis que Dom Bernardin étoit si bien servi par ceux, à qui il avoit confié ses intérêts, il ne s'endormoit pas lui-même, & ne négligeoit rien, soit pour fonder les sentimens du Gouverneur au sujet des Jésuites, soit pour l'accoutumer à les voir dépouiller de leurs Missions. Il commença par leur ôter celles des Itatines; & il fut si bien colorer cette premiere tentative, que Dom Diegue Escobar Osorio, qui n'en prévit pas les suites, ne s'y opposa point. Depuis les derniers ravages des Mamelus dans ces Missions, on en avoit transporté les débris à l'Occident du Paraguay, dans le Canton de Caaguazu, environ à cent lieues au Nord de l'Assomption, & on en avoit formé deux Bourgades. Ces Missionnaires, en mettant ainsi les Fleuve entre leurs Néophytes & les Ennemis, avoient encore eu une autre vûe, que celle de les garantir de toute surprise.

Nous avons vû les raisons qui leur avoient fait souhaiter de fonder des Eglises de ce côté-là du Paraguay: leur premiere tentative avoit échoué par la mort du P. Romero; ils espéroient d'y réussir par le moien des Itatines, qui se trouvoient encore au nombre de trois mille, y compris quelques autres Indiens qui s'étoient joints à eux, & ils avoient tout lieu de croire que ce nombre croitroit beaucoup en peu de tems. Rien d'ailleurs n'étoit plus avantageux à la Province du Paraguay que cet Etablissement, parceque ces Réductions ne pouvoient manquer avec le tems de tenir en respect les Guaycurus & les Payaguas, avec lesquels on ne pouvoit plus esperer une paix durable. Mais le nouveau Gouverneur, ou n'avoit pas encore compris de quelle importance il étoit de leur opposer des Indiens, sur lesquels on pût compter, ou ne comprenoit pas le danger de voir cette Colonie naissante se dissiper, si on en retiroit ceux qui commençoient à la former: il apprit donc

L'Evêque
chasse les Jé-
suites des Ita-
tines.

1648.

avec assez d'indifférence que deux Ecclésiastiques étoient partis pour aller prendre la place des Jésuites aux Itatines. Il ignoroit apparemment qu'on leur avoit donné main-forte pour prendre possession de leurs Cures, & on lui cacha sans doute que les Jésuites, qui y étoient au nombre de quatre, en avoient été chassés, ramenés à l'Assomption, & traités si rudement pendant le voiage, que le P. de Arenas en étoit mort.

Dispipation
des Itatines.

Ce qu'il y eut de plus triste, & ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, c'est que les Itatines ne doutant point qu'on n'en voulût à leur liberté, en faisant ce changement, se mutinèrent; ce qui allarma tellement les deux Ecclésiastiques, que sur le champ ils reprirent le chemin de l'Assomption; ils publièrent même en y arrivant, qu'ils ne comprennoient point comment les Jésuites pouvoient subsister parmi des Indiens, qui ne paioient rien, ni pour les Messes, ni pour les Enterremens. Enfin les deux Réductions furent bientôt désertes, & l'Evêque persuadé que les Jésuites ne pouvoient faire que de mauvais Chrétiens, aima mieux laisser sans Pasteur un Troupeau errant & dispersé, que d'y renvoyer ceux qui pouvoient seuls le réunir dans la Bergerie.

Ce qu'il en
coûte pour les
réunir.

L'Audience royale des Charcas ne pensoit pas de même. Au premier avis qu'elle eut de ce qui venoit de se passer aux Itatines, elle donna des ordres très précis d'y renvoyer des Jésuites. Mais cet ordre arriva bien tard. Une année presque entière s'étoit écoulée depuis le dépeuplement des deux Réductions; & quel-que diligence que pussent faire ceux qui furent chargés de rassembler les Indiens fugitifs, dispersés dans des Pais impraticables, à peine en purent-ils ramener la moitié. On ne sauroit imaginer les fatigues qu'ils y essuierent: le Pere Mansilla en eut les jambes pourries, & les vers qui s'y mirent, lui causerent de si vives douleurs, qu'on fut obligé de le faire transporter à Cordoue; les Jésuites n'étant plus alors à l'Assomption. Un si long voiage augmenta encore son mal, & les remèdes qu'on lui fit trop tard, ne le soulagerent que très peu. On ne put néanmoins lui refuser la grace qu'il demanda avec les plus grandes instances, d'aller mourir dans sa Mission.

Fin du Livre onzieme.

HISTOIRE

HISTOIRE DU PARAGUAY. DOUZIEME LIVRE.

SOMMAIRE.

LES JÉSUITES sont insultés & maltraités à l'Assomption. Mort subite du Gouverneur. L'Evêque se fait élire Gouverneur. Mesures qu'il prend pour chasser les JÉSUITES de la Ville. Ils sont chassés à main armée, & jetés dans une Barque sans provisions & sans Rameurs. Comment ils arrivent & sont reçus à Corrientès. Ce qui se passa au Collège de l'Assomption après qu'ils en furent sortis. L'Evêque récompense ceux qui l'ont bien servi, & envoie un Procureur à Madrid. Le Recteur du Collège de Cordoue porte ses plaintes à l'Audience royale de la Plata. L'Evêque est cité à comparoître devant cette Cour supérieure. Dom Sébastien de Leon nommé Gouverneur du Paraguay par interim. Sa conduite pendant les troubles. L'Evêque se détermine à ne point le reconnoître en cette qualité, & ne veut entendre à aucun accommodement. Modération de Dom Sébastien. Les deux Armées en viennent aux mains. Les Troupes de l'Evêque sont défaites. Dom Sébastien est reconnu à l'Assomption en qualité de Gouverneur. Sa conduite envers l'Evêque. Procédures de deux Juges-Conservateurs. Les JÉSUITES sont rétablis à l'Assomption. On ne fait aucune recherche contre ceux qui ont favorisé l'usurpation du Gouvernement. Proviseur nommé pour l'Evêché du Paraguay. L'Evêque arrive à la Plata; comment il y est reçu. Nouvelles fâcheuses qu'il y apprend. Sa Lettre au Viceroi du Pérou. Un Visiteur du Paraguay à Santafé; & ce qui s'y passe. Sentence de ce Visiteur. Il refuse de visiter les Réductions. Défaite des Mamelus par les Néophytes, qui obligent aussi les Guaycurus à se retirer, & rebâtissent l'Eglise de Sainte Luce. Réfutation de ce qu'on a publié contre le Visiteur. Nouveau Visiteur, & ses instruc-

Tome II.

○

ions. Nouvelle dénonciation de Mines d'or. Rétractation du Secrétaire de D. Bernardin de Cardenas. Sentence de D. Gabriel de Peralta, contre les Exécuteurs des violences de D. Bernardin de Cardenas envers les Jésuites. Lettre du même au Président du Conseil royal des Indes. Déchainement contre les Jésuites. L'Evêque de Buenos Ayres veut les chasser des Réductions de son Diocèse. Lettre du Gouverneur de cette Province. L'Evêque se reconcilie avec les Jésuites. Services rendus à cette Province par les Néophytes. Le Frere Villalon retourne au Paraguay, & pourquoi. Lettre du Roi à l'Archevêque de la Plata. Lettre de Dom Bernardin à ce Prélat. Un nouveau Visiteur chargé de faire examiner le Cathéchisme que les Jésuites enseignoient à leurs Néophytes. Junte pour cet examen. Ecrit que le Provincial lui fait présenter. Sentimens des Examineurs. Le nouveau Dénonciateur des Mines d'or s'échappe, & est arrêté. Sa déposition : avis des Mineurs. Nouvelle dénonciation, & ce qui en arrive. Comment on découvre la vérité. Rétractation du Capitaine Ramirez de Fuenleal. Deux Sentences du Visiteur. D. Jean de Palafox écrit au Pape en faveur de Dom Bernardin. Lettres de L'Evêque du Tucuman à Innocent X. Autre Lettre du même à Alexandre VII. Troisième Lettre du Roi d'Espagne. Secours donné à propos par les Néophytes au Gouverneur du Paraguay. Ils sont attaqués par les Guaycurus, & les défont. Toute l'affaire du Paraguay évoquée au Conseil royal des Indes. Le Pere Diaz Taño à Madrid. Comment il y est reçu. Déchainement en Espagne contre les Jésuites. Le Roi d'Espagne demande au Général des Jésuites un Visiteur pour le Paraguay. Quel fut celui qui fut nommé. Il consulte le Commissaire des Peres de Saint François. Lettre de ce Commissaire au Général des Jésuites. En quel état le Visiteur, nommé par le Général des Jésuites, trouve sa Province.

1648 - 49.

Les Jésuites
sont insultés
& maltraités à
l'Assomption.

LE Parti de Dom Bernardin de Cardenas grossissoit de jour en jour à l'Assomption, à la faveur de l'espece d'indifférence, où paroïssoit être le Gouverneur à l'égard des Jésuites, & qui pouvoit bien être causée par la crainte de retomber dans le danger, où il avoit été exposé en venant de la Plata. Alors le soulèvement contre ces Religieux devint presque général. A-peine pouvoient-ils paroître quelque part sans être insultés, & ils n'en étoient pas même toujours quittes pour des ava-

nies. Le P. Diaz Taño, si respecté par-tout ailleurs, & qui l'avoit été plus que personne dans cette Capitale, étoit celui, pour qui il étoit moins sûr de s'y montrer. Le Pere Antoine Manquiano rencontra un jour un Furieux, qui l'aborda en lui disant qu'il ne savoit à quoi il tenoit qu'il ne lui arrachât le cœur de la poitrine pour le manger. Enfin les choses allerent si loin, que le Recteur du Collège fut obligé de fermer son Eglise, & de défendre à ses Religieux de sortir de la Maison, où ils n'auroient pas même été en sûreté, si le Juge-Conservateur n'y avoit pas fait mettre des Gardes.

Ce n'est pas qu'ils n'eussent encore bien des Amis dans la Ville; mais comme l'Evêque les avoit de nouveau déclarés excommuniés, personne n'osoit avoir aucune sorte de communication avec eux, & le Gouverneur, qui ne doutoit point de la validité de l'excommunication, ne leur donnoit aucune assistance, de peur de tomber dans les mêmes embarras, où son Prédécesseur s'étoit si souvent trouvé. Dom Bernardin ne le ménageoit pas beaucoup lui-même, & persuadé qu'il n'obtiendrait jamais son consentement pour l'exil des Jésuites, il évita avec soin de lui en parler. Mais cette barrière, que le Prélat n'osoit franchir, tomba lorsqu'on y pensoit le moins. Dom Diegue mourut presque subitement après avoir pris un remède qu'on lui avoit envoyé, en l'assurant qu'il étoit souverain contre une incommodité qui lui étoit survenue.

Mort subite
du Gouverneur.

A-peine eut-il les yeux fermés, qu'on s'assembla tumultuairement à la Maison de Ville, pour lui donner un Successeur, en attendant que le Roi eût nommé un Gouverneur; & cela, en vertu de la prétendue Cédule de Charles V, qui ne donnoit plus ce droit à la Maison de Ville de l'Assomption, comme je l'ai déjà remarqué, & contre le droit du Viceroi du Pérou, ou en son absence, de l'Audience royale des Charcas. Mais on ne connoissoit plus à l'Assomption, ni loi, ni autorité supérieure. La Populace, ameutée par les Créatures de l'Evêque, le proclama Gouverneur & Capitaine général. Parmi ceux qui étoient en place, les uns pensoient comme le Peuple, les autres n'osèrent se compromettre; & Dom Bernardin de Cardenas prit possession du Gouvernement, sans que personne s'y opposât.

L'Evêque se
fait élire Gouverneur.

On ne douta plus alors de l'exil des Jésuites; mais D. Bernardin ne voulut se déclarer qu'après qu'il auroit si bien pris ses me-

1649.

Mesures qu'il prend pour chasser les Jésuites de leur Collège.

fures, qu'il parût n'avoir rien fait que sur les instances réitérées de tous les Ordres de la Ville. Il commença par déplacer tous ceux qu'il savoit bien ne pas entrer dans les vûes; & il en obligea même plusieurs à se retirer dans leurs Campagnes. Ses Emissaires se répandirent ensuite dans tous les quartiers de la Ville, pour animer le Peuple & l'engager à demander que les Jésuites fussent chassés de la Province; & pour lui donner encore plus de chaleur, un jour qu'il officioit pontificalement dans la Cathédrale, il se tourna vers le Peuple après la consécration, & lui montrant la sainte Hostie, *croiez-vous, mes Freres*, dit-il, *que Jésus-Christ soit ici présent sous ces especes?* tous s'écrierent qu'ils étoient disposés à verser leur sang pour la défense de cette vérité: *croiez aussi fermement*, reprit-il, *que j'ai un ordre du Roi de chasser les Jésuites de cette Ville* (1).

Le Docteur François Xarque, après avoir rapporté ce fait, ajoute qu'il ne pouvoit encore se persuader qu'un Evêque eût pu parler de la sorte, contre sa conscience, & qu'il falloit que quelqu'un de ses Partisans eût fabriqué à son insu une Lettre sous le nom du Roi, & contrefait le sceing & le sceau de S. M. Mais le Frere Villalon, dans ses Mémoires présentés au Conseil des Indes, jugea qu'il étoit plus court de nier le fait, quoique de notoriété publique. Ce qui est certain, c'est que cette déclaration de l'Evêque acheva de persuader à la Multitude, que les Jésuites étoient véritablement coupables de tous les crimes dont ce Prélat les accusoit. On eut ensuite grand soin de publier que l'exil de ces Religieux mettroit l'Evêque-Gouverneur en possession de plus de vingt mille Indiens, qu'il distribueroit aux Espagnols à proportion de l'ardeur que chacun auroit témoignée à seconder son zele pour l'Eglise & pour l'Etat; & quelles richesses, ajoûtoit-on, vont couler dans la Province, des Mines d'or, que ces Ennemis de Dieu & du Roi tiennent si bien cachées, & qu'on découvrira aisément, quand on les aura aussi chassés de leurs Réductions?

Ils sont chassés de leur Collège, à main armée.

Les esprits étant ainsi préparés, il parut un Edit du Prélat, qui obligeoit, sous peine d'excommunication & de la vie, tous ceux qui étoient capables de porter les armes, de se ranger sous la Bannière de Jean de Vallejo Villafanti, Lieutenant de Roi, & d'exécuter tout ce que cet Officier leur com-

(1) Xarque, Liv. 2. Chap. 40. num. 30.

manderoit. Tous obéirent ; & le sixieme de Mars 1649, Villafanti marcha à leur tête, & alla se présenter à la porte du Collège. Elle étoit fermée ; & tous les Jésuites, retirés dans une Chapelle intérieure, y étoient en prières. Le Lieutenant de Roi, après une sommation de l'ouvrir, qu'ils n'entendirent apparemment pas, la fit briser à coups de haches, entra dans la Chapelle avec le Greffier & quelques autres Officiers, signifia au Recteur un ordre de sortir sur le champ de la Ville, avec tous ses Religieux, & d'évacuer avec toute la promptitude possible les Réductions du Parana, & tous les autres Etablissements que la Compagnie avoit dans la Province de Paraguay.

Le Recteur répondit que les Jésuites avoient érigé le Collège de l'Assomption avec la permission du Roi Philippe II, que les Successeurs de ce Prince leur avoient donné & souvent réitéré l'ordre de ne point l'abandonner sans leur agrément, & qu'ils ne pouvoient, sans se rendre coupables de défobéissance, acquiescer au commandement qu'on leur faisoit. Le Pere Diaz Taño lui montra en même tems toutes les Pieces qui faisoient la preuve de tout ce que le Pere de Boroa venoit de dire : mais Villafanti, sans vouloir seulement les regarder, fit signe à ses Gens d'exécuter ce qu'il leur avoit prescrit. Tous dans le moment se jetterent avec fureur sur les Jésuites, les chargerent de coups & des plus atroces injures, les traînerent par terre, les foulèrent aux piés ; & l'Evêque du Tucuman dans une Lettre adressée au Pape, où il fait un très grand éloge du P. de Boroa, marque expressément la maniere indigne dont il fut traité dans cette occasion.

Quelques-uns de ces Religieux étoient malades ; on les tira de leurs lits avec la même violence : tous furent liés, garrotés, traînés jusqu'au bord du Fleuve, & embarqués dans des Canots, qu'on tenoit tout prêts : quelques Mémoires disent qu'ils furent jettés dans une Barque sans rames & sans Matelots ; tous conviennent qu'ils furent abandonnés sans aucunes provisions au courant du Fleuve, qui auroit pu les entraîner jusqu'à la Mer, s'ils n'avoient échoué sur une Île qui se trouva sur leur passage. Le seul Pere Berthold n'eut point de part à ces violences & à ces outrages. Il étoit allé chercher du pain dans une Métairie, parceque depuis quelque tems les Domestiques Negres n'avoient pas la liberté de sortir du Collège pour aller faire les provisions les plus nécessaires à

Il sont embarqués sur le Fleuve, sans provision, & sans Rameurs. Providence de Dieu sur eux.

1649.

la vie. Il apprit là ce qui venoit de se passer, & il n'eut point d'autre parti à prendre, que de gagner au plus vite par des chemins détournés la plus prochaine Réduction, où il arriva plus mort que vivif après huit jours d'une marche forcée.

Comment ils
sont reçus à
Cortientès.

La Barque avoit échoué assez loin de Cortientès, où les Jésuites eurent bien de la peine à se rendre. Le Maître de Camp Dom Emmanuel Cabral les logea chez lui, & n'oublia rien pour les remettre de l'épuisement où ils étoient: il prit sur-tout un très grand soin des Malades, & disposa de telle sorte sa maison, que tout les Prêtres y furent logés séparément. Ils y resterent une année entière, toujours défrayés par leur Hôte; & la manière, dont ils remplirent pendant tout ce tems-là les fonctions de leur Ministère, non-seulement effaçait toutes les impressions que les Habitans de cette Ville pouvoient avoir reçues contre eux, sur ce qu'on leur avoit mandé de l'Assomption, mais leur inspira un très grand empressement pour avoir un Collège de la Compagnie.

Ce qui se passe
au Collège a-
près leur sor-
tie.

Celui de l'Assomption, dès que les Jésuites en furent sortis, fut traité comme une Place prise d'assaut. On emporta jusqu'aux portes de la Maison & de l'Eglise; la Chaire du Prédicateur & les Confessionnaux furent brisés: on avoit persuadé au Peuple qu'on y prêchoit une Doctrine hérétique, & qu'on y répandoit le venin d'une Morale corrompue. Le retable du grand Autel & le Tabernacle étoient magnifiques & d'un très bon goût; on y avoit employé les plus habiles Ouvriers d'Espagne, & la richesse en égaloit le travail. Le premier mouvement de la fureur, dont étoient possédés les Exécuteurs des ordres de l'Evêque, les porta à vouloir mettre en pieces ces beaux ouvrages; mais on s'y opposa, & on fut d'avis de les transporter dans la Cathédrale, qui n'avoit rien de pareil; & comme il occupoit toute la hauteur de l'Eglise, plus élevée que celle où l'on vouloit le placer, il fallut le raccourcir, ce qui ne put se faire sans le défigurer, en lui ôtant les proportions.

Il y avoit aussi au grand Autel deux Statues bien faites, qui représentoient Saint Ignace & Saint François Xavier; on voulut en faire un Saint Pierre & un Saint Paul, & on en fit deux Monstres, qui ne ressembloient à rien. Il y avoit un tableau qui représentoit Notre Seigneur, tel qu'on dit qu'il apparut à la célèbre Doña Maria de Escobar, dont la mémoire est en vénération par toute l'Espagne; quelqu'un

s'écria que cette Figure étoit de l'invention des Jésuites, parcequ'il se divin Sauveur y paroissoit revêtu d'une soutane à-peu-près semblable à la leur. On en coupa la tête pour la conserver, le reste fut jetté au feu. On en vouloit faire autant d'une très belle Statue de la Sainte Vierge, qu'elle représentoit comme on fait ordinairement pour exprimer son immaculée Conception. Elle avoit été faite en Espagne, par un très habile Sculpteur, on la portoit tous les ans en Procession, d'une Congrégation qui étoit sous le titre de ce Mystère, à l'Eglise, & l'on assuroit qu'elle avoit été l'instrument de plusieurs merveilles; cependant, parcequ'elle avoit les yeux élevés vers le Ciel, quelques-uns s'écrierent qu'il falloit lui couper la tête, & en mettre une autre qui eût les yeux baissés; mais la Multitude ne voulut point qu'on y touchât.

Dans les Chambres des Religieux, on ne trouva rien qui excitât la cupidité des plus pauvres mêmes. Il n'y avoit dans cette Maison d'argenterie, que celle de l'Eglise & de la Congrégation, & elle fut toute enlevée, aussi-bien que les ornemens des Autels. Enfin, il n'y resta bientôt que les murailles, les toits & les lambris, qui n'y subsisterent pas même long-tems dans leur entier. On y mit le feu en douze endroits; & quoiqu'il n'y eût rien de vouté, les lambris mêmes n'en furent pas endommagés. On en fut extrêmement surpris, & plusieurs personnes dirent assez haut que Dieu conservoit cette Maison, & que les Jésuites y reviendroient. Pour leur montrer qu'ils étoient mauvais Prophètes, on résolut de tout abbatre, & on commença par l'Eglise, à laquelle une Tour, qui s'élevoit beaucoup plus haut que le toit, servoit d'appui.

Comme on n'avoit point encore trouvé dans le País des pierres propres à faire de la chaux, on ne pouvoit donner, aux plus grands édifices mêmes, d'autres soutiens que des piliers de bois; & les Forêts du Paraguay en fournissent de la plus grande hauteur, & d'une grosseur proportionnée. Entre ces piliers on faisoit des murs de moilons & de briques liés avec de la terre. La Tour de l'Eglise du College avoit plusieurs étages de cette fabrique; & pour la faire tomber, on attachâ de grosses cordes à plusieurs piliers: mais quelque effort qu'on pût faire, il ne fut pas même possible de l'ébranler. On se contenta donc d'avoir mis l'Eglise & la Maison dans un état à ne pouvoir plus servir que de repaires aux

1649.

Animaux, & de rendez-vous pour bien des abominations qui s'y commirent.

L'Evêque récompensé ceux qui l'ont bien servi, & envoïe un Procureur à Madrid.

Dom Bernardin songea ensuite à reconnoître le zele de ceux qui l'avoient si bien servi ; mais à l'exception des Nègres, qu'on faisoit d'abord, on trouva bien peu de butin à partager entre tant de monde. Il étoit encore plus difficile au Prélat de justifier, auprès des Tribunaux supérieurs & du Conseil roïal, la violence dont il venoit d'user contre les Jésuites ; & quand ces Religieux auroient été plus coupables encore, qu'il ne le prétendoit, il n'y avoit au Monde que lui, qui pût s'imaginer qu'une telle exécution, faite de son autorité seule & sans garder aucune formalité de justice, pût jamais être approuvée ailleurs, que dans une Ville dont il avoit séduit & mis dans ses intérêts la plupart des Habitans, par l'espérance qu'ils tireroient des richesses immenses de la dépouille des Jésuites. Il s'étoit même aveuglé à un tel point, qu'ayant reçu de quelques personnes des complimens sur ce qu'il venoit de faire, dès le quinze d'Avril il fit partir pour Madrid le Frere San Diego Villalon, son Procureur, avec tous les Procès-verbaux qu'il avoit dressés pour justifier sa conduite, & en faire voir la nécessité pressante.

Les Jésuites portent leurs plaintes à l'Audience roïale.

Les Jésuites de leur côté ne s'oublieroient pas & ne perdroient point de tems. En vertu d'un Bref du Pape Grégoire XIII, il est permis à leur Compagnie, quand elle est grièvement lésée dans son honneur & dans ses biens, de se nommer un Juge-Conservateur qui instruit juridiquement le Procès, & qui prononce sa Sentence au nom du souverain Pontife, dont il est délégué en vertu de sa nomination. Ce Bref a été reçu dans tous les Etats du Roi Catholique ; mais à condition que les Tribunaux supérieurs du Ressort jugeassent que la cause est de la compétence du Juge-Conservateur, & approuvassent l'élection du Sujet qu'on auroit revêtu de ce titre. Les Jésuites commencèrent par se mettre en règle de ce côté-là ; & le P. Alfonse de Ojeda, Recteur du Collège de Cordoue, qui s'étoit déjà rendu à la Plata pour porter ses plaintes à l'Audience roïale sur ce qui venoit de se passer à l'Assomption, fut chargé de cette affaire.

Juge-Conservateur des Jésuites.

Quelque diligence qu'il eût faite, Dom Bernardin l'avoit prévenu ; mais tout ce qu'il y gagna, fut d'avoir lui-même instruit cette Cour supérieure de ce qu'elle auroit eu bien de la peine à croire sur le simple récit du Pere de Ojeda : aussi ne fit-elle

fit-elle aucune difficulté pour accorder tout ce qu'il lui demanda. Les Jésuites avoient nommé d'abord pour leur Juge-Conservateur Dom Gabriel de Peralta, Doïen de la Cathédrale ; mais il s'en excusa sur ce qu'ayant eu des démêlés personnels avec Dom Bernardin, il ne lui convenoit pas d'être son Juge : il les pria donc de se contenter qu'il prononçât contre les Complices & les Exécuteurs de ses violences ; mais comme il falloit commencer par condamner le premier Auteur de tout le mal, il les pria de s'adresser à un autre : ils engagèrent le Pere Pierre Nolasco, Supérieur des Religieux de la Merci, à se charger de cette commission, & il y consentit.

Dès que toutes les permissions furent arrivées de la Plata, il mit l'affaire en regle ; l'Evêque ayant refusé de répondre aux sommations qui lui furent faites, & continuant à agir comme s'il n'eût rien fait qui ne fût dans les regles, le P. Nolasco, après avoir oui tous les témoins, & observé toutes les formalités que demandoit une Cause de cette importance, signa & publia sa Sentence définitive le 19 d'Octobre 1649. On la trouvera dans les Preuves en Espagnol & en François, telle qu'on me l'a envoïée d'Espagne dans ces deux Langues. Celle du Doïen de la Cathédrale ne fut prononcée & signée que le 22 de Janvier 1652. Comme elle entre dans un très grand détail de tout ce qui s'étoit passé au sujet de l'expulsion des Jésuites, sa longueur m'a aussi obligé de la renvoïer dans les Preuves.

L'Evêque est jugé comme contumax.

Cependant l'Audience roïale bien persuadée que la prétendue Cédule de l'Empereur Charles V, dont le Corps de Ville de l'Assomption s'étoit autorisé pour se choisir un Gouverneur, n'existoit que dans l'imagination de Dom Bernardin de Cardenas, & que rien ne pouvoit justifier la conduite qu'il avoit tenue depuis son élection, ne crut pas devoir laisser plus long-tems cette Province sans un Chef, qui pût y rétablir l'ordre & la subordination, & nomma Viscéteur du Paraguay, avec le titre de Gouverneur & Capitaine général de cette Province par *interim*, Dom André Garavito de Leon, Chevalier de Santiago, un de ses Oydors.

Viscéteur & Gouverneur envoïé par *interim* au Paraguay.

Mais, parcequ'il étoit obligé de faire en chemin une visite, qui ne lui permettoit pas de se rendre à l'Assomption assez tôt pour remédier avec promptitude au mal le plus prof-

1649.

fant, l'Audience roiale envoia au Mestre de Camp général des Provisions de Gouverneur & de Capitaine général du Paraguay, jusqu'à l'arrivée de Dom Garavito de Leon dans cette Province, avec ordre d'assembler des forces suffisantes pour rétablir les Jésuites dans leur College, & pour faire rentrer les Habitans de l'Assomption dans leur devoir.

D. Bernardin
cité à compa-
roître devant
l'Audience ro-
iale.

Elle rendit ensuite un Arrêt, qui ordonnoit à D. Bernardin de Cardenas de comparoître sans retardement en personne devant son Tribunal, pour y rendre compte des raisons qu'il avoit eues de se faire reconnoître en qualité de Gouverneur & de Capitaine général de la Province de Paraguay, & de chasser les PP. de la Compagnie de Jesus de leur College de l'Assomption, à quoi elle ajoûtoit que ces deux points étant de la compétence du Tribunal séculier, sa dignité épiscopale ne le dispensoit point dans ces deux cas de reconnoître la Jurisdiction de la Cour, & de s'y soumettre. Elle donna ensuite avis de tout ce qu'elle avoit fait au Marquis de Mancera, Viceroi du Pérou, qui l'approuva & le confirma.

Conduire de
D. Sébastien
de Leon.

Pour revenir à Dom Sébastien de Leon, qui devoit se trouver le premier chargé de remédier aux désordres du Paraguay, quelque tems avant que les Jésuites fussent chassés de leur College, il s'étoit retiré à la Campagne, pour n'être pas témoin d'un événement qu'il prévoit, & qu'il ne pouvoit pas empêcher; peut-être aussi pour ne pas s'attirer de nouveau & à pure perte, l'indignation de l'Evêque, dont il avoit déjà essuié le ressentiment. En recevant les Provisions qui lui étoient adressées par l'Audience roiale de la Plata, il comprit toute la difficulté qu'il ne pouvoit manquer de trouver à leur exécution, & il ne crut pas devoir se montrer sitôt dans la Capitale, jugeant bien que sa présence ne feroit qu'augmenter le trouble, & qu'il n'y feroit pas même le plus fort: le parti qu'il prit fut de parcourir d'abord les Habitations les plus éloignées de la Ville, & d'y notifier ses Provisions. Ses deux Freres, & quelques autres personnes de marque, qui s'étoient aussi retirés pour les mêmes raisons que lui, allèrent bientôt le joindre: sa Troupe grossit peu-à-peu, & quand il se vit en force, il dépêcha un Courier à Corrientes pour avertir les Jésuites de se rendre auprès de lui; puis il envoia notifier ses Provisions au Corps de Ville de l'Assomption, & aux Officiers qui étoient demeurés dans la Capitale, les assurant

qu'il ne feroit aucune fonction de sa Charge ; qu'il ne leur eût communiqué les ordres & les instructions qu'il avoit reçus de l'Audience roïale.

1650.

Il eut presqu'en même tems des avis secrets de se bien tenir sur ses gardes , parcequ'on faisoit prendre les armes aux Espagnols & aux Indiens , & qu'on publioit par-tout qu'aucune Puissance n'avoit droit d'ôter le Gouvernement du Paraguay à Dom Bernardin de Cardenas : ce Prélat en étoit lui-même plus persuadé que personne ; & parmi ses papiers, qui furent dans la suite envoyés au Conseil roïal des Indes , il se trouva une de ses Lettres , adressée à Dom Jean Romero de la Croix , où il disoit , » qu'il étoit sur le point de se distinguer » par des exploits héroïques & par de grandes victoires ; qu'il » avoit pour lui la justice & la force ; que toute la Capitale » s'unissoit à lui , bien résolue de ne recevoir jamais aucun » Jésuite dans son enceinte , ni aucun fauteur de la Société , » & de ne point reconnoître Sébastien de Leon pour Gouverneur. De bonne foi , ajoûtoit-il , n'y auroit-il pas de la » folie à recevoir en cette qualité un Excommunié , un Hérétique , un Traître ? Dieu ne le permettra pas , & ôtera la » vie à quiconque osera se porter , comme lui , pour Gouverneur , comme il l'a ôtée au dernier ; car c'est de lui que » je tiens le Gouvernement.

L'Evêque se détermine à ne point le recevoir en qualité de Gouverneur.

Dom Sébastien crut devoir lui laisser le tems de réfléchir sur les suites de la démarche où il le voïoit s'engager ; mais quand il eut appris qu'on faisoit dans la Capitale tout ce qu'on a coutume de faire dans une Ville menacée de Siège , il manda les Milices Espagnoles de la Province , & trois mille Indiens du Parana. L'approche de ceux-ci , bien loin d'intimider les Troupes de l'Evêque , leur causa une grande joie. On leur avoit persuadé que des Anges avoient promis au Prélat de combattre pour lui ; & sur cette assurance ses Soldats avoient fait provision de cordes pour lier les Indiens , qu'ils étoient bien résolus d'épargner pour en faire des Esclaves. Ils arrivèrent enfin , & Dom Sébastien se mit aussi-tôt en marche , mais sans perdre l'espérance de terminer l'affaire sans effusion de sang.

Il ne veut entendre à aucun accommodement.

Dès que l'Evêque en eut avis , il voulut lui épargner la moitié du chemin , & fit sortir ses Troupes en bon ordre , sous le commandement du Lieutenant de Roi , puis il se retira

Les deux armées en viennent aux mains.

1650.

dans sa Cathédrale, où il fut suivi d'une multitude de Femmes, d'Enfans & de Vieillards. Là, prosterné au pié de l'Autel, où il avoit fait exposer le Saint Sacrement, il conjura le Seigneur de délivrer son Eglise, & la Province, des Hérétiques & des Impies, conjurés contre son Christ & contre le Roi. Les deux Armées se rencontrèrent bientôt, & dès qu'elles furent en présence, le Gouverneur fit publier à son de trompe ses Provisions, les ordres du Viceroi & ceux de l'Audience roiale, avec une protestation, qu'il venoit dans un esprit de paix pour rétablir la justice & la tranquillité dans sa Patrie, qui ne pouvoit lui refuser le témoignage de n'avoir jamais donné à personne le moindre sujet de se plaindre de lui. Il ajouta qu'il seroit au désespoir d'être contraint de tirer contre ses Compatriotes une épée, dont jusques-là il ne s'étoit servi que pour leur défense; qu'il ne le feroit point, qu'il n'y fût forcé, & qu'il conjuroit les fideles Sujets du Roi de ne le pas mettre dans une si dure nécessité.

Défaite de
l'armée de l'E-
vêque.

Il fut très peu écouté & ne gagna rien. L'Armée épiscopale marchoit à cette Guerre comme à une Croisade, & ne doutoit point de la victoire. Il n'y avoit pas un Soldat, qui n'eût cru commettre un grand crime en se soumettant au Gouverneur, parceque l'Evêque l'avoit défendu sous peine d'excommunication & de punition corporelle. C'est lui-même qui en a instruit le Conseil & tous les Tribunaux dans une Déclaration, qui se trouvera dans les Preuves, & dans la seule vûe de disculper ceux qui avoient combattu pour lui. On ne lui répondit que par une décharge de Mousqueterie, qu'on fit sur le Général quand on le vit à portée; mais quoiqu'il n'eût ni casque, ni cuirasse, il ne fut qu'un peu effleuré par une balle, qui tua à côté de lui un de ses Officiers; il fit alors sonner la charge, & les Episcopaux soutinrent le premier choc avec cette fermeté fanatique, propre de Gens qui se croient invulnérables. Mais elle dura peu; bientôt la valeur, que conduisoit la raison, l'emporta sur la fureur désespérée de ceux qui avoient trop compté sur le secours des Anges, & qui déçus de leur attente, ne voioient plus d'autre moien d'éviter de périr par la main du Bourreau, que de mourir les armes à la main. Plusieurs néanmoins se rendirent: d'autres cherchèrent leur salut dans la fuite; & le Gouverneur, aiant défendu qu'on les poursuivît, entra sans aucune résistance dans la Ville.

Il s'arrêta d'abord dans la grande Place, où il fit de nouveau publier ses Provisions. Il commanda ensuite qu'on portât tous les Blessés à l'Hôpital, & que ceux qui ne pourroient pas y avoir place, fussent logés chez lui. Aiant ainsi pourvû au plus pressé, il se rendit à la Cathédrale, pour y rendre grâces à Dieu de l'avoir préservé du danger qu'il avoit couru au commencement du combat. Il y trouva l'Evêque, lui baïsa respectueusement la main, & le pria de vouloir bien lui remettre le bâton de commandement, l'assurant qu'il se feroit toujours un devoir de lui témoigner en toute rencontre le respect qui étoit dû à son caractère & à sa personne, & de lui rendre tous les services qui dépendroient de lui. Le Prélat étoit assis sur son trône, revêtu de ses ornemens pontificaux, tenant de la main droite sa crosse, & de l'autre le bâton de commandement. Il rendit le bâton au Gouverneur, sans lui dire un seul mot, & se retira chez lui suivi de tout son cortège.

Dom Sébastien ne crut pas devoir différer plus long-tems à lui signifier l'ordre de se présenter personnellement à l'Audience royale, & il le fit devant témoins. Dom Bernardin promit d'obéir, & le Gouverneur lui dit qu'il regardoit comme un de ses plus essentiels devoirs de lui fournir tout ce qui seroit nécessaire pour faire commodément le voyage, & d'une manière convenable à sa dignité. Les Jésuites de leur côté, pressoient le Juge-Conservateur de commencer ses procédures, pour mettre leur innocence à couvert de toutes les calomnies que l'on continuoit depuis leur départ de l'Assomption de publier contr'eux, & pour la réparation des torts & des indignes traitemens qu'ils avoient soufferts; mais comme il avoit fallu du tems pour recevoir la réponse de l'Audience royale, au sujet du changement du Juge-Conservateur, le P. Nolasco ne put prononcer sa Sentence contre le Prélat, que le dix-neuvieme d'Octobre 1649.

J'ai dit qu'elle avoit été rendue par contumace, l'Evêque n'ayant pas même voulu répondre à la citation du Juge; aussi nous verrons bientôt qu'il la regarda toujours comme nulle. On a même parlé fort différemment de la manière dont elle fut reçue au Conseil du Roi. Un Secrétaire général du Conseil des Indes m'a assuré, dans une Lettre que j'ai reçue de lui il y a quelques années, qu'elle y avoit été approuvée,

1650.

Dom Sébastien
est reconnu
Gouverneur
dans la Capi-
tale.

Procédure du
Juge-Conservateur,
& sa
Sentence.

1650.

aussi-bien qu'à Rome. D'autres ont écrit le contraire, & tout cela peut se concilier en distinguant les tems, puisqu'il est certain que Dom Bernardin de Cardenas avoit à la Cour de Madrid, & dans le Conseil roïal des Indes, des Partisans qui le servirent d'abord avec beaucoup de zele & de succès, & que les Jésuites se contenterent toujours de réfuter solidement ce que son Procureur en Espagne avançoit contre-eux, sans jamais récriminer. La Lettre, dont je viens de parler, porte, » que cette Sentence fut depuis confirmée par un Arrêt du Roi » donné dans son Conseil le 1 de Juin de l'année 1654, avec » une pleine connoissance de cause, & après un mûr examen » de toutes les procédures faites au Paraguay, à l'occasion de la » révolte de l'Evêque, & que par cet Arrêt il fut déclaré que le » Pere Nolasco méritoit une entiere approbation de tout » ce qu'il avoit fait au sujet des Jésuites, comme leur Juge- » Conservateur.

D. Sébastien de Leon rétablit les Jésuites à l'Assomption.

Pour revenir à Dom Sébastien de Leon, j'ai dit que ce Gouverneur à son arrivée dans la Province, avoit fait dire aux Jésuites du College de l'Assomption, qui étoient demeurés à Corrientès, de le venir joindre, & quelques-uns d'entr'eux s'étoient en effet rendus auprès de lui avec les Indiens des Réductions qu'il avoit mandés. Il n'eut rien de plus pressé, quand il eut bien affermi son autorité dans son Gouvernement, que de faire travailler à rétablir leur College; & il y emploïa tant d'Ouvriers, que tous ces Peres furent en très peu tems assez bien logés pour être en état de s'acquitter de leurs fonctions les plus indispensables. Mais il fallut abbatre la Tour de l'Eglise, parceque tous les efforts qu'on avoit faits pour la renverser, l'avoient si fort ébranlée, qu'elle paroïssoit prête à tomber sur l'Eglise. Il s'agissoit de lui donner une direction toute opposée à celle qu'on lui avoit fait prendre en voulant l'abbatre, & la chose parut d'abord impraticable. On en vint pourtant à bout, & toute la Ville l'attribua à une protection particuliere du Ciel.

Il est reconnu par le Général de la Compagnie pour le second Fondateur du College.

Le Gouverneur fit ensuite publier un Edit, qui ordonnoit au nom du Roi, & sous les peines les plus séveres, de restituer à ces Religieux les Negres, & généralement tout ce qui avoit été enlevé de leur College: le Juge-Conservateur l'appuïa d'une Ordonnance, & y ajouta la peine de l'excommunication; mais la plupart des meubles se trouverent tellement

dégradés, & ceux à qui ils avoient été donnés, étoient si pauvres, qu'on fut obligé de les abandonner. Le retable fut remis au grand Autel, & réparé le mieux qu'il fut possible, & le Gouverneur fit le reste à ses frais. Il apporta la même attention à ce qui regardoit les biens de la Campagne, ce qui l'engagea dans une très grande dépense. Aussi fut-il reconnu par le Général de la Compagnie, pour le Restaurateur de ce Collège, avec toutes les prérogatives attachées à la qualité de premier Fondateur.

Le Viceroi du Pérou, & l'Audience roiale des Charcas, avoient borné la commission de Dom Sébastien de Leon à la pacification de la Province, à la sommation de Dom Bernardin pour se rendre à la Plata, & au rétablissement des Jésuites dans leur Collège. Il en demeura là, & ne fit aucune information contre ceux qui avoient si bien servi l'Evêque contre ces Religieux. Cela étoit proprement de la compétence du Juge-Conservateur, qui n'y perdoit pas de tems. Le Gouverneur s'attacha ensuite beaucoup à détromper & à rassurer quantité de personnes que la seule crainte de l'Evêque avoit entraînés dans son parti, & à faire revenir la Multitude, des préjugés qu'on lui avoit fait prendre; & par une conduite si sage, il vint à bout de faire rentrer presque tout le monde dans le devoir. Il n'en fut pourtant pas plus à l'abri de la persécution des Partisans de D. Bernardin de Cardenas; & sa Commission expirée, il se vit bientôt obligé de sortir de la Capitale, & eut assez de peine à trouver dans la Province une retraite, où il pût être en sûreté.

Il n'abandonna point pour cela son ingrate Patrie dans une nécessité pressante: il s'agissoit de réprimer les courses des Payaguas, Ennemis d'autant plus dangereux qu'ils ont une maniere de surprendre ceux qu'ils veulent attaquer, où les plus défiants sont souvent trompés; car tantôt on les voit couvrir le Fleuve de leurs pirogues, & tantôt fondre comme un ouragan sur les Habitations, dont on les croit à cent lieues. D'ailleurs presque toutes leurs retraites sont inabordables, & il n'est pas sûr de s'y engager trop avant. Dom Sébastien comprit qu'il n'avoit rien de mieux à faire pour obliger ces Barbares à laisser les Espagnols en repos, que de mettre à leurs trouffes ces mêmes Indiens, qui l'avoient si bien servi contre l'Armée de

Les Indiens
des Réduc-
tions répri-
ment les cour-
ses des Paya-
guas.

1650.

Dom Bernardin de Cardenas, & qu'il avoit congediés après la bataille, pour ne point donner d'ombrage aux Habitans de l'Assomption. Il les rappella, & les Payaguas ne furent pas plutô informés qu'ils alloient avoir à faire à ces braves Néophytes, qu'ils disparurent.

La prévention
subsiste contre
les Jésuites à
l'Assomption.

Un secours venu si à propos, & dont le succès avoit été si prompt, devoit, ce semble, faire revenir les Habitans de la Capitale de leur prévention contre ceux à qui ils ne pouvoient douter qu'ils n'en eussent la principale obligation : mais cet événement achevoit de leur faire perdre toute l'espérance qu'ils avoient conçue d'avoir bientôt ces Néophytes pour leurs Esclaves, & ils en avoient été trop souvent flattés pour y renoncer sans regret. D'ailleurs, on avoit si bien persuadé au Peuple, que les Jésuites enseignoient une Doctrine hérétique & une Morale corrompue, qu'ils abusoient du secret de la Confession, que les absolutions qu'ils donnoient étoient nulles, & qu'on ne pouvoit pas en conscience communiquer avec eux, que bien des Gens ne les regardoient encore qu'avec une espece d'horreur.

Provisieur
nommé pour
le Diocèse du
Paraguay.

Cependant Dom Bernardin, après bien des délais, se disposa enfin sérieusement à partir pour la Plata ; mais comme l'Audience roiale des Charcas ne prétendoit pas qu'il fût de sa compétence de décider si ce Prélat étoit véritablement, comme on commençoit à le croire par-tout, lié par des censures qui ne lui permettoient pas d'exercer aucun Acte de Jurisdiction dans son Diocèse, elle avoit voulu qu'on lui laissât la liberté de nommer un Provisieur & un Vicaire général pendant son absence, en prenant néanmoins la précaution de le faire approuver par le Métropolitain. Cet Archevêque de son côté fit observer qu'on auroit de la peine à trouver dans la Province de Paraguay, un Provisieur qui ne fût pas suspect à quelqu'un des deux Partis qui la divisoient, & fit proposer à D. Bernardin, par l'Audience roiale, D. Adrien Cornejo, Curé de la principale Paroisse de Cordoue, & grand Vicaire de l'Evêque du Tucuman. Dom Bernardin l'agréa, & pendant sept ans qu'il gouverna ce Diocèse, il justifia pleinement le choix qu'on avoit fait de lui pour une place de cette importance & dans des conjonctures si critiques.

Alors le Prélat n'ayant plus aucun prétexte pour différer son voiage, partit enfin de l'Assomption, & arriva à la Plata, le

le dix-septieme de Mars de l'année 1651, il étoit assez bien accompagné, & quelques-uns de ses plus zélés Partisans l'avoient précédé de quelques jours pour lui procurer une réception honorable. Il entra en effet comme en triomphe à la Plata. Un grand nombre de Religieux, suivis de plusieurs troupes d'Indiens, étoient allés au-devant de lui jusqu'au Bourg d'*Yotola*. Dès qu'il parut à la porte de la Ville, quelques Eglises sonnerent toutes leurs cloches : on avoit dressé des arcs de triomphe sur son passage ; les rues étoient tapissées, & bordées d'une foule de Peuple, dont les acclamations redoublaient à chaque instant ; & il fut conduit de cette sorte jusqu'au Couvent de son Ordre, comme il l'avoit souhaité. Les Religieux le reçurent sous le poêle, & le menerent d'abord à l'Eglise, où le *Te Deum* fut chanté.

De-là ils le conduisirent à une Maison voisine qu'on lui avoit meublée. Il y reçut bientôt les visites de plusieurs Personnes de distinction, & d'un grand nombre d'Ecclésiastiques qui lui baisèrent la main ; & comme on lui eut dit que plusieurs Personnes assemblées autour de son Logis demandoient avec empressement qu'il leur accordât la même grace, il s'avança jusqu'à la porte, & contenta tout le monde. On fit ensuite dresser un Acte de cette Réception par un Notaire, & ce fut à la réquisition de Dom Gabriel de Cuellar, qui lui servoit de Secrétaire, & que nous verrons bientôt porter à sa réputation un coup, qu'il auroit bien voulu parer au prix des honneurs qu'il venoit de recevoir.

Ces honneurs lui avoient cependant fait espérer que son voiage auroit tout le succès qu'il pouvoit souhaiter ; mais il ne fut pas long-tems dans cette douce erreur. Aux acclamations d'une Multitude excitée par ses Créatures, succéderent des Vers satyriques qui coururent toute la Ville, & que ses Partisans ne manquèrent point d'attribuer aux Jésuites ; il reconnut même bientôt que le retour dans son Diocèse, qu'il s'étoit flatté d'obtenir de l'Audience royale, lui étoit fermé pour toujours : sur-tout quand il vit qu'on persistoit à vouloir qu'il acceptât l'Evêché de Popayan. On lui proposa ensuite de passer en Espagne, en lui disant qu'il y feroit beaucoup mieux ses affaires, que par un Procureur ; mais il ne donna point dans le piège, qu'il crut qu'on lui tendoit pour le tirer de l'Amérique ; & comme on ne jugea point à propos de l'y contraindre, le Roi lui assigna une pension de deux mille

Tome II.

Q

1651.

Comment D.
Bernardin est
reçu à la Plata.

Il y reçoit
de fâcheuses
nouvelles.

1651.

Les Peres
Diaz Taño &
Sobrino à la
Plata.

piastres pour son entretien, jusqu'à l'entiere décision de son sort.

Les Peres Sobrino & Diaz Taño l'avoient suivi de près à la Plata; & quoiqu'ils eussent trouvé en plusieurs endroits de leur route, & dans la Capitale même des Charcas, bien des Gens persuadés de la vérité de tout ce qu'on avoit publié contre leur Compagnie au Paraguay, ils ne perdirent point courage. Ils présentèrent à l'Audience roiale leurs Requetes, & elles furent favorablement reçues: tout ce qu'avoit fait Dom Sébastien de Leon fut approuvé; le Comte de Salvatierra, qui avoit succédé au Marquis de la Mancera dans la Vice-royauté du Pérou, & l'Audience roiale de Lima, y donnerent aussi leur approbation; & Dom Bernardin de Cardenas ne fut nullement épargné dans les termes dont ces Tribunaux usèrent dans leurs Rescrits. Il avoit ignoré jusques-là que le Marquis de la Mancera n'étoit plus au Pérou, & dès qu'il eut appris que le Comte de Salvatierra occupoit sa place, par une Lettre qu'il en reçut, il lui répondit en ces termes.

EXCELLENTISSIME SEIGNEUR,

Lettre de D.
Bernardin au
Viceroy du Pé-
rou.

» J'ai reçu la Lettre de votre Excellence, du premier de
» Juin, & après l'avoir lue avec attention & beaucoup de
» respect, dans l'espérance d'y trouver quelque consolation,
» j'ai appliqué votre seing sur mes levres & sur mes yeux, qui
» auroient dû être baignés de larmes de sang; & jamais en effet
» il n'y en eut un plus juste sujet. Un Evêque pauvre, chargé
» d'années, succombant sous le poids des plus excessifs tra-
» vaux & de tant de tribulations, qui ont été jusqu'à mettre
» sa vie en danger, vient chercher le remede à tant de maux:
» il demande justice, & qu'on fasse cesser des crimes énor-
» mes contre Dieu & contre le Roi, & il ne peut rien ob-
» tenir. Il voit au contraire que les Auteurs de ces excès,
» ceux qui se sont emparés du Trésor de Sa Majesté, qui ont
» usurpé sa Jurisdiction, son Patronage roial & son Do-
» maine, qui ont causé la mort à tant de Personnes, sont
» par-tout favorisés & triomphans, restent en possession de
» de leurs Doctrines, malgré les Cédules roiales & les Dé-
» crets du saint Concile de Trente, au préjudice de la Ville
» de l'Assomption & de toute la Province, tandis que l'E-
» vêque, pour prix de son zele à s'opposer à leurs pernicieux

„ desseins , est forcé d'entreprendre les plus longs & les
 „ plus pénibles voïages , plongé dans l'amertume , injurié
 „ par-tout , dépouillé de ses biens , & cela sans autre sujet
 „ que d'avoir pris les intérêts du Roi , son Souverain , &
 „ veillé à la conservation de la Foi.
 „ Enfin mes foibles épaules ne sauroient plus soutenir un
 „ si pesant fardeau , & ma propre conscience me donne des
 „ allarmes que je ne saurois calmer. J'en charge donc celle
 „ de votre Excellence , & celle de tous les autres Ministres
 „ du Roi : c'est sur votre compte & sur le leur , que vont dé-
 „ former tous les maux qui désolent la Province de Pa-
 „ raguay , & sur-tout sa Capitale. Ce sont des hérésies monf-
 „ trueuses & bien avérées contre la génération éternelle &
 „ temporelle du Verbe divin , contre la virginité de la Mere
 „ de Dieu , contre le souverain nom de Dieu même (1) ; la
 „ nullité des Sacremens , faute de Pouvoirs dans les Curés ;
 „ le défaut d'instruction parmi les Indiens , auxquels on n'ap-
 „ prend , ni ce qu'ils doivent croire , ni ce qu'ils sont obli-
 „ gés de faire , comme le Roi l'ordonne & le saint Concile
 „ le prescrit ; l'usurpation du Trésor roïal , ce qui monte cha-
 „ que année à plus de cinq cents mille écus , & depuis qua-
 „ rante ans à plus de quatorze millions , sans y comprendre
 „ le Quint qui doit revenir au Roi pour les Mines d'or , que
 „ la voix publique assure être ouvertes dans ces Provinces ,
 „ ce que je tiens pour certain ; sans parler encore des aumônes
 „ de la sainte Croisade , que l'on supprime depuis tant d'an-
 „ nées , ce qui prive les Ames des Vivans & des Morts des
 „ secours spirituels que ces aumônes leur procureroient , ni des
 „ Décimes ou du moins des Vingtiemes que les Indiens doi-
 „ vent selon le droit Canonique , & que ceux du Parana & de
 „ l'Uruguay , sont obligés de païer comme les autres aux Cathé-
 „ drales de Buenos Ayres & de l'Assomption ; mais dont leurs
 „ Curés ont frustré ces Eglises , & qui montent à plus de
 „ cent mille écus par an. D'où il arrive que le Roi est obli-
 „ gé de fournir de sa caisse ce qui est nécessaire pour l'en-
 „ tretien des deux Evêques & de leurs Chapitres.
 „ Voilà , comme vous voïez , Monseigneur , de grandes
 „ sommes , dont ces Peres ont frustré l'Eglise ; & qu'est-ce
 „ encore que cela , si l'on considère les innombrables péchés ,

(1) Nous parlerons dans la suite de ces le Cathéchisme en Langue Guaranie , qu'il hérésies , que Dom Bernardin trouvoit dans n'entendoit pas.

1651.

» les discordes, les schismes, le mépris que l'on fait des ex-
 » communications, la défobéissance aux ordres de l'Eglise
 » & du Roi, les Evêques chassés de leurs Diocèses, & les
 » abominations qui se commettent avec plus de licence en-
 » core depuis que le Pasteur a été enlevé à son Troupeau ;
 » car sa présence y mettoit quelque frein, & il avoit mis les
 » Peres de la Compagnie hors d'état de fomenter le mal
 » par le crédit que leur donnoit les grandes richesses qu'ils
 » ont enlevées au Roi & par le grand pouvoir où les main-
 » tenoient plus de cent mille Vassaux, qu'ils livreront peut-
 » être aux Tyrans du Portugal. Ils savoient bien que j'étois
 » le seul qui pût découvrir leurs pernicieuses intrigues, & ils
 » ont si bien fait, en écrivant mille faussetés contre moi, qu'ils
 » ont engagé le Marquis de la Mancera à me faire signifier un
 » ordre sacrilège de comparoître devant l'Audience royale de
 » la Plata, quoiqu'il ne pût me trouver coupable de la plus
 » légère faute, & qu'il n'ignorât point les services essentiels
 » que j'ai rendus à Sa Majesté.

» C'est à votre Excellence qu'il étoit réservé de remédier
 » à tant de désordres ; elle ne peut s'en dispenser, ni même
 » différer de le faire sans pecher grièvement contre la Foi,
 » sans manquer à ce qu'elle doit au Roi, aux Evêques, à
 » l'Eglise, sans encourir les censures portées par le Droit,
 » & par la Bulle *In Cena Domini*, comme a fait sans doute
 » son Prédécesseur. Vous ne pouvez, Seigneur, ni suivre
 » ses traces, ni vous dispenser d'annuler tout ce qu'il a fait
 » sans raison & avec tant d'impiété. Vous l'avez déjà fait
 » dans des occasions de moindre importance, avec beaucoup
 » de justice, & je crois que c'est dans le même esprit que
 » vous avez ôté le Gouvernement du Paraguay à Sébastien
 » de Leon, un Ivrogne de notoriété publique, & un Hom-
 » me abominable (1). Mais en lui donnant pour Successeur
 » Dom André de Leon Garavito, votre Excellence a envoyé
 » dans cette Province un autre Lion, aussi cruel que le pre-
 » mier, dont il se dit parent, & qui de ses deux griffes a
 » mis le comble à la ruine du Paraguay, en réduisant ses
 » Habitans, & les Femmes même les plus qualifiées, à la
 » plus extrême misere.

(1) Dom Sébastien de Leon n'étoit rien moins que ce que disoit Dom Bernardin. On ne lui a point ôté le Gouver-
 nement du Paraguay. Il ne l'avoit que par Commission, & elle étoit finie.

» La voix de tant de Malheureux, leurs larmes, les maux
 » qu'ils souffrent, & l'excès de leur affliction font sur votre
 » conscience, Seigneur, sur celle de l'Audience roïale, & de
 » tous les Ministres qui y ont contribué. Pour moi, qui ai satis-
 » fait à tout au-delà même de mes obligations, comme Evê-
 » que Catholique & comme fidele Sujet du Roi, & qui pen-
 » dant plus de six ans ai tant souffert pour soutenir les in-
 » téréts des deux Majestés (1), je vais avec la permission de
 » votre Excellence me retirer dans un pauvre réduit, d'où
 » j'informerai de tout le Roi, mon Seigneur, & ses Conseils, le
 » souverain Pontife, & le Seigneur D. Jean de Palafox, qui
 » m'en a prié. J'y subsisterai de la rétribution d'une Messe; & dans
 » toutes celles que j'aurai le bonheur de célébrer, dans toutes
 » mes autres Prières, & par mes larmes, je demanderai au
 » Seigneur du Ciel, prosterné avec humilité & avec confiance
 » devant son Tribunal, auquel je vous cite, la justice qu'on
 » me refuse sur la terre. Du Couvent de Saint François de
 » Chaquisaca (2), ce huitieme de Juin 1651.

*Excellentissime Seigneur, je baise les mains de votre
 Excellence, son Serviteur & Chapelain*

Frere BERNARDIN DE CARDENAS, Evêque du Paraguay.

Ce qu'il y a de plus singulier dans cette Lettre, est que Dom
 Bernardin se plaint des violences exercées au Paraguay par le
 Visiteur Dom André de Leon Garavito, quoiqu'il ne pût en-
 core avoir aucune nouvelle de son arrivée dans cette Province.
 Ce Visiteur avoit pris sa route par Cordoue, où il s'arrêta
 quelque tems : de-là il se rendit à Santafé, où un Religieux
 vint le trouver, & lui dit qu'il avoit une preuve bien convain-
 quante de la réalité des Mines d'or de la Province d'Uruguay;
 qu'il avoit vû débarquer deux sacs de peaux de Bœufs si pe-
 sants que les Indiens des Réductions, qui en étoient chargés,
 avoient eu toutes les peines du monde à les tirer de la Bar-
 que, & à les porter sur le bord du Fleuve; qu'il avoit su d'eux
 que c'étoit un présent que leurs Missionnaires faisoient au Pere
 de Boroa, leur Provincial, lequel avoit envoyé un de ces sacs
 à Cordoue, & l'autre à l'Assomption.

D. Jean de
 Leon Garavito
 à Santafé, &
 ce qui s'y passe

(1) *Ambas Magestades* : c'est une ma-
 niere de parler assez familiere en Espagne,
 pour dire, de Dieu & du Roi.

(2) C'est le premier nom de cette Ville,
 & que portoient les Indiens du Canton où
 elle est située.

1651.

Mais quelle raison, mon Pere, demanda le Visiteur, avez-vous de croire que ces sacs étoient remplis d'or ; c'est leur extrême pesanteur, répondit le Religieux ; si cela est, repliqua Dom André, de la grandeur dont vous dites qu'ils étoient, les Indiens que vous avez vus ne seroient jamais venus à bout de les débarquer, & d'en transporter un à Cordoue ; puis après lui avoir fait une sévère réprimande sur une accusation si mal fondée, je suis fort édifié, ajouta-t-il, du désintéressement du Pere de Boroa, qui d'une si grande quantité d'or n'a rien retenu pour lui, & je crois que si vous aviez reçu un pareil présent, vous auriez tout gardé pour vous.

Ses informations & ce qu'il découvrit.

En continuant à remonter le Fleuve, il rencontra bien des Gens qui déposèrent contre les Jésuites au sujet des Mines, & qui pour toute preuve de ce qu'ils avançoient, répétoient sans cesse que cela étoit incontestable, & de notoriété publique. Il s'attendoit que dans la Capitale du Paraguay, où devoient être les Minutes des Procès-verbaux envoyés à l'Audience royale, & signés d'un grand nombre de Personnes, il trouveroit des connoissances plus certaines ; il écouta tous ceux qui avoient signé, ou qui voulurent déposer ; il entendit & confronta les Témoins qu'on lui présenta, & il découvrit enfin tout le manège des signatures extorquées par force & par surprise, & fut convaincu que toutes les preuves se réduisoient aux discours de l'Evêque, de ses Partisans & de ses Créatures.

Sa Sentence définitive.

Cela fait, il instruisit le Procès criminel de tous ceux qui avoient été en charge pendant les deux années 1648 & 1649, & qui bien loin de s'opposer, comme ils y étoient obligés, aux violences qu'on avoit exercées contre les Jésuites, s'en étoient faits les Ministres & les Exécuteurs : il leur donna tout le tems de produire leurs Défenses ; & le 24 de Juillet 1651, il rendit contre eux sa Sentence définitive. Je n'en mettrai point ici la traduction, parcequ'elle fut ensuite confirmée par une autre plus étendue, & faite sur de nouvelles recherches, que je rapporterai. Le dessein de Dom André étoit bien de condamner à mort les plus coupables ; mais le Provincial des Jésuites, qui s'étoit rendu à l'Assomption, le pria instamment de leur faire grace de la vie, & lui fit observer qu'il importoit beaucoup au succès du ministère que ses Religieux exerçoient dans la Province, de ne pas leur rendre irréconciliables des Familles distinguées, & qui tenoient à tout ce qu'il y avoit de plus

considérable dans la Ville. Il se rendit ; mais il fit brûler publiquement les Edits de l'Evêque rendus contre les Jésuites, & en vertu desquels ils avoient été chassés de leur Collège.

Leur Provincial qui étoit le Pere Jean Pastor, & qui venoit de succéder au P. de Boroa, lui représenta alors que la justification de la Compagnie ne seroit pas entiere, s'il ne se donnoit pas la peine de visiter au moins les Réductions, dans le voisinage desquelles il y avoit, disoit-on, des Mines d'or ; d'autant plus qu'on ne cessoit de publier partout que les Missionnaires n'y laissoient pénétrer, ni Evêque, ni Gouverneur. Ces bruits, à la vérité, n'avoient plus aucun fondement depuis que Dom Hyacinte de Laris s'étoit transporté sur les lieux qu'on lui avoit indiqués ; mais une nouvelle recherche, faite par un Visiteur royal, étoit encore plus capable de les dissiper. Le Pere Pastor n'oublia rien pour engager Dom André à la faire ; il lui présenta pour cela une Requête, qui est imprimée dans l'Ouvrage du Docteur Xarque, & qu'on trouvera dans les Preuves (1). A quoi il ajoûta qu'il offroit de le défraier, s'il vouloit bien faire cette visite, & d'obliger tous les Néophytes & les Missionnaires à sortir de leurs Réductions, tandis qu'il y seroit, pour lui laisser une plus grande liberté de faire toutes ses recherches. Il répondit que cela n'étoit point dans ses Instructions, & qu'après les preuves, qu'eux & leurs Indiens avoient données de leur fidélité, & celles qu'il avoit eues lui-même des impostures de leurs Accusateurs, il jugeoit cette visite superflue & peu convenable. Il fit même plus, car il rendit une seconde Sentence, qui condamnoit les Délateurs des Mines au bannissement & à une amende pécuniaire au profit du Roi. On a publié depuis qu'il avoit été blâmé & puni pour n'avoir pas fait cette visite : mais quelqu'un qui devoit être mieux instruit, m'a écrit le contraire de Madrid ; & le Roi dans un Décret, du premier de Juin 1659, approuva sa conduite, ainsi que celle de Dom Sébastien de Leon.

Rien ne l'arrêtant plus à l'Assomption, il se disposoit à retourner au Pérou, lorsqu'il se vit tout-à-coup engagé dans une guerre, qu'il n'étoit nullement en état de soutenir dans les circonstances où il se trouvoit. Il apprit qu'une Armée assez nombreuse de Mamelus étoit partie de Saint-Paul de

Il refuse de visiter les Réductions.

Défaite des Mamelus par les Indiens des Réductions.

(1) Voyez Xarque, Liv. 2. page 236.

1651.

Piratingue, & s'étoit divisée en quatre corps, pour entrer par quatre endroits dans la Province. Comme la guerre étoit déclarée entre les deux Couronnes d'Espagne & de Portugal, il n'en étoit point de cette entreprise comme de celles que nous avons vûes jusqu'ici, & qu'on ne pouvoit regarder que comme des courses de Brigands sans aveu, qui cherchoient à faire des Esclaves sur des Indiens sans défense : elle étoit sans doute autorisée par le nouveau Souverain du Bresil, & on avoit choisi pour faire cette nouvelle irruption des Troupes réglées, & des Commandans, sur qui l'on pouvoit compter.

Cependant Dom André de Leon ne pouvoit faire aucun fond sur les Milices Espagnoles & Indiennes de la Ville & de ses environs, toutes fort peu aguerries, & nullement accoutumées à se battre contre des Troupes réglées : il crut donc que ce qu'il pouvoit faire de mieux, étoit d'empêcher que l'Ennemi n'entrât dans la Province, & il envoya en diligence des Couriers dans les Réductions du Parana, avec des ordres de faire prendre les armes à tous ceux qui étoient en état de les porter, & de leur faire occuper tous les passages. Mais les Missionnaires l'avoient prévenu : leurs Néophytes étoient déjà en campagne ; & leur marche fut si bien concertée, qu'ils tombèrent le même jour sur les quatre divisions des Mamelus, en tuèrent un très grand nombre, & obligèrent le reste à fuir avec tant de précipitation, que tout le bagage & les Blessés furent pris.

Ceux-ci obligent les Guaycurus à se retirer.

Un autre Ennemi, qui étoit peut-être de concert avec le premier, ou qui vouloit profiter de l'embarras où il apprenoit que les Espagnols alloient se trouver, menaçoit aussi la Province. C'étoit les Guaycurus. Dom André envoya quelques Détachemens pour les observer, & manda aux Indiens, qui venoient de le délivrer des Mamelus, de se rapprocher. Ils obéirent sur le champ ; & les Guaycurus n'eurent pas plutôt avis de leur marche, que non-seulement ils se retirèrent avec beaucoup de précipitation, mais que depuis ce tems-là ils n'osèrent plus tenter rien de considérable contre la Province, dans des tems mêmes, où ils ne pouvoient ignorer que les Espagnols divisés entr'eux, n'étoient point en état de faire beaucoup de résistance.

Ils rétablissent l'Eglise de Sainte-Luce.

Le Visiteur proposa ensuite à ces braves Néophytes de lui aider à rebâtir l'Eglise de Sainte Luce qui menaçoit ruine. Ils y consentirent de bonne grace, & animés du même esprit que ces

Israélites,

Israélites, dont parle Esdras, qui d'une main tenoient l'épée pour repousser les Ennemis du Peuple de Dieu, & de l'autre rebâtissoient le Temple, presqu'au sortir du combat où ils avoient défait les Destructeurs de tant d'Eglises, ils se crurent fort honorés d'être employés à la réparation du Sanctuaire.

D. André de Leon Garavito partit peu de tems après pour retourner à la Plata, où il apprit qu'il s'étoit présenté depuis peu un nouveau Dénonciateur des Mines de la Province d'Uruguay. Quoique l'Audience royale n'y ajoutât point de foi, elle en avoit pourtant informé le Conseil royal des Indes, qui fut d'avis d'envoyer un nouveau Visiteur au Paraguay; & Dom Jean Blasquez de Valverdé, Oydor de la Plata, partit avec les mêmes titres qu'avoit eus Dom André de Leon Garavito, mais avec des pouvoirs beaucoup plus étendus, car il étoit chargé d'examiner en quel état se trouvoient, les revenus du Roi dans les trois Provinces du Tucuman, du Paraguay & de Rio de la Plata, la caisse royale de Buenos Ayres, les Missions des Jésuites, le nombre des Réductions, combien de Religieux y étoient employés, le nombre des Indiens qui s'y trouvoient, & qui devoient paier le Tribut, & sur-tout de s'assurer par lui-même s'il y avoit des Mines d'or dans la Province d'Uruguay.

Le nouveau Dénonciateur de ces Mines étoit un Indien, nommé Dominique, qui se disoit Tupi de Nation, quoiqu'il fût né à Yaguaron, d'où il n'étoit jamais sorti, que pour entrer au service du Capitaine Christophe Ramirez de Fuenleal, qui peu de tems après le mena avec lui au Tucuman. Cet Officier, un des plus déclarés Partisans de Dom Bernardin de Cardenas, avoit entrepris de réaliser la chimere des Mines si justement décriées parmi tout ce qu'il y avoit de Personnes sensées, & il crut pouvoir y réussir par le moyen de son Esclave. Il le mena avec lui à Santiago, où d'abord il ne parla de rien; mais après avoir bien endoctriné cet Indien, il en fit présent à Dom Melchior Maldonado. La raison de son silence étoit qu'ayant été sentencié par Dom André de Leon Garavito, déclaré incapable d'exercer jamais aucun Emploi public, condamné à trois cens écus d'amende au profit du Roi, & à cent écus de dédommagement envers les Jésuites, tout ce qu'il auroit pu dire contre ces Religieux auroit paru du moins fort suspect. Ce ne fut donc que quelque tems après que Dominique fut entré au service de l'Evêque, que cet

Tome II.

R

1651.

Nouveau Visiteur au Paraguay.

Nouveau Dénonciateur des Mines.

1651.

Indien commença à jouer le personnage auquel son ancien Maître l'avoit dressé.

Il se mit d'abord à débiter , comme par maniere de discours , qu'il avoit vû auprès de la Conception , une des plus anciennes Réductions de la Province d'Uruguay , de très belles Mines d'or ; il montrait le plan , qu'il en avoit tracé , disoit-il , sur les lieux mêmes ; & comme cela fit bientôt du bruit dans la Ville , le Magistrat l'envoia chercher , & lui fit subir une espece d'interrogatoire. Il y soutint tout ce qu'il avoit dit , & le Magistrat le fit partir pour la Plata , où il l'adressa à l'Oydor Dom François de Nestarez Marin. Ce Seigneur l'interrogea plusieurs fois , & voyant qu'il persistoit à dire qu'il n'avoit rien vu , & qu'il n'eût vû de ses propres yeux , il en fit son rapport à l'Audience roiale , qui se détermina sur le champ à envoyer un nouveau Visiteur au Paraguay , avec les Titres de Gouverneur & de Capitaine général.

Rétractation
du Secrétaire
de D. Bernar-
din de Cardenas.

Le Viceroi du Pérou aiant approuvé le choix qu'elle avoit fait de Dom Jean Blasquez de Valverdé pour cette importante commission , on lui remit entre les mains le Dénouciateur , avec lequel il se rendit d'abord à Santiago. A-peine y étoit-il arrivé , qu'il fut appelé à Cordoue pour une affaire qui commença à lui donner de grandes défiances de Dominique. J'ai dit que Dom Gabriel de Cuellar , qui avoit suivi Dom Bernardin de Cardenas à la Plata , en qualité de son Secrétaire , l'avoit servi dans ce voiage avec beaucoup de zele. Quelque tems après il passa au Tucuman , & s'étant arrêté à Cordoue , il y tomba malade , & fut bientôt désespéré des Médecins. Alors se voyant sur le point de paroître devant Dieu , les remors de sa conscience l'obligerent de faire aux Jésuites une réparation juridique de tout ce qu'il avoit fait contre eux , tandis qu'il étoit au service de l'Évêque du Paraguay , & il fit prier Dom Jean Blasquez de Valverdé de vouloir bien se donner la peine de venir la recevoir. Le Visiteur partit sans tarder , & le Malade lui présenta un Ecrit signé de sa main , dont voici la traduction faite sur une copie imprimée & légalisée.

» Que tous ceux qui verront la présente déclaration sachent
» que moi , le Capitaine D. Gabriel de Cuellar & Moschera ,
» Habitant , & Trésorier de la Sainte Croisade , dans la Ville
» de l'Assomption , Capitale de la Province & Gouvernement

„ du Paraguay & de Rio de la Plata (1), pour rendre té-
 „ moignage à la vérité, pour la décharge de ma conscience,
 „ & pour faire réparation à tous les PP. de la Compagnie
 „ de Jesus, qui sont & ont été dans ladite Province de Pa-
 „ raguay, déclare que toute ma vie j'ai pratiqué ces Reli-
 „ gieux, tant en Espagne que dans ladite Province, & me
 „ suis confessé à eux, parceque j'ai trouvé leur Doctrine saine,
 „ leur vie exemplaire, & que je leur ai reconnu beaucoup de
 „ zele pour le salut des Ames. Parmi ceux que j'ai connus
 „ dans ces Provinces, il y avoit des Etrangers, des Espagnols,
 „ & quelques-uns natifs du País; tous sont dévoués au ser-
 „ vice de Dieu, fideles au Roi, augmentant, par le grand
 „ nombre d'Indiens qu'ils convertissent & qu'ils instruisent,
 „ non-seulement le Troupeau de Jesus-Christ, mais encore
 „ l'Empire de Sa Majesté. Aussi est-il vrai de tous en géné-
 „ ral, & de chacun en particulier, qu'ils édifient beaucoup
 „ par leur modestie, par leur sagesse & par leur piété, qu'ils
 „ accommodent tous les différends, qu'ils arrêtent le progrès
 „ des vices & des scandales publics, qu'ils visitent les Ma-
 „ lades, pourvoient avec beaucoup de charité à leurs besoins
 „ temporels & spirituels, & protegent de tout leur pouvoir
 „ les Gens de bien, qui ont à cœur leur salut & celui de
 „ leurs familles, tels que sont le Mestre de Camp Sébastien
 „ de Leon, ses Parens & ses Amis. Tout ce qu'on a publié
 „ au contraire, n'est que calomnies de personnes aveuglées
 „ par leurs passions.
 „ Pour moi, le Seigneur Evêque Dom Bernardin de Car-
 „ denas m'a fait sentir les rigoureux effets de la sienne, en
 „ me faisant perdre mes biens & mon repos par ses excom-
 „ munications & ses amendes: je lui voïois traiter de la même
 „ maniere d'autres Habitans des plus considérables; & la
 „ crainte, que je conçus de ses violences, jointe à ce que
 „ j'en avois déjà éprouvé, m'aïant fait consentir à le servir
 „ en qualité de son Secretaire & de son Procureur général
 „ contre les PP. de la Compagnie de Jesus, je me suis sou-
 „ mis à faire, à dire, à écrire, à déposer contr'eux tout ce
 „ qu'a voulu ledit Seigneur Evêque, & qui plus est, à en-
 „ gager plusieurs Habitans de la Ville à en faire de même,

(1) C'étoit l'ancien style que l'on gardoit encore quelquefois dans les Actes publics depuis la séparation de ces deux Provinces.

1651-52.

» le tout à l'aveugle, & sans examiner si ce qu'ils signoient
 » étoit vrai ou faux, quoique je fusse persuadé en ma conf-
 » science, qu'on imputoit à ces Peres des choses qui ne fu-
 » rent jamais, & que ce n'étoit qu'un effet de la passion dudit
 » Seigneur : car pour ce qu'on a dit, & ce qu'on a écrit,
 » qu'ils étoient infideles au Roi, notre Maître; qu'ils avoient
 » usurpé des Mines, d'où ils tiroient de l'or pour l'envoier
 » dans les Pais étrangers; qu'ils vouloient soustraire ces Pro-
 » vinces à la domination de Sa Majesté; qu'ils étoient hé-
 » rétiques, schismatiques, perturbateurs du repos public,
 » & préjudiciables à l'Etat, ce sont de très grandes faussetés;
 » & je voudrois avoir la voix assez forte pour me faire enten-
 » dre dans tout l'Univers, & pour détruire les calomnies
 » dont je les ai noircis, & que j'ai fait soufcrire à trente-
 » cinq Personnes, qui ont signé sous le nom d'autrui, com-
 » me j'ai moi-même signé au nom de mon Fils, Dom Joseph
 » de Cuellar & Moschera, âgé seulement alors de sept ans.
 » Tout cela, & tout le reste qui paroît sous mon nom,
 » a été fait par ordre dudit Seigneur Evêque, qui me l'a
 » commandé en qualité de Gouverneur & de Capitaine gé-
 » néral de ladite Province de Paraguay, & au nom de Sa
 » Majesté, sous peine de la vie, & d'être puni comme Traî-
 » tre. Ainsi il est plus coupable que moi de tout le mal,
 » puisque je n'ai fait que lui obéir comme Sujet du Roi; mais
 » je voudrois présentement avoir perdu la vie & les biens, &
 » n'en avoir pas usé de la sorte, sachant bien que toutes ces
 » procédures étoient contre la Loi de Dieu, contre la sainte
 » Compagnie de Jesus, & contre la vérité. C'est ce que j'at-
 » teste avec serment devant Dieu & sa Croix, demandant
 » humblement pardon au R. P. Provincial, à tous les PP.
 » Jésuites, & à tous ceux que j'ai scandalisés. Et pour la dé-
 » charge de ma conscience je souhaite qu'on fasse plusieurs
 » copies de la présente Rétractation, pour en envoier dans
 » tous les Tribunaux, où ladite Compagnie en aura besoin;
 » & afin de lui donner toute l'autorité nécessaire, je l'ai signée
 » devant Notaire, & en présence des Témoins souffignés:
 » Thomas de Medina, Valentin d'Escobar Becerra, & An-
 » toine Amolin, Clercs engagés dans les Ordres Mineurs;
 » à Cordoue, le huitieme de Novembre 1651. J'ai écrit de
 » ma main la présente déclaration, & l'ai signée. D. Gabriel
 » de Cuellar & Moschera.

Cette déclaration, qui fut envoyée au Conseil roial des Indes, fit d'autant plus d'impression sur l'esprit du Roi, que peu de tems après ce Prince reçut plusieurs Lettres de l'Evêque du Tucuman. Ce Prélat lui mandoit dans l'une, qu'il avoit été effrayé de voir les Libelles d'une longueur énorme, qui venoient de la Province de Paraguay contre les PP. Jésuites, qu'il connoissoit mieux que personne; & dans une autre du troisieme de Février 1652, après avoir marqué combien il en étoit scandalisé; » c'est, ajoûtoit-il, le Révérendissime Evêque du Paraguay, Dom Bernardin de Cardenas, qui s'est proposé de perdre les Jésuites; & l'un des moïens qu'il a pris, pour en venir à bout, a été de répandre contr'eux dans ces Provinces, par le moïen de ses Confidens, quantité de Libelles » diffamatoires.

Au commencement de cette même année Dom Gabriel de Peralta, qui ne s'étoit abstenu d'agir jusques-là en qualité de Juge-Conservateur des Jésuites, que pour les raisons que j'ai déjà dites, mit la dernière main au Procès criminel de ceux qui avoient été les Exécuteurs des violences de D. Bernardin de Cardenas, & prononça contr'eux le second jour de Janvier la Sentence définitive, que l'on trouvera dans les Preuves. Cet Ecclésiastique étoit un Homme au-dessus de tout reproche, & ne perdit rien de l'estime générale qu'il s'étoit acquise dans la Province, ni de la considération où il étoit dans le Conseil des Indes, pour les calomnies atroces, que l'on trouva répandues contre lui dans les Mémoires imprimés du Procureur de Dom Bernardin à Madrid.

Nous apprenons par une Lettre, qu'il écrivit l'année suivante au Comte de Peñaranda, Président du Conseil roial des Indes, qu'on avoit voulu rendre suspect à ce Conseil le P. François Ximenez, Recteur du College de Buenos Ayres, & qu'il avoit été rendu par ce même Conseil un Décret, qui ordonnoit d'établir des Corrégidors Espagnols dans toutes les Réductions des Jésuites. Sur le premier article Dom Gabriel de Peralta proteste que tout ce qu'on avoit avancé contre le Pere Ximenez, étoit une calomnie horrible; que ce Religieux, qui s'étoit toujours fort distingué dans les Missions, étoit un Homme sans reproche, & qui méritoit qu'on prit confiance en lui. Sur le second, il dit qu'ayant fait, en qualité de Vicaire général & d'Administrateur du Diocèse pendant la vacance du Siège, la visite des Réductions qui en

1651-52.

L'Evêque du Tucuman écrit au Roi Catholique en conformité.

1652.

Sentence du Juge-Conservateur.

1653.

Sa Lettre au Président du Conseil des Indes.

1651-53.

dépendent, il a reconnu évidemment, & qu'il tient pour certain :

Premièrement, qu'il est d'une nécessité indispensable de continuer de permettre à ces nouveaux Chrétiens l'usage des armes à feu pour se défendre contre leurs Ennemis, qui sont toujours ceux de l'Etat : en second lieu, qu'on ne peut sans injustice, marquer la moindre défiance des PP. de la Compagnie au sujet du gouvernement de ces Eglises qu'ils ont fondées avec des peines extrêmes, & cimentées de leur sang, & par-là acquis à Dieu & au Roi des Provinces entières : enfin qu'il est d'une extrême importance de faire attention au danger, auquel on s'exposeroit par une innovation, qui ne pouvoit avoir été suggerée, que par des Personnes, ou mal intentionnées, ou peu instruites des effets funestes qu'elle ne manqueroit pas d'avoir ; qu'il a cru qu'il étoit de son devoir de les faire connoître à son Excellence, & qu'il étoit trop persuadé de ses lumieres & de sa grande sagesse pour douter qu'elle ne fît de sérieuses réflexions sur ce qu'il prenoit la liberté de lui dire.

Il paroît aussi, par une Lettre que l'Evêque du Tucuman écrivit au commencement de cette même année au Pape Innocent X, que le Paraguay & toutes les Provinces voisines étoient alors inondées de Libelles diffamatoires contre les Jésuites, contre les deux Juges-Conservateurs, contre Dom Sébastien de Leon, & contre le Visiteur, qui avoit condamné ceux qu'il avoit trouvés coupables des violences exercées contre les PP. de la Compagnie. Cependant l'endroit, où le feu d'une persécution si vive se faisoit alors moins sentir, étoit la Ville de l'Assomption, où il avoit commencé, & d'où il s'étoit communiqué par-tout. Ces Peres y faisoient assez tranquillement leurs fonctions, & regagnoient peu-à-peu la confiance des Habitans. C'étoit le fruit de la modération qu'ils avoient fait paroître, sur-tout pendant la visite de Dom André de Leon Garavito, où contents de voir leur innocence reconnue par la plûpart des coupables mêmes des violences exercées contr'eux, & de leurs principaux Accusateurs, ils avoient si bien sollicité en leur faveur, qu'ils étoient venus à bout d'obtenir que la peine, à laquelle ils étoient condamnés, fût modérée, & réduite presque à rien pour plusieurs.

Mais lorsqu'ils commençoient à respirer dans cette Pro-

vince, il s'éleva contr'eux un orage à Buenos Ayres, où jusques-là ils avoient presque toujours été fort tranquilles ; & à-peine rassurés sur leurs Réductions du Parana, ils se virent sur le point d'être chassés de celles de l'Uruguay. Une Lettre de Dom Pedre de Baygorri, Gouverneur de Rio de la Plata, au Président de l'Audience roïale des Charcas, datée du 28 de Juillet 1657, nous apprend que l'Evêque de Buenos Ayres, Dom Christophe Moncha & Velasco, avoit formé le dessein de changer ces Réductions en Doctrines, ou Cures proprement dites, & d'y établir des Prêtres séculiers à la place des Jésuites. Ce Prélat étoit un Homme entier, difficile, capable de donner dans les plus grands écarts, & qui ne paroïssoit pas avoir d'autre motif pour faire le changement qu'il méditoit, qu'une raison d'intérêt : c'est du moins ce qui résulte de la Lettre de Dom Pedre de Baygorri.

Ce Gouverneur, qui connoissoit & qui détaille fort bien les suites fâcheuses que cette entreprise ne pouvoit pas manquer d'avoir, y déclare qu'il étoit bien résolu de s'y opposer de tout son pouvoir, à moins qu'il ne reçût des ordres contraires de l'Audience roïale, & il avertit encore le Président qu'un Convers de l'Ordre de Saint François, nommé Gaspar d'Artiaga, semoit dans son Gouvernement des Ecrits scandaleux contre les PP. de la Compagnie ; qu'il étoit absolument nécessaire pour la tranquillité de la Province, d'en faire sortir ce Religieux dyscole, devenu incorrigible par l'impunité que lui faisoit espérer la sainteté de son habit ; mais que cela ne pouvoit se faire, que par l'autorité d'un Tribunal supérieur :

» car pour moi, continuoit-il, quelque bonne volonté que
 » j'aie d'éteindre l'incendie, je ne saurois en venir à bout
 » tandis que l'Evêque attise lui-même le feu. Ce Prélat s'est
 » imaginé que c'est le Perc de la Guardia, mon Confesseur,
 » qui fomente la mésintelligence entre lui & moi, quoiqu'il
 » soit vrai que ce Jésuite m'a fait les plus grandes instances
 » pour m'engager à bien vivre avec lui. Mais cela ne con-
 » vient, ni à ma réputation, ni au bien de cette Province.

Quant au projet, que l'Evêque avoit formé sur les Réductions, le Gouverneur n'ignoroit point qu'il avoit droit, & qu'il étoit même obligé de s'y opposer au nom de Sa Majesté, cette entreprise étant formellement contraire aux Edits réitérés des Rois Catholiques ; mais quand il voulut le faire, le Prélat le menaça de l'excommunier, s'il l'empêchoit de gou-

1654-55.

Persecution
de l'Evêque de
Buenos Ay-
res, contre les
Jésuites.

Conduite du
Gouverneur
de Rio de la
Plata.

1654-55.

verner son Diocèse comme il le jugeoit à propos, & la crainte de tomber dans les mêmes embarras, où Dom Gregorio de Hinostrofa s'étoit si long-tems trouvé à l'Assomption, l'arrêtoit. Enfin, tandis qu'il délibéroit sur le parti qu'il devoit prendre, l'Evêque publia un Mandement, par lequel il changeoit les Réductions de la Province d'Uruguay en Cures, ou Paroisses proprement dites, ordonnoit aux Jésuites de les évacuer, & invitoit les Ecclesiastiques, non-seulement de son Diocèse, mais encore de ceux du Tucuman & du Paraguay, à se présenter pour en être pourvûs. Aucun ne se présenta; tous prévoiant bien qu'ils ne jouiroient pas long-tems de leurs bénéfices, qui d'ailleurs n'avoient rien de fort attrayant pour eux, outre qu'ils doutoient fort que le Gouverneur souffrit qu'ils en prissent possession.

L'Evêque
se reconcilie
avec les Jésuites.

Le Prélat ne s'y étoit pas attendu, & son étonnement fut extrême. Cela lui fit faire bien des réflexions: il examina de plus près la conduite des Jésuites, contre lesquels il avoua bientôt de bonne foi qu'il s'étoit laissé trop légèrement prévenir, & non seulement il n'eut point la faulx honte de ne vouloir pas l'avouer; mais après avoir retracté son Mandement, il prit pour le Directeur de sa conscience le P. Thomas Donvidas, Recteur du Collège de Buenos Ayres, commença par faire sous la conduite de ce Religieux les exercices spirituels de Saint Ignace, & sortit de sa retraite tellement changé en un autre Homme, que ceux qui l'avoient connu jusques-là, ne purent attribuer un si prompt & si prodigieux changement, qu'à celui qui est le souverain Maître des cœurs.

1655.

Son éminente
sainteté à la
mort.

Ce ne fut pas une ferveur passagere; Dom Christophe retraça dans l'Amérique pendant tout le reste de sa vie, toutes les vertus de Saint Thomas de Villeneuve, qu'il avoit pris pendant sa retraite pour son Protecteur auprès de Dieu, & pour le modele de sa conduite, & il mourut comme lui dans un lit d'emprunt. Le Docteur François Xarque, rapporte plusieurs traits de sa vie, qui prouvent son éminente sainteté, & ajoute quelques merveilles, dont Dieu l'autorisa. Ce Prélat avoit été Religieux de l'Ordre de Saint Benoît. Au reste, il y a bien de l'apparence que ce fut dans le tems de ses démêlés avec Dom Pedre Baygori, qu'on publia contre ce Gouverneur, & contre le Pere de la Guardia, la calomnie mal digérée, dont nous parlerons dans la suite.

Ce qui est certain, c'est que ce même Gouverneur eut bientôt
une

une occasion de faire connoître combien il avoit eu raison de ne pas consentir au changement, que l'Evêque vouloit faire dans les Réductions de sa Province. Les Frontones, & d'autres Indiens des environs de Corrientès, aiant entrepris de ruiner cette Ville, qui n'étoit nullement capable de leur résister, & à laquelle il se trouvoit hors d'état d'envoyer le prompt secours dont elle avoit besoin, il n'eut point d'autre ressource pour la sauver, que les Indiens des Réductions. Il envoya prier le Supérieur des Missions, de faire marcher de ce côté-là le plus qu'il pourroit de ses Milices; ce qui fut exécuté avec la plus grande promptitude: & les Ennemis n'eurent pas plutôt appris qu'ils alloient avoir une Armée entiere de ces braves Néophytes, qu'ils disparurent.

Cette Armée reçut en même tems ordre de marcher contre les Calchaquis, que l'exemple des Frontones avoit engagés à prendre les armes, & que la seule nouvelle de leur marche obligea aussi de se retirer. Enfin, les deux années suivantes la Ville de Buenos Ayres étant menacée d'une descente des Anglois, quatre cents cinquante Néophytes, accourus au premier ordre du Gouverneur, lui fournirent des Bateaux pour faire venir les Troupes Espagnoles qu'il avoit mandées de Corrientès, se joignirent à ces Troupes, & les Anglois, qui avoient compté sur la surprise, apprenant que le Port étoit si bien gardé, n'osèrent s'en approcher. Mais de si grands services n'ouvrirent point les yeux à bien des Gens, qui vouloient absolument avoir des Indiens pour les servir en qualité d'Esclaves, & qui ne vouloient point voir qu'aussi-tôt qu'on leur auroit ôté leurs Pasteurs, & donné des Commandans Espagnols, la crainte de perdre leur liberté les feroit désertir sur le champ, & peut-être devenir des Ennemis aussi redoutables, qu'ils étoient une ressource toujours présente pour la sûreté de ces Provinces.

Tandis que ces choses se passaient en Amérique le Frere San Diego Villalon ne cessoit point de présenter au Conseil des Indes, des Mémoires contre les Jésuites & contre tous ceux qui avoient pris leur défense. Comme il s'aperçut qu'ils n'y faisoient pas beaucoup d'impression, il s'avisait de dire que les Jésuites soutenus de Dom Sébastien de Leon, & du P. Nolasco, lui avoient fait enlever en chemin une partie de ses papiers, & il fit demander au Roi la permission de retourner au Paraguay pour y aller chercher de quoi y suppléer, avec

Tome II.

S

1655.

Les Indiens des Réductions rendent un grand service à la Province de Rio de la Plata.

1655-56.

Le Procureur de D. Bernardin retourne au Paraguay, & pour quoi.

1655.

une sauve-garde pour la sûreté de sa personne & des nouvelles pieces qu'on lui auroit fournies. Il avoit de puissans Protecteurs à Madrid, & il n'eut pas beaucoup de peine à obtenir ce qu'il demandoit : de retour dans cette Capitale, il présenta ses nouvelles preuves, qui toutes se réduisoient à des dépositions & des signatures de la même trempe que celles dont nous avons parlé.

Le Roi veut faire examiner le Catéchisme dont les Jésuites se servoient pour instruire les Indiens.

Mais comme l'Evêque du Paraguay avoit beaucoup insisté sur les *erreurs monstrueuses*, que les Jésuites enseignoient à leurs Néophytes, quoique le Roi Catholique ne pût se persuader que cette accusation fût bien fondée, parcequ'il savoit qu'en Espagne, ni dans ses autres Etats de l'Europe & du nouveau Monde on n'imputoit rien de pareil à ces Religieux, il jugea qu'il étoit bon d'éclaircir ce point important, non-seulement parceque si le mal étoit réel, on ne pouvoit trop tôt y remédier, mais encore pour ne pas laisser plus long-tems équivoque la Doctrine d'un Corps Religieux chargé d'un si grand nombre de Missions dans toutes les Parties du monde entier. Il ne s'agissoit au reste que d'examiner le Catéchisme, que les Jésuites du Paraguay faisoient apprendre à leurs Néophytes, parceque toutes les hérésies, que le Prélat reprochoit aux Jésuites, y étoient comprises, selon lui. Mais comme cet examen ne pouvoit se faire que sur les lieux mêmes, & par des Personnes qui entendissent bien la Langue dans laquelle le Catéchisme étoit écrit, & qui étoit celle des Guaranis, Philippe IV en chargea l'Archevêque de la Plata, Dom Jean Alfonse Ocon, & lui écrivit la Lettre suivante.

L E R O I.

Lettre du Roi à l'Archevêque de la Plata.

» Très Révérend Pere en Jesus-Christ, Archevêque de l'Eglise Métropolitaine de la Ville de la Plata dans la Province des Charcas, & de mon Conseil : les Lettres qu'on a reçues de Dom Bernardin de Cardenas, Evêque de l'Assomption du Paraguay, nous ont appris la difficulté, qu'il fait sur certains termes qui se trouvent dans le Catéchisme en Langue Guaranic, dont les Religieux de la Compagnie se servent pour instruire les Indiens des Missions & Réductions, qui sont sous leur conduite dans ces Provinces, de la Doctrine & des Mysteres de notre sainte Foi Catholique, le susdit Evêque disant que ces termes sont mal traduits, & ne présentent pas le sens véritable du texte ori-

» ginal ; à quoi les susdits Religieux répondent que le Tra-
 » ducteur de ce Catéchisme est le Pere Louis de Bolaños ,
 » de l'Ordre de Saint François , dont la traduction a été reçue
 » dans la susdite Province. Cependant le susdit Evêque per-
 » sista dans son sentiment , & après en avoir délibéré dans
 » mon Conseil , j'ai pris la résolution de vous renvoyer la
 » décision de cette affaire , & de vous charger , comme je fais
 » par la présente , d'examiner & de faire examiner le susdit
 » Catéchisme par les plus habiles Théologiens , & par les Per-
 » sonnes les plus versées dans ladite Langue Guaranie , qui
 » se trouveront dans ces Provinces , & après avoir pris leur
 » avis , de prononcer sur ce qu'on en doit penser ; de quoi
 » vous me donierez avis dans mon Conseil des Indes. Au
 » Buen Retiro , ce premier de Juin 1654. Moi le Roi.

Par commandement du Roi notre Seigneur ,

JEAN-BAPTISTE SAERI NAVARRETTE.

L'Archevêque n'eut pas plutôt reçu cette Lettre , qu'il en
 fit part à Dom Bernardin de Cardenas , qui s'étoit retiré à la
 Paz , & le somma de lui marquer dans le terme de vingt jours
 ce qu'il trouvoit de répréhensible dans le Catéchisme qu'il
 avoit censuré , & sur quoi il fondoit sa censure. La somma-
 tion fut faite le neuvieme de Mai 1655 , & Dom Bernardin
 répondit le quatorze , que des quatre termes qu'il avoit con-
 damnés dans le Catéchisme , les deux premiers avoient des
 significations que la chasteté de la langue Espagnole ne per-
 mettoit pas de rapporter , & que les deux autres étoient des
 noms de Démons. Le reste de sa Lettre , qui étoit fort lon-
 gue , n'étoit qu'une déclamation , dans le style de toutes celles
 que nous avons déjà vûes , & que nous verrons encore.

L'Archevêque
 charge le Vi-
 siteur de faire
 examiner le
 Catéchisme à
 l'Assomption.

L'Archevêque l'envoia avec la Lettre du Roi à Dom Jean
 Blasquez de Valverdé , qui étoit déjà à l'Assomption , & au-
 quel il donnoit commission & plein pouvoir de former une
 Junte de Personnes telles que le Roi les spécifioit dans sa
 Lettre , afin qu'on y examinât à la rigueur les quatre ter-
 mes que l'Evêque du Paraguay avoit jugés dignes de censure ,
 ajoutant que cet examen ne pouvoit se faire à la Plata , où
 il seroit difficile de trouver personne qui fût assez habile dans
 la langue Guaranie , pour décider sur des points de cette im-
 portance. Le Visiteur , en vertu de cette commission , après
 s'être informé de ceux qui savoient le mieux la langue Gua-

1655-56. ranie, les fit avertir de se trouver chez lui le lendemain Jeudi, dernier jour d'Octobre à deux heures après midi.

Quels furent
les Examina-
teurs.

Ils étoient au nombre de dix, y compris le Pere François Vafquez de la Mota, Provincial des Jésuites, qui s'excusa de se trouver dans cette Junte, & se contenta d'y envoïer un Mémoire, qui y fut lû & approuvé tout d'une voix. Les autres étoient D. Adrien Cornejo, Proviscur, Gouverneur & Juge Ecclésiastique du Diocèse, lequel devoit présider à cette Assemblée, au cas que le Visiteur ne pût s'y trouver; Dom Gabriel de Peralta, Doïen de la Cathédrale; le Licencié Dom Pedre de Mendoza, Curé d'Yaguaron, qui avoit été Gouverneur Ecclésiastique & Visiteur du Diocèse, nommé par Dom Bernardin de Cardenas; Dom Pedre de la Cabex, qui avoit aussi été Gouverneur Ecclésiastique du Diocèse sous le même Evêque; le Pere Pierre de Villafanti, ancien Définitcur & Gardien actuel du Couvent de Saint François de l'Assomption; Dom François de Cavallero Baçan, Curé de l'Incarnation de la même Ville, & qui avoit été Proviscur & Juge Ecclésiastique, nommé par D. Bernardin de Cardenas; D. Estevan de Ibarrola, Curé de la Cathédrale; les Mestres de Camp Dom Garcia Moreno & Dom François de Espindola de la Vera-Cruz; tous universellement reconnus comme pcfédant parfaitement la langue Guaranie.

Ecrit raisonné
du Provincial
des Jésuites.

On commença par lire le Mémoire du Provincial des Jésuites, qui faisoit observer d'abord que Dom Bernardin de Cardenas n'avoit jamais eu aucune connoissance de la Langue, dans laquelle le Catéchisme étoit traduit, & que pour censurer ce Catéchisme il ne s'étoit servi que de Gens qui ne la savoient pas mieux que lui. Il disoit ensuite que la traduction du Catéchisme n'étoit pas l'ouvrage des Jésuites; qu'il avoit été composé en langue Pérouane, par le Pere Grégoire de Ossuna, & traduit en langue Guaranie par le vénérable Pere Louis de Bolaños, mort en odeur de sainteté, l'un & l'autre de l'Ordre de Saint François; que l'original avoit été approuvé par deux Conciles de Lima, & la traduction par deux Evêques du Paraguay à la tête de leurs Synodes, & par une autre Assemblée synodale, pendant la vacance du Siège; qu'en conséquence il avoit été ordonné sous peine de désobéissance & d'excommunication, à tous Curés ou Missionnaires des Indiens, parlant la langue Guaranie, d'en faire usage, & de nul autre; & qu'en effet cela se pratiquoit par,

tout , & même au Brésil , où cette Langue est commune ; qu'il ne voïoit donc pas sur quel fondement Dom Bernardin de Cardenas attribuoit aux seuls Jésuites les erreurs qu'il prétendoit se trouver dans cet Ouvrage.

1655-56.

Il n'y avoit rien en tout cela qui ne fût de notoriété publique , l'original de la main du Pere de Bolaños étoit sur le Bureau , & la conséquence qu'en tiroit le Provincial étoit évidente. Le Doien de la Cathédrale & le Gardien du Couvent de Saint François parlerent long - tems , pour montrer que les quatre termes , dont il s'agissoit , étoient les seuls qu'on pût employer pour l'usage qu'on en faisoit dans le Catéchisme , & qu'ils y étoient dans leur signification propre. D. Pedre de la Cabex ajoûta qu'ayant accompagné D. Christophe de Aresti , Evêque du Paraguay , en qualité de son Secrétaire , dans une visite du Diocèse , & qu'ayant fait ensuite la même visite en qualité de Proviseur , il avoit vû ce Catéchisme employé seul par tous les Curés & les Missionnaires , Ecclésiastiques & Réguliers : enfin , qu'étant Vicair général de Dom Bernardin de Cardenas , il avoit été témoin de la désolation où étoient les Indiens , de ce que l'Evêque avoit condamné le Catéchisme ; & le Curé d'Yaguaron dit qu'il avoit vû la même chose dans sa Paroisse.

Sentiment des Examineurs.

Mais ce qui surprit sur-tout l'Assemblée , ce fut de voir sur quoi le Prélat s'étoit fondé pour réprouver les termes de *Tubà* & de *Tupà* , comme étant des noms de Démon ; car toute sa preuve se réduisoit à dire que dans un Concile tenu à Rome par le Pape Zacharie en 745 , ce Pontife avoit condamné un nommé Adalbert , lequel avoit composé une Priere , où il invoquoit , comme de bons Anges , *Tubual* & *Tubuas* qui étoient des Démon , d'où il concluoit que *Tubà* , dont on se servoit dans le Catéchisme pour signifier Dieu , & *Tupà* par lequel on entendoit Dieu le Pere , étoient des noms de Démon. Les deux autres termes qu'il réprouvoit ne firent pas plus de difficulté , & le Catéchisme fut jugé tout d'une voix exempt de toute erreur. Il en fut dressé un Procès-verbal , que tous signerent , & l'Ecrivain du Roi eut ordre d'en donner copie autentique au Pere Diaz Taño. Ainsi disparurent les monstrueuses erreurs des Jésuites , dont l'Evêque du Paraguay avoit fait retentir toute l'Amérique , & son Procureur toute l'Espagne (1).

(1) Voiez , dans les Preuves , toutes les Pièces relatives à cette affaire.

1655-56.

Visite de D.
Blasquez de
Valverdé.Le nouveau
Dénonciateur
des Mines s'é-
chappe, & il
est arrêté.

Il en avoit beaucoup plus coûté au Visiteur pour s'acquiter de l'ordre qu'il avoit reçu de se transporter en personne dans tous les endroits où l'on avoit assuré que se trouvoient les Mines d'or, dont les Jésuites s'étoient emparés, qu'à faire disparaître les prétendues Hérésies, qu'on disoit que ces Religieux enseignoient à leurs Néophytes. Il avoit ramené avec lui, en partant de la Plata, le nouveau Dénonciateur des Mines de l'Uruguay, que l'Audience royale lui avoit donné pour l'accompagner dans sa visite, & il partit de Cordoue pour se rendre dans la Province d'Uruguay. Plus il approchoit du terme, plus Dominique le flattoit de lui découvrir le trésor des Jésuites; mais il n'avoit en cela d'autre vûe que de tromper sa vigilance, & de l'engager à ne le pas veiller de trop près. En effet, lorsque le Visiteur y pensoit le moins, le Fourbe disparut. On ne manqua point de lui dire que les Jésuites l'avoient fait enlever, & s'il ne le crut pas, il en eut du moins quelque soupçon. Le Transfuge de son côté devoit éviter de se montrer dans les Réductions; mais comme il ne connoissoit point le País, où il n'avoit jamais été, la Providence permit qu'il alla droit à Yapeïu, où l'on avoit déjà eu avis de sa fuite. On l'y arrêta, sur les indices que le Visiteur avoit déjà envoiées partout, & on le lui amena à la Conception.

Son aveu, &
l'avis des Mi-
neurs.

Il lui demanda ce qui l'avoit obligé à se sauver, & il le menaça de l'appliquer à la question s'il refusoit de répondre. Alors ce Malheureux lui dit que lorsqu'il avoit parlé des Mines, il n'avoit jamais mis les piés dans aucune Réduction, qu'il ne savoit ni lire ni écrire, qu'on lui avoit mis en main la carte & les plans qu'il avoit présentés, & que c'étoit le Capitaine Dom Christophe Ramirez de Fuenleal son Maître, qui l'avoit obligé par ses promesses & par ses menaces à jouer le personnage de Dénonciateur contre les Jésuites. Le Visiteur pouvoit s'en tenir là; néanmoins il voulut se transporter dans tous les lieux qui étoient marqués sur la carte, avec les Mineurs qu'il avoit amenés avec lui; & ceux-ci, après avoir fait les plus exactes recherches, déclarèrent avec serment, non-seulement qu'ils ne trouvoient nulle part aucune apparence de Mines d'or ou d'argent, mais encore que les terres du País n'étoient nullement propres à la production de ces métaux.

Le Visiteur crut alors qu'il étoit superflu d'aller plus loin,

& ne songeoit plus qu'à se rendre à l'Assomption, lorsqu'un bruit se répandit que dans la même Province d'Uruguay on venoit de découvrir une Mine d'argent, & voici sur quoi ce bruit étoit fondé. Un Indien avoit porté à un Religieux une pierre, dans laquelle on voïoit quelques veines de ce métal, & lui dit qu'il l'avoit tirée d'une Mine très abondante, d'où les Jésuites en tiroient beaucoup. Quelque tems après ce Religieux prêchant dans une Eglise, que le Docteur Xarque qui raconte ce fait (1) ne nomme point, fit tomber son discours sur les Mines, que possédoient les Peres de la Compagnie, & pour prouver qu'il ne parloit pas en l'air, montra à son Auditoire la pierre qu'on lui avoit apportée.

1655-56.
Le bruit se répand de la découverte d'une Mine d'argent.

La nouvelle s'en répandit bientôt partout, & les moins prévenus contre les Jésuites ne savoient trop ce qu'ils en devoient penser, lorsqu'on découvrit que l'Indien dont le Prédicateur tenoit cette pierre, l'avoit volée dans l'Eglise des Peres de Saint François, où elle étoit encaffée dans le piédestal d'une Statue de la Sainte Vierge; & l'on reconnut ensuite qu'elle ressembloit beaucoup à plusieurs autres, qu'on avoit apportées des Mines du Pérou. Cet incident servit beaucoup à faire comprendre à Dom Jean Blasquez de Valverdé que les Jésuites avoient des Ennemis dans tous les Etats, & de quoi ils étoient capables; ainsi sans s'amuser davantage à d'inutiles recherches, il reprit la route du Paraguay.

Comment on en découvre la fausseté.

La première chose qu'il apprit en y arrivant, fut que le Capitaine Christophe Ramirez de Fuenleal, le premier Auteur du pénible voïage qu'il venoit de faire, étoit mort après avoir retracté devant témoins, tout ce qu'il avoit dit & fait contre les Jésuites, & leur en avoit demandé pardon. Sa mort épargnoit apparemment à ces Religieux le chagrin de lui voir subir le châtement que méritoit l'indigne artifice qu'il avoit mis en œuvre pour les décrier; & le Visiteur, à qui on présenta l'original de sa rétractation, jugea à propos de le joindre aux autres pièces juridiques qui devoient entrer dans le Procès-verbal de sa visite.

Rétractation du Capitaine Christophe Ramirez de Fuenleal.

Il fit ensuite ses informations sur ce qui s'étoit passé à l'Assomption au sujet des Jésuites pendant les années 1648 & 1649; & le 27 de Septembre, il prononça une première Sentence sur les Mines d'or, qu'on avoit accusé ces Religieux de posséder & de faire valoir à leur profit; après quoi il con-

1657.
Deux Sentences du Visiteur

(1) Liv. 2. Chap. 48.

1657.

damna le Dénonciateur Dominique à recevoir par les rues de la Ville deux cents coups de fouet, monté à cheval sur un bât, & suivi d'un Crieur, qui publioit à haute voix son crime: son dessein étoit de le faire pendre ensuite; mais le Recteur du Collège lui représenta que ce malheureux Esclave avoit été forcé par son Maître de faire tout ce qu'il avoit fait, & obtint, quoiqu'avec bien de la peine, qu'il lui fit grâce de la vie.

Le second jour d'Octobre il rendit une seconde Sentence, dans laquelle après avoir fait mention de plusieurs rétractations, outre celles dont nous avons parlé, il dit, » que voulant user » de la douceur & de la modération nécessaires dans un País » pauvre & misérable, tel qu'est le Paraguay, sur tout après » les frais que les Coupables ont été obligés de faire pour » les Procès, après les amendes auxquelles ils ont été condam- » nés par les Juges Ecclésiastiques & séculiers; après la ré- » paration d'honneur qu'ils se sont portés d'eux-mêmes à faire » aux Peres de la Compagnie par des retractations juridi- » ques, voyant d'ailleurs que ces Religieux contents de voir » leur innocence & la vérité reconnues par les Juges, qui en » ont été témoins oculaires, & avouées par ceux mêmes qui » les avoient calomniés, ont bien voulu leur pardonner, il » se contente de les condamner, 1^o; à un silence perpétuel » sur ce que l'on a imputé aux Jésuites, & à paier tous les » frais du présent Procès & des Copies qu'il en faudroit » faire pour être envoiées à Sa Majesté & au Conseil roial » des Indes, & il comprend dans cette condamnation les » Régidors & les Alcaldes, qui ont été en exercice pen- » dant les années 1648 & 1649, aussi-bien que le Général » François Nuñez d'Avalos, lequel s'est trouvé complice de » faux témoignages, & pour ce a été condamné à une amen- » de pécuniaire & au bannissement par le Seigneur Dom » André de Leon Garavito, déclarant audit Nuñez d'Avalos » que c'est sans préjudice de la Sentence & de l'Arrêt que » pourra rendre contre lui le Conseil roial des Indes. Quant » aux Capitaines Manuel de Villalobos, Diegue Ximenez de » Vergas, & au Sergent Major d'Ayola, parcequ'après avoir » ratifié par force les informations & les autres Actes qu'on » leur avoit présentés, ils déclarerent aussi-tôt aux Peres de » la Compagnie la violence, dont on avoit usé pour les y » contraindre, & protesterent n'avoir jamais lû le contenu » des pieces qu'on leur faisoit signer, & parcequ'après en » avoir

» avoir été instruits, ils leur en ont fait une pleine & entière satisfaction par écrit, ainsi qu'ils le déclarent dans leurs Requêtes & dans leurs interrogatoires, il les renvoie absous & déchargés.

Il semble que des Jugemens rendus avec tant de maturité, sur des recherches & des examens si exacts, sur l'aveu des Coupables mêmes, & après des rétractations si juridiques & si peu suspectes, ne laissent plus aux Ennemis des Jésuites, que la honte attachée à des impostures si bien prouvées, & que le moins qu'on devoit attendre de leur part, étoit qu'ils gardassent un profond silence sur le passé : mais une Lettre de Dom Jean de Palafox au Pape Innocent X, en faveur de Dom Bernardin de Cardenas, & contre les Jésuites, dont on répandit alors des copies dans ces Provinces, parut aux Emissaires de l'Evêque du Paraguay une conviction de tous les crimes, dont ce Prélat accusoit ces Religieux : cependant ils ne persuaderent que ceux, que la passion aveugloit encore & empêchoit de réfléchir surtout ce qui s'étoit passé. En effet, une Lettre d'un Evêque du Mexique, qui plaidoit contre les Jésuites, & qui ne connoissoit Dom Bernardin de Cardenas, que par celles que ce Prélat, & ses plus zélés Partisans lui avoient écrites, pouvoit-elle balancer dans l'esprit des Personnes impartiales, ce que l'Evêque du Tucuman, qui étoit plus à portée d'être mieux instruit, écrivoit & publioit partout pour la défense des Jésuites.

Dans une Lettre de ce Prélat au même Pape Innocent X, datée du vingt & unieme de Février 1653, après avoir représenté à ce Pontife le tort que faisoit au progrès de l'Evangile dans le Paraguay le déchaînement qu'on voïoit dans ces Provinces contre les Peres de la Compagnie, il lui dit, qu'il conjure à genoux Sa Sainté d'y apporter un remede efficace & prompt ; & qu'elle peut d'autant plus ajoûter foi au témoignage qu'il rend à ces Missionnaires, que personne ne peut les connoître mieux que lui ; puisque le plus grand nombre & les principales de leurs Maisons sont dans son Diocèse. Dans une autre du treizieme de Mars, adressée au même Pontife, il commence par protester, qu'il va lui parler comme il parleroit à Dieu même ; que dix-huit ans d'Episcopat, pendant lesquels il a été deux fois chargé, comme le plus ancien Evêque de la Province, du gouvernement de toute la Métropole, lui ont donné le tems & tous les moyens de con-

1657.
Lettre de D. Jean de Palafox, & ce qu'elle produit.

Lettres de l'Evêque du Tucuman au Pape Innocent X

1657.

noître à fond les Jésuites du Paraguay ; que leur vertu, leur zele, & le grand nombre de conversions qu'ils font tous les jours, sont uniquement ce qui déchaîne l'Enfer contre eux ; que tout ce qui a été écrit pour les rendre odieux, lui a passé par les mains ; qu'il en a rendu compte au Saint Siège, au Roi, son Souverain, au Viceroi du Pérou, à l'Audience royale des Charcas ; que le premier Auteur de tout le mal est l'Evêque du Paraguay, lequel a entrepris de perdre la Compagnie de Jesus dans ces Provinces ; qu'il laisse à Dieu le jugement du cœur de ce Prélat, & à Sa Sainteté celui de ses œuvres.

1658.

Lettre du même à Alexandre VII.

Par une troisième qu'il écrivit, le huitième d'Octobre 1658, au Pape Alexandre VII ; il fait entendre à Sa Sainteté qu'on laissoit alors les Jésuites un peu plus tranquilles au Paraguay ; mais il ajoute que ce calme ne consistoit qu'en ce qu'on ne les troubloit plus dans l'exercice des fonctions de leur ministère, dont ils s'acquittoient avec autant de zele & de ferveur, que si leurs travaux eussent changé à leur égard le cœur de leurs Ennemis. » C'est en cela, dit-il, que consiste la vérité table patience. Si la marque d'une grande ame & d'un grand cœur est d'être comme insensible aux coups qu'on nous porte, la Compagnie de Jesus en a ici essuïé un très grand nombre, & des plus sensibles ; & j'ai vû ces Religieux ne leur opposer d'autre bouclier, que celui d'une défense innocente & modérée, sans se détourner un moment de leurs fonctions apostoliques.

C'étoit toujours le Frere Gaspar de Artiaga, qui soulevoit toute l'Amérique Méridionale contre eux par des Libelles, qu'il y faisoit courir, & dont il envoïoit des copies en Europe & jusques dans les Pais Protestans. L'Evêque du Tucuman voulut d'abord engager tous ceux qui avoient autorité sur lui, à le faire sortir d'un Pais où il jettoit le trouble, & qu'il scandalisoit ; mais ses Supérieurs avoient les mains liées, & le saint Prélat n'ayant plus d'autre parti à prendre pour éloigner de ces Provinces un Homme si dangereux, que de s'adresser au Roi, lui en écrivit en ces termes.

S I R E ,

Lettre du même au Roi d'Espagne.

» Les entreprises du Frere Gaspar de Artiaga, Convert de l'Ordre de Saint François, ont causé un tel scandale, » premierement, dans les Province du Pérou voisines du Pa-

» raguay, & puis dans tout le reste de ces Roïaumes, qu'a-
 » près m'y être inutilement opposé avec tous ses Supérieurs,
 » avec le Viceroi & le Tribunal du St-Office, je me vois
 » obligé d'en informer Votre Majesté. On ne sauroit dire
 » quel esprit fait agir ce Religieux; mais il est certain que
 » ce n'est point l'esprit de Dieu, puisque ses œuvres sont les
 » œuvres du Démon. Il fait paroître une haine mortelle con-
 » tre les Peres de la Compagnie de Jesus; il envoie ses Li-
 » belles diffamatoires contr'eux jusqu'à Angola dans l'Afri-
 » que, & même selon qu'il a été rapporté dans une infor-
 » mation, jusqu'en Hollande pour les y faire imprimer & les
 » répandre partout. Toutes les visions qui lui passent par l'es-
 » prit, il les met aussi-tôt sur le papier comme des vérités,
 » sans considérer le tort qu'il fait à tout un saint Ordre.

» Pour moi, ne me contentant point des connoissances gé-
 » nérales, que j'ai pu acquerir depuis vingt-cinq ans que
 » je suis dans ces Provinces, j'ai voulu faire secretement des
 » perquisitions très exactes sur ce qu'il débitoit; j'ai même
 » publié des Ordonnances, par lesquelles j'obligeois tout le
 » monde, sous peine des Censures, de me venir déclarer
 » en particulier ce qu'on en savoit; afin de voir si tout,
 » ou du moins une partie, avoit quelque fondement;
 » mais ces diligences n'ont servi qu'à me faire connoître
 » encore plus clairement sa malice & l'innocence de ceux
 » qu'il accuse. Je puis du reste rendre ces témoignages aux
 » PP. de la Compagnie de Jesus, que depuis l'année 1639
 » que je suis en ce País, je n'ai vû personne travailler plus
 » efficacement qu'eux pour décharger la conscience de
 » V. M., & l'obligation où elle est de faire instruire ses Su-
 » jets, ni s'occuper jour & nuit plus utilement dans le Mi-
 » nistère Apostolique; tous n'épargnant ni peine, ni dé-
 » pense, donnant à tous de grands exemples, au milieu des
 » contradictions, des insultes, des calomnies, & de tous
 » les autres mauvais traitemens qu'on leur fait, sans se
 » plaindre. Je ne les ai même jamais vûs répondre à leurs
 » Ennemis, que quand ils y ont été contraints juridiquement,
 » ou devant Votre Majesté, ou devant les Juges, à qui il
 » appartient de les y obliger:

» Mais à moins que V. Majesté ne mette fin à un tel désor-
 » dre, je puis l'assurer qu'elle verra dans tout ce País beaucoup
 » de mépris pour la Justice, une grande disette d'Instrueteurs,

1659.

» un extrême dérèglement des mœurs, & que les funestes
 » effets des emportemens du Frere Gaspar deviendront irre-
 » médiables : car c'est tout le fruit, qu'on doit attendre de
 » ses médisances & de ses calomnies contre les Ouvriers
 » Evangeliques, qui travaillent avec succès pour attirer à la
 » connoissance du vrai Dieu, au chemin du salut, & à une
 » maniere de vivre conforme à la raison, tant de Bêtes fé-
 » roces, qui ont vécu jusqu'ici sans aucune Loi civile, ni
 » même naturelle.

» Par toutes ces considérations, Sire, j'avois déjà fait
 » des instances auprès du Supérieur du Frere Gaspar dans
 » le Pérou, qui est un Religieux d'un grand mérite, & il
 » m'avoit adressé des Patentés, par lesquelles il ordonnoit
 » que ce Frere lui fût envoyé Prisonnier au grand Couvent
 » de Lima ; mais cela n'eut point d'effet ; parceque ce Frere
 » étoit alors à Buenos Ayres, & que d'ailleurs D. Manuel
 » Nuñez de Cuellar, Procureur de Votre Majesté dans le
 » Roïaume de Chili, qui se trouva dans cette Ville, étoit
 » chargé de la part de Votre Majesté de remédier à ce dé-
 » sordre : je m'adressai donc à lui, & je lui fis de fortes re-
 » montrances, en lui représentant combien il étoit néces-
 » saire que les ordres qu'il avoit reçus fussent exécutés,
 » & en protestant que s'il y manquoit, il seroit respon-
 » sable de tous les maux qui en arriveroient, je joignis à ma
 » Lettre plusieurs pieces originales, avec d'autres Actes
 » & une Information, & il me fit la réponse que j'envoie
 » en original à Votre Majesté, avec quelques dépositions
 » sur le même sujet.

» Mon sentiment, Sire, se réduit donc à deux choses,
 » l'une, que les calomnies du Frere Gaspar étant si atroces,
 » sur une matiere si grave, & contre un Corps si considéra-
 » ble, il faut de nécessité en faire un exemple ; je veux dire,
 » obliger l'Auteur à prouver ce qu'il avance, & s'il ne le
 » peut, qu'il soit châtié comme il le mérite, & qu'on lui
 » ordonne de faire une satisfaction publique à ceux qu'il a
 » calomniés. Autrement, Votre Majesté ne doit pas s'atten-
 » dre que Dieu, ni elle, puissent avoir des Ministres, qui
 » soient capables de faire leur devoir avec fermeté, quand
 » ils verront leur crédit ruiné par la calomnie. L'autre chose,
 » Sire, qui me paroît certaine, est que je ne puis croire qu'un
 » Religieux tel que celui-là, doive demeurer plus long-tems

» aux Indes, où il ne faut que le moindre soufle de vent
 » pour exciter une grande tempête. Il seroit moins dange-
 » reux en Espagne, où la Foi est mieux établie & la Justice
 » mieux administrée. C'est sur quoi Votre Majesté ordon-
 » nera ce qu'elle jugera plus à propos ; cependant je prie-
 » rai Dieu sans cesse de conserver sa Personne roiale pour
 » le bien de ses Etats & de toute la Chrétienté. A Santiago
 » de l'Estero, ce neuvieme de Juin 1659.

1659.

Frere MELCHIOR, Evêque du Tucuman.

Mais rien ne fit mieux l'apologie des Missionnaires du Pa-
 raguay que la conduite invariable qu'ils tinrent à l'égard de
 leurs Persécuteurs. Rien en effet ne fit revenir plus de monde
 des préjugés, où une infinité de Personnes s'étoient livrées
 contre eux, que leur patience, leur douceur, leur facilité à
 pardonner, & le zele qu'ils avoient témoigné en plusieurs ren-
 contres pour obtenir la grace de ceux qui avoient le moins
 gardé de mesures pendant la persécution qu'on leur avoit
 faite. On commença aussi bientôt à regarder leurs Néophytes
 d'un œil bien différent de celui, dont l'Evêque du Pa-
 raguay les avoit fait envisager pour rendre leurs Pasteurs
 odieux. Ce n'étoient plus ni des Voisins dangereux, ni des
 Rebelles, dont les Jésuites vouloient se servir pour usurper
 le Domaine du Roi, mais les Libérateurs de la Province &
 la plus sûre ressource contre les Barbares, que les Espagnols
 ne pouvoient pas empêcher de troubler la tranquillité. Déjà
 même on étoit persuadé qu'il y avoit bien plus à compter
 sur eux, que sur les nouveaux Chrétiens qui étoient en
 Commande; & ceux qui pensoient encore autrement, eurent
 bientôt de quoi se désabuser.

Ce qui fait
 revenir bien
 des Gens en
 faveur des Jé-
 suites.

Les Indiens, qui avoient été donnés à la Ville de l'As-
 somption, & qui n'en étoient nullement ménagés, se révol-
 terent, & massacrèrent plusieurs Habitans. Leur révolte fut
 même si subite, que le Gouverneur de la Province, Dom
 Alonso Sarmiento, fut obligé de se réfugier dans une Eglise
 de la Campagne avec une poignée de Soldats, qu'il avoit
 eu bien de la peine à rassembler. Il y fut aussi-tôt assiégé, &
 ferré de si près par les Rebelles, qu'il ne lui fut pas possible
 d'envoier demander du secours aux Réductions du Parana
 les plus proches. Mais on y apprit d'ailleurs l'extrémité où
 il étoit réduit; & sur le champ un Corps considérable de

1660.

Les Indiens
 du Parana
 viennent fort
 à propos au
 secours du
 Gouverneur
 du Paraguay.

.1660.

Néophytes, marchant jour & nuit sans s'arrêter, tomba sur les Barbares, qui ne s'y attendoient point, en tua une partie & dissipa le reste.

Il mettent les
Guaycurus en
fuite.

Ces Braves étoient à peine retournés chez eux, que les Guaycurus aiant réuni toutes leurs forces, entrèrent dans leur País pour se venger du secours qu'ils avoient donné quatre ans auparavant contre eux à D. André de Leon Garavito; mais ils en furent si bien reçus, qu'ils n'ont jamais osé depuis ce tems-là y reparoître. Ils n'en furent pas même quittes pour en avoir été chassés avec beaucoup de perte. Quelque tems après le Gouverneur envoia aux Néophytes un ordre de les aller châtier de leur hardiessè, & ils les méprisèrent assez pour n'entrer dans leur País qu'au nombre de cent, qui y firent de grands ravages, & y mirent tout à feu & à sang. Presque toutes les années suivantes sont marquées dans les Lettres écrites à Madrid, par de semblables expéditions, qui répandirent fort loin la terreur de leurs armées, & furent de nouvelles preuves sans réplique de leur fidélité au Service du Roi; & cela dans le tems que le Procureur de Dom Bernardin de Cardenas en Espagne, chargeoit ses mémoriaux d'investives contre ces nouveaux Chrétiens & contre leurs Pasteurs.

Fin du douzieme Livre.



HISTOIRE DU PARAGUAY. TREIZIEME LIVRE.

SOMMAIRE.

LE Pere Diaz Taño à Madrid. Comment il y est reçu. Déchainement en Espagne contre les Jésuites. Le Roi Catholique demande au Général de la Compagnie un Visiteur pour le Paraguay. Quel fut ce Visiteur. Il consulte le Commissaire des Peres de Saint François du Pérou. Lettre de ce Commissaire au Pere Oliva, Général des Jésuites. Chef d'accusation contre les Jésuites du Paraguay, avec la réponse du Commissaire des Peres de Saint François. En quel état le Visiteur trouve la Province de Paraguay. Le Commissaire de Saint François nommé Evêque de l'Assomption. Belle action des Itatines Chrétiens. Le nouvel Evêque visite par ordre du Roi les Réductions des Jésuites. Les Indiens de ces Réductions sauvent la Ville de Santafé. Leurs travaux pour le service du Roi. Nouvelle tentative pour établir la Foi dans le Chaco. Deux Jésuites chez les Mataguayos. Comment ils y sont reçus. Les Espagnols refusent de leur vendre des provisions. Complot contr'eux. Il est découvert. Retraite de ces Missionnaires. Fruit de leur tentative. Les Mataguayos les redemandent. Deux Jésuites engagent les Mocovis à mettre bas les armes. La guerre recommence. Les Espagnols entrent dans le País ennemi. Belle action de trente Chiriguanes. On manque une belle occasion de faire la paix. Les Ennemis sont défaits. Fondation d'une Réduction près d'Esteco. Piété du Gouverneur. Opération de cette campagne. L'Armée retourne à Esteco. Etat de la Réduction susdite. Sagesse des Femmes du Chaco. Pourquoi le Gouverneur laisse son entreprise imparfaite. Ce qu'il fait de ses Prisonniers. La Réduction est évacuée. Les Jésuites refusent de recevoir des Indiens en Commande. Il en gagnent plu-

sieurs à Jesus-Christ. Ce qui empêche de continuer la guerre. Tentative manquée pour la Conversion des Calchaquis. Entrepris des Portugais sur le Paraguay. Diligences des Gouverneurs du Paraguay & de Rio de la Plata. Les Indiens des Réductions vont à la découverte des Portugais. Ils en font vingt-cinq Prisonniers, & comment ils en usent avec eux. Ce qui se passa entre le Capitaine Portugais & le Supérieur des Missions. Le Capitaine est conduit à Buenos Ayres. Comment il y est reçu. Commencement de la Colonie du Saint-Sacrement. Ce qui se passe entre le Gouverneur Espagnol & le Général Portugais. Prétenions de celui-ci. Le Gouverneur de Buenos Ayres reçoit ordre de chasser les Portugais de la Colonie. Troupes qu'on y destine. Le Gouverneur demande trois mille Indiens des Réductions. Ils arrivent au Camp. Un secours envoié aux Portugais arrive trop tard. Force des Espagnols. Nouvelle sommation faite au Général Portugais. Elle est encore rejetée. Ordre de l'attaque. Les Indiens des Réductions le font changer. Attaque. Belle action d'une Dame Portugaise. Perte des deux Parties. Générosité du général Espagnol. Effet que produit cette Expédition, en faveur des Réductions.

1660.

Le P. Diaz
Taño en Es-
pagne.

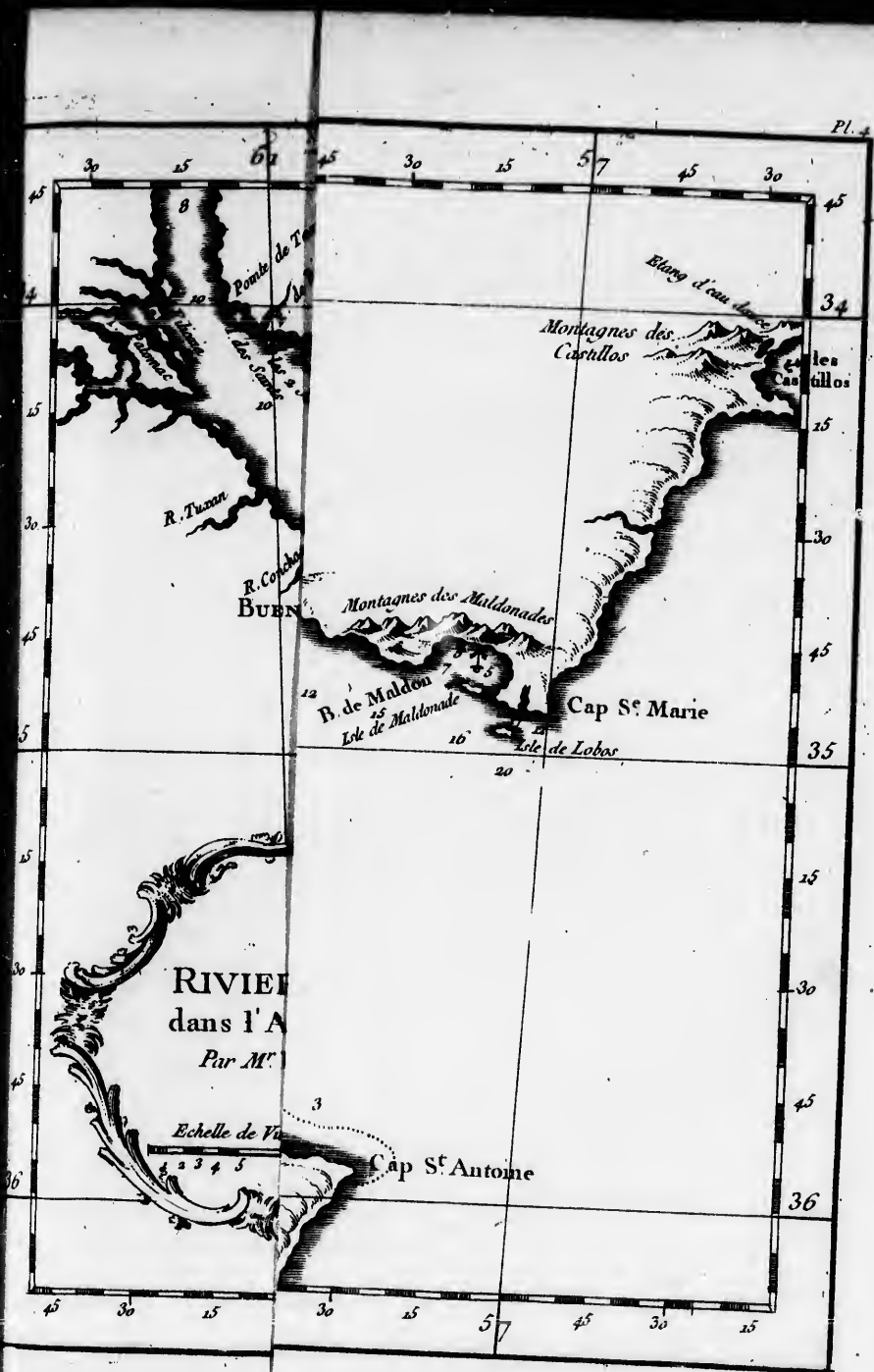
PEU de tems après que la Junte, dont nous avons parlé dans le Livre précédent, eut déclaré orthodoxe le Catéchisme, où Dom Bernardin de Cardenas avoit trouvé toutes les erreurs qu'il reprochoit aux Jésuites du Paraguay; le P. Diaz Taño étoit parti pour l'Espagne, moins pour y soutenir la cause de ses Freres, que pour répondre aux questions qu'on pourroit lui faire, donner les éclaircissemens qu'on pourroit lui demander, & solliciter une recrue de Missionnaires, dont la disette augmentoit tous les jours dans ces Provinces. D'ailleurs, le Roi Catholique aiant dès l'année 1654, évoqué à son Conseil des Indes la grande affaire, qui troubloit depuis si long-tems le Paraguay, & donné ordre qu'on lui envoiât toutes les pieces, que les deux Parties avoient produites, les Jésuites ne pouvoient les confier à un Homme, qui fût mieux instruit de cette grande affaire, que ce Religieux. Le Docteur Xarque donne à entendre (1) que les Tribunaux supérieurs du Pérou avoient eux-mêmes sollicité cette évocation, de concert avec les Jésuites, lesquels espéroient qu'on

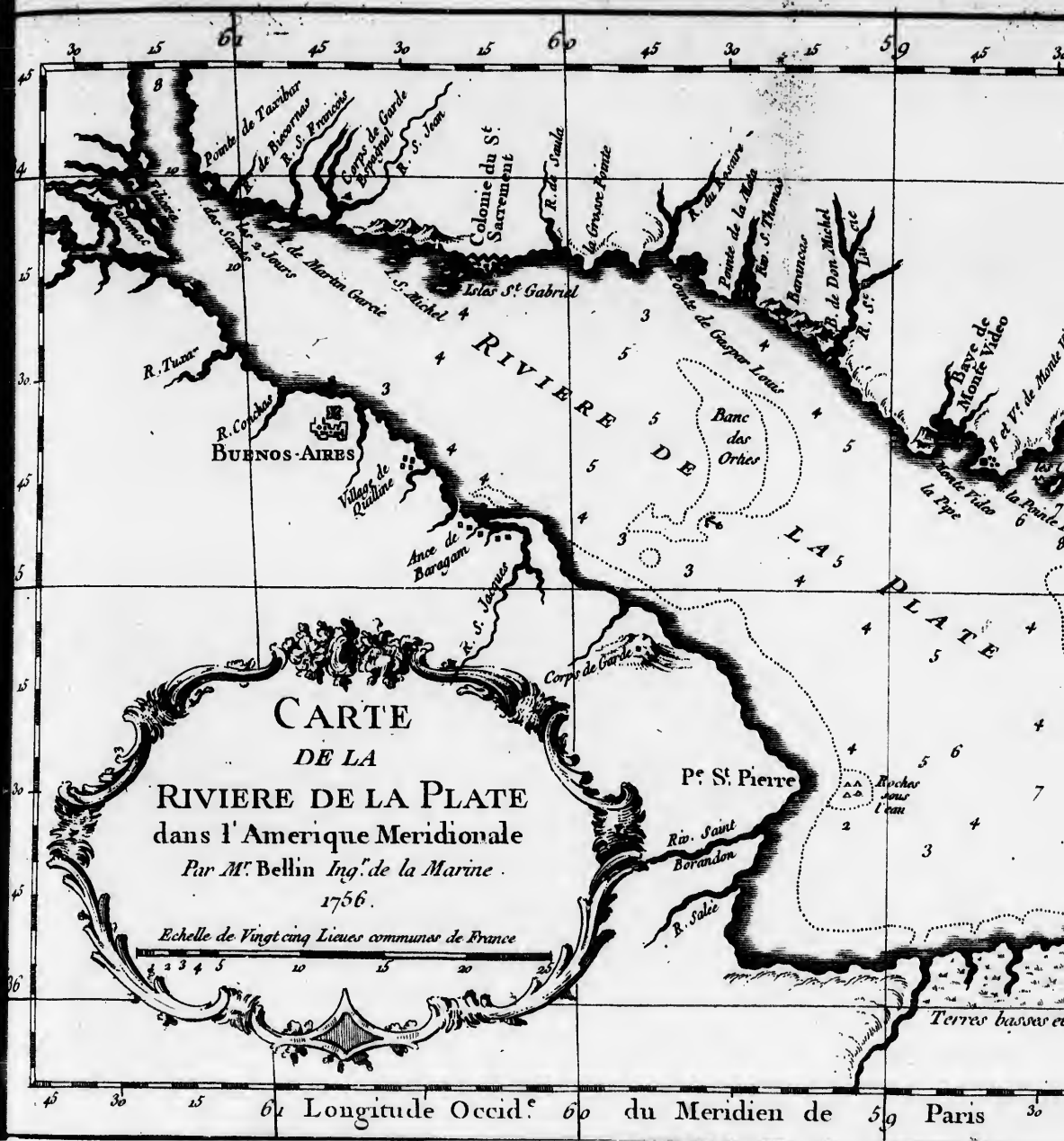
(1) Livre 2. page 50.

guerre
 Entre-
 verneurs
 des Ré-
 vingt-
 Ce qui
 s Mis-
 ment il
 ent. Ce
 Portu-
 Ayres
 Troupes
 iens des
 ix Por-
 somma-
 Ordre
 er. At-
 ix Par-
 te Ex-

is parlé
 utéchif-
 tes les
 P. Diaz
 outenir
 s qu'on
 ourroit
 , dont
 D'aill-
 oqué à
 depuis
 envoiât
 es, les
 qui fût
 igieux.
 unaux
 évoca-
 qu'on

les





CARTE
 DE LA
RIVIERE DE LA PLATE
 dans l'Amérique Meridionale
 Par M^r. Bellin Ing^r. de la Marine.
 1756.

Echelle de Vingt cinq Lieues communes de France

Longitude Occid.^e du Meridien de Paris



59 45 30 25 58 45 30 25 57 45 30

45

34

35

30

45

35

35

30

45

36

30

45

59 Paris 30 25 58 45 30 25 57 45 30 25

I
fi
a
c
à
P

te
at
di
fo
di
qu
fe
&
Ph
m
de
Ro
ne
ces
Sé
de

il v
le
une
que
ces
rep
les
dar
lifo
liqu
étan
& p
ries

(1
(2
papier

les inquieteroit moins au Paraguay, quand le jugement définitif ne dépendroit plus que du Conseil, & les Tribunaux supérieurs aiant de grandes raisons pour se débarrasser d'une affaire, qui s'embrouilloit de plus en plus, & dont les piéces, selon l'Auteur que je viens de citer, montoient déjà à dix mille feuilles de papier, quoiqu'il n'y en eût que très peu de la part des Jésuites.

Le Pere Diaz Taño en arrivant en Espagne, trouva partout un grand déchaînement contre sa Compagnie, & fut assez étonné de la défense qui lui fut faite de venir à Madrid; la Cour appréhendant peut-être que sa présence ne fournît une nouvelle matière à un feu que l'on vouloit éteindre. Mais quand il eut trouvé le moyen de faire passer jusqu'au Conseil les instructions dont il étoit chargé, non-seulement il eut permission de se montrer dans la Capitale, & obtint tout ce qu'il demandoit, mais le Conseil lui fit l'honneur de lui députer deux de ses Membres, pour lui témoigner au nom du Roi combien Sa Majesté étoit satisfaite de la conduite & du zèle de sa Compagnie à étendre le Royaume de Dieu dans toutes les Provinces du Paraguay (1). Il ne se laissa pourtant point éblouir par de si belles apparences, & après avoir mis ses affaires en règle, il partit pour Séville afin d'y faire ses arrangemens pour l'embarquement des Missionnaires qu'on lui avoit fait espérer.

A-peine y étoit-il arrivé, qu'il apprit que dans Madrid il y avoit un déchaînement affreux contre les Jésuites; que le Frere Villalon & quelques autres Religieux y répandoient une infinité de Libelles, & que cela continuoit même depuis que le Conseil avoit de son propre mouvement fait mettre ces Religieux aux arrêts dans leur Couvent; que ce qu'on y reprochoit de moins aux Missionnaires du Paraguay étoient les hérésies, les voleries, & la révélation des Confessions; que dans un de ces Ecrits, dont plusieurs étoient placardés, on lisoit ces mots: *le Docteur Jean de l'Espino, très zélé Catholique, a dit que la Compagnie méritoit d'être mitrée (2), comme étant convaincue d'impostures: d'être chassée comme séditieuse & perturbatrice du repos public: d'être fouettée pour ses voleries: d'être condamnée aux Galeres comme vagabonde; & d'être*

(1) Xarque, *ibidem*.
 (2) C'est-à-dire porter un bonnet de papier peint, en forme de mitre comme

ceux qui sont fouettés par la Ville pour certains crimes.

1661.

brûlée comme hérétique. Un autre avoit pour titre, Résistance Catholique aux entreprises impies & publiques, exécutées par ceux de la Compagnie de Jésus contre l'Eglise & contre le Roi dans la Province de Paraguay, qu'ils ont subjuguée par les armes, & à la faveur de la Doctrine erronée & frappée d'anathemes, qu'ils y ont introduite, & qui commence à infecter les Provinces voisines. Un troisieme étoit intitulé, Exposition de l'Épître prophétique de Saint Paul, dans laquelle cet Apôtre prédit les actions réprouvées des Religieux de la Compagnie de Jésus, traduite du Latin en Espagnol, afin qu'elle soit entendue de tout le monde. C'est ce que le Pere Diaz Taño écrivoit au Pere Assistant d'Espagne, dans une Lettre datée du sixieme de Janvier 1661.

Il faut qu'une cause soit bien désespérée, quand pour la soutenir on a recours à de pareilles voies; mais il est des hardiesses, qui réussissent du moins pour un tems, & les Agens de l'Évêque du Paraguay suivoient sans scrupule la maxime de ceux qui disent, *calomniez hardiment, il en restera toujours quelque chose* (1). D'ailleurs le Frere Villalon avoit trouvé de la protection jusques dans le Conseil, & il faisoit l'honneur au Pere Julien de Pedraça, Procureur général des Jésuites pour les Indes, de croire qu'il obéiroit, comme il le fit en effet, à un ordre du Roi, qui venoit d'imposer silence aux Parties: cet ordre avoit été rendu sur ce que le Rapporteur du Procès, Dom Antoine de Leon, avoit déclaré que dans tous les Ecrits présentés par le Procureur de D. Bernardin, il n'y avoit rien de vrai; mais comme il ne gardoit pas lui-même ce silence, le Pere de Pedraça, & après lui le Pere Hyacinthe Perez, s'en plainquirent au Roi, qui fit releguer ce Religieux dans un Couvent de son Ordre près de Seville, ce qui ne suffit pas encore pour le contenir: il se rendit quelque tems après à Rome, où il fit tout ce qu'il avoit fait en Espagne.

Le Pere Perez en porta encore ses plaintes au Roi Catholique, & le supplia d'empêcher que l'Ambassadeur de Sa Majesté auprès du Pape, ne lui donnât aucune protection. Il y a bien de l'apparence que Philippe IV eut égard à sa supplique; car il est certain que malgré tous les ressorts que firent jouer dans cette Cour les Agens de Dom Bernardin de Cardenas, pour faire annuller la Sentence rendue par le

(1) *Calumniare audacter, semper aliquid hærebis.*

Pere Nolasco, comme Juge-Conservateur des Jésuites, contre cet Evêque, ils n'y réussirent point, non plus qu'à persuader au souverain Pontife, mieux instruit par l'Evêque du Tucuman de ce qui s'étoit passé au Paraguay, que les Jésuites fussent tels que leurs Parties les représentoient.

Le Roi Catholique de son côté, n'ayant plus aucun doute sur la Doctrine de ces Missionnaires, pleinement justifiée par la Junte de l'Assomption, ni sur les Mines d'or, dont la premiere Sentence de Dom Jean Blasquez de Valverdè avoit fait évanouir jusqu'au plus léger soupçon, ni sur les sommes immenses, que Dom Bernardin de Cardenas accusoit les Jésuites de s'être appropriées, ni enfin sur l'usurpation d'une grande partie de son Domaine du Paraguay, voulut voir si sur les autres points d'accusation, dont il ne croioit nullement le Corps des Missionnaires coupable, il n'y avoit pas du moins quelques Particuliers qui eussent donné lieu à ces accusations, & il prit le parti d'écrire au Pere Jean-Paul Oliva, qui gouvernoit alors la Compagnie en qualité de Vicairé général, pour lui dire qu'il jugcoit à propos qu'il envoiât au Paraguay un Visiteur, chargé d'examiner certains articles qui lui restoient à éclaircir.

Le Pere Oliva reçut, comme il le devoit, cette marque de confiance que lui donnoit un si grand Monarque, & le supplia de nommer lui-même un de ses Sujets, dont les lumières & la droiture lui fussent parfaitement connues, & auquel il donneroit de sa part tous les ordres, tous les pouvoirs & toutes les facilités nécessaires pour s'acquitter de l'importante commission, dont Sa Majesté vouloit bien l'honorer. Mais Philippe IV voulut absolument avoir un Homme de son choix, & le Vicairé général nomma le Pere André de Rada, alors Provincial au Pérou, & qui avoit exercé le même emploi & celui de Visiteur dans plusieurs autres Provinces de l'Amérique Espagnole.

Il étoit déjà fort connu à Rome & en Espagne, parce-qu'étant Provincial au Mexique il avoit eu à essuyer tout le feu de la persécution que Dom Jean de Palafox y faisoit aux Jésuites, & que la sagesse, avec laquelle il s'y étoit comporté, lui avoit attiré les éloges des deux Puissances, au Tribunal desquelles cette grande affaire avoit été portée. Il ne se fit pas moins d'honneur au Paraguay, qu'il ne s'en étoit fait dans la nouvelle Espagne, & après y avoir gou-

Le Roi demande au Général des Jésuites un Visiteur pour le Paraguay.

Quel fut ce Visiteur.

1661.

verné sa Compagnie pendant six ans, d'abord en qualité de Visiteur, puis en celle de Provincial, de retour en Espagne en 1670, il fut chargé du gouvernement du Collège imperial de Madrid. Il y mourut peu de tems après d'une maladie contagieuse contractée à l'Hôpital au service des Malades, & dans une si grande opinion de sainteté, que le Corps des Officiers Militaires, soutenu du Cardinal d'Arragon, Archevêque de Toledé, & le Conseil royal des Indes, se disputèrent le dangereux emploi de le porter au tombeau (1).

1663.

Il consulte
le Commissaire
des Peres
de Saint François.

Tel étoit le Visiteur, que le Pere Oliva proposa au Roi Catholique, & que ce Monarque chargea d'examiner les articles des affaires du Paraguay, sur lesquelles il n'étoit pas encore suffisamment instruit. Le Pere de Rada ne reçut les ordres de Sa Majesté & ceux de son Supérieur, qu'en 1663. Dans les instructions, dont ceux du Vicaire général étoient accompagnés, il lui étoit sur-tout recommandé de ne rien faire, que de concert avec le Pere Gabriel de Guillestigui, Commissaire général des PP. de Saint François au Pérou, Religieux d'un grand mérite, & qui avoit été Visiteur au Paraguay, dans le tems que Dom Bernardin de Cardenas soulevoit toute cette Province contre les Jésuites. Rien ne pouvoit faire plus de plaisir au Pere de Rada, que d'avoir à travailler avec un Homme, qui avoit été témoin des choses, dont il avoit à traiter; mais en arrivant à Lima, il apprit que le Commissaire se trouvoit alors à Santafé de Bogota, Capitale du nouveau Roiaume de Grenade, éloignée de quatre cents lieues de cette Capitale. Il fut donc réduit à le consulter par Lettres; & la Providence le permit sans doute, afin qu'on eût par écrit le témoignage d'un Homme de cette autorité sur une affaire, qui intéresse un Evêque du même Ordre que lui.

Lettre du
Commissaire,
à P. Oliva.

Le Pere de Rada lui exposa, dans la Lettre qu'il lui écrivit, les articles au nombre de cinq, sur lesquels le Roi Catholique vouloit être éclairci, & y joignit une autre Lettre, que le Pere Oliva lui avoit adressée pour lui rendre. Ce Commissaire répondit à l'une & à l'autre; & voici la réponse, qu'il fit au Vicaire général de la Compagnie.

(1) Xarque, Liv. 2. Chap. 50. Toutes les pieces suivantes sont tirées du même Auteur.

MON RÉVÉREND PÈRE,

1662.

» J'ai reçu au mois d'Août dernier une Lettre du Père
 » de Rada, Provincial de la Compagnie au Pérou, par
 » laquelle il me donne avis de l'ordre, qu'il venoit de rece-
 » voir de votre Paternité, de se transporter au Pérou. J'a-
 » voue que je n'ai pu m'empêcher de le plaindre d'être obligé
 » de faire un aussi grand voïage... & cela avec d'extrêmes
 » fatigues par des chemins très difficiles. C'est pourquoi, afin
 » d'ôter à votre Paternité les mauvaises impressions, qu'on a
 » tâché de lui donner de quelques-uns de ses Religieux,
 » je suis bien aise de l'instruire de toutes les affaires de ce
 » País. Je fais qu'elle avoit enjoint au Père de Rada de s'a-
 » dresser à moi pour cet effet; mais la distance des lieux
 » ne permettant pas que nous puissions nous aboucher, il a
 » été obligé de me consulter par Lettre, & il y a quinze
 » jours que j'en ai donné une pour lui faire tenir à Lima
 » par la voie de Quito, avec une réponse sur les cinq Chefs
 » d'accusation, dont on a chargé vos Pères. C'est la copie
 » de cette réponse, que j'envoie à votre Paternité, & je
 » puis assurer que je n'y ai rien avancé dont la vérité ne
 » me soit parfaitement connue, ce que j'atteste devant Dieu,
 » & en ma conscience.

» La réponse sur le cinquieme article n'est pas de moi,
 » parceque je n'étois point à Buenos Ayres, quand le fait
 » est arrivé; mais mon Secrétaire, qui y étoit, m'a rendu
 » le témoignage que vous trouverez ici, & il vous écrit lui-
 » même pour vous le confirmer. Du reste, je dois ajoûter de
 » tous vos Religieux de ces Provinces en général, & de
 » chacun en particulier, que j'ai toujours reconnu en eux
 » beaucoup de vertus & de perfections; que dans l'occasion
 » dont il s'agit, ils ont souffert en véritables Apôtres, &
 » qu'ils en remplissent chaque jour les devoirs par la ma-
 » niere, dont ils travaillent à l'instruction des Indiens, ani-
 » mant par leur exemple les Missionnaires de mon ordre,
 » qui sont dans le même País. Aussi puis-je me glorifier que
 » de toutes les Habitations des Indiens que j'ai vûes, ayant
 » visité tout le Pérou, il n'y en a point, où les Peuples
 » soient mieux instruits, ni dont je crois que Dieu soit plus
 » content que celles-là.

» Je me souviens, & je me souviendrai toujours de ce que

» me dit peu de tems avant sa mort le vénérable Pere Louis
 » de Bolaños, Religieux de mon Ordre, l'un des premiers
 » qui aient prêché la Foi dans ces quartiers-là : *Je meurs con-*
 » *tent, & je bénis Dieu*, ce sont ses propres paroles, *de voir*
 » *sous la conduite des PP. de la Compagnie, les Indiens que*
 » *j'ai convertis* ; car aiant avec lui peu de Missionnaires de
 » notre Ordre, il avoit été obligé de laisser à vos Peres le
 » soin d'une partie de ses Néophytes ; & je puis dire sans
 » flatterie, que ces Missions sont encore en meilleur état,
 » qu'elles n'étoient sous ce grand Serviteur de Dieu. Enfin,
 » mon Révérend Pere, non-seulement dans cette occasion,
 » mais encore dans toutes les autres que votre Paternité
 » me donnera de lui rendre quelque service, je m'en acquit-
 » terai avec toute l'affection possible ; je prie Dieu qu'il vous
 » conserve pendant plusieurs années pour le bien de la Com-
 » pagnie. A Santafé, le douzieme d'Octobre 1663, Frere
 » GABRIEL DE GUILLESTIGUI, Commissaire général du Pérou.

CHEFS D'ACCUSATION

Contre les Peres de la Compagnie de Jesus, qui sont
 au Paraguay ; avec la Réponse du Révérend Pere
 Gabriel de Guillestigui, Commissaire de l'Ordre
 de St. François dans le Pérou (1).

I. **O**N dit que les Jésuites du Paraguay aiant été de l'avis de
 ceux qui tenoient que l'Ordination de Dom Bernardin de Car-
 denas étoit nulle ou irréguliere, au lieu de se taire en cette oc-
 casion, comme ils le devoient, ils publierent leur sentiment
 comme une décision certaine ; que par-là ils causerent le trou-
 ble & le scandale, faisant naître des soupçons sur la validité des
 Sacremens que ce Prélat administroit, & des autres fonctions
 Episcopales qu'il exerçoit. Enfin, que cela mit la Ville dans un
 furieux désordre, & même en danger de se révolter & de se
 perdre.

RÉPONSE. » Dom Bernardin de Cardenas, qui venoit
 » d'être nommé à l'Evêché de l'Assomption, aiant résolu
 » de se faire sacrer sans attendre ses Bulles, il y voulut être

(1) Xarque, Liv. 2. Chap. 50 & 51.

» autorisé du suffrage des Religieux , & des autres Personnes
 » savantes, & chacun embrassa l'opinion qu'il jugea la meil-
 » leure. Celle des Peres de la Compagnie fondée sur un
 » sentiment commun parmi les Théologiens, & qui a été ap-
 » prouvée dans le Conseil, fut qu'il ne pouvoit pas se faire
 » sacrer de la sorte. Mais il n'est nullement vrai qu'ils aient
 » entrepris de décider absolument sur la question. Ils ne
 » firent que déclarer ce qu'ils pensoient, dans une occasion
 » où ils étoient obligés de dire leur avis.

» Il y avoit dans le même tems deux Religieux qui avoient
 » été renvoies secretement de la Compagnie, l'un nommé
 » Jérôme Porcel, qui entra dans notre Ordre de Saint Fran-
 » çois, où j'ai vécu avec lui. L'autre, nommé Côme Sofia (1),
 » que je me souviens d'avoir vû Dominiquain. Ces deux
 » Religieux aiant donné leur avis par écrit, où ils soutenoient
 » que l'Evêque nommé pouvoit se faire sacrer sans attendre
 » ses Bulles, les Peres les plus considérables de la Compa-
 » gnie, entr'autres le Pere Jean de la Guardia, zélé pour l'hon-
 » neur de leur Ordre, firent publier dans la Ville & dans l'U-
 » niversité de Cordoue, que le sentiment de ces deux Peres
 » n'étoient pas celui de la Compagnie, & ne devoit point
 » passer pour tel. Ainsi l'opinion contraire fut dès-lors re-
 » gardé comme celle de toute la Compagnie; non qu'ils en
 » fussent les Auteurs, & qu'ils aient rien prononcé défini-
 » tivement sur le cas proposé, mais parcequ'ils le choisi-
 » rent comme le plus sûr (2).

» Or, quoiqu'ils le fissent dans un tems où ils ne pouvoient
 » pas prévoir les révolutions qui sont arrivées depuis dans le
 » Paraguay, il semble néanmoins que leur opposition étoit
 » un moien que fournissoit la Providence, pour détourner
 » de si grands maux, sans qu'ils pussent eux-mêmes en avoir la
 » premiere pensée. Au reste, leur opinion particuliere ne les
 » empêcha point de vivre dans une très bonne intelligence
 » avec l'Evêque pendant plusieurs années, ni ce Prélat de
 » leur marquer beaucoup d'amitié & de considération, quoi-
 » que s'étant fait sacrer ainsi à la faveur des suffrages de

(1) C'étoit le Recteur du Collège de Sana qui avoit donné son avis doctrinal en faveur du Sacre de Dom Betnardin de Cardenas.

paremment que la question avoit été décidée à Rome, & que le Pape avoit absous Dom Bernardin des censures, qu'il avoit encourues par son Ordination irréguliere.

(2) Le Pere de Guillestiqui ignoroit ap-

1663.

» ceux qui jugeoient qu'il le pouvoit , lorsqu'il voulut ensuite
 » donner les Ordres à Cordoue du Tucuman , les Jésuites
 » agissant conséquemment à l'opinion qu'ils tenoient , eussent
 » envoie leurs jeunes Religieux au Chili pour y être ordon-
 » nés , & c'est sur quoi je me soutiens d'avoir eu une dispute
 » avec quelques Chanoines de la Cathédrale.

II. *On dit en second lieu , que les Chanoines qui s'étoient
 soulevés contre l'Evêque , aiant choisi l'Eglise des Jésuites pour
 y célébrer l'Office divin , ces Peres les y reçurent & leur permi-
 rent d'en faire leur Cathédrale l'espace d'environ deux ans ; que
 le trouble & l'aigreur s'étant augmentés par-là , ce fut à ce sujet
 que dans les Discours & les Ecrits publics , on traita les Jé-
 suites de Schismatiques , & l'on intenta contre eux plusieurs autres
 accusations.*

RÉPONSE. » La plus grande & la plus considérable par-
 » tie des Chanoines s'étant séparée de l'Evêque pour les rai-
 » sons que j'ai apprises , lorsque j'étois au Paraguay (1) , alla
 » occuper l'Eglise du Collège de la Compagnie pour y faire
 » l'Office divin , de peur que dans la suite on ne leur fit un
 » crime de l'avoir omis. Il étoit au pouvoir de ces Messieurs
 » de choisir pour cela toute autre Eglise , & la refuser eût
 » été donner lieu aux mêmes maux , que l'on auroit préten-
 » du éviter , ainsi qu'il parut assez par la conduite de ces
 » Chanoines qui demeurèrent inébranlables dans leurs réso-
 » lutions. Pour les Peres de la Compagnie , ils firent dans
 » cette occasion tout ce qu'on devoit attendre d'eux , s'ef-
 » forçant selon l'esprit de leur regle , & selon leur louable
 » coutume , qui est assez connue de tout le Monde , d'accom-
 » moder ce différend. Cependant on ne laissa pas d'en pren-
 » dre occasion dans la suite de les appeller brouillons , per-
 » turbateurs & schismatiques , quoiqu'ils n'eussent fait autre
 » chose que de laisser leur Eglise aux Chanoines pour leur
 » tenir lieu de Cathédrale , à dessein & dans l'espérance d'être
 » plus en état de remédier au mal. Au reste , les Chanoines
 » mêmes avoient fait leurs efforts pour le prévenir. Car avant
 » que l'Evêque fût arrivé au Paraguay , & lorsqu'il étoit

(1) Les Chanoines n'en apportèrent point d'autre , que ce qu'ils croioient la prise de possession de l'Evêque nulle , & son Ordination illicite , par conséquent qu'il étoit lié par les censures , comme l'a déclaré

depuis la Congrégation du Concile de Trente. On n'a commencé à traiter les Jésuites de Schismatiques , que lorsque l'Evêque se fut déclaré contre eux.

» encore à Cordoue du Tucuman, ils lui avoient écrit pour le
 » prier d'attendre à exercer les fonctions Episcopales, qu'il
 » eût reçu ses Bulles, afin d'ôter matiere aux scrupules qui
 » pouvoient naître, s'il en usoit autrement.

III. *On dit que les Indiens des nouvelles Habitations formées par les Jésuites aiant eu la permission de Sa Majesté Catholique d'avoir des armes à feu pour se défendre contre les Portugais de Saint-Paul de Piratiningue du Bresil, ces Peres se servirent de ces Indiens armés, contre l'Evêque du Paraguay, & que quatre d'entr'eux les accompagnerent par l'ordre du Pere Diaz Taño, leur Supérieur, qui se trouva lui-même à la Bataille où furent tués dix-huit Espagnols du Parti de l'Evêque, & plusieurs Indiens de l'un & de l'autre Parti.*

RÉPONSE. » J'ai su de plusieurs Personnes d'une sagesse
 » & d'une probité reconnues, & même de ceux qui étoient
 » attachés à Dom Bernardin de Cardenas, comme le Syndic
 » de notre Ordre, qui étoit Lieutenant de Police dans la
 » Ville, & Dom Jean de Villafanti, le jeune, qui fut
 » Lieutenant général de l'Evêque; qu'après la mort du Gouverneur du Paraguay, Dom Diegue Escobar Oforio, ce Prélat fondé sur un Privilege accordé à la Ville de l'Assomption par l'Empereur Charles V, se mit en possession du Gouvernement civil & militaire; qu'il le fit à dessein de s'en prévaloir dans le démêlé qu'il avoit avec les Chanoines, lequel, malgré tous les remedes qu'on tâchoit d'y apporter, ne faisoit, comme j'ai dit, qu'augmenter chaque jour; qu'après qu'il se fût ainsi fait nommer Gouverneur, usant de tout le pouvoir que lui donnoit cette Charge, jointe à la dignité Episcopale, il chassa d'une maniere ignominieuse les Peres Jésuites de leur College & de la Ville, & que non content de cela il fit abattre une grande partie de leur College, sous prétexte qu'ils s'étoient établis dans la Ville sans la permission de Sa Majesté (1). J'ai vû moi-même des vestiges & des ruines, tant de l'Eglise que de la Maison. On pourroit supposer que ce ne fut pas l'Evêque qui ordonna toutes ces violences; mais il est constant qu'il ne s'y opposa en aucune maniere, & que les Jésuites qu'on

(1) Il est étonnant que Villafanti ait dit cela au Pere Commissaire, lui à qui on présenta les Lettres patentes du Roi pour la fondation de ce College, lorsqu'il exécuta les ordres de l'Evêque.

1663.

» chassa ainsi , furent exposés dans une Barque au courant
» du Fleuve.

» Ces Peres aiant porté leurs plaintes à l'Audience roiale
» de la Plata , dans le tems même que les Habitans de l'As-
» somption y envoierent demander un Gouverneur, cette Cour
» donna le Gouvernement de la Ville & de la Province à D.
» Sébastien de Leon, qui étoit un Homme d'un grand mérite,
» & bien différent des portraits que quelques-uns en ont voulu
» faire. Il fut chargé surtout de ramener avec lui & de rétablir
» les Peres de la Compagnie dans leur College. Le nouveau
» Gouverneur, se conduisant selon les Instructions qu'il avoit
» de l'Audience roiale, fit d'abord présenter ses Provisions
» dans les lieux où il le devoit faire sans s'exposer, & com-
» me il se douta bien des oppositions que l'Evêque feroit,
» tant à sa réception qu'au rétablissement des Jésuites, il se
» fit accompagner par quelques Troupes pour la sûreté de
» sa personne, & pour soutenir sa dignité. Ce fut en cette
» occasion que l'on en vint aux mains, & que vingt-trois
» Espagnols du parti de l'Evêque furent tués; mais uni-
» quement par leur témérité, & non par la faute du Gou-
» verneur Dom Sébastien de Leon, qui ne fit en cette ren-
» contre que maintenir l'autorité roiale, & user de son droit,
» après avoir fait auparavant ses protestations contre les Re-
» belles, & les avoir publiées au son du Tambour.

» Quant aux Peres de la Compagnie, ils étoient encore
» moins coupables que lui, & c'est une fausseté de dire qu'ils
» étoient à la tête des Troupes pour les conduire. Ils ne firent
» que suivre le Gouverneur, qui avoit ordre de les ramener
» à l'Assomption & de les rétablir dans leur College; & tout
» ce qui pourra être arrivé, c'est que quelques-uns des Sol-
» dats que Villafanti, Lieutenant général de l'Evêque, mena
» contre le Gouverneur, aiant voulu enlever quelqu'un des
» Jésuites, ce Pere aura fait en cette occasion ce que j'au-
» rois fait moi-même, & ce que tout autre auroit pu faire
» sans commettre un péché véniel, c'est-à-dire, qu'il se fera
» défendu de son mieux (1).

IV. *On dit en quatrieme lieu que les Indiens des Réductions
étant autant Sujets du Roi que les Naturels de ses Roiaumes,*

(1) Les Jésuites étoient trop loin du combat, où Villafanti fut défait, pour être exposés à de pareilles aventures.

néanmoins les Jésuites les élevent dans l'indépendance, jusques là que Sa Majesté aiant résolu de leur imposer un Tribut fort léger, seulement pour marque de sa Souveraineté, & ces Peuples mêmes le souhaitant, ils s'y opposerent & firent naître tant de difficultés, qu'ils vinrent à bout de l'empêcher, comme l'écrivit en Espagne celui, à qui le Conseil roial avoit donné la commission de lever ce Tribut.

RÉPONSE. » Non-seulement les Néophytes des Peres de
 » la Compagnie reconnoissent tous le Roi d'Espagne pour
 » leur Souverain, mais ce sont ces Peres qui leur inspirent
 » ces sentimens; & les témoignages qu'on produit du con-
 » traire sont de purs mensonges. Cela n'empêche pas que
 » les Missionnaires, qui prennent soin de les instruire, ne
 » tâchent de les faire décharger autant qu'ils peuvent des
 » Tributs & des Corvées; mais ils ne le font que par des
 » voies licites, & dignes de Personnes Religieuses, en re-
 » présentant au Roi & à ses Ministres la misere de ces pau-
 » vres Indiens, ce qui ne tend qu'à les affectionner de plus
 » en plus à la Religion Chrétienne & au service de Sa Majesté.
 » Aussi est-ce la même conduite que tient, au regard des nou-
 » veaux Convertis de ces Roïaumes où nous sommes, le
 » Seigneur Dom Diegue Egues Beaumont, Président de
 » l'Audience roiale (1), & l'un des plus habiles Ministres
 » qui soient au service de Sa Majesté, persuadé qu'il est qu'on
 » ne peut pas mieux procurer les intérêts de Dieu & ceux du
 » Roi, que par ce moien. En effet, cette condescendance &
 » ces remises sont, pour ainsi dire, une semence que l'on
 » cache en terre, mais dont les fruits paroîtront un jour en
 » abondance: outre que par-là on rend à Dieu ce qui appar-
 » tient à Dieu, & au Roi ce qui appartient au Roi, ainsi
 » qu'il est ordonné par les paroles qu'on lit dans l'Évangile
 » d'aujourd'hui vingtième Dimanche d'après la Pentecôte:
 » *Reddite ergo quæ sunt Cæsaris Cæsari, & quæ sunt Dei Deo.*

V. On dit en cinquième lieu, que selon les informations de
 plusieurs Personnes, tant Evêques, qu'Officiers du Roi, ce fu-
 rent les Peres Jean de la Guardia, qui est mort présentement, &
 François Diaz Taño, encore vivant, qui par leurs Conseils,
 sous prétexte de direction, induisirent Dom Pedre de Baygorri,
 Gouverneur de Buenos Ayres, à recevoir dans ce Port en dis-
 férens tems plus de vingt-six Vaisseaux ennemis chargés de

(1) De Santafé de Bogota.

1663.

Marchandises, & cela contre les ordres exprès de Sa Majesté, & au grand dommage du Commerce de la Ville de Cadix & de toute l'Espagne; de sorte que l'Ambassadeur du Roi en Hollande lui écrivit qu'il y étoit arrivé plusieurs millions du débit de ces Marchandises; ce qui fut cause que le Gouverneur, & tous ceux qui l'avoient secondé perdirent les biens & la vie.

RÉPONSE. » Sur ce cinquieme article, voici ce que mon
 » Secretaire qui est natif de Buenos Ayres, & qui s'y trouva
 » dans cette occasion, vient de me raconter. D. Jean d'Au-
 » triche avoit permis aux Hollandois d'aborder à quelque
 » Port que ce fût des Indes occidentales, & même à celui
 » de Buenos Ayres, à condition qu'ils travailleroient à ex-
 » terminer les Pirates de ces Mers. Comme les Habitans de
 » Buenos Ayres se trouvoient alors dans une grande diferte
 » d'étoffes pour s'habiller, ils résolurent de prier Dom Pe-
 » dre Baygorri qu'il leur permît d'en prendre des Hollandois,
 » pour des cuirs, de la farine, des viandes & du suif, &
 » afin d'obtenir cette permission, ils emploierent auprès du
 » Gouverneur l'intercession du Pere Jean de la Guardia. C'est
 » ainsi que ce Pere eut part à cette bonne œuvre, que ses
 » Ennemis ont tâché depuis d'empoisonner, mais fort injus-
 » tement, puisqu'il n'y fut porté par aucune autre intérêt,
 » que par celui de la charité.

» Pour ce qui est du Pere Diaz Taño, c'est une pure ca-
 » lomnie, car tous les Vaisseaux Hollandois étoient déjà
 » partis quand ce Pere vint à Buenos Ayres, où il ne restoit
 » dans le Port que celui qui étoit au nommé Jacques Maleo,
 » sur lequel ce Pere s'embarqua pour l'Espagne. Au reste, ce
 » que l'on impute ici au Pere Jean de la Guardia & au Gou-
 » verneur Dom Pedre de Baygorri, le Successeur de celui-ci,
 » Dom Alphonse de Villacorta le fit effectivement depuis,
 » mais dans un tems, où le Pere Jean de la Guardia étoit déjà
 » mort; par où l'on peut voir jusqu'où la passion aveugle un
 » esprit, puisqu'elle lui fait commettre le même crime qu'il
 » avoit attribué à un autre, ainsi que tout le monde en est
 » témoin à Buenos Ayres. Frere GABRIEL DE GUILLESTIGUI,
 » Commissaire général du Pérou. Par cominandement de
 » mondit Révérend Pere, Frere JEAN D'AVILA, Secretaire
 » général du Pérou.

Le Pere de Rada n'eut pas plutôt reçu cette Lettre que le
 Pere Commissaire lui adressa à Lima, qu'il l'envoia au Pere

Oliva, & partit pour commencer la visite du Paraguay; il la finit par le College de l'Assomption, où il arriva en 1665, & quelques diligences qu'il fit, il ne découvrit rien, qui pût avoir donné lieu à tout ce qu'on avoit imputé aux Jésuites. Cependant le feu de la persécution que ces Peres avoient esluée n'étoit pas encore tout-à-fait éteint. Dom Bernardin de Cardenas étoit toujours à la Paz, & il n'y avoit jamais eu moïen de le résoudre, ni à accepter l'Evêché de Popayan, ni à passer en Espagne. L'envie qu'il avoit de rentrer dans son Evêché, ne lui permettoit pas de demeurer tranquille; & tandis qu'il ne l'étoit pas, & qu'on ne pouvoit point s'assurer de ne le plus revoir à l'Assomption, on craignoit toujours qu'il n'y ramenât le trouble.

Philippe IV voulut cependant l'en tirer; il le nomma à l'Evêché de Santa-Cruz de la Sierra, & lui donna pour successeur au Paraguay le Pere Gabriel de Guillestigui, lequel fut préconisé le quinziesme de Décembre 1666, pour l'Evêché de l'Assomption, *vacant par la translation de Dom Bernardin de Cardenas à celui de Santa-Cruz de la Sierra* (1); j'ai cependant trouvé dans quelques Mémoires que celui-ci étoit mort Evêque de la Paz, & il peut bien être arrivé que cet Evêché étant devenu vacant tandis que Dom Bernardin étoit encore à l'Assomption, le Roi Catholique ait jugé à propos de l'y nommer: on ajoute même dans le Mémoire, dont je viens de parler, que ce qui détermina ce Prince à faire ce nouveau changement, c'est qu'il étoit plus aisé de contenir Dom Bernardin dans cette Ville, s'il s'avisoit de vouloir entreprendre sur la Jurisdiction civile, que partout ailleurs.

Quoi qu'il en soit, le nouveau Gouverneur du Paraguay eut encore dans ce tems-là une nouvelle occasion de connoître que sa Province n'avoit point de ressource ni plus sûre ni plus prompte contre les Ennemis qui l'environnoient, que les Indiens des Réductions, formées & gouvernées par les Jésuites: il étoit dans le cours de ses visites à cent lieues de l'Assomption, & s'étant arrêté dans une Bourgade Indienne, dont les Habitans étoient en Commande, & où par conséquent il restoit peu d'Hommes, il y fut tout-à-coup investi par une Armée de Barbares. Il n'avoit avec lui que tort peu

(1) Ces paroles sont tirées des Registres du Consistoire, où l'on trouve les listes des Mutations des Evêques de chaque Eglise.

1665.

En quel état
le P. de Rada
trouve la Pro-
vince de Para-
guay.

1665-66.

Belle action
des Itatines
Chrétiens.

1665-66. de Soldats, cependant les vivres commençoient à lui manquer, & il ne pouvoit ni se faire jour au travers des Ennemis, ni donner avis à personne de l'extrémité où il se trouvoit réduit.

Il passa ainsi trois jours au milieu d'une multitude de Vieillards de Femmes & d'Enfans, dont les cris lamentables n'étoient capables que de faire connoître aux Barbares que rien ne pouvoit les empêcher de se rendre Maîtres de la Bourgade; & il ne restoit en effet au Gouverneur qu'un parti désespéré à prendre pour en sortir, lorsqu'une troupe d'Itatines, qui par hasard se rencontra dans le voisinage, aiant eu le vent de ce qui se passoit, arriva à la vûe de la Bourgade. Les Infideles les attendirent de pied ferme; mais à-peine purent-ils soutenir la premiere charge des Itatines, qui en étendirent un très grand nombre par terre. Ils n'en attendirent pas une seconde, & se sauverent à la faveur des Bois. Dom Alonso Sarmiento témoigna sa reconnoissance à ses Libérateurs par toutes les marques d'amitié & les promesses que méritoit un si grand service, & ne se lassoit point depuis ce tems-là de publier que si la Monarchie d'Espagne avoit partout des Sujets si bien disciplinés & si fideles, elle triompherait sans peine de tous ses Ennemis.

L'Evêque du Paraguay vint par ordre du Roi les Réductions des Jésuites.

D'autre part, le Conseil roial des Indes en envoiant au nouvel Evêque de l'Assomption ses Bulles & les ordres du Roi, lui avoit recommandé de faire le plutôt qu'il seroit possible la visite de toutes les Réductions des Jésuites, non-seulement de son Diocèse, mais encore de celui de Buenos Ayres. Rien n'étoit plus à souhaiter pour les Missionnaires, & cela pour deux raisons; la premiere étoit la nécessité de rassurer les Néophytes, que la crainte de perdre leurs Pasteurs, & par une suite, qu'ils regardoient comme inévitable, d'être donnés en Commande, tenoit dans de grandes inquiétudes. La seconde, étoit l'espérance de convaincre une bonne fois le Conseil roial des Indes que c'étoit sans aucun fondement qu'on les avoit accusés de travailler à usurper insensiblement toute la Jurisdiction ecclésiastique & séculiere dans leurs Missions, & d'y empêcher le recouvrement du Tribut.

1665-68.

Succès de cette visite. Mort de cet Evêque.

Le succès de cette visite répondit parfaitement à leurs desirs, le Prélat accoutumé aux plus rudes fatigues de la vie Apostolique, fit cette longue & pénible course en véritable Pasteur: il n'y trouva rien qui ne le confirmât dans la haute

idée qu'il avoit de cette République Chrétienne, & il en écrivit sur ce ton-là au Roi & au Conseil roial des Indes. Il lui en coûta beaucoup moins pour achever de rétablir le calme dans la Capitale du Paraguay, dont les Habitans n'ayant plus personne qui les animât contre les Jésuites, reprirent pour ces Religieux leurs premiers sentimens d'estime & de confiance. Mais la joie de posséder un Prélat qui avoit gagné tous les cœurs, fut bientôt troublée par la nouvelle qu'on reçut au Paraguay qu'il avoit été nommé en 1666 à l'Evêché de la Paz. En 1672 il étoit encore à l'Assomption, ayant apparemment refusé le riche Evêché de la Paz, auquel il avoit été nommé; mais il mourut peu de tems après. Le Successeur qu'on lui donna, la même année 1672, n'a point paru au Paraguay; & en 1674, D. Fuauftino de las Casas, Religieux de l'Ordre de Merci, fut préconisé pour l'Evêché de l'Assomption. Nous verrons dans la suite qu'il n'eut besoin pour consoler son Diocèse de la perte qu'il faisoit de Dom Gabriel de Guillestigui, que du tems qu'il lui fallut pour se faire connoître.

Les Néophytes de leur côté continuoient à justifier la bonne opinion que l'on avoit donnée au Roi & à son Conseil de leur zele pour le service de Sa Majesté. En 1665, les Calchaquis, après avoir ravagé les environs de Santafé, entreprirent de ruiner entièrement cette Ville, & ils l'avoient déjà réduite à de grandes extrémités, lorsqu'au premier ordre du Gouverneur de Rio de la Plata, un Corps des Milices des Réductions de l'Uruguay accourut à son secours. Le Mestre de Camp, Dom Antoine de Vera Muzica, eut ordre de se mettre à leur tête, & les Calchaquis furent si bien battus, que la Ville fut pour long-tems délivrée des inquiétudes que ces Barbares lui donnoient depuis un grand nombre d'années. Dom Antoine, qui fut dans la suite successivement Gouverneur du Tucuman & du Paraguay, ne se laissoit point de faire l'éloge de ces braves Indiens.

Mais si les Néophytes étoient dès-lors presque toujours les premiers que l'on oppoisoit aux Ennemis de l'Etat, on commençoit déjà à ne le pas employer moins utilement dans les travaux qui regardoient le service du Roi, & nous avons déjà vû avec quelle affection ils s'étoient portés sur la simple invitation de D. Alonso Sarmiento à rebâtir l'Eglise de Sainte-Luce. Quelque tems après que ceux dont nous venons de

1665-68.

Les Indiens
des Réduc-
tions sauvent
la Ville de
Santafé.

Travaux de
ces mêmes In-
diens.

1665-68.

parler eurent délivré la Ville de Santafé de la fureur des Calchaquis, comme on eut jugé nécessaire de transférer cette Ville dans un lieu moins exposé aux courses des Infidèles, ils se chargerent avec plaisir de cette entreprise, qui en occupa successivement un très grand nombre pendant plusieurs années, & selon leur invariable coutume, sans vouloir recevoir aucun subside, ni pour les frais des voyages, ni pour leur subsistance. Ceux du Parana en usèrent de même quelque tems après, aiant été chargés par D. Jean Diaz de Andino, Gouverneur du Paraguay, de construire le Fort de Tabati.

En 1668 & les années suivantes, il y en eut toujours cinq cents, qui par ordre de Dom Jean Martinez (1) de Salazar, Gouverneur de Rio de la Plata, & Président de l'Audience royale de Buenos Ayres (2) furent employés aux fortifications du Port, & de la Citadelle de cette Ville. Ils contribuèrent aussi beaucoup à la bâtisse de la Cathédrale; & c'est ainsi que ces nouveaux Chrétiens, qui, quoi qu'en ait dit Dom Bernardin de Cardenas, n'avoient été acquis à l'Espagne que par la vertu de la Croix, malgré la modicité du Tribut qu'ils paioient au Roi Catholique, étoient peut-être de tous les Sujets de la Couronne ceux dont on tiroit le plus de service, & un service d'autant plus estimable, que pendant leurs longues absences de chez eux, soit pour la guerre, soit pour les travaux, les Réductions sont obligées de les défraier, & souvent d'entretenir leurs Familles. Mais les Sujets naturels du Roi ne jouissoient point du fruit de leur service, & ne leur tenoient aucun compte de s'épuiser, & d'exposer leur vie pour le bien public.

1665-68.

Nouvelle tentative du Pere Pastor, pour établir la Foi dans le Chaco.

Des trois Provinces, où travailloient les Jésuites du Paraguay, celle du Tucuman étoit la seule, qui ne pouvoit pas profiter des avantages que les deux autres tiroient des Indiens des Réductions, ses Gouverneurs n'aiant aucune autorité sur eux; cependant faute de ce secours cette Province étoit sans cesse exposée à de nouvelles allarmes de la part des Peuples du Chaco. On ne voioit aucun autre moien de les faire cesser, que d'engager ces Barbares à recevoir l'Evangile, & dès qu'il paroissoit quelque lueur d'espérance d'y réussir, on avoit recours aux Peres de la Compagnie, qui de leur côté, quoique convaincus par plusieurs expériences,

(1) Je le trouve nommé ailleurs Marañ de Salazar.

(2) Cette Audience royale fut érigée en 1663, & n'a pas subsisté long-tems.

que

que sans un de ces miracles de la Grace , sur lesquels on ne doit pas compter , il n'étoit pas possible de convertir des Peuples aussi persuadés , que l'étoient ceux-ci qu'on ne vouloit les faire Chrétiens que pour les rendre Esclaves , quoique les besoins spirituels du Tucuman les surchargeassent de travaux si continuels , qu'on étoit étonné qu'ils y pussent suffire , étoient cependant toujours disposés à entrer dans le Chaco , quand on leur faisoit connoître que le service de Dieu & celui du Public les y appelloient.

Ils n'attendoient pas même toujours qu'on les sollicitât : nous avons vû qu'en 1641 , le Pere Jean Pastor avoit ébauché parmi les Abipones une Mission , que la seule disette de Missionnaires l'avoit contraint d'abandonner ; qu'à son retour d'Espagne , d'où il s'étoit flatté d'en ramener un bon nombre , il s'étoit trouvé aussi dénué d'Ouvriers qu'il l'étoit à son départ du Paraguay , les ordres , qui défendoient d'employer dans ces Missions aucun Jésuite qui ne fût pas né Sujet du Roi , aiant même obligé d'en retirer le Pere Berthold , François , & le Pere Benavidès , Portugais. Cependant , s'étant trouvé peu de tems après son arrivée chargé du gouvernement de la Province , son premier soin fut de conduire lui-même un de ses Religieux chez les Abipones ; mais la guerre qui s'étoit rallumée plus vivement que jamais entre eux & les Mataranes , lui parut un obstacle à son dessein , qu'il ne crut pas pouvoir surmonter si-tôt , & il tourna toutes ses vûes vers la partie du Chaco qui confine avec le Territoire de Jujuy. Il en confia l'exécution au Pere de Médina , que nous avons déjà vû faire de ce côté-là une tentative qui ne réussit point , & il lui associa le Pere André Lujan , le seul Missionnaire qu'il avoit amené d'Espagne.

Il voulut cependant , avant que de les faire partir , consulter le Gouverneur du Tucuman , Dom Roch Nestarès Marin , lequel approuva son dessein ; il mena ensuite les deux Missionnaires à Dom Melchior Maldonado , qu'il savoit avoir du moins autant à cœur que lui l'heureux succès de cette entreprise , pour recevoir sa bénédiction , puis il les conduisit à Jujuy , & de-là à une Bourgade Indienne , nommée *Homaguala* , qui dépend de cette Ville , dont elle est éloignée de dix-huit lieues. Il y rencontra le Mestre de Camp , Dom Gabriel de Salazar , qui voulut les accompagner au Chaco avec quatre Indiens , & ils commencerent ensemble au mois d'Août

1653-68.

1653, c'est-à-dire, au cœur de l'Hiver qui fut très rude cette année - là, un des plus pénibles voïages qui se puissent imaginer.

Deux Jésuites
chez les Ma-
taguayos.

Le Provincial âgé de soixante & treize ans animoit par son exemple ses Compagnons à franchir des obstacles, dont la seule vûe étoit capable de décourager les plus robustes. Ils arriverent enfin chez les Mataguayos (1). Le Mestre de Camp voulut prendre les devants avec les Indiens pour fonder les Barbares : il déclara aux premiers qu'il rencontra, le dessein qui amenoit chez eux les Peres de la Compagnie, & ils lui parurent assez bien disposés à les recevoir. Il crut même pouvoir d'autant plus compter sur eux, qu'un de leurs Caciques, nommé Nao, s'étoit trouvé à Jujui lorsque les Missionnaires y étoient arrivés, & avoit paru charmé de leur résolution. En effet, de retour chez lui il avoit assez bien su engager ses Vassaux à leur faire un bon accueil, & il étoit venu au-devant d'eux jusqu'à Homaguaca.

Comment ils
y sont reçus.

Le Pere Pastor aiant ensuite rejoint le Mestre de Camp, le Cacique fit à un grand nombre de Mataguayos, qui s'étoient assemblés autour d'eux, un discours très pathétique, pour les exhorter à écouter les Peres ; puis il remercia le Provincial, qui dans un âge si avancé avoit bien voulu s'exposer à tant de fatigues pour les instruire des moïens de se procurer un bonheur éternel. Il l'assura ensuite que lui & les siens seroient autant en sûreté au milieu de sa Nation qu'au milieu du Tucuman, & qu'ils y trouveroient toute la docilité qu'ils pourroient desirer. Le P. Pastor, après avoir répondu à ce discours comme il convenoit, fit aux principaux Indiens quelques présens, qu'ils reçurent avec de grandes marques de reconnoissance. Il régla ensuite avec les deux Missionnaires les mesures qu'il falloit prendre pour former un Etablissement solide parmi les Mataguayos, & retourna au Tucuman avec Dom Gabriel de Salazar.

La premiere chose que firent les deux Missionnaires, après le départ de leur Provincial, fut de chercher un emplacement pour y bâtir une Eglise, & de tracer le plan d'une Bourgade. Cela fait, ils commencerent leurs instructions. Les Indiens s'y rendirent assidus, & parurent même s'attacher beaucoup aux deux Jésuites tandis qu'ils eurent quelque chose à en esperer, ce qui dura peu. Ces Peres s'apperçurent

(1) Ou Mataguayez.

même bientôt que leurs discours faisoient peu d'impression sur ces Barbares, & que la crainte que la Religion qu'on leur prêchoit ne fût un piège qu'on leur tendoit pour les réduire en servitude, leur en donnoit un grand éloignement. Ils n'oublièrent rien pour dissiper ces ombrages, & ils espererent pendant quelque tems d'y réussir. Cependant ils se trouvoient au bout de leurs provisions, & le Pere de Médina envoya son Compagnon dans les Habitations Espagnoles les plus proches pour en acheter de nouvelles.

A l'entrée de ces Religieux dans le Chaco, les Espagnols leur avoient promis de ne les y laisser manquer de rien ; mais quand il fut question d'exécuter cette promesse, chacun s'excusa, & le Pere Lujan ne put obtenir qu'un boisseau de farine. Cela engagea le Pere de Médina à faire un voyage à Jujui, pour y représenter la triste situation où lui & son Collègue se trouvoient, & le danger de voir encore échouer une entreprise, dont un des objets étoit d'assurer la tranquillité de cette Frontiere du Tucuman. Le Pere Lujan, resté seul avec les quatre Indiens que le Mestre de Camp avoit laissés aux Missionnaires, voulut pendant l'absence du Pere de Médina achever de se loger ; mais quand il s'agit de mettre la main à l'œuvre tout lui manqua, & il se trouva bientôt réduit, pour ne pas mourir de faim, à pêcher lui-même quelques Poissons, tandis que les Mataguayos qui en avoient beaucoup plus qu'ils n'en pouvoient consommer, aimoient mieux laisser gâter leurs restes que de lui en faire part. Il passa ainsi près de trois mois, ne pouvant même s'assurer d'un seul jour de vie parmi des Anthropophages qui ne gardoient plus aucune mesure avec lui.

Enfin il fut averti que la résolution étoit prise de le faire mourir. Un autre Indien étoit venu là dans l'espérance que les Mataguayos le guériroient d'un mal qu'il avoit aux yeux, & contre lequel on disoit qu'ils avoient un remede souverain : ils commençoient à le traiter, & ils le crurent assez dans leurs intérêts pour s'ouvrir à lui de ce qu'ils tramaient contre le Missionnaire. Ils ajoutèrent même qu'ils ne craignoient point que les Espagnols voulussent entreprendre de venger sa mort, parcequ'ils avoient fait une ligue avec les Tobas, & que leur projet étoit de fondre tous ensemble sur le Tucuman. L'Indien, qui étoit bon Chrétien, écouta ce discours avec un air d'indifférence, qui confirma les Barbares dans la pensée qu'il ne les

1653-68.

Les Espagnols refusent de vendre des provisions aux Missionnaires.

Complot contre les deux Missionnaires.

1653-68.

trahiroit point ; & pour mieux les tromper , il leur conseilla de ne rien précipiter , mais d'attendre à faire leur coup qu'il leur eût amené d'Homaguaca des Chevaux , dont ils pourroient se servir pour s'éloigner , & pour donner aux Tobas le tems de les joindre.

Il est découvert.

L'avis fut trouvé bon ; l'Indien partit pour Homaguaca , & ce qu'il y eut de singulier , il ne dit rien au Pere Lujan de ce qu'il venoit d'apprendre. Les Mataguayos de leur côté , en attendant son retour , firent retirer tous les Enfans & les Vieillards , qui jusques-là n'avoient point discontinué d'assister aux Instructions , de peur apparemment que quelques-uns d'eux n'eussent quelque connoissance de ce qu'ils méditoient , & n'en avertissent le Missionnaire. L'Indien ne fut pas plutôt arrivé chez son Maître qu'il l'instruisit de tout ce qu'il savoit , & le hasard voulut que le Pere de Medina se trouvât alors chez le Mestre de Camp. Dès qu'il eut appris le danger où se trouvoit son Compagnon , il courut le joindre pour partager avec lui son sort , s'il ne pouvoit pas le sauver ; & quoique les pluies eussent fait déborder toutes les Rivieres , & que les Campagnes fussent inondées , il arriva en deux jours chez les Mataguayos.

1654-68.

Retraite des Missionnaires.

Il trouva le Pere Lujan dans la plus parfaite sécurité , quoique depuis un mois les Barbares ne manquaient point un jour de s'assembler , d'invoquer leurs Génies , & de prendre à chaque fois la résolution d'aller sur le champ le massacrer. Le Pere de Medina lui dit en l'abordant , qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que la retraite , qu'il ne falloit pas même perdre un moment , & qu'il étoit bien plus sage d'éviter par-là une guerre , qui ne pouvoit pas manquer d'avoir des suites fâcheuses , que d'y donner lieu en s'obstinant à rester. Il fut cependant résolu qu'ils ne se retireroient point tous les deux en même tems , pour ne pas donner à connoître aux Infideles que leur complot étoit découvert , & le Pere Lujan partit seul avec les trois Indiens du Mestre de Camp , qui étoient restés dans la Bourgade , sous prétexte d'aller chercher des vivres. Le Pere de Medina fit bonne contenance pendant deux jours , puis emballa sa Chapelle durant la nuit , & se retira avant l'aurore.

Fruit de cette tentative.

Le bruit couroit déjà dans le Tucuman que les deux Missionnaires étoient captifs chez les Mataguayos , & bientôt on publia qu'ils avoient été assommés par ces Barbares , qui

venoient faire une irruption dans la Province. L'allarme fut si grande à Jujuy, que Dom Diegue Iniguez, qui y commandoit, envoya aux deux Jésuites, supposé qu'ils fussent encore en vie, un ordre de la part du Roi de sortir du Chaco, & des Soldats pour les y contraindre, s'ils refusoient d'obéir, & pour assurer leur retraite. Mais les Soldats les rencontrèrent assez près de la Ville: ils y furent reçus comme des Hommes qu'on avoit pleurés comme morts. De leur côté, la seule chose qui les consolait du peu de succès de leur entreprise, étoit qu'ils avoient assuré le salut éternel de trois Vieillards qu'ils avoient eu le bonheur de voir mourir dans l'innocence de leur Baptême, & dans des sentimens, qui ne leur laissoient aucun doute que Dieu ne les eût envoyés pour être les instrumens de ses miséricordes sur ces trois Prédestinés.

Ils eurent même bientôt sujet de croire que ces trois heureux Néophytes travailloient dans le Ciel au salut de leurs Compatriotes; car dès l'année suivante les Mataguayos, après avoir donné des marques, qui ne paroissoient point équivoques, d'un grand repentir de leur trahison, firent les plus grandes instances auprès du Provincial des Jésuites, pour obtenir de lui qu'il leur renvoyât les deux Missionnaires; & ce Pere étoit assez disposé à leur accorder cette grace, mais le Gouverneur de la Province s'y opposa. Quelque tems après il y consentit, mais à condition que les deux Jésuites y seroient accompagnés par des Soldats pour les garder jusqu'à ce qu'on eût vû si on pouvoit se fier à ces Infideles. Ils étoient sur le point de partir, lorsqu'une révolte presque générale des Indiens du Tucuman, soulevés par Dom Pedre de Bohorquez, laquelle menaçoit la Province des derniers malheurs, obligea le Gouverneur à faire prendre les armes à toutes les Troupes, & comme il y avoit tout lieu de craindre que les Peuples de la Frontiere du Chaco ne se joignissent aux Rebelles, le Gouverneur ne crut pas qu'il fût prudent de leur abandonner des Missionnaires dans des circonstances si critiques.

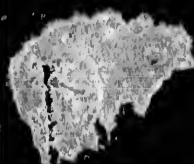
La révolte fut enfin apaisée par le supplice de son Auteur, & Dom Alonso Mercado passa au Gouvernement de Rio de la Plata. En 1664 il fut de nouveau nommé Gouverneur du Tucuman; mais il eut ordre de finir auparavant la guerre qu'il avoit commencée contre les Calchaquis, ce qui le retint à Buenos Ayres plus long-tems qu'il n'auroit souhaité, parcequ'il avoit fort à cœur d'aller réprimer les hostilités des

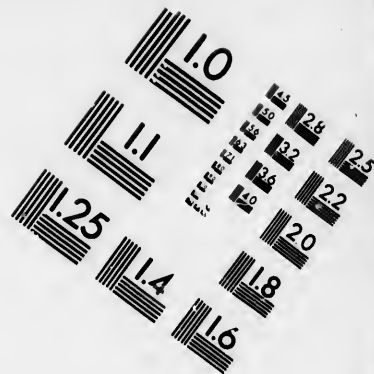
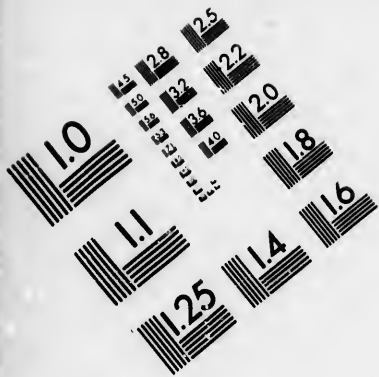
1664-68.

Les Mataguayos redemandent les Jésuites.

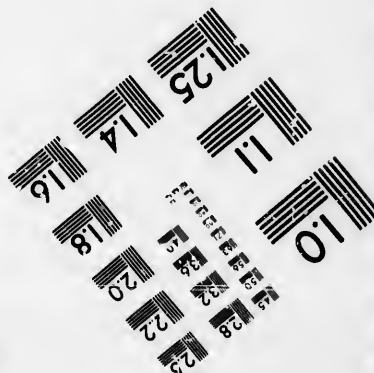
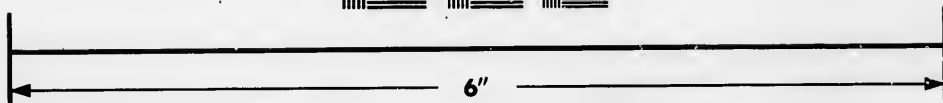
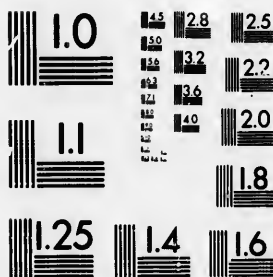
1664.

Deux Jésuites engagent les Mocovis à mettre bas les armes.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4507

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5
3.6 4.5 5.6 7.1 9.0
11.2 14.0 18.0 22.5 28.8

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

1664.

Mocovis, qui ruinoient tous les environs d'Esteco. Pour suppléer à ce qu'il ne pouvoit point faire par lui-même, il proposa au Président de l'Audience roïale de Buenos Ayres, d'envoier deux Jésuites négocier avec les Mocovis ; Dom Joseph Martinez de Salazar y consentit, & fit prier le Pere de Rada de nommer deux Sujets pour aller faire des propositions de paix à ces Indiens. Le Provincial nomma le Pere Augustin Fernandez, & le Pere Pierre Patricio, auxquels il ordonna de se rendre incessamment à Esteco. Ils partirent sur le champ, passèrent jusqu'au Fort du Pungo, qui n'est pas fort éloigné d'Esteco : les Chefs des Mocovis s'y rendirent à leur invitation, & furent bientôt suivis des Députés de leurs Alliés. On négocia, la paix fut conclue, le Gouverneur la ratifia à son arrivée au Tucuman, & elle dura tout le tems qu'il gouverna la Province.

1670.

La guerre recommence.

A peine eût-il fini son tems, que les Barbares recommencerent leurs hostilités : ils pillerent une Bourgade Indienne, nommée Offas, qui appartenoit aux Habitans de Jujuy, y commirent les plus grands desordres, & ruinerent l'Eglise. Le nouveau Gouverneur Dom Angelo de Paredo, qui avoit servi avec distinction en Flandres & en Portugal, comprit qu'il ne falloit pas laisser ces Barbares entrer plus avant dans la Province, & en attendant qu'il eût assemblé assez de Troupes pour les en chasser, il envoia ordre au Mestre de Camp, Dom Jean Amufategui, de lever quelques partis, pour arrêter leurs courses. Cet Officier se mit aussi-tôt en campagne, & pour faire comprendre à ses Soldats que c'étoit pour l'intérêt de la Religion, qu'on les avoit armés, il leur donna deux Etendarts, où il avoit fait peindre, sur l'un, l'image de la Mere de Dieu, & sur l'autre, la figure d'un Crucifix, que les Ennemis avoient foulé aux piés dans l'Eglise des Offas.

1671.

Les Espagnols entrent dans le Pais ennemi.

Les Indiens disparurent dès qu'ils le furent en marche ; mais cette retraite ne rassuroit point la Province, & le Gouverneur continua ses préparatifs. L'année suivante les Milices de Jujuy commandées par le même Mestre de Camp qui avoit obligé les Barbares à se retirer, celles de Salta, d'Esteco & de la Vallée de Tarija, toutes assez mal armées, & la plupart encore moins aguerries, mais conduites par de bons Officiers, eurent ordre d'entrer dans le Chaco. Le 26 d'Août celles de la Vallée de Tarija, qui étoient sous les ordres du Sergent Major Dom Diegue Porcel de Pineda, au nombre

de cinquante Espagnols, renforcés par cent douze Chiriguanes Alliés, se joignirent à celles de Jujuy, & prirent la route du Fort de Saint François, d'où elles marcherent jusqu'à la Riviere rouge, aiant pour guide un Mataguayo, qui s'étoit offert au Sergent Major à dessein de le trahir, & qui le mena en effet, sans qu'il s'en apperçut, au milieu des Ennemis.

Trente Chiriguanes, qui faisoient l'avant-garde, sans s'étonner de leur nombre, donnerent tête baissée sur les premiers qui parurent, les poursuivirent jusqu'à la Riviere, la passerent après eux, se battirent pendant trois heures contre plus de deux cents Mocovis, en tuerent & en blessèrent un grand nombre, & n'eurent que quelques-uns des leurs légèrement blessés. La nuit qui survint, obligea les uns & les autres à se cantonner; & le lendemain, huitieme de Septembre, le Mestre de Camp apperçut à la pointe du jour un Corps de cinq cents Hommes de l'autre côté de la Riviere. Il se disposoit à les aller attaquer; mais on lui fit observer que quand il auroit passé la Riviere, un autre Corps pourroit se jeter sur le Fort de Saint François, où il n'y avoit qu'une très foible Garnison, & que s'il s'en emparoit, il n'y auroit plus de retraite pour lui en cas de disgrâce; qu'il étoit donc plus à propos d'attendre que les Milices d'Esteco & de Salta fussent arrivées pour entrer plus avant dans le Païs ennemi. Il se rendit à ces raisons, & pour resserrer de plus en plus les Infideles, il occupa ses Soldats à construire un nouveau Fort, auquel il donna le nom de *Guadeloupe*.

Cependant les Milices, qu'on attendoit depuis quinze jours, ne paroissoient point, & ce délai fit perdre une belle occasion de rétablir la sûreté de cette Frontiere. Le lendemain de l'attaque des Chiriguanes, un jeune Indien de la Nation des Tobas, qui avoit été fait Prisonnier deux ans auparavant, & servoit un Religieux, lequel accompagnoit en qualité d'Aumônier les Milices de Tarija, trouva moien de parler au Cacique, dont il étoit né Sujet, qui commandoit un Corps de sa Nation dans l'Armée ennemie, & qui lui parut assez disposé à la paix. Il en reçut même un ordre d'offrir de sa part au Mestre de Camp un accommodement; & la restitution du butin qui avoit été fait dans le pillage des Habitations Espagnoles & des Indiens qu'on y avoit faits Esclaves.

Cette proposition fut acceptée, & le Cacique, pour mon-

Belle action
de trente Chi-
riguanes.

On manque
une belle oc-
casion de faire
la paix.

1671.

trer combien son procédé étoit sincere, vint seul au Camp des Espagnols; il y fut reçu comme il le méritoit, Dom Jean lui fit quelques présens, lui donna des vivres, & il s'en retourna fort satisfait, promettant de revenir avec les Chefs de ses Alliés. On espéroit beaucoup d'une négociation si bien commencée; mais la trop grande confiance du Religieux en son jeune Indien, fut cause qu'elle échoua. Le Mestre de Camp avoit averti ce bon Pere de veiller sur les démarches de son Esclave, & malgré cet avis il continua de lui donner une liberté entiere d'aller où il voudroit; le lendemain le Cacique s'étant présenté sur le bord de la Riviere, on chercha ce jeune Homme, qui servoit d'Interprête, pour savoir ce qu'il avoit à dire, & on ne le trouva point.

Il avoit pris la fuite, & il étoit allé assurer ceux de sa Nation que les Espagnols ne cherchoient qu'à les amuser, pour tomber sur eux, quand ils y penseroient le moins. Il persuada sans peine des esprits naturellement soupçonneux; le Cacique, selon toutes les apparences, ne s'étoit montré de loin que pour ne pas être accusé d'avoir manqué à sa parole: il se retira même assez promptement, & il n'y eut pas moien de renouer avec les Tobas, la plus puissante Nation de cette partie du Chaco, & qui pouvoit seule empêcher les autres d'inquieter les Espagnols. Mais le Cacique ajouta d'autant plus de foi au rapport du jeune Esclave, qu'il avoit remarqué que le Mestre de Camp étoit en état de faire la guerre, ce qui lui fit soupçonner qu'il ne pensoit pas sérieusement à la paix.

Les Ennemis
sont défaits.

Toute espérance de renouer cette négociation étant donc perdue, Dom Jean passa la Riviere, résolu d'attaquer l'Ennemi, s'il le pouvoit sans trop risquer, ou de se retrancher en attendant le secours qui devoit lui venir; mais il ne trouva plus que quelques Mocovis, qu'il fit Prisonniers, & il retourna au Fort de la Guadeloupe. A-peine y étoit-il rentré, que les Milices de Salta & d'Esteco y arriverent. Alors se voyant en force, il fit repasser la Riviere à une partie de ses Troupes, se mit à la tête de l'autre, & ces deux Corps marcherent en bon ordre sur les deux bords de la Rivere, en suivant le courant. Le premier découvrit une embuscade, que l'Ennemi lui avoit dressée, il l'attaqua, & les Indiens se sauverent dans les Bois. On les poursuivit aussi loin qu'il fut possible sans se trop engager; on prit quatorze Mocovis, deux

deux Tobas , plusieurs Chevaux , & quantité de Moutons.

Le Mestre de Camp , averti de ce succès , passa la Riviere avec sa Troupe , poursuivit les Barbares fort loin , en tua plusieurs , & en fit exposer les têtes sur le chemin ; ce qui fut d'autant plus sensible aux Ennemis , que ces Peuples ne craignent rien tant que de laisser connoître leurs pertes , & que pour les cacher , ils enlèvent , autant qu'ils le peuvent , tous les corps de ceux qui ont été tués. . . Enfin le Mestre de Camp , ne trouvant plus que des Habitations désertes , & ne pouvant espérer de faire dans ce País des vivres , dont il commençoit à manquer , reprit le chemin de son Fort , où il ne fut pas plutôt arrivé , qu'il licencia les Milices de Tarriza , de Salta & d'Esteco , & reconduisit celles de Jujui chez elles. En côtoiant les deux bords de la Riviere rouge , il comptoit de pouvoir surprendre les Mataguayos , les plus incommodes Voisins de cette Ville ; mais ils furent avertis de son dessein , & gagnèrent pendant la nuit leurs Montagnes , laissant leurs bagages & leurs provisions à la merci des Espagnols ; quelques-uns cependant , qui s'étoient mis en embuscade sur le chemin de ceux-ci , firent sur eux une décharge de leurs flèches , dont le Mestre de Camp fut assez légèrement blessé à l'épaule , & un autre Espagnol plus considérablement à la tête ; ce qui obligea le premier de gagner au plus vite un lieu plus sûr , qu'on appelle *Ramada de Ledesma*.

Dom Angelo de Paredo ne regardoit cette campagne , que comme le prélude d'une guerre , qu'il se proposoit bien de ne finir qu'après avoir établi solidement la Religion Chrétienne dans cette partie du Chaco ; & pour cela il voulut engager les Jésuites à le suivre : mais ils lui représentèrent que si ces Peuples les voioient entrer dans leur País avec une Armée , ils ne pourroient jamais gagner leur confiance , ni par conséquent les soumettre au joug de l'Evangile. Il leur proposa ensuite de fonder une Réduction près d'Esteco , & d'y rassembler un bon nombre d'Indiens qu'il s'étoit conciliés par ses bonnes manieres ; & le P. Christophe Gomez , qui étoit alors Provincial de la Compagnie au Paraguay , y consentit , & nomma pour cette entreprise le Pere Patricio Fernandès. Ce Religieux , qui avoit vieilli dans les travaux des plus pénibles Missions , accepta celle-ci avec joie ; mais comme il se disposoit à partir pour se rendre à Esteco , il tomba

Tome II.

Z

1671.

1672.

Fondation
d'une Réduc-
tion près d'Es-
teco.

1672.

malade, & mourut le quatrieme d'Août 1672 (1). Le Provincial se trouva alors fort embarrassé, n'ayant actuellement personne dont il pût disposer; mais le Pere Diegue Altamirano, qui occupoit la premiere Chaire de Théologie dans l'Université de Cordoue, apprenant la peine où il étoit, lui écrivit pour lui demander instamment la grace d'être employé à cette bonne œuvre, & il ne crut pas devoir la lui refuser. Il lui associa dans la suite le Pere Barthelemi Diaz, lequel étant né au Tucuman, avoit plus de facilité pour se faire entendre aux Nations Indiennes de cette Frontiere. On ne perdit point de tems pour tracer le Plan de la nouvelle Réduction; elle eut bientôt des Habitans, & elle fut mise sous la protection de Saint François Xavier.

Le Gouverneur, après avoir pris toutes les précautions que sa piété & son zele lui suggererent pour lui donner des fondemens solides, entra en campagne avec la plus grande Armée que le Tucuman eût encore mise sur pied, quoiqu'elle ne fût guere composée que de quatre cents Espagnols, & d'autant d'Indiens. Il la partagea en trois Corps, commandés par trois Mestres de Camp: les deux premiers Corps, qui étoient sous les ordres de Dom Pedre d'Avila, & de Dom Pedre de Bazan, étoient composés des détachemens des Troupes réglées de la Province, des Milices de Cordoue, & de celles de Rioja. Ils côtoierent *Rio Dorado*, pendant quarante lieues jusqu'à sa décharge dans la Riviere rouge, qui porte en cet endroit le nom de *Rio Grande*. Dom Diegue Ortiz de Zaraté, qui conduisoit aussi un détachement des Troupes avec les Milices de Salta & de Jujuy, & le Général, qui le suivoit de près avec un gros de Gentilshommes & d'Officiers réformés, marcherent droit à Esteco.

Piété du Gouverneur.

Dom Angelo y trouva les deux Missionnaires, & n'omit rien pour les engager à l'accompagner dans cette campagne: ils entrerent même sans peine dans ses raisons; mais le Provincial ne s'y rendit point, & rappelant au Gouverneur ce qu'il lui avoit déjà représenté des inconveniens de cette démarche, il le fit enfin convenir qu'aucun avantage ne les pouvoit compenser. D. Angelo souhaita du moins que les deux Missionnaires, avant que de se renfermer dans leur Réduction, exerçassent leur zele dans son Armée, qu'il avoit rassemblée toute entiere à deux lieues d'Esteco, & ils le firent avec tout

(1) Nous avons de ce Missionnaire une fort bonne Histoire des Chiquires.

le succès qu'on pouvoit se promettre de l'exemple que le Général donnoit lui-même à ses Troupes. Il défendit ensuite, sous les peines les plus sévères, les violences, les blasphèmes & les scandales, & il fut si bien obéi, que pendant deux mois que dura cette campagne, les exercices de Religion se firent dans son Armée aussi régulièrement qu'ils auroient pu se faire dans la Garnison la mieux réglée.

Le second jour de Juillet Dom Angelo se mit en marche vers *Rio Grande*, sur le bord duquel il fit construire un petit Fort de bois, qui fut achevé le vingt-cinq & nommé *Santiago*, parcequ'en ce jour l'Eglise célèbre la Fête du Saint Protecteur de l'Espagne. Il fit ensuite plusieurs détachemens, auxquels il donna des guides pour découvrir les retraites des Ennemis, avec ordre de bien traiter ceux qui se soumettoient de bonne grace, & de faire entendre aux autres, qu'il étoit résolu & en état de les pousser à toute outrance. Très peu prirent le premier parti, & la plupart de ceux qui ne se voioient point en état de résister, se sauverent dans des Bois, où il n'étoit pas possible de les poursuivre; plusieurs furent néanmoins surpris, & le Corps des Milices de Jujuy & de Salta firent plus de dix-huit cents Prisonniers, qui furent envoyés au Fort de Santiago, où on les traita fort doucement.

Les Milices Tarijanas, qui avoient été renforcées par un assez bon nombre de Chiriguanes alliés, & par quelques Soldats Espagnols, le tout sous la conduite du Sergent Major Dom Diegue Marin de Armanta & Zaraté, avoient eu ordre de l'Audience royale des Charcas (1) d'entrer en même tems dans le Chaco; elles rencontrèrent sur leur chemin une nombreuse Troupe d'Indiens qu'elles dissipèrent, après en avoir tué plusieurs, pris tout le bagage, & repris tous les Chevaux, que ces Barbares avoient enlevés dans les Habitations Espagnoles. La nuit suivante ils revinrent à la charge, aiant à leur tête un Cacique Toba, qui passoit pour un des meilleurs Guerriers du Chaco. Les Espagnols, quoique surpris, les repoussèrent; mais ce ne fut qu'après avoir fait les plus grands efforts. Les Chiriguanes mêmes furent si étonnés de se voir attaqués avec tant de résolution, qu'ils firent retraite & ne parurent plus; ce qui empêcha le Sergent Major de pénétrer plus avant dans le País ennemi.

(1) Tarija n'est point dans le Tucuman; mais dans la Province des Charcas & du Diocèse de la Plata.

Opérations
de cette cam-
pagne.

1672.

L'Armée re-
tourne à Es-
teco.

Le parti qu'il prit, fut de bâtir un Fort, d'y laisser les Milices Tarijanés à la garde des Prisonniers & du butin, & d'aller, avec trente-cinq Hommes choisis, & six Chiriguanes qui ne l'avoient pas quitté, joindre le Général. Il fut plusieurs fois obligé de se battre contre des Partis ennemis; il fit environ trente Prisonniers, du nombre desquels fut le Cacique Toba, dont je viens de parler, & qui se nommoit Crisoë. Il apprit de lui que le Général avoit repris le chemin d'Esteco, & sur cette nouvelle il retourna sur ses pas, retira de son Fort tout ce qu'il y avoit laissé, & ramena sa Troupe dans la Vallée de Tarija, sans en avoir perdu un seul Homme.

Etat de la Ré-
duction de St-
François Xa-
vier.

Cependant la Réduction de Saint François Xavier ne se peuploit point; ce qui venoit principalement de ce que Dom Angelo n'avoit pas voulu que les Missionnaires y eussent leur logement, ne les y croiant pas assez en sûreté. Il avoit donc exigé d'eux qu'ils se retirassent toutes les nuits à Esteco, de sorte qu'ils étoient obligés de faire tous les jours plus de huit lieues pour aller à leur Mission, & pour en revenir. Le tems qu'ils pouvoient y passer ne suffisant pas pour instruire par eux-mêmes tous les Profélytes qui se présentoient, ils avoient formé quelques Catéchistes, sur lesquels ils se repositoient de l'instruction des Enfans. En attendant qu'on eût bâti une Eglise, ils avoient planté une Croix, autour de laquelle ils assembloient les Adultes au son d'une cloche pour la Priere & pour le Catéchisme; & afin de les engager à n'y pas manquer, ils prenoient ce tems-là pour leur distribuer des vivres, & ne manquoient jamais de faire de petits présens à ceux qui les méritoient par leur attention, leur modestie & leur docilité.

Ils emploioient un moien plus efficace encore pour s'attacher les Profélytes, c'étoit de prendre un très grand soin de leurs Malades. La plûpart des Enfans étoient attaqués d'une espede de lepre, à laquelle ces Peuples ne connoissoient point d'autre remede, que certaines pratiques superstitieuses, dont l'inefficacité ne les défabusoit point: les Peres leur en firent, dont le succès fut prompt; mais comme il en mouroit de tems en tems quelques-uns de diverses autres maladies, & que les Missionnaires n'en laissoient mourir aucun sans les avoir baptisés, les Indiens se mirent tellement dans la tête que c'étoit le Baptême qui les tuoit, que quand ils voioient leurs Enfans malades, ils les cachoient. Les Peres coururent

même plus d'une fois risque de la vie en les allant chercher, & en les voulant baptiser malgré leurs Parens, lorsqu'ils les voioient sur le point d'expirer.

L'Ivrognerie, qu'on n'avoit pu encore bannir de cette Bourgade, les exposoit aussi très souvent au même danger. En un mot, ils avoient presque perdu toute espérance de faire aucun Chrétien de ceux qui avoient été rassemblés à Saint François Xavier : toute leur ressource étoit dans quelques jeunes Gens, qu'ils trouvoient plus dociles, & à qui leurs Parens laissoient une pleine liberté de faire ce qu'ils vouloient, dans quelques Femmes qui étoient fort assidues à leurs Instructions, & dans certains coups de la Grace qui triomphoit, quelquefois contre toute apparence, des cœurs les plus rebelles. Les Femmes, généralement parlant, étoient d'autant plus aisées à convertir, que dans le Chaco elles sont fort sages, qu'on les élève dans une grande retenue, & que si on ne voioit pas les Filles toujours occupées, soit à filer du coton, soit à quelqu'autre ouvrage, elles trouveroient difficilement à se marier.

La Ville d'Esteco donnoit aussi beaucoup d'occupation aux deux Jésuites ; il s'y étoit introduit bien des désordres, & il étoit à craindre que la contagion du mauvais exemple des Espagnols ne gagnât la Réduction, par la communication qu'on n'avoit encore pu empêcher entre cette Bourgade & la Ville. Il est vrai que la présence du Gouverneur, qui fit un assez long séjour à Esteco, fut d'un grand secours aux Missionnaires, par les bons exemples qu'il y donna, pour faire rentrer bien des Personnes dans le devoir ; mais le fruit ne s'en étendit pas jusques dans la Réduction, & on n'a jamais mieux connu que dans cette occasion, combien peu on doit compter sur les nouveaux Chrétiens, qui voient les Européens de trop près.

Dom Angelo de Paredo n'avoit encore qu'ébauché son expédition, & il s'étoit bien promis de ne point poser les armes, qu'il n'eût mis toutes les Nations Indiennes de cette Frontière hors d'état de jamais inquiéter le Tucuman ; mais plusieurs raisons l'obligèrent de se borner à ce qu'il avoit fait. Il n'avoit ni assez de monde pour garder ses Prisonniers, ni assez de vivres pour nourrir ses Soldats. D'ailleurs on étoit à la fin de l'Hyver, la seule saison, où l'on puisse marcher dans ce País avec une Armée, quelque petite qu'elle soit.

Z iij

Sagesse des Femmes du Chaco.

Pourquoi le Gouverneur laisse son entrepise imparfaite.

1672.

Les pluies alloient commencer, & le débordement des Rivières rendre les chemins impraticables, ce qui l'avoit même contraint de ramener ses Troupes à Esteco, où il étoit arrivé le troisieme de Septembre.

Le Pere Altamirano le fit alors souvenir de la parole qu'il lui avoit donnée de peupler la Réduction de Saint François Xavier des Prisonniers qu'il feroit ; mais ce Général lui fit observer que si on réunissoit dans une Bourgade sans défense un si grand nombre de Barbares qu'on y auroit amenés malgré eux, & qu'on n'étoit point en état d'y retenir par force, on s'exposoit à les perdre, & avec eux presque tout le fruit de la Guerre, sans parler du danger, que lui & son Compagnon courroient sans cesse au milieu de tant d'Infideles furieux d'avoir perdu leur liberté. Il ne crut pas même qu'il fût de la prudence de les laisser à Esteco, qui d'une des plus florissantes Villes du Tucuman étoit devenue la plus misérable, parceque son Territoire avoit toujours été des plus exposés aux courses des Indiens, & qu'elle n'avoit aucune Fortification.

Ce qu'il fait
de ses Prison-
niers.

Il eut d'abord dessein de les placer dans le centre de la Province, où il auroit été plus facile de s'en assurer ; mais il ne pouvoit prendre ce parti sans mécontenter les Officiers qui avoient fait la Campagne sous ses ordres, presque tous à leurs frais, & dans l'espérance qu'on leur distribueroit les Prisonniers ; & comme il en avoit encore besoin pour continuer la guerre, dès que la saison lui permettroit de rentrer dans le Chaco, il ne crut pas pouvoir se dispenser de les satisfaire ; mais il leur déclara qu'il ne les leur donnoit qu'à condition qu'ils ne les traiteroient pas en Esclaves, qu'ils auroient soin de les faire instruire des vérités de notre sainte Religion, & qu'ils ne négligeroient rien pour les engager à se faire Chrétiens de bonne foi.

La Réduction
de Saint Fran-
çois Xavier
est évacué.

Il examina ensuite si on pouvoit se promettre de soutenir la nouvelle Réduction, & aiant reconnu que les Indiens dont elle étoit composée, ne donnoient aucune espérance d'embrasser sincèrement le Christianisme, & que la plupart même n'avoient que trop fait connoître qu'ils étoient dans le cœur ennemis irréconciliables des Espagnols, ils furent aussi distribués comme les Prisonniers, & aux mêmes conditions. Les Missionnaires les regretterent d'autant moins, qu'ils n'auroient pas mieux, que le Gouverneur, d'une Réduction si mal

placée, & qu'ils ne pouvoient jamais bien compter d'y faire jouir les Néophytes des mêmes privilèges & de la même liberté, dont jouissoient ceux du Parana & de l'Uruguay, sans s'attirer les mêmes persécutions de la part des Espagnols du Tucuman, qu'ils avoient si souvent essuïées & qu'ils essuïoient encore dans les Provinces du Paraguay & de Rio de la Plata. Mais, ils obtinrent du Gouverneur que dans la distribution qu'il feroit des Prisonniers, il auroit tous les égards possibles pour ceux qui les mériteroient, & qu'il ne sépareroit point les Maris de leurs Femmes, ni les Enfants de leurs Peres & Meres, & que ceux qui n'étoient point encore mariés, eussent, avant que d'être livrés à leurs Commandataires, la liberté de se choisir des Epouses, afin que quand ils auroient reçu le Baptême, on pût leur conférer le Sacrement de Mariage.

Dom Angelo offrit de donner au College de Cordoue quarante des principales Familles en Commande, non-seulement, disoit-il, pour reconnoître par-là les services que les Peres de la Compagnie rendoient journellement à la Religion & à la Province, mais encore parcequ'il étoit persuadé que les Indiens dont ils seroient les Maîtres, seroient mieux traités, mieux instruits, & plus aisément gagnés à Jesus-Christ. Mais bien des raisons obligèrent ces Religieux à ne pas accepter cette offre; la premiere est qu'il ne leur convenoit pas d'autoriser par leur exemple le service personnel, dont on ne manqueroit pas de publier qu'ils abusoient, comme faisoient la plupart des Commandataires; la seconde, que n'y aiant pas assez de Prisonniers pour en donner à tous ceux qui croïoient avoir droit d'en demander, ils ne vouloient pas augmenter le nombre des Mécontents; la troisieme, qu'il y auroit pour eux de l'indécence à paroître plus intéressés que le Général, qui ne voulut pas retenir pour lui un seul de ces Prisonniers.

Les Jésuites refusent de recevoir des Indiens en Commande.

D. Angelo choisit cependant un nombre d'Enfans des plus spirituels qu'il distribua dans les Colleges du Tucuman, pour y être élevés & instruits, & dans la suite servir aux Missionnaires de Catéchistes & d'Interpretes. Tout étant ainsi réglé, le Pere Diaz se retira au Collège de Salta, & le Pere Altamirano retourna à Cordoue. Mais avant que de se séparer ils baptisèrent tous les enfans au nombre de soixante & dix-sept, & ils en envoïerent la liste & les noms aux Curés des Paroisses où il devoient être menés, afin qu'ils eussent soin de les instruire, quand ils seroient capables d'instruction. Il restoit

Ils en gagnent plusieurs à Jesus Christ.

1673.

après la distribution plusieurs Prisonniers des deux sexes, que leur âge & leurs infirmités mettoient hors d'état de rendre aucun service, & dont personne n'avoit voulu se charger : les Jésuites s'offrirent à leur fournir la subsistance jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé à les placer, & la charité, dont ils usèrent à leur égard, les gagna tous à Jesus-Christ.

1674.

Ce qui empêcha de continuer la guerre.

Cependant le succès de ces deux campagnes, qui ne pouvoient être regardées que comme les préludes d'une guerre dont on avoit espéré les plus grands avantages, faisoit fort souhaiter au Gouverneur de ne pas s'en tenir-là, & il croïoit pouvoir compter qu'à force d'affoiblir les Ennemis, s'il ne les soumettoit pas entierement, il les rendroit au moins plus traitables, & leur ôteroit jusqu'à la pensée d'inquiéter jamais le Tucuman. Il se promettoit bien aussi que les Prisonniers qu'on feroit sur eux, pourroient donner lieu à des négociations, dont il seroit aisé de profiter pour faire de bons Etablissements dans le Chaco, ou du moins que ce seroit des otages pour assurer la vie des Missionnaires qu'on ne voïoit partir pour cette Barbarie que comme des Victimes dévouées à la mort; que la maniere même dont on auroit grand soin qu'ils fussent traités par leurs Commandataires, reconcilieroit ces Nations avec les Espagnols, & les feroit revenir de la prévention où elles étoient, qu'on ne vouloit les faire Chrétiens que pour les rendre Esclaves. Mais sur ce dernier article, Dom Angelo jugeoit un peu trop par lui-même. Il commençoit donc à faire ses préparatifs pour une troisieme campagne, lorsque quelques affaires qui l'occupèrent plus long-tems qu'il n'avoit prévu, les interrompirent : d'autres survinrent les années suivantes, & il se trouva à la fin de son Gouvernement sans avoir pu exécuter son projet.

1677-78.

Tentative manquée pour la conversion des Calchaquis.

Les choses demeurèrent dans cette inaction par rapport au Chaco jusqu'à l'année 1677, que le Pere Altamirano devenu Provincial des Jésuites, fit de nouveaux efforts pour introduire des Missionnaires dans cette Province, & pour rétablir la Réduction de Saint-François Xavier, qui lui tenoit toujours fort au cœur; mais il y trouva tant d'obstacles qu'il fut contraint de remettre cette entreprise à un autre tems. L'année suivante, un Religieux de Saint François crut pouvoir entrer dans ce País par Santafé : il en demanda la permission à ses Supérieurs, au Gouverneur de la Province & à l'Evêque de Buenos Ayres, qui la lui accordèrent sans peine. Son zele étoit pur,

il

il s'étoit mis en regle, & il avoit cru que cela suffisoit pour réussir; mais il s'étoit trompé. Sans avoir pris aucune des mesures que demandoit une telle entreprise, il eut le courage de s'aller mettre à la merci des Calchaquis, & il en fut très mal reçu. Ces Barbares lui déclarerent nettement qu'ils ne vouloient point l'entendre, & qu'il eut à s'en retourner au plutôt à Santafé. Le ton, dont ils lui parlerent, lui fit comprendre qu'ils étoient gens à lui faire un mauvais parti, s'il s'obstinoit à rester parmi eux, & il fit encore réflexion qu'il s'attireroit de justes reproches de la Province, si en s'exposant à quelque violence de la part de ces Indiens, il eût occasionné une guerre, où il y avoit beaucoup à perdre & très peu de chose à gagner. Il jugea donc que le parti le plus sage étoit de se retirer, comme il fit.

Rien en effet ne seroit venu plus à contre-tems, qu'une rupture avec ces incommodes Voisins: vers le milieu de l'année suivante Dom Philippe Rege Corbulon, Gouverneur du Paraguay, eut avis qu'on armoit à Rio Jancyro quatorze Vaisseaux, & qu'on y embarquoit des Troupes, des armes, des munitions, & tout ce qui étoit nécessaire pour un grand Etablissement. Peu de tems après il fut instruit que l'objet de ce grand armement étoit les Isles de Saint-Gabriel, ou le Continent voisin; que cela se faisoit par les ordres de l'Infant Dom Pedre, Régent de Portugal, lequel avoit envoyé pour cet effet au Brésil l'élite des meilleures Troupes du Roïaume, & nommé pour les commander le Mestre de Camp Dom Manuel de Lobo, actuellement Gouverneur de Rio Jancyro, & Officier distingué par sa naissance & son mérite. Le bruit courut même à l'Assomption qu'un corps de Troupes Portugaises venoit par terre pour attaquer les Réductions du Parana, & tomber ensuite sur celles de l'Uruguay, ou du moins pour les tenir en inquietude, & par-là les empêcher d'envoyer aucun secours à Buenos Ayres.

Sur ces avis Dom Philippe dépêcha deux Couriers, l'un aux Indiens du Parana pour leur recommander de se tenir sur leurs gardes, & l'autre à Dom Joseph de Garro, Gouverneur de Rio de la Plata, pour lui communiquer les nouvelles qu'il avoit apprises. On répondit au premier Courrier, que le Gouverneur n'ignoroit point que les Réductions pouvoient bien n'être pas surprises; mais qu'elles n'étoient point en état de résister à des Troupes réglées, depuis qu'on

Tome II.

A a

1677-78.

1679.

Entreprise des Portugais sur le Paraguay.

Diligences des Gouverneurs de Paraguay & de Rio de la Plata

1679.

leur avoit ôté les armes à feu. Cela s'étoit fait en vertu d'un Décret du Roi, rendu en 1661, sur les Mémoires de Dom Bernardin de Cardenas & les déclamations du Frere Villalon son Procureur à Madrid; par ce Décret, il étoit ordonné de déposer les armes à feu des Indiens du Parana dans les Magasins de l'Assomption, & de ne les leur donner que lorsqu'ils seroient employés pour le service de Sa Majesté, ou pour se défendre contre les Mamelus.

Il est vrai que ce Décret avoit été révoqué dans la suite; mais les armes avoient apparemment été dissipées, & il est certain du moins qu'on n'en avoit rendu aux Néophytes qu'une très petite partie; & dans l'occasion dont je parle, le Gouverneur ne put envoyer dans les Réductions que deux cents soixante & dix mousquets, les Troupes du Roi n'en étant pas même suffisamment fournies. Tout ce qu'il put faire de plus pour les intéresser davantage à la défense de leurs Bourgades, fut d'honorer deux de leur Corrégiors, dont la valeur & la capacité lui étoient connues, du titre de Mestre de Camp. Il leur recommanda en même tems d'envoyer des Partis du côté du Bresil, pour observer les mouvemens des Portugais.

Les Indiens
des Réduc-
tions vont à la
découverte.

Cela fut exécuté avec autant d'intelligence que de promptitude: trois Détachemens d'environ quatre cents Hommes chacun, marcherent vers le Bresil; le premier remonta le Parana dans des Canots légers, les deux autres allerent par terre, l'un du côté de Saint-Paul de Piratiningue, & l'autre vers la Mer, qu'il côtoïa fort long-tems, marchant toujours au Midi. Il firent ainsi chacun plus de trois cents lieues, sans rien découvrir; mais le dernier aiant poussé jusques vers le Cap de Sainte-Marie, tomba sur une partie de l'Equipage d'un Vaisseau Portugais, qui aiant été détaché de la Flotte de Rio Janeyro pour prendre les devants, avoit fait naufrage à la Côte. Le Capitaine qui s'étoit sauvé avec tout son monde, avoit encore été assez heureux pour trouver un petit Bâtimement, sur lequel il avoit renvoyé au Bresil une partie de ses gens, & il s'étoit mis en marche avec vingt-quatre Hommes pour gagner Buenos Ayres, où il croïoit que le projet du Gouverneur de Rio Janeyro n'avoit point encore transpiré.

Ils font pri-
sonniers 25
Portugais, &
comment ils
en asent avec
eux.

Ce fut cette petite Troupe que rencontrerent les Néophytes; & s'ils avoient suivi les premiers sentimens, que devoit naturellement leur inspirer la vûe d'un Ennemi dont il connoissoient les desseins, & qui leur rappelloient le souvenir des

maux que leur avoient causés les Portugais de Saint-Paul de Piratiningue, ils n'en auroient pas laissé un seul en vie; mais leurs Missionnaires leur avoient recommandé sur toute chose de ne faire aucune acte d'hostilité, & de se contenter de se défendre, s'ils étoient attaqués, avant que d'avoir donné avis au Gouverneur de la Province de ce qu'ils auroient découvert, & reçu ses ordres. Ils portèrent même la modération encore plus loin; après avoir bien pris leurs mesures pour empêcher que ces Prisonniers ne leur échappassent, les voyant fort harrassés d'une longue & pénible marche, presque nus & dans le plus grand besoin de tout, comme des gens échappés du naufrage, ils partagerent avec eux leurs provisions qui étoient assez modiques, leur offrirent des Mules pour se rendre à la plus prochaine Réduction, qui étoit celle des Rois, & dont ils étoient éloignés de cent lieues; ils leur donnerent même des Guides pour les y conduire, & on les y reçut avec une cordialité, qu'ils n'auroient peut-être pas trouvée dans leur propre País.

Ils y apprirent que D. Manuel de Lobo étoit mouillé aux Îles de Saint-Gabriel avec la Flotte. Ils souhaitoient fort de l'y aller joindre, & la bonne réception qu'on venoit de leur faire à Yapeïu (1), inspira au Capitaine la confiance de prier le Missionnaire qui gouvernoit cette Eglise, de lui donner des vivres & des Guides, pour aller trouver son Général; mais le Pere lui répondit qu'il ne pouvoit faire ce qu'il souhaitoit, & qu'il falloit qu'il s'adressât au Supérieur des Missions, lequel étoit alors dans la Réduction de Saint-Thomas, éloignée de quinze lieues, de celle où il étoit.

Ce Supérieur étoit le P. Christophe Altamirano, né à Santafé, & descendant d'un des premiers Conquérans du Paraguay. Le Capitaine Portugais lui écrivit une Lettre fort polie; mais persuadé qu'il falloit autre chose que des politesses pour l'obliger à lui faire le plaisir qu'il lui demandoit, il lui fit entendre qu'il n'étoit pas indifférent pour le Roi Catholique qu'on en usât bien avec lui dans cette rencontre; qu'un refus pourroit bien être la cause d'une guerre que les Espagnols du Paraguay croient peut-être bien de la peine à soutenir, & que Charles II lui sauroit bien mauvais gré de la lui avoir attirée pour si peu de chose. Il lui représentoit ensuite les

1679-80.

Ce qui se passe entre le Capitaine & leur Supérieur des Missions.

(1) C'est le nom Indien de la Réduction des Rois.

1679-80.

graces & les faveurs, dont les Rois de Portugal avoient comblé la Compagnie, & qui passoient de beaucoup toutes celles qu'elle avoit reçues des autres Souverains de l'Europe.

Le Pere Altamirano lui répondit qu'il avoit pris beaucoup de part à sa disgrâce; qu'il n'ignoroit point ce que la Compagnie devoit aux Sérénissimes Rois de Portugal, mais qu'elle n'avoit pas moins d'obligation à l'auguste Maison d'Autriche; qu'après tout, un simple Religieux comme lui, uniquement occupé dès sa jeunesse des fonctions propres à son Institut, n'étoit point assez initié dans les affaires d'Etat pour se décider sur ce qu'il devoit faire dans l'occasion présente; que Sa Majesté Catholique avoit à Buenos Ayres un Gouverneur, auquel il étoit plus naturel qu'il s'adressât; & qu'il le connoissoit assez pour lui répondre qu'il en obtiendrait sans peine tout ce qui ne seroit pas contre le service du Roi son Maître.

Le Capitaine
est conduit à
Buenos Ayres.

Le Capitaine, que mes Mémoires ne nomment point en parlant de cette négociation, mais que j'ai lieu de croire être le même Dom Georges Suarez de Macedo, dont nous parlerons dans la suite, comprit par cette réponse qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que d'aller à Buenos Ayres, & il s'y résolut, quoiqu'il ne doutât point qu'il y seroit arrêté. Le Pere Altamirano avoit donné ordre de lui fournir tout ce qui étoit nécessaire pour faire ce voyage, une escorte de quatre cents Hommes, autant de Canots qu'il en faudroit pour toute sa Troupe, des provisions en abondance, & que ceux qui seroient chargés de le conduire, lui rendissent tous les services qui dépendroient d'eux. Ils s'embarquerent pour descendre l'Uruguay; & après un mois de navigation, ils prirent terre à l'entrée de la petite Riviere de *las Conchas*, qui vient de l'Occident se décharger dans Rio de la Plata, environ à quatre lieues de Buenos Ayres.

Comment il
y est reçu.

Dès que le Gouverneur en eut été instruit, il envoya au Capitaine son carosse avec le Sergent Major Dom Jean Cabrera de Velasco, pour le complimenter & le conduire à la Capitale. En arrivant à la place du Palais, il trouva toute la Garnison sous les armes, & il en fut salué d'une décharge de mousqueterie. Le Gouverneur, après lui avoir fait beaucoup de politesses, le mena chez lui, où il lui avoit fait préparer un appartement; tous ceux de sa suite furent distribués dans les principales Maisons de la Ville, & ne purent que se louer

du bon traitement qu'on leur fit. Le jour suivant le Gouverneur, qui avoit reconnu que son Hôte étoit un des Officiers qui s'étoient le plus distingués dans la guerre dont la révolution du Portugal avoit été suivie, lui donna plusieurs Fêtes, & fit en sa présence la revûe des quatre cents Indiens qui l'avoient escorté depuis Yapeïu, & qui l'y avoient mené. Il fut fort étonné de les voir sous les armes si différens de ce qu'ils lui avoient paru dans le voïage, & beaucoup plus encore de la maniere dont ils s'acquitterent de l'exercice qu'on leur fit faire, & d'une espece de combat dont il fut suivi.

Toute la troupe étoit divisée en deux Bandes, dont l'une représentoit les Espagnols, & l'autre les Portugais. Les deux Commandans commencerent par envoyer leurs Héraults d'armes, pour exposer leurs prétentions réciproques; & comme on ne put s'accorder, la guerre fut déclarée dans les formes ordinaires. Chacun se rangea ensuite sous ses drapeaux; on sonna la charge, on en vint aux mains, & le combat fut si vif, qu'on ne pouvoit presque s'imaginer que ce fût un jeu. Enfin les prétendus Portugais furent obligés de plier, & bientôt après ce ne fut plus de leur part qu'une déroute. Plusieurs se laissoient tomber & contrefaisoient les morts: ceux à qui on vouloit arracher leurs drapeaux, après bien des efforts pour les défendre, sembloient ne les laisser enlever qu'avec la vie. Les Vainqueurs vinrent les présenter au Gouverneur, qui leur ordonna de rendre le même devoir au Capitaine Portugais, lequel dit tout haut que si ces Gens là, quand ils se battoient sérieusement, le faisoient avec autant d'ordre, d'adresse & de fierté, c'étoit des Troupes invincibles.

Les Fêtes finies, le Gouverneur dit à son Hôte qu'il le croïoit trop galant Homme, & trop instruit des devoirs de sa Charge, pour trouver mauvais qu'il le retînt dans sa Place avec toute sa Troupe, ne pouvant, sans se rendre coupable envers le Roi son Souverain, lui donner la liberté d'en sortir. Ce Capitaine en fut surpris, parcequ'il ne savoit pas le Gouverneur instruit de l'arrivée de la Flotte Portugaise aux Îles de Saint-Gabriel; mais il s'étoit déjà passé bien des choses, dont il ne l'étoit pas lui-même. Dès le moment que le Gouverneur de Rio de la Plata, de concert avec celui du Paraguay, avoit envoyé les Indiens des Réductions à la découverte, il avoit fait partir un Brigantin pour visiter toutes les Anses, tous les Havres & toutes les Îles qui sont des deux

Il est retenu à
Buenos Ayres.

1680.

côtés du Fleuve, au-dessous de Buenos Ayres; mais, celui qui le commandoit, ne pouvant s'imaginer que les Portugais eussent osé se loger si près de la Capitale, n'avoit pas fait le tour des Îles de Saint-Gabriel, & il étoit revenu sans avoir rien vu.

Commencement de la Colonie du Saint Sacrement.

Quelques jours après son retour quelques Particuliers étant allés couper du bois dans une petite Anse du Continent, qui est derrière ces Îles, plus à l'abri des vents, que le Port même de Buenos Ayres, & vis-à-vis de la plus grande de ces Îles, furent fort surpris d'y voir des Bâtimens nouvellement achevés. Ils allèrent sur le champ en avertir le Gouverneur de la Province, qui envoya aussitôt un Officier sur un Brigantin pour savoir de ceux qui s'étoient logés là, qui ils étoient, & quel étoit leur dessein. L'Officier étant arrivé à la vûe de la principale Habitation, arbora un Pavillon parlementaire; on vint à lui, on répondit à toutes ses questions, & il demanda à parler à celui qui commandoit dans ce lieu-là. On lui envoya un Sauf-conduit avec une Chaloupe; & la surprise fut extrême de voir une Forteresse régulièrement bâtie, avec un rempart, du canon, des Esclaves, & des Magasins remplis d'armes, de munitions, de vivres, de toutes sortes d'outils, en un mot de tout ce qui est nécessaire pour bâtir une Ville, & quatre Vaisseaux à l'ancre.

Ce qui se passe entre le Gouverneur Espagnol, & le Général Portugais.

D. Manuel de Lobo, qui y commandoit en Chef, lui laissa une liberté entière d'examiner toutes choses & de dresser ses Procès-verbaux, avec lesquels cet Officier retourna à Buenos Ayres. Dès le lendemain le Gouverneur envoya demander au Général Portugais, de la part du Roi son Maître, de quel droit il s'étoit établi sur un Terrain qui appartenoit à la Couronne d'Espagne; & Dom Manuel répondit que les Portugais du Bresil étoient autorisés du Roi leur Souverain à faire de nouvelles Peuplades dans tous les lieux de ce Continent, qui n'étoient point habités, & qu'ayant traité avec la Chambre souveraine de Rio Janeyro, il n'avoit point trouvé d'Emplacement plus commode, ni plus avantageux que celui qu'il occupoit, & qu'il regardoit comme une partie du Bresil.

Il donna même cette Réponse par écrit; & le Gouverneur l'ayant lue, y répliqua par une Sommotion en bonne forme d'évacuer au plutôt ce Terrain, dont le Roi Catholique étoit en possession depuis plus d'un siècle, & de ne donner aucune atteinte au Traité de paix qui venoit de rétablir la bonne

intelligence, entre les Couronnes d'Espagne & de Portugal. A cela Dom Manuel ne répondit autre chose, sinon qu'il étoit sur les Terres du Roi son Maître, & qu'il y resteroit. Le Gouverneur pour n'avoir rien à se reprocher, & peut-être aussi pour gagner du tems, voulut essayer la voie de la négociation; il assambla un grand Conseil, auquel il invita Dom Antoine de Azcona Imberto, Evêque de Buenos Ayres, avec tout ce qui se trouva dans la Ville de Théologiens & de Jurisconsultes, & tout ce qu'il connoissoit de Personnes versées dans la Cosmographie.

On y examina les droits de la Couronne d'Espagne sur le Terrain dont les Portugais venoient de s'emparer, & l'on composa un Mémoire raisonné, auquel on joignit les Cartes Hollandoises, dont les Portugais mêmes se servoient pour naviger, & le Traité de paix signé en 1668, où il étoit dit que la Province de Saint-Vincent devoit servir de borne au Brésil du côté du Paraguay. Le Gouverneur envoya des Copies de toutes ces Pièces à D. Manuel de Lobo, par les Personnes les plus capables de lui en faire sentir toute la force; il le fit prier de nouveau de ne le point réduire à la triste nécessité de recommencer une guerre qui avoit tant coûté de sang, ce qu'il feroit toujours à regret contre une Nation qu'il estimoit & qu'il aimoit.

Dom Manuel, toujours ferme dans sa première réponse, fit voir aux Envoies du Gouverneur une Mappemonde dressée à Lisbonne en 1678, suivant laquelle les trois cents lieues de Côte depuis Rio Janeyro jusqu'à l'embouchure de Rio de la Plata, & le Continent de l'autre bord jusqu'au Tucuman, appartenoient à la Couronne de Portugal. Une ligne qu'on y avoit tirée renfermoit même les deux Provinces de Paraguay & de Rio de la Plata, & tout le Terrain du Continent, depuis le bord occidental du Fleuve jusqu'au Tucuman, avec toutes les Villes qui y étoient situées, comme faisant partie du Brésil, quoique ces Villes eussent été bâties par les Espagnols. Quelques Portugais eurent aussi l'assurance d'avancer que le Domaine de Sa Majesté Portugaise s'étendoit jusqu'aux Mines du Potosi; se fondant apparemment sur le Voyage d'Alexis Garcia, dont nous avons parlé au commencement de cette Histoire.

De si excessives prétentions étonnerent beaucoup les Espagnols: ils demanderent sur quoi elles étoient fondées; ils

Prétentions
des Portugais.

1680.

y oppoferent encore les Cartes marines, sur lesquelles les Portugais avoient toujours navigé, & le dernier Traité de paix qui avoit réglé les limites des deux Puiffances, de maniere à ne laisser aucun lieu aux contestations. Ils prouverent que de tout tems le Cap de Ste-Catherine avoit appartenu à la Couronne de Castille, que quelques Portugais aiant voulu s'y établir, en avoient été chassés par les Espagnols, sans que le Roi de Portugal en eût fait aucune plainte, & que si les Castillans avoient abandonné l'Etablissement qu'ils y avoient, c'est qu'ils avoient jugé à propos d'en faire passer les Habitans dans d'autres Provinces, qu'il leur importoit davantage de peupler.

Le Gouverneur de Buenos Ayres reçoit un ordre de chasser les Portugais de cette Colonie.

Dom Manuel parut sentir toute la force de ces raisons, & se réduisit à dire qu'il n'avoit rien fait que par l'ordre du Roi son Souverain, à qui seul il appartenoit de le révoquer. Les Députés de Dom Joseph de Garro retournerent à Buenos Ayres avec cette réponse, & ce Gouverneur comprit qu'il n'avoit point de tems à perdre pour se préparer à une guerre, qu'il voioit inévitable. Il dépêcha deux Expres, l'un à Lima, & l'autre à la Plata, avec des Lettres par lesquelles il donnoit avis au Viceroy, & à l'Audience royale des Charcas, de l'entreprise des Portugais, & des démarches qu'il avoit faites inutilement, pour les obliger à se retirer des Etats de Sa Majesté Catholique. Avant que de lui répondre, on voulut examiner dans ces deux Tribunaux, le droit de la Couronne de Castille sur le Pais où les Portugais vouloient s'établir; & ce droit aiant été universellement jugé incontestable, les ordres furent expédiés au Gouverneur pour attaquer au plutôt la nouvelle Colonie qui portoit le nom de *Saint Sacrement*.

Troupes qu'on y destine.

La premiere chose que fit Dom Joseph de Garro, dès qu'il les eut reçus, fut de les communiquer à D. Manuel de Lobo; & ce Général n'en paroissant pas moins résolu à tout risquer plutôt que d'abandonner la Place, le Gouverneur de Rio de la Plata fit faire des levées de Soldats, non-seulement dans sa Province, mais encore dans le Tucuman, selon le pouvoir que le Viceroy lui en avoit donné. Les Villes de Santafé & de Corrientès, qui étoient de son Gouvernement, ne purent mettre sur pied qu'une Compagnie chacune. Dom Martin de Garoyer, Gentilhomme Basque, Sergent Major & Lieutenant général du Tucuman, lui en envoya quatre de Cordoue, sous la conduite du Mestre de Camp D. François Gomez

Gomez & Texeda. Il n'en coûta rien au Roi pour les équiper, la Province fournit jusqu'aux Chevaux, & Garroyer aiant rendu compte de ce qu'il avoit fait à Dom Jean Diaz de Andino, Gouverneur du Tucuman, non-seulement ce Général l'approuva, mais il le fit publier dans toutes les Villes de son Gouvernement pour les exhorter à suivre autant qu'elles le pourroient l'exemple de Cordoue.

Dom Joseph de Garro avoit aussi écrit de bonne heure au Supérieur des Réductions de l'Uruguay, pour le prier de lui envoier trois mille de ses Néophytes, & de les faire partir en diligence; mais son Envoié, aiant été obligé de faire deux cents cinquante lieues pour joindre le Supérieur, tarda beaucoup plus qu'il n'eût été à souhaiter. La promptitude, avec laquelle l'ordre qu'il portoit fut exécuté corrigea cet inconvénient: en onze jours les Indiens furent prêts à partir. Les Fantassins formoient des Compagnies de cent Hommes; celles des Cavaliers, Archers, Lanciers & Frondeurs étoient de cinquante; tous étoient chargés de leurs vivres, cinq cents Mulets portoient les provisions, cinq cents Bœufs suivoient pour le service de l'Artillerie, avec un Hôpital bien fourni, & quatre milles Chevaux dressés, pour rompre les rangs des Ennemis, supposé qu'on dût se battre en plaine.

Cette petite Armée devoit se rassembler à Yapeyu, & tous y arriverent, enseignes déployées & tambours battans, au jour qui leur avoit été marqué; mais ils n'y trouverent point les Officiers Espagnols, qui devoient les commander: ils les y attendirent même inutilement pendant plusieurs jours; & comme leurs vivres se consumoient, & que la rigueur de la saison commençoit à causer parmi eux des maladies, les Missionnaires qui les accompagnoient, crurent pouvoir prendre sur eux de leur faire continuer leur marche. Avant leur départ, on fit la revûe, & on trouva qu'il y manquoit déjà 200 Hommes, dont les uns étoient morts, & les autres hors d'état de servir. On les remplaça sur le champ, & on leva encore trois cents Hommes pour recruter les Compagnies à mesure qu'il en seroit besoin. La marche depuis Yapeyu se fit sur trois colonnes, commandées par trois Mestres de Camps Indiens; & comme Yapeyu est situé sur le bord de l'Uruguay, une des trois colonnes fut embarquée sur trente Bâtes, & les deux autres côtoierent le Fleuve des deux côtés, afin qu'on pût soulager ceux qui se trouveroient hors d'état de marcher.

Tome II.

B b

Le Gouverneur mande trois mille Indiens des Réductions.

1680.

Ils arrivent
au Camp.

Enfin ils arrivèrent à trois lieues de la Colonie. Le Maître de Camp Dom Antoine de Vera Muzica, qui en devoit faire le siege, s'y trouva pour les recevoir ; & comme toutes les Troupes Espagnoles n'étoient pas encore réunies, en attendant qu'elles le fussent, il s'appliqua à leur faire faire l'exercice, pour les former à un genre de guerre, qu'ils ne connoissoient point encore. Cela fut fait en si peu de tems qu'il en fut surpris. C'étoit le fruit de leur docilité. Le Général Portugais de son côté avoit mis à profit tout le tems qu'on lui avoit donné ; il avoit ajouté de nouvelles fortifications à sa Place, les batteries étoient en bon état, & il y en avoit partout. Presque tous ses Soldats, & la plupart des Officiers avoient été tirés de ces vieilles bandes Portugaises, qui avoient assuré la Couronne de Portugal à la Maison de Bragançe.

Un secours
envoïé aux
Portugais ar-
rive trop tard.

Leur Général étoit digne de commander de si braves Gens ; mais il ne s'étoit pas attendu d'abord d'avoir à faire à une si nombreuse Armée. Il étoit fort inquiet sur le secours qu'il avoit trop tardé d'envoier demander à Rio Janeyro, & pour surcroît de disgrâce, son entreprise dont on n'avoit bien su l'objet au Bresil que depuis qu'il en étoit parti, y avoit paru injuste à quelques-uns, & téméraire au plus grand nombre ; de sorte qu'il ne se trouva personne à Rio Janeyro qui voulût s'engager à le servir. Le Commandant, qu'il y avoit établi pour tenir sa place en son absence, eut beau faire les offres les plus avantageuses à ceux qui voudroient s'enroller, en vain il fit embarquer son propre Fils, qui étoit Chevalier de l'Ordre de Christ, dans l'espérance que cet exemple piqueroit d'émulation toute la jeune Noblesse, aucun Officier ne se présenta ; il fallut avoir recours à l'autorité, & même à la force : tout cela emporta beaucoup de tems, & fut cause que le secours arriva trop tard.

Forces des
Espagnols.

Le Gouverneur de Rio de la Plata, quoiqu'il eût été mieux servi, n'avoit cependant pu rassembler plus de quatre mille Hommes, tant Espagnols, que Negres, Mulâtres & Indiens, qui étoient en Commande pour la plupart, n'ayant pas cru devoir dégarnir la Capitale de sa Garnison, parcequ'il n'y avoit alors aucun Navire Espagnol en rade, & qu'il pouvoit arriver que les Portugais, qui en avoient quatre que rien ne pouvoit empêcher d'y entrer, voulussent tenter une descente pour faire diversion. Mais Dom Antoine de Vera Muzica crut qu'avec trois cents Espagnols, & trois mille Indiens des Ré-

ductions, il viendroit à bout de la Place, & il demanda la permission de commencer les attaques.

Dom Joseph de Garro, avant que de la lui accorder, voulut encore voir s'il n'étoit pas possible d'éviter une guerre, dont il ne pouvoit résulter aucun avantage pour sa Province, & qu'il prévoyoit devoir être interminable, si la Cour de Portugal se faisoit un point d'honneur de la continuer. Il fit de nouveau représenter à Dom Manuel de Lobo l'impossibilité où il étoit de défendre sa Place contre des forces si supérieures aux siennes; il lui protesta qu'il n'y avoit rien qu'il ne fût disposé à faire pour l'aider à sortir du mauvais pas où il s'étoit engagé, & que s'il vouloit bien prendre le parti le plus sage, qui étoit de retourner dans son Gouvernement, il lui feroit fournir toutes les provisions nécessaires pour son voyage, & lui rendroit tous les Prisonniers que les Indiens des Réductions lui avoient amenés. Il le conjura de s'épargner le repentir d'avoir rejeté un conseil que la Religion, la raison & l'honneur le portoient à lui donner, & de s'être laissé éblouir par la passion de soutenir une entreprise, que les plus sages de sa Nation désapprouvoient.

Il envoya sa Lettre au Commandant de son Armée, à qui il n'avoit encore permis que de tenir la Place bloquée, mais qui avoit tellement disposé ses Troupes, en étendant ses ailes, en faisant mettre pied à terre à sa Cavalerie, & en rangeant les Chevaux derriere en forme d'escadrons, que son Armée paroissoit presque le double de ce qu'elle étoit. Aussi plusieurs Officiers Portugais représenterent-ils qu'il y avoit de la témérité à vouloir soutenir un siege avec des forces si inégales; & quand le Trompette du Mestre de Camp se présenta & eut fait entendre ce qu'il avoit à dire, il n'y eut presque personne qui ne fût persuadé que le Général se rendroit à des propositions si raisonnables; mais Dom Manuel en conclut qu'on le craignoit, & elles furent rejetées avec hauteur.

Le Mestre de Camp, après en avoir rendu compte au Gouverneur, lui représenta que pour peu qu'on différât à entrer en action, il ne répondoit point que la rigueur du froid & les autres incommodités de la saison, n'obligeassent les Troupes à quitter leur rang. Cette représentation eut son effet, Dom Joseph lui fit dire qu'il pouvoit faire ce qu'il jugeroit à propos, & l'Armée se mit en marche au point du jour. Elle s'arrêta ensuite pour entendre la Messe, où l'on assure que tout

1680.

Le Gouverneur fait une nouvelle sommation au Général des Portugais.

Elle est encore rejetée.

Ordre de l'attaque

le monde communia. Le reste de la journée fut employé à régler l'ordre de l'attaque, & le lendemain sixième d'Août, l'Armée se remit en marche à minuit. Les quatre mille Chevaux qui n'étoient point montés avoient la tête, les trois colonnes des Indiens des Réductions suivoient, commandées par leurs Mestres de Camp, & par trois Officiers Espagnols, Dom Jean de Aguilara, Dom Alexandre d'Aguirre, & Dom Jean de Frutas. Tout cela formoit le corps de bataille, & l'arrière-garde étoit composée des Troupes du Gouverneur.

Tous étoient à pied, & le Commandant avoit imaginé cette disposition, afin qu'après que l'artillerie de la Place auroit fait sa première décharge sur les Chevaux, les Troupes qui n'en auroient point ou qui en auroient peu souffert, pussent donner l'escalade avant que les Assiégés eussent le tems de recharger leurs canons : mais les trois Mestres de Camp qui commandoient les Néophytes, lui firent observer que par cet arrangement il menoit toutes ses troupes à la boucherie ; que l'artillerie de la Place donnant sur les Chevaux, qui n'avoient point assez de Conducteurs pour les retenir, ces Animaux effarouchés mettoient le désordre dans l'Armée qu'il seroit impossible de rallier, & que les Portugais profitant de ce désordre pour faire une sortie, en auroient très bon marché. Dom Antoine trouva ce raisonnement sensé, & fut surpris que des Indiens qui pour la première fois se trouvoient à une expédition de cette nature, eussent vû du premier coup d'œil ce que ni lui ni aucun de ses Officiers n'avoient point prévu. Il fit aussi-tôt ranger les Chevaux sur les aîles & sur les derrières, pour s'en servir dans le besoin, & les trois colonnes Indiennes se trouverent avoir l'avant-garde de l'Armée, qui arriva au point du jour au pied de la muraille.

Attaque.

Le Commandant avoit fait publier une défense de commencer l'attaque, avant qu'il en eût donné le signal par un coup de carabine ; mais un Néophyte s'étant hasardé à monter sur le boulevard, où il ne paroïssoit personne, trouva le Factionnaire endormi, & lui coupa la tête. Un Soldat, qui l'apperçut, tira aussi-tôt un coup de carabine, pour avertir que l'Ennemi étoit sur le boulevard ; les Néophytes, qui dans l'obscurité de la nuit n'avoient pu distinguer d'où partoît le coup, crurent que c'étoit le signal de l'attaque, & dans l'instant une de leurs Colonnes, que commandoit le Cacique Ignace Amandau, fut toute entiere sur le boulevard. Les

Portugais, qui dans la surprise crurent que toute l'Armée étoit là, y accoururent en grand nombre, & commencerent par mettre le feu à une coulevrine, qui se trouva si excessivement chargée, qu'elle creva. Dans ce même tems les deux autres Colonnes Indiennes entrèrent par deux autres endroits, & avant que les Assiégés eussent eu le tems de se reconnoître, ils se trouverent investis dans leur Fort, & leur Magasin de poudre au pouvoir des Assiégeans.

La consternation fut si grande parmi eux, qu'un de leurs Capitaines, nommé Simon Sarto, suivi de dix ou douze Soldats de sa Compagnie, se jeta dans une Chaloupe, à dessein de gagner un des Vaisseaux qui étoient en rade; mais ils furent rencontrés par un grand Bateau, où étoient trente Espagnols, qui les firent tous Prisonniers. D'autres Portugais, qui avoient voulu aussi se sauver, ne furent pas si heureux: ils étoient entrés en si grand nombre dans une Chaloupe, qu'il ne leur fut pas possible de se servir des rames, & qu'ils demeurèrent comme immobiles. Des Indiens, qui les aperçurent, se jetterent à la nage, firent tourner la Chaloupe en voulant les obliger à se rendre, & ils furent tous noyés.

Cependant les Néophytes étant arrivés au pied du Bastion, s'aperçurent qu'ils n'avoient point d'échelles. On leur en apporta; mais sans attendre qu'elles fussent venues, ils se collerent contre les murailles, & inviterent les Espagnols à monter sur leurs épaules, comme firent plusieurs, à l'exemple de Dom Jean d'Aguilara, qui le premier parut sur le Bastion, enleva la Bannière de Portugal, & y arbora celle d'Espagne; mais il reçut dans le moment même un coup de fusil qui lui cassa le bras. Cependant les Portugais, revenus de leur première fraieur, s'étoient mis en Bataille, & se défendoient avec beaucoup de valeur. Un de leurs Capitaines, nommé Manuel Galvan, couroit dans tous les rangs, animoit de la voix, & par son exemple, les Soldats à se souvenir qu'ils étoient Portugais, non si souvent formidable aux Espagnols, & fit de si belles actions, que ses Ennemis mêmes, le voiant tomber mort de plusieurs blessures, ne purent s'empêcher de lui donner des regrets & des larmes. Ce brave Homme avoit pour Epouse une Héroïne, qui l'épée à la main, combattit à ses côtés tant qu'il vécut. Dès qu'il fut mort, les Espagnols pleins d'admiration pour sa vertu, lui crièrent de se rendre; mais uniquement occupée du désir de venger son Mari, elle

*! Belle action
d'une Dame
Portugaïse.*

1680.

se jetta au plus fort de la mêlée, & y trouva la mort, qu'elle sembloit chercher.

On combattoit par-tout avec le même acharnement; mais de la part des Portugais ce n'étoit plus que pour l'honneur, & ce motif leur fit faire de si grands efforts, qu'ils vinrent à bout de faire reculer & de mettre en quelque désordre la Colonne Indienne du Mestre de Camp Ignace Amandau; mais ce brave Homme désespéré de voir ses Gens tourner le dos aux Ennemis, courut à eux le sabre à la main, & les remena à la charge. Alors, comme si la honte d'avoir fui leur eût rendu la vie odieuse, ils se jetterent avec tant de furie sur les Portugais, qu'ils en couvrirent en un moment la terre, & que les autres leur demandant quartier, ceux-ci qui n'entendoient point leur langue, ou qui ne les distinguoient point des Mamelus, auroient tué jusqu'au dernier, si des Officiers Espagnols ne fussent accouru pour leur dire que le combat étoit fini.

Perte des
deux Partis.
Générosité du
General Espagnol.

Le nombre des Morts du côté des Portugais fut un peu moins de deux cents; tout le reste demeura Prisonniers. Le Général ne combattit point, parcequ'il étoit malade. Les Indiens l'avoient cherché pour le tuer, parcequ'ils le regardoient comme l'Auteur de cette Guerre, & Dom Antoine de Vera fut obligé de rester à la porte de son Logement, pour les empêcher d'y entrer. Il alla ensuite le visiter dans son appartement, lui fit beaucoup de politesses, & lui offrit tout ce qui lui appartenoit du butin. Dans le partage qui se fit du reste, on s'accorda aisément. Les Indiens, qui ne connoissoient pas le prix de bien de choses, laisserent sans peine aux Espagnols ce qu'il y avoit de plus précieux. Il y en eut même qui aiant trouvé des laïettes de laiton & de cuivre, pleines d'ambre gris, jetterent tout ce qu'elles contenoient, & ne garderent que les laïettes, dont le brillant leur avoit donné dans les yeux. Les Espagnols ne perdirent dans cette journée que six Hommes. Parmi les Indiens, il y en eut trente de tués, & un plus grand nombre encore de blessés.

Effet que
produit cette
Expedition en
faveur des Ré-
ductions.

Les Missionnaires qui étoient venus avec leurs Néophytes, furent toujours à portée de courir au secours des Mourans, sans distinction d'Amis & d'Ennemis, & cela leur fit d'autant plus d'honneur dans les deux Partis, que pour s'aquitter de ce devoir, ils se trouverent souvent exposés au feu de l'un & de l'autre. Mais le plus grand avantage qu'ils retirerent

de cette Expédition, c'est qu'elle ouvrit les yeux à bien des personnes prévenues contre leurs Réductions, & leur fit comprendre les importans services qu'on en pouvoit tirer en de semblables occasions. Leur Provincial en reçut des complimens de Dom Melchior de Liñan & Cisneros, Archevêque de Lima, & Viceroi du Pérou, des Tribunaux supérieurs, des Gouverneurs de Province, & de quantité de personnes de considération.

Toute l'Amérique Méridionale retentit long-tems des éloges de leurs Néophytes, qui étoient venus la plupart de plus de deux cents lieues, exposés presque nus à la rigueur d'un très grand froid ; car alors, quand ils alloient en guerre, ils n'avoient sur eux qu'un simple caleçon, & plus des trois quarts n'avoient point d'armes à feu ; quoiqu'ils eussent à combattre contre des Troupes aguerries, bien armées, & qu'il fût question d'escalader une Place toute bordée de Fusiliers, & défendue par une bonne artillerie. On ne pouvoit cependant disconvenir qu'ils n'eussent eu la meilleure part à la prise de cette Forteresse. On savoit d'ailleurs qu'ils n'avoient pas coûté au Roi Catholique un seul Maravedis (1).

Ce qui releva encore beaucoup le service qu'ils venoient de rendre à la Couronne d'Espagne, c'est que dans le même tems un Pirate Anglois, avec un seul Navire qu'il avoit enlevé près de Panama, quoiqu'on eût armé à Lima cinq Bateaux pour lui donner la chasse, venoit de faire un très grand dégât sur toutes les Côtes de la Mer du Sud, avoit ensuite passé le détroit de le Maire, & emporté en Angleterre des richesses immenses ; car on ne manqua point de dire que si on avoit eu au Pérou & au Chili des Indiens des Réductions du Paraguay pour défendre les Côtes, ce malheur ne seroit point arrivé. L'Archevêque-Viceroi le manda au Conseil roial des Indes, & le Mestre de Camp, Dom André de Roblez, qui sur ces entrefaites arriva d'Espagne pour succéder à D. Joseph de Garro dans le Gouvernement de Rio de la Plata, écrivit le troisieme de Septembre au Viceroi, pour le conjurer de ne pas laisser sans récompense le service que ces nouveaux Chrétiens venoient de rendre à la Couronne avec un si grand désintéressement.

Il pensa néanmoins leur en rendre lui-même un très mau-

(1) C'est une petite monnoie d'Espagne qui vaut un peu plus qu'un denier de France. Les Espagnols comptent presque toujours par Maravedis.

1680.

Les Jésuites
s'opposent à
l'établisse-
ment d'une
Réduction au-
près de Bue-
nos Ayres.

vais, en voulant marquer combien il les estimoit. Il écrivit au Roi qu'il jugeoit nécessaire de former une Peuplade nom- breuse de ces braves Néophytes dans le voisinage de Buenos Ayres; & la Lettre aiant été lue dans le Conseil, il y fut arrêté qu'on tireroit mille Familles des Réductions pour faire ce nouvel Etal lissement. Nous apprenons ce fait d'un Décret de Philippe V, au douze de Décembre 1726, adressé à Dom Maurice Bruno de Zavala, Gouverneur de Rio de la Plata, dans lequel ce Prince ajoûte: » Mais Charles II, de glorieuse » mémoire, aiant fait réflexion que le changement de climat » pourroit chagriner ces fideles Indiens, & leur causer de » violentes maladies, en leur faisant respirer un air, auquel » ils n'étoient point accoutumés, révoqua cet ordre par une » Cédula expédiée en l'année 1683. Or il n'est point dou- teux que cette révocation n'ait été l'effet des représentations des Missionnaires, qui écrivirent à Charles II, que les nou- veaux Chrétiens du Paraguay ne seroient pas long-tems ce qu'ils avoient été jusques-là, s'ils étoient établis si près d'une Ville, sur-tout d'un aussi grand abord que Buenos Ayres, ni même dans le voisinage des Habitations Espagnoles. (1) Le Prince le comprit sans peine sur les raisons qu'ils lui en ap- porterent; & Philippe V, son Successeur, & le Conseil roial des Indes, en ont toujours été persuadés.

(1) Lettres Edifiantes, Tome 21 page 426.

Fin du treizieme Livre.



HISTOIRE

HISTOIRE DU PARAGUAY. QUATORZIEME LIVRE.

SOMMAIRE.

CE qui se passe entre les Cours de Madrid & de Lisbonne au sujet de la Colonie du Saint - Sacrement. Traité provisionnel. L'Evêque de l'Assomption charge les Jésuites d'une Mission sur le Monday. Description du País des Guenoas. Caractere de cette Nation. Des Tigres, des Viperes & des Serpens qu'on y trouve. Avec quel succès on travaille à la Conversion de ce Peuple. Mission infructueuse parmi les Yaros. Deux Jésuites se disposent à entrer dans le Chaco. Un saint Ecclesiastique se joint à eux. Réduction fondée dans ce País. Montagnes de Santa. Complot contre les Missionnaires. Martyre de l'Ecclesiastique & d'un des deux Jésuites. Honneurs qu'on leur rend. On apprend la nouvelle de leur mort en Sardaigne, le jour même qu'elle arrive. Nouvelles Entreprises sans effet. Extrémité où se trouve le Tucuman. Ordre du Roi Catholique rendu inutile. Fondation du College de Tarija, à la priere de l'Archevêque de la Plata. Caractere du Pere de Arcé, Fondateur de la Mission des Chiquites, & comment il est destiné à cette Entreprise. Il est d'abord envoyé aux Chiriguanes. Disposition où il les trouve. Diverses courses de ce Missionnaire pour le salut de ces Indiens, avec un autre Missionnaire. Ils reconcilient deux Caciques. Le Pere de Arcé & le Pere de Zea à Santa-Cruz de la Sierra. Le Gouverneur leur propose de travailler à la conversion des Chiquites. Projet d'une Réduction pour les Chiriguanes sur le Guapay. Des Espagnols s'y opposent. Semence de défiance parmi les Chiriguanes. Conspiration découverte. Projet du Provincial des Jésuites pour la conversion des Chiriguanes. Conseil de ces Indiens sur ce qu'on leur propose. Résultat du Conseil. La Réduction

Tome II.

Cc

projetée est fondée. Troubles dans la Réduction, & comment on y remédie. Nouvelles instances du Gouverneur de Santa-Cruz pour la Mission des Chiquites. Les Réductions des Chiriguanes sont abandonnées. Description du País des Chiquites. Nature du País. Maladies qui y regnent; maniere de traiter les Malades. Portrait & caractère des Chiquites. Leur gouvernement. Leurs guerres. Leurs mariages. Leur maniere de vivre. Leurs idées sur la Religion & sur les Eclipses. Leurs superstitions. Leur Langue. Premiere connoissance qu'on a eue de cette Nation. Situation de Santa-Cruz. Les Espagnols s'opposent à la Mission des Chiquites. Violences qu'ils exercent sur ces Indiens. Le Pere de Arcé se prépare à entrer dans leur País. Conduite indigne de quelques Espagnols. En quel état le Pere de Arcé trouve les Chiquites. Premiere Réduction des Chiquites. Docilité de ces Indiens. Le Pere de Arcé tombe malade. Il est rapporté à Tarija. Irruption des Mamelus dans le País des Chiquites. Les Espagnols marchent avec les Chiquites contre eux. Défaite de ces Brigands, & ses suites. Autre victoire remportée sur les mêmes. Nouvelles Réductions Chiquites. Progrès rapide de cette nouvelle République. Ferveur des Chiquites Chrétiens. Projet d'une communication entre le Paraguay & le Tucuman. Ses difficultés. Premiere tentative, & son peu de succès. Seconde & troisieme tentative.

1681.

Ce qui se passe entre les Cours de Madrid & de Lisbonne au sujet de la Colonie de S. Sacrament.

LE Prince Régent de Portugal apprit avec bien du chagrin la prise de la Colonie du Saint Sacrement. Il en fit faire au Roi d'Espagne de grandes plaintes par son Ambassadeur à Madrid : & un Historien moderne du Bresil (1) prétend que Dom Pedre menaça de recommencer la guerre ; si on ne lui faisoit pas raison de cette hostilité ; que Charles II, effrayé de cette menace, lui envoya le Duc de Juvenazzo pour l'appaiser ; que cet Ambassadeur ne put avoir audience de l'Infant, qu'après avoir déclaré qu'il avoit ordre d'en passer par-tout ce que son Altesse royale exigeroit ; que D. Pedre satisfait de cette déclaration, voulut bien se contenter de la restitution de la Place, de tous les effets qu'on en avoit enlevés, & de l'élargissement des Prisonniers qu'on retenoit ; qu'en conséquence de cet accord *D. François Naper de Lancastre*

(1) Rochapita, *Historia da America Portuguesa.*

recouvra sa liberté, & se rendit en Portugal, où le Prince Régent, pour le dédommager de ses pertes, lui donna le Gouvernement de Rio Janeyro, & celui de la Colonie du Saint Sacrement, qui fut rétablie & mise en meilleur état qu'elle n'avoit été avant sa prise.

Mais cet Auteur n'étoit pas assurément bien informé, & confondoit deux événemens fort éloignés l'un de l'autre; car il est certain que D. Manuel de Lobo, Fondateur de la Colonie, est mort Prisonnier au Pérou, où il avoit été transféré après la prise de sa Place; & si Dom François Naper de Lancastré, qui étoit peut-être son Lieutenant, ou le Commandant des quatre Vaisseaux qui lui avoient apporté du secours, a été depuis Gouverneur de Rio Janeyro, & décoré du titre de Gouverneur de la Colonie, cela ne prouve point ce que l'Historien du Bresil avance sans fondement. Il n'est pas moins certain que le Duc de Juvenazzo fit entendre raison au Prince, Régent de Portugal, & l'obligea de se défaire des prétentions qu'on avoit au Bresil sur l'étendue de ce Roïaume; & que ce Prince se borna à demander qu'on accordât aux Portugais un Entrepôt dans la Colonie, ou dans son Voisinage, afin que s'ils étoient obligés par les vents d'entrer dans Rio de la Plata, ils pussent y avoir une retraite, où ils fussent à l'abri des tempêtes & en sûreté contre les Pirates.

Cela fut accordé, à condition que la propriété du lieu resteroit à la Couronne de Castille, qu'il ne pourroit y demeurer que quatorze Familles Portugaises; que les Maisons y seroient bâties de bois & couvertes de paille; qu'on n'y construïroit aucun Fort; que le Gouverneur de Buenos Ayres auroit droit d'en faire la visite, aussi-bien que des Vaisseaux qui viendroient pour y faire le Commerce; que la Couronne de Portugal seroit restituer trois cents mille Indiens & les Troupeaux que les Habitans de Saint Paul de Piratiningue avoient enlevés dans les Païs qui appartoient au Roi Catholique; enfin qu'il y auroit des Commissaires nommés dans les deux Cours, pour examiner si le Roi de Portugal avoit droit ou non, d'établir une Colonie sur le bord de Rio de la Plata, ou qu'on s'en remettroit à l'arbitrage du souverain Pontife, & que de manière ou d'autre tout seroit réglé dans un an.

Cela étant ainsi arrêté, on signa le septieme de Mai un

1682.
Traité provi-
sionnel.

Traité provisionnel, par lequel le Roi Catholique permettoit l'Entrepôt que demandoit Dom Pedre, aux conditions que je viens de dire; & peu de tems après il se tint entre les Commissaires des deux Couronnes une Conférence, où l'on convint de s'en rapporter à la décision du Pape pour le fond, parcequ'il s'agissoit de regler les prétentions réciproques des deux Cours, conformément à la Ligne de démarcation. Mais il y a bien de l'apparence que le Traité conditionnel n'a point été effectué; il paroît même que le Conseil du Roi Catholique ne prévint pas les conséquences de ce qu'il accordoit par ce Traité, & qu'il ne fit pas assez réflexion qu'un Etablissement fixe sur Rio de la Plata, quel qu'il fût, ne pouvoit manquer de devenir une source éternelle de contestations de la part d'un Voisin entreprenant, qui portoit si haut ses prétentions, qui pouvoit recevoir, quand il voudroit, des secours des Ennemis de l'Espagne, & que la proximité du Bresil mettoit en état de profiter des conjonctures pour s'agrandir & se fortifier. La suite nous fera voir que ces conjectures n'étoient que trop fondées.

1683.

L'Evêque de
l'Assomption
charge les Jé-
suites d'une
Nation In-
dicane.

Tandis que la Province de Rio de la Plata étoit dans ces agitations, tout étoit assez tranquille dans celle de Paraguay. Il restoit cependant toujours à l'Assomption un levain de prévention contre les Jésuites, & Dom Faustino de las Casas s'étoit bien apperçu d'abord qu'on ne les verroit pas volontiers fonder de nouvelles Réductions dans son Diocèse. Il avoit cru devoir ménager sur cela certaines Personnes qui se déclaroient plus hautement que les autres; & c'est ce qui parut sur-tout dans l'occasion que je vais dire. Des Indiens errants, qui s'étoient réunis, avoient formé une Bourgade aux environs de la petite Riviere de *Munday*, qui se décharge dans le Parana, venant de la Partie du Nord par les vingt-cinq degrés & environ trente minures de Latitude australe, & ils paroissoient assez disposés à y recevoir un Missionnaire. Dès que le Prélat en eût avis, il leur envoya un Religieux fort zélé, qui partit sur le champ; & fut assez surpris de les voir à son arrivée s'enfuir dans les Bois. Il les y suivit, & pas un ne voulut même l'écouter.

Il le fit savoir à l'Evêque, lequel jugeant que ce bon Pere, avec beaucoup de vertu & de bonne volonté, n'avoit pas le talent nécessaire pour l'emploi qu'il lui avoit confié, le rappella, chercha dans son Clergé un Homme plus propre à

s'attirer la confiance des Barbares, & n'en trouva point qui parût convenir davantage que le Doien de sa Cathédrale. C'étoit un saint Ecclésiastique, d'une grande prudence, qui avoit gouverné le Diocèse pendant la dernière vacance du Siège avec beaucoup de sagesse, & qu'un zèle désintéressé rendoit sur-tout fort respectable. Il ne fut pas nécessaire que l'Evêque emploiat les prières pour le résoudre à se charger de cette bonne œuvre, il l'accepta avec joie, & ne différa point à se rendre sur le Monday.

Il n'y trouva point les Indiens, qui étoient encore dispersés dans les Bois, & il les y alla chercher. Il en engagea quelques-uns par ses bonnes manières à l'écouter; mais il reconnut bientôt qu'ils ne l'écoutoient que par complaisance, & sans aucun desir de profiter de ses instructions. Il comprit que la crainte de perdre leur liberté étoit la seule cause du peu de confiance qu'ils avoient en lui; il le manda à l'Evêque; & lui ajouta qu'on ne les réduiroit jamais sous le joug de l'Evangile; si on ne leur envoioit des PP. de la Compagnie de Jesus. Le Prélat le comprit aisément; & craignant de répondre à Dieu de la perte éternelle de ces Indiens, s'il portoit plus loin ses égards pour les Habitans de l'Assomption, il écrivit au Supérieur des Réductions du Parana, qu'il avoit toujours été persuadé que sa Compagnie avoit une destination particulière du Ciel pour la conversion des Infidèles du Paraguay, qu'il en étoit plus convaincu que jamais, & qu'il le prioit de lui envoier deux Missionnaires pour une Réduction qu'il projetoit d'établir sur le Monday.

Le Supérieur lui répondit que quelque répugnance que les Jésuites eussent à se charger d'annoncer l'Evangile à une Nation qui ne les demandoit pas, leur coutume étant de ne s'attacher qu'à ceux qu'ils avoient retirés de la vie errante & qui les suivoient volontairement, il ne croioit pourtant pas pouvoir se dispenser de se rendre à l'invitation de son Evêque, qu'il regardoit comme un ordre auquel il ne devoit pas se dispenser d'obéir, & que n'ayant actuellement aucun Sujet, dont il pût disposer, il en alloit demander à son Provincial. Il lui écrivit en effet, & il en obtint deux, qu'il fit sur le champ partir pour l'Assomption. Dom Faustino les embrassa tendrement, & leur dit qu'il se déchargeoit sur eux de l'obligation où il étoit de travailler à faire entrer dans le Bercaïl du souverain Pasteur, des Brebis sauvages qui lui pa-

1683.

roissoient disposées à s'y laisser conduire. Les deux Missionnaires reçurent comme ils le devoient cette marque de confiance, que leur donnoit le Prélat, & prirent sans différer la route du Monday, où les Indiens n'eurent pas plutôt avis de leur arrivée qu'ils y accoururent tous; & Dieu donna tant de bénédictions à leurs travaux, qu'au bout de deux mois ils comptoient déjà deux mille Catéchumenes. Mais avant que d'y fonder une Réduction, ils voulurent bien connoître le País.

Description
de ce País.

Il n'y en a peut-être point dans tout le Paraguay de plus impraticable. Les chaleurs y sont excessives, & quoiqu'il soit fort montueux, l'air y est extrêmement humide. Il est d'ailleurs tout couvert de halliers & de buissons si épais & si herissés d'épines, qu'il n'y a que des Indiens tous nus, & qui se sont dès l'enfance endurci la peau, qui puissent s'en tirer sans avoir tout le corps en sang. Avec cela les Sangliers & les Tigres y sont en si grande quantité, qu'à moins que d'être bien armé, on est toujours en danger d'en être dévoré, & on ne sauroit presque point faire un pas sans mettre le pied sur une Vipere. Mais la plus grande incommodité qu'on y souffre, vient de mille especes d'Insectes, dont l'air est toujours obscurci, ce qui ne doit point étonner dans un País marécageux, & où l'épaisseur des bois ne laisse presque aucun passage aux rayons du Soleil. D'ailleurs le sol n'y paroît presque en aucun endroit, parcequ'il est par-tout couvert d'herbes fort touffues, d'où il s'ensuit qu'on y respire toujours un air étouffé & mal sain; qu'il n'est pas possible d'y voïager autrement qu'à pied, & qu'il seroit inutile d'y porter des vivres qui se corromproient d'abord.

Réduction
sur le Monday.

Ces difficultés n'étoient pas entierement inconnues aux Missionnaires du Parana; cependant le Provincial bien loin d'être embarrassé à trouver des Ouvriers pour cette Mission, ne le fut qu'à choisir dans le grand nombre de ceux qui s'étoient présentés. Les premiers Mémoires qu'on reçut en Espagne touchant la Réduction du Monday, dont le Docteur Xarque, de qui je tiens ce détail, ne nous a point appris le nom (1), marquoient qu'elle ne le cédoit déjà à aucune autre, ni pour le nombre ni pour la ferveur des Néophytes; qu'on y voïoit une Eglise bien bâtie; que tout le monde y étoit commodément logé; que les deux Mission-

(1) Voiez Xarque, Liv. 3. Chap. 22.

naires, dans un voiage qu'ils firent au Parana, y parurent défigurés à faire horreur; que leurs habits déchirés ne leur couvroient qu'une partie du corps cicatrisé par-tout, & qu'on ne les reconnoissoit plus qu'à la voix; mais que le fruit de leurs travaux les remplissoit d'une si grande consolation, qu'ils n'auroient pas changé leur Mission pour quelque autre que ce fût.

Tandis que dans ces Parties septentrionales du Paraguay on fondeoit sous un climat étouffant une nouvelle Eglise, on travailloit dans la Partie la plus méridionale à éclairer, des lumieres de l'Evangile, la Nation des Guenoas, qui habite ou plutôt parcourt une fort grande étendue de Pais entre la Mer, l'Uruguay & Rio de la Plata, où le froid est très piquant en Hiver, où les vents soufflent toujours avec violence dans de vastes Plaines où rien ne garantit de leur fureur, & où il ne croît pas un Arbre. En Été les pluies y sont presque continuelles, & souvent accompagnées de tonnerres; cependant la Terre toujours humectée, & coupée par quantité de ruisseaux & de lagunes, y fournit par-tout d'excellens pâturages à une prodigieuse quantité de Taureaux & de Vaches, dont les Campagnes sont couvertes.

Du Pais des
Guenoas.

Les Indiens y trouvent aussi dans toutes les Saisons de quoi vivre sans se donner beaucoup de peine. La chasse ne sauroit jamais leur manquer, & la terre y produit sans culture plusieurs sortes de fruits & de racines, dont plusieurs peuvent se manger. Quand ils ont épuisé un quartier, ils passent à un autre; ce qui ne doit rien coûter à des Hommes qui portent par-tout avec eux tout ce qui leur est nécessaire sans être beaucoup chargés, qui y trouvent de quoi se couvrir & se loger, & qui ne connoissent aucun autre besoin de la vie. Leur vêtement consiste en une peau de Tigre, dont pendant l'Hiver ils mettent le poil en dedans. Leurs Cabannes sont bientôt dressées; quatre piquets en font toute la charpente, des nattes grossièrement travaillées d'une espece de glaïeul qu'ils tirent de leurs Marais, en font les murailles; les toits sont de même fabrique; & elles sont si petites, que pour peu qu'une Famille soit nombreuse, chacun a bien de la peine à y pouvoir être couché. Une peau leur sert de matelas, & une autre, de couverture.

Ces Barbares sont toujours en guerre avec leurs Voisins, & on ne les voit jamais sans leurs armes. Dès qu'ils craignent

Caractere de
ces Indiens.

1683.

Tigres de
leurs Païs.

d'avoir sur les bras quelque Ennemi puissant, ils se réunissent. Pour cela on allume des feux, & à ce signal les Caciques rassemblent leurs Guerriers. Mais n'eussent-ils à se défendre que des Tigres, ce seroit pour eux une nécessité d'être toujours armés. Ils en rencontrent partout, & ce qui attire ces Animaux dans ce Païs, ce sont les grands Troupeaux de Bœufs, dont j'ai parlé. Ces Tigres sont tous de la grandeur d'un Veau d'un an. Leur tête est fort grosse, & arrondie comme celle des Lions d'Afrique. On prétend que les os de leurs jambes ne sont pas creux, & il est certain qu'elles sont d'une force étonnante. Leur endroit foible sont les reins; pour peu qu'ils y soient blessés, on vient aisément à bout d'eux. Quand ils ont pris un Veau ou une Genisse, qui sont leur nourriture ordinaire, ils commencent par leur couper la gorge, puis ils boivent tout le sang qui en découle, & dévorent les intestins. Ils portent ensuite le corps à l'écart, l'enterrent, & ne le mangent que quand l'odeur les avertit que toutes les chairs sont corrompues. Le goût qu'ils ont pour les chairs pourries, & la finesse de leur odorat les conduisent souvent où l'on a enterré les Hommes, ce qui oblige de couvrir les fosses de grandes pierres, ou de grosses pieces de bois, que ces Tigres ne sauroient lever.

Des Viperes
& des Serpens

Le venin des Viperes de ce Païs agit si promptement, qu'un Cheval qui en a été mordu au pied, s'arrête à l'instant, & meurt bientôt après en jettant le sang par tous les conduits de son corps. La morsure du Serpent à sonnettes, si connu dans l'Amérique septentrionale, n'est pas moins dangereuse; mais elle donne le tems de recourir au remede, qu'on trouve partout. Les Guenoas sont aussi dans l'usage de se couper les doigts des pieds & des mains, à mesure qu'il meurt quelqu'un de leurs Parens. Ils sont subtils & hardis Voleurs, & si on n'est pas bien sur ses gardes dans les Réductions exposées à leurs courses, ils n'y laissent pas un seul fruit aux arbres. Le moïen le plus efficace de se garantir de leurs surprises, auroit été de leur faire une bonne guerre; mais les Missionnaires jugerent plus à propos de tenter de les gagner à Jesus-Christ, & par là de se faire des Amis de ces incommodés Voisins.

Pour cet effet le P. François Garcia partit le septieme de Septembre de la Réduction de Saint Thomas, avec une troupe de fervens Chrétiens, & après trois mois de course, y retourna

avec

avec cinquante Guenoas , parmi lesquels il y avoit des Caci-ques; encouragé par ce premier succès, il emploia tout ce qu'il put avoir de tems libre l'année suivante à de semblables excursions. Dieu benit son zele; & en 1685 il se trouva assez de Profélytes pour en former une Réduction , avec l'espérance bien fondée qu'elle ne seroit pas long-tems la seule. On en avoit conçu de plus grandes encore des *Yaros* , voisins des Guenoas , parcequ'ils avoient toujours paru assez affectionnés aux Espagnols & aux Indiens des Réductions, où l'on trouvoit moïen d'en attirer quelques-uns de tems en tems. Plusieurs mêmes s'y étoient sincèrement convertis.

Le Pere François Richard avoit même cru pouvoir en former une Bourgade, qu'il avoit mise sous la protection de l'Apôtre Saint André; mais il s'étoit trop pressé de les séparer des anciens Chrétiens. Dans le tems même qu'il comptoit le plus sur leur persévérance, un jour de grande solemnité, dont la veille ils avoient chanté les premieres Vêpres avec toutes les apparences de la piété la plus solide, les Principaux allerent de grand matin chez lui, & lui déclarerent que tous vouloient se retirer pour reprendre leur ancienne façon de vivre. Surpris d'une résolution si subite, il leur demanda s'il leur avoit donné quelque sujet de mécontentement, ou s'il leur manquoit quelque chose qu'il fût en son pouvoir de leur procurer? Ils répondirent que non, qu'il avoit toujours été au-devant de tout ce qui pouvoit leur faire plaisir; que le seul motif de leur retraite étoit ce qu'il leur avoit dit que le Dieu des Chrétiens est partout, qu'il voit & qu'il entend tout, que rien ne peut lui être caché, pas même les plus secretes pensées; qu'ils ne vouloient point d'un Dieu si clairvoiant; que les leurs ne les observoient pas de si près; que dans leurs Bois ils avoient une liberté entiere de penser, de faire & de dire tout ce qu'ils vouloient; que cette liberté leur paroïsoit préférable à tout, & qu'ils prétendoient la conserver.

» Mais, reprit le Missionnaire, avez-vous oublié ce que je
 » vous ai aussi répeté tant de fois, que le Dieu des Chrétiens
 » est le seul vrai Dieu; que tous les autres sont des Démons,
 » ou ne sont rien; qu'il n'est au pouvoir de personne de
 » se soustraire à son Empire; que, fussiez-vous cachés dans le
 » plus profond de vos Cavernes & des plus épaisses Forêts,
 » la moindre de vos pensées n'échaperait point à sa pénétra-
 » tion, & que rien ne pourra vous dérober à sa justice; qu'il

Tome II.

D d

1683-85.

Avec quel succès on travaille à leur conversion.

Mission in-
 fructueuse
 parmi les Ya-
 ros.

1683-85.

» vous traitera avec d'autant plus de rigueur , si vous abandonnez son service après l'avoir connu & adoré comme votre Créateur & votre souverain Maître , que vous n'aurez païé la grace qu'il vous avoit faite , que de la plus noire ingratitude , & que vous ne pourrez pas vous excuser sur votre ignorance ? Ce discours ne fit aucune impression sur eux ; & dès le jour même il n'en resta pas un seul dans la Bourgade.

On ne peut imaginer , si on ne l'a pas éprouvé soi-même , ce qui se passe dans un cœur Apostolique à la vûe de tant de travaux , que la seule espérance d'en recueillir les fruits pouvoit rendre supportables , devenus inutiles , & de tant d'Ames , qui s'opiniâtrent à se perdre malgré tout ce qu'on a pu faire pour les sauver. Rien n'est plus capable de faire comprendre aux Ministres du Seigneur , qu'en vain ils préparent la terre & ils sement , si Dieu ne fait pas fructifier la semence , & que quand il ne le veut pas d'une volonté efficace , toute leur ressource est d'adorer la profondeur de ses jugemens , sans cesser d'être toujours prêts à ne rien négliger pour seconder les vûes de sa miséricorde , lors même qu'il fait éclater toutes les rigueurs de sa justice. Voici encore une nouvelle occasion que les Missionnaires du Paraguay eurent de se rappeler cette importante vérité.

Deux Jésuites se disposent à entrer dans le Chaco.

Tandis que du côté du Paraguay & de l'Uruguay on travailloit avec ces alternatives de bons & de mauvais succès , auxquelles les Ouvriers Evangeliques doivent toujours s'attendre , le P. Thomas de Baeza , Provincial des Jésuites , crut avoir trouvé une occasion favorable d'étendre le Roïaume de Dieu dans le Chaco. Le Tucuman avoit alors pour Gouverneur D. Fernand de Mendoza Maté de Luna , & pour Evêque Dom Nicolas de Ulloa , de l'Ordre de Saint Augustin , tous deux recommandables par les qualités les plus propres à faire respecter la vertu , & à procurer le bonheur des Peuples commis à leurs soins. Les Jésuites n'eurent aucune peine à leur persuader que ce ne seroit jamais ni la crainte ni la force qui ouvreroient la porte du Chaco à l'Evangile , & qu'il ne falloit espérer d'y établir la domination du Roi Catholique , que quand ses Habitans devenus Chrétiens , ou voulant sincèrement le devenir , connoïtroient leur avantage à s'y soumettre volontairement.

Le Pere de Baeza , les trouvant dans cette heureuse dispo-

sition, leur communiqua le projet qu'il avoit formé : ils l'approuverent ; & il choisit pour l'exécuter le Pere Diegue Ruiz, Aragonnois, qui professoit alors la Théologie dans l'Université de Cordoue, & le Pere Antoine Solinas, natif d'Oliena en Sardaigne, lesquels se rendirent aussi-tôt à Salta, où le Gouverneur faisoit ordinairement sa résidence. Ils y rencontrèrent le Lincencié Dom Pedre Ortiz de Zaraté, d'une très noble Famille de Biscaye, & dont le Docteur Xarque fait remonter l'origine jusqu'à l'Infant Bela, Fils de Jacques Roi d'Aragon, & Neveu d'Alfonse Roi de Castille. Il étoit Fils & Petit-fils de ceux qui avoient conquis la Vallée de Jujuy, & son Pere étoit le Fondateur de la Ville de ce nom. A l'âge de 17 ans il avoit épousé Pétronille de Ibarra, Héritiere des Maisons de Solatiegas de Ibarra, & de Murguia, de la Province de Guipuscoa, & il en avoit eu deux Fils ; mais l'aïant perdue après deux ans de mariage, par l'accident funeste d'une Tour qui en tombant l'écrasa sous ses ruines, il prit la résolution de consacrer le reste de ses jours au service des Autels, & à l'âge de vingt-six ans il alla commencer ses études dans l'Université de Cordoue. Dès qu'il eut reçu les Ordres sacrés, il retourna à Jujuy & voulut bien accepter la Cure de cette Ville. Quelque tems après il fut nommé Juge Ecclésiastique des Décimes, & Commissaire du Saint - Office & de la Croisade. Enfin Dom François de Borgia, successeur de Dom Melchior Maldonado à l'Évêché du Tucuman, le nomma Visiteur de son Diocèse, Emploi dont il s'acquitta avec tant de zele & de désintéressement, que le Conseil royal des Indes se propoisoit de le présenter au Roi pour un Evêché considérable, lorsque la nouvelle de sa mort arriva en Espagne.

Ce saint Ecclésiastique, à la vûe de deux Missionnaires, que tant d'expériences lui faisoient regarder comme des Victimes destinées à la mort, se sentit inspiré de partager avec eux les fatigues & les dangers d'une si belle Entreprise : la même pensée lui rouloit depuis long-tems dans la tête, & il ne cessoit de solliciter les Tribunaux supérieurs de l'Amérique, & le Conseil des Indes, pour avoir la permission d'entrer dans le Chaco. Il obtint enfin celle d'y accompagner les deux Jésuites. Comme le projet étoit de fonder une Réduction, ou de rétablir celle qui avoit été abandonnée après l'expédition de Dom Angelo de Paredo, le Licencié crut qu'il étoit à propos de se faire donner

1683-85.

Montagne
de Santa.

une escorte, & de mener avec lui des Ouvriers & quelques Domestiques; & il emploïa à cela, & à quelques provisions, tout ce qui lui restoit de bien dont, il pût disposer.

S'étant ainsi dépouillé de tout, & réduit à cette pauvreté évangélique que le Sauveur des Hommes a tant recommandée à ses Apôtres, il partit de Jujui avec ses deux Compagnons, le vingtième d'Avril 1683, après avoir fait prendre les devants à vingt-quatre Espagnols, & à quarante Indiens qu'il rejoignit le quatrième de Mai. Le sixième ils se trouverent au sommet de la Montagne de *Santa*, d'où l'on découvre presque tout le Chaco, quand le Ciel est bien pur, & où l'on n'arrive qu'après avoir fait seize lieues en montant toujours. Aussi est-elle nommée par excellence *la Montagne du Chaco*. Les nuages ne couvrent jamais sa cime, mais souvent on y voit sous ses pieds comme une vaste mer qui dérobe entièrement aux yeux la vûe de la terre.

Les trois Missionnaires aiant eu ce spectacle en arrivant au haut de la Montagne, le prirent pour un présage qu'ils n'auroient pas le bonheur de dissiper les ténèbres de l'infidélité, où cette malheureuse Région étoit plongée, & que l'unique fruit de leur entreprise seroit le Ciel, dont ils voïoient mieux qu'on ne le peut voir d'aucun autre endroit de la terre, toute la splendeur & toute la majesté. Il leur fallut ensuite, pour descendre dans la Plaine, se plonger pour ainsi dire dans l'épaisseur de ce nuage qui fondoit en eau, & formoit une nuit si obscure, que pour ne point se séparer ils étoient continuellement obligés de s'appeler les uns les autres. Mais cette obscurité leur fut avantageuse, en ce qu'elle leur dérobbra la vûe de quantité de précipices & de mauvais pas qui les auroient effraïés, & fait juger la descente impraticable. Ils arriverent enfin dans une Vallée stérile de quatre lieues d'étendue, & que deux choses rendoient presque inhabitable.

La première est qu'en Hiver même on y est dévoré des Mofquites & d'autres semblables insectes, & qu'en Été la persécution en est si grande qu'il n'est pas possible d'y demeurer, ni d'y prendre aucun repos. La seconde, qu'on n'y peut recevoir aucun secours quand les Rivieres sont débordées, & qu'on y est environné de Sauvages, ennemis de tous les autres Hommes, & qu'il n'a jamais été possible d'appriivoiser. Dom Martin de Ledesma y avoit cependant bâti un Fort pour lui servir de retraite dans le besoin; mais il n'en restoit plus que

les vestiges. Les Barbares, dont il ne s'étoit pas assez défié, l'y investirent en si grand nombre, que de cent Espagnols qu'il commandoit, on regarda comme un Miracle qu'il en eût pu ramener au Tucuman un très petit nombre, la plupart blessés ou malades.

Les Missionnaires y reçurent la visite d'un Cacique de la Nation des Ojatas qui les conduisit dans sa Bourgade, où dès le lendemain de leur arrivée plusieurs autres Indiens de la même Nation, & un assez bon nombre de Tobas & de Taños se réunirent autour d'eux, & les conduisirent dans la Plaine de Ledesma. Tous paroissant fort disposés à vivre sous leur conduite, ils y ébauchèrent aussi-tôt une Réduction, sous le titre de Saint-Raphael, où en peu de jours ils comptèrent quatre cents Familles. Les Espagnols & les Indiens de la suite de Dom Pedre Ortiz y furent logés à part. Mais comme l'Hiver approchoit, & que dans cette saison toute communication avec le Tucuman est fermée, il fallut se presser d'y aller chercher des provisions, afin d'éviter que les Habitans de la nouvelle Colonie ne se dispersassent pour chercher de quoi vivre. Le Pere Ruiz se chargea de cette pénible commission; & pendant son absence les deux autres Missionnaires employèrent tous les intervalles du tems que les fonctions de leur ministère leur laissoient libres, à parcourir les environs de leur résidence, pour y faire de nouvelles recrues de Profélytes, & y réussirent assez bien.

Quelque tems après, ils eurent nouvelle que le Pere Ruiz étoit parti de Salta avec un Convoi: le Gouverneur, l'Evêque & plusieurs personnes considérables avoient fait généreusement une bonne partie de la dépense, & il étoit escorté par le Sergent Major, Dom Laurent Arias, avec un Détachement de Soldats. Les Missionnaires crurent devoir aller au-devant, & se firent accompagner d'un nombre de ceux que le Licencié avoit retenus auprès de lui. Ils s'arrêtèrent à six lieues de la Réduction dans une Chapelle qu'ils avoient bâtie en l'honneur de la Sainte Vierge, & de-là Dom Pedre Ortiz détacha un Homme au Pere Ruiz, pour lui dire de ne point suivre le chemin ordinaire du Gué de Rio Colorado, mais de prendre plus bas un sentier qu'il avoit fait nettoier, & qui conduisoit à la Chapelle, où il l'attendroit.

Son Envoié étoit à-peine parti qu'un Cacique Mantaguayo vint secretement l'avertir que les Tobas & les Mocovis avoient

1683-85.

Complot
contre les Mis-
sionnaires.

juré sa perte & celle de son Compagnon ; il n'avoit pas encore eu le tems de délibérer sur cet avis avec le Pere Solinas, lorsque le dix-sept de Mars à la pointe du jour ils virent sortir d'une Forêt voisine cent cinquante Tobas, & cinq troupes de Mocovis. A cette vûe le Licencié dépêcha un second Courier au Pere Ruiz, pour lui apprendre la situation où il se trouvoit, & le prier de ne point passer la Riviere, qu'il n'eût de ses nouvelles, parceque si les Indiens apprenoient qu'il vint avec des Soldats, ils ne douteroient point que les Espagnols n'eussent dessein de les subjuguier & de les rendre Esclaves, ce qui ne manqueroit point de leur faire précipiter un mauvais coup. Il ajoutoit que lui & le-Pere Solinas alloient au-devant d'eux pour dissiper tous leurs soupçons, & les combler de tant d'amitiés, qu'ils se flatoient de leur faire tomber les armes des mains, & de les engager à retourner chez eux, s'ils ne pouvoient les gagner à Jesus-Christ.

Ils sont tués
en trahison.

Dès qu'il eut écrit sa Lettre, il se disposa à dire la Messe, le Pere Solinas aiant déjà fini la sienne, & il étoit à peine sorti de l'Autel, que voiant les Indiens fort proche, il s'avança pour leur demander ce qui les amenoit. Ils lui répondirent qu'ils venoient dans un esprit de paix. Le Pere Solinas le joignit dans le moment, & tous deux firent aux Barbares quelques présens qui furent reçus avec de grandes marques de reconnoissance. Ils commencerent ensuite à leur parler du bonheur que l'on goûte au service du vrai Dieu, & ces Perfides, comme s'ils n'eussent voulu rien perdre d'un discours qu'ils témoignoient leur faire plaisir, les environnerent de toutes parts ; puis tout-à-coup jettant des cris affreux, ils les percerent de fleches & les assommerent à grand coups de macanas. Ils tournerent ensuite leurs armes contre ceux de leur suite qui étoient au nombre de huit ou dix, & dont aucun n'échappa à leur fureur. Cela fait, ils dépouillerent tous les corps, & en couperent les têtes, qu'ils emporterent comme en triomphe pour boire dans leurs crânes, suivant leur usage quand ils ont remporté quelque victoire.

La Réduction
est dissipée.

Avant que d'exécuter leur détestable dessein, ils avoient fait partir un Détachement pour surprendre le P. Ruiz ; mais cette Troupe aiant pris le chemin que le Licencié l'avoit averti d'éviter, le manqua au moment que ce Missionnaire recevoit la Lettre de D. Pedre Ortiz. Il s'étoit douté de ce qui venoit d'arriver : il en fut assuré le vingt-neuf par un Chrétien qui s'étoit

sauvé au commencement du massacre ; & comme il n'étoit plus qu'à dix-huit lieues de Saint-Raphael , il se hâta de s'y rendre avec son convoi , mais il n'y trouva personne. Les Espagnols & les Indiens que le Licencié y avoit laissés , s'étoient retirés dans la Plaine de Santa , & la crainte de l'Ennemi avoit dissipé toute la Bourgade. Le Sergent Major qui accompagnoit le Pere Ruiz , vouloit poursuivre les Meurtriers des deux Missionnaires ; mais le Pere l'en dissuada , en lui représentant qu'il étoit trop tard pour espérer de les atteindre.

Ils prirent donc le chemin de la Chapelle , & y étant arrivés , ils trouverent les corps tout hérissés de fleches , & presque entièrement décharnés par les Oiseaux de proie , à l'exception de celui de Dom Pedre qui étoit à l'entrée de la Chapelle , partie en dedans , & partie en dehors , sans qu'on pût deviner qui l'avoit porté là. Celui du Pere Solinas étoit à l'entrée du Bois , & on ne le reconnut que parcequ'on trouva à côté de lui sa ceinture , son Chapelet & un ou deux Livres de dévotion. Il fut porté à Salta , & celui de Dom Pedre à Jujui. On rendit à l'un & à l'autre , dans toutes les Villes du Tucuman , les honneurs qui leur étoient dûs , parcequ'indépendamment du motif qui les avoit engagés à risquer leur vie , on eut de bonnes preuves que les Infideles ne la leur avoient ôtée qu'à l'instigation de leurs Jongleurs , qui les regardoient comme les Ennemis de leurs Dieux ; mais le Pere Lozano nous apprend quelque chose de plus (1). Voici ce qu'on en trouve dans sa Description historique du Chaco.

A Bitty en Sardaigne , où les Peres Capucins ont un Couvent , un Religieux natif d'Oliena , qui étoit , comme je l'ai déjà dit , la Patrie du Pere Solinas , étant au Réfectoire avec la Communauté , éclata tout-à-coup dans des transports de joie , qui causerent une sorte de scandale , & son Supérieur lui en aiant fait au sortir de table une sévère réprimande , il lui dit que dans ce moment-là Dieu lui avoit fait connoître que le Pere Solinas de la Compagnie de Jesus , son Compatriote , avoit reçu la Couronne du martyr dans le Chaco , une des Provinces du Paraguay , & qu'il n'avoit pas été le maître de contenir la joie qu'il en avoit ressentie. Le Pere Gardien lui commanda de mettre par écrit ce qu'il venoit de lui dire. Il le fit en présence de tous les Religieux de la Maison , & il le signa avec serment : le Gardien & toute la

Honneurs rendus aux Confesseurs de Jesus-Christ.

On apprend ce Martyre en Sardaigne le jour même qu'il arrive.

(1) Descripcion Chorographica del gran Chaco, Paragraphe 51.

1683-85. Communauté signèrent aussi, & l'Original en fut envoyé au Collège des Jésuites d'Oliena, où il se conserve. L'année suivante on reçut du Paraguay tout le détail de ce Martyre.

Cependant, le Gouverneur du Tucuman, fort inquiet au sujet du Sergent Major & du Pere Ruiz, s'étoit mis en campagne pour aller à leur secours; mais le Lieutenant de Roi de Jujui l'avoit prévenu, & ramena l'un & l'autre avec leur convoi dans cette Ville. D'autre part les Jésuites, animés par l'exemple de leurs Freres, se persuadoient qu'à force d'arroser le Chaco de leurs sueurs & de leur sang, ils le rendroient fertile en véritables Chrétiens, & soupiroient plus que jamais après cette Mission. Mais les ordres du Conseil des Indes qui bornoient le choix des Missionnaires du Paraguay aux Sujets naturels des Rois Catholiques, avoient considérablement diminué leur nombre, & il n'en restoit pas même assez pour remplir les Missions déjà établies, ou pour en fonder de nouvelles parmi des Peuples, sur lesquels on pouvoit beaucoup plus compter que sur ceux du Chaco.

1685.

Nouvelle entreprise sans effet.

Le Viceroi du Pérou & le Gouverneur du Tucuman de leur côté croioient l'honneur du nom Espagnol engagé à tirer vengeance de la perfidie des Mocovis & des Tobas, dont l'insolence croissoit à mesure qu'on emploioit la douceur & les ménagemens pour les engager à se tenir tranquilles. Le premier, qui étoit le Duc de la Plata, résolut de faire une bonne fois comprendre à ces Barbares, qu'on n'offensoit pas impunément une Nation qui étoit en état de se faire respecter, & dans cette vûe, aiant appris la mort de Dom Joseph de Endino, Gouverneur du Paraguay, il nomma pour lui succéder par *interim*, Dom Antoine de Vera Muzica, & lui ordonna de se transporter d'abord au Tucuman, d'y prendre le commandement des Troupes, & d'aller châtier de leur perfidie les Meurtriers de Dom Jean Ortis de Zaraté, & du Pere Solinas.

Dès que Dom Antoine eut reçu cet ordre, il partit pour le Tucuman avec quatre cents Espagnols & cinq cents Indiens, & il écrivit au Pere de Baeza de lui envoyer deux de ses Religieux, ajoutant qu'il ne les demandoit que pour les avoir à sa main, au cas qu'il rencontrât des Indiens, qui fussent sincèrement disposés à vivre sous leur conduite. Le Provincial ne comptoit pas beaucoup qu'il se trouvât dans l'occasion d'employer ses Religieux, ne croiant pas que ce fût un bon moyen, d'engager

d'engager les Infideles à vouloir embrasser le Christianisme , que de les y inviter les armes à main ; il fit cependant ce que demandoit le nouveau Gouverneur du Paraguay : il lui donna le P. Ruiz avec un Frere, nommé Joseph de la Estrada, bon Cathéchiste , qui se rendirent à Esteco, d'où l'Armée se mit en marche le 5 de Juillet 1685.

Je ne ferai point le détail de cette expédition , qui ne fut pas heureuse , & dont les Espagnols ne tirerent d'autre avantage que d'avoir fait environ cent Prisonniers. Ils se laisserent même enlever, par la négligence de quelques Officiers, trois cents Chevaux à la vûe de trois cents Hommes bien retranchés , & ils ménagerent si peu leurs vivres , que plusieurs souffrirent au retour tout ce que la famine a de plus affreux. Aussi cette campagne , sur laquelle on avoit fondé les plus grandes espérances , n'aboutit qu'à persuader aux Peuples du Chaco qu'ils n'avoient rien à craindre des Espagnols , & qu'ils pouvoient impunément les insulter , & ravager leurs Frontieres. On fit ensuite pendant plusieurs années tout ce qu'il falloit pour les confirmer dans cette opinion. Les Gouverneurs du Tucuman , tout occupés de leurs propres intérêts, leur laisserent exercer les plus grands Brigandages dans cette Province , & les choses en vinrent à un point que les Habitans des Villes les plus exposées n'osoient s'en éloigner pour remédier à l'indigence , où les réduisoit la désolation de leurs Campagnes.

Extrémité où se trouve réduit le Tucuman.

Rien n'étoit cependant plus aisé que de remédier à ce désordre ; il ne falloit pour cela que suivre le plan que le Roi Catholique avoit dressé dans son Conseil. Ce Prince informé des circonstances de la mort de Dom Pedre Ortiz de Zarate & du Pere Solinas, avoit compris qu'il n'avoit manqué à ces deux Missionnaires pour assurer & rendre solide l'Etablissement qu'ils avoient commencé , que d'avoir pu persuader aux Peuples du Chaco, qu'on ne songeoit à rien moins qu'à entreprendre sur leur liberté ; que son intention étoit uniquement de leur procurer la connoissance du vrai Dieu , de les rendre heureux , & de les mettre sous sa protection à l'abri des allarmes qui troubloient si souvent leur repos. Sa Majesté voulut donc prendre les plus justes mesures pour faire entendre aux Infideles qu'il ne cherchoit que leur véritable intérêt.

Ordre du Roi rendu inutile.

Pour cela il signa, le sixieme de Décembre 1684, une Cédule

Tome II.

E e

1685.

roïale , par laquelle il enjoignoit au Gouverneur du Tucuman de faire favoir aux Peres de la Compagnie de Jesus , que son intention étoit qu'ils continuassent à travailler avec leur zele ordinaire au salut de ces Nations ; qu'ils pouvoient assurer à tous ceux qui se rendoient dociles à leurs instructions , & qui voudroient vivre sous leur conduite , qu'ils seroient dès-lors sous sa protection Roïale , qu'ils jouiroient des mêmes privilèges dont jouissoient ceux qui s'étoient volontairement soumis à son Empire ; c'est - à - dire , qu'ils seroient sur le même pied que ceux qui composoient les Réductions du Parana & de l'Uruguay.

Cependant , comme dans les commencemens il étoit nécessaire de pourvoir à la sûreté de ceux qui auroient le courage de s'exposer à la fureur de ces Barbares irrités & naturellement perfides , Charles II vouloit qu'ils fussent escortés par vingt ou vingt-cinq Soldats , qu'ils choisiroient eux-mêmes , & qu'ils jugeroient disposés à se comporter parmi les Infideles de façon qu'en même tems qu'ils les garantiroient des surprises & des trahisons , leur sagesse & leur piété dissiperoient les défiances , effaceroient les impressions que la conduite peu édifiante des Espagnols , & la dureté dont ils usoient avec les Indiens convertis , leur avoient inspirées au désavantage de la Religion Chrétienne. Mais des ordres si sages ne produisirent point l'effet que le Prince devoit s'en promettre , & les Jésuites comprirent bientôt qu'il falloit prendre une autre route & d'autres mesures , si on vouloit faire quelque chose de solide dans le Chaco.

Fondation du
College de Tarija.

Après avoir formé pour cela divers projets , ils s'arrêtèrent à celui-ci qui ne leur réussit pourtant pas pour ce qu'ils souhaitoient. Ils avoient leurs vûes , & Dieu avoit les siennes. De nombreuses Nations qu'ils ne connoissoient encore que de nom , devoient bientôt profiter des efforts toujours inutiles qu'ils ne se lassoient point de faire en faveur des Peuples du Chaco. Depuis quelques années on avoit fondé dans la Province des Charcas , par les quarante & un degrés , environ quarante-trois minutes de Latitude australe , une Ville qui portoit le nom de *Tarija* , qui est celui de la Vallée où elle est située. Son Territoire confiné aux principales Habitations des Chiriguanes , dont quelques-uns étoient Alliés des Espagnols. Les Jésuites , espérant que par leur moïen ils pourroient avoir une entrée facile dans le Chaco , avoient jetté

les yeux sur la nouvelle Ville, pour servir d'entrepôt & de retraite aux Missionnaires qui entreprendroient de pénétrer dans cette Province; mais ils n'y avoient point de Maison, quoiqu'on les y souhaitât beaucoup, & que les Habitans eussent déjà fait plusieurs démarches pour les y posséder.

Une Mission que le Pere Ruiz & un autre Jésuite y firent en 1690, y eut un si grand succès, que toute la Ville se remua pour obtenir qu'on leur y donnât un College. La difficulté étoit de trouver un Fondateur; mais Dom Joseph Campero de Herrera, Chevalier d'Alcantara, & qui fut bientôt après Marquis del Valle Toxo, de concert avec Doña Joanna-Clementia Bermudez, son Epouse, se chargea de cette affaire. Il commença par s'assurer de l'agrément de l'Audience royale, & de l'Archevêque de la Plata, qui accorderent la permission sous le bon plaisir du Roi, auquel le Président de l'Audience royale, Dom Christophe de Messia, & l'Archevêque, écrivirent sur le champ. La Lettre du Prélat se trouva dans les Preuves.

Charles II approuva qu'on établît un College de Jésuites à Tarija; & le Pere Donvidas, qui avoit été chargé de cet Etablissement, se promettoit bien d'en recueillir les premiers fruits; déjà même il se dispoisoit à visiter les Chiriguanes, les plus proches Voisins de la nouvelle Ville, dont la conversion étoit le principal objet qu'on avoit eu en vûe dans la fondation du College, lorsqu'il reçut un ordre de son Général de passer au Chili en qualité de Visiteur. Le Ciel avoit fait choix d'un autre pour l'accomplissement du dessein qu'il avoit dans la fondation du College de Tarija, & ce dessein étoit encore dans le secret de la Providence, qui y préparoit par de grandes épreuves & de grandes vertus l'Homme apostolique, dont elle vouloit se servir pour l'exécuter.

C'étoit le Pere Joseph de Arcé, natif de l'Île de Palma, une des Canaries, où il se consacra de bonne heure à Dieu, dans la Compagnie de Jesus. Il passa fort jeune au Paraguay, où son Provincial aiant reconnu en lui un talent supérieur pour la Chaire, le destina à la Prédication, malgré ses prières & ses sollicitations réitérées, pour être employé dans les Missions les plus pénibles. Il ne se rebuta point de tout les refus qu'il essuya: il eut recours aux Saint Apôtre des Indes pour obtenir la grace qu'il sollicitoit, & il fut exaucé. Quelques accès de fièvre, qui lui survinrent, obligerent le Médecin

Qui étoit le
premier Apô-
tre des Chi-
quites.

1690.

de le purger ; mais l'Infirmier lui aiant donné par mégarde une médecine qui étoit destinée pour un autre Malade , elle le réduisit en peu de tems à l'extrémité. Son Provincial , qui étoit le Pere de Baeza , n'espérant plus que du Ciel la conservation d'un Sujet qui lui étoit cher , ne put lui refuser la permission de faire vœu de se sacrifier pour le reste de ses jours à la conversion des Infideles , s'il recouvroit la santé. Il le fit , emploïa la médiation de Saint François Xavier , & à l'heure même on le trouva hors de danger.

Mission dans
la Terre Ma-
gellanique.

On parloit alors beaucoup d'envoier des Missionnaires dans cette extrémité du Continent de l'Amérique méridionale , qui se termine au Détroit de Magellan. Quelques années auparavant le Pere Nicolas Mascardi , Jeune Italien , y étoit allé du Chili , avoit parcouru presque tout le País , où les Géographes placent les Patagons , qui ne sont point connus aujourd'hui sous ce nom , ni avec cette taille gigantesque que les Relations leur donnent , y avoit annoncé Jesus - Christ , & n'avoit guere recueilli de ses travaux , que la palme du Martyre. Peu de tems après sa mort ses Meurtriers , touchés d'un repentir de leur crime , qui parut sincere , demanderent qu'on leur envoiât des Missionnaires : ils assurèrent même , dit-on , que le Confesseur de Jesus-Christ leur avoit apparu , les avoit consolés , & leur avoit promis que bientôt quelques-uns de ses Freres viendroient les instruire des vérités qu'ils n'avoient pas voulu recevoir de sa bouche.

Comme les Jésuites qui travailloient dans le Tucuman , faisoient quelquefois des courses fort loin de ce côté-là , il y a bien de l'apparence que ce fut à quelques-uns d'eux que ces Indiens s'adressèrent. Ce qui est certain , c'est qu'au tems dont je parle , on songeoit sérieusement au Paraguay à leur envoier des Missionnaires , & que la maniere dont le Pere de Arc avoit recouvré la santé , fit jeter les yeux sur lui pour cette Mission ; mais comme il étoit prêt à partir , on apprit des nouvelles qui obligerent les Jésuites du Paraguay de renoncer à cette Entreprise. Des Espagnols du Chili , plus attentifs à leurs intérêts qu'à ceux de la Religion , sous prétexte de venger la mort du P. Mascardi , entrerent à main armée dans le País où ce Missionnaire avoit été tué , & firent même un crime aux Jésuites du Paraguay d'avoir voulu empieter sur les droits du Roïaume du Chili. Je n'ai pu savoir ce qui se passa ensuite ,

je fais seulement qu'en 1703, des Jésuites de ce Roïaume commencerent une Mission au même endroit où le Pere Mascardi avoit fini la sienne, & j'apprends par des Lettres écrites du Paraguay, que les Peres de cette Province sont actuellement occupés à pousser leurs conquêtes spirituelles jusq'au Détroit.

On ne pensoit alors dans le Tucuman qu'aux Chiriguanes; & le Pere de Arcé, qu'on leur destinoit pour Missionnaire, eut ordre de se rendre incessamment à Tarija, pour y prendre possession du College, qui étoit achevé. A-peine y étoit-il arrivé, que des Chiriguanes partis des bords du Pilco Mayo, aiant leur Cacique à leur tête, vinrent le prier avec les plus grandes instances de faire un Etablissement chez eux, l'assurant qu'ils étoient résolus de vivre sous la conduite des Peres de la Compagnie. On ne douta point alors que Dieu ne lui eût rendu la santé pour travailler au salut de cette Nation: il le crut apparemment lui-même; cependant cette entreprise ne fut encore que l'occasion d'une autre, à laquelle on ne pensoit pas.

Le P. de Arcé se rendit avec joie aux invitations des Chiriguanes: mais, comme il n'ignoroit point que ces Infideles joignoient à une dureté de cœur, que l'intérêt seul pouvoit amollir pour un tems, une legereté d'esprit, que rien n'avoit pu encore fixer, il chargea quelques Guaranis qu'on lui avoit donnés pour lui servir de Catéchistes & d'Interpretes, de sonder leurs véritables dispositions, & s'ils les trouvoient aussi sinceres qu'elles lui paroissoient être, de ne rien négliger pour les y entretenir. Ces Néophytes s'acquitterent parfaitement de leur commission: ils n'omirent rien pour faire comprendre aux Chiriguanes le bonheur dont ils jouissoient eux-mêmes, depuis qu'ils vivoient sous les loix de l'Evangile. Ils s'étendirent beaucoup sur les attentions de leurs Pasteurs à pourvoir à tous leurs besoins, & sur leur fermeté à ne point souffrir qu'on donnât la moindre atteinte à leur liberté, ni qu'on les molestât en aucune maniere.

Il parut d'abord au Pere de Arcé que ces discours avoient fait impression sur les Chiriguanes; mais la joie qu'il en sentit, ne fut pas long-tems sans quelque mélange d'inquiétude. Peu de jours après, d'autres Chiriguanes établis sur la Riviere rouge vinrent à Tarija, & quoi que l'on pût faire pour les gagner, ils répondirent que toute la Nation craignoit

1690.

Le P. de Arcé est destiné à la Mission des Chiriguanes.

Disposition, où il les trouve.

1690.

beaucoup que les Peres de la Compagnie , en s'établissant si près d'elle , n'eussent dessein de la surprendre par d'artificieuses caresses pour les livrer dans la suite aux Espagnols. Il n'oublia rien pour dissiper ces ombrages ; mais l'impatience que ces Barbares témoignèrent de s'en retourner chez eux , lui fit juger qu'il n'y avoit pas réussi.

Le P. de Arcé
& un autre Jé-
suite font plu-
sieurs courses.

Leur exemple ne parut pourtant pas avoir rien changé dans la maniere de penser des premiers , qui ne voulurent point sortir de la Ville , que , en attendant les Missionnaires qu'on leur avoit promis , on ne leur eût donné des Guaranis pour gages de la promesse qu'on leur faisoit. On ne fit aucune difficulté de les satisfaire , dans l'esperance que ces Otages seroient parmi eux l'office de Catéchistes , & seroient encore plus en état de connoître leurs véritables sentimens. Le Pere de Arcé les suivit au bout de deux mois , avec le Pere Michel de Valdolivas : le Mestre de Camp Dom Diegue Porcel de Pineda , qui sous l'habit d'un Militaire avoit le zele d'un Apôtre , & qui depuis long-tems s'étoit concilié l'estime & la confiance des Chiriguanes , leur avoit promis de les suivre de près. Il se mit effectivement en chemin avec son Fils ; mais il tomba malade dans un petit Village des Mataguayos , d'où l'on fut obligé de le transporter chez lui.

Le Fils , aussi vertueux que son Pere , ne voulut point quitter les Missionnaires , qui , pendant le peu de séjour qu'ils firent dans ce Village , gagnerent à J. C. quelques Familles de ces Indiens , & les envoierent dans la *Vallée des Salines* , où ils se rendirent bientôt après avec le jeune Porcel. Cette Vallée est située entre le Pilco Mayo & la Riviere rouge , & on ne pouvoit , ce semble , trouver un lieu plus propre pour fonder une Réduction ; mais il falloit s'assurer que les Chiriguanes y consentiroient. Les deux Jésuites , & leur fidele Conducteur , poussèrent donc jusqu'à la premiere Bourgade de ces Indiens , où on leur fit un accueil qui leur donna les plus grandes esperances d'un heureux succès de leur Entreprise.

Mais comme ils apprirent que d'autres Indiens , Parens d'un Cacique fort accredité dans la-Nation , avoient été tués depuis peu dans une rencontre avec les Vassaux d'un Cacique voisin , ils jugerent qu'il falloit commencer par reconcilier les deux Partis ; ils se mirent donc en chemin pour aller trouver le Cacique offensé ; mais ils apprirent en y allant que des Tobas , qui s'étoient confédérés avec son Ennemi , gardoient tous

les passages, & qu'ils ne pouvoient éviter de tomber entre leurs mains, s'ils alloient plus loin. Ils se contenterent donc de lui envoyer un Express, pour lui témoigner le désir qu'ils avoient de le voir, & ce qui les empêchoit de l'aller trouver. Il leur fit réponse qu'il seroit charmé d'apprendre d'eux-mêmes le sujet de leur voiage; qu'il iroit les trouver, s'il n'étoit arrêté par une blessure qu'il avoit reçue en voulant venger la mort de ses Parens, & qu'il se trouvoit dans une circonstance, où il ne pouvoit éviter sa perte, s'ils n'engageoient les Espagnols à le secourir.

Il n'en fallut pas davantage pour faire résoudre les deux Peres de retourner à Tarija, & Porcel voulut les y accompagner. En passant par une Bourgade nommée *Chimco*, ils en trouverent les Habitans fort irrités contre eux, parceque deux Caciques leur avoient persuadé que leur entrée dans ce País n'avoit point d'autre motif que de les rendre Esclaves des Espagnols; mais Porcel leur parla si bien, qu'il les défabusa. Les Guaranis, qui avoient été envoyés pour examiner la disposition des Chiriguanes, se rencontrèrent aussi en même tems dans cette Bourgade, & assurèrent que partout où ils avoient passé, ils avoient trouvé ces Indiens dans de fort bonnes dispositions.

Assez près de cette Bourgade il y en avoit une autre, nommée *Tariquea*, dont les Habitans étoient, disoit-on, résolus de brûler vifs les premiers Prêtres Espagnols qui oseroient paroître chez eux; les Peres voulurent s'en assurer par eux-mêmes, & furent assez surpris de voir venir au-devant d'eux le Cacique même suivi d'une foule d'Indiens, qui tous les embrassèrent & leur témoignèrent le plus grand empressement de vivre sous leur conduite. Ils eurent même beaucoup de peine à les faire consentir qu'ils continuassent leur voiage jusqu'à Tarija, d'où le P. de Arcé, sur ce que les Guaranis lui rapportèrent de l'accueil qu'on leur avoit fait, ne tarda point à partir avec le Pere Jean-Baptiste de Zea, après qu'on lui eut promis le secours qu'il étoit venu demander dans cette Ville, & qu'il eut reconcilié les deux Caciques Ennemis, ce qui ne lui couta que le voiage.

Ce qu'il y eut de plus surprenant, & ce qui parut un prodige parmi ces Indiens, dont après l'amour de la liberté, la vengeance est la plus forte passion, fut que le Pere de Arcé fut engagé les Parens de ceux qui avoient été tués à sacri-

Les Missionnaires reconcilient deux Caciques.

fier leur ressentiment au bien de la Paix. Le Cacique aggresseur fut ensuite celui qui témoigna le plus d'envie d'être instruit de la Doctrine Chrétienne ; tous ses Vassaux entrèrent dans les mêmes sentimens , & presserent le Pere de Arcé de ne les point quitter. Pour l'engager à leur accorder cette grace , le Cacique le pria de baptiser son Fils qui étoit encore en bas âge. Le Serviteur de Dieu y consentit ; mais il fit trouver bon au Pere , qu'avant que de se fixer dans sa Bourgade , il allât reconnoître en quelle disposition étoient les Bourgades voisines à l'égard de la Religion Chrétienne.

Il renvoïa ensuite les Soldats Espagnols qui étoient venus avec lui de Tarija , & prit avec le P de Zea la route du Guapay , en suivant toujours la Cordilliere Chiriguane. Ils souffrirent dans ce voïage tout ce qu'on peut imaginer , parcequ'ils n'avoient point de Guides , & que la famine étoit extrême partout. Mais ils eurent la consolation de trouver des Peuples , qui les voïoient avec plaisir , qui les écoutoient avec respect , & qui les conjuroient de rester avec eux. Ils baptiserent même quelques Moribonds qui les en prièrent avec instance. Arrivés sur le bord du Guapay , ils virent venir à eux une Femme qui fondoit en larmes : c'étoit la Sœur d'un Cacique Chiriguane , qui leur dit que son Frere avoit été condamné à mort par le Gouverneur de Santa-Cruz de la Sierra qui le faisoit chercher , & auquel il ne pouvoit échaper ; qu'il étoit néanmoins innocent du crime dont on l'accusoit , & qu'elle les supplioit d'employer leur crédit auprès de ce Gouverneur pour l'engager à cesser ses poursuites.

Les Peres de
Arcé & de
Zea à Santa-
Cruz de la
Sierra

Cette occasion parut très propre aux deux Missionnaires à leur gagner l'affection de toute la Nation Chiriguane , pour laquelle ils se flattoient déjà que le jour du Seigneur étoit enfin venu : ils répondirent à cette Femme affligée , qu'ils se chargeoient volontiers d'être les Avocats de son Frere , qu'elle le leur amenât , & qu'ils s'engageoient à obtenir sa grace. Elle se retira avec cette réponse ; son Frere ne tarda point à se rendre auprès des Missionnaires , qui partirent aussi-tôt avec lui pour Santa-Cruz , où ils arriverent le vingt-trois d'Octobre. Dom Augustin Arcé de la Concha , c'étoit le nom du Gouverneur , les reçut avec les plus grandes marques d'amitié , & leur accorda sur le champ ce qu'ils lui demanderent pour le Cacique.

Comme une partie de la Nation Chiriguane étoit établie dans

dans le ressort de son Gouvernement, le Pere de Arcé lui communiqua le dessein, où il étoit de profiter des bonnes dispositions où ces Indiens lui paroissent être, pour leur faire embrasser la Religion Chrétienne, seul moien, ajouta-t-il, de les reconcilier sincèrement & pour toujours avec les Espagnols, & le pria de contribuer de tout son pouvoir à la réussite d'une Entreprise de si grande importance. Dom Augustin, qui joignoit à une grande expérience beaucoup de Religion, lui dit qu'il ne doutoit point que son zele, & celui des Peres de la Compagnie ne fût très pur, mais qu'il étoit persuadé qu'il seroit beaucoup mieux employé auprès de toute autre Nation que celle des Chiriguanes, dont on ne pouvoit ignorer l'éloignement invincible pour le Christianisme, la légèreté, la dureté de cœur, la défiance & la perfidie.

Il ajouta que l'espérance du Martyre, dont il paroist animé, n'étoit pas un motif suffisant pour préférer un Peuple comme celui-là; à beaucoup d'autres, qui n'étoient pas aussi éloignés du Roïaume de Dieu; que les Chiquites, ses Voisins, avoient depuis peu fait avec lui une paix, dont la sincérité ne lui étoit point douteuse; qu'ils lui demandoient des Missionnaires; qu'il ne lui étoit pas possible d'en tirer du Pérou, les Jésuites de ce Roïaume pouvant avec peine en fournir aux Peuples qui avoient mis en eux toute leur confiance, & les seuls Moxes en occupant un très grand nombre; qu'il étoit donc d'avis qu'en laissant-là les Chiriguanes, qui n'avoient que des raisons d'intérêts pour les attirer chez eux, ils se chargeassent des Chiquites; qu'il répondoit de leur docilité; qu'il en alloit écrire à leur Provincial, & s'il en étoit besoin, qu'il s'adresseroit au Pere Tyrse Gonzalcz, Général de la Compagnie, son ancien Ami.

Les deux Peres lui répondirent qu'ils n'avoient point d'autres vûes que de gagner des Ames à Jesus-Christ, & qu'avec la Mission de leurs Supérieurs, ils seroient toujours prêts à marcher où l'on voudroit les envoyer; qu'ils en avoient actuellement une pour les Chiriguanes, & qu'il ne dépendoit point d'eux de la changer. Ils prirent ensuite congé du Gouverneur, & retournerent sur le Guapay, où l'accueil que leur firent les Chiriguanes, charmés du service qu'ils venoient de rendre à un de leurs Chefs, leur firent oublier tout ce que le Gouverneur de Santa-Cruz leur avoit dit. Ils ne voulurent pourtant prendre aucun engagement avec ces Indiens, qui les

1690.

pressoient de fonder une Réduction pour eux; ils se contenterent de leur promettre que s'ils persisteroient dans leurs bons sentimens, ils ne les abandonneroient pas; & pour gage de la parole qu'ils leur donnoient, ils leur laisserent un de leurs Guaranis, qu'ils chargerent de commencer, pendant leur absence, l'instruction des Enfans.

Réduction
projetée sur
le Guapay.

Les Chiriguanes ne voulurent pourtant les laisser partir qu'après les avoir conduits sur un emplacement qu'ils jugeoient très commode pour y établir une Réduction. Ils l'accepterent, & donnerent par avance à la future Colonie le nom de *la Présentation de Notre-Dame*, après y avoir dit la Messe le jour même que l'Eglise a consacré à la Présentation de Marie dans le Temple. Sept Caciques promirent de s'y rendre avec tous leurs Vassaux; & les deux Peres, ne doutant plus qu'ils n'eussent bientôt la consolation de voir une Eglise florissante sur le Guapay, se hâterent de terminer des affaires qui les appelloient ailleurs, pour revenir mettre la dernière main à ce nouvel Etablissement. Ils marcherent ensemble pendant quelques jours, puis ils se séparerent. Le Pere de Zea prit le chemin de la Plata pour y conferer avec l'Archevêque de cette Ville, & avec le Président de l'Audience royale, sur la conduite qu'il falloit tenir avec les Chiriguanes: le Pere de Arcé retourna à la Vallée des Salines, pour empêcher que le défaut de subsistance ne rendît inutile tout ce qu'il y avoit commencé. Le jeune Porcel, qui paroît ne l'avoir point quitté jusques-là, & qui lui étoit d'un grand secours dans les plus grands embarras où il se trouvoit souvent, fit encore ce voiage avec lui.

Les Espagnols
s'opposent à la
Mission des
Chiriguanes.

Les premiers de ces embarras furent causés par quelques Apostats qui travaillerent sous main à rompre toutes ses mesures; mais des Espagnols lui en firent bientôt naître, dont il eut beaucoup plus de peine à se tirer. Ils avoient pris de grands ombrages du projet d'une Réduction dans la Vallée des Salines, parcequ'accoutumés à faire des courses de ce côté-là pour y enlever des Indiens & en faire des Esclaves, ils comprirent que cet Etablissement alloit opposer à leur cupidité une barriere qu'ils ne pourroient pas forcer. Pour parer ce coup, ils emploierent les plus noires calomnies. Elles se répandirent jusqu'à la Plata, où l'Audience royale en fut indignée, & donna de bons ordres pour les faire cesser. Le Pere de Zea, qui étoit encore dans cette Capitale des Charcas,

en fut chargé, & partit sur le champ avec le Pere Diegue Centeno pour Tarija, où ils arriverent à la mi-Mars 1691.

Le Pere de Arcé les y joignit peu de tems après, & en partit au bout de quelques jours avec eux, pour visiter les Bourgades Chiriguanes des environs, d'où il esperoit tirer beaucoup de Profélytes pour la Présentation. Ils furent reçus dans plusieurs avec de grandes démonstrations d'une affection sincere, mais ils entrevirent dans quelques autres qu'on n'y étoit pas aussi bien disposé qu'on le paroïssoit. Ils découvrirent même bientôt que des Particuliers ne cherchoient que des occasions, ou de les faire périr, ou de les obliger à sortir du País. C'étoit l'effet des intrigues des deux Caciques Apostats dont j'ai parlé, qui prévoiant que si la Religion Chrétienne y prenoit le dessus, ils ne pourroient point garder leurs Concubines, ou qu'il faudroit qu'ils s'exilassent de leur País, ce que les Indiens regardent comme le plus grand des malheurs, mettoient tout en œuvre pour empêcher cette révolution.

Mais comme ils ne se croïoient point encore assez forts pour agir ouvertement, ils se contentoient de semer partout de grandes défiances des Espagnols en général, & des Peres de la Compagnie en particulier, assurant que ces Religieux quelque zélés qu'ils parussent pour la liberté des Indiens, étoient dans le fond les Emissaires secrets de leurs Compatriotes, pour les faire tomber dans le piège que ceux-ci leur tendoient. Ils allerent répandre ces soupçons dans toute la Cordilliere Chiriguane; & quelques-uns en passant par Tariquea, essayèrent d'engager dans leur Parti le Cacique de cette Bourgade, l'Homme de toute la Nation le plus affectionné aux Missionnaires; mais il leur parla avec tant de force, qu'il crut pouvoir se flatter de leur avoir fait prendre des sentimens plus raisonnables.

Il se trompoit: quelque tems après le Pere de Arcé eut avis qu'il y avoit une Conspiration prête à éclorre contre lui & contre les Profélytes qu'il avoit déjà rassemblés dans la Vallée des Salines. Le bruit courut même qu'une Armée de Tobas y marchoit à la sollicitation des deux Caciques, & que les Peres de Zea & Centeno, qui retournoient sur le Guapay, étoient tombés entre les mains de ces Barbares, & en avoient été massacrés. Les Tobas s'étoient effectivement mis en campagne pour fondre sur la Vallée des Salines; mais on eut bientôt avis qu'ils étoient retournés sur leurs pas, & que

F f ij

1691.

Semences de
défiances par-
mi les Chiri-
guanes.

Conspiration
découverte.

1691.

Projet du Provincial des Jésuites pour la conversion des Chiriguanes.

Conseil des Chiriguanes à ce sujet.

les deux Missionnaires, après avoir essuié quelques mauvais procédés de la part d'un Cacique, qui vouloit leur boucher le passage, s'étoient heureusement tirés de tous les pièges qu'il leur avoit tendus, & qu'ils étoient arrivés à la Présentation.

Sur ces entrefaites le Pere de Arcé reçut une Lettre du Pere Grégoire de Orozco, son Provincial, qui lui mandoit que pour procéder plus sûrement dans ses Entreprises, il convenoit de commencer par établir une Réduction le plus près qu'il se pourroit de Tarija, afin que quand elle seroit solidement établie, & en état de n'avoir rien à craindre de la part des Infideles, elle pût faciliter les autres Etabliffemens, qu'il faudroit toujours faire de proche en proche, en avançant vers la partie du Chaco qu'occupoient les Chiriguanes. Rien n'étoit mieux pensé; & comme la Vallée de Tariquea étoit le lieu le plus convenable pour ce que propofoit le Provincial, & qu'on pouvoit compter sur le Cacique du Lieu, le Pere de Arcé s'y achemina sur le champ.

Le Cacique le reçut très bien, & lui renouvela toutes les assurances de l'attachement inviolable qu'il lui avoit voué; mais il lui ajouta qu'ayant découvert que quelques-uns de ses Vassaux, & quelques Caciques voisins, n'étoient pas dans les mêmes sentimens que lui, il jugeoit dangereux de faire aucune démarche sans l'avoir auparavant communiquée aux principaux Chefs de son Canton; qu'il espéroit que par cette condescendance il les engageroit à entrer dans ses vûes; qu'il alloit pour cela les assembler, & qu'il le prioit de s'y trouver. Le Pere le lui promit: le jour fut marqué au trentieme de Juillet; mais les préparatifs & la forme de cette Assemblée lui firent craindre que le résultat n'en fût pas heureux; & toutes réflexions faites, il fit trouver bon au Cacique qu'il n'y parût point.

On attendit, pour commencer à délibérer, que la nuit fut tout-à-fait obscure; & la premiere chose que l'on fit, fut un grand festin, qu'on interrompit souvent pour danser & pour chanter. A la fin de chaque danse on but à la ronde à la santé de tous les Conviés, puis on parla d'affaires. Cela dura jusqu'au point du jour. Alors, quoiqu'on fût au cœur de l'Hiver, tous allerent se baigner dans la Riviere. Au sortir du bain on se sépara: tous ornerent leurs têtes de plumes d'Oiseaux, & se peignirent le corps de différentes couleurs. Ils se remirent ensuite à boire & à manger, & tout se passa dans ce déjeuner, comme au souper de la veille.

On y avoit encore invité le Missionnaire, qui répondit que le chant lui faisoit beaucoup plus de plaisir de loin que de près. Il passa ensuite le reste du jour en prières, comme il avoit fait la plus grande partie de la nuit; & le soir on vint lui dire que la résolution qu'on avoit prise dans le Conseil étoit que les Peres de la Compagnie pouvoient établir une Réduction dans la Vallée de Tariquea, mais à ces trois conditions; la premiere, qu'on ne les transféreroit jamais hors de cette Vallée; la seconde, qu'on n'y forceroit personne à se faire Chrétien, ni ceux qui auroient plusieurs Femmes à se contenter d'une; la troisieme, que les Enfans n'y seroient employés à aucun service, pas même à celui de l'Eglise.

Le Pere de Arcé ne voulut pas s'expliquer sur ce qu'il pensoit de ces conditions, & répondit en des termes généraux, qui ne l'engageoient à rien, & dont on se contenta. Il espéroit bien qu'avec le tems, & lorsque le nombre des Chrétiens auroit prévalu, il ne seroit pas difficile de faire entendre raison aux autres sur ce qu'elles contenoient de contraire à la sainteté de la Religion, au bon ordre, & à la tranquillité publique, ou de les engager à se retirer d'eux-mêmes. L'Assemblée insista pour l'obliger à s'expliquer davantage, & il répondit qu'il étoit trop tard, mais que le lendemain il iroit parler aux Caciques. Il y alla & les trouva encore assemblés; il leur fit un assez long discours, qui fut écouté avec beaucoup d'attention, & suivi d'une acclamation générale.

Le Cacique de Tariquea, prenant ensuite la parole, remercia le Dieu des Chrétiens de leur avoir envoyé un Pere si zélé pour le salut de leurs Ames, & qui avoit si fort à cœur leurs véritables intérêts. Dès qu'il eut cessé de parler, tous conduisirent l'Homme Apostolique dans la Vallée, où l'on choisit un Emplacement pour la Réduction. Il en prit possession dans les formes ordinaires, & lui donna le nom de Saint-Ignace, parceque cet Etablissement avoit été résolu le jour de la Fête du Saint Fondateur de la Compagnie. On mit sur le champ la main à l'œuvre; & comme il restoit encore quelques arrangemens à prendre, qui ne demandoient pas la présence du Pere, il crut pouvoir aller terminer quelques affaires dans la Vallée des Salines. Mais à-peine y étoit-il arrivé, qu'on vint lui dire que la Réduction étoit perdue sans ressource, s'il n'accouroit sur le champ à son secours.

Il partit dans le moment avec Dom Diegue Porcel,

1691.

Trouble dans
la Réduction,
& comment
le P. de Arcé
y remédie.

& ils arriverent fort à propos. Les mêmes Apostats, qui s'étoient toujours opposés à l'Etablissement de cette Colonie, & quelques Chiriguanes qu'ils avoient gagnés, profitoient de son absence pour inspirer aux autres leurs sentimens, & en avoient déjà gagné plusieurs. La présence du Missionnaire & du Mestre de Camp, rassura ceux qui chanceloient, fit reprendre cœur à ceux qu'on avoit intimidés, & obligea les mal intentionnés à se retirer ou à se contenir. Mais ce n'étoit pas encore assez que d'avoir arrêté les progrès du mal, il falloit encore en arracher jusqu'à la racine. Les plus sages furent d'avis de donner à la nouvelle Bourgade une forme de Gouvernement, où l'on fût autorisé à reprimer par la crainte du châtement quiconque entreprendroit d'y troubler le bon ordre; & le Pere de Arcé engagea les principaux, qui avoient eux-mêmes ouvert cet avis, à faire sur le champ l'élection d'un Corrégidor. Le choix tomba sur le Cacique, auquel on étoit principalement redevable de tout ce qui s'étoit fait: il se nommoit *Chambidury*. Il fut généralement accepté; & pour lui donner une autorité, qui le fit respecter & craindre, il engagea le Commandant de la Ville à lui donner publiquement le Bâton de Corrégidor.

Nouvelles
instances du
Gouverneur
de Santa-Cruz
pour la Mis-
sion des Chi-
quites.

Quelques affaires, que l'Homme Apostolique avoit à terminer avec son Provincial, l'empêcherent de retourner à Tariquea avec le Corrégidor, & cela fut cause qu'il n'y retourna jamais. Car sur ces entrefaites, le Pere de Orozco reçut une Lettre du Gouverneur de Santa-Cruz de la Sierra, qui le prioit instamment de le lui envoyer pour commencer cette Mission des Chiquites qu'il avoit tant à cœur, & qui lui représentoit cette Entreprise comme l'affaire la plus importante à la Religion & aux intérêts du Roi, par conséquent la plus digne du zele de la Compagnie, qui se fût encore présentée depuis son entrée dans ces Provinces. Cette Lettre embarrassâ beaucoup le Provincial, qui faute de Sujets ne pouvoit envoyer le Pere de Arcé aux Chiquites, sans manquer l'occasion de réduire les Chiriguanes sous le joug de l'Évangile, & sans fermer peut-être pour toujours le Chaco aux Missionnaires.

1692.

Arrivée d'un
grand nombre
de Jésuites au
Paraguay.

Mais la Providence, qui avoit destiné le P. de Arcé pour être l'Apôtre des Chiquites, & le Fondateur d'une nouvelle République Chrétienne dans l'Amérique méridionale, tira le Provincial de peine, lorsqu'il s'y attendoit le moins. Il reçut

peu de jours après la nouvelle de l'arrivée de quarante Jésuites à Buenos Ayres, & il manda sur le champ au Recteur du College de cette Ville d'en faire partir en diligence cinq, avec deux anciens Missionnaires pour Santa-Cruz de la Sierra, & le Pere de Arcé eut en même tems ordre de s'y rendre, après avoir établi le Pere Tolo à Tariquea. La faute qu'il fit fut de mander au Recteur de Buenos Ayres de faire embarquer les cinq nouveaux Missionnaires, sur Rio de la Plata; car ces Peres, après avoir essuïé de grandes fatigues, & perdu beaucoup de tems dans ce voiage, furent obligés de rebrousser chemin, ne pouvant trouver une route sûre pour se rendre par terre à Santa-Cruz.

Le Pere de Arcé de son côté n'avoit pas différé d'un moment à exécuter l'ordre qu'il avoit reçu de partir pour Santa-Cruz. Il passa par la Présentation, & trouva cette Eglise en assez bon état; mais comme il n'y avoit pas de quoi occuper deux Missionnaires, il en retira le Pere Centeno, & le mena avec lui à Santa-Cruz. Le Pere de Zea demeura encore quelque tems à la Présentation, & eut ensuite ordre d'aller rejoindre le Pere de Arcé. Les Peres Suarez & Cavallero le remplacèrent à la Présentation, où ils s'apperçurent bientôt que tout le bien qu'on y pouvoit faire, se réduisoit à baptiser des Enfans à l'article de la mort, & que tous les Adultes ne donnoient que des promesses de se faire Chrétiens, sans jamais pouvoir se résoudre à tenir leur parole, ceux même qui avoient le plus vivement pressé cet Etablissement, aiant laissé échapper le moment de la Grace, & ne donnant plus aucune espérance d'embrasser le Christianisme.

Les deux Missionnaires ne se rebutoient pourtant pas, & avec une longanimité digne du Dieu qu'ils servoient, travailloient à faire reprendre à ces cœurs rebelles les premiers sentimens qu'ils avoient fait paroître; lorsque tout-à-coup ces Barbares s'étant assemblés tumultuairement, réduisirent en cendres l'Eglise & la Maison des Peres, qui furent obligés, pour mettre leur vie en sûreté, de se réfugier à Santa-Cruz. La Réduction de Tariquea ne se soutint pas même aussi longtems que celle de la Présentation. Les Missionnaires y tinrent bon, tandis qu'ils n'eurent à essuier que des avanies de la part de ceux, dont ils s'étoient toujours défiés; mais le mal aiant gagné jusqu'à ceux sur lesquels ils comptoient le plus, ce fut pour eux une nécessité d'abandonner une terre ingrate, qui se refusoit à la culture.

Les Réductions des Chiriguanes sont abandonnées.

1692.

Ils se retirèrent avec le petit nombre de ceux qui leur étoient restés fideles, à la Vallée des Salines ; mais ce dernier asyle leur manqua encore bientôt, & si l'on ne désespéra point alors de la conversion des Chiriguanes, c'est qu'il n'appartient point aux Hommes, encore moins aux Ministres de l'Evangile qu'aux autres, de mettre des bornes aux miséricordes du Seigneur. D'ailleurs les Chiquites commençoient déjà à dédommager les Missionnaires de l'inutilité de leurs tentatives pour faire goûter aux Peuples du Chaco les vérités éternelles, & l'on reconnut enfin que le Gouverneur de Santa-Cruz de la Sierra avoit également bien jugé des uns & des autres. Mais avant que d'aller plus loin, il est nécessaire de bien faire connoître une Nation qui va désormais faire une grande figure dans cette Histoire.

Description
du País des
Chiquites.

On comprend sous le nom de Chiquites, un assez grand nombre de petites Nations répandues dans cette étendue de País, qui est borné à l'Orient par les Moxes & les Baures, & qui n'a point de bornes marquées à l'Occident : plus on y avance au Nord, plus le País s'élargit, & il a très peu de largeur dans la Partie méridionale. Sa longueur s'étend depuis les quatorze degrés de Latitude australe, jusqu'au vingt & un. Dans sa Partie orientale, il est arrosé par quelques Rivieres, & on y trouve aussi un assez grand nombre de Marais ou de Lagunes. Sa Partie occidentale est traversée par deux Rivieres, qui étant fort proche l'une de l'autre à leur source, s'éloignent ensuite en tournant du Midi au Nord par l'Est, puis se réunissent ensemble dans le Mamoré, avec lequel elles se déchargent, sous le nom de *Rio de la Madera*, dans le grand Fleuve des Amazones ; ces deux Rivieres sont le *Guapay* & le *Pirapiti*.

La premiere, après avoir porté à sa source le nom de *Rio Grande*, qu'elle ne mérite pas même à l'endroit où elle est le plus large, non plus que plusieurs autres auxquelles on l'a donné fort gratuitement dans cette Partie de l'Amérique méridionale, prend dans un demi-cercle qu'elle forme, celui de *Guapay*, & renferme dans son circuit la Ville de Santa-Cruz de la Sierra. Le *Pirapiti*, au sortir du Chaco pour entrer dans le País des Chiquites, change son nom en celui de Riviere de *Saint-Michel*, puis en celui de *Sara*, sous lequel il se joint au *Guapay*, après avoir tourné long-tems, & le conserve jusqu'à sa décharge dans le Mamoré. Une chaîne de Montagnes borde

borde le País des Chiquites au Nord, & le Chaco le borne au Midi. Il est partout assez montueux, & couvert d'épaisses Forêts, où l'on trouve une très grande quantité d'Abeilles; celles qu'on nomme *Opemus*, & dont j'ai déjà parlé, y sont surtout très communes. Aussi la cire & le miel font-ils la plus grande richesse des Habitans.

Les bords des Rivieres, des Ruiffeaux & des Lagunes sont couverts de Tortues & de toutes sortes de Gibier. Les Poules, les Singes, les Cerfs, les Bufles, les Chevres de Montagnes y fourmillent en beaucoup d'endroits, moins cependant que les Couleuvres & les Viperes, qui toutes sont venimeuses, mais plus ou moins. Il y en a dont le venin, n'eût-on été piqué qu'à l'extrémité du pied, monte d'abord à la tête, cause le délire, ensuite un affoiblissement général de tout le corps, lequel est bientôt suivi de la mort. Le venin de la plupart des autres n'est point mortel, il s'évapore avec le sang, qu'il fait sortir de tous les conduits du corps, & on en est quitte pour un peu de foiblesse. Les terres de ce País sont presque partout mauvaises; & il seroit absolument stérile, si, depuis le mois de Septembre jusqu'au mois de Mai, les pluies n'y tomboient en si grande abondance, que non-seulement les Campagnes en sont inondées, mais qu'il se forme partout des Lagunes & de gros Ruiffeaux, qui se trouvent bientôt remplis de Poissons.

Dès que les eaux sont écoulées, on sème du maiz, du coton, des cannes de sucre, du riz, du tabac, & plusieurs autres sortes de légumes & de fruits: on n'y connoit ni la vigne, ni le froment. Les chaleurs sont grandes partout, excessives en plusieurs endroits, & le climat est fort inconstant, ce qui cause de fréquentes & de fâcheuses maladies. Les accidens apoplectiques y sont surtout très fréquens, & la peste y revient toutes les années; mais si l'on en meurt, c'est beaucoup moins par la force du mal, que par l'ignorance des Médecins, dont tout l'art consiste en deux remèdes, pour toutes les especes de maladies. Le premier est de sucer la partie malade: le second, de faire mourir une Femme qu'ils nomment; les Chiquites s'étant mis dans la tête que ce sexe est la cause de tous nos maux. Et dans cette persuasion, laquelle est fort commode pour les Maris qui veulent se défaire de leurs Epouses, il leur est facile d'engager le Médecin à prononcer contre elles un Arrêt de mort, dont il n'y a point d'appel,

1692.

parceque c'est le Cacique même de la Bourgade, qui en est le Médecin, & l'exécuteur de son ordonnance. Ordinairement il commence par se bien nourrir aux dépens du Malade, auquel il donne pour toute nourriture un peu de maiz. S'il n'en veut point manger, il le laisse mourir de faim, & dit que c'est lui-même qui le tue.

Ce qu'il examine d'abord avec le plus d'attention, est si le Malade n'a point renversé la Chica, espece de biere faite de riz, extrêmement forte, & qui est la boisson favorite de tous les Indiens de ce Continent; s'il n'a point jetté aux Cochons des morceaux de chair de Tortues, ou de quelqu'autre Animal. Dans le premier cas, s'il s'avoue coupable, le Médecin commence par fucer l'endroit du corps, où la douleur est la plus vive: si cela ne réussit point; » c'est, dit le Docteur, l'esprit qui préside à la Chica, qui vous punit, il s'agit » de l'appaiser ». Dans le second, il frappe à grands coups la terre autour du Malade, pour chasser l'esprit mal-faisant.

Portrait &
caractere des
Chiquites.

Le nom de Chiquites, que les Espagnols ont donné à ces Indiens, pourroit donner lieu de croire qu'ils sont d'une plus petite taille que tous les autres Habitans de cette Partie du Nouveau Monde; mais on se tromperoit. Leur taille est communément au-dessus de la médiocre. L'origine de ce nom, si on en croit le Pere Fernandez (1), vient de ce que leurs Cabannes avoient des portes si basses, que pour y entrer il falloit se baisser jusqu'à terre. La raison qu'ils avoient d'en user ainsi, étoit d'y être plus à couvert des fleches de leurs Ennemis, & moins exposés à la persécution des Mouches & des autres Insectes de cette espece, dont l'air est toujours rempli dans ce Pais là. Du reste, ils sont extrêmement forts & robustes, ont le jugement fort bon, & beaucoup de pénétration dans l'esprit. Ils sont vrais, & participent assez peu aux défauts, qui sont les plus universels parmi les autres Américains méridionaux, comme l'inconstance, l'indolence & la paresse. Ils sont laborieux, ou le deviennent aisément, en quoi ils ont sur les Guaranis un avantage qui a épargné bien des peines & bien des soins à leurs premiers Missionnaires. On n'a même remarqué en eux aucune inclination vicieuse, si on en excepte l'ivrognerie, dont ils contractoient l'habitude dès l'enfance, & ils sont peut-être de tous les Indiens

(1) *Relacion historial de los Chiquitos.*

de ce Continent les moins sujets à l'impudicité, & les plus aisés à corriger. 1692.

Les traits de leur visage n'ont rien de fort étranger par rapport à nous, & il seroit assez difficile de les distinguer des Espagnols, si leur teint étoit moins olivâtre. Quand ils ont passé l'âge de vingt ans ils laissent croître leurs cheveux, ce qui n'est point permis jusques-là, & c'est une beauté parmi eux de les avoir fort longs; ils n'ont presque point de barbe, & le peu qu'ils en ont, commence fort tard à pousser. Les Femmes portent une espece de camifole de coton, dont les manches ne passent point les coudes; les Hommes sont vêtus à-peu-près de même; les jeunes Gens étoient absolument nus quand les Missionnaires sont entrés chez eux. Mais dans les Fêtes & les actions de cérémonies, ils ornoient leur têtes de plumes d'Oiseaux de différentes couleurs; ils sont agiles, courageux, & fort habiles à manier leurs armes, qui sont les mêmes que celles de toutes les Nations du Paraguay.

Il n'y avoit parmi eux aucune sorte de Gouvernement réglé, mais ils se conduisoient presque toujours par l'avis des Anciens. La dignité de Cacique n'étoit point héréditaire, elle se donnoit aux plus braves, mais on n'y avoit attaché aucune autorité. Il falloit peu de choses aux Chiquites pour les résoudre à la guerre; ils s'y déterminoient par le seul motif de faire paroître leur courage. Aussi s'étoient-ils rendus formidables à tous leurs Voisins. Ordinairement ils traitoient bien leurs Prisonniers, ils les regardoient comme leurs propres Enfants, & leur donnoient leurs Filles en mariage. Les seuls Caciques pouvoient avoir deux ou trois Femmes: les Particuliers n'en avoient qu'une; mais il leur étoit libre de la renvoyer & d'en prendre une autre. Un jeune Homme trouvoit difficilement à se marier, quand il n'avoit pas fait ses preuves de bravoure, ou s'il n'étoit pas bon Chasseur. Quant à leurs Enfants, ils ne leur donnoient aucune sorte d'éducation.

Leur Gouvernement, leurs guerres & leurs mariages

Leurs Villages étoient ordinairement dans les Bois; leurs Cabannes étoient de paille. Leurs Festins, surtout quand ils vouloient régaler des Etrangers, duroient deux ou trois jours: ils commençoient par conjurer les Démons de n'en point troubler la joie, & ils accompagnoient cette priere de grands cris, en frappant la terre à grands coups de Macanas. Presque tout le repas consistoit à boire la Chica, qui les enviroit d'abord, & la Fête n'étoit plus alors qu'une bacchanale: pres-

Leur maniere de vivre.

1692.

que personne n'en fortoit sans être blessé, & il restoit ordinairement quelqu'un sur la place. Les Conviés ne laissoient pas de remercier celui qui les avoit invités, & on ne confervoit aucun ressentiment de tout ce qui étoit arrivé pendant l'ivresse.

Ces Indiens se levoient toujours de grand matin, & à la pointe du jour ils déjeunoient; ils se divertissoient ensuite à jouer de certains instrumens qui ressemblent assez à nos flutes. Cela duroit jusqu'à ce que le Soleil eût séché la rosée, dont ils croïoient qu'il est dangereux d'être mouillé. Alors ils travailloient jusqu'à midi à leurs champs, ou à quelqu'autre ouvrage, si leurs terres étoient inondées: le reste de la journée on ne s'occupoit que de jeux & de visite. Tout le travail des Femmes consistoit à porter du bois & de l'eau dans leurs Cabannes, à faire cuire le riz & le maiz, à filer du coton pour les camisoles, & pour les hamachs, qui n'étoient que pour les Personnes mariées, tous les autres n'ayant pour lit qu'une natte étendue sur des morceaux de bois assez peu unis. Pour l'ordinaire on soupoit au coucher du Soleil, & immédiatement après les Hommes & les Femmes alloient dormir; mais les jeunes Gens passioient une partie de la nuit à danser au son des instrumens, les Garçons d'un côté & les Filles de l'autre. Après la récolte on alloit à la chasse, & on se divisoit en plusieurs bandes; on faisoit boucaner les viandes pour les conserver, & chacun étoit de retour au mois d'Août, pour faire les semences.

Leurs idées
sur la Religion
& sur les
Éclipses.

On n'a trouvé parmi les Chiquites aucune trace bien marquée de Religion; mais ils craignoient les Démon, qui, disoient-ils, se faisoient voir à eux sous des formes horribles. Ils croïoient les Ames immortelles, & ils enterroient avec les Morts de quoi nourrir leurs Ames, & des armes pour la chasse, afin qu'elles pussent se fournir de quoi vivre, quand ces provisions seroient consumées. Ils appelloient la Lune leur Mere, & quand elle s'éclipsoit, ils s'imaginoient que c'étoient des Cochons qui la mordoient, & la mettoient toute en sang, parceque pour l'ordinaire sa couleur est un peu rouge en cet état: pour la délivrer de la gueule de ces Animaux, ils ne cessioient de tirer des fleches en l'air, jusqu'à ce qu'elle fût revenue dans son état naturel. Le tonnerre & les éclairs, selon eux, étoient formés par les Ames des Morts qui étoient allés se loger parmi les Etoiles, avec lesquelles elles se querelloient.

Ils regardoient les Sorciers comme les Ennemis du Genre humain, & mettoient en pieces tous ceux qu'ils soupçonnoient de l'être.

Ils étoient extrêmement superstitieux, & on les voïoit sans cesse chercher dans les cris des Animaux, & dans les chants des Perroquets, des présages de ce qui devoit leur arriver. Ils prétendoient même voir dans leurs armes des signes de l'avenir. S'ils s'y croïoient menacés d'une irruption de leurs Ennemis, ou de quelque autre désastre, on les voïoit pâlir, puis s'enfuir dans les Bois, le Mari d'un côté & la Femme de l'autre, sans se mettre en peine de ce que deviendroient les Enfans, s'ils ne pouvoient pas les suivre. Ils ne songeoient pas même à emporter de quoi y subsister, d'où il arrivoit qu'une simple terreur panique en faisoit périr un grand nombre, de faim & de misère.

Ces extrémités étoient cause qu'encore qu'ils eussent conçu une haine implacable contre les Espagnols, & qu'ils fussent persuadés que ceux qui tomboient entre leurs mains, en étoient fort maltraités, ils ne faisoient aucune difficulté de leur vendre à vil prix les Personnes qui leur devoient être les plus cheres, le Mari sa Femme, le Pere ses Enfans, le Frere sa Sœur, pour un couteau, ou autre chose de même valeur. Ce qui n'est pas moins étonnant, c'est que ces Hommes que la superstition rendoit si timides, & que la moindre surprise déconcertoit jusqu'à ce point, étoient intrépides quand ils n'avoient pas eu le tems de réfléchir sur le danger où ils se trouvoient, & que l'inégalité des forces n'étoit jamais pour eux une raison de ne point attaquer l'Ennemi.

La Langue Chiquite est très difficile à apprendre; d'ailleurs chaque Canton, & quelquefois chaque Village a son idiome particulier, de sorte que les premiers Missionnaires, qui ont travaillé à former cette nouvelle Eglise, ont avoué qu'au prix de ce qu'il leur en coûtoit pour étudier tant de jargons, ils comptoient pour rien toutes leurs autres fatigues, quoiqu'elles fussent extrêmes. Cette diversité de langage, & les différens noms que portent ces Indiens, chaque Bourgade aiant le sien, ne sont pas les seules choses qui les distinguoient les unes des autres. On y remarquoit encore d'assez grandes différences dans les usages, dans le caractère, & par rapport à la Religion. Les uns étoient plus aisés à civiliser, d'autres étoient plus superstitieux: ceux-ci assez doux & assez

De la Langue
Chiquite.

1692.

dociles , ceux - là presqu'intraitables. Il y en avoit qui rendoient un culte réglé aux Démons qu'ils s'imaginoient voir ou entendre, & qui avoient des Prêtres. Enfin on en a trouvé qui étoient tout-à-fait Barbares , & fort décriés pour leur mauvaise foi.

Premiere
connoissance
qu'on a eue
des Chiquites.

Les premiers Conquérens du Pérou ont connu les Chiquites , & n'ont jamais pu les subjuguier. On peut voir ce qu'en ont dit le P. Joseph de Acosta dans l'excellent Ouvrage qu'il a composé en Latin , sur la maniere de travailler à la Conversion des Indiens (1) , le célèbre Jurisconsulte Dom Jean de Solorzano, au Chapitre neuvieme de sa politique Indienne, & Dom Alphonse de la Peña , Evêque de Quito , dans la Préface du second Livre de son Itineraire. Il paroît que Nuflo de Chavez , dont nous avons souvent parlé au second Livre de cette Histoire , & qui fut obligé de se battre contre les Chiquites , vécut quelque tems en assez bonne intelligence avec eux , après qu'il eut bâti l'ancienne Ville de Santa-Cruz de la Sierra ; mais j'ai de la peine à croire ce que quelques-uns ont dit , qu'il avoit su les engager à paier un Tribut à la Couronne de Castille. Ce qui est certain , c'est que depuis qu'on eut transféré Santa-Cruz , où elle est présentement , ce qui fut l'ouvrage de Dom François de Toledo , Viceroi du Pérou , ces Indiens ont presque toujours fait la guerre aux Espagnols , jusqu'à l'année 1690, que Dom Augustin Arcé de la Concha fit la paix avec eux , & la rendit éternelle en procurant leur conversion à la Foi Catholique. L'occasion étoit d'autant plus favorable , que les Mamelus commençoient à faire des Courses dans leur Païs , & que ces Indiens se trouvoient par - là entre deux feux : Dom Augustin en profita.

Ce n'étoit pas la premiere fois qu'on avoit annoncé Jesus-Christ aux Chiquites ; mais on les avoit abandonnés , je ne fais pour quelle raison ; & au tems dont je parle , il ne restoit plus parmi eux aucune trace de Christianisme. On en avoit gagné plusieurs à Jesus - Christ avant la transmigration de Santa - Cruz ; mais ce changement n'ayant pas fait plaisir à quelques-uns de ses Habitans , il y en eut un certain nombre qui restèrent parmi les Chiquites , & formerent au pied d'une Montagne une petite Bourgade , qu'ils nommerent *Saint - François* ; d'autres se retirerent chez les Moxes , & il y en eut qui s'étant embarqués sur le Mamoré , le descendirent jusqu'au

(1) *De procurando Indis Evangelio.*

Marañon , & passèrent de-là en Espagne. Ce qu'il y eut de plus fâcheux , c'est que les *Panoquis* , une des Nations Chiquites , dont plusieurs étoient Chrétiens , & avoient été donnés en Commande aux Habitans de l'ancienne Santa-Cruz , profiterent de la transmigration de cette Ville pour secouer le joug , perdirent la Foi en recouvrant leur liberté , & devinrent furieux contre les Espagnols.

La nouvelle Santa-Cruz est située , par les quatorze degrés vingt minutes de Latitude australe , au pied d'une chaîne de Montagnes , qui termine au Nord le Pais des Chiquites , & qui s'étend au Nord-Est jusqu'au Lac des Xarayez. On lui donna d'abord le nom de *San Lorenzo* , & il paroît qu'on le lui donne encore dans quelques Actes publics. Je n'ai trouvé nulle part ce qui avoit engagé Dom François de Toledo à la changer de place. Quelques-uns ont conjecturé que ce fut pour la mettre plus l'abri des hostilités des Chiquites ; mais la guerre aiant continué depuis ce changement de situation , entre les Espagnols & ces Indiens , cette conjecture ne me paroît pas fondée. La nouvelle Santa-Cruz est la Capitale d'une Province , qui pour le civil est du ressort de l'Audience royale des Charcas , & son Evêque est suffragant de l'Archevêque de la Plata.

Pour revenir au projet de Dom Augustin Arcé , ce Gouverneur , aiant gagné par ses bonnes manieres les Chiquites , crut les trouver assez disposés à embrasser le Christianisme , & pour les y engager davantage , il leur fit esperer qu'ils n'auroient point d'autres Missionnaires que les Jésuites , & par conséquent qu'ils n'auroient rien à craindre pour leur liberté. Tels furent les arrangemens de la Providence , pour la fondation de la seconde République Chrétienne , que ces Religieux ont formée sur le modele de la premiere , à laquelle il est vrai de dire qu'elle ne cede aujourd'hui que par le nombre des Réductions ; & c'est ainsi que le Pere de Arcé se trouva conduit , par des voies qui lui étoient inconnues , dans cette Province pour l'accomplissement des desseins que Dieu avoit sur eux.

Mais au moment qu'il les connut , il comprit qu'il n'y avoit que le bras tout puissant de celui qui l'avoit choisi pour l'exécution d'une si belle Entreprise , dont il en pût esperer la réussite. Il ne trouva plus à Santa-Cruz le Marquis de la Concha , & le Gouverneur qui lui avoit succédé , ne parut pas avoir à-beaucoup-près le même zele pour la conversion des

1692.

Situation de
la nouvelle
Santa Cruz.

Des Espa-
gnols s'oppo-
sent à la Mis-
sion des Chi-
quites.

1694.

Chiquites. D'ailleurs, cette Entreprise n'étoit pas du goût de plusieurs des Habitans de la Ville, & ils n'omirent rien pour en détourner le Missionnaire. Ils commencerent par lui en exagérer les difficultés; mais voiant qu'elles ne faisoient aucune impression sur lui, ils entreprirent de lui persuader que l'inutilité de ses travaux l'obligeroit bientôt d'y renoncer. Ils lui représentèrent qu'il n'y avoit aucune apparence de pouvoir soumettre au joug de l'Evangile, des Barbares qui n'avoient de l'humanité que la figure, que depuis plus d'un siecle on n'avoit jamais pu apprivoiser, qui naissoient avec une opposition marquée à toute espece de Religion, n'ayant même jamais voulu suivre celles de leurs Voisins, quoique plus favorables à leurs passions, dont l'animosité contre la Nation Espagnole, & la cruauté étoient le caractère dominant, qui ne faisoient alors semblant de vouloir être Chrétiens, que pour amuser un Ennemi, qu'ils craignoient depuis qu'il leur en étoit survenu un nouveau, contre lequel ils avoient besoin de toutes leurs forces, & qui ne seroient pas plutôt débarrassés des Mamelus, qu'ils retomberoient sur les Espagnols avec plus de fureur qu'auparavant; que les Missionnaires en seroient les premieres victimes, & que le moins qui pût leur arriver, seroit de languir le reste de leurs jours dans le plus rude esclavage; enfin, que quand ils échapperoient à la rage de ces Tigres, leur Compagnie auroit le chagrin de voir périr, par l'intemperie d'un climat empesté, des Ouvriers qui partout ailleurs pourroient servir utilement la Religion & l'Etat.

Violences
qu'ils exercent
contre les In-
diens.

Le Pere de Arcé avoit trop d'expérience pour ne pas voir les vrais motifs qui les faisoient parler de la sorte. Il n'ignoroit point d'ailleurs qu'il s'étoit formé à Santa-Cruz une Compagnie pour le commerce des Esclaves; qu'elle avoit toujours en campagne une Troupe d'Avanturiers, pour enlever tous les Indiens qu'ils pourroient surprendre, & qu'elle les envoioit vendre au Pérou & dans les Provinces voisines, où leur prodigieuse multitude en avoit fait baisser tellement le prix, qu'une Femme avec son Enfant s'y donnoient pour une Brebis & son Agneau. Il savoit encore que quand on ne trouvoit plus dans un Canton assez d'Esclaves, pour entretenir ce détestable Commerce, on cherechoit querelle à quelque autre Nation qui ne pensoit à rien, & que sous prétexte de venger une injure imaginaire, on tomboit sur elle à l'improviste, on passoit d'abord au fil de l'épée tous ceux qui osoient

sc

se défendre, & on obligeoit les autres à racheter leur vie au prix de leur liberté.

Les Gens de bien voioient avec douleur décréditer ainsi la Nation Espagnole, & déshonorer la Religion Chrétienne par l'avarice de quelques Particuliers, & par l'impunité qui augmentoit un désordre si criant : mais les Magistrats n'osoient employer la sévérité des Loix pour en arrêter le cours, de peur de donner lieu à des révoltes, qui pouvoient avoir des suites encore plus fâcheuses. Il arriva même quelque tems après que les Missionnaires des Moxes & ceux des Chiquites aiant porté leurs plaintes sur cela à l'Audience roïale des Charcas, une Personne riche & puissante y alla prendre la défense des Coupables, & parla si haut que cette Cour ne crut pas devoir se compromettre, en prononçant comme elle l'auroit voulu, & renvoïa l'affaire au Prince de Santo Bueno, Viceroi du Pérou, lequel ne crut pas devoir différer d'un moment à user de toute son autorité pour arrêter un si grand scandale. Il fit publier un Edit, qui portoit peine de mort contre quiconque vendroit ou acheteroit un Indien enlevé par force, & de déposition contre tout Gouverneur ou Commandant, qui tolereroit un si honteux trafic.

Le Viceroi du Pérou y remédie.

Mais ce remede vint un peu tard, & les premiers Missionnaires des Chiquites n'en profiterent point. Le Pere de Arcé avoit d'abord compris tout ce qui lui en coûteroit pour défricher le champ sauvage qu'il entreprenoit de cultiver, & la vûe des obstacles qu'il s'attendoit d'y rencontrer, ne faisoit qu'augmenter son courage. Il sentoit même croître sa confiance, par la pensée que les plus grands efforts de l'Enfer, pour traverser une Entreprise de cette nature, sont presque toujours des présages du succès qu'elle doit avoir, & il prit le parti de se contenter d'abord d'emploier les remontrances, les prieres, & les supplications mêmes, pour toucher les cœurs de ceux, dont il avoit le plus à craindre d'être traversé. Il fit plus, il les prévint, & il leur parla avec tant de douceur & de force, qu'il ne douta presque point de les avoir gagnés.

Le P. de Arcé se prépare à entrer dans le Pais des Chiquites.

Il ne les connoissoit pas assez. Ils ne voulurent pas à la vérité se déclarer d'abord, en heurtant de front un Ministre du Seigneur d'une si grande réputation, pour n'avoir point de Religion; ils firent même semblant d'entrer dans ce qu'il leur disoit, & ils lui donnerent de bonnes paroles, qu'ils

1692.

étoient bien résolus de ne pas tenir. Ils s'étoient persuadés qu'il succomberoit bientôt sous les excessives fatigues auxquelles ils le connoissoient capable de se livrer sans aucun ménagement sous un climat mal sain, ou qu'il ne tarderoit pas à périr par la main des Barbares ; peut-être aussi se flattoient-ils qu'il se rebueroit à la fin d'un travail stérile & ingrat, ou enfin qu'il désespéreroit bientôt de surmonter les obstacles qu'ils se promettoient bien de lui susciter. Mais ils le connoissoient mal.

En quel état
il trouve ces
Indiens.

L'Homme apostolique n'ayant plus rien qui le retint à Santa-Cruz, que la difficulté d'avoir des Guides, en trouva enfin deux qui le conduisirent aux premières Habitations des Chiquites *Pinocas*, & il y arriva sur la fin de l'année 1692, après trois semaines d'une marche très pénible. A-peine pouvoit-il se soutenir, quand il entra dans la première Bourgade, & le plus triste spectacle s'offrit d'abord à ses yeux. La peste y étoit générale, & il se trouva bientôt au milieu des Morts, qu'il eut le bonheur de régénérer dans les eaux du Baptême, des Malades & des Mourants exposés sans secours à toutes les injures d'un air empesté, & manquant de tout.

Ce qui le surprit, & lui causa un redoublement de douleur, mêlé cependant de la plus douce consolation, c'est que la plupart lui parurent uniquement touchés du malheur de ceux qui étoient morts avant son arrivée sans avoir reçu le Baptême, & rendoient des grâces infinies à Dieu de ce qu'ils n'étoient plus en danger d'être privés de ce bonheur. Ces sentiments étoient en bonne partie le fruit des discours que le vertueux Marquis de la Concha leur avoit tenus, après leur avoir accordé la paix, pour les engager à recevoir chez eux des Missionnaires. Ils présentèrent au Serviteur de Dieu des fruits du Païs, & c'étoit tout ce qu'ils avoient pour lors ; ils le conjurèrent de ne les point abandonner, ils promirent de lui bâtir une Eglise & une Maison, & de ne le laisser manquer de rien, dès qu'ils pourroient aller à la chasse.

Première
Réduction des
Chiquites.

Il eut cependant quelque peine à accepter leurs offres, parce que ses ordres portoient que dès qu'il auroit reconnu la disposition où ils étoient, il s'avancât vers le Lac des Xarayez, à la rencontre des Missionnaires qu'on lui envoieoit ; mais toutes réflexions faites, il jugea impraticable le chemin qu'on vouloit qu'il fit, comme il l'étoit véritablement alors, & il ne crut pas devoir, pour le tenter sans espérance d'y réussir, abandonner les Chiquites dans l'état où il les avoit trouvés.

Il prit donc le parti de rester avec ce bon Peuple, qui en témoigna beaucoup de joie. Elle parut même avoir contribué au rétablissement de la santé des Malades, qui peu de jours après coururent dans le Bois pour couper un arbre, dont ils firent une grande Croix. Elle fut plantée le dernier jour de Décembre, dans l'endroit où l'on avoit dessein de bâtir une Eglise. Tous se prosternerent pour l'adorer; le Pere chanta le *Vexilla Regis* & les Litanies de la Sainte Vierge, & mit solennellement toute la Nation Chiquites sous la protection de la Mere de Dieu.

On travailla aussi-tôt à la bâtisse d'une Eglise; qui fut dédiée à l'Apôtre des Indes, & au bout de dix jours le Pere y dit la Messe. La suite répondit à de si beaux commencements; l'empressement que tous témoignoiert pour être instruits & baptisés, ne laissoit au Missionnaire aucun moment de libre; l'Eglise ne desemplissoit point du matin au soir, & une partie de la nuit se passoit à répéter ce qu'on avoit dit vingt fois pendant le jour, à des Gens qui ne le comprenoiert qu'à demi, & qui l'oubloiert d'abord, mais dont la docilité, & le desir sincere de l'apprendre, adoucissoiert beaucoup un exercice si pénible & si rebutant. Le Serviteur de Dieu auroit bien voulu ne pas différer plus long-tems le Baptême à des Catéchumenes qui le demandoiert les larmes aux yeux; mais une longue expérience de la légereté des Indiens avoit fait prendre aux Jésuites la résolution de n'administrer ce Sacrement aux Adultes qu'après de longues épreuves. Le Pere de Arcé se contenta donc de baptiser les Malades, quand ils étoiert en danger de mort, & les Enfans qui étoiert en bas âge.

Sur ces entrefaites les Panoquis, dont les Ancêtres avoiert été Chrétiens, & qui étoiert établis plus près de l'ancienne Ville de Santa-Cruz, envoiert prier le Serviteur de Dieu de les venir visiter; ou, s'il ne pouvoit leur accorder cette grace, de leur permettre de l'aller trouver. Il répondit qu'ils pouvoiert venir, & qu'il les recevroit comme ses Enfans: ils partirent sur le champ en assez grand nombre, & tous voulurent en arrivant être mis au rang des Catéchumenes. Alors l'Eglise se trouva trop petite pour les contenir tous, & le Missionnaire, obligé de recommencer plusieurs fois le jour ses instructions, succomba enfin à un travail si excessif. A un épuisement total, causé tant par le défaut de nourriture, que

H h ij

1692.

1693.

Docilité de ce Peuple.

Le P. de Arcé tombe malade

1693.

Il est appelé à
Tarija.

parcequ'il n'avoit pas un moment de repos ni le jour ni la nuit, se joignit une fièvre ardente qui lui fit juger que sa dernière heure approchoit; cependant couché dans une Cabanne ouverte de toutes parts, & absolument dénué de tout secours, il se trouva tout-d'un-coup sans fièvre & sans aucune foiblesse.

Il se promettoit bien de ménager moins que jamais des forces recouvrées d'une manière si peu naturelle, lorsqu'il reçut un ordre de son Provincial de le venir trouver sans retardement à Tarija. Quoiqu'il fût bien persuadé que son Supérieur, en lui faisant ce commandement, ignoroit les circonstances où il se trouvoit, il fit agréer son départ aux Chiquites, en les assurant qu'il ne les abandonneroit jamais: il leur conseilla de se rapprocher de la Rivière de Saint-Michel, où l'air est plus sain, & où ils seroient plus en sûreté, & il partit malgré les larmes & les sanglots de ses chers Enfants. Le Provincial lui dit qu'il jugeoit sa présence nécessaire à la Présentation sur le Guapay, & qu'il destinoit les Peres Diegue Centeno & François Hervas, pour le remplacer aux Chiquites. Il ne repliqua rien, & se mit en chemin pour se rendre où l'obéissance le conduisoit.

1694.

Irruption des
Mamelus dans
le Pais des
Chiquites.

Cependant les Mamelus parurent, lorsqu'on y pensoit le moins, à l'entrée du Pais des Chiquites, & tournerent d'abord vers les Panoquis, lesquels furent avertis assez-tôt de leur marche pour avoir le tems de se reconnoître. Ils dresserent à l'Ennemi une embuscade, où il donna; ils lui tuèrent beaucoup de monde sans se découvrir, & l'obligèrent à faire retraite. L'année suivante, un autre Corps de ces Brigands tomba sur les *Taus*, autre Nation Chiquite, qui furent surpris, & dont ils emmenerent un grand nombre; ils retomberent ensuite sur les Panoquis, auxquels on donna avis de leur marche, & qui ne voulurent pas le croire. Cependant, quoiqu'ils ne se fussent pas tenus sur leurs gardes, ils firent d'abord assez bonne contenance à la vûe de l'Ennemi.

Mais ils ne s'apperçurent pas que tandis qu'une partie des Mamelus les attaquoit de front, une autre les avoient tournés pour enlever les Femmes & les Enfants, ce qui fut exécuté, & ces Prisonniers envoyés à l'écart. Instruits de ce malheur, ils ne songerent plus qu'à fuir, & ils ne furent point poursuivis. Les Mamelus crurent que pour n'être point séparés de tout ce qu'ils avoient de plus cher au monde, ils viendroient bientôt se livrer eux-mêmes entre leurs mains, & cela arriva en effet. Ils traiterent bien tous ces Prisonniers, leur firent

des présens, donnerent aux principaux des marques de distinction, & promirent à tous un Établissement au Bresil, où ils ne manqueroient de rien. Ils en usoient ainsi pour les engager à leur servir de Guides, afin d'aller surprendre la Réduction de Saint-François-Xavier qu'on avoit placée de l'autre côté de la Riviere de Saint-Michel.

Le Pere de Arcé apprit ces tristes nouvelles à la Présentation, qu'il étoit déjà entièrement résolu d'abandonner, parce qu'il n'y avoit plus à compter sur les Chiriguanes, & il courut d'abord au secours de ses chers Pinocas, sans considérer qu'il s'exposoit à un danger presque inévitable, de tomber lui-même entre les mains des Mamelus. Il traversa plusieurs Cantons des Chiquites, & fut accueilli partout comme l'Angé tutelaire de la Nation. Plusieurs Panoquis échappés des mains des Mamelus vinrent le joindre, & il les mena dans une Plaine, où il projettoit de fonder une seconde Réduction sur le bord de la petite Riviere *Jacopo*. Comme ce lieu est tout environné de Bois, il espéroit qu'on y seroit beaucoup moins exposé aux courses des Mamelus, & il se promit d'y rassembler un grand nombre de Chiquites, comme il arriva en effet. Cette nouvelle Colonie fut mise sous la protection de Saint Raphael. Le Pere de Arcé y fit quelque séjour, baptisa beaucoup d'Enfans, & laissa ces Indiens dans les meilleures dispositions, où il pouvoit les souhaiter.

Il continua ensuite sa route, & après s'être bien assuré de la marche des Mamelus, il alla en donner avis à S. François-Xavier, afin qu'on y fût sur ses gardes. De-là il passa à Santa-Cruz, pour y demander du secours; on lui accorda cent trente Soldats commandés par un très brave Officier, qui les mena d'abord à Saint-François-Xavier; trois cents Chiquites les y joignirent, & il alla camper sur le bord de la Riviere de Saint-Michel, après avoir évacué la Réduction, dont on ne jugea pas la situation assez sûre. Il envoya ensuite des Coureurs, pour avoir des nouvelles de l'Ennemi, & il apprit le lendemain qu'il étoit allé pour fondre sur la Réduction, où il n'avoit rien trouvé. Le même jour on lui apporta une Lettre du Chef des Mamelus, adressée au Missionnaire de cette Bourgade, & qui étoit conçue en ces termes.

» Mon Révérend Pere, je suis arrivé ici avec deux Compagnies de braves Soldats de ma Nation; nous n'avons aucun dessein de vous causer le moindre dommage; nous

H h iij

Seconde Réduction.

Les Espagnols & les Chiquites marchent contre les Mamelus.

Lettre du Commandant des Mamelus.

» venons chercher quelques-uns de nos Gens qui se sont ré-
 » fugiés dans ce País. Votre Révérence peut retourner dans
 » sa Bourgade, & y reconduire ses Néophytes; elle y sera en
 » toute sûreté. Je prie Dieu qu'il vous conserve.

ANTOINE FIRRAEZ.

Après la lecture de cette Lettre, la petite Armée se mit en marche pour aller chercher l'Ennemi; mais il s'étoit retiré, parcequ'aïant apperçu des traces de Chevaux, il avoit compris qu'il y avoit des Espagnols en campagne. Cependant, instruit par des Indiens, qu'on avoit vû passer le gros Bétail de la Réduction de Saint-François Xavier, l'espérance de l'enlever, le fit résoudre à se rapprocher. Le Commandant Espagnol en fut informé, & le suivit de si près que le neuvième d'Août, vers les trois heures du soir, il arriva à la vûe de son Camp. Comme il avoit fait une marche forcée, il jugea à propos de laisser reposer ses Gens tout le reste du jour, d'autant plus qu'il étoit bien aise qu'ils se préparassent à faire leurs dévotions le lendemain, qui étoit le jour de la Fête de Saint Laurent Patron de Santa-Cruz. Le Pere de Arcé & les deux Missionnaires de Saint-François Xavier, qui accompagnoient leurs Néophytes, confessèrent tout le monde, & le lendemain de grand matin dirent la Messe. Tous y communierent, & l'Armée marcha en bataille à la pointe du jour.

Défaite des
Mamelus.

Il avoit été résolu de sommer d'abord les Mamelus de rendre les armes, & sur leur refus de les charger au signal de deux coups de fustls; mais un Espagnol ne l'aïant pas attendu, fut tué par un Indien de l'Armée ennemie. Sa mort fut aussitôt vengée par celle de deux Mamelus, & le combat s'étant ainsi engagé, on se mêla, & on se battit avec fureur. Antoine Firraez & Manuel Frias, qui commandoient les deux Compagnies, furent tués des premiers, & leurs Soldats en furent si effraïés qu'ils se jetterent avec précipitation dans la Riviere pour se sauver à la nâge; mais on tira sur eux, & il n'en échappa que six, dont trois qui étoient blessés, furent pris. Les Espagnols ne perdirent que six Hommes: on ne dit point le nombre des Morts de l'autre Parti.

Suite de la
victoire.

On proposa ensuite d'aller délivrer les Panoquis, lesquels avoient été faits Prisonniers au nombre de quinze cents Personnes, & à la garde desquels Firraez avoit laissé un Détachement; mais la méfintelligence qui se mit entre les Officiers, fit

écl
 av
 Ca
 les
 en
 Pri
 s'ét
 le
 bra
 em
 I
 bar
 que
 tre
 gag
 Ils
 mai
 aut
 qui
 y av
 les
 à le
 d'ap
 noq
 leur
 C
 rapp
 Xav
 Mis
 de
 phyt
 mén
 liso
 cie
 Colu
 vers
 nouv
 nom
 s'éto
 pour
 rent

échouer ce projet, & les Espagnols retournerent à Santa-Cruz avec quelques Prisonniers que le Gouverneur D. Louis-Antoine Calvo envoya à l'Audience royale de la Plata. D'autre part, les trois Mamelus qui s'étoient sauvés à la nage, avoient couru en diligence avertir de leur défaite ceux qui gardoient ces Prisonniers, & comme ils ne savoient pas que les Espagnols s'étoient retirés, ils firent entendre à celui qui commandoit le Détachement, qu'il ne tarderoit point à les avoir sur les bras; sur quoi tout le Détachement prit la fuite, & ne put emmener qu'un petit nombre de ses Prisonniers.

Il gagna à grandes journées le Paraguay, sur lequel il s'embarqua. Comme il faisoit force de rames pour gagner quelque Riviere qui le rapprochât du Bresil, il rencontra une autre Troupe de Mamelus qui cherchoit aussi fortune; il l'engagea sans peine à se joindre à lui pour avoir sa revanche. Ils rencontrèrent bientôt des Chiquites qu'ils attaquèrent, mais qui après en avoir tué un grand nombre, obligèrent les autres à prendre la fuite. Il arriva encore que des *Guarayos*, qui avoient suivi les Mamelus, voiant le peu de profit qu'il y avoit à tirer de cette alliance, & les dangers auxquels elle les exposoit, prirent parti avec les Chiquites, & embrassèrent à leur exemple notre sainte Religion. Il y a même beaucoup d'apparence que les Vainqueurs ramenerent avec eux les *Panoquis*, qui avoient été obligés de suivre les Mamelus dans leur fuite.

Cependant, comme la crainte de ces Brigands avoit fait rapprocher de Santa-Cruz la Réduction de Saint-François Xavier, celle qu'on y eut bientôt des Espagnols obligea les Missionnaires à l'en éloigner de nouveau. Quelques Habitants de cette Ville n'avoient pas eu honte d'enlever de Néophytes, qui travailloient à leurs Champs, & de maltraiter même leurs Pasteurs, qui vouloient s'y opposer; ils scandaloisient d'ailleurs ces nouveaux Chrétiens, par leur vie licencieuse, & ces raisons firent prendre au Pere de Arcé la résolution de transférer la Bourgade dix-huit lieues plus loin vers le Nord. Ce fut le P. Luc Cavallero qui fut chargé de cette nouvelle transmigration, qu'il étoit bien tems de faire. Le nombre des Habitants y diminueoit tous les jours; plusieurs s'étoient sauvés dans les Montagnes pour se soustraire aux poursuites des Espagnols, & il y en eut plusieurs qui y périrent de faim & de misere.

1694.

1694-95.

D'autres Mamelus défaits par les Indiens.

1695-99.

Nouvelle transmigration de la Réduction de S. François Xavier.

1695-99.
Nouvelle Ré-
duction.

A la fin de l'année 1696, les Peres Hervas & de Zea acheverent de donner la dernière forme à la Réduction de Saint-Raphael; mais la peste y aiant fait deux années de suite de grands ravages, on la recula vers l'Orient, & on la plaça sur la petite Riviere *Guapis*, qu'on croïoit alors se décharger dans le Paraguay; mais qu'on reconnut bientôt n'être point navigable. On en fonda ensuite une troisième, sous le nom de *Saint-Joseph*, & ce fut le Marquis del Vallé Toxo qui en fit les frais, les Peres Philippe Suarez & Denys d'Avila en furent chargés. Les grandes fatigues qu'ils eurent à essüier, & la disette des vivres qui y dura long-tems, aiant fait craindre qu'ils n'y succombassent, on leur envôia le Pere Antoine Fideli, nouvellement arrivé d'Europe, pour les soulager.

Mort d'un
jeune Mission-
naire.

Ils ne profiterent pas long-tems de ce secours. Comme ce jeune Missionnaire avoit passé tout de suite du beau climat de la Calabre au plus mal sain de toute l'Amérique, & que se confiant trop en sa jeunesse, il se livra d'abord sans ménagement aux plus pénibles travaux, sans avoir presque d'autre nourriture qu'un peu de cassave, il tomba dans une langueur, qui le mit bientôt hors de combat, & en deux ans le conduisit au tombeau. Il fut pleuré des Chiquites avec des larmes bien sinceres; mais en perdant ses instructions, ils s'apperçurent bientôt qu'ils avoient gagné un puissant Protecteur dans le Ciel. Jusques-là il n'avoit pas été possible de les corriger entierement de l'ivrognerie; mais à peine le Pere Fideli eut les yeux fermés, que tous d'un commun accord s'interdirent pour toujours toute boïsson enivrante.

Progrès ra-
pide de cette
nouvelle Ré-
publique.

Ferveur des
Néophytes.

La Réduction de Saint-Joseph étoit composée de Chiquites de trois Cantons, qui étoient distingués par les noms de *Boxos* de *Teotas* & de *Penotas* auxquels se joignirent quelques Familles de *Pinocas* & de *Ximaros*. Les Peres de Zea & Fernandez, l'Auteur de l'Histoire de cette nouvelle République Chrétienne, en fonderent bientôt une quatrième, sous le nom de *Saint-Jean-Baptiste*; mais le premier aiant été nommé Supérieur des Réductions Guaranies, le Pere Fernandez ne put pendant les trois premières années entreprendre aucune de ces courfes Evangéliques, par le moïen desquelles toutes les Réductions ont été peuplées. Pour comble de disgrâce, la peste lui enleva la plus grande partie de ceux qu'il avoit déjà rassemblés, ce qui l'obligea de transporter sa

Bourgade

Bourgade à vingt-cinq lieues plus à l'Orient de Saint-Joseph. 1696-99.
 On travailloit en même tems à former une Réduction, & on se flattoit qu'en peu de tems tout le País, qui s'étend depuis le Nord du Tucuman jusqu'au Paraguay, se trouveroit peuplé de Chrétiens. Ce qui étonnoit tout le monde, c'est la promptitude avec laquelle se formoit cette nouvelle Eglise, parmi la Nation de ce Continent, qu'on avoit long-tems crue la plus éloignée du Roïaume de Dieu, & le degré de perfection où plusieurs de ces Néophytes étoient parvenus en très-peu de tems; car on y remarquoit déjà la charité la plus pure & la plus vive, exercée par des Hommes, qui, quoiqu'ils eussent la même origine, & qu'ils parlassent la même langue, n'en étoient pas plus unis entr'eux, & avoient des intérêts fort contraires.

L'esprit apostolique étoit déjà porté par des Chrétiens, à peine régénérés en Jésus-Christ, au point de braver la mort pour lui gagner des Adorateurs, de ne vouloir pas même se défendre, quand ceux à qui ils vouloient faire part de leur bonheur, ne leur répondoient qu'à coups de flèches, & d'envier le sort de leurs Freres qui avoient répandu leur sang pour une si belle cause: enfin, ce qui est peut-être encore plus difficile à des Hommes nés dans la Barbarie, leur patience étoit inaltérable dans tous les accidens de la vie, & on les voïoit recevoir avec la plus parfaite résignation, les épreuves où le Ciel mettoit assez souvent leur constance. Un changement si merveilleux ne pouvoit venir que de la droite du Très-haut, & personne ne le comprenoit mieux que ceux qui en étoient les instrumens; surtout quand ils compàroient ces rapides succès avec l'inutilité des efforts redoublés qu'on faisoit depuis si long-tems pour procurer la même grace aux Chiriguanes & à plusieurs autres Peuples du Chaco.

Un des plus grands avantages qu'on se promettoit de l'Etablissement des Réductions Chiquites, étoit une communication plus courte & plus facile entre le Tucuman & le Paraguay; car on ne pouvoit encore passer sûrement de l'une à l'autre de ces deux Provinces, qu'en descendant le Fleuve jusqu'à Santafé, pour traverser ensuite ces Plaines immenses, qui séparent cette Ville & Buenos Ayres, de Cordoue. A l'inspection de la Carte, il semble qu'elle seroit fort aisée par le Pilco-Mayo; mais avant que d'arriver à cette Riviere, il auroit fallu traverser une assez grande étendue de País, peuplée de Nations ennemies, & qui n'étoit pas même encore bien connue, outre que

Projet d'une
 Communication
 entre la
 Province du
 Paraguay & le
 Tucuman.

1696-99. le Pilco-Mayo n'a pas toujours assez d'eau pour les Bâtimens mêmes qui en tirent le moins.

Quant aux Païs qui sont au Nord des Chiquites, on les croïoit alors impraticables, & d'ailleurs on ne gagneroit rien à prendre cette route, tant à cause des grands détours, qu'on seroit obligé de faire pour éviter les Nations Barbares qu'on y rencontreroit, que parceque depuis les vingt & un degrés en remontant jusqu'au Lac des Xarayez, presque tous les bords du Paraguay, de ce côté-là, sont marécageux, jusques bien avant dans le Chaco. De plus, la Navigation du Fleuve à cette hauteur est peu sûre, parcequ'on y rencontre partout des Payaguas qui tombent sur les Voïageurs, lorsqu'on s'en défie le moins. Enfin on craignoit de fraïer par là un chemin aux Mamelus, pour venir en forces attaquer les Chiquites.

1700-02.

Première tentative & son peu de succès.

En effet les Missionnaires qui cultivoient cette nouvelle République Chrétienne, après avoir exactement visité tout le Païs, dont il étoit nécessaire qu'ils eussent une connoissance parfaite, pour y placer des Réductions à mesure que les Chrétiens se multiplieroient, aïant voulu essâier de pénétrer jusqu'au Paraguay, rencontrèrent partout des Indiens armés qui les obligèrent de retourner sur leurs pas. Quelque tems après, un de ces mêmes Indiens qui étoit Catéchumene dans une Réduction des Chiquites, alla trouver ses Compatriotes pour les engager à suivre son exemple, & crut y avoir réussi. Sur son rapport le Pere Michel de Yegros, & le Pere François Hervas, partirent avec lui, accompagnés de quatorze Néophytes, & furent assez bien reçus dans trois Bourgâdes. Ils continuèrent à marcher, & croïant être arrivés au bord du Paraguay, ils planterent une Croix qu'on pouvoit appercevoir de fort loin; mais ils avoient pris pour le Paraguay un Lac qui en est assez éloigné; & tout le fruit qu'ils tirèrent de leur voïage, fut que des Indiens qui avoient résolu de les massacrer à leur retour, instruits par d'autres de leurs bonnes intentions, allerent à leur rencontre, les comblèrent d'amitiés, & les accompagnèrent jusqu'à Saint Raphael, où ils resterent.

1703.

Seconde tentative.

Cependant le Pere Hervas ne pouvant s'ôter de l'esprit qu'il avoit pénétré jusqu'au Paraguay, alla trouver le Pere Nuñez, son Provincial, & en reçut ordre de se joindre au P. de Zea, auquel le Provincial mandâ en même tems de prendre encore avec lui deux Missionnaires du Parana & un Frere, & de remonter avec eux le Paraguay, en rangeant toujours le bord

occidental, jusqu'à ce qu'il eût apperçu la Croix, que le Pere Hervas avoit plantée. Ils s'embarquerent tous ensemble à l'Assomption, le 27 Juin 1703, & coururent bien des risques de la part des Payaguas, qui tuerent à leurs yeux un des Néophytes du Parana qui les accompagnoit, tandis que pour les engager à leur laisser le passage libre, il leur faisoit un présent de la part des Peres.

1703.

Le vingt & unieme d'Août, ils furent assez surpris de voir sur leur droite, une Croix fort élevée auprès d'une espee de Fort palissadé, & beaucoup plus encore d'apprendre qu'elle y avoit été plantée par des Payaguas, qui aiant oui parler à des Chrétiens de la grande vertu de ce signe adorable & de cet objet de la vénération des Fideles, esperoient d'être par son moien délivrés des Tigres, dont ils étoient fort molestés. Le dernier jour d'Octobre ils entrerent dans le Lac des Xarayez, & après avoir employé trois semaines à en côtoier le bord Occidental, sans avoir trouvé ce qu'ils cherchoient, ils retournerent à l'Assomption, où ils arriverent le sixieme de Janvier 1704, & y apprirent la mort du Pere Jean-Baptiste Neuman, un des deux Missionnaires du Parana, qu'ils y avoient quelques jours auparavant renvoié malade dans un Canot léger.

1704.

Croix plantée par des Indes.

Le mauvais succès de cette seconde tentative ne rebuta point encore le Provincial: il manda au Pere Fernandez, qui étoit chargé de la Réduction de Saint Raphael, de se faire conduire par de bons Guides, à l'endroit où les Peres Hervas & de Yegros avoient planté la Croix, d'en bien examiner la situation, & de descendre ensuite le Paraguay, sur le bord duquel il ne doutoit point encore qu'elle ne fût, jusqu'à l'Assomption. Le Missionnaire se mit en chemin au mois d'Octobre 1704, avec le Frere Henry Adami, & une Troupe de Chiquites. Dès le troisieme jour il eut des avis certains que ce qu'on avoit pris pour le Paraguay, étoit un grand Lac terminé par une Forêt de Palmiers, & il fit encore quatre vingts lieues pour chercher une Riviere, qui se déchargeât dans le Paraguay, mais il n'en trouva point.

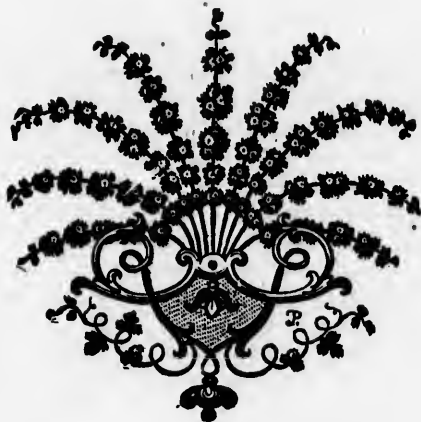
Troisieme tentative.

Quelques Indiens, qu'il rencontra, lui dirent que de l'endroit où il étoit, il pouvoit en huit jours de marche arriver au Fleuve; & quoiqu'ils lui eussent ajouté qu'il lui faudroit presque partout s'ouvrir avec la hache un chemin au travers des Bois, & que la saison des pluies, qui commençoit, dût lui faire craindre de trouver bientôt tout le Pais inondé, il voulut

1704.

en courir tous les hafards. Mais tous ses efforts furent inutiles; il lui fallut retourner sur ses pas, en marchant presque toujours dans l'eau, ce qui fit contracter à son Compagnon une maladie, dont ce Religieux mourut l'année suivante à Saint Raphaël. Le Pere Fernandez eut néanmoins de quoi se consoler du peu de succès de son voiage, parceque ses Guides étant un jour allés à la découverte, rencontrèrent soixante & dix Guaraios, de tout âge & de tout sexe, qu'ils engagerent à les suivre à Saint Jean-Baptiste, où ils se firent tous Chrétiens.

Fin du quatorzieme Livre.



D
Jésu
prop
men
pre
Sai
fint
cem
& c
Ch
Qu
An
trav
la p
Fer
& g
& p
rir
Ma
Bo
ion
ven
Leu
& c
que
de
Per

HISTOIRE DU PARAGUAY. QUINZIEME LIVRE.

SOMMAIRE.

DEUX Lettres du Roi Philippe V, au Provincial des Jésuites. Précaution que l'on prend contre les François ; à quel propos. Les Portugais rétablissent la Colonie du Saint-Sacrement. Ils engagent les Infideles à attaquer les Réductions. Leurs premiers succès. Ils sont défaits. Second siege de la Colonie du Saint-Sacrement. Prise de la Place. Nouvelles preuves du désintéressement des Néophytes, qui s'étoient fort distingués dans cette occasion. Le Gouverneur du Paraguay visite les Réductions, & ce qu'il en écrit au Roi son Maître. Progrès des Réductions Chiquites. Providence de Dieu sur ces nouveaux Chrétiens. Quelques exemples de la justice Divine. Zele du salut des Ames parmi les Chiquites. Martyre de plusieurs. Caractere & travaux du Pere Cavallero dans cette Mission. Il obtient de la pluie par ses prieres. Action indigne de quelques Espagnols. Fermeté du Pere Cavallero. Il tombe malade, fait un Vœu & guérit sur le champ. On veut l'empêcher d'accomplir son Vœu, & pourquoi. Sa réponse. Les Néophytes veulent le suivre & mourir avec lui. Miracle singulier. Le Pere Cavallero arrive chez les Mañacicas. Son intrépidité à son entrée dans leurs premieres Bourgades, & son effet. Providence de Dieu sur lui. Description du País des Mañacicas. Animaux singuliers, qui s'y trouvent. Origine & caractere de ces Indiens. Leur gouvernement. Leurs idées sur la Religion. Leur culte religieux. Des Oracles & des Dieux inférieurs. Leurs Dogmes & leur Paradis. Dans quelle disposition le Pere Cavallero les trouve. Conversion d'une de leurs Tribus. Ferveur d'un Catéchumene. Sa constance. Le Pere Cavallero visite une autre Tribu. Comment il y est reçu.

Tous se convertissent. Le Missionnaire est obligé de faire un tour aux Chiquites. Nouvelles conversions. Le Pere Cavallero dans une autre Tribu. Ce qui s'y passe. Il obtient du Ciel la cessation d'une maladie contagieuse. Guérisons miraculeuses. Conversion de toute une Tribu. Evénement singulier. Le Tucuman est en proie aux Indiens du Chaco. La Ville d'Esteco est ruinée, celle de Salta, où étoit le Gouverneur, insultée. Il se prépare à la guerre. L'Armée Espagnole entre dans le Chaco. Fort bâti à Valbuena. Des Mocovis & les Aguilotes se retirent chez les Abipones. Suite de cette retraite. Les Ennemis sont réduits à de grandes extrémités. Rencontre avec les Malbalas. Ces Indiens s'établissent à Valbuena. Mal-entendu & ses suites. Traités fait avec les Malbalas. Suites des opérations de la campagne. Soumission des Ojatas. Précautions du Gouverneur, pour s'assurer des Malbalas.

1705.

Lettres du Roi
Catholique, au
Provincial des
Jésuites.

TANDIS que l'Espagne & la Religion acqueroient dans cette extrémité septentrionale du Paraguay une nouvelle Province, qui se peuploit de véritables Chrétiens, Philippe de France, Duc d'Anjou, étoit monté sur le Trône des Rois Catholiques, sous le nom de Philippe V. Mais ce Prince eut bientôt lieu de craindre que la réputation des Mines du Potofi n'attirât les Puissances maritimes, alliées de la Maison d'Autriche, dans cette partie de l'Amérique, & crut ne devoir pas différer à faire fortifier le Port de Buenos Ayres. Dès la première année de son regne il envoya au Gouverneur de Rio de la Plata des ordres précis de faire incessamment travailler à mettre cette Place hors d'insulte, & par la même voie il écrivit au Provincial des Jésuites, pour le prier & lui enjoindre d'envoyer tous les quatre mois au moins trois cents Indiens des Réductions au même Gouverneur, pour s'en servir en tout ce qu'il jugeroit nécessaire au bien de son service; ajoutant qu'en exécutant cet ordre avec toute la promptitude qu'il attendoit de lui, il lui donneroit les mêmes preuves de zele, que sa Compagnie n'avoit jamais cessé de donner aux Rois, ses Prédécesseurs, dans toutes les occasions qui s'étoient présentées.

Par une seconde Lettre du cinquième de Mars, Sa Majesté lui donnoit avis qu'elle venoit de découvrir que ses Ennemis avoient quelque dessein sur les Provinces du Paraguay; que dans la vûe de s'en rendre les Maîtres ils devoient dans

peu y envoier des Religieux Espagnols chargés d'assurer les Habitans que la Maison d'Autriche étoit bien résolue de les maintenir dans la Religion Catholique, s'ils se déclaroient en sa faveur : qu'il y avoit déjà à Londres deux Trinitaires, dont l'un étoit Castillan, & l'autre Allemand, qui devoient s'embarquer pour Buenos Ayres, & s'ils le pouvoient, s'introduire dans le Pais, déguisés comme ils étoient, y reprendre l'Habit de leur Ordre, distribuer secretement des Manifestes, les appuyer en public & en particulier par leurs discours, & tenter la fidelité, non-seulement des Sujets naturels de sa Couronne, mais encore des Indiens, auxquels ils se diroient Missionnaires Apostoliques, quoiqu'ils ne le fussent pas; enfin qu'ils devoient être suivis de deux Laïcs, dont l'un étoit Secretaire du Comte d'Harrach, ci-devant Ambassadeur de l'Empereur à la Cour d'Espagne.

Il lui enjoit ensuite, s'il apprend qu'il soit entré dans ces Provinces (1) des Religieux Etrangers ou Espagnols, ou quelques autres Personnes suspectes, de quelque état ou condition qu'elles fussent, de les faire embarquer pour être conduites en Espagne; de requerir en son nom les Supérieurs des autres Ordres d'en user de même, & d'implorer pour cet effet, & pour l'exécution de ce qui est prescrit par les Loix, le secours de ceux qui sont dépositaires de l'Autorité roïale. Il veut encore que de sa part il fasse ses diligences pour être instruit s'il paroît dans ces Roïaumes quelqu'un qui ne soit pas muni d'un Passeport signé de lui, & que quiconque arriveroit sans cela à Buenos Ayres, il le fasse arrêter & envoier sous bonne garde à la Chambre roïale de Seville avec tous ses papiers; qu'il se fasse rendre compte par les Supérieurs des Réguliers de ceux de leurs Religieux qui arriveront dans ces Provinces; de bien examiner tous les Laïcs qui y viendront ou en partiront sans avoir les permissions requises, de procéder contre eux selon les Loix, sans distinction d'Etrangers & d'Espagnols, de tenir la main à ce qu'ils soient punis suivant la nature du délit, ou envoyés en Espagne avec toutes les pieces de leurs Procès. » J'ai voulu, dit le Roi en finissant, vous donner avis de tout ceci, afin que vous vous y conformiez, & que vous n'en prétendiez point cause d'ignorance, ainsi que je me le promets, pour le Service de Dieu & le mien : vous ne manquerez pas de

(1) Il paroît que par ces Provinces, Philippe V entend les Réductions.

1700-05. » m'accuser la réception de la Présente par la première occasion qu'il s'en présentera. Moi le Roi. A Madrid, le cinquième du mois de Mars 1703.

Précaution
qu'on prend
au Paraguay
contre la
France.

Le Roi d'Espagne, lorsqu'il donnoit ces ordres, ne croioit apparemment pas encore avoir rien à craindre du côté du Portugal, dont le Souverain l'avoit reconnu pour Successeur légitime de Charles II. Mais, quoique les précautions, dont nous venons de parler, ne fussent que contre les Entreprises de la Maison d'Autriche, & contre celles que pourroient faire en sa faveur les Puissances Maritimes, qui s'étoient déclarées pour l'Archiduc, les travaux, que Philippe V avoit ordonné qu'on fit pour mettre hors d'insulte le Port de Buenos Ayres, n'étoient pas moins nécessaires, au cas que du côté du Bresil on voulût entreprendre quelque chose contre le Paraguay. Nous apprenons par un Décret de Philippe V, daté du douzième de Novembre 1716, que l'année 1698 Dom Augustin de Roblez, alors Gouverneur de Rio de la Plata pour la seconde fois, avoit craint une descente de la part des François dans le Port de Buenos Ayres, aiant eu des avis certains qu'on faisoit en France un Armement considérable, sur la destination duquel on gardoit un grand secret. Mais il avoit eu cet avis bien tard, puisque les préparatifs, dont ils s'agissoit, étoient pour le siège de Carthagene, qui avoit été prise dès l'année 1697.

Générosité des
Indiens des
Réductions.

Il avoit cependant déjà mandé deux mille Indiens des Réductions de son Gouvernement, qui partirent sur le champ, & resterent six mois campés hors de la Ville, avec leurs Missionnaires. Au bout de ce tems-là, comme le Gouverneur ne voioit plus aucune apparence qu'il dût être attaqué, il leur permit de s'en retourner chez eux; mais il ne crut pas devoir les renvoyer sans quelque récompense, d'autant plus qu'ils avoient apporté avec eux, selon leur coutume, toutes leurs provisions, & qu'ils n'avoient pas coûté un sou au Roi. Il supputa ce qui pouvoit leur revenir, à raison d'une réale par jour, qui est la paie ordinaire des Indiens pendant la guerre, & il trouva que pour le tems qu'ils avoient été absens de chez eux, & qu'ils mettroient à s'y rendre, la somme montoit à quarre-vingt dix mille Piastras: il la leur offrit, & ils la refuserent, en disant qu'elle seroit beaucoup mieux employée à remplir de Munitions les Magasins du Roi, qui en étoient assez dépourvus (1).

(1) Lettres Edifiantes, Tome 21, page 417.

Mais

Mais tandis que ce Gouverneur se précautionnoit avec tant de diligence contre un Ennemi éloigné, qui ne pensoit point au Paraguay, il en avoit un dans son voisinage, dont il ne se défioit pas assez. Les Portugais du Bresil n'eurent pas plutôt appris la mort du Roi d'Espagne, & que le Duc d'Anjou, son Petit-neveu, lui avoit succédé, qu'ils se persuaderent que le droit de ce Prince étant contesté par plusieurs des plus grandes Puissances de l'Europe, il ne voudroit pas se brouiller avec le Roi de Portugal, qui l'avoit reconnu, en s'opposant au rétablissement la Colonie du Saint-Sacrement. Mais avant que de rien entreprendre ouvertement, ils jugerent à propos de prendre leurs mesures pour empêcher que le Gouverneur de Rio de la Plata ne pût tirer aucun secours des Réductions, avant qu'ils eussent exécuté leur dessein.

Ils avoient fait alliance avec des Indiens idolâtres, qui étoient venus se placer entre les Réductions & l'endroit où avoit été la Colonie du Saint-Sacrement; ils leur donnerent des armes à feu, & fournirent abondamment à tous leurs besoins. Ces Barbares, tout Ennemis qu'ils étoient des Chrétiens, & quoiqu'assurés d'être soutenus par les Portugais, furent quelque tems sans oser se commettre avec les Néophytes, devant lesquels ils savoient que les Mamelus n'avoient plus l'assurance de se montrer; mais enfin, sollicités par leurs nouveaux Alliés, ils firent une irruption sur la Bourgade des Rois, la surprirent, la pillèrent, profanèrent l'Eglise, & tout ce qui servoit au Culte divin, enleverent les Troupeaux de Bœufs & tous les Chevaux; & les Néophytes, qui n'avoient pas même eu le tems de prendre leurs armes, eurent assez de peine à sauver leur vie & leur liberté par la fuite.

Ils se refugierent dans les Réductions les plus proches; ils porterent ensuite leurs plaintes de cette hostilité au Gouverneur de la Province, & lui demanderent du secours. Il leur en envoya un fort modique, mais qui leur suffit. Ils formerent un corps de deux mille Hommes, & allerent chercher l'Ennemi, qu'ils rencontrèrent bientôt. On se battit long-tems, & il y eut de part & d'autre beaucoup de sang répandu. Enfin les Infideles commencerent à plier, & n'éviterent leur entiere défaite, qu'en fuyant. Ils envoierent ensuite demander du secours aux Portugais, qui leur en donnerent, & ils retournerent chercher les Chrétiens, qui les attendirent de pied ferme. Ils les chargerent d'abord avec beaucoup d'ordre & de résolution;

1703-05.

Les Portugais rétablissent la Colonie du S. Sacrement.

Ils font alliance avec des Infideles, les engagent à attaquer les Néophytes & ruinent Yapaya.

Ils sont défaits.

1703-05.

mais ils furent reçus de même, & le premier combat ne décida de rien. On revint de part & d'autre, les quatre jours suivans, à la charge. On ne cessoit de combattre que pour se rallier & pour prendre un peu de repos. Enfin le cinquieme jour la victoire se déclara pour les Néophytes, & elle fut si complete, qu'il n'y eut pas un seul des Ennemis, tant Indiens que Portugais, qui ne fût tué, ou Prisonnier.

1705.

Second siege
de la Colonie
du S. Sacre-
ment.

Pendant tout ce tems-là les Portugais avoient, sans qu'on s'en apperçût à Buenos Ayres, repeuplé la Colonie du Saint Sacrement, s'y étoient fortifiés de maniere, qu'ils ne craignoient plus qu'on osât entreprendre de les en déloger, & commençoient à ne plus garder aucune mesure avec les Espagnols. Dom Alfonse Jean de Valdé Inclan, qui venoit de succéder à Dom Augustin de Roblez dans le Gouvernement de Rio de la Plata, reçut bientôt de Dom Melchior Porto-Carrero, Comte de la Monloa, Viceroi du Pérou, un ordre du Roi, daté du neuvieme de Novembre 1703, de rassembler toutes ses Troupes, & celles qu'on lui enverroit du Tucuman, & de chasser, à quelque prix que ce fût, les Portugais, de la Colonie du S. Sacrement: il ne perdit point de tems pour se mettre en état d'obéir, & il commença par écrire au Pere Joseph Matto, Supérieur des Réductions du Parana, & au Pere Joseph Saravia, Supérieur de celles de l'Uruguay, de lui envoyer, avec toute la promptitude possible, quatre mille de leurs Néophytes.

Il dépêcha en même tems au Provincial, qui étoit à Cordoue, un Exprès pour lui remettre une Lettre du Roi, par laquelle Sa Majesté lui mandoit qu'elle ne doutoit point qu'il ne contribuât autant qu'il dépendroit de lui, à l'exécution des ordres, qu'elle envoioit au Gouverneur de Rio de la Plata. Le Pere Nuñez, dès qu'il eut reçu cette Lettre, partit pour se rendre dans les Réductions, où il trouva les préparatifs pour le départ des Néophytes, bien avancés. Le huitieme de Septembre tous furent en état de se mettre en marche, sous la conduite de quatre Mestres de Camp, tous Caciques, avec quatre Missionnaires & quatre Freres Chirurgiens. Ils étoient divisés en trois Corps, dont deux furent embarqués sur l'Uruguay, & le troisieme, qui n'avoit que cent cinquante lieues à faire, prit son chemin par terre.

Il arriva le premier au Camp des Espagnols, le quatorzieme d'Octobre. Ce Camp étoit à la vûe de la Place qu'on devoit

attaquer, & il étoit composé de Troupes réglées & de Milices nouvellement levées; mes Mémoires n'en marquent pas le nombre. Le quatrieme de Novembre les deux autres Divisions des Indiens arriverent avec six millé Chevaux & des Mulets de charge, après avoir beaucoup souffert, parceque dans cette saison on ne pouvoit trouver ni fourage, ni aucune sorte de rafraîchissemens, & qu'il avoit fallu ménager les Provisions, qu'on avoit embarquées, & qui devoient servir pour le voiage, & pour le retour. On en auroit même absolument manqué, si en arrivant les Indiens n'eussent été à la chasse des Bœufs. Mais heureusement ils en tuerent un si grand nombre, qu'ils en eurent assez pour en faire part aux Espagnols.

Le Sergent Major, D. Balthazar Garcia Ros, qui fut chargé de ce Siege, déclare dans un Mémoire imprimé, & adressé au Roi, au Conseil Roial des Indes, au Viceroi du Pérou, à tous les Tribunaux de l'Amérique Espagnole, & aux Officiers des Troupes, que les Indiens des Réductions du Parana & de l'Uruguay s'étoient chargés de tous les travaux, jusqu'à porter à force de bras les canons pour les Batteries; qu'ils eurent toujours la Tête des attaques, & qu'ils eussent avec la plus grande intrépidité tout le feu de la Place. Aussi les Assiégés en furent-ils si effrayés, que quand ils les virent marcher pour donner l'assaut, ils s'embarquerent sur quatre Navires, qui venoient d'arriver avec un secours, qui ne se trouva pas suffisant pour faire lever le Siege à de si braves Gens, ou qui n'eut pas le tems de débarquer, laissant dans la Place toute l'Artillerie & toutes les Munitions, dont ils l'avoient fort bien fournie. Cette Expédition coûta fort peu de monde aux Espagnols; les Néophytes y perdirent cinquante Hommes, & deux cents furent blessés.

Le dix-septieme de Mars 1705, ils eurent la permission de partir pour se retirer chez eux, après avoir refusé cent quatre-vingts mille Piastrés, que le Gouverneur leur offrit, & qui devoient leur revenir, à raison d'une Reale & demie par Tête, pour tout le tems de leur absence de leurs Bourgades. Voilà tout ce que j'ai pu trouver de cette Expédition, dans les Mémoires Espagnols: seu M. l'Abbé Dubos, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française, & si connu par ses Ouvrages, m'en a raconté quelques circonstances, qu'on sera peut-être bien aise de savoir, & qu'il avoit apprises d'un Témoin oculaire; il ne me marqua point le tems, mais ce qu'il m'en dit ne pouvoit guere

Prise de la
Place.

Nouvelles
preuves du dé-
sintéressement
des Indiens.

1705.

Anecdote de
ce siege

convenir qu'au second Siege de la Colonie du Saint-Sacrement, & il m'assura qu'il le tenoit du Commandant d'un Navire François qui s'étoit trouvé alors dans le Port de Buenos Ayres.

Il y étoit entré dans le tems qu'on y faisoit les préparatifs du Siege de la Colonie, & le Gouverneur lui dit que ce qui l'embarrassoit le plus, étoit qu'il n'avoit point d'Ingénieur : le Capitaine s'offrit à lui en servir, & son offre fut acceptée. Il demanda le Plan de la Place qu'on vouloit attaquer, & le Gouverneur le lui donna. Il s'informa ensuite de quelles Troupes on se serviroit pour ce Siege; & il fut assez surpris que dans le dénombrement qu'on lui en fit, le Gouverneur parût compter beaucoup sur les Indiens des Missions des Jésuites, qui devoient arriver au premier jour. » Que » voulez - vous faire, Monsieur, lui dit-il, de ces Gens là ? » Attendez, pour en juger, répondit le Gouverneur, que vous » les ayiez vûs dans l'action, & je vous prédis que la Place » sera prise à leur attaque.

Peu de jours après on vint dire au Gouverneur que la premiere Division de ces Indiens paroissoit : il monta à Cheval pour les recevoir, & invita son Ingénieur à venir avec lui. Le Capitaine y consentit, & ils apperçurent bientôt les Néophytes, qui forroient deux à deux d'un défilé, & qui, à mesure qu'un Bataillon en étoit forti, se formoient dans la Plaine, tous aiant leurs armes en bon état; & quelques picces d'artillerie qui les suivoient. L'ordre, le silence, la maniere aisée dont tout cela se faisoit, & l'air de fierté & de résolution qui paroissoit sur leur visage, surprirent le Capitaine François; il voulut parler à ceux qui composoient la premiere ligne, & il le fit en Espagnol; mais ils ne lui répondirent que par ces mots, *Los Padres*, en lui montrant des Jésuites qui les suivoient. Il joignit un de ces Religieux, qui lui dit que ces Gens là ne parloient point d'autre langue que la leur; que quand on vouloit leur donner quelque ordre, ils étoient là pour leur servir d'Interprètes, & qu'il pouvoit s'assurer qu'ils exécuteroient ponctuellement tout ce qu'on exigeroit d'eux.

Sur cette assurance il leur assigna le poste qui étoit le plus exposé de tous au feu du canon de la Place. Ils commencerent bientôt à y répondre, & après quelques décharges ils demanderent la permission d'aller à l'assaut : on leur dit que la brèche n'étoit pas encore assez grande, & ils répondirent que

c'étoit leur affaire , & qu'ils comptoient bien de la forcer. On leur permit donc de faire ce qu'ils voudroient ; & comme ils commençoient à s'ébranler , on leur tira de la Place une volée de canons , qu'ils effuierent sans qu'aucun sortît de son rang. La Mousqueterie, quand ils furent à sa portée, quoiqu'elle leur tuât aussi bien du monde , ne les arrêta pas davantage , & l'intrépidité , avec laquelle ils avançoient toujours , obligea enfin les Portugais à prendre la fuite. Le Capitaine ajoûte qu'il n'avoit pas moins admiré le sang froid des Missionnaires , qui n'ayant à la main que leurs Breviaires , ne voioient tomber aucun de leurs Néophytes , sans courir à lui & s'exposer au feu le plus vif , pour l'exhorter à bien mourir ; ce qu'ils faisoient avec la même tranquillité, que s'ils eussent été dans leur Eglise.

Ce qui est certain , c'est que l'heureux succès de ce Siege augmenta beaucoup la réputation qu'avoit déjà cette Milice Indienne ; & que le Certificat du Sergent Major confirma le Roi d'Espagne dans l'opinion où il étoit de leur fidélité , & acheva de lui persuader qu'il n'avoit point dans l'Amérique de Troupes , sur lesquelles il pût compter plus sûrement. Ce Prince recompensa le service que venoit de lui rendre le Sergent Major , en le nommant Gouverneur du Paraguay , & lui recommanda en même tems de commencer l'exercice de cette charge par la visite des Réductions de la Province. Il le fit , & en envoya le Procès-verbal à Sa Majesté , avec une Lettre où il l'assuroit qu'il avoit trouvé toutes ces Bourgades dans un état qui ne paroîtroit pas même vraisemblable à quiconque ne l'auroit pas vû de ses propres yeux ; qu'il n'étoit pas possible de rien ajoûter à la police & au bon ordre qu'on y remarquoit ; que l'innocence des mœurs , la piété & l'union qui y regnoient , l'affection tendre & le respect que ces nouveaux Chrétiens témoignoiént pour leurs Pasteurs , ne pouvoient s'exprimer ; qu'il n'y en avoit pas un seul , qui ne fût dans la disposition de sacrifier avec joie sa vie & tout ce qu'il possédoit au monde pour le service de Dieu , & pour celui de Sa Majesté.

On en pouvoit déjà dire autant de la nouvelle République des Chiquites. Il est vrai que le Ciel y avoit répandu ses Bénédictiones sans mesure , pour rendre efficaces les travaux des Missionnaires , y employant même les effets les plus marqués de la toute-puissance de Dieu. Nous en avons pour garants des Témoins oculaires , & d'autant moins récusables , que , selon

1705.

1705-07.

Le Gouverneur du Paraguay visite les Réductions.

Progrès de l'Eglise des Chiquites.

1705.

la pensée de Saint Augustin, il seroit beaucoup plus glorieux à ces Religieux d'avoir changé le caractère de ces Infideles, & de leur avoir persuadé d'adorer un Dieu crucifié, sans le secours des miracles. Il paroît d'abord que le Seigneur, en donnant à ce Peuple, encore novice dans la Foi, des marques surnaturelles d'une protection particuliere, n'avoit d'autre vûe, que d'animer sa confiance: la reconnoissance que ces Néophytes témoignoiént pour ses bienfaits, la simplicité de cœur avec laquelle ils le servoient, le zele qu'ils faisoient paroître en toute occasion pour lui procurer de nouveaux Adorateurs, jusqu'à se priver même du nécessaire pour avoir de quoi orner les Autels, & attirer par là les Infideles à son Culte, l'engagerent bienrôt à récompenser des vertus si pures, & à leur rendre au centuple ce qu'ils sacrifioient pour donner de l'éclat à la Religion: en voici quelques traits.

Quelques
traits de la
Providence en
faveur des
Néophytes.

Dans la Réduction de Saint-Jean-Baptiste, le tems pressoit pour faire la provision des viandes; mais l'Eglise n'étoit point achevée, & il ne fut pas possible d'engager un seul Néophyte à interrompre les travaux pour aller où le besoin l'appelloit. Tous déclarerent qu'ils aimoiént mieux manquer de viandes, que de laisser la Maison de Dieu imparfaite. A-peine y eurent-ils mis la dernière main, qu'on vit sortir, des Forêts voisines, des troupes de Sangliers, qui paroissoient ne s'approcher de la Bourgade, que pour se mettre à la discretion des Habitans, lesquels n'eurent point d'autre peine, que de tirer sur ces Animaux, qui ne prirent pas même la fuite, quand on eut commencé à tirer sur eux.

Pendant une sécheresse, qui ne pouvoit plus durer sans réduire une autre Bourgade à la famine la plus extrême, tous s'étant prosternés devant le S. Sacrement, pour demander à Dieu de la pitié, ils furent dans l'instant même exaucés, contre toutes les apparences. Une autre fois la Peste commençant à S. Raphael de maniere à faire craindre que cette Réduction ne se trouvât bientôt sans Habitans, dès que le petit nombre de ceux qui n'en étoient point encore frappés, eurent conjuré le Seigneur, prosternés devant l'Autel, d'avoir pitié de ses Enfans, tous les Malades, sans en excepter un seul, se trouverent guéris. L'année suivante, les vivres manquant dans la même Bourgade, quelques Femmes allerent à l'Eglise représenter à Jesus-Christ l'extrémité où elles se trouvoient réduites, & le même jour il leur vint du secours de tant d'endroits, que jamais elles ne

s'étoient trouvées dans une si grande abondance de tout.

Dans une autre Bourgade, un Néophyte nommé Diegue, tomba malade en travaillant à la bâtisse de l'Eglise, & fut en peu de jours réduit à l'extrémité. Il étoit très content de mourir; mais il souhaitoit fort de voir la Maison du Seigneur achevée, & d'y contribuer de son travail jusqu'au bout. Il s'adressa, pour obtenir cette grace, à la Mere de Dieu, & dès le lendemain on fut très surpris de le voir avec les Travailleurs faire avec la plus grande facilité des choses, dont les plus robustes auroient eu peine à venir à bout. Quelque tems après un Tigre se jeta sur lui, le renversa, & le tenoit tellement serré entre ses griffes, qu'il ne pouvoit ni se défendre, ni se dégager. Il invoqua les sacrés noms de Jesus & de Marie, & à l'instant le Tigre le lâssa, sans lui avoir fait que quelques égratignures.

À ces miracles de bonté, le Seigneur en joignit quelques-uns de sa justice, qui n'étoient pas moins nécessaires, & qui ne furent pas moins efficaces, tant pour fixer l'inconstance naturelle de ce Peuple, que pour le garantir de la séduction & des mauvais exemples. Les Missionnaires de leur côté crurent devoir user en quelques rencontres d'une sage sévérité, & ne point balancer à retrancher quelques Membres gâtés, pour conserver le Corps. Ils n'eurent pas lieu de s'en repentir, la place d'un Scandaleux incorrigible, qu'ils avoient chassé, étoit aussitôt remplie par un grand nombre de Profélytes dociles, & les Réductions se peuplerent si prodigieusement, qu'il fallut songer à en fonder de nouvelles.

Quelques
exemples de la
justice Divine

Il n'y en avoit aucune, d'où il ne sortit de tems en tems des Troupes de Néophytes, qui parcouroient les Provinces voisines, & qui en revenoient rarement sans de nombreuses recrues de Profélytes. Un d'eux marchoit ordinairement à la tête des autres, portant une Bannière, où ils avoient fait peindre la figure d'une Croix, ou de la Mere de Dieu. Ils entroient dans toutes les Habitations Indiennes qui se trouvoient sur leur passage. Ils faisoient connoître aux Infideles le bonheur que l'on goûte au service du vrai Dieu, & le plaisir qu'il y a de vivre en société. Ils expliquoient ensuite les principaux articles de la Doctrine Evangelique, & on en a vû revenir de ces courses avec plus de soixante Familles de différentes Nations, qui n'avoient aucune affinité avec les Chiquites, & qui se trouvoient bientôt comme naturalisées avec eux.

Zeile du Salut
des Ames par-
mi les Chiqui-
tes.

Plusieurs de ces Apôtres Néophytes ont eu le bonheur de

1705-07.

Martyre de
plusieurs.

verser leur sang pour Jesus-Christ, & la nouvelle de leur mort n'excitoit parmi leurs Freres qu'une sainte émulation pour le Martyre. On rapporta un jour à Saint-Jean-Baptiste un Chrétien blessé au ventre, d'une fleche, qui y avoit fait une plaie très profonde. Après qu'on eut employé inutilement tout ce qu'on avoit de remedes pour le guerir, le Missionnaire crut devoir lui administrer les derniers Sacremens, & pour l'y disposer, il lui dit qu'avant toutes choses il falloit pardonner sa mort à celui qui en étoit l'auteur, & lui savoir même gré de lui avoir procuré le plus grand bonheur qui pût jamais lui arriver, de donner sa vie pour Jesus-Christ. Le Malade lui répondit que par la grace de Dieu, non-seulement il pensoit ainsi, mais encore qu'il offroit de bon cœur à Dieu le sacrifice de sa vie pour la conversion de celui qui l'avoit blessé. Le Pere, après l'avoir administré, se retira, en recommandant à ceux qui le gardoient, de le faire avertir dès qu'ils le verroient toucher à sa fin. Le lendemain de grand matin il alla pour voir en quel état il se trouvoit, & il le rencontra qui venoit pour lui apprendre qu'il n'avoit plus ressenti aucune douleur, & que sa plaie s'étoit fermée au moment même qu'il avoit reçu le Corps de Jesus-Christ.

On peut bien croire qu'à la vûe des Bénédictiones que Dieu répandoit si abondamment sur cette Eglise naissante, & de la fidelité de ces nouveaux Chrétiens à correspondre aux graces du Ciel, les Ouvriers qui travailloient dans une si précieuse portion de la vigne du Seigneur, auroient eu honte de s'épargner en rien, pour seconder de si heureuses dispositions.

Cette pensée leur donnoit véritablement des forces, qu'ils n'auroient jamais trouvées en eux-mêmes pour soutenir les fatigues d'une si penible Mission, & qui étoient véritablement extrêmes; car outre qu'ils avoient continuellement à essuier l'intempérie d'un air presque toujours empesté, ils étoient sans cesse environnés d'Ennemis cruels qui avoient conjuré leur perte, & de la fureur desquels il falloit garantir leurs Troupeaux. » Lorsque j'étois en Europe, écrivoit l'un d'eux, je » m'imaginois qu'il suffisoit de porter dans ces Missions un » grand zele du salut des Ames; mais depuis que j'ai le bonheur d'y travailler, je comprends qu'il faut de plus s'être » exercé de longue main à une entiere abnegation de soi-même, à un détachement parfait des choses d'ici-bas, à une » continuelle mortification des sens, au mépris de la vie, & » s'abandonner

s'abandonner sans réserve à la divine Providence.

1705-07.

J'ai dit que le Pere Cavallero avoit été chargé de la Réduction de Saint-François-Xavier. L'Apôtre des Indes n'a peut-être jamais eu de plus parfait imitateur que ce Religieux : dans une des courses, qu'il faisoit assez souvent avec une troupe choisie de ces fervens Disciples, il arriva un jour chez des Indiens, dont il avoit fort à cœur la conversion, & il y arriva si épuisé & si défiguré, n'ayant plus même pour se couvrir que quelques lambeaux de ses habits déchirés, que les Barbares demanderent à ceux qui l'accompagnoient, s'il n'étoit pas quelque Esclave, qui se fût sauvé des mains des Espagnols ? D'ailleurs bien loin de chercher à adoucir les rigueurs de la vie qu'il menoit, il y ajoûtoit encore des austerités, que ses Supérieurs furent plus d'une fois obligés de lui interdire ; mais au défaut des pénitences qu'on lui défendoit de faire, son amour pour les croix le rendoit ingénieux à inventer tous les jours de nouveaux moïens de souffrir.

Caractere & travaux du P. Cavallero.

Il apprit en 1704, que des Indiens nommés *Puraxis* s'étoient réfugiés dans le fond d'une épaisse Forêt, pour s'y mettre à l'abri des poursuites des Espagnols ; il partit aussi-tôt pour les aller chercher, & pour les mener à son Eglise. Il n'alla pas bien loin sans rencontrer des Espagnols, qui de leur côté couraient le País pour faire des Esclaves, & dont le Chef l'abordant avec un air plein de fureur, lui ordonna de retourner chez lui, & lui fit les plus grandes menaces, s'il ne se retireroit au plus vite. Le Pere, sans s'émouvoir, lui fit une réponse fort honnête, & poursuivit son chemin : l'Espagnol fort étonné le laissa aller. Il ne trouva point les *Puraxis* où on lui avoit dit qu'ils étoient ; mais un peu plus loin il aperçut deux ou trois jeunes Indiens, qui étoient montés sur des Arbres, pour observer la marche des Espagnols, & qui lui apprirent la retraite de ceux qu'il cherchoit.

Ce qui lui arrive avec quelques Espagnols.

Il y alla, les trouva un peu dispersés, & n'eut aucune peine à les réunir autour de lui. Il leur parla du Dieu des Chrétiens, & ils l'écoutèrent avec attention ; il se donna tout le tems de les instruire, & baptisa quelques Enfans, que leurs Parens lui présentèrent. Tous ensuite se jetterent à ses pieds, pour le prier d'avoir compassion de leurs miseres, & d'obtenir du Dieu, qu'il leur annonçoit, un peu de pluie pour arroser leurs Champs. Son cœur s'attendrit, & leur foi lui fit esperer que Dieu l'exauceroit. Il planta en terre le Crucifix, qu'il por-

Il obtient de de la pluie par ses prieres.

1705-07.

toit toujours à la main, il ordonna aux Indiens de l'adorer, & de répéter après lui la prière qu'il alloit prononcer. A-peine fut-elle achevée, que la pluie tomba en abondance; mais une petite excursion, que le Missionnaire fit chez les *Tapacuras*, pensa lui faire perdre tout le fruit de ce qu'il venoit d'ébaucher si heureusement auprès des *Puraxis*.

Action indigne de quelques Espagnols.

Les mêmes Espagnols, qu'il avoit déjà rencontrés, aiant su qu'il avoit quitté ces Indiens, publièrent par-tout que ce prétendu Jésuite étoit un Mamelu déguisé, & qu'il n'avoit fait semblant d'aller chez les *Tapacuras*, que pour aller chercher sa Troupe, avec laquelle on le verroit bientôt tomber sur les *Puraxis*, les enchaîner, & les mener au Brésil. Ce discours, qui fut bientôt rapporté à ceux-ci, fit quelque impression sur eux; cependant ils voulurent voir si les Espagnols se feroient du Missionnaire à son retour, comme ils s'en étoient vantés, pour le conduire Prisonnier à Santa-Cruz. Il arriva sur ces entrefaites; les *Puraxis* ne manquèrent point de l'instruire de ce qui avoit été publié contre lui, & il n'eut pas beaucoup de peine à leur faire comprendre quel étoit le motif qu'on avoit eu pour leur parler de la sorte.

Fermeté du P. Cavallero.

Ce coup manqué, les mêmes Espagnols résolurent d'en venir aux voies de fait, pour obliger le Pere Cavallero à sortir de ce Païs; & leur Chef l'aïant rencontré seul, lui dit, après l'avoir chargé d'injures, qu'il venoit avec des ordres supérieurs, en vertu desquels il lui commandoit de la part du Roi d'aller rendre compte de sa conduite au Gouverneur de Santa-Cruz. » Vous vous êtes abusé, répondit le Pere fort » tranquillement, si vous avez cru m'intimider, & si vous » vous êtes flatté que j'ignore vos intrigues & vos vûes criminelles. Vous espérez que ces lieux écartés, & l'épaisseur des » Forêts déroberont vos injustices aux yeux de ceux qui ont » l'autorité en main pour les punir; mais échapperont-elles » aux regards d'un Dieu, à qui vous enlevez des Ames rachetées de son sang? le châtement qu'il vous prépare, n'est » pas même aussi éloigné que vous pensez. Quant à moi, » je ne crains point vos menaces, & je ne ferai pas la dupe » de vos artifices. Dieu m'a envoyé ici, j'y resterai malgré » vous, & j'empêcherai bien que vous n'attentiez à la liberté » des Peuples qui sont sous la protection du Roi.

L'Espagnol n'osa repliquer, & se retira. Peu de tems après les *Puraxis* amenèrent au Serviteur de Dieu un Indien de la

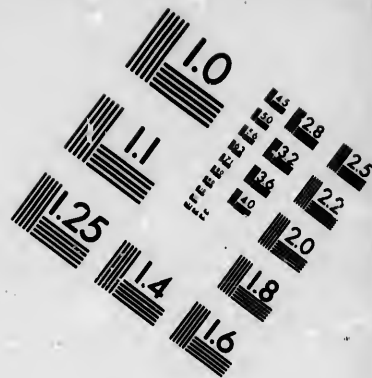
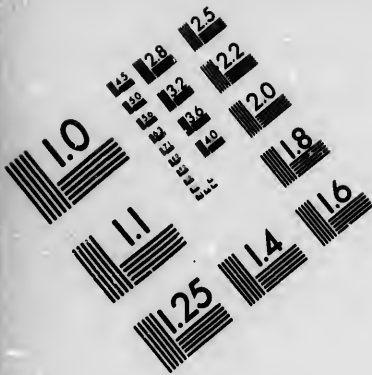
Nation des *Mañaticas*, qui s'étoit sauvé des mains de ces mêmes Espagnols, dont je viens de parler, & qui entendoit assez bien la langue des Chiquites. Il voulut l'entretenir en particulier, & son caractère lui plut beaucoup; il lui parla du Dieu des Chrétiens, & il parut goûter ce qu'il lui disoit. Il étudioit toutes les actions du saint Homme, & tâchoit de l'imiter en tout. Il se prosternoit en terre comme lui, il levoit les mains au Ciel avec lui, il récitoit après lui les prières qu'il faisoit à haute voix: de si belles dispositions firent concevoir au Missionnaire une idée avantageuse de sa Nation, & il forma dès-lors le dessein de la gagner à Jesus-Christ.

Les Puraxis de leur côté, charmés de se voir délivrés de la crainte de tomber entre les mains des Espagnols, en témoignèrent leur reconnoissance à leur Libérateur par la bouche de leur Cacique, lequel l'invita ensuite à visiter les *Aruporez* leurs Voisins, s'offrant de l'accompagner. » Nous nous joindrons » encore, ajouta-t-il, avec les *Tabaxis*, nos anciens Alliés, » & tous ensemble nous formerons une nombreuse Bourgade: » vous nous y ferez connoître la Loi du vrai Dieu, & vous » serez content de notre docilité. L'Homme Apostolique consentit à tout; il partit sur le champ avec le Cacique, & il trouva les *Aruporez* si bien disposés, qu'après les avoir instruits des points les plus essentiels de notre sainte Religion, il ne put leur refuser de baptiser plus de quatre-vingt de leurs plus petits Enfans.

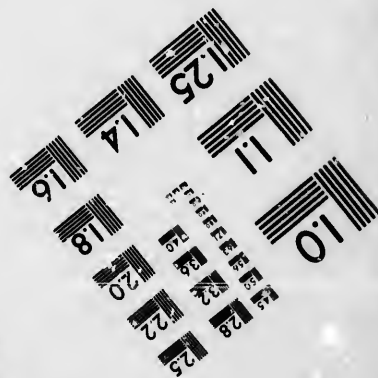
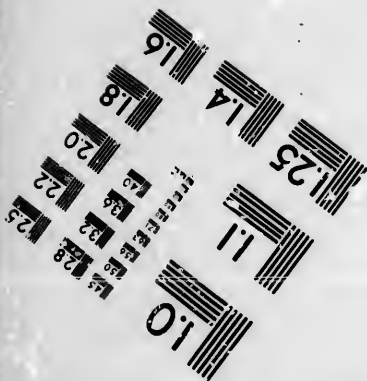
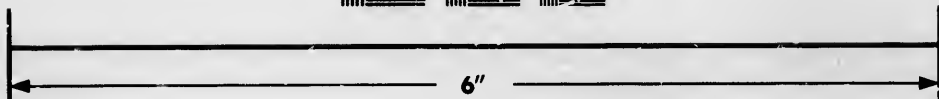
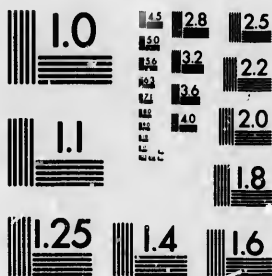
De-là, il vouloit passer à une seconde Bourgade de la même Nation; mais il tomba en chemin dans une langueur, qu'il s'efforça inutilement de surmonter: à cette grande foiblesse se joignit bientôt une fièvre ardente, qui lui fit croire qu'il touchoit à son dernier moment. Dans cet état, couché au pied d'un arbre, il n'attendoit plus que la mort; & les Indiens qui l'accompagnoient étoient inconsolables de se trouver hors d'état de le soulager. Le hasard leur fit trouver une Poule; ils la firent cuire & la lui présentèrent, mais il la refusa, & la fit donner à un de ses Néophytes, qui étoit presque aussi malade que lui. Dans ce moment les *Mañaticas* lui revinrent à l'esprit, & il se sentit inspiré de faire vœu de se consacrer à leur instruction, si Dieu lui rendoit la santé, fallût-il pour cela verser jusqu'à la dernière goutte de son sang. Il suivit l'inspiration, & dans l'instant même il se trouva sans fièvre & sans aucune foiblesse; les mets les plus insipides des

Il tombe malade, & guérit miraculeusement.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.4 1.8
2.0 2.2
2.5 2.8
3.2 3.6
4.0 4.5

5.0 5.6
6.3 7.1
8.0 9.0

1705-07.

Indiens lui parurent agréables, & rien ne l'empêcha plus de continuer son voiage.

On veut l'empêcher d'accomplir son vœu.

Il ne crut pas devoir se dispenser de communiquer son dessein au Cacique des Puraxis; qui ne le quittoit point, & ce Chef qui avoit conçu pour lui une amitié très tendre, n'oublia rien pour l'en détourner. Il lui dit qu'il voioit bien qu'il ne connoissoit point les Mañaticas; que cette Nation étoit très nombreuse, fort redoutée pour sa valeur, irritée, au-delà de ce qu'il pourroit s'imaginer, contre les Espagnols, qui tout récemment avoient exercé de grandes violences dans leur País; qu'elle avoit juré de ne faire quartier à aucun de ceux qui tomberoient entre ses mains; qu'elle avoit rendu impraticables tous les chemins qui conduisoient chez elle, & qui étoient hérissés de pointes d'un bois très dur qu'on n'apperçoit point, de sorte qu'on ne pouvoit y marcher sans courir risque d'être estropié; qu'il en parloit avec connoissance de cause, parcequ'ayant voulu l'année précédente rendre visite à ces Indiens, il avoit été bientôt obligé de retourner sur ses pas.

Sa Réponse.

» Enfin, mon très cher Pere, ajouta-t-il en l'embrassant,
 » & les yeux baignés de larmes, que pourrez-vous opposer à
 » leur fureur, s'ils viennent fondre sur vous? Je leur oppo-
 » serai mon Dieu & le leur, répondit l'Homme Apostolique,
 » en lui montrant son Crucifix; voilà mon bouclier: je ne
 » crains rien, quand il est question d'obéir à mon Sauveur &
 » à mon Maître, & de publier sa Loi; ses Ennemis ne peu-
 » vent, sans sa permission, m'arracher un cheveu de la tête;
 » & que peut-il d'ailleurs m'arriver de plus heureux, que
 » d'expirer sous leurs coups en faisant ce qu'il m'ordonne?
 » Au reste, je ne prétends point que vous courriez les mêmes
 » risques que moi; vous pouvez vous retirer: si l'on me re-
 » çoit bien, je vous le ferai savoir; & vous viendrez me join-
 » dre, si vous le jugez à propos.

Les Indiens veulent le suivre, & mourir avec lui.

Le Cacique ne put l'entendre parler de la sorte, sans se sentir enflammé du même courage que lui; il l'assura que, ni lui, ni aucun des siens ne le laisseroient aller seul; que s'ils ne pouvoient pas lui sauver la vie, ils vengeroient sa mort, ou mourroient à la peine; & en achevant ces mots, il frappa sur ses armes, ce qui est une espece de serment parmi ces Indiens, & choisit une troupe de ses meilleurs Guerriers, qui vinrent faire au Serviteur de Dieu la même protestation. Ils

le conjurerent ensuite de leur accorder quelques jours, pour achever de les instruire, de baptiser leurs Enfants, & de demander à Dieu de l'eau, dont leurs Champs avoient une extrême besoin. Il y consentit, fit dresser une Croix, au pied de laquelle tous se prosternerent avec lui; il fit sa Prière à haute voix, & ne fut point exaucé.

Il se souvint alors qu'on lui avoit dit que ces Indiens avoient commis dans une guerre injuste des cruautés qui crioient vengeance au Ciel. » Comment, leur dit-il, pouvez-vous espérer que Dieu écoute vos vœux, après ce que vous avez fait en telle occasion? Commencez par vous repentir sincèrement de vos crimes; appeaisez la colère du Ciel, justement irrité contre vous, reconciliez-vous de bonne foi avec vos Ennemis, réparez le tort que vous leur avez fait, & il vous pardonnera. » Tous promirent de faire ce qu'il leur ordonnoit, & partirent sur le champ pour s'acquitter de cette promesse. A-peine avoient-ils marché l'espace d'un mille, que le Ciel commença à se couvrir, & quelques moments après la pluie tomba en abondance; ils continuèrent à marcher, firent tout ce qu'ils avoient promis, & la terre suffisamment arrosée leur répondit d'une abondante récolte.

Le Pere Cavallero ne différa que de quelques jours à les suivre avec le Cacique des Puraxis, lequel se fit accompagner de tous ses Soldats. Après quelques jours de marche ils passèrent une Rivière, aperçurent ensuite une Bourgade bien palissadée, & trouverent tous les chemins qui y conduisoient, tels que le Cacique avoit averti le Missionnaire qu'ils étoient. A cette vûe, la peur les saisit. Le Serviteur de Dieu ne leur dit que deux mots, & ils continuèrent à marcher pas à pas dans un grand silence. Arrivés au pied de la palissade, ils furent surpris de ne voir personne venir à eux; & le Missionnaire avoue dans une de ses Lettres, qu'après l'avoir passée, la crainte le saisit à son tour, & que ce qui la dissipée fut la vûe d'un jeune Néophyte, baptisé depuis peu, qui levant ses mains innocentes vers le Ciel, offroit à Dieu ses fatigues pour le salut des Infidèles, & le prioit même d'agréer le sacrifice qu'il lui faisoit de sa vie, pour une si belle cause.

Ils entrèrent enfin dans la Bourgade, où ils ne trouverent que des Cabanes brûlées, & la terre jonchée de Cadavres. A cette vûe les Indiens furent tous d'avis de faire retraite; mais le Mañatica, qui s'étoit donné au Missionnaire, & qui se nom-

1705-07.

Miracle sanglier.

Le P. Cavallero arrive chez les Mañaticas.

En quel lieu il trouve la première Bourgade.

1704-07.

Il passe à une
seconde.

moit *Izu*, leur dit qu'assez près de là il y avoit une autre Bourgade, & le Pere Cavallero aiant fait reprendre cœur aux Indiens, se remit en marche pour y aller. Ils l'apperçurent bientôt, & le Pere continua seul à marcher avec son Interprete. Celui-ci, après qu'ils eurent fait quelques pas, dit au Pere qu'il s'exposoit beaucoup; mais l'Homme Apostolique n'en marcha que plus vite, & ils entrerent dans la Bourgade, lorsque le jour commençoit à baisser. Dès que les Mañaticas les apperçurent, ils firent sortir les Femmes & les Enfants, & s'avancerent vers le Serviteur de Dieu, d'un air menaçant & les yeux étincelants de fureur.

L'Interprete leur cria de ne point faire de mal à un Homme qui n'étoit rien moins que leur Ennemi. » Non, ajoûta le Serviteur de Dieu, je ne le suis point; je viens vous annoncer la Loi du vrai Dieu, & vous apprendre le moien de vivre heureux ». Les Puraxis arriverent dans ce moment, & leur Cacique avertit le Pere que les Mañaticas commençoient à l'environner. Il s'en étoit bien apperçu; on avoit même déjà tiré quelques fleches sur lui, mais il ne se sentit jamais plus de courage. » Une voix intérieure, dit-il dans la Lettre que j'ai déjà citée, me disoit que mon heure n'étoit pas encore venue, & lors même que je me vis couvert d'une nuée de fleches, j'étois dans la Place, le Crucifix à la main, aussi tranquille que si j'eusse été au milieu de mes Néophytes.

L'Interprete
du Pere Cavallero
fait tomber les armes
des mains aux
Habitans.

Son Interprete aussi intrepide que lui, s'étoit avancé vers le gros des Mañaticas, en faisant signe qu'il avoit quelque chose d'important à leur dire: ils l'écouterent, & il leur parla avec tant d'assurance de la nécessité d'embrasser la Religion Chrétienne pour être heureux pendant la vie & après la mort, que les armes leur tomberent des mains. L'Esprit saint, qui rendoit si éloquent la langue d'un Néophyte de peu de jours, changea tout-à-coup de telle sorte le cœur des Infideles, qu'ils allerent tous à la file se prosterner devant l'Homme de Dieu, & baiser avec respect le Crucifix qu'il tenoit à la main, tandis que le Cacique des Puraxis ne cessoit de les exhorter à rendre hommage au Sauveur du Monde. En parlant ainsi il avançoit toujours avec sa Troupe, & l'on vit avec un étonnement égal des deux côtés, les deux Nations se mêler ensemble, & se traiter mutuellement, comme si elles avoient été toujours amies.

Pendant ce tems-là *Izu*, avec le secours de quelques-uns de

ses F
milie
lero
la m
gran
rent
mêm
auroi
vier,
aux
mois
il rev
Ce
un C
ques
le cor
chem
pour
Provi
de co
de la
n'en
cicas
de se
de ses
tre E
dre d
Le
qu'à
le Ma
au Ca
lui co
xions
cet E
quelq
pas ra
connu
avec
Dieux
au Ca
chez

ses Parens, travailloit à une grande Croix qui fut plantée au milieu de la Place. Au moment qu'elle parut, le Pere Cavalero fit, par la bouche de son Interprete, une instruction sur la mort du Sauveur des Hommes, qui fut écoutée avec une grande attention. Les Principaux de la Bourgade le conjurent ensuite de demeurer avec eux, & il le souhaitoit lui-même beaucoup; mais on alloit entrer dans l'Hiver, qui lui auroit fermé pour long-tems le retour à Saint-François-Xavier, où il favoit que sa présence étoit nécessaire. Il dit donc aux Mañaticas qu'il étoit obligé de les quitter pour quelques mois, & il leur engagea sa parole qu'au Printems prochain il reviendroit les voir.

Cette promesse les consola, & ils l'obligerent d'accepter un Cheval; c'étoit à qui lui donneroit les plus grandes marques d'une amitié qui paroïssoit bien sincere; tous voulurent le conduire assez loin, & au moment qu'il alloit se mettre en chemin, les Femmes & les Enfants vinrent se jeter à ses pieds pour le conjurer de les baptiser. Mais ce fut un coup de la Providence qu'il ne se fût point laissé prendre à l'appas de tant de conquêtes, qui lui paroïssent faciles: à-peine étoit-il hors de la vûe de cette Bourgade, que le Mapono d'une autre qui n'en est pas fort éloignée, (on appelle ainsi parmi les Mañaticas, les Ministres de la Religion) ayant appris ce qui venoit de se passer dans celle-ci, déclara à son Cacique de la part de ses Dieux, que leur volonté étoit qu'il courût après le Prêtre Etranger, & qu'il le fît mourir pour avoir osé entreprendre de ruiner leur culte.

Le Cacique obéit, & marcha avec tous ses Guerriers jusqu'à la vûe de la Bourgade, d'où le Pere étoit parti. Alors le Mapono, qui l'accompagnoit, apprenant son départ, dit au Cacique de prendre une autre route qu'il lui marqua, pour lui couper chemin; mais le Cacique, qui avoit fait ses réflexions, lui répondit qu'il falloit d'abord s'informer qui étoit cet Etranger, à quel dessein il étoit venu, & s'il avoit donné quelque sujet de soupçonner d'en avoir de mauvais, n'étant pas raisonnable d'ôter la vie à un Homme, sans l'avoir reconnu coupable. Le Mapono, choqué de cette réponse, prit avec lui les plus zélés de la Troupe pour le service de leurs Dieux, & entra avec eux dans la Bourgade. Là, s'adressant au Cacique du lieu, il lui demanda pourquoi il avoit reçu chez lui un Ennemi des Dieux de la Nation.

Providence
de Dieu sur le
Missionnaire.

1705-07.

Le Cacique lui répondit que si le Prêtre Etranger avoit mérité la mort, il n'auroit eu besoin de personne pour le punir; mais que cet Homme, qu'il lui plaisoit d'appeller l'Ennemi des Dieux, étoit son Ami, qui s'étoit livré avec confiance entre ses mains; qu'il l'avoit trouvé digne de son amitié, & qu'il comptoit sur la sienne; qu'entr'autres bienfaits, qu'il en avoit reçus, il l'avoit reconcilié avec les Puraxis & d'autres de ses Voisins, & qu'il ne pouvoit pas, sans se rendre coupable d'une grande ingratitude, persécuter un Homme qui venoit de lui rendre de si importants services. Les Indiens qui étoient à la suite du Mapono, lui déclarerent en même tems qu'ils étoient en trop petit nombre pour aller plus loin, ce qui le mit au désespoir. Il voulut faire abbatre la Croix, qu'il apperçut dans la Place; mais le Cacique s'y opposa, & il se retira en disant qu'il trouveroit bien le moien de venger ses Dieux. Il n'en eut pas le tems, car il mourut bientôt après dans un accès de fureur. Tous ceux qui avoient juré avec lui la mort du Missionnaire moururent aussi de la même maniere; ce qui fit juger aux autres que le Ciel prenoit sous sa protection le Ministre du Dieu des Chrétiens.

Description
du Pais des
Mañacicas.

On sera sans doute bien aise de connoître plus particulièrement une Nation si différente de toutes celles, dont elle est environnée, & qui fait aujourd'hui une partie considérable de la République Chrétienne des Chiquites. Elle étoit alors composée de vingt-deux Bourgades, qui faisoient comme différents Cantons indépendans les uns des autres, & qui avoient chacun leur nom particulier. Les Habitans de la premiere Bourgade, où le Pere Cavallero entra, se nommoient *Igritucas*, & ceux de la seconde *Sibacas*. Le Pais qu'occupoit cette Nation est à deux journées au Nord de la Réduction de Saint-François-Xavier, c'est-à-dire, à l'extrémité septentrionale du Pais des Chiquites. Il a la figure d'une pyramide, dont la base est au Midi; mais ce qu'il a de singulier est que dans son centre on trouve des Indiens qui n'ont rien de commun avec les Mañacicas, pas même le langage. Ce Pais est arrosé de plusieurs Rivieres assez poissonneuses, & environné de Forêts qui s'étendent fort loin à l'Orient & à l'Occident, & qui sont si épaisses qu'on n'y voit presque jamais le Soleil. Au-delà de ces Forêts on trouve de vastes solitudes presque toujours inondées.

La terre produit partout sans culture des fruits de plusieurs sortes:

fort
pec
ceux
seur
Coc
mé
& n
n'on
ter
tant
que
per
sieur
déra
est r
trava
Pour
& m
ces
dans
qui
qu'il
la pa
Mop
nacie
bien
petit
qu'il
point
Anim
Le
ment
bien
tout
écaill
aucun
n'aie
civile
d'aut
s'ente
confe

fortes : la Vanille y est assez commune , aussi-bien qu'une espece de Cocotier qui n'est point un Palmier , comme tous ceux que nous connoissons ailleurs : son fruit, qui est de la grosseur d'un Melon , est attaché au tronc , comme le sont tous les Cocos. Parmi les Animaux qu'on y trouve , il y en a un nommé *Famacosio* , qui a la tête d'un Tigre , le corps d'un Mâtin & n'a point de queue. Il est d'une légereté & d'une férocité qui n'ont rien d'égal. Dès qu'on en est apperçu , on ne peut éviter d'en être dévoré , si on n'est pas bien armé , qu'en montant au plus vite sur un arbre ; encore n'y est-on en sûreté que pour quelques momens ; car l'Animal , qui ne peut grimper à l'arbre , demeure au pied , & jette un cri auquel plusieurs autres accourent ; tous ensemble travaillent ensuite à déraciner l'arbre , & cela seroit bientôt fait , si celui qui s'y est réfugié , ne venoit à bout de percer de fleches tous les travailleurs : mais s'il est sans armes , il ne peut éviter de périr. Pour empêcher que ce dangereux Animal ne multiplie trop , & ne rende le País absolument inhabitable ; voici ce que ces Indiens ont imaginé. Ils se réunissent en grand nombre dans un Enclos bien palissadé , puis ils poussent de grands cris , qui font accourir les *Famacosios* de toutes parts ; mais tandis qu'ils sont tous occupés à creuser la terre pour faire tomber la palissade , on les perce de fleches sans aucun risque. Les *Moposicas* , qui faisoient un des plus puissans Cantons des *Mañaticas* , n'ont pas été aussi heureux à se délivrer d'un Ennemi bien moins dangereux en apparence , puisque ce n'étoit qu'un petit Moineau ; mais il tomboit avec tant de furie sur eux , qu'il les tuoit sans qu'ils pussent s'en défendre. On ne dit point comment il s'y prenoit , mais on assure que ce petit Animal a presqu'entièrement dépeuplé tout ce Canton.

Les *Mañaticas* ont le teint olivâtre , & sont communément bien faits. Il regne quelquefois parmi eux une maladie bien extraordinaire : c'est une espece de lépre , qui leur couvre tout le corps , & y forme des croûtes assez semblables à des écailles de Poissons ; mais cette incommodité ne leur cause aucune douleur , ni aucun dégoût. On ne doute point qu'ils n'aient la même origine que les *Chiquites*. Ce sont les guerres civiles qui les ont séparés ; & le commerce qu'ils ont eu avec d'autres Nations , a tellement changé leur langage , qu'ils ne s'entendent presque plus les uns les autres : ils n'ont guere conservé de leur premiere origine , que la bravoure. L'idolâtrie ,

Tome II.

M m

1705-07.

Animaux singuliers qu'on y trouve.

Origine & caractère des *Mañaticas*.

1705-07.

que les Chiquites n'ont jamais connue, s'est introduite parmi eux, aussi-bien que le barbare usage de manger la chair humaine. On ne fait pas même d'où ils ont tiré leurs Dieux, & le culte qu'ils leur rendent.

Leur gouver-
nement.

Leurs Bourgades sont assez belles : on y voit de grandes rues fort droites, des Places publiques, trois ou quatre grandes Maisons distribuées en Salles, & en plusieurs Chambres, où logent le Cacique & les principaux Officiers. Les Salles sont destinées, les unes aux Assemblées publiques, les autres au culte des Dieux ; il n'y a point d'autres Temples. Tout est bâti de bois assez proprement, quoique ces Indiens n'aient point d'autres outils que des haches de pierres. Les Bourgades sont peu éloignées les unes des autres : on se visite & on se régale souvent, & là, comme ailleurs, on ne sort point du festin, que tout le Monde ne soit ivre. Dans toutes les Assemblées publiques le Cacique a la première place, le Mapono la seconde, le Médecin la troisième, les Capitaines le quatrième rang, & tous les autres suivent, chacun selon son grade. On n'y voit jamais la moindre confusion.

Les Caciques sont absolus, & toujours ponctuellement obéis. Leurs Sujets bâtissent leurs Maisons, & les réparent quand elles menacent ruine, cultivent leurs Champs, fournissent leur table de ce qu'il y a de meilleur dans le País, & leur paient un Tribut par tête. Ils peuvent seuls avoir plusieurs Femmes ; mais il n'y en a qu'une, à qui on rend les honneurs attachés à la qualité d'Epouse du Cacique, lesquels consistent en ce que toutes les Femmes de la Bourgade lui doivent la même obéissance, les mêmes services, & le même Tribut, que les Hommes doivent à son Mari. Ce Tribut est le dixième de la chasse & de la pêche, où personne ne peut aller sans la permission du Cacique. Cette dignité est héréditaire, & l'Héritier présomptif a sur tous les jeunes Gens, qui ne sont point mariés, une autorité, dont l'exercice lui sert d'apprentissage pour bien gouverner. Quand il s'en est rendu capable, son Pere se démet en sa faveur, & ne se mêle plus de rien ; mais il n'en est ni moins respecté, ni moins bien servi. Quand il meurt, on lui fait des obsèques avec beaucoup d'appareil, & son corps est déposé dans une Caverne, dont l'entrée est bien murée.

Leurs idées
sur la Reli-
gion.

Cette Nation est fort superstitieuse. Une ancienne tradition porte que l'Apôtre Saint Thomas a prêché l'Évangile

dans
ce qu
dogm
décor
si ce
Dieu
de les
conç
bel E
ges,
vüe a
ple,
éclair
distan
de so
C
se for
tes ;
quels
& fo
prit.
gofor
la Fe
Vier
core
nez,
procl
plenc
punir
d'Int
appe
D
ridea
vienn
des o
Bour
de m
dans
dent
arriv
song

dans leurs Païs, ou y a envoié quelques-uns de ses Disciples; ce qui est certain, c'est qu'à travers les fables grossières, & les dogmes monstrueux, dont leur Religion est composée, on y découvre bien des traces du Christianisme. Il paroît surtout, si ce qu'on en dit est vrai, qu'ils ont une légère idée d'un Dieu fait Homme pour le salut du Genre humain; car une de leurs Traditions est qu'une Femme d'une beauté parfaite conçut, sans avoir jamais habité avec un Homme, un très bel Enfant, qui parvenu à l'âge viril opera bien des prodiges, résuscita les Morts, fit marcher les Boiteux, rendit la vue aux Aveugles, & aiant un jour rassemblé un grand Peuple, s'éleva dans les airs, transformé dans ce Soleil qui nous éclaire. S'il n'y avoit pas, disent les Maponos, une si grande distance de lui à nous, on pourroit distinguer tous les traits de son visage.

Ces Indiens rendent de grands honneurs aux Démon, qui se font voir à eux, disent-ils, sous les figures les plus effrayantes; ils reconnoissent un grand nombre de Dieux, entre lesquels ils en distinguent trois, qui sont supérieurs aux autres, & forment une Trinité composée du Pere, du Fils & de l'Esprit. Ils donnent au Pere deux noms, *Omequaturiqui* & *Uragosoriso*; ils appellent le Fils *Urafana*, & l'Esprit *Urapo*. C'est la Femme du Pere, appellé *Quipoci*, qui sans cesser d'être Vierge, devint la Mere d'Urafana. Le Pere, disent-ils encore, parle d'une voix haute & distincte; le Fils parle du nez, & la voix de l'Esprit, si ce n'est pas le Tonnerre, en approche beaucoup. *Quipoci* se fait quelquefois voir toute resplendissante de lumiere; le Pere est le Dieu de la Justice, & punit les Méchans; le Fils, sa Mere & l'Esprit, sont l'Office d'Intercesseurs pour les Coupables; ces trois Dieux sont aussi appellés d'un nom commun, qui est *Tiniamacas*.

Dans la Salle qui sert de Temple, il y a un endroit fermé d'un rideau, & qui est comme le Sanctuaire, où les trois Divinités viennent recevoir les hommages de leurs Adorateurs, & rendre des oracles. Le principal Mapono peut seul y entrer, car chaque Bourgade en a quelquefois plus d'un, & il est défendu sous peine de mort à tous autres d'y mettre le pied. C'est ordinairement dans le tems des Assemblées publiques, que ces Dieux se rendent dans leurs Sanctuaires, & un grand bruit annonce leur arrivée. Alors ceux qui se trouvent à l'Assemblée, & qui ne songeoient qu'à boire & à danser, s'arrêtent & crient tous

ensemble; *Pere*, êtes-vous déjà venu, & ils entendent une voix qui leur répond, *oui mes Enfans, continuez & divertissez-vous bien; c'est moi qui vous procure une Chasse & une Pêche abondantes; c'est de moi que vous tenez tous les biens dont vous jouissez.* On l'écoute avec respect, puis on recommence à boire & à danser, Quand tout le monde est ivre, on ne se connoît plus, on se bat; & peu de ces Fêtes finissent, sans qu'il y ait des Blessés & des Morts.

Le Maponno, qui est derrière le voile, veut aussi avoir sa part du festin: on entend une voix, qui dit que les Dieux ont soif; & sur le champ on prépare un vase orné de fleurs & rempli de Chica, qu'on met entre les mains de la Personne, Homme ou Femme, qui est la plus respectée dans la Bourgade. Le Maponno entr'ouvre le rideau, & reçoit l'offrande. Les Dieux ont aussi faim; & on leur présente de la même manière de quoi manger. On fait bien pour qui est tout cela; mais il faut qu'il vive, & il n'a pas le tems, ou il est contre sa dignité, d'aller à la chasse & à la pêche. Quelquefois il sort du Sanctuaire pour appaiser les querelles causées par l'ivresse, & il commence par imposer silence, puis il annonce à l'Assemblée que les Dieux promettent à tous l'accomplissement de leurs souhaits; il entre sur cela dans un grand détail, qu'il faut écouter avec respect. Un Indien s'avisa un jour de répondre que la Chica avoit mis les Dieux de bonne humeur; le Maponno comprit ce qu'il vouloit dire, & changea aussi-tôt ses magnifiques promesses en imprécations & en menaces.

Des Oracles
& des Dieux
inférieurs.

L'Interprete des Dieux ordonne souvent de leur part de prendre les armes, & d'aller fondre sur quelque Bourgade, de la piller, d'y mettre tout à feu & à sang; & il faut obéir: c'est ce qui entretient parmi ce Peuple des haines continuelles, & l'empêche de multiplier. Il y a bien de l'apparence que la première Bourgade, où entra le Pere Cavallero, & où nous avons dit qu'il ne trouva que des Cabannes brûlées & des Cadavres, avoit été réduite en cet état par l'exécution d'un pareil ordre. Parmi les Dieux inférieurs, il y en a qui président aux eaux, & c'est ce que signifie le nom d'*Istivas*, qu'on leur donne. Leur occupation est de parcourir les Rivières & les Lacs pour les remplir de Poissons. On les invoque dans le tems de la pêche, & on les encense avec la fumée du tabac; d'autres sont invoqués pour la chasse, & on

ne manque jamais d'offrir aux uns & aux autres, c'est-à-dire, aux Maponos qui leur sont consacrés, les prémices du gibier & du poisson qu'on a pris. Au reste, ces faux Prêtres sont assez connus pour de grands fourbes, qui sont servir la Religion à leur intérêt; mais on en est toujours la dupe.

Les Mañaticas croient les Ames immortelles, & sont fortement persuadés qu'au sortir de leurs corps elles sont transportées dans le Ciel par les Maponos, pour s'y réjouir éternellement. Dès que quelqu'un est mort, & que les obsèques sont finies, le Mapono qui est chargé de son Ame, reçoit ce que la Famille lui présente; il répand ensuite de l'eau pour purifier cette Ame de ses souillures, il console les Parens, & leur fait espérer que bientôt il aura de bonnes nouvelles à leur apprendre sur le sort de l'ame du Défunt. Il disparoît ensuite pendant quelque tems, & à son retour il assemble la Famille, prend un air de gaieté, ordonne à tous d'essuyer leurs larmes & de quitter leur deuil, parceque l'ame du Défunt est heureusement arrivée au Ciel, où elle les attend pour partager avec eux son bonheur.

Il exagère ensuite ce qu'il lui en a coûté pour faire ce voyage: il lui a fallu, dit-il, traverser d'épaisses Forêts, des Montagnes escarpées, des Rivieres débordées, des Marais bourbeux; après avoir franchi tout cela, il s'est trouvé au bord d'un grand Fleuve, sur lequel est un Pont de bois gardé jour & nuit par le Dieu *Tatusio*, qui préside au passage des Ames, & qui fait entrer le Mapono avec celle dont il est chargé, dans le chemin qui conduit au Ciel. Ce Dieu a le visage pâle, la tête chauve, une physionomie qui effraie, le corps pleint d'ulceres & couvert de haillons. Quelquefois il arrête l'Ame au passage, surtout si c'est celle d'une jeune Personne, pour la purifier. Si elle s'avise de faire la moindre résistance, il la précipite dans le Fleuve, & les Mañaticas sont persuadés qu'il en arrive toujours quelque malheur à la Famille, ou à la Nation. Ils croient même que la plupart des accidens fâcheux qui leur surviennent, en sont les suites.

Au reste ces Indiens ne sont point de leur Paradis un lieu bien charmant. Ils disent qu'on y trouve de fort gros arbres, d'où découle une gomme, qui sert de nourriture aux Ames; qu'on y voit des Singes tout noirs; qu'il y a beaucoup de miel, peu de Poissons, un grand Aigle, qui vole de toutes parts, & sur lequel ils débitent quantité de fables fort mal imaginées;

1706-07.

que tous les Dieux y ont leurs appartemens, que celui de la Vierge Mere, c'est ainsi qu'ils s'expriment parlant de la Déesse Quiposi, est le plus riche & le plus commode de tous; que partout il y a de grands Bois & de grandes allées où l'on va prendre le frais; que le Poisson n'y manque point pour la table des Dieux; que les Perroquets y sont communs; que les Ames y sont séparées en trois classes, que dans l'une sont les Ames de ceux qui se sont noyés, que l'autre est pour ceux qui sont morts dans les Bois, & la troisième pour ceux qui sont morts dans leurs Cabannes. Il n'est point question des Ames de ceux qui ont été tués à la guerre, ou dans l'ivresse, & il paroît que la vertu est comptée pour rien, quand il s'agit d'entrer dans ce Paradis.

Dans quelle disposition le P. Cavallero trouve ces Indiens.

Telle étoit la Nation que le Pere Cavallero avoit entrepris de ranger sous les Loix de l'Evangile. Les affaires qui l'avoient obligé de retourner à Saint-François-Xavier, l'y retinrent plus long-tems qu'il ne s'y étoit attendu, & il n'en put partir qu'au mois d'Octobre de l'année 1706. Il s'étoit fait accompagner d'une troupe de ses plus fervents Néophytes, auxquels il avoit inspiré toute l'ardeur de son zele, & après avoir visité les Profélytes qu'il avoit faits dans ce Pais, & qu'il retrouva dans les mêmes dispositions où il les avoit laissés, il passa chez les Sibacas, dont le Maponó avoit l'année précédente juré sa perte. Ce faux Prêtre étant mort de la maniere que j'ai dit, les Sibacas s'étoient fortement persuadés que la maladie qui l'avoit enlevé, étoit une punition de leurs Dieux, dont le Missionnaire étoit Ami, & qu'ils s'attireroient les mêmes effets de leur colere, s'ils le recevoient mal.

Conversion des Sibacas.

Le Pere, instruit de ce préjugé, commença par leur en faire connoître la fausseté: il réussit d'abord à détromper le Cacique, & à lui faire comprendre que c'étoit le Dieu des Chrétiens, qui avoit exercé sa justice vengeresse sur le Maponó, & sur tous ceux qui s'étoient déclarés ses Ennemis; mais ce qui fit encore plus d'impression sur un grand nombre de ces Infidèles, c'est que le Fils & le Successeur du Maponó fut gagné à Jesus-Christ par un jeune Chiquite de la suite du Missionnaire, & que le jour même qu'il ouvrit les yeux à la vérité, il convertit deux Hommes des plus accredités dans la Bourgade. Alors tous déclarerent qu'ils vouloient être Chrétiens; & dès le lendemain on s'assembla dans la grande Place

pour
d'abo
sur le
L'
fer u
gneu
ple se
à hau
Notr
noire
plus
plit
voit
" il,
" ce
" gr
" c'
La
coëvi
tions
son f
fidele
ce q
plus
laisse
trum
man
avoir
Pere
yeux
Ils a
s'atte
ble,
L
proc
irrita
de c
en a
de se
selon
pas

pour entendre l'instruction du Missionnaire, qui s'aperçut d'abord qu'un plus grand Maître que lui agissoit puissamment sur les cœurs de tous ceux qui l'écoutoient.

L'Instruction finie, il fit planter une grande Croix & dresser un Autel, sur lequel il exposa des Images de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge & de Saint Michel. Tout le Peuple se mit à genoux, &, prosterné la face contre terre, répéta à haute voix, après le Serviteur de Dieu, cette Priere : *Jesus, Notre Seigneur, soyez notre Pere ; Marie, Mere de Dieu, soyez notre bonne Mere.* Depuis ce tems-là on n'entendoit presque plus dans cette Bourgade que ces mêmes paroles, ce qui remplit le cœur du saint Homme d'une joie céleste, qu'il ne pouvoit plus, ni exprimer, ni contenir. » Mon Dieu, s'écrioit-il, que je suis bien païé de toutes mes fatigues, en voyant ce Peuple vous reconnoître pour son Créateur & son Seigneur ! Qu'il vous adore, qu'il vous aime, qu'il vous serve, » c'est toute la récompense que je vous demande.

La Foi avoit déjà poussé de si profondes racines dans le cœur des Sibacas, qu'elle se trouva à l'épreuve des persécutions : peu s'en fallut même que le Maponé ne fût baptisé dans son sang. Il se vit inopinément attaqué par une troupe d'Infidèles, qui lui firent d'abord les plus sanglans reproches de ce qu'étant le Ministre de leurs Dieux, & par conséquent plus obligé que personne à maintenir leur culte, il s'étoit laissé séduire par un Imposteur Etranger, & se faisoit le vil instrument de son impiété ; ils l'exhorterent ensuite à leur demander pardon de son Apostasie, à réparer le scandale qu'il avoit donné, à ramener le Cacique à la Religion de ses Peres, & à travailler de concert avec lui à faire ouvrir les yeux à tous ceux que leur exemple avoit entraînés dans l'erreur. Ils ajoutèrent que s'il refusoit de suivre leur conseil, il devoit s'attendre que les Dieux se vengeroient d'une maniere terrible, & que leurs premiers coups tomberoient sur lui.

Le fervent Cathéchuмене ne fut ébranlé, ni par ces reproches, ni par ces menaces, il ne fit même qu'en rire ; ce qui irrita si fort les Infidèles qu'ils se jetterent sur lui, le chargerent de coups, le foulerent aux pieds, & lui firent sortir le sang en abondance par la bouche. Dès qu'ils se furent retirés, un de ses Amis, touché du triste état où il le voïoit, lui dit que selon toutes les apparences ces Furieux n'en demeureroient pas là, & l'exhorta à faire au moins semblant de conserver

Ferveur d'un
Cathéchuмене

Sa constance.

1606-07.

quelque respect pour les Dieux, & à persuader au Cacique d'en faire de même. Il répondit qu'il s'en garderoit bien, qu'il seroit charmé de faire au vrai Dieu un sacrifice de sa vie, en reconnoissance de la grace qu'il lui avoit faite de le connoître, & qu'il étoit résolu de défendre jusqu'au dernier soupir les vérités dont on l'avoit instruit, & dont il étoit intimement persuadé. Sa constance fit perdre à ses Persécuteurs toute esperance de le regagner, & sa vertu les obligea à le respecter.

Des succès si prompts devoient, ce semble, retenir le P. Cavalero chez les Sibacas, au moins jusqu'à ce qu'il y eût fait un Établissement solide; mais il n'étoit envoie que pour jeter la semence Evangelique, & que pour préparer cette terre à la recevoir: d'autres après lui devoient arroser & recueillir. Les Apôtres en ont ainsi usé partout où ils ont porté leurs premiers pas: toute leur prudence consistoit, en bien des rencontres, à suivre le mouvement de l'Esprit qui les inspiroit; & l'Écriture qui nous les représente tantôt parcourant l'Univers avec la rapidité d'un Aigle qui fend les airs, tantôt entraînés comme des nuées légères, où le vent les pousse, nous donne assez à entendre qu'ils ne sont pas toujours les Maîtres de se conduire par leurs propres lumieres.

Le P. Cavalero chez les Quiriquicas.

L'Homme Apostolique prit donc, lorsqu'on y pensoit le moins, la résolution de passer chez les *Quiriquicas* qui étoient depuis long-tems en guerre avec les Sibacas. Le Cacique de ceux-ci, auquel il proposa de l'accompagner, mit d'abord tout en œuvre pour le détourner de ce voiage; il ajoûta que pour lui il s'exposeroit à pure perte, en paroissant chez ses Ennemis, & que sa présence mettroit même un obstacle invincible au dessein qu'il avoit de convertir ces Indiens. Le Pere lui repliqua qu'il comptoit bien de commencer par reconcilier les deux Bourgades; & la tendre amitié que le Cacique lui portoit, le fit passer par-dessus toutes ses craintes. Ils partirent donc ensemble, & lorsqu'il furent arrivés à la vûe de la Bourgade où ils alloient, le Pere Cavallero envoya deux de ses Néophytes pour observer en quelle disposition étoient les Habitans.

Ils lui rapportèrent qu'il y avoit parmi eux de grands mouvemens; qu'un Particulier, fort zélé pour l'honneur de ses Dieux, avoit jetté l'allarme parmi eux; & que leur Mapono avoit eu beau leur représenter qu'il falloit que leurs Dieux fussent bien foibles,

foibles si un Homme seul & sans armes pouvoit abolir leur culte, il n'avoit pu calmer leurs esprits; que le Cacique avoit fait prendre les armes à ses Soldats, & qu'il l'attendoit pour l'immoler aux Dieux tutelaires de la Nation. Le Pere écouta ce récit de sang froid & continua son chemin, & le Cacique des Sibacas ne voulut point le quitter. A-peine avoient-ils fait quelques pas, qu'ils entendirent un grand bruit; & un moment après ils virent les Infideles qui venoient à eux, armés de toutes pieces, & s'étendoient comme pour les envelopper.

Alors il vint en pensée au Serviteur de Dieu de lever bien haut une Image de la Vierge, qu'il portoit partout, & les Barbares s'étant mis en devoir de tirer sur lui, leurs bras devinrent si foibles, qu'à-peine pouvoient-ils tenir leurs arcs & leurs fleches; ce qui les effraia si fort, qu'ils gagnerent avec précipitation un Bois qui n'étoit pas fort éloigné. La fraieur se communiqua même si promptement à la Bourgade, qu'il n'y resta qu'un Indien, nommé *Sonema*, qui dans la suite fut un des instrumens dont Dieu se servit pour la conversion de ses Compatriotes. Le Pere y entra aussi-tôt, & comme il la parcouroit, il découvrit deux de ces prétendus Sanctuaires, dont j'ai parlé, avec les Idoles qu'on y adoroit. A cette vûe son zele s'enflamma; il mit les Idoles en pieces, renversa les Autels, & aiant fait allumer un grand feu, il y réduisit en cendre tout ce qui avoit servi au culte de ces fausses Divinités.

Le Cacique des Sibacas lui dit alors qu'il voioit bien qu'il ne pouvoit plus traiter avec les Quiriquicas; qu'il n'y avoit pas même de sûreté à rester dans cette Bourgade, & qu'il ne voioit point d'autre parti à prendre, que de se retirer. Le Pere Cavallero lui répondit qu'il feroit bien de s'en retourner chez lui, qu'il l'en prioit même; mais que pour lui il étoit venu pour prêcher l'Evangile à ces Infideles, & qu'il alloit les attendre. Il dit ensuite à ses Chiquites, qu'il ne retenoit personne; mais tous lui protesterent qu'ils le suivroient partout jusqu'à la mort. Le Cacique fit de nouvelles instances pour l'obliger à retourner avec lui dans sa Bourgade, & n'y aiant pu réussir, il prit congé de lui.

Dès qu'il fut parti, le Serviteur de Dieu prit son Breviaire, & tandis qu'il récitoit son Office, il aperçut à son côté un Indien de haute taille, qui paroissoit serieusement occupé à le considerer. Cét Homme s'étoit imaginé que le Livre, où

1706-07.

le Missionnaire lisoit avec tant d'attention , contenoit le charme qui avoit fait tomber de foiblesse les bras de ceux qui vouloient le percer de leurs fleches , & il s'efforça de le lui arracher des mains. Le Pere , qui reconnut que cet Homme étoit le Cacique de la Bourgade , se douta de ce qui lui passoit dans la tête. Il voulut le défabufer ; & fit tout son possible pour lui faire entendre que c'étoit l'Ennemi du salut des Hommes , qui mettoit tout en œuvre pour le retenir , lui & ses Vassaux , dans leur aveuglement.

Le Cacique l'écouta sans l'interrompre , puis , haussant les épaules , alla prendre chez lui un gros faisceau de fleches , qu'il porta dans le Bois , où étoient tous ses Indiens. La nuit suivante il y tint un grand Conseil , où Sonema se trouva. On eut beaucoup de peine à y convenir du parti qu'on devoit prendre ; & Sonema , profitant de cette irrésolution , prit la parole , & dit qu'on auroit grand tort d'entreprendre sur la vie d'un Homme , dont la bonté & la douceur lui avoient paru au-dessus de toute expression. Ce peu de mots eut sur le champ son effet ; il fut résolu de recevoir le saint Homme , & de s'abandonner à sa conduite. Tous l'allerent chercher & le trouverent dans une assez méchante Cabanne , où il s'étoit retiré. Il les reçut à bras ouverts, & avec aussi peu d'étonnement, que s'il les eût attendus. Il leur parut avoir quelque chose au-dessus de l'Homme : ils se jetterent à ses pieds , lui demanderent pardon d'avoir attenté sur ses jours , & resterent en cette posture , jusqu'à ce qu'il les obligeât de se relever.

Toute cette
Bourgade se
convertit.

Le Mapono vint ensuite , & se tint pendant quelque tems en sa présence avec un air modeste & respectueux sans dire un seul mot. L'Homme apostolique l'embrassa , le fit asseoir auprès de lui , & voiant tous les Indiens rester autour de la Cabanne , il en sortit , & commença à leur expliquer les principaux articles de la Doctrine Chrétienne. Tous paroissoient assez attentifs , mais ils jettoient de tems en tems les yeux sur le Mapono pour voir ce qu'il pensoit de tout ce qu'il entendoit. Il ne les laissa pas long-tems dans cette incertitude ; à peine le Pere eut-il cessé de parler , qu'il se jeta à ses pieds & le conjura de le recevoir au nombre de ses Disciples : il se leva ensuite , & se tournant vers les Indiens , il confessa hautement qu'il avoit été jusques-là dans l'erreur ; qu'il reconnoissoit que Jesus-Christ étoit le vrai Dieu , que sa Loi étoit la seule , qui pût conduire les Hommes à la fin pour laquelle ils ont été créés ; qu'il exhortoit tout le monde à l'embrasser ,

& qu'
mém
imp
L
phy
emb
cieux
Croi
com
tant
cas
élevé
Enfa
de le
qu'il
fois
pren
befo
Il
mett
pello
tems
bien
voul
en le
jurer
perm
form
Saint
en p
lut c
plutê
deva
parut
tions
rent
ensui
ces
& ils
des d
leur

& que, pour réparer ses infidélités passées, il vouloit aller lui-même avec ce saint Homme publier par-tout des vérités si importantes.

Le Serviteur de Dieu étoit transporté de joie ; & les Néophytes, charmés de ce qu'ils venoient d'entendre, coururent embrasser le Mapono. Pour ne pas perdre des momens si précieux le P. Cavallero fit travailler sur le champ à une grande Croix, & tous y voulurent mettre la main ; elle fut portée comme en triomphe dans la grande Place, les Chiquites chantant à deux Chœurs les Litanies de la Passion. Les Quiriquicas étoient ravis hors d'eux-mêmes ; & dès que la Croix fut élevée, tous, après l'avoir adorée, coururent chercher leurs Enfans, les présentèrent au Pere Cavallero, & le conjurerent de les baptiser. Il y consentit : le nombre en étoit si grand, qu'il y employa tout le jour ; les bras lui tomberent plus d'une fois de lassitude, & il eut peine à trouver le moment de prendre un peu de nourriture, dont il avoit un extrême besoin.

Il auroit bien voulu dès-lors recueillir tous les fruits, que permettoit une Terre si bien préparée ; mais l'obéissance le rappelloit à son Eglise, & il ne pouvoit pas différer plus long-tems son départ, sans s'exposer à le rendre impossible. Il y eut bien des larmes répandues, quand il fallut se séparer. Tous voulurent l'accompagner fort loin ; ils lui firent promettre, en le quittant, qu'il ne tarderoit pas à les revenir voir, & conjurerent les Chiquites de le leur ramener, dès que la saison le permettroit. Ils lui offrirent plusieurs de leurs Enfans pour les former au Service divin, & il en accepta trois. Il resta à Saint-François-Xavier jusqu'au quatrième d'Août 1707, qu'il en partit avec une nouvelle troupe de Chiquites : mais il voulut commencer par visiter les Sibacas. Leur Cacique n'eut pas plutôt appris qu'il approchoit, qu'il alla bien accompagné au-devant de lui, avec une bonne provision de Poissons. Dès qu'il parut dans la Place de la Bourgade, tout retentit d'acclamations & de cris de joie : ils l'environnerent tous, lui demandèrent sa bénédiction, & voulurent lui baiser la main. Il apprit ensuite qu'il y avoit entr'eux & les *Ziritucas*, quelques semences de guerre ; il fit prier ces derniers de le venir trouver, & ils vinrent sur sa parole. Il écouta les plaintes réciproques des deux parties : il n'eut aucune peine à les réconcilier, & il leur fit jurer une amitié éternelle.

Le P. Cavallero est obligé de retourner à Saint-François Xavier.

1707.

Le lendemain il les assembla tous, leur parla long-tems de la sainteté de nos Mysteres, & leur donna des Cantiques traduits en leur Langue, qui contenoient tous les articles essentiels de la Doctrine Chrétienne. Ils les apprirent par cœur, & en faisoient sans cesse retentir leurs Bourgades & les Campagnes. Leur foi étoit si vive & si simple, qu'elle mérita d'être récompensée par des marques sensibles d'une singuliere protection du Ciel. Le Pere Cavallero aiant ensuite achevé de baptiser tous les Enfans qui étoient nés depuis son absence, & se préparant au Baptême des Adultes, fut prié de se transporter chez les *Jurucarez*, qui désoloient tout ce Pais, pillant & massacrant tout ce qui tomboit sous leurs mains: il y alla; & comme il n'avoit point de Guides, il se trouva à l'entrée de leur Bourgade, lorsqu'il s'en croïoit encore assez loin. Il avertit alors les Chiquites, qui ne le quittoient point, de faire un Acte de Contrition, & il leur donna une absolution générale. Un moment après un *Jurucarez*, qui avoit été témoin de cette action, vint se prosterner à ses pieds, & lui protesta qu'il vouloit vivre & mourir avec lui.

Conversion
des *Jurucarez*.

Le Maponno avoit été averti, dès la veille, de l'arrivée du Missionnaire; & dans la crainte de perdre son crédit, s'il étoit reçu dans la Bourgade, il avoit commandé, de la part de ses Dieux, à tous les Habitans de se retirer dans les Bois, de sorte que le Pere en y entrant n'y trouva presque personne, & que ceux mêmes, qui y étoient restés, prirent la fuite dès qu'ils le virent, à la reserve d'un jeune Homme d'une figure fort aimable. Le Serviteur de Dieu lui fit bien des amitiés, & les accompagna de quelques petits présens: cet Indjen les reçut avec reconnoissance, & alla ensuite rejoindre ses Compatriotes. Il leur dit que le Prêtre étranger, qu'on leur avoit représenté comme un Homme monstrueux, n'étoit rien moins que cela; qu'il n'étoit pas possible d'en voir un plus affable & plus doux, & qu'il falloit que leurs Dieux se connussent bien mal en Hommes, pour être effraïés de celui-ci.

Il ne leur en fallut pas davantage pour les engager tous à retourner chez eux. Le Pere, qui les vit venir, alla au-devant d'eux, & les charma tellement, qu'il n'eut aucune peine à s'en faire écouter. Il les instruisit; & l'Esprit saint leur parla en même tems si efficacement au cœur, qu'ils renoncèrent sur le champ à leurs fausses Divinités. L'Homme apostolique, les voyant si bien disposés, se fit apporter dans la Place pu-

blique
soula
persua
& le C
cipaux
représe
avoir r
l'instru
faire à
Croix
ques d
baptisa
aller de

Ils l
allés au
des qu
tarda p
depuis
on leur
voïée,
Bourga
ment c
Caciqu
dans u
en larm
que cet
point f
tant le
peçt l'in
les Act
expira
Prédest

Le j
sion gé
aïont il
obtenir
les Mal
après a
puis il l
en fort
& elles

blique tout ce qui avoit servi à leur Culte superstitieux, le foula aux pieds en leur présence, & le jetta au feu. Il leur persuada ensuite de cesser toute hostilité contre leurs Voisins, & le Cacique lui promit d'aller incessamment avec ses principaux Officiers offrir la paix à tous ses Ennemis; mais il lui représenta qu'étant fort vieux, il craignoit de mourir sans avoir reçu le Baptême. Le Pere, qui n'avoit pas encore pu l'instruire suffisamment, le rassura, & lui promit de le satisfaire à son retour. Le Cacique le pria de lui donner une Croix pour gage de sa parole & pour se garantir des attaques du Démon, & il l'obtint sans peine. Le Missionnaire baptisa ensuite un grand nombre d'Enfants, & partit pour aller dégager la parole, qu'il avoit donnée aux Quiriquicas.

Ils lui firent un très grand accueil, plusieurs mêmes étoient allés au-devant de lui; mais il s'aperçut bientôt que ces marques d'affection avoient quelque chose de forcé, & il ne tarda point à en découvrir la cause. Il regnoit parmi eux, depuis qu'il les avoit quittés, une Maladie contagieuse; & on leur avoit persuadé que c'étoit lui qui la leur avoit envoyée, pour les punir de ce qu'à sa première Entrée dans leur Bourgade, ils avoient voulu le faire périr. Il étoit actuellement occupé à les désabuser, lorsqu'on vint lui dire que le Cacique étoit près d'expirer. Il courut chez lui, & le trouva dans un délire phrénétique: il se mit à genoux, & fondant en larmes, il demanda à Dieu par les mérites de Jesus-Christ, que cette Ame rachetée du sang de son Fils unique ne fût point frustrée du bienfait de la Rédemption. Au même instant le délire cessa; le Malade revenu à lui, écouta avec respect l'instruction que lui fit le saint Homme, prononça tous les Actes qu'il lui suggéra, fut baptisé, & peu de tems après expira dans tous les sentimens qui caractérisent la mort des Prédestinés.

Le jour suivant le Serviteur de Dieu ordonna une Procession générale, où il fit porter l'Image de la Sainte Vierge, dont il exhorta tout le monde à implorer la protection, pour obtenir de Dieu que la Maladie cessât. Il visita ensuite tous les Malades, récita auprès d'eux la Salutation Angelique, après avoir demandé à chacun s'il croioit en Jesus-Christ, puis il leur appliqua son Image. Tous les Assistans, qui étoient en fort grand nombre, joignoient leurs prières aux siennes, & elles furent exaucées; tous les Malades furent bientôt sur

Ce qui se passe
chez les Qui-
riquicas.

1707.

Le P. Caval-
lero chez les
Cazoquias.

ped. Alors tous les ombrages, qu'on avoit voulu faire prendre à ces Indiens, se dissipèrent, & on en perdit jusqu'au souvenir.

Le Pere Cavallero crut pouvoir après cela s'absenter pour quelque tems, & passa chez les *Cazoquias*. A-peine s'étoit-il mis en chemin, que le Cacique d'une autre Bourgade, suivi d'un grand nombre de ses Vassaux, vint lui faire de grands reproches de ce qu'il n'étoit point encore venu chez lui. Le Pere le reçut avec amitié, & l'invita à le suivre chez les *Cazoquias*, où étant arrivé le premier avec ses Chiquites, il se montra dans la Place publique le Crucifix à la main. Il y fut d'abord salué d'une grêle de fleches : deux de ses Catechistes, dont l'un portoit l'Image de la Sainte Vierge, furent blessés à ses côtés ; pour lui, les fleches venoient tomber à ses pieds, comme si elles eussent été arrêtées par une main invisible. Il avançoit cependant toujours ; & les Barbares étonnés, jetterent leurs arcs & leurs fleches par terre, ou elles leur tomberent des mains.

L'Homme apostolique apperçut alors le Mapono, & s'approchant de lui, avec un air également noble & affable, » ne » voiez-vous pas, lui dit-il, que vous ne pouvez rien contre » moi, tant qu'il plaira au vrai Dieu, dont je suis l'Envoié, » de me garantir de vos traits ? Croiez-vous encore que vos » fausses Divinités puissent faire la même chose en faveur de » ceux qui les encensent ; elles, dont vous me voiez braver » la puissance. Reconnoissez donc votre aveuglement ; adorez le Dieu, qui rend les vôtres si impuissans, & qui vous » punira d'une maniere terrible, si vous continuez à fermer » les yeux pour ne pas voir la lumiere qu'il vous présente.

Le Mapono, qui, à la premiere nouvelle de l'approche du Missionnaire, avoit envoié un Exprès à un Cacique voisin pour l'engager à venir au secours de ses Dieux, se trouva tout-à-coup tellement changé, qu'il étoit étonné lui-même de ne plus se reconnoître. Il embrassa le saint Homme, le mena chez lui, & le régala de son mieux. Quelque tems après le Cacique entra sans armes, donna au Pere les plus grandes marques d'estime & d'amitié, félicita le Mapono du changement qu'il voioit en lui & du bonheur qu'il avoit de posséder un Homme si merveilleux, & l'exhorta à perséverer dans les bons sentimens où il le voioit.

On vint alors avertir le Pere que ses deux Chiquites, qui

avoient
les tro
par les
que qu
se voi
Infide
la flec
nerfs e
le fais
plus en
il avoi
rentren
recouv

Ce
le Die
Mission
devoie
cique d
zoquia
le mêm
venir v
neurs ;
comme
tre Die
sur le
après c
ment d
de tem
retourn
son dép
qu'il lu
compa

Il lu
l'y égar
jeune T
de tem
avoit d
le reçu
trouva
gulier à
Bourga

avoient été blessés, étoient fort mal. Il courut à leur secours, les trouva étendus par terre baignés dans leur sang, dévorés par les Mosquites, & n'ayant pour tout appareil sur leurs plaies, que quelques feuilles d'arbres, mais benissant le Seigneur de se voir en cet état & sur le point de mourir pour le salut des Infidèles. L'un d'eux n'étoit baptisé que depuis quelques mois; la fleche lui avoit percé le bras de part en part, & comme les nerfs étoient offensés, ses douleurs étoient si vives, qu'elles le faisoient souvent tomber en syncope. L'autre étoit encore plus en danger: les intestins lui sortoient du bas ventre, où il avoit reçu le coup, & on eut bien de la peine à les faire rentrer. Mais lorsqu'on désespéroit le plus de leur guérison, ils recouvrent tout-à-coup une santé parfaite.

Ce double miracle acheva de persuader aux Cazoquias que le Dieu des Chrétiens méritoit seul d'être adoré, & le saint Missionnaire n'eut plus que la peine de les instruire de ce qu'ils devoient croire & pratiquer. Il ne put ensuite refuser au Cacique des *Subaracas*; celui-là même que le Mapono des Cazoquias avoit voulu engager à venir défendre ses Dieux, & le même apparemment qu'il avoit rencontré en chemin, de venir visiter sa Bourgade. Il y fut reçu avec de grands honneurs; ces Indiens paroissoient hors d'eux-mêmes de joie, & commencèrent par déclarer qu'ils ne vouloient plus avoir d'autre Dieu, que celui des Chrétiens. Ils en furent récompensés sur le champ par la guérison subite de tous leurs Malades, après que le Pere Cavallero eût récité sur eux le commencement de l'Evangile de Saint Jean. Il resta néanmoins fort peu de tems dans cette Bourgade, parceque la saison le pressoit de retourner à son Eglise. Il consola les Indiens consternés de son départ, en leur promettant de revenir les voir le plutôt qu'il lui seroit possible, & toute la Jeunesse eut ordre de l'accompagner jusqu'à Saint-François-Xavier.

Il lui fallut passer une assez grande Forêt; & ses Guides l'y égarent: il s'adressa au Saint Archange, Conducteur du jeune Tobie, & aux Anges-gardiens des *Mañaticas*; & peu de tems après il se trouva chez les *Arupurocos*, auxquels il avoit déjà prêché l'Evangile dans un de ses voyages, & qui le reçurent très bien. De-là il passa chez les *Bahocas*, qu'il trouva disposés de longue main par un événement assez singulier à embrasser le Christianisme. Il avoit déjà passé par leur Bourgade dans une de ses Courses apostoliques, & on l'avoit

1707.
Guérison miraculeuse.

Conversion des Subaracas.

Événement singulier.

1707.

logé dans une Cabanne fort propre, où il fut surpris de voir des especes de disciplines armées d'épines. Comme il en témoigna son étonnement, on lui dit qu'il y en avoit de semblables dans toutes les Cabannes. Il demanda au Cacique quel usage on en faisoit, & voici ce que ce Chef lui répondit.

» Les Indiens *Borrillos* nous prièrent un jour de les recevoir parmi nous, & nous y consentîmes : c'étoit une Nation fiere & hautaine, qui prit avec nous des airs méprisans, & tourna en ridicule toutes nos actions : nous en fûmes piqués au vif, & nous résolûmes de nous défaire de ces Insolens. Au milieu d'une nuit fort obscure, nous fîmes périr tous les Hommes, & nous réservâmes les Femmes & les Enfants, dont nous pouvions tirer quelque service. Notre Bourgade fut aussi-tôt attaquée de la Peste, & nous ne doutâmes point que ce ne fût un châtiment du Ciel, dont nous cherchâmes aussi-tôt à appaiser la colere. Nous avions oui dire, que parmi les Chrétiens, l'instrument de Pénitence, que vous avez été surpris de trouver dans nos Cabannes, étoit en usage pour expier les fautes qu'on a commises contre Dieu, & nous prîmes la résolution de nous en servir pour expier notre crime ; nous plantâmes une Croix, au pied de laquelle nous allions tous les jours nous prosterner, & nous mettre tout le Corps en sang. Le Ciel nous avoit sans doute inspiré ce moïen de le fléchir ; car peu de jours après la Maladie cessa, & depuis, personne n'en est mort. Nous continuons à adorer la Croix, & nous conservons les instrumens de notre pénitence, afin de ne pas perdre le souvenir de notre guérison.

Le Tucuman
en proie aux
Indiens du
Chaco.

Le Père Cavallero auroit bien voulu pouvoir, avant que de retourner à Saint-François-Xavier, confier pendant son absence le soin de recueillir les fruits de ses travaux parmi les *Mañaticas*, à quelque Missionnaire ; mais il ne lui fut pas possible d'en obtenir un seul de son Provincial, la triste situation où se trouvoit alors le Tucuman, & le surcroît d'occupation, qu'elle donna pendant plusieurs années aux Jésuites, ne permettant pas d'en destiner aucun à une si bonne œuvre. Depuis que les *Chiriguanes* avoient contraint les Missionnaires, qui s'étoient établis parmi eux, de les abandonner, ces *Barbares* laissoient les Espagnols assez tranquilles : mais, comme si le Tucuman n'avoit point eu d'autres Ennemis à craindre que cette Nation, on y porta la sécurité jusqu'à la plus

plus ;
Peupl
expéd
muer
curité
ganda

Le
neurs
à la f
blique
deles
bitatio
lé les
les lie
Après
taquer
des cr
Habit
ruinée
resse,

Les
Gentil
avoit t
de dis
pour l
rendu
neur,
Ville.
fes Fr
Chaco
tôt qu
moins
qu'il p
encore
le moi
tance,

Il n
confer
caracte
purem
& qu'
Ta

plus grande indolence. On s'y étoit persuadé que les autres Peuples de cette Frontiere du Chaco, intimidés par la dernière expédition de Dom Angelo de Paredo, n'oseroient plus remuer : mais ces Barbares voiant les Espagnols dans cette sécurité, crurent pouvoir recommencer impunément leur brigandage, & ils les poussèrent fort loin.

Le malheur du Tucuman fut de n'avoir alors ni Gouverneurs, ni Commandans qui veillassent, comme ils le devoient, à la sûreté de ses Frontieres, & qui préférassent l'utilité publique & le service du Roi à leur intérêt particulier. Les Infidèles s'en apperçurent & en profiterent. Le ravage des Habitations les plus exposées à leurs courses n'ayant pas réveillé les Espagnols de leur assoupissement, ils se jetterent sur les lieux, où l'on se croioit le plus à l'abri de leurs hostilités. Après avoir rempli d'horreurs toutes les Campagnes, ils attaquèrent les Villes, en désolèrent les environs, y commirent des cruautés inouïes, & réduisirent un grand nombre de leurs Habitans à la mendicité. La Ville d'Esteco fut entièrement ruinée, & de ses débris on ne put faire qu'une simple Forteresse, qui n'a pas même subsisté long-tems.

La Ville d'Esteco est ruinée

Les choses en étoient là, lorsque Dom Estevan de Urizar, Gentilhomme du Guipuscoa, Chevalier de Santiago, & qui avoit servi pendant plusieurs années en Italie avec beaucoup de distinction, arriva d'Espagne avec des Provisions du Roi, pour le Gouvernement de cette Province. A-peine s'étoit-il rendu à Salta, qui étoit alors le séjour ordinaire du Gouverneur, que des Indiens s'en approcherent pour insulter cette Ville. Leur hardiesse lui fit comprendre la nécessité d'assurer ses Frontieres, & sa première pensée fut d'entrer dans le Chaco avec toutes ses forces ; mais comme il reconnut bientôt qu'il n'en avoit pas assez pour y faire des conquêtes, & moins encore pour les conserver, il prévint que tout le mal qu'il pouvoit faire à ses Ennemis, n'aboutiroit qu'à les aigrir encore davantage, si après les avoir intimidés il ne trouvoit le moïen d'adoucir leurs mœurs, & de fixer leur inconstance, en les engageant à embrasser le Christianisme.

La Ville de Salta insultée.

Il ne voulut pourtant rien résoudre avant que d'en avoir conféré avec ceux qui avoient une plus grande connoissance du caractère de ces Peuples, & tous furent d'avis qu'une guerre purement défensive, qui ne consisteroit qu'à bâtir des Forts, & qu'à entrer en négociation, ne répareroit pas l'honneur

1708.

de la Nation , qui demandoit une vengeance éclatante des excès , où l'insolence de ces Barbares s'étoit portée. Mais il ne voulut pas encore prendre sur lui de recommencer une guerre offensive , qui ne pouvoit se faire qu'à grands frais , & il voulut y être autorisé par l'Audience Roiale , qui le renvoia au Viceroi du Pérou. Ce fut la premiere affaire , dont le Marquis dos Rios (1) se trouva chargé en prenant possession de cette Charge ; il répondit au Gouverneur du Tucuman , que son avis étoit qu'il fit une bonne guerre aux Tobas , aux Mataguayos , aux Mocovis & à leurs Alliés , & il lui envoya une délibération des Théologiens , qui croïoient cette guerre juste & nécessaire.

Préparatifs
pour la guerre

La premiere chose que fit Dom Estevan , quand il eut reçu cette réponse , fut d'écrire au Pere Antoine Garriga , Visciteur des Jésuites du Paraguay , pour lui demander quatre de ses Religieux , & ce Pere lui envoya sur le champ les Peres François de Guevara , Balthazar de Texeda , Antoine Machoni , & Joachim de Yegros. Le dessein du Gouverneur , en demandant des Missionnaires , étoit d'offrir la paix aux Barbares , après qu'il les auroit humiliés , à condition qu'ils recevroient chez eux des Peres de la Compagnie ; qu'ils les traiteroient bien , & se rendroient dociles à leurs instructions. Il retint auprès de sa personne le P. Machoni , auquel le Chapitre de la Cathédrale , dont le Siege étoit vacant , donna tous les pouvoirs de grand Vicaires dans l'Armée , & il distribua les trois autres aux différens Corps de Troupes , qui devoient agir séparément.

Les préparatifs de la premiere campagne se firent avec la plus grande promptitude. Tous les Espagnols qui ne pouvoient servir en personne , fournirent à la dépense , chacun à proportion de ses facultés , & le Gouverneur en fit du sien la plus grande partie. Je trouve dans un bon Mémoire , qu'il y employa soixante mille piastres. L'Armée fut composée de sept cents quatre vingts Espagnols , sans compter les Officiers , des Milices de Tarija & de Rioja , d'une Compagnie de la Forteresse d'Esteco , d'un Corps de Chiriguanes , & de cinq cents Indiens. La Ville de l'Assomption devoit aussi mettre sur pied un Corps de cinq cents Hommes , celle de Corrientès , un de deux cents , & celle de Santafé un de trois cents : mais ces trois Corps n'étoient destinés qu'à tenir en respect les Peuples

(1) C'est le même qui étoit Ambassadeur d'Espagne en France à la mort de Charles II , dont il présenta le Testament au Roi Louis XIV.

du C
cher

L'a
de do
d'emp
verne
Troup
arrive
situati
de l'ép
parce
s'étoie
des ro
les Fe
qu'on

On
roit la
nage d
sition
Alfon
fut da
deux
leurs
Il étoit
Jésuite
dans s
dont p

Cela
trer da
Rouge
de Sain
cume
cienne
aller p
constru
Malba
D. An
Prison
Néoph
taché à
Le d

du Chaco les plus voisins de ces trois Villes, pour les empêcher d'envoyer du secours aux Ennemis.

1709 - 10.

L'Armée entra dans le Chaco par plusieurs endroits, afin de donner de toutes parts de l'inquiétude aux Barbares, & d'empêcher qu'ils ne se secourussent mutuellement. Le Gouverneur avoit très bien concerté les différentes marches de ses Troupes, & il avoit pourvu à tous les accidens qui pouvoient arriver, de maniere qu'il ne laissoit rien à deviner en quelque situation qu'on se trouvât. Il avoit ordonné qu'on passât au fil de l'épée tous les Indiens qui seroient pris les armes à la main, parceque ceux qu'on avoit épargnés dans la guerre précédente, s'étoient vantés qu'on n'en avoit ainsi usé, que par la crainte des représailles; mais il avoit recommandé qu'on épargnât les Femmes, & les Enfans au-dessous de quatorze ans, & qu'on se contentât de les faire Prisonniers.

L'Armée entre dans le Chaco.

On avoit appris depuis peu que les Lulles, dont on ignoroit la retraite depuis plus d'un siècle, étoient dans le voisinage des Mocovis. Le Général voulut savoir en quelle disposition ils étoient, & donna ordre au Mestre de Camp Dom Alfonso de Alfaro, Lieutenant de Roi de Santiago, & qui fut dans la suite Gouverneur du Tucuman, de leur envoyer deux Compagnies pour les inviter à prendre les armes contre leurs Voisins, ou pour les engager du moins à rester neutres. Il étoit alors campé sous la Forteresse d'Esteco, & les quatre Jésuites étoient encore avec lui: il leur fit faire une Mission dans son Armée, & elle finit par une Communion générale, dont personne ne se dispensa.

Cela fait, les Milices de Jujui & de Salta eurent ordre d'entrer dans le País ennemi, & de s'avancer jusqu'à la Riviere Rouge, à l'endroit où elle porte le nom de *Rio Grande*. Celles de Saint-Michel, que les Relations appellent les *Milices Tucumanes*, apparemment parceque cette Ville est la plus ancienne du Tucuman, furent commandées en même tems pour aller par un chemin plus droit jusqu'à la même Riviere, y construire un Fort, & y ménager une intelligence avec les *Malbalas*. Elles étoient sous les ordres du Mestre de Camp, D. Antoine de Alurralde, qui l'année précédente avoit fait un Prisonnier de cette Nation, & l'avoit fait instruire & baptiser. Ce Néophyte, qui se nommoit Antoine, étoit bon Chrétien, fort attaché à son Maître, & très affectionné à la Nation Espagnole.

Le dix de Juiller 1710, Dom Estevan partit d'Esteco ac-

1710.
Fort bâti à
Valbuena.

compagné d'un grand nombre d'Officiers réformés , & fut très surpris de rencontrer une bonne partie de son Armée , qu'il croioit déjà bien loin , campée à 18 lieues d'Esteco , sur le bord oriental d'une petite Riviere , qui auprès d'Esteco même en porte le nom , & à l'endroit, où ces Troupes s'étoient arrêtées , est connue sous celui de *Rio de Valbuena*. Elles y avoient même bâti un Fort , & trois raisons avoient déterminé l'Officier , qui les commandoit , à n'aller pas plus loin. La première , que les Partis qu'il avoit envoyés à la découverte , après avoir fait environ quatorze lieues , avoient trouvé tout le País ruiné par les Ennemis ; la seconde , que les chemins étoient impraticables pour les voitures , y aiant partout quantité de fossés très profonds ; la troisieme , qu'en arrivant à la Vallée de Valbuena , il avoit été averti que les Ennemis s'étoient réunis en très grand nombre dans une Forêt voisine ; qu'il paroissoit que leur dessein étoit de laisser passer les Espagnols , & quand ils seroient fort loin , de faire une irruption dans le Tucuman , où ils comptoient de ne trouver aucune résistance.

Des Mocovis
& des Aguilotes
se retirèrent
chez les Abi-
pones.

D. Estevan approuva ces raisons ; cependant les Espagnols ne croioient pas les Ennemis aussi près d'eux qu'ils l'étoient ; car tandis que leurs Chevaux païssoient sans être gardés , il y en eut plusieurs d'enlevés presque sous leurs yeux. Mais D. Jérôme de Piñalossá courut après ceux qui les emmenoiënt ; & ils furent obligés de les abandonner , pour aller se cacher dans l'épaisseur des Bois. Quelque tems après , Dom Estevan de la Nieva & Castilla , que le Général avoit détaché avec cinquante Hommes pour reconnoître le País , lui rapporta qu'il n'avoit pas rencontré un seul Indien , & qu'étant entré dans un Village tout récemment abandonné , puisqu'il y avoit trouvé des feux & des chaudières pleines de viandes , il avoit cru d'abord que les Habitans s'étoient cantonnés dans les Bois , mais qu'il avoit appris bientôt après , que ces Indiens , qui étoient des Mocovis , commandés par le Cacique *Notiviri* , celui-là même qui avoit insulté la Ville de Salta , aiant appris que le Gouverneur de la Province étoit en campagne avec une Armée , avoient pris le parti de se réfugier chez les Abipones , & que presque tous les Aguilotes les avoient suivis.

La retraite d'un Ennemi , qui avoit fait bien du mal aux Espagnols , causa beaucoup de joie au Général , qui ne prévoyoit point que l'orage , que la crainte de ses Armes détournoit de

deffus
la Pla
sur ce
au Fo
il y m
au Se
eut o

Co
Divin
d'Ao
entre
& qu
qu'ils
d'eau
parce
les a
ter ,
saint

Le
une
sacré
en m
sept
qui
fon
d'une
cela
au tr
les e
ges d
Coll
lut le

D
Sain
D. A
do ,
Maj
Ant
les t
fa N
pour

dessus le Tucuman , alloit tomber sur la Province de Rio de la Plata , comme nous le verrons dans la suite. Cependant , sur cet avis , Dom Estevan fit ajouter de nouveaux ouvrages au Fort de Valbuena, auquel il donna le nom de Saint-Etienne; il y mit une forte Garnison , il en confia le Commandement au Sergent Major , D. Nicolas de Vega, & le P. de Yegros eut ordre d'y rester.

Comme cette Forteresse se trouvoit au centre de toutes les Divisions de l'Armée, le Général y séjourna jusqu'au vingtieme d'Août, & pendant ce tems - là il y eut plusieurs rencontres entre les Espagnols & les Indiens , qui furent toujours battus, & qui se virent bientôt réduits à de grandes extrémités, parcequ'ils n'osoient plus sortir de leurs Forêts, où ils manquoient d'eau & de vivres. On en fit aussi beaucoup de Prisonniers, parceque le Général avoit déclaré qu'ils resteroient à ceux qui les auroient pris, sans autre condition, que de les bien traiter, & d'avoir soin qu'ils fussent instruits des vérités de notre sainte Religion.

Les Ennemis
sont réduits à
de grandes ex-
trémités.

Le vingtieme d'Août Dom Estevan , après avoir fait chanter une Messe solemnelle de Saint Bernard, auquel ce jour est consacré, & qui est un des Patrons de la Ville de Salta, se mit en marche vers la Riviere rouge, où il n'arriva que le vingt-sept, après avoir beaucoup souffert de la soif; car ce Pais, qui est celui des Aguilotes, quoique inondé dans la saison des pluies, devient, dès que les eaux se sont écoulées, d'une secheresse extrême, quoiqu'il soit fort couvert. Avec cela, il fallut souvent s'ouvrir avec la hache un chemin au travers les Bois, & il n'est pas plus aisé de marcher dans les endroits découverts qui sont remplis de fourmillieres si larges & si hautes qu'on les prendroit de loin pour de petites Collines. Comme les Chevaux y enfonçoient bien avant, il fallut les applanir, ce qui fit perdre bien du tems.

D'autre part, la disette d'eau aiant obligé les Milices de Saint-Michel à se séparer de celle de Salta, le Mestre de Camp D. Alurraldé qui les commandoit, s'avança jusqu'à *Rio Dorado*, d'où il fit un Détachement sous la conduite du Sergent Major Dom Simon Garcia Valdez, auquel il donna son fidele Antoine pour lui servir de Guide, & pour lui faire connoître les traces des Ennemis. Antoine le conduisit à l'endroit où sa Nation avoit accoutumé de se réfugier lorsqu'elle étoit poursuivie par ses Ennemis; mais on n'y trouva aucun Malbala,

1710.

ce qui obligea le Sergent Major d'aller rejoindre le Mestre de Camp, qui marchoit vers la Riviere rouge. Il le trouva arrêté faute de fourrage, & travaillant à construire un Fort; il s'étoit rejoint pour cela avec le reste des Milices de Saint-Michel, & tout le monde aiant mis la main à l'œuvre, le Fort fut achevé en cinq jours: on lui donna le nom de Saint-Jean; & on y laissa les bagages avec un Détachement pour les garder. On continua ensuite à marcher vers la Riviere rouge, & on la passa le 24.

Rencontre
avec les Mal-
balas.

Il paroissoit de tems en tems des Indiens, qui se jettoient dans les Bois dès qu'ils voioient des Espagnols enfin, le 28, après avoir fait environ 16 lieues, l'avant-garde se trouva vers le coucher du Soleil, en présence d'un Corps d'Infideles, qui achevoient de se loger: C'étoient des Malbalas qui se croient en sûreté, parceque leur Camp étoit environné de Fondrières assez profondes; défierent les Espagnols de venir à eux; mais ils soutinrent mal cette bravade; on tomba si brusquement sur un de leurs Quartiers, qu'à la premiere charge on en tua sept & on en prit huit. Ils n'en attendirent pas une seconde; ils prirent la fuite, laissant aux Espagnols cinquante Chevaux & quelques Brebis.

On traite avec
eux.

On traita bien les Prisonniers à la priere d'Antoine, qui s'offrit pour aller négocier avec sa Nation; ce qui lui fut accordé. Parmi les Prisonniers il y avoit une Femme; Antoine aiant eu quelque conversation avec elle, dit au Mestre de Camp, que s'il vouloit lui rendre la liberté, il espéroit qu'elle entamerait heureusement la négociation. D. Alurraldé y consentit, fit quelques présens à cette Femme, & lui donna un Cheval. Peu d'heures après qu'elle fut partie, la Sentinelle avancée aperçut un Indien à cheval, qui accouroit au galop; il en donna avis au Mestre de Camp, qui lui ordonna de le laisser entrer dans le Fort, ce que le Cavalier fit avec beaucoup d'assurance. On lui demanda ce qui l'amenoit, & il répondit qu'étant allé chercher des vivres, il avoit rencontré une Femme de sa Nation, qui lui avoit appris que son Fils, qu'il pleuroit depuis long-tems comme mort, étoit parmi les Espagnols, & qu'il venoit pour le voir.

Rencontre
heureuse.

C'étoit le Pere d'Antoine, qui le reconnut d'abord, courut l'embrasser, & le voiant tout nud, se dépouilla de son habit pour l'en vêtir. On les laissa quelque tems ensemble, & le Fils, après avoir raconté à son Pere les bons traitemens,

qu'il
parla
tiens
suad
avec
le re
qu'il
part
Valb
covis
à cra
Il
Cam
loit
toute
de se
rut fa
pour
ne de
de C
d'env
que f
l'euss
pouv
Le
Espag
tres,
suivre
& les
cipal
il lui
Alurr
confia
aller
seizie
leur fi
de ma
Caciq
sa Na
Qu
accor

qu'il avoit reçus de son Maître & des autres Espagnols, lui parla du bonheur qu'il y avoit à vivre dans la Religion Chrétienne: il ajoûta tout ce qui lui vint à l'esprit, pour lui persuader qu'il étoit de l'intérêt de sa Nation de faire alliance avec les Espagnols, dont la puissance, ajoûta-t-il, assuroit le repos de tous ceux qui prenoient volontairement ce parti, qu'il se faisoit fort d'obtenir du Mestre de Camp, à qui il appartenoit, que les Malbalas pussent s'établir sur la Riviere de Valbuena, où ils avoient demeuré autrefois, & d'où les Mocovis les avoient contraints de s'éloigner, ce qui n'étoit plus à craindre.

Il alla ensuite rendre compte de cet entretien au Mestre de Camp, qui lui dit qu'il pouvoit assurer son Pere, que s'il vouloit engager son Cacique à venir traiter avec lui, il auroit toute liberté d'aller & de venir, & que jusqu'à ce qu'il eût de ses nouvelles, il feroit cesser toute hostilité. Antoine courut faire part de cette réponse à son Pere, qui partit sur l'heure pour aller conférer avec le Cacique, & dit à son Fils qu'il ne doutoit pas que cette affaire ne réussit au gré du Mestre de Camp. Il revint le 30 de Juillet avec son second Fils, âgé d'environ vingt ans, & dit au Mestre de Camp que le Cacique seroit venu avec lui, si les défiances de sa Femme ne l'eussent obligé d'attendre qu'il fût un peu mieux sur quoi il pouvoit compter.

Les jours suivans quelques Malbalas vinrent se rendre aux Espagnols, & peu de tems après on eut avis que tous les autres, & le Cacique à leur tête, étoient en marche pour les suivre. On les attendit, & comme les Femmes, les Enfans, & les bagages les obligeoient de marcher lentement, le principal Cacique prit les devants. En abordant le Mestre de Camp il lui dit qu'il venoit se mettre en ôtage entre ses mains. Dom Alurralde le reçut avec honneur, & pour lui témoigner une confiance qui répondit à la sienne, il lui dit qu'il pouvoit aller rejoindre sa Troupe, ce qu'il fit. Ils arrivèrent enfin le seizieme d'Août au nombre de quatre cents Familles, & on leur fit le plus grand accueil qui fût possible. Ils y répondirent de maniere à achever de dissiper toutes les défiances. Le grand Cacique demanda un Emplacement, où il pût loger avec toute sa Nation, & on lui en assigna un sur la Riviere de Valbuena.

Quelques jours après, un mal-entendu faillit à rompre un accord si bien ménagé. Les Espagnols, qui manquoient de

Les Malbalas
s'établissent à
Valbuena.

Mal-entendu
& ses suites.

vivres, n'étant point en état d'en fournir à leurs nouveaux Alliés, qui en étoient encore plus mal pourvûs, ceux-ci furent obligés d'aller à la chasse dans les Bois : le Sergent Major Valdez, qu'on attendoit depuis long-tems avec un convoi, arriva sur ces entrefaites, & comme il ne savoit rien de ce qui venoit de se passer, ses Soldats aiant apperçu des Indiens dans les Bois, les prirent pour des Ennemis, coururent sur eux, en arrêterent quelques-uns, & tous les autres s'enfuirent, en criant que les Espagnols les trahissoient. Le Mestre de Camp accourut au bruit, arrêta les Espagnols, qui continuoient à poursuivre les Fuiards, & instruisit ceux-ci de ce qui avoit causé l'erreur. Il fit en même tems distribuer à tous les Malbalas, une partie des provisions qu'il venoit de recevoir, & cette libéralité acheva de les calmer.

Dom Alurraldé crut alors ne devoir plus différer de donner avis à son Général de ce qu'il avoit fait au sujet des Malbalas ; & Dom Estevan n'eut pas plutôt reçu sa Lettre, qu'il monta à cheval pour aller consommmer cette bonne affaire. Dès qu'on le fut à une journée du Camp, Dom Alurraldé alla au-devant de lui avec le Cacique, lequel se fit accompagner d'un bon nombre de ses Guerriers. La rencontre se fit dans une grande Plaine, où les Indiens pouvoient voir d'un coup d'œil la belle ordonnance de l'Escorte du Gouverneur, laquelle étoit fort nombreuse. Ils étoient tous à cheval nus jusqu'à la ceinture, excepté le grand Cacique, Antoine, son Pere, & son Frere ; mais de longues plumes les couvroient assez bien depuis la ceinture jusqu'aux genoux, & leur front étoit ceint d'un bandeau semé de nacres, qui jettoient beaucoup d'éclat, quand le Soleil y donnoit. Si-tôt que le Gouverneur parut, les Espagnols de la suite du Mestre de Camp le saluerent d'une décharge de leurs mousquets, & les Indiens firent, en mettant leurs doigts dans leurs bouches, un cri, qui est la maniere de marquer leur joie & leur respect.

Le grand Cacique s'avança ensuite, tenant de la main droite une espee de javelot, au bout duquel étoit une banderole, sur laquelle il avoit fait écrire en gros caracteres ces mots Espagnols : *Jonasteté, Cacique de la belliqueuse Nation des Malbalas, vient en son nom vous offrir la paix.* Il présenta ce javelot au Gouverneur, qui le reçut gravement sans dire mot ; il embrassa ensuite le Cacique & tous ceux qui l'accompagnoient ; puis

puis i
nus d
la Na
suite
des M
il fall
furent
Natio

Do
Mich
Jean,
gné d
Conse
les Ma
envoie
d'eux
que le
l'emp
de gra
ques-
leur F
clut à
un Fe
de les
en eff
sionna

Cet
les re
son M
faite
Caciq
revêtu
à Ant
leur e
la terr
sures
gnols
à les
que d
leur fé
Partie

puis il leur dit qu'en considération de ce qu'ils étoient venus de leur plein gré se donner à lui, il pardonnoit à toute la Nation les maux qu'elle avoit faits aux Espagnols; ensuite il se remit en marche, & comme pour aller au Fort des Milices de Saint-Michel, où il avoit choisi son quartier, il falloit passer par la nouvelle Habitation des Malbalas; ce furent les Meres de Familles, qui suivant la coutume de cette Nation, firent les honneurs, & s'en acquitterent très bien.

Dom Estevan passa de-là au Fort des Milices de Saint-Michel, qui portoit le nom *du Rosaire*, puis à celui de Saint-Jean, où étoient les Milices de Salta, & qui n'étoit éloigné du premier que de deux lieues: il y assembla un grand Conseil de guerre, pour délibérer s'il étoit à propos de laisser les Malbalas où ils étoient, & s'il ne convenoit pas mieux de les envoyer à Buenos Ayres, où s'il seroit plus facile de s'assurer d'eux, & de leur donner un Missionnaire. Tous convinrent que le Mestre de Camp s'étoit trop pressé de leur accorder l'emplacement qu'ils lui avoient demandé, parcequ'il y avoit de grands inconvéniens à les laisser si près des Mocois; quelques-uns jugerent même qu'il falloit plutôt les renvoyer dans leur País, que les laisser là. Mais, tout considéré, on conclut à leur tenir la parole qui leur avoit été donnée, & à bâtir un Fort à peu de distance de leur Bourgade, sous prétexte de les défendre contre ceux qui voudroient les inquiéter, mais en effet pour les tenir en respect, & pour la sûreté du Missionnaire qu'on leur donneroit.

Cette résolution prise, le Général leur envoia dire qu'il les recevoit au nombre de ses Alliés, & des Vassaux du Roi son Maître; qu'il confirmoit la donation qui leur avoit été faite du Terrain qu'ils occupoient; qu'il conservoit au grand Cacique, & à ses Enfans après lui, la dignité dont il étoit revêtu; qu'il y ajoûtoit celle de Corrégidor, & qu'il donnoit à Antoine, son Beau-frere, le titre de Sergent Major; qu'il leur enverroit des Personnes pour leur apprendre à cultiver la terre, à bâtir des Maisons, & à prendre de bonnes mesures pour ne jamais manquer du nécessaire; que les Espagnols qu'il laisseroit dans leur voisinage, seroient toujours prêts à les secourir contre quiconque voudroit les inquiéter, & que dans les démêlés, qui pourroient naître entre eux, il ne leur seroit jamais permis d'user de voies de-fait; mais que les Parties porteroient leurs plaintes au Commandant du Fort;

1710.

ou, s'ils l'aimoient mieux, au Gouverneur de la Province, & qu'ils s'en tiendroient à ce qui auroit été décidé. Ceux qui étoient chargés de leur déclarer tout cela, après s'être acquittés de leur commission, distribuèrent au Cacique, au Sergent Major, & aux Capitaines, des habits & des marques d'honneur conformes & proportionnées à leur rang.

Jonasteté répondit que les Malbalas ne négligeroient rien pour se rendre dignes de tant de bienfaits; qu'ils exécuteroient ponctuellement tout ce qui leur seroit commandé au nom du Roi; qu'en qualité d'Alliés & de Vassaux de ce grand Prince, ses Amis & les Ennemis seroient les leurs; qu'ils n'entretiendroient aucun commerce avec les Mocovis & les autres Peuples du Chaco, sans la permission du Gouverneur; que toutes les fois que les Espagnols seroient obligés de faire la guerre, ils se joindroient à eux, & seroient sous les ordres de leurs Généraux; qu'ils recevroient les Missionnaires qu'on leur donneroit; qu'ils les écouteront avec docilité, & les traiteroient avec respect; qu'ils donneroient avis au Commandant du Fort de tout ce qui se passeroit contre le service du Roi; enfin, que tous ceux, qui auroient quelque autorité parmi eux, veilleroient sans cesse à écarter tout ce qui pourroit altérer la bonne intelligence entre les deux Nations & empêcher la prompte exécution de tout ce qui leur seroit ordonné par les Gouverneurs de la Province.

Suites des
opérations de
la Campa-
gne.

Pendant on n'avoit encore eu aucunes nouvelles des Milices de Jujui, qui étoient sous les ordres du Mestre de Camp D. Antoine de la Tixera; & le Gouverneur envoïa D. Jean de Elizando, avec six cents Hommes, pour savoir ce qu'elles étoient devenues. Il lui donna pour Guide un Mocovi, qui étoit parmi ses Prisonniers, & un des plus méchans Hommes qui fussent au Monde. Ce Barbare haïssoit les Espagnols par passion, & avoit exercé, contre tous ceux qui avoient eu le malheur de tomber entre ses mains, des cruautés qu'on auroit peine à croire. On avoit différé de l'en punir comme il le méritoit, dans l'espérance d'en tirer quelques lumières pour découvrir les retraites de ceux de sa Nation qui n'avoient point suivi les autres chez les Abipones; & le Gouverneur, en le confiant à Elizando, lui avoit bien recommandé de le veiller de près, & d'être toujours en garde contre sa perfidie.

Le détachement, que commandoit cet Officier, partit le seizieme de Septembre; mais peu de jours après des Prison-

niers
de Sa
de ce
qui lu
leurs
occaf
guanc
ou n
rassur
tôt de

Eli
tres a
viron
Fort
fort p
Guad
Camp
pagni
un ass
que c
janes
faire
réduit
état d
bord
& les
la paix
voir
fugier
point

La
tas,
témoi
les E
Relig
Franç
néral
tir ce
soit,
dans
sinag

niers Tobas, que le Sergent Major Dom Gregorio Martinez de Salazar amena au Camp, apprirent au Général une partie de ce qu'il vouloit favoir. Il y avoit parmi eux une Femme, qui lui dit, que quatre Caciques s'étoient rendus avec tous leurs Vassaux aux Milices de Jujui, & qu'il y avoit eu à cette occasion quelque différend entre les Espagnols & des Chiriguanes, qui s'étoient joints à eux; & comme elle n'en savoit, ou n'en voulut pas dire davantage, le Gouverneur un peu rassuré au sujet de ces Milices, espéra d'en recevoir bientôt des nouvelles plus positives.

Elizondo de son côté eut dans sa marche quelques rencontres avec des Indiens, qu'il battit; & après qu'il eut fait environ soixante lieues en côtoiant la Riviere, il se trouva au Fort de Saint-François, que les Milices de Jujui avoient bâti fort près de l'endroit où avoit été la Ville de Santiago de Guadálcazar. Il apprit là que ces Milices étoient entrées en Campagne avec celles de la Vallée de Tarija & deux Compagnies de Chiriguanes, & que ceux-ci, aiant fait Prisonniers un assez grand nombre de Tobas, s'étoient retirés avec eux; que cette désertion avoit servi de prétexte aux Milices Tixerjanes, qui n'étoient commandées que par un Corréjidor, pour faire aussi retraite; & que le Mestre de Camp de la Tixera, réduit aux seules Milices de Jujui, ne s'étoit plus trouvé en état de pousser les Ennemis aussi vivement qu'il avoit fait d'abord; car il avoit tellement jetté l'épouvante parmi les Tobas & les Mataguayos, que plusieurs étoient venus lui demander la paix, & offrirent même de se faire Chrétiens. La suite fit bien voir qu'ils ne cherchoient qu'à gagner du tems pour se réfugier, sans être poursuivis, dans des lieux où ils n'avoient point à craindre d'être attaqués.

La Tixera avoit négocié plus heureusement avec les *Ojatas*, qui étoient venus se rendre à lui de bonne foi, & qui témoignèrent un vrai désir, non-seulement de bien vivre avec les Espagnols, mais encore de s'unir à eux par le lien de la Religion. Elizondo les trouva logés auprès du Fort de Saint-François, & sur l'avis qu'il en donna au Gouverneur, ce Général manda au Mestre de Camp de tâcher de faire consentir ces Indiens, qu'on les transférât à Buenos Ayres. Il pensoit, & avec raison, que pour fixer ces Peuples inconstans dans l'alliance des Espagnols, il falloit les éloigner du voisinage des autres; mais il ignoroit peut-être qu'il n'étoit pas

Soumission
des Ojatas.

1710.

Précautions
du Gouver-
neur pour s'as-
surer des Mal-
balas.

moins nécessaire de les éloigner des Habitations Espagnoles, si on en vouloit faire de véritables Chrétiens.

Sa principale attention étoit alors à s'assurer des Malbalas; & dans les instructions qu'il donna aux Mestres de Camp Alurraldé & la Nieva, qu'il avoit chargés de les mettre en possession du Terrain qu'il leur avoit concédé, il leur recommandoit sur toutes choses de les traiter avec beaucoup de douceur, de témoigner au Cacique & aux Capitaines une confiance entière, de leur donner en toutes rencontres des marques de distinction, pour mieux établir leur autorité & les attacher davantage à la Nation Espagnole, & de faire en sorte que le Fort, qui devoit être bâti auprès de leur Bourgade, fût presque aussi-tôt achevé, que les Bâtimens de la Bourgade même, & placé de maniere, qu'il servît également, & à couvrir la Frontiere de ce côté là, & à tenir toujours une porte ouverte pour entrer dans le Chaco; enfin de bien faire entendre au Cacique, que s'il vouloit entretenir l'abondance dans sa Bourgade, & la mettre en état de n'avoir rien à craindre de la part de ses Ennemis, il falloit que de bonne heure il exerçât sa Jeunesse au travail de la Terre. Mais parcequ'on avoit eu de bonnes raisons pour placer la Bourgade de l'autre côté de la Riviere, qui étoit sujette à se déborder, il lui ordonna d'y bâtir un second Fort, capable de loger une Garnison de cinquante Hommes.

Ces ordres exécutés, les deux Mestres de Camp devoient être joints par un Détachement de l'Armée, pour donner la chasse à des Mocovis, qui étoient restés sur la Riviere de Valbuena vers l'Orient, & le Général leur avoit aussi recommandé de se faire suivre dans cette Expédition par un certain nombre de Malbalas. C'étoit une épreuve, où il vouloit mettre ces Indiens, pour connoître s'il pouvoit compter sur eux, & il eut la satisfaction d'apprendre qu'ils s'étoient tous présentés de bonne grace, dès qu'on leur avoit fait savoir ce qu'il souhaitoit d'eux. L'Expédition, dont il s'agissoit, ne fut pas heureuse, parceque les Mocovis, qu'on croioit surprendre, furent avertis, & eurent le tems de se mettre en lieu de sureté; ce qui arriva parceque le Détachement qu'on avoit promis aux Mestres de Camp ne parut point, l'Officier qui le conduisoit s'étant égaré: mais on eut bientôt de quoi se consoler d'avoir manqué ce coup.

Fin du quinziesme Livre.

D
T
Espa
Nati
gulier
aux
neur
l'abri
des C
les M
à B
fonde
sinter
merv
lés.
chon
des I
Mañ
gulie
Indie
rive
veur
rotoe
quite
Tent
sieur
ils e
douz

HISTOIRE DU PARAGUAY. SEIZIEME LIVRE.

SOMMAIRE.

TRAITÉ avec les Lulles. Toute la Nation se donne aux Espagnols. Le Gouverneur entreprend de gagner deux autres Nations. Il reçoit du secours de Buenos Ayres. Aventure singulière d'une petite Fille Espagnole. Les Chunipis se rendent aux Espagnols. On manque les Vilelas. Mesures du Gouverneur du Tucuman pour mettre les Frontieres de la Province à l'abri des courses des Peuples du Chaco. Projet d'une Réduction des Ojatas. Réductions des Lulles. Les Malbalas traitent avec les Mocovis, & ce qui en arrive. Les Ojatas sont transportés à Buenos Ayres. Précautions du Gouverneur pour donner des fondemens solides à la Réduction des Lulles. Son zele & son désintéressement. Les Lulles incapables de discipline. Conversions merveilleuses. Trois Apostats s'opposent à la Conversion des Lulles. Plusieurs Lulles se retirent. Calomnies contre le Pere Machoni réfutées. Baptême d'un Cacique des Lulles. Inconvéniens des Réductions trop proches des Espagnols. Réduction chez les Mañaticas. Nouvelles courses du Pere Cavallero. Aventure singulière. Les Espagnols enlèvent & détruisent toute une Nation Indienne. Courage du Pere Cavallero. Son Martyre. Ce qui arrive après sa mort. Son corps est trouvé sans corruption à la faveur d'une lumiere qui en sort. Caractere & gouvernement des Morotocos. Ils se rendent à la Réduction de Saint-Joseph des Chiquites. Conversion des Quiez. Notice du Pais des Zamucos. Tentatives pour y former une Réduction. Conversion de plusieurs de ces Indiens. Deux Jésuites aux Zamucos. Comment ils en sont reçus. Un des deux est massacré en trahison, avec douze Néophytes Chiquites. Les Peres de Arcé & de Blende

& deux autres Jésuites , avec trente Néophytes , tués par des Payaguas. Nouvelle tentative pour gagner les Chiriguanes à Jésus - Christ. Un de leurs Caciques est baptisé. Réduction pour les Chiriguanes. Etat de celle des Lulles. Elle est transférée à Miraflores. Lettre du Roi Catholique au Gouverneur du Tucuman. La Réduction des Lulles est presque abandonnée. Courage du Pere Machoni. Diligence des Missionnaires pour ramener les Fugitifs. Nouvelle transmigration des Lulles , dont plusieurs se retirent. Nouvelle tentative pour faciliter la communication des Provinces. Ce qui la fait échouer. On manque une belle occasion de gagner toute une Nation à Jésus-Christ. Etat de la Mission des Chiquites. Le Pere d'Aguilar obtient d'y être envoyé. Il est guéri miraculeusement d'une plaie mortelle. Il fait découvrir du Sel , dont on manquoit dans les Réductions. Mines d'or de Cuyaba. Le Pere d'Aguilar & le Pere Castañares à la poursuite des Zamucos. Conversions inespérées. De quelle utilité est à la Province de Santa-Cruz la République des Chiquites. Hostilité des Chiriguanes contre cette Province. Les Chiquites vont à son secours , & défont les Ennemis. Lettre de l'Audience royale de la Plata au Pere d'Aguilar. Seconde Campagne des Chiquites , contre les Chiriguanes.

1710.

On traite avec les Lulles.

EN parlant des différens Peuples qui habitent le Chaco, j'ai dit que les Lulles sont divisés en deux Tribus principales, sous les noms de grands & de petits Lulles, & que les uns & les autres avoient long-tems disparu, sans qu'on pût découvrir le lieu de leur retraite; ce qui n'étoit pas étonnant, parcequ'il y avoit bien des cantons, dans ce vaste Païs, où les Espagnols n'avoient jamais pu pénétrer. On apprit enfin qu'elle n'étoit pas fort éloignée de la Frontiere du Tucuman; & l'Officier, dont j'ai parlé à la fin du Livre précédent, quand il s'aperçut qu'il s'étoit égaré, eut avis qu'il n'étoit pas fort loin de l'Habitation des petits Lulles. Alors, ne pouvant plus suivre sa premiere destination, il crut n'avoir rien de mieux à faire, que d'essayer de mettre ces Indiens dans les intérêts des Espagnols, de les engager à se déclarer contre les Mocovis, & par-là de faire une diversion beaucoup plus utile, que n'auroit été le secours, qu'il étoit chargé de mener aux deux Messes de Camp.

Il continua donc à suivre la même route, où le hazard l'a-

voit
cont
quel
nage
cher
les a
passé
min
que
reper
ne le
faire
son
avec
ente
C
pouv
les S
inco
ger
sur
renc
oui
joign
quie
tellig
Caci
gent
Il
coup
nom
voir
avec
Mer
n'av
le R
cepe

(1
fur pr
n'avo
tes,

voit engagé, sans trop savoir où elle aboutissoit, & il rencontra bientôt un Cacique des Lulles, nommé *Galvan*, lequel aiant appris qu'il y avoit des Espagnols dans son voisinage, venoit avec une troupe de ses Guerriers pour les empêcher de pénétrer plus avant dans le Païs. En effet, dès qu'il les apperçut, il s'approcha de l'Officier, & lui défendit de passer outre, ne voulant pas, ajouta-t-il, qu'il fraiât le chemin aux Mocovis pour venir les inquiéter; il lui déclara même que s'il ne se retireroit au plus vite, il étoit en état de l'en faire repentir. L'Officier lui répondit qu'il se croioit assez fort pour ne le pas craindre, mais qu'il n'avoit point d'ordre de lui faire la guerre, qu'au contraire le Gouverneur du Tucuman, son Général, n'avoit rien plus à cœur, que de faire alliance avec sa Nation, qui ne s'y refuseroit assurément pas, si elle entendoit bien ses intérêts.

Cette réponse engagea une négociation, dont l'Officier crut pouvoir se promettre un heureux succès; mais une révolte de ses Soldats, qui se lassioient apparemment d'errer dans des Païs inconnus & incultes, & son peu de résolution pour les ranger à leur devoir, l'obligerent de la rompre, & de retourner sur ses pas. Quelque tems après le Sergent Major de Vega, rencontra quelques Lulles, qui fuïoient, sur ce qu'ils avoient oui dire que les Espagnols approchoient de leur Païs: il les joignit, & les assura qu'on n'avoit aucun dessein de les inquiéter, qu'on étoit même très disposé à vivre en bonne-intelligence avec eux; & ils en allèrent sur le champ avertir leur Cacique, nommé *Coronel*, qui vint aussi-tôt trouver le Sergent Major.

Il commença par lui dire que la Nation conservoit beaucoup de ressentiment de ce qu'un Gouverneur du Tucuman, nommé *Dom Gaspar de Barauna*, n'avoit pas voulu la recevoir dans sa Province, où elle étoit très résolue de bien vivre avec les Espagnols, & de ce que l'Evêque *Dom Emmanuel Mercadillo* (1), à qui elle avoit demandé des Missionnaires, n'avoit pas daigné l'écouter, quoiqu'elle offrit de reconnoître le Roi d'Espagne pour son Souverain. Il ajouta qu'elle étoit cependant encore dans la même disposition; & pour en con-

(1) Ce Prélat étoit Dominiquain & qu'à sa mort. C'est le seul de tous les Evêques du Tucuman, qui en ait ainsi usé avec eux.

sur préconisé le huit de Juillet 1694, il n'avoit garde de leur envoyer des Jésuites, qu'il persécuta à toute outrance jus-

1710.

vaincre le Sergent Major, il lui donna son Fils en ôtage, & voulut l'accompagner lui-même jusqu'au Fort de Saint-Etienne de Valbuena.

Dom Estevan de la Nieva, qui y commandoit, le reçut avec de grandes démonstrations d'amitié; & le Cacique fut si charmé de ses bonnes manieres, que sans faire aucune condition, il alla chercher tous ses Vassaux, & les amena au Fort. Le Commandant, & le Pere de Yegros, qui s'y trouva, leur firent un très grand accueil, & tout se passa avec une égale satisfaction de part & d'autre. Coronel déclara que son intention étoit de faire une alliance éternelle avec les Espagnols; qu'il vouloit travailler à réunir toute sa Nation, qui étoit celle des petits Lulles, dans une ou deux Réductions; qu'il tâcheroit même d'y attirer les grands Lulles, & que pour avoir une occasion de leur en faire la proposition, il s'offroit d'accompagner le Mestre de Camp la premiere fois qu'il marcheroit contre les Mocovis.

La Nieva accepta cette offre, & dit au Cacique, qu'en attendant que le Gouverneur de la Province lui eût marqué en quel lieu il vouloit qu'ils s'établissent, il pouvoit se loger avec tous ses Gens auprès du Fort, & qu'ils y feroient leurs semences en toute sûreté. Il donna ensuite avis de cette entrevue à Dom Estevan de Urizar, & ce Gouverneur trouva très bon tout ce qu'il avoit fait. Mais il lui ordonna de déclarer aux Lulles qu'il ne pouvoit les recevoir au nombre de ses Alliés, qu'aux conditions suivantes, qu'il comptoit bien que cette Nation ne feroit aucune difficulté d'accepter; si elle connoissoit bien ses intérêts, puisqu'elle n'en pouvoit même demander qui lui fussent plus avantageuses. La premiere, qu'ils seroient incorporés à la Couronne d'Espagne; comme Sujets libres & Vassaux immédiats du Roi, sans pouvoir être donnés en Commande, ni attachés au service personnel d'aucun Particulier.

La seconde, qu'ils accepteroient tel emplacement qu'on voudroit leur assigner, avec promesse d'avoir égard, autant qu'il seroit possible, à leur commodité. La troisieme, qu'ils se reconcilieroient sincèrement avec les Malbalas, leurs anciens Ennemis; qu'ils pardonneroient & oublieroient tous les sujets de plainte qu'ils en avoient reçus, comme il venoit de faire lui-même, & qu'afin d'établir une parfaite concorde entre eux, les Caciques des deux Nations se verroient, & prendroient de concert les plus justes mesures, pour lever tous les obstacles
qui

qui p
la sui
pour
fi les
lui de
qu'il
vanta

C
menç
un gr
tre le
euren
cette
secon
leur f
lité &
pagne
viri,
le che
où il
truit
vers l

Il r
en pa
quels
leur c
en pie
ler de
du C
van,
grand
tandis
gner
on le
voien

C'é
de tou
Moco
mais
leur r
coup

qui pourroient empêcher cette reconciliation ; & que si dans la fuite il survenoit entr'eux quelque différend, ils prendroient pour arbitre le Gouverneur de la Province. La quatrième, que si les Grands Lulles accédoient à ce Traité, il dépendroit de lui de les réunir avec les petits Lulles, ou de les séparer, selon qu'il le jugeroit à propos, en quoi il ne consulteroit que l'avantage des uns & des autres.

Coronel ne fit difficulté sur aucun de ces points ; il commença par se reconcilier avec les Malbalas, & cela se fit dans un grand festin, où l'on eut soin qu'il ne se passât rien contre le bon ordre. Peu de jours après, Alurralde & La Nieva, eurent ordre de marcher contre les Mocovis, & de mener à cette Expédition, le premier, un corps de Malbalas, & le second, une troupe de Lulles ; & tous furent charmés qu'on leur fournît une si belle occasion de faire preuve de leur fidélité & de leur courage. Cette petite Armée se mit en campagne le quatrième d'Octobre ; elle croïoit surprendre Notiviri, lequel, à ce qu'on venoit d'apprendre, après avoir pris le chemin du País des Abipones, s'étoit arrêté dans un lieu, où il n'imaginait pas qu'on pût le découvrir ; mais il fut instruit à tems qu'on l'avoit découvert, & poursuivit sa route vers les Abipones.

Il n'y arriva cependant pas avec tout le monde qu'il avoit en partant de son País ; car les *Chunipis*, sur les Terres desquels il passa, irrités de ce qu'il avoit attiré les Espagnols de leur côté, surprirent une partie de ses Gens, & les taillèrent en pieces. Les Mestres de Camp eurent aussi de quoi se consoler de ce qu'il leur avoit échappé, par l'aquisition qu'ils firent du Corps des petits Lulles, que commandoit le Cacique Galvan, & des trois Tribus, dont étoit composée la Nation des grands Lulles. Le Gouverneur apprit ces heureuses nouvelles tandis qu'il étoit occupé en-deçà de la Rivière rouge, à gagner d'autres Nations, qui ne faisoient la guerre, que quand on leur en donnoit quelque sujet, & dont les Espagnols n'avoient jamais eu aucun lieu de se plaindre.

C'étoit les *Chunipis*, dont je viens de parler, & les *Vilelas*, de tout tems Alliés des Malbalas, & Ennemis des Tobas ; des Mocovis, des *Aguilotes*, des *Mataguayos*, & des *Palomos* ; mais ils se contentoient de se tenir sur la défensive, & elle leur réussissoit ordinairement, parcequ'il y avoit entr'eux beaucoup de concert, & qu'ils avoient d'ailleurs la réputation d'être

Tome II.

Q q

1710.

Toute la Nation se donne aux Espagnols.

Le Gouverneur entreprend de gagner deux Nations.

1710.

Braves ; c'étoit sur-tout la douceur de leur caractère , qui faisoit souhaiter à D. Estevan , de se les attacher. Il espéroit même d'autant plus d'y réussir , que ces Indiens n'avoient presqu'aucun des vices qui sont si communs parmi les autres Peuples du Chaco , & qu'étant fort pauvres , il se persuadoit qu'on viendrait plus aisément à bout de leur faire goûter la Morale de l'Evangile , & de les réunir dans des Réductions , où ils seroient assurés de ne jamais manquer du nécessaire.

Il reçoit
du secours de
Buenos Ayres.

Tandis qu'il songeoit aux moïens d'exécuter ce projet , il eut nouvelle que deux cents Espagnols , envoyés par D. Manuel de Velasco , Gouverneur de Rio de la Plata , pour renforcer son Armée , remontoient déjà la Riviere rouge. Il craignit que ces Troupes , qui n'étoient pas instruites du dessein qu'il méditoit , ne fissent quelque hostilité contre les deux Nations , dont il vouloit se faire des Alliés , & qui se trouvoient assez naturellement sur leur chemin ; & il fit partir deux détachemens sous la conduite des Mestres de Camp Dom Fernand de Lisperguer , & Dom Jean de Elizondo , avec ordre d'assurer les Chunipis & les Vilelas qu'il seroit charmé de les avoir pour Amis , & de leur offrir des emplacements auprès des Malbalas , leurs anciens Alliés , dont ils envierioient certainement le bonheur , s'ils en étoient les témoins. Il leur ordonna de plus , s'ils rencontroient le secours qui lui venoit de Buenos Ayres , d'avertir les Officiers de ne donner aucun sujet de plainte à ces deux Peuples , & s'ils ne les rencontroient pas , de laisser aux Caciques de ces mêmes Indiens des Lettres qui puissent leur servir de Sauve-garde , au cas que les Espagnols entrassent sur leurs Terres.

Les Mestres de Camp partirent le cinquieme d'Octobre. Lisperguer passa la Riviere ; Elizondo , resta en dedà : celui-ci rencontra bientôt des Malbalas , qui lui dirent qu'il n'étoit pas loin de l'Habitation des Chunipis ; & il leur en dépêcha deux pour les avertir qu'il étoit chargé de la part du Gouverneur du Tucuman de faire alliance avec eux. Les deux Députés s'acquitterent fort bien de leur commission : un Capitaine Chunipi vint saluer le Mestre de Camp , & lui témoigner que sa Nation étoit très disposée à bien vivre avec les Espagnols : il lui fit beaucoup de caresses ; mais il crut entrevoir qu'il n'étoit pas sans quelque défiance : & en effet , lorsque le Mestre de Camp lui parla d'un Etablissement auprès des Malbalas , le Cacique ne lui dissimula point que sa Nation y auroit une grande répugnance.

Il
pour
Ayres
férens
teaux
que le
le par
te de
ché tr
me au
vertic
covis.
vre ce
Barba
autres

Sur
cha pe
banne
dans l
terent
leurs
ment
il app
Enfan
donne
Comm
qu'un
effort

Il n
noïé ;
Fille l
arrivé
car il
mée F
été pri
Moco
& l'av
bares ;
tée da
tombe

(1) l

Il n'insista point, & il lui remit la Lettre du Gouverneur pour le Commandant des Espagnols qui venoient de Buenos Ayres. Il fit ensuite planter une Croix en deux endroits différens, où les Espagnols pourroient passer, y attacha des Ecriteaux qui disoient la même chose que la Lettre; & aiant su que les Mocovis étoient de l'autre côté de la Riviere, il prit le parti de retourner vers le Gouverneur pour lui rendre compte de ce qu'il avoit fait. Lisperguer de son côté avoit marché trois jours sans rencontrer aucun Indien, mais le quatrième au soir, tandis qu'il donnoit l'ordre pour camper, on l'avertit qu'on avoit découvert des traces toutes récentes de Mocovis. Il commanda à ceux qui lui donnoient cet avis, de suivre ces traces; & ils apperçurent bientôt une Troupe de ces Barbares, dont les uns étoient dans leurs Cabannes, & les autres occupés à la pêche sur le bord de la Riviere.

Sur le rapport qu'ils en firent au Mestre de Camp, il marcha pour les surprendre, & fit attaquer en même tems les Cabannes & les Pêcheurs; mais les uns & les autres se jetterent dans la Riviere avant qu'on fût à eux. Les Espagnols s'y jetterent presque aussitôt, mais comme ils étoient vêtus & armés, leurs Officiers les obligerent de revenir à terre. Dans ce moment Lisperguer apperçut une petite Fille, qui alloit à fond; il appella un Cavalier, & lui dit d'aller au secours de cette Enfant. Le Cavalier se jeta aussi-tôt à l'eau, sans même se donner le tems de se déshabiller, quoiqu'il ne fût pas nager. Comme il approchoit de l'Enfant, dont il ne paroissoit plus qu'un bras, il perdit terre. Il se recommanda à Dieu, fit un effort, saisit le bras de l'Enfant, & la tira sur le rivage.

Il ne pouvoit pas comprendre comment il ne s'étoit pas noyé; mais il ne fut pas moins étonné d'entendre la petite Fille lui parler avec un sens aussi raffiné, que s'il ne lui étoit rien arrivé, & lui dire en Espagnol; Monsieur, *allons au Logis* (1); car il la croioit Mocovic. Mais c'étoit une Espagnole, nommée Françoise de Tobar, âgée alors de dix ans, & qui avoit été prise plusieurs années auparavant auprès de Salta, par des Mocovis. Ceux, à qui elle appartenoit, lui avoient rasé la tête, & l'avoient marquée au bras, suivant la coutume de ces Barbares; & voyant les Espagnols fondre sur eux, ils l'avoient jetée dans la Riviere, afin qu'elle s'y noîât, de peur que si elle tomboit entre les mains de ceux de sa Nation, elle ne décou-

(1) *Vamonos à Casa.*

Avanture
d'une petite
Fille Espa-
gnole.

1710.

vrît leurs retraites. Mais elle avoit intéressé le Ciel à sa conservation ; dans un âge si tendre elle ne manquoit pas un jour à dire ses prieres ordinaires , & lorsque quelqu'un lui demandoit cequ'elle faisoit , elle répondoit qu'elle prioit Dieu de la délivrer de sa captivité , & qu'elle espéroit d'obtenir cette grace par l'intercession de la Sainte Vierge , sa bonne Mere.

Les Chunipis
se rendent aux
Espagnols.

Cependant la Riviere s'étoit enflée tout-à-coup ; ceux des Mocovis , qui se trouverent au milieu , furent tous noyés , & les Espagnols sauverent les Femmes & les Enfants , qui étoient encore assez près du bord. Ils mirent ensuite le feu aux Cabannes , où ils n'avoient trouvé qu'environ vingt Chevaux. Deux ou trois jours après , ils rencontrèrent des Malbalas ; & Lisperguer en engagea un à aller trouver une seconde troupe de Chunipis , qui n'étoit pas loin , pour l'inviter à venir traiter avec lui. Le Chef vint dès le lendemain , accompagné de trente-quatre Guerriers , & demanda au Mestre de Camp ce qu'il souhaitoit de lui. Lisperguer répondit que le Gouverneur avoit assemblé l'élite de ses Troupes pour châtier les Mocovis & leurs Adhérens , des Brigandanges qu'ils avoient exercés dans sa Province ; qu'il ne vouloit pas confondre avec ces Barbares , des Nations tranquilles , auxquelles il n'avoit rien de pareil à reprocher ; que la sienne étant de ce nombre , il avoit ordre de lui dire qu'il ne tiendroit qu'à elle de jouir , sur les Frontieres du Tucuman , des avantages que les Malbalas s'étoient déjà procurés , en faisant alliance avec les Espagnols. Le Cacique répondit qu'il acceptoit avec joie ce parti , & alla sur champ rassembler ses Vassaux , en disant qu'il feroit son possible pour engager toute sa Nation à se réunir & venir se remettre à la disposition du Gouverneur.

On manque
les Vilelas.

il ne restoit plus à gagner que les Vilelas ; mais le trop de confiance que Lisperguer eut en l'Homme du monde , dont il devoit plus se défier , lui en fit manquer l'occasion. J'ai dit que le Gouverneur avoit donné à cet Officier , pour lui servir de Guide , un Prisonnier Mocovi , en lui recommandant de le veiller de près : il lui avoit même permis de punir de mort la premiere perfidie qu'il lui feroit. Coquini , c'étoit le nom de ce Scélérat , se comporta assez bien d'abord , ou peut-être ne trouva pas si-tôt une occasion de trahir les Espagnols ; & Lisperguer , qui n'avoit point d'autre Trucheman que lui pour traiter avec les Peuples du Chaco , crut trop aisément qu'un Homme , dont la vie étoit entre ses mains , n'oseroit lui être infidele.

Il ne le connoissoit pas assez : Coquini ne se soucioit pas de mourir, pourvû qu'il assouvît la haine qu'il portoit aux Espagnols, & il profita de la premiere occasion qu'on lui en fournit en lui permettant de traiter seul avec le Cacique des Vilelas. Il les lui peignit avec des couleurs si noires, que cette Nation, qui étoit très disposée à suivre l'exemple des Chunipis, n'en voulut plus entendre parler, & qu'on crut avoir beaucoup fait, en l'engageant à donner sa parole qu'elle demeureroit neutre. Lisperguer découvrit bientôt ce qui faisoit rejeter aux Vilelas l'Alliance des Espagnols, & condamna le perfide Trucheman à être pendu. Coquini reçut l'Arrêt de sa mort sans changer de visage, & parut bien moins regretter la vie, que charmé de la perdre pour avoir satisfait sa passion.

On se trouvoit alors à la fin d'Octobre, & les Rivieres commençoient à se déborder partout. Dom Estevan de Urizar, après avoir mis en bon état toutes ses Frontieres, fit lever dans toutes les Villes du Tucuman de nouvelles Milices pour les garder, & licencia celles qui avoient fait la Campagne. Il ordonna aux Officiers, qui devoient commander les nouvelles levées, d'envoier de tems en tems des Détachemens pour découvrir les retraites des Ennemis, & pour faire des prisonniers ; mais les seules Tobas eurent l'assurance de se montrer. Ils feignirent d'abord de vouloir se soumettre ; ils donnerent même des Otages ; mais ils manquerent à toutes leurs paroles. On fit sur eux des Prisonniers, les Otages demeurèrent Captifs, & ils parurent très peu sensibles à ces pertes.

D'autre part, le Gouverneur avoit cru devoir laisser le Mes-
tre de Camp de la Tixera, Maître absolu des Ojatas, parce-
que c'étoit à lui qu'ils s'étoient rendus, & il n'eut pas lieu
de s'en repentir. Cet Officier, suivant ses instructions, avoit
fait ajoûter de nouveaux ouvrages à son Fort ; il proposa en-
suite aux Ojatas de faire un Établissement auprès de cette
Place, & il avoit tellement gagné la confiance de ces Indiens,
qu'ils se persuaderent qu'en leur faisant cette proposition, il
n'avoit en vûe que leur avantage. Ils accepterent donc avec
reconnoissance ce qui, de la part de tout autre, auroit pu
leur paroître suspect ; & cette facilité fit former le Projet
de les réunir dans une Réduction, dès qu'on pourroit avoir un
Missionnaire pour les instruire.

Il ne fut pas aussi aisé d'amener les petits Lulles à ce qu'on

Mesures du
Gouverneur
pour assurer
ses Frontieres.

Projet d'une
Réduction des
Ojatas.

1711.
Réduction
des Lulles.

fouhaitoit d'eux, quoique d'abord ils se fussent présentés de la meilleure grace du monde, à tout ce qu'on voudroit. Ceux qui dépendoient du Cacique Galvan, voulurent s'établir sur la Riviere de Valbuena au-dessous des Malbalas : le Gouverneur, qui n'étoit pas déjà trop content de voir ces derniers sur cette Riviere, ne voulut pourtant pas désobliger ce Cacique, lequel n'étoit pas fort aisé à manier. D'ailleurs les précautions qu'il avoit prises, pour être en état de veiller sur les Malbalas, lui parurent suffisantes pour contenir les Lulles; & non-seulement il consentit à ce qu'il fouhaitoit, mais il en fit tous les frais. Les Vassaux de Coronel se réunirent avec les grands Lulles, & demanderent des Peres de la Compagnie. Les Ojatas avoient déjà fait la même demande; mais Dom Estevan, avant que de leur accorder cette grace, voulut s'affurer de leur constance.

Les Malbalas
traitent avec
les Mocovis,
& ce qui en
arrive.

Il en usa de même envers les Malbalas, & peut-être les laissa-t-il trop long-tems sans Pasteurs; car le Pere de Yegros, qu'on avoit chargé de les instruire, n'étoit point logé dans leur Bourgade, & partageoit ses soins entre eux & la Garnison du Fort de Valbuena, où il faisoit sa résidence. Le Gouverneur fut averti de plusieurs endroits, qu'ils s'étoient laissés séduire par les Mocovis, & qu'il ne s'agissoit de rien moins entre eux, que de réunir toutes les forces des deux Nations, pour faire une irruption dans le Tucuman. Il fut fort tenté d'en faire un exemple; mais, tout bien considéré, il jugea qu'il valloit mieux profiter de l'occasion pour les tirer de la Vallée de Valbuena, & les faire conduire avec une Escorte à Buenos Ayres.

Par malheur il ne fut pas heureux dans le choix de l'Officier qu'il chargea de cette commission. Les Malbalas, qui avoient apparemment leur dessein, ne firent pas grande difficulté de sortir de leur Bourgade; mais après quelques jours de marche les Auteurs du mal, s'étant apperçus qu'on ne les veilloit pas de près, résolurent de massacrer leur Escorte. Ils tuèrent d'abord le Commandant & quatre Soldats, mais, voyant que les autres étoient sur leurs gardes, ils prirent la fuite. Les Espagnols, profitant de la faute qu'ils avoient faite, prirent de bonnes mesures pour n'être plus surpris, & menerent les Malbalas à Buenos Ayres, où ils furent donnés en Commande à des Particuliers, qui en usèrent bien; & comme le plus grand nombre n'avoient point eu de part

à c
I
pas
heu
la R
ne
pag
ver
lera
rem
le C
men
Cha
qui
des
pour
avoit
à en
Q
férie
le qu
& lu
alon
che
adref
de lu
puis
Burg
reclu
partie
leron
Qu
chon
trava
gé. I
disett
d'env
dang
Pais
de A
qu'il

à ce qui s'étoit passé, tous se firent Chrétiens de bonne foi.

Dom Estevan comprit par cet événement, qu'il ne devoit pas encore s'éloigner si-tôt de la Frontiere : il partit de bonne heure de Salta, où il avoit passé l'Hiver, & alla camper sur la Riviere de Valbuena, où il établit son quartier général. Il ne se passa rien de considérable pendant cette seconde Campagne ; nous apprenons seulement par une Lettre du Gouverneur au Pere Garriga, Visiteur des Jésuites, & dont je parlerai bientôt, que les Lulles & les Ojatas, non-seulement remplirent très bien les engagements qu'ils avoient pris avec le Général, mais qu'ils témoignoiens alors un grand empressement pour être instruits des vérités du Salut. L'Historien du Chaco, qui est entré dans le plus grand détail sur tout ce qui s'est passé à l'occasion de cette guerre, ne dit plus rien des Chunipis depuis ce que nous en avons rapporté ; ce qui pourroit faire juger que, s'ils persisterent dans l'alliance qu'ils avoient faite avec les Espagnols, ils ne parurent point disposés à embrasser le Christianisme.

Quand aux Lulles & aux Ojatas, le Gouverneur songea sérieusement à en composer deux Réductions. Il en écrivit, le quatrieme de Septembre 1711, au Pere Garriga, le priant, & lui enjoignant au nom du Roi, de s'en charger. Ce Pere étoit alors dans le cours de ses Visites ; & le Pere Matthieu Sanchez, Recteur du Collège de Cordoue, à qui la Lettre fut adressée, manda à Dom Estevan qu'il étoit alors impossible de lui donner un Missionnaire pour les Ojatas, parceque depuis treize ans il n'en étoit venu aucun d'Espagne, le Pere Burgès, qui l'année précédente en amenoit une nombreuse recrue, aiant été pris par les Hollandois. C'étoit celle qui étoit partie d'Europe avec l'Archevêque de Lima, & dont nous parlerons dans la suite.

Quand aux Lulles, ajoûtoit le Pere Sanchez, le Pere Machoni, qui depuis le commencement de la guerre a toujours travaillé à l'instruction de ces Indiens, pourroit en être chargé. Dom Estevan n'ignoroit point l'accident, qui causoit la disette de Missionnaires, & fut obligé, à son grand regret, d'envoier aussi les Ojatas à Buenos Ayres, parcequ'il jugeoit dangereux de laisser sans Pasteur ces Indiens, si près de leur País & de leurs anciens Alliés. Il les adressa à Dom Jean de Arregui, auquel il avoit déjà adressé les Malbalas, parcequ'il étoit bien assuré que ce Gentilhomme, dont il connois-

1711.

Suite de ce qui regardoit les Ojatas & les Lulles.

1711.

Précautions
du Gouver-
neur pour don-
ner des fonde-
mens solides à
la Réduction
des Lulles.

soit la vertu, le désintéressement, & le zele pour le salut des Indiens, auroit plus d'attention à procurer la conversion de ceux dont il seroit le Maître, qu'à l'utilité qu'il pourroit tirer de leurs services; & son espérance ne fut point trompée.

Il donna ensuite toute son attention aux Lulles, dont la Réduction fut placée sur la Riviere de Valbuena sous le nom de *Saint-Antoine*, & dont le Pere Machoni avoit déjà pris possession. Comme il étoit à craindre qu'étant si près des Habitations Espagnoles, elle ne fût inquiétée par ces Voisins, toujours mécontents des Indiens soustraits aux Commandes, afin de leur ôter tout moien de la troubler, il écrivit au Roi pour le prier de confirmer ce qu'il avoit fait; & Philippe V donna un Décret, qui fut signifié au Pere Jean de Castañeda, Procureur général des Indes pour les Jésuites, par une Lettre de Dom François Castejone, Secretaire générale du Conseil roial des Indes, datée du dixieme de Janvier 1712, & que le Pere Lozano rapporte toute entiere dans son Histoire du Chaco (1). Elle porte que l'intention de Sa Majesté Catholique est que, non-seulement la nouvelle Réduction des Lulles, mais encore toutes celles qu'on pourroit dans la suite fonder dans le Chaco, soient mises sous la direction des Peres de la Compagnie de Jesus, & gouvernées dans la même forme, & avec les mêmes Charges & les mêmes Privilèges, que celles des Guaranis, qui sont dans les Gouvernemens du Paraguay & de Rio de la Plata.

Son zele &
son désintéres-
sement.

A cette précaution pour assurer la liberté des Lulles, Dom Estevan de Urizar en ajoûta plusieurs autres, pour les garantir de la séduction de la part des Infideles, pour les mettre en état de ne rien craindre de leurs Ennemis, & pour leur subsistance: non-seulement il pourvût à ce qu'ils ne manquassent de rien, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de se procurer par leur travail tous leurs besoins, mais il voulut encore que les Soldats qui étoient en garnison dans le Fort de Valbuena, leur aidassent à se loger. Il les avoit placés assez près de ce Fort, pour en être défendu par son artillerie, & il fit environner leur Bourgade d'un mur capable de la garantir des surprises. Il avoit aussi remarqué dans sa dernière Campagne, qu'il n'y avoit pas beaucoup d'union ni de concert entre les grands & les petits Lulles, & il jugea à propos de les séparer. Il fit partager la Réduction en deux par un mur, & chaque partie

(1) Descripcion Chorographica del gran Chaco, page 426.

eur son Missionnaire ; mais ces Peres n'y furent pas logés , parcequ'ils étoient en même tems chargés de la Garnison du Fort , à laquelle on n'avoit pu donner un Aumônier.

Ce fut le Pere de Yegros, qui fut associé au Pere Machoni, & tous deux eurent ordre de coucher dans le Fort. Tout cela fut fait sous les yeux & aux dépens du Gouverneur , qui avant que de retourner à Salta , assembla tous les Lulles , & leur fit un discours très touchant , pour les engagé à recevoir avec docilité les instructions de leurs Pasteurs. Il leur promit ensuite de leur fournir encore pour l'année suivante de quoi vivre & se vêtir , à condition que pendant ce tems-là ils se mettroient , par leur travail , en état de n'avoir plus besoin de ce secours. Tous lui protesterent un attachement inviolable , une reconnoissance éternelle , & une parfaite obéissance. Il ne douta point que ces promesses ne fussent sinceres ; cependant il les connoissoit trop , pour compter beaucoup sur leur constance. D'ailleurs une maladie épidémique regnoit alors parmi eux ; elle en avoit déjà enlevé plusieurs , & un assez grand nombre s'étoit réfugié dans les Bois , de sorte qu'à son départ il ne restoit dans la Réduction qu'environ douze cents Personnes.

C'en étoit encore assez pour exercer les deux Missionnaires , & même pour mettre leur patience au plus rudes épreuves. Il falloit commencer par rendre ces Barbares capables de faire des réflexions , de vivre en société , & de comprendre la nécessité de travailler pour se procurer la nourriture & l'entretien. On n'y réussit que très imparfaitement , & le Gouverneur se vit contraint de les nourrir bien plus long-tems , qu'il ne s'y étoit attendu. Ce fut bien pis encore , quand il fallut les instruire de nos saints Mysteres , & leur faire connoître la sainteté de la Morale Chrétienne. Comme ils étoient sujets à tous les vices , dont on peut imaginer que sont capables des Sauvages aussi stupides , que j'ai déjà représenté ceux-ci , il ne falloit rien moins qu'un miracle de la Grace pour leur en inspirer de l'horreur ; c'est tout dire , que la premiere idée , qu'on leur donna de la sainteté de l'Évangile , leur causa une fraieur , dont on désespéra quelque tems de les faire revenir , quoiqu'on n'eût rien négligé pour mettre ses maximes & ses préceptes à la portée de leur foible raison.

À tout cela survint le préjugé ordinaire que le Baptême étoit un poison ; & , quoiqu'il ne fût fondé que sur ce que dans

1712.

les commencemens on ne l'administroit, même aux Enfants, que dans le cas d'une mort prochaine, les Lulles le porteroient si loin, que pendant un assez long-tems ils regarderent leurs Missionnaires comme des Assassins; que ces Peres ne pouvoient plus approcher d'aucun Malade, & que ceux mêmes, qui manquoient de tout dans leurs maladies, aimoient mieux mourir sans secours, que d'en recevoir de leurs mains, & se faisoient même transporter dans des lieux, où ils n'avoient pas à craindre que ces Religieux les découvrirent.

Conversions
miraculeuses.

Enfin le Seigneur, touché de la patience de ses Ministres, & de leur persévérance au milieu de tant de sujets de se rebuter, commença de faire à leurs yeux quelques raisons d'espérance que leurs travaux ne seroient pas toujours stériles. Quelquefois, lorsqu'ils s'y attendoient le moins, ils rencontroient de ces Ames prédestinées, que Dieu s'est réservées parmi les Nations les plus rebelles à sa Grace, & auprès desquelles ils n'avoient qu'à seconder les opérations de l'Esprit sanctificateur. Le P. Machoni eut un jour la consolation de voir mourir entre ses bras un jeune Homme de vingt ans, attaqué d'une petite vérole, qui lui avoit couvert tout le corps d'ulceres où les vers fourmilloient, & dont la Grace faisoit un prodige de patience, & d'une amoureuse résignation à la volonté de Dieu.

Plus d'une fois ce Missionnaire & son Collègue se sentirent fortement inspirés de promettre la guérison aux Malades, s'ils recevoient le Baptême, & l'événement faisoit connoître que l'inspiration venoit du Ciel. Le Pere Machoni rencontra un jour une Femme, qui tenoit entre ses bras un Enfant près d'expirer; après avoir inutilement fait bien des instances pour l'engager à lui permettre de le baptiser, il se recueillit un moment, supplia le Seigneur d'honorer en cette rencontre le Ministère qu'il exerceoit pour la gloire de son nom; il pria l'Apôtre des Indes d'être l'Avocat de ce petit Innocent auprès de Dieu; & sa prière finie, il dit résolument à la Mere, que si elle consentoit qu'il donnât le Baptême à son Enfant, il se tenoit assuré de le lui rendre en parfaite santé. Elle le lui remit aussi-tôt entre les mains, il le baptisa, & à l'instant même il fut guéri. La Mere ne se possédant pas de joie, demanda aussi-tôt à être instruite, & a été jusqu'à sa mort une très fervente Chrétienne.

Mais le plus grand obstacle à la conversion des Lulles venoit de

trois d'entr'eux qui avoient été baptisés long-temps auparavant, & n'avoient jamais eu de Chrétien que le caractère, qu'ils déshonoroient par les vices les plus infâmes. Comme ils étoient fort acrédités dans leur Nation, le Pere Machoni n'avoit rien négligé pour les regagner, & après y avoir employé les présens, les careffes & les bons offices, il s'étoit flatté d'y avoir réussi. Pour se les attacher davantage, il procura au plus considérable des trois, nommé Fernand, le titre de Mestre de Camp, & aux deux autres, qui se nommoient Calixte & Grégoire, celui de Capitaines; mais les amitiés & les bienfaits firent sur ces cœurs pervers ce que le feu fait sur certains fruits, qu'il durcit, au lieu d'amollir. Fernand se ménagea avec le Missionnaire tandis qu'il eut besoin de lui pour se bien mettre dans l'esprit du Gouverneur; dès qu'il n'eut plus rien à en espérer, il cessa de se contraindre.

Le Missionnaire aiant un jour parlé publiquement contre l'impudicité & l'ivrognerie, ce Malheureux prit la parole, & dit tout haut qu'il ne falloit rien croire de tout ce que disoit le Prêtre Espagnol; qu'il avoit vû quantité d'Indiens, qui faisoient une profession ouverte du Christianisme, lesquels s'enivroient tous les jours, & à qui leurs Curés n'en faisoient pas un crime; » quand au commerce des Femmes, ajoûta-t-il, » l'exemple des Espagnols prouve bien que la Religion Chrétienne laisse sur cela une grande liberté; car on ne peut pas douter qu'ils ne soient fort attachés à cette Religion, & » cependant personne n'ignore qu'ils ne se contraignent nullement sur cet article; il ne faut que voir ce qui se passe tous les jours dans leur Fort ». On peut juger quelle impression fit ce discours sur ceux qui l'entendirent, & dont plusieurs n'avoient été que trop souvent témoins des désordres qui regnoient dans cette Garnison.

La contagion n'avoit pas encore gagné les grands Lulles; mais Fernand n'aiant pu les corrompre, s'attacha de telle sorte à les chagriner, qu'il y en eut un très grand nombre qui sortirent de la Réduction. Peu s'en fallut même, que de part & d'autre on n'en vint aux mains; & que cette nouvelle Colonie n'essuyât toutes les horreurs d'une guerre civile. Les deux Missionnaires furent plus d'une fois sur le point d'être les Victimes de leur zele pour rétablir la paix. Ils se firent pourtant à la fin respecter par leur intrépidité, & par l'autorité qu'ils surent conserver à leur ministère; mais ils ne purent jamais parvenir à le rendre bien fructueux.

R r ij

1712.

Trois Apostats
s'opposent à la
conversion des
Lulles.

Plusieurs
grands Lulles
se retirent.

1712.

Le Pere Machoni calomnié.

Cependant Fernand, persuadé que tandis que le Pere Machoni seroit dans la Bourgade, il ne viendrait pas à bout du dessein qu'il avoit de la faire évacuer, comme il en étoit convenu avec ses deux Associés, mit de concert avec eux tout en usage pour le décréditer en le perdant de réputation & par-là l'obliger à se retirer, ou pour engager le Gouverneur à le rappeler. Ils publièrent donc contre lui les calomnies les plus atroces, mais dont l'énormité même leur fit perdre toute créance. Cette voie leur aiant si mal réussi, ils en prirent une autre. Fernand fit semblant de se réconcilier avec les grands Lulles, & prenant l'occasion d'une maladie qui couroit dans leur quartier, & dont un de leurs Chefs étoit en danger de mourir, il leur dit que le seul moïen qui leur restoit de sauver leurs vies, étoit de retourner chez eux; » & pour vous montrer, ajouta-t-il, que je vous donne un bon conseil, je vais le prendre pour moi-même »; il sortit en effet sur le champ de la Réduction avec cinquante Familles, & cet exemple fut bientôt suivi de plusieurs grands Lulles, qui emmenerent avec eux leur Chef malade, malgré lui; car il étoit Cathécumene, & bien résolu à recevoir le Baptême.

Baptême d'un Chef des grands Lulles.

Le P. Machoni en fut averti le lendemain, Fête de l'Ascension, à son réveil: il monta aussi-tôt à cheval pour suivre les Fugitifs qui étoient déjà logés dans un Bois fort épais, éloigné de quatre lieues de la Réduction. Il y pénétra accompagné d'un seul Indien, & rencontra Calixte armé d'une lance, qui lui demanda ce qui l'amenoit. Il répondit qu'il venoit visiter le Malade, & lui apporter quelques remèdes & quelques rafraichissemens: » il est mort & enterré, répondit l'Apostat; » ainsi tu peux t'en retourner ». Le Pere, jettant les yeux à droite & à gauche, aperçut comme un corps étendu à terre, & couvert d'une robe: il descendit de cheval pour voir ce que c'étoit, & trouva le prétendu Mort, qui avoit encore toute sa connoissance, mais qui étoit fort mal.

Il l'embrassa; lui dit qu'il étoit venu pour le chercher, & lui demanda s'il n'étoit pas toujours dans la résolution de recevoir le Baptême; le Malade aiant répondu qu'il le souhaitoit de tout son cœur, il lui rafraichit en peu de mots la mémoire des principaux articles de la Foi, & après lui avoir fait faire les Actes qui convenoient à la situation où il se trouvoit, il le baptisa, & reçut presque aussi-tôt ses derniers soupirs; puis, après avoir inutilement essayé de ramener au Bercail les

Breb
solat
de J
resté
des t
docieA
tere
plut
luren
senti
oppo
plus
tiens
gion
Tou
Réd
para
expoM
jama
de c
où il
se fl
dura
où r
que
voic
cord
au su
de c
tout
men
fautT
Cha
chez
rend
en f
avoit
suite

Brebis qui s'égaroient, il se retira fort triste avec la seule consolation d'avoir assuré le salut d'une ame rachetée par le sang de J. sus-Christ, & avec l'espérance que ceux qui étoient restés dans la Réduction, n'étant plus exposés aux suggestions des trois Apostats, seroient désormais plus traitables & plus dociles.

Après tout il étoit bien difficile que des Barbares du caractère de ceux-ci, & qui s'étoient rapprochés des Espagnols plutôt par crainte ou par intérêt, que par un vrai desir d'assurer leur salut éternel, fussent bien disposés à prendre les sentimens, qu'on tâchoit de leur inspirer. Trop d'obstacles s'y oppoient, surtout le voisinage des Peuples du monde les plus éloignés du Roïaume de Dieu, & celui des anciens Chrétiens, qui malgré l'éclat extérieur qu'ils donnoient à la Religion, ne la décréditoient que trop souvent par leur conduite. Tout cela confirmoit les Missionnaires dans la pensée que ces Réductions domestiques ne feroient jamais des Chrétiens comparables aux Guaranis & aux Chiquites, qui n'étoient point exposés à ces inconvénients.

Mais, outre qu'ils avoient pour principe de ne se refuser jamais à ce qu'on souhaitoit d'eux pour le service du Roi, & de contribuer à leur maniere à la tranquillité des Provinces où ils avoient des Etablissements, & que s'ils ne pouvoient pas se flatter de recueillir partout des fruits aussi abondans & aussi durables de leur zele, qu'ils en recueilloient dans les endroits où rien n'y mettoit obstacle, ils ne perdoient point de vûe que Dieu a ses Prédestinés dans toutes les Nations; qu'ils devoient toujours être prêts à servir d'instrumens à ses miséricordes; que la récompense de l'Apôtre n'est point attachée au succès de son Apostolat, & que quand il a reçu sa Mission de ceux à qui il doit obéir, il ne lui reste plus, pour remplir toute l'étendue de son Ministère, que de bien étudier le moment de la Grace, & de ne point le laisser échapper par sa faute.

Tandis que ces choses se passoient sur les Frontieres du Chaco & du Tucuman, le Pere Cavallero, qui étoit retourné chez les Mañaticas, songeoit efficacement à recueillir & à rendre durables les fruits de ses pénibles courses dans leur País, en formant des Réductions où il pût réunir les Profélytes qu'il avoit déjà faits, & ceux qu'il se promettoit de faire dans la suite. Comme presque tout ce País est couvert d'épaises Fo-

1712.

Inconvénients de ces Réductions domestiques.

1708-12.

Nouvelles expéditions du P. Cavallero chez les Mañaticas.

rêts, il ne trouva pour le premier Etablissement qu'il projettoit, qu'une assez vaste Campagne fort marécageuse, située dans le voisinage des *Tapacuras* & des *Paunacas*, & il y traça le plan d'une Bourgade, à laquelle il donna d'avance le nom de *la Conception*. Il y avoit, assez près de là, trois petites Nations extrêmement sauvages, fort timides, par conséquent pacifiques, uniquement occupées du travail de la terre, & n'allant même, ni à la chasse, ni dans les Bois, pour recueillir le miel, qui s'y trouvoit en abondance. Tous, Hommes & Femmes, y étoient entièrement nus : ils rendoient aux Démons une espèce de culte, qui n'avoit point d'autre motif que la crainte & l'intérêt ; & ces deux passions, qui les dominoient également, les jettoient dans les superstitions les plus extravagantes.

L'Homme Apostoliques les visita, & les trouva aussi dociles qu'il l'avoit espéré : il les guérit sans peine de la crainte des Démons, en leur en inspirant une plus douce & plus salutaire. Il leur fit comprendre qu'en vivant en société, ils seroient toujours assurés de ne jamais manquer du nécessaire, & il en fit sans peine les Habitans de la nouvelle Réduction. Il ne crut pas même devoir leur interdire d'abord la Chica, parcequ'ils en buvoient avec modération ; mais il reconnut bientôt qu'il s'étoit trop flatté de les avoir guéris de leurs pratiques superstitieuses, & il les surprit pendant une nuit faisant les obsèques d'une Femme avec leurs cérémonies ordinaires. Il leur en fit une sévère réprimande ; & le Ciel, par un exemple de terreur sur le Maponi qui y présidoit & qui disparut dans l'instant, sans qu'on ait jamais pu découvrir ce qu'il étoit devenu, acheva de leur inspirer une véritable horreur pour leurs superstitions.

Les *Mafiacicas* les plus voisins de la nouvelle Bourgade s'y rendirent à la première invitation du Serviteur de Dieu : ceux qui en étoient plus éloignés furent réservés pour S.-Fr.-Xavier, & le P. Hervas fut chargé de les y conduire : mais arrivé chez eux il ne trouva plus que des ossemens secs ; la peste ayant fait mourir une bonne partie des Habitans, & dissipé le reste. Il alla porter ces tristes nouvelles au Pere Cavallero, qui étoit demeuré à la Conception, où ces deux Missionnaires s'emploierent toute une année à donner une forme solide à cette nouvelle Eglise. Cela fait, le Pere Hervas eut ordre d'y rester, & le Pere Cavallero partit pour aller chercher les Fugitifs, & pour remplacer les Profélytes que la mortalité lui avoit fait perdre à Saint-François-Xavier.

Il commença par une Nation, dont l'Historien des Chiquites ne nous apprend ni le nom, ni la situation : il se contente de dire qu'elle étoit continuellement en guerre avec les Mañaticas, & beaucoup moins sauvage que toutes celles, dont elle étoit environnée ; qu'il y avoit de l'ordre & de la police dans son Gouvernement ; que les Bourgade y étoient fort peuplées, les Rues bien percées, les Maisons propres, commodes, & assez bien ornées ; que les Gens de guerre avoient des boucliers d'un tissu de plumages entrelassés avec art ; que les Femmes travailloient délicatement les étoffes dont elles faisoient leurs vêtemens, & qu'elles les ornoient de fleurs brochées avec art.

On représenta au Pere, qu'il risquoit beaucoup en allant se mettre à la merci d'un Peuple guerrier & ennemi des Mañaticas, avec lesquels il ne pouvoit pas ignorer ses engagemens ; mais il n'étoit pas aisé de l'effraier, & il fut même engager un assez bon nombre de ses nouveaux Chrétiens à courir les mêmes risques que lui. Comme il approchoit de la première Bourgade, un Escadron de ces Indiens vint à sa rencontre, & sans vouloir l'entendre, décocha sur lui toutes ses fleches. Aucune ne porta, ce qui les surprit beaucoup ; mais leur surprise augmenta, quand ils virent qu'il avançoit toujours d'un pas ferme, & ils prirent le parti de l'attendre. Son abord les charma, ils lui firent mille politesses, lui présentèrent quelques-uns de leurs plus beaux boucliers, lui offrirent toutes sortes de rafraîchissemens, le conduisirent dans leur Bourgade, & le logerent assez près de leur Temple, qui donnoit sur la Place.

Ce jour la même on devoit faire à l'entrée de la nuit un enterrement, & le Missionnaire eut la curiosité d'examiner ce qui se pratiquoit dans ces cérémonies. D'abord on porta le corps au milieu de la Place, où les Parens & les Amis du Défunt vinrent l'embrasser, & lui dire les derniers adieux. On le plaça ensuite sur un bucher, où l'on mit le feu, puis on ramassa les cendres avec de grandes cérémonies accompagnées de gémissemens & de pleurs, & on les enferma dans une urne de terre. Un moment après, plusieurs Cavaliers parurent, & se formerent dans la Place, puis se separerent, & allerent occuper toutes les avenues des rues qui y aboutissoient, gardant toujours un profond silence. A cette vûe les Néophytes qui accompagnoient le Pere Cavallero, saisis de peur,

Avanture singuliere.

1710-12.

lui firent de si grandes instances pour l'obliger à se retirer sans attendre le jour, qu'il fut contraint d'y consentir, de peur qu'ils ne l'abandonnassent, & qu'ils n'osassent retourner à la Conception.

Les Espagnols enlèvent & détruisent toute une Nation.

Il comptoit bien de retourner dans cette Bourgade l'année suivante; mais, peu de tems après son départ, les Espagnols étant tombés sur ces Indiens, firent main-basse dans trois Bourgades sur ceux qui voulurent faire quelque résistance, mirent tous les autres à la chaîne, & les traitèrent si mal, qu'il en mourut un très grand nombre en chemin. Le P. Cavallero n'apprit cette triste nouvelle, qu'à son retour de Saint-François-Xavier, où il avoit fait un voiage. Il auroit bien voulu parcourir tout ce País pour tâcher de rassembler les restes dispersés de cette Nation; mais on y étoit si furieusement irrité contre les Espagnols, qu'il comprit qu'en s'exposant aux transports de ce Peuple, que sa presence ne manqueroit pas de réveiller, il ne feroit qu'aggraver une plaie, à laquelle il falloit laisser le tems de se refermer.

1711-12.

Courage du P. Cavallero.

Il prit donc le chemin de la Conception, où les Habitans le prierent de les retirer du mauvais air qu'ils respiroient, & il trouva enfin une belle Plaine, qui avoient les *Puizocas* à l'Orient, les *Cofocas* au Nord, & les *Casiricas* à l'Occident. Ces derniers lui avoient envoie des Députés pour le conjurer de venir les instruire; mais il se sentoit intérieurement porté à commencer par les *Puizocas*. Il ne voulut pourtant point se déterminer sans avoir fait tout ce qui dépendoit de lui pour connoître la volonté de Dieu. Prieres, jeûnes, larmes, pénitences, il mit tout en usage pour obtenir que le Ciel l'éclairât sur le parti qu'il avoit à prendre, & il crut enfin que sa Mission étoit pour les *Puizocas*, quoique toutes les fois qu'il avoit traité avec le Seigneur sur cette affaire, il n'eût jamais pensé à ces Barbares, sans ressentir ces frémissemens, ces sueurs froides, & ces défaillances, que cause pour l'ordinaire la vûe subite d'un grand danger.

Ces accidens firent même une si grande révolution dans son corps, qu'il en tomba malade, & fut obligé de garder le lit. Il en fut humilié; il rendit grâces à Dieu de lui avoir fait sentir sa foiblesse, & il accepta avec une parfaite résignation tout ce que son divin Maître voudroit ordonner de lui. Il sentit aussi-tôt tout son courage renaître, & il partit de la Conception avec trente-six Néophytes, mais si foible, que de

tem

tem
par
mie
con
fait
tes
ou

L
l'en
sous
pour
ques
pour
crés
évit
s'ém
les a
pag
flech
& o

Il
cepe
& de
ses
l'ach
de l'
Ciel
de s
la fu
tous
le p

L
qui
retir
qui
ger
obse
fure
la C
mes.
une

tems en tems il falloit le porter. Il n'eût pas été mieux reçu par les Chrétiens les plus affectionnés, qu'il le fut dans la première Bourgade des Puizocas. Il passa ensuite dans une seconde, où l'on enchérit encore sur l'accueil qu'on lui avoit fait dans la première. Il y fut logé proprement : ses Néophytes le furent aussi très bien, mais séparément, & deux à deux, ou tout au plus trois à trois & partout bien regalés.

Le Missionnaire reçut d'abord la visite du Cacique, lequel l'entretint quelque tems sur le sujet qui l'amenoit, puis le quitta sous quelque prétexte. Le Serviteur de Dieu prit ce moment pour réciter son office, & il n'avoit pas encore fini, que quelques-uns de ses Néophytes entrèrent chez lui tout effraïés, pour l'avertir que la plupart des autres venoient d'être massacrés, & qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, s'il vouloit éviter le même sort. Un d'eux, voiant qu'il les écoutoit sans s'émouvoir, le chargea sur ses épaules, & se mit à fuir avec les autres. Chargé comme il étoit, il ne put suivre ses Compagnons. On les poursuivoit de près, & le Pere fut percé d'une fleche entre les deux épaules. Il se fit mettre aussi-tôt à terre, & ordonna au charitable Néophyte de se sauver.

Il étoit frappé à mort, & perdoit tout son sang : il eut cependant encore la force de planter en terre son Crucifix, & de se mettre à genoux ; & tandis qu'il offroit à Dieu pour ses Meurtriers le sang dont il étoit couvert, ces Barbares l'acheverent à grands coups de macanas, le dix de Septembre de l'année 1711. Vingt de ses Néophytes l'avoient précédé au Ciel, & furent les premiers Mañacicas qui eurent le bonheur de signer leur Foi de leur sang. Cinq de ceux qui avoient pris la fuite, moururent de leurs blessures à la Conception, & tous témoignèrent jusqu'au dernier soupir, qu'ils connoissoient le prix d'une mort si précieuse devant Dieu.

Le Pere Cavaliero fut amerement pleuré par tous les Indiens qui l'avoient connu. On se dispoisoit à la Conception à aller retirer son corps des mains des Puizocas ; mais ces Barbares, qui craignoient que les Chrétiens ne se réunissent pour vanger sa mort, voulurent les prévenir. Ils envoierent d'abord observer ce qui se passoit à la Conception ; & ceux qui en furent chargés aiant apperçu quelques Néophytes épars dans la Campagne, ils en tuerent un, & enleverent deux Femmes. La nouvelle en aiant été portée à la Réduction, y causa une si grande fraïeur, que plusieurs se réfugierent dans les

1711-12.

Il est tué par les Puizocas.

Ce qui arrive après sa mort.

1711-12. Bois ; ce qui obligea le Pere Jean de Benaventé, qui gouvernoit cette Eglise, d'envoier demander du secours à Santa-Cruz. Le Gouverneur lui envoya une Compagnie de Soldats, qui allerent droit à la Bourgade, où le Pere Cavallero avoit été tué, & ils y arriverent au coucher du Soleil.

En quel état
 était son corps
 est trouvé.

Comme ils avoient ordre de rapporter le corps du Serviteur de Dieu, ils camperent en attendant le jour. Vers le milieu de la nuit ils apperçurent assez près d'eux une lumiere, qui paroissoit quelquefois s'éteindre, & se rallumoit aussi-tôt. Au point du jour ils s'approcherent du lieu d'où elle partoit, & y trouverent le corps qu'ils cherchoient, le genouil gauche en terre, le pied droit dans une fosse pleine d'eau, la tête appuyée sur la main gauche, & vis-à-vis son Crucifix, qu'il sembloit regarder, & nulle marque de corruption dans tout le corps. Ils le chargerent sur une Mule, prirent le Crucifix & tout ce qu'ils trouverent auprès du corps, & se rendirent à la Conception, où le Pere de Benaventé ne put se dispenser de partager entr'eux ses habits & presque tout ce qui avoit été à son usage. Telle fut la fin d'un des premiers Fondateurs de la République Chrétienne des Chiquites.

Caractere
 & gouverne-
 ment des Mo-
 rotocos.

Elle étoit déjà composée de cinq Réductions, où il n'y avoit rien à désirer pour la ferveur ni pour le bon ordre, & l'on songea cette même année à en fonder une sixieme. Le Pere de Zea se trouvant à Saint-Raphael, en tira plusieurs Néophytes de la Nation des *Boxos*, pour aller à la découverte, & dans cette course il eut par hazard connoissance d'une Nation, à laquelle cette rencontre fut très avantageuse ; c'est celle des *Morotocos*. Ces Indiens different en bien des choses, & même dans le langage, de tous leurs Voisins. Ils sont de la plus haute taille, & d'une complexion très robuste. Ils font leurs javelots & leurs lances d'un bois très dur ; manient ces armes avec beaucoup d'adresse, & tirent leurs fleches très juste.

Parmi eux les Femmes avoient touté l'autorité, & non-seulement leurs Maris leur obéissoient, mais ils étoient encore chargés de tout ce qui concernoit le menage. Ces Femmes ne conservoient jamais que deux Enfants, un de chaque sexe, & faisoient mourir les autres dès qu'ils étoient nés ; & ce n'étoit pas seulement pour se débarrasser du soin de les nourrir & de les élever, qu'elles en usoient ainsi, mais encore pour couvrir leur libertinage. Quoiqu'il y eût dans cette Nation, comme dans toutes les autres, des Caciques & des Capitaines,

on
 rité
 les
 L
 titu
 tagr
 trom
 suc
 Hiv
 dit-
 d'ép
 lut
 Dès
 reco
 instr
 pes
 fin
 C
 quel
 voia
 quel
 gue.
 trait
 més
 leme
 luren
 Nati
 dre à
 passa
 s'aba
 L
 s'éter
 & to
 à bou
 liter
 entre
 leur
 situat
 la pr
 gades
 occup

on n'y remarquoit aucune forme de Gouvernement ; l'autorité des Femmes ne s'étendoit point au-delà de leurs Familles ; les Caciques & les Capitaines n'étoient que pour la guerre.

Leur País, qui est par les vingt degrés trente minutes de Latitude Australe, est sec & stérile, & tout environné de Montagnes. On y trouve des Forêts entières de Palmiers, dont les troncs renferment une moëlle spongieuse : on en exprime le suc, & il sert de boisson. Quoiqu'il y gele assez souvent en Hiver, les Hommes & les Femmes y étoient tout nus, aussi dit-on, qu'ils avoient la peau très dure, & de deux doigts d'épaisseur. Les Boxos en amenerent deux Enfants, qu'on voulut bien leur confier, pour apprendre la Langue Chiquite. Dès qu'ils furent un peu se faire entendre, le Pere Suarez les reconduisit chez leurs Parens, pour lui servir d'Interprètes ; il instruisit par leur moïen toute la Nation des premiers principes du Christianisme ; il fut écouté avec respect, & avant la fin de l'année tous le suivirent à Saint-Joseph.

Ces nouveaux Prosélytes firent connoître au Missionnaire quelques autres Nations, & surtout celle des *Quias*, qu'il envoya visiter par quelques-uns des plus anciens Néophytes ; lesquels en amenerent aussi deux Enfants pour apprendre la Langue. Leurs Parens furent bientôt curieux de savoir si on les traitoit bien, & s'ils étoient contents. Ils les trouverent si charmés de la vie qu'ils menoient, & ils le furent eux mêmes tellement de l'accueil qu'on leur fit, que non-seulement ils résolurent de s'y fixer, mais qu'ils engagerent presque toute la Nation à les suivre. Quelques Familles n'avoient pu se résoudre à quitter leurs anciens Foyers ; mais en 1715 le Pere Suarez passant par leur País surmonta toute leur répugnance, & elles s'abandonnerent à sa conduite.

Les Missionnaires des Chiquites avoient alors en vûe de s'étendre au Sud, persuadés qu'en s'approchant du Chaco, & tournant ensuite à l'Orient, ils viendroient plus aisément à bout d'établir dans leurs Réductions un Entrepôt pour faciliter la communication qu'on cherchoit depuis si long-tems entre le Tucuman & le Paraguay. Leurs nouveaux Prosélytes leur donnerent la connoissance de plusieurs Nations, dont la situation paroïssoit favorable à l'exécution de ce projet, & la principale étoit celle des *Zamucos*, composée de dix Bourgades assez éloignées les unes des autres, de sorte qu'elle occupoit une assez grande étendue de País. La résolution

1711-12.

Ils se rendent à S. Joseph.

Conversion des Quias.

1711-15.

Du País des Zamucos.

1711-15. fut donc prise de leur aller annoncer Jesus - Christ.

La plus grande difficulté étoit d'avoir des Ouvriers , dont la disette étoit si grande , qu'on avoit été contraint quelque tems auparavant de répartir les Habitans de la Réduction de Saint-Jean-Baptiste dans les voisines , parcequ'on n'avoit pu leur donner un Pasteur. Mais il fallut bientôt les y faire revenir , les Infideles se rendant continuellement en si grand nombre dans celles où on les avoit envoiées , qu'elles ne pouvoient plus les contenir. On ne rétablit pourtant point la Réduction dans sa premiere situation , on la plaça à neuf ou dix lieues vers le Sud-Est de Saint - Joseph , dans une très belle Plaine , nommée *Naranjal*. Le Pere Jean-Baptiste Xandra en fut chargé , & en très peu de tems elle fut aussi peuplée qu'aucune autre.

Tentative
pour y fonder
une Réduc-
tion.

Cela fait , le Pere de Zea se mit en Campagne au mois de Juillet 1716 , avec un très grand nombre de Chiquites choisis. Il essuia d'abord des tempêtes & des tourbillons de vents si terribles , que cela , joint aux débordemens des Rivières , ne lui permit pas de faire plus de quatorze lieues en dix-huit jours. Il apperçut alors quelques Villages ruinés , où il ne rencontra qu'environ trente Indiens de la Nation des *Topiguias* , qu'il gagna à Jesus-Christ , & qu'il fit conduire à Saint-Joseph. Quelques lieues plus loin il se trouva à l'entrée d'un Bois fort épais qui en avoit dix de long , & au travers duquel il fallut se faire un passage la hache à la main. Son exemple , & l'affection que lui portoient ses Néophytes , leur firent faire des efforts , dont ils ne se seroient pas eux mêmes crus capables. En dix-neuf jours tout le Bois fut percé , quoique les Taons & d'autres Insectes semblables ne laissassent aux Travailleurs , ni le jour ni la nuit , un seul moment de repos.

Au sortir de ce Bois ils traverserent une vaste Campagne stérile, & terminée par une seconde Forêt, où il leur fallut recommencer le pénible travail qu'ils ne faisoient que de quitter , & cela dans un País , qui ne fournit aucune espece de Gibier : on n'y trouve pas même de miel , si commun partout ailleurs. La terre n'y produit que quelques racines , dont l'amertume révolta jusqu'aux plus affamés. Ils découvrirent enfin deux Villages , mais ils n'y trouverent personne ; tous les Habitans s'étoient dispersés dans les Bois pour y chercher de quoi subsister. Le Pere de Zea les y alla trouver , & persuada sans peine à plusieurs d'aller à Saint-Joseph , où il les fit conduire.

Il fut obligé quelque tems après d'y retourner lui-même avec tout le reste de sa Troupe, les forces leur manquant absolument pour aller plus loin.

Il avoit trop à cœur son entreprise, pour différer long-tems à la reprendre; il n'attendit pas même que les pluies eussent cessé, & il partit de Saint-Jean-Baptiste avec douze Chiquites au mois de Février 1717. Mais après avoir employé quinze jours à se fraier un chemin dans l'épaisseur des Bois, il se vit tout-à-coup en danger de périr par une crue d'eau, qui croissoit de moment en moment, & qui l'obligea enfin de retourner sur ses pas. Il se remit en marche au mois de Mai, & le dix de Juillet il arriva à la première Bourgade des Zamucos. La joie que causa son arrivée à ces Indiens, lui fit oublier toutes ses fatigues, & il est vrai qu'ils la lui témoignèrent par toutes les démonstrations qu'ils purent imaginer, & que leur pauvreté leur permettoit. À la première proposition qu'il leur fit de reconnoître le Dieu des Chrétiens, ils répondirent que c'étoit le plus ardent de leurs desirs, & que s'ils ne l'avoient point encore adoré, c'est que personne ne le leur avoit fait connoître comme il venoit de faire.

» Si cela est, dit le Pere, commencez par élever un Temple au Seigneur, & réunissez-vous pour l'y adorer & le servir. » Deux Caciques déclarèrent qu'ils étoient prêts à y travailler; mais ils ajoutèrent qu'il falloit chercher un Emplacement plus convenable, que celui où ils étoient, & qu'ils ne doutoient point qu'après cela tous les Zamucos ne s'y réunissent. Le Missionnaire approuva leur dessein, & leur dit que tandis qu'ils disposeroient toutes choses pour cet Etablissement, il alloit chercher tout ce qui étoit nécessaire pour le Service divin; qu'il ne vouloit pourtant point partir, qu'ils n'eussent rendu leurs premiers hommages à Jesus-Christ. Il fit aussi-tôt planter une Croix, que tous adorèrent à genoux, tandis que les Chiquites chantoient le *Vexilla* & les Litanies de la Vierge. Il déclara ensuite que la Réduction, à laquelle ils alloient travailler, seroit sous la protection de Saint Ignace, après quoi il prit congé d'eux, en leur promettant de ne point tarder à revenir. Il rencontra sur sa route environ cent Indiens qui se donnerent à lui, & qui le suivirent à Saint-Jean-Baptiste.

A-peine y étoit-il arrivé, qu'on lui rendit une Lettre de son Général qui le chargeoit du gouvernement de sa Province :

1718.

Le Pere de
Yegros & le
Frere Albert
Romero aux
Zamucos.

il en fut extrêmement mortifié ; car il avoit compté de sacrifier le reste deses jours à conduire les Zamucos dans les voies du salut. Mais il fallut obéir, les représentations ne pouvant avoir lieu dans un si grand éloignement. Il chargea le Pere Michel de Yegros de l'Entreprise qu'il avoit commencée, & ce Missionnaire partit au commencement d'Avril 1738. Mais quoiqu'il eût pris la précaution de prévenir la saison de la plus grande sécheresse, il se trouva bientôt tellement dépourvû d'eau, que pour ne pas s'exposer à périr de soif avec tous ses Néophytes & les Bêtes de charge, il fut obligé de rebrousser chemin.

Il se remit en marche au mois de Septembre avec le Frere Albert Romero, & il tomba bientôt dans l'inconvenient opposé à celui qui avoit rendu inutile son premier voyage ; il courut bien des risques de se noier, & ce ne fut qu'avec des peines infinies, qu'il gagna la Forêt la plus voisine des Zamucos. Il fit prendre alors les devants à quelques Chiquites pour avertir les Indiens de sa prochaine arrivée, & porter au principal Cacique une canne fort propre, & une veste de couleur. C'étoit un présent considérable dans le goût des Indiens. Le Cacique le reçut avec beaucoup de reconnoissance, & caressa fort les Chiquites.

Comment ils
y sont reçus.

Le lendemain il alla avec les plus considérables de sa Bourgade au-devant du Missionnaire, qu'il rencontra au sortir de la Forêt, & auquel il rendit de grands respects. Ils marcherent ensuite jusqu'à l'endroit, où la Croix étoit plantée, & où tout le Peuple les attendoit. La joie étoit peinte sur tous les visages, & le Cacique prenant la parole, dit que malgré la grande disette de vivres qu'ils souffroient, il n'avoit permis à personne de s'éloigner jusqu'à l'arrivée du P. de Zea ; qu'il l'avoit attendu avec la plus grande impatience ; qu'il avoit souvent envoieé à la découverte, qu'il y étoit allé lui-même, & qu'on pouvoit juger, par cet empressement, du plaisir que lui causoit la venue de celui qui venoit le remplacer, & dégager sa parole.

Cependant on n'avoit rien fait de ce qu'on avoit promis au Pere de Zea : l'emplacement n'étoit pas même encore choisi pour la Réduction ; mais le Pere de Yegros ne jugea pas à propos d'en faire aucun reproche au Cacique. Après avoir visité tous les environs de la Bourgade, il en trouva un qui lui parut fort avantageux : il le proposa au Cacique qui l'a-

gréa
bien
trouv
leurs
ache
alloit
tion

Le
Jean
& les
phyte
veren
cend
fut p
de ce
s'étoi
fort p
sages
ne l'a
eux :
Chiq
frent
de le

Le
qu'ils
des C
à le su
en eff
tretin
de re
Rien
moins
terent
sacrés
Cacic
de ha
dans
échap
Yegro
tourn

On

gréa ; mais il dit au Missionnaire qu'il lui manquoit encore bien des choses , dont il ne pouvoit point se passer , qu'il ne trouveroit pas dans le Païs , & qu'il falloit aller chercher ailleurs ; qu'il pouvoit donc retourner à Saint-Jean-Baptiste pour achever de prendre ses arrangemens , & que de son côté il alloit disposer ses Voisins à se réunir avec lui dans la Réduction qu'il trouveroit toute bâtie à son retour.

Le Pere partit aussi-tôt , ne resta que quelques jours à Saint-Jean-Baptiste , fit prendre les devants à plusieurs Chiquites , & les suivit de près. Mais quel fut l'étonnement de ces Néophytes , lorsqu'arrivés à la Bourgade des Zamucos , ils n'y trouverent personne , & pas une Cabanne qui ne fût réduite en cendres. Le Pere de Yegros , qui arriva peu de tems après , n'en fut pas moins surpris : il les envôia de tous côtés s'informer de ce qu'étoient devenus les Zamucos , & il apprit enfin qu'ils s'étoient retirés à quelques journées de là sur le bord d'un Lac fort poissonneux ; & qu'ils gardoient avec soin tous les Passages , par où l'on pouvoit y pénétrer. Le Frere Romero , qui ne l'avoit point quitté , s'offrit de tenter de parvenir jusqu'à eux : le Pere y consentit , & le fit accompagner par quelques Chiquites. Ils prirent des chemins détournés qui les conduisirent jusqu'à la retraite des Zamucos , lesquels parurent charmés de les voir.

Le Frere leur demanda s'ils avoient oublié les engagements qu'ils avoient pris avec le Pere de Yegros , & avec le Dieu des Chrétiens ? Ils répondirent que non , & qu'ils étoient prêts à le suivre pour aller trouver le Missionnaire. Plusieurs partirent en effet avec lui , & le Cacique se mit à leur tête. Ils ne l'entretinrent dans le chemin , que du desir ardent qu'ils avoient de recevoir le Bapême , & de vivre en véritables Chrétiens. Rien ne leur avoit échappé , qui pût donner à ce Religieux le moindre soupçon , lorsque le premier jour d'Octobre ils se jetterent tout-à-coup sur les Chiquites , dont douze furent massacrés sans avoir pu se reconnoître. Dans le même tems le Cacique saisit le Frere Romero , lui fendit la tête d'un coup de hache , le mit ensuite tout nud , & se retira avec ses Gens dans le fond d'un Bois. Deux Chiquites , qui avoient seuls échappé à ce carnage , coururent en donner avis au Pere de Yegros , qui n'eut point d'autre parti à prendre , que de retourner avec eux à Saint-Jean-Baptiste.

On peut juger de la consternation , où son retour avec une

Le Frere Romero & douze Chiquites massacrés par les Zamucos.

1719.
Etat de la Religion parmi les Chiquites.

si triste nouvelle jetta toutes les Eglises Chiquites. Ce qui consola les Missionnaires d'un événement si peu attendu, fut d'une part l'espérance que le sang, dont le País des Zamucos venoit d'être arrosé, le rendroit plus fertile en fervens Chrétiens, comme il est arrivé, & de l'autre, la vûe des bénédictions que le Ciel répandoit avec profusion sur les Chiquites & les autres Indiens, qui venoient continuellement augmenter le nombre des Adorateurs du vrai Dieu. La ferveur qui regnoit dans ces nouvelles Eglises, le zele du salut des Ames, dont tous étoient animés, leur innocence, leur piété, & toutes les vertus Chrétiennes, y étoient portées à un point qui tenoit du prodige. Ces Néophytes sembloient n'avoir plus d'autre passion que de procurer à Dieu de nouveaux Serviteurs; rien ne leur coûtoit pour cela, & l'espérance du Martyre faisoit naître parmi eux une sainte émulation pour être employés à ces courses Apostoliques, d'où on les voioit rarement revenir sans une nombreuse troupe de Profélytes.

Il est vrai que, comme ils en amenoient souvent de différentes Nations, dont on n'entendoit point la langue; ou dont les mœurs & le caractère n'avoient rien de commun avec ceux des Chrétiens, avant que de les apprivoiser & de leurs faire comprendre ce qu'il falloit leur enseigner, il y avoit bien des dégouts à essuier, & qu'il falloit une grande patience; mais tous les Néophytes, jusqu'aux Femmes & aux Enfants, partageoient ce travail avec les Missionnaires. Une des plus grandes attentions de ceux-ci étoit à garantir leurs Chrétiens des irruptions des Mamelus, & quelquefois des Espagnols, contre lesquels les Chiquites ne pouvoient encore combattre à armes égales, & à accoutumer ces Profélytes à un travail réglé, qui pût leur assurer le nécessaire; car pour les vrais Chiquites, j'ai déjà observé qu'on n'avoit pas eu beaucoup de peine à les rendre laborieux, & leur exemple étoit ce qu'il y avoit de plus efficace pour engager ceux-ci à vaincre leur paresse naturelle.

1715 - 19.

Les Peres de Arcé & de Blende tués par les Payaguas.

Dans le tems même que l'on travailloit à trouver une communication facile entre le Tucuman & le Paraguay, par le País des Zamucos, les Peres de Arcé & Barthelemi de Blende étoient chargés d'en chercher une autre beaucoup plus au Nord. Celui-ci étoit un jeune Missionnaire d'une des meilleures Familles de Bruges, & qui ne faisoit que d'arriver au Paraguay; il s'étoit cependant embarqué quelque tems auparavant avec vingt-neuf

vingt-neuf autres Jésuites, sous les auspices de Dom Pedro Levanto, Archevêque de Lima; mais quoiqu'ils fussent munis d'un passeport en bonne forme de la Reine d'Angleterre, le Vaisseau qui les portoit avoit été pris par les Hollandois, & conduit à Lisbonne, où les Missionnaires eurent la liberté de profiter de la premiere occasion qui se présenteroit pour passer à Buenos Ayres. Le Capitaine du Vaisseau Hollandois retint cependant sur son Bord l'Archevêque & le P. de Blendé, qui servoit d'Interprete à ce Prélat, & il les mena en Hollande. Il eut tout lieu de s'en repentir; car, Dom Pedro s'étant plaint aux Etats Généraux de la maniere indigne dont il avoit traité les Jésuites, & du peu d'égard qu'il avoit eu pour le passeport de Sa Majesté Britannique, il fut cassé avec tous ses Officiers.

Sur ces entrefaites l'Archevêque fut rappelé à la Cour d'Espagne, & voulut retenir avec lui le Pere de Blendé, qu'il avoit pris pour son Confesseur; mais ce Religieux lui fit agréer qu'il suivit la voix du Seigneur, qui l'appelloit au Paraguay. Il profita ensuite de la premiere occasion pour aller à Cadix, où il trouva bientôt un nouvel embarquement, & arriva à Buenos Ayres en 1712. Il fut envoyé dans une des Réductions du Parana, où il travailloit depuis deux ans avec un succès qui le faisoit regarder comme un Ouvrier de la plus grande espérance, lorsqu'il reçut une Lettre de son Provincial, qui lui mandoit de se joindre au Pere de Ascé avec trente Guaranis. Il obéit sur le champ, & partit pour l'Assomption, où le Pere de Arcé l'attendoit, & où le Recteur du Collège leur avoit fait préparer une Barque & deux Chaloupes, sur lesquelles ils s'embarquerent le 24 Juillet 1715.

Le Gouverneur de la Province, qui connoissoit de quelle importance étoit la découverte qu'ils entreprennent de faire, tant pour le service du Roi, que pour faciliter le progrès de l'Évangile, les conduisit au Port, à la tête de toute la Noblesse; & le Saint Sacrement fut exposé dans la Cathédrale, pour demander à Dieu un heureux succès de leur entreprise. Ils avoient déjà remonté le Paraguay plus de cent lieues, sans rencontrer un seul Indien, lorsque des Payaguas qui paroissent sans armes, & faisoient semblant de fuir devant des Guaycurus, ou des Mamelus, aborderent leur Barque, en disant qu'ils venoient se jeter entre les bras des Peres de la Compagnie, bien résolus de se faire Chrétiens, & de vivre sous

1715-19. leur conduite ; mais un d'entre eux avertit en secret le Pere de Arcé de ne s'y pas fier. Il profita de l'avis , & les Barbares ne voyant nulle apparence de faire leur coup , se retirerent.

Un peu plus haut on découvrit des Guaycurus , qui moins dissimulés ne laisserent aucun lieu de douter qu'ils n'eussent dessein de se rendre maîtres de la Barque ; mais un vent forcé , qui s'éleva tout-à-coup , & qui lui fit faire beaucoup de chemin en peu de temps , déconcerta leur projet. Il fallut ensuite près de six mois pour gagner le Lac *Manioré* qui se décharge dans le Paraguay du côté de l'Occident par les dix-huit degrés de Latitude. La Barque y entra enfin , mais les vents contraires ne permirent pas d'en ranger le bord Septentrional , où le Pere Fernandez , qui avoit pris ce Lac pour le Fleuve même , avoit planté une Croix , & laissé d'autres signaux pour marquer la route qu'il avoit faite depuis Saint-Joseph des Chiquites jusques-là.

Alors le Pere de Arcé se fit débarquer sur le bord occidental , résolu de marcher jusqu'à ce qu'il fut arrivé aux Chiquites. Il ne laissa que quinze Guaranis & deux Espagnols au Pere de Blende , auquel il recommanda de l'attendre sur le Lac. Il fut plus de deux mois à traverser un País inconnu , où il ne trouvoit presque rien , ni pour étancher sa soif , ni pour soulager sa faim , ne se soutenant qu'avec peine , & dans un danger continuel de s'égarer , ou de tomber entre les mains des Barbares. Enfin la Providence conduisit sur ses pas son Provincial , qui le trouvant dans l'état le plus déplorable , le mena avec bien de la peine jusqu'à Saint-Raphael , où il arriva plus semblable à un squelette , qu'à un Homme vivant. Le Pere de Zea fut cependant obligé d'user de toute son autorité pour l'y retenir quelques jours , & il en repartit presque aussi foible qu'il y étoit venu. Il prit un chemin plus court qu'on lui avoit indiqué ; mais à cela près , il n'eut guere moins à souffrir dans cette seconde marche , qu'il n'avoit eu dans la premiere.

Arrivé à l'endroit où il avoit laissé sa Barque , il ne l'y trouva point ; l'Equipage , qui désespéroit de son retour , aiant malgré le Pere de Blende , repris la route de l'Assomption. Tandis qu'il déliberoit sur le parti qu'il avoit à prendre dans une pareille conjoncture , il reçut un Billet du Pere de Zea qui le prioit de l'attendre au bord du Lac , d'où il descendroit avec lui à l'Assomption. Il lui répondit par le Porteur , que sa Bar-

que :
pour
le co
d'Av
cial
pour
che ,
& pa
rend
parti

Co
Paya
s'en
instr
bre ,
mass

P. F
diren
qu'il
ce qu
les v

pour
ques
écrit
& da
autre

parol
Ayrè
le P
O
qu'il
basse

de B
time
terpr
rent
vend
befo
Leur

(1)

que aiant disparu, il le prioit de rester à Saint-Raphael ; que pour lui il alloit joindre des Payaguas, dont il eseroit qu'ils le conduiroient jusqu'à l'Assomption, d'où il partiroit au mois d'Avril de l'année prochaine, pour l'aller trouver. Le Provincial n'avoit pas attendu sa réponse, & s'étoit mis en chemin pour le joindre ; mais après un peu plus d'un mois de marche, les pluies l'avoient contraint de retourner sur ses pas, & par-là il avoit évité, sans le savoir, des Sauvages, qui l'attendoient un peu plus loin, & lui auroient fait un mauvais parti.

Cependant la Barque ne parut point à l'Assomption. Des Payaguas, après l'avoir suivie de loin pendant quelque-tems, s'en étoient approchés, & , protestant qu'ils vouloient être instruits de la Loi du vrai Dieu, s'y jetterent en grand nombre, puis, sans donner à personne le tems de se reconnoître, massacrèrent tous ceux qui y étoient, à la réserve de trois. Le P. Fernandez (1) dit qu'ils n'en épargnerent aucun ; qu'ils étendirent les corps sur une île, & celui du P. de Blende au milieu ; qu'ils mirent ensuite le feu à la Barque, après en avoir enlevé tout ce qui pouvoit leur être de quelque usage, & mis en pieces tous les vases sacrés & les ornemens d'Autel, qui étoient destinés pour les Eglises des Chiquites. Mais une Lettre du Pere Jacques de Haze, de la même Province que le Pere de Blende, écrite de Buenos Ayres au Provincial des Jésuites de Flandre, & datée du treizieme de Mars 1718 (2), rapporte la chose autrement ; & comme elle s'étoit passée sur le Paraguay, il paroît qu'on en devoit mieux savoir les circonstances à Buenos Ayres & à l'Assomption, qu'aux Chiquites, où étoit alors le Pere Fernandez.

Or, suivant la Lettre du Pere de Haze, les Payaguas, dès qu'ils se furent rendus maîtres de la Barque, firent main-basse sur tous ceux qui s'y trouverent, à l'exception du Pere de Blende, d'un des deux Espagnols qui gouvernoient ce Bâtiment, & d'un Néophyte de leur Nation qui servoit d'Interprete au Missionnaire, dont les manieres aimables gagnerent leur Chef. Si-tôt qu'ils furent arrivés à leur Habitation, ils vendirent à d'autres Indiens l'Espagnol, dont ils n'avoient plus besoin ; ce qui prouve que ce fut alors qu'ils brûlerent la Barque. Leur Chef fit ensuite dresser une Cabanne pour le Mission-

(1) Histoire des Chiquites, Chap. 17. (2) Lettres Edifiantes, Tome XIV.

1715-19.

taire, & lui laissa son Interprete. Le saint Homme voulut mettre à profit sa captivité pour procurer à ceux dont il se trouvoit l'Esclave, une liberté beaucoup plus précieuse, que celle qu'ils lui avoient ôtée, & il n'épargna rien pour leur en faire connoître le prix.

Son zèle, quoiqu'affaïsoné de tout de ce qui pouvoit le rendre aimable, les irrita, sur-tout les jeunes gens, qui mençoient une vie fort débordée; & ils résolurent enfin de se délivrer d'un Censeur qui les troubloit dans leurs plaisirs. Un jour que leur Chef étoit absent, ils coururent à sa Cabanne. Son Néophyte, qui se nommoit François, les voyant venir avec leurs armes, se douta de leur dessein, alla au-devant d'eux, & mit tout en œuvre, prières, larmes, menaces mêmes de la colere de leur Chef, pour les en détourner; il n'y gagna que d'être la première Victime qu'ils immolerent à leur futeur. C'étoit un jeune Homme d'une grande innocence de mœurs, qui après avoir vécu douze ans dans une des Réductions du Parana, s'étoit offert de lui-même à suivre le Missionnaire pour lui servir d'Interprete au cas qu'il rencontrât des Gens de sa Nation.

On ne dit point ce qui retint le reste du jour les Meurtriers, mais ce ne fut que le lendemain qu'ils s'approcherent de grand matin du Pere de Blende, lequel avoit été instruit, dès la veille, de la mort de son Néophyte, & avoit employé toute la nuit à offrir à Dieu le sacrifice de sa vie. Les cris affreux, que jetoient les Barbares, lui annoncerent d'assez loin que l'heure de consommer son sacrifice étoit venue; il mit son Chapelet à son cou, & alla au-devant des Infideles. Dès qu'il les aperçut, il se mit à genoux, la tête nue, les mains croisées sur la poitrine, & attendit dans cette posture, d'un air serein & tranquille le coup de la mort. Un jeune Payagua lui déchargea d'abord un coup de Macana sur la tête, & un instant après il fut percé de plusieurs lances. Les Barbares le dépouillerent ensuite, & jetterent son corps nu sur le bord du Fleuve, pour y servir de jouet aux Enfants: mais la nuit suivante le Fleuve s'étant débordé, il fut entraîné par les eaux. On a su ces particularités d'un Payagua qui en avoit été témoin, & qui aiant été pris par des Espagnols, fut envoyé dans une des Réductions du Parana.

Le sort du Pere de Arcé fut à-peu-près le même que celui du Pere de Blende. Ce Missionnaire, n'aïant pu savoir ce qu'é-

toit
Lac M
laque
pouva
cond
quoit
cherch
pu sav
ne pu
rable

To
guas,
de Bl
le Mi
dans
les re
tes, q
que d
le ma
autres
du Fl
voient
quatre
des Pa
conten

Il n
sieurs
pour f
Blaise
Payag
nis qu
rent l
étoit l
premi
secon
mes p
fusils
Tar
côté d
deman
Espag

toit devenu sa Barque, fit couper deux arbres sur le bord du Lac Manioré, & en forma une Basse, ou double Pirogue, sur laquelle il s'embarqua avec six Néophytes, ce Bâtiment n'en pouvant porter d'avantage, & renvoia les autres avec une seconde Lettre pour son Provincial, par laquelle il lui marquoit que quand il seroit arrivé à l'Assomption, il iroit le chercher aux Chiquites, où il le prioit de l'attendre. On n'a pu savoir jusqu'où il descendit le Fleuve, & le Pere de Zea, ne put être instruit qu'au bout de deux ans de la perte irréparable, que sa Province avoit faite d'un si grand sujet.

Tout ce qu'on en a pu apprendre, est que les mêmes Payaguas, qui s'étoient rendus maîtres de la Barque où étoit le P. de Blende, rencontrèrent la Basse, & s'en approchèrent; que le Missionnaire, qui les reconnut, & qui les croioit toujours dans les mêmes dispositions, où ils lui avoient paru lorsqu'il les rencontra en remontant le Fleuve, empêcha ses Néophytes, qui avoient des fusils, de tirer sur eux; qu'ils l'aborderent, & que dans le tems qu'il leur donnoit mille marques d'amitié, ils le massacrèrent avec deux de ses Chrétiens & firent les quatre autres esclaves; qu'ils portèrent ensuite son corps sur le bord du Fleuve, & l'abandonnerent à des Guaycurus qui les suivoient, & qui le percerent de leurs lances. C'est ainsi que les quatre Néophytes, qui s'étoient heureusement tirés des mains des Payaguas, & qui arrivèrent à Saint-Raphael en 1718, raconterent la chose.

Il n'y avoit alors aucune sûreté sur le Fleuve. En 1717, plusieurs Missionnaires descendant de l'Assomption à Santafé, pour se rendre de-là à Courdoue, la Barque où étoient le P. Blaise de Sylva & le Pere Joseph Maco, fut surprise par les Payaguas, qui les tuèrent avec trente Néophytes Guaranis qui n'eurent pas le tems de se mettre en défense, & mirent le feu à la Barque, ce qui sauva celle qui suivoit, & où étoit le Pere de Hazé, dont j'ai déjà parlé. Car à la vûe de la première qui étoit en feu, les Néophytes qui étoient dans la seconde, appercevant les Payaguas qui faisoient force de rames pour les aborder, firent plusieurs décharges de leurs fusils, qui les obligerent de s'éloigner.

Tandis que ces choses se passaient sur le Paraguay & du côté des Chiquites, les Chiriguanes avoient encore fait une démarche pour engager les Jésuites à les réconcilier avec les Espagnols, en leur faisant les plus grandes protestations de

1715-19.

Deux autres
Jésuites & 30
Néophytes
tués par les
Payaguas.

1713-19.

Nouvelle
tentative pour
gagner les
Chiriguanes à
Jésus-Christ.

1713-19.

réparer les fautes qui avoient obligé ces Peres à les abandonner ; & voici ce qui y avoit donné occasion. Le P. François de Guevara , qui avoit accompagné les Milices de la Vallée de Tarija dans la dernière expédition de Dom Estevan de Urizar , étant de retour dans le Collège de cette Ville , rencontra un jour un Cacique Chiriguane , nommé *Moringa* , & gagna si bien son estime & sa confiance, qu'il en fit un Profélyte de bonne foi. Il ne put même lui refuser d'aller avec lui à Tariquea , où cet Indien faisoit sa résidence , & où nous avons vû qu'il y avoit eu une Réduction. Il y fut très bien reçu , & toute la Bourgade lui fit esperer d'y voir bientôt la Religion solidement rétablie.

On a pu observer , & on le verra encore plus d'une fois dans la suite , que ces premières avances des Chiriguanes avoient toujours été faites avec beaucoup de vivacité , & que les Missionnaires n'avoient jamais manqué d'y répondre avec toute la facilité qui convient aux Ministres du Seigneur , quand il est question de mettre à profit le moment de la Grace , dont parmi le grand nombre de ceux qui le laissent échapper , il y a toujours quelques - uns qu'il conduit heureusement au port du salut. D'ailleurs , la conversion de ce Peuple seroit d'une si grande importance , puisqu'elle pourroit suffire pour entraîner avec le tems celle de tout le Chaco , que l'on ne se pardonneroit point d'en avoir manqué une seule occasion. Dans celle dont il s'agit , on parla d'abord de former une Réduction dans la Vallée des Salines. Le Pere de Guevara y fut conduit par un grand nombre de Chiriguanes , auxquels *Moringa* avoit inspiré toute son ardeur ; on y bâtit à la hâte une petite Chapelle , & le Missionnaire y commença toutes les fonctions de son ministère. Le nombre des Profélytes y croissoit chaque jour , plusieurs Caciques s'y rendirent ; & si P. de Guevara avoit voulu passer par dessus la loi que les Jésuites s'étoit faite de ne conférer le Bapême aux Adultes , que dans le cas d'une mort prochaine , ou après de longues épreuves , toute la Bourgade eût été Chrétienne en peu de jours.

Bapême d'un
Cacique.

Il ne put néanmoins refuser cette grace à *Moringa* , qui la lui demanda avec les plus grandes instances , & qui lui représenta qu'il ne se passoit presque point de nuit , qu'il ne tombât dans des accidens , dont il ne craignit d'être suffoqué. L'embarras du Missionnaire fut pour trouver des raisons de

la l
qu
éto
ab
pan
qu
all
tife
reu
I
qu
mil
Jés
pré
cite
Le
vin
toic
Ref
les
Lan
Chi
se r
dan
gua
dom
L
enc
que
gno
à eu
leur
étoi
fenc
cepe
Des
dan
& t
don
rede
sion
qu'o

la lui accorder sans mécontenter plusieurs autres ; qui lui marquoient le même empressement. Il s'en tira en disant qu'il étoit obligé de faire un voiage à Tarija, & que si pendant son absence il arrivoit que Moringa mourût, aucun d'eux ne lui pardonneroit de n'avoir pas mis son salut en sûreté. Il ajouta qu'il alloit charger un Espagnol, qui avoit son Habitation assez près de là, & qui y menoit une vie exemplaire, de baptiser tous ceux qui l'appelleroient, & dont il jugeroit dangereux de remettre le Baptême jusqu'à son retour.

1715-13.

Le voiage du Pere de Guevara fut apparemment plus long qu'il ne s'y étoit attendu : ce qui est certain c'est que vers le milieu de l'année 1715, le Pere de la Rocca, Provincial des Jésuites, étant venu à Tarija, le Marquis del Vallé Toxo lui présenta des Députés des Chiriguanes, qui venoient le solliciter de ne pas différer à ériger leur Bourgade en Réduction. Le Marquis appuïa leur demande, & à sa considération le Provincial ordonna au Pere de Guevara de faire ce que souhaitoient ces Indiens, & lui associa pour quelque tems le Pere Restivo, Recteur du Collège de Salta, qui avoit travaillé dans les Réductions des Guaranis, dont il savoit parfaitement la Langue : j'ai déjà remarqué qu'elle est la même que celle des Chiriguanes. Ces deux Missionnaires partirent aussi-tôt pour se rendre à la Vallée des Salines ; & le 28 d'Août ils prirent dans les formes ordinaires, & aux acclamations des Chiriguanes, possession de la nouvelle Réduction, à laquelle ils donnerent le titre de *la Conception*.

1715-19.

Réduction
des Chiriguanes.

La joie des Chiriguanes fut extrême ; mais ce qui donna encore plus lieu d'espérer que leur Foi seroit inébranlable, c'est que le Ciel voulut bien l'affermir par un Miracle. Ils se plaignoient depuis quelque tems que les Démonz se faisoient voir à eux sous des formes hideuses & avec un air menaçant, qui leur causoient de continuelles fraïeurs : plusieurs même en étoient tombés en pamoison. Ils s'étoient flattés que la présence des Missionnaires les délivreroit de cette persécution ; cependant elle dura encore quelque tems après leur arrivée. Dès que ces Peres en furent avertis, ils firent mettre des Croix dans toutes les Cabannes & dans tous les lieux publics, & tout disparut aussi-tôt. Quelques autres graces singulieres dont celle-ci fut suivie, & dont les Chiriguanes se crurent redevables à la protection de la Mere de Dieu, & la conversion presque miraculeuse d'un fameux Jongleur, leur fit croire qu'on ne différeroit plus leur Baptême.

Effet merveilleux.

1715-19.

Mais on jugea nécessaire de les éprouver encore quelque tems, cette Nation aiant donné tant de preuves de son inconstance, qu'on ne croioit pas pouvoir prendre trop de sûretés avec elle. Les deux Missionnaires étoient même informés que ces Indiens craignoient toujours que leur réunion dans une terre étrangère ne les exposât à être assujétis au service des Espagnols, & quoique la liberté, dont jouissoient les Guaranis & les Chiquites, dût les avoir détrompés, ces exemples n'avoient point dissipé toutes leurs craintes, ce qui obligeoit les Missionnaires à n'accepter aucun service gratuit de leur part. Leurs Prosélytes comprirent bientôt le motif de cette réserve, ils en furent mortifiés; & pour montrer, d'une maniere qui n'eût rien d'équivoque, la sincérité de leur conversion, dans le tems même que les travaux de la Campagne pressoient davantage, ils quitterent tout pour bâtir leur Eglise, sans que les Peres pussent venir à bout de les en empêcher, ni même d'achever de se loger.

Alors ils ne purent refuser le Baptême à ceux qui étoient suffisamment instruits, & ils eurent la consolation de voir que la grace du Sacrement avoit achevé de produire en eux tous les effets qu'ils pouvoient souhaiter. La Conception devint bientôt une Eglise si florissante, qu'on crut pouvoir espérer, du zèle de ceux qui la composoient de voir au premier jour dans la Cordilliere Chiriguane, une République Chrétienne qui avec le tems porteroit la lumiere dans le Chaco. Ces espérances durèrent même assez long-tems pour donner au Ciel bien des Saints, sans parler d'une multitude d'Enfants, qui allerent grossir la troupe de ceux qui suivent partout l'Agneau sans tache.

Etat de la
Réduction des
Lulles.

Celle que le Pere Machoni avoit conçue de la Réduction des Lulles après la retraite des trois Apostats, qui l'avoient mise en si grand danger de se dissiper, ne paroissoit pas moins fondée: la ferveur y étoit si grande, que ce Missionnaire commença par baptiser tous les Enfants, & même un assez grand nombre de jeunes Gens, qu'il jugea suffisamment instruits. Il crut devoir encore attendre quelque tems pour conférer le Baptême aux personnes mariées, & pendant plusieurs années, il ne les baptisa qu'à l'article de la mort, parcequ'il prévoit bien que la Réduction ne resteroit pas long-tems à Valbuena, & que tant qu'elle y seroit il y auroit toujours à craindre qu'elle ne se dissipât lorsqu'on y penseroit le moins.

CETTE

Ce
terre
chose
sur-co
en sec
de leu
avoie
dang
duire
les ac
leur c
nant
Dom
besoin
il les
nécess
cette
toient
où ils
Le
goût
voioit
puisé
gager
froide
demen
de me
envoie
pour l
faire
çon,
dre c
rien.
Il a
Solda
de fa
eu att
où le
ment
firent

Cette crainte étoit fondée ; premierement , sur ce que le terrain n'y étoit pas propre à fournir aux Habitans bien des choses , dont ils ne pouvoient se passer ; & que les pâturages sur-tout y manquoient absolument pour nourrir les Bestiaux : en second lieu , sur ce que leurs Indiens y étoit trop près de ceux de leur Nation , qui n'avoient pas voulu les suivre , ou qui les avoient abandonnés ; ce voisinage ne pouvant être que très dangereux pour des Hommes si inconstans , & aussi aisés à séduire , que les Lulles : enfin , sur ce qu'on n'avoit pu encore les accoutumer aux travaux les plus indispensables , même pour leur entretien. La fainéantise , qui étoit leur défaut dominant , avoit encore été augmentée par la facilité avec laquelle Dom Estevan de Urizar avoit jusques-là pourvû à tous leurs besoins , quoiqu'à chaque fois qu'il leur envoioit des provisions , il les avertit que s'ils ne travailloient pas pour se pourvoir du nécessaire il les abandonneroit ; car à force de l'entendre réitérer cette menace , & de voir qu'il ne l'effectuoit jamais , ils s'étoient persuadés qu'elle n'étoit pas sérieuse , & que la source où ils puisoient ne tariroit jamais.

Le Pere Machoni , de son côté , pour leur faire prendre le goût du travail , avoit beau leur en donner l'exemple , ils le voioient travailler , sans songer même à l'aider ; & un jour qu'épuisé de fatigue il présentoit son outil à un d'eux pour l'engager à achever ce qu'il avoit commencé , cet Homme lui dit froidement , » courage mon Pere , car tu fais très bien « , & demeura les bras croisés. Ils ne se donnoient pas même la peine de mener paître leurs Bestiaux , que le Gouverneur leur avoit envoyés , ni de mettre en pieces les Bêtes qu'ils avoient tuées pour les faire cuire. Comme les Espagnols avoient fait tout cela pour eux dans les commencemens , pour leur apprendre à le faire , ils s'étoient mis dans la tête , & ils le disoient sans façon , que la Garnison du Fort n'y étoit que pour leur rendre ces services , & pour avoir soin qu'ils ne manquassent de rien.

Il arrivoit de-là que la Réduction étoit toujours remplie de Soldats Espagnols. Les premiers s'y étoient comportés d'abord de façon à édifier les Indiens , parceque le Gouverneur avoit eu attention à les bien choisir ; mais peu-à-peu l'éloignement où le Fort étoit de la Ville , & l'obligation d'y faire exactement la garde le jour & la nuit afin d'éviter les surprises , firent regarder cette Place comme un lieu d'exil ; & peu-

1716-19.

à-peu l'usage s'introduisit de n'y envoyer que des Soldats qui avoient mérité d'être punis : ainsi bientôt la Garnison ne fut composée que de Libertins, que ni la vigilance des Officiers, ni les ordres du Gouverneur, qui avoit autorisé le Commandant à punir de mort quiconque seroit convaincu d'avoir donné du scandale aux Indiens, ne pouvoient contenir, & qui se livroient sans honte, dans la Réduction même, aux excès les plus criants.

La Réduction
est transférée.

Le seul remède à tant de maux étoit de transférer la Réduction dans un endroit plus éloigné du Fort, & sur un meilleur Terrain : le Pere Machoni fit un voiage à Salta pour proposer au Gouverneur ce changement, & lui en faire connoître la nécessité : il lui demanda le Fort de *Miraflores*, éloigné de celui de Saint-Etienne d'environ dix lieues, & situé sur la même Riviere, qui en cet endroit porte le nom de *Riviere d'Esteco*. Il étoit assuré qu'on y trouveroit d'excellens pâturages, des Bois, & des pierres pour bâtir & pour faire de la chaux ; & comme ce Fort n'étoit plus d'aucune utilité, & en fort mauvais état, Dom Estevan le lui accorda volontiers, & en retira la Garnison, dont il fortifia celle de Saint-Etienne. Dom Antoine de Zurita fut chargé de cette transmigration ; le Pere Machoni & le Pere de Yegros furent logés dans le Fort, dont la Chapelle servit d'Eglise en attendant que la Réduction en eût une, & un logement pour les Missionnaires. Tout cela fut exécuté avec la plus grande promptitude ; & le dixieme d'Août 1716, les Lulles prirent possession de leur nouvelle Bourgade, qui reçut le nom de *Saint-Etienne* ; & celui du *Rosaire*, que portoit le Fort de *Miraflores*, fut donné à celui de *Valbuena*.

Le Pere Machoni avoit eu le secret de faire regarder aux Lulles ce changement comme une faveur signalée, que leur faisoit le Gouverneur ; mais il les avertit en même tems que n'ayant plus les Espagnols auprès d'eux, il falloit qu'ils se donnassent par leur travail ce qu'ils ne pouvoient tirer de leur secours : il leur fit comprendre que ce travail seroit bien moins pénible à *Miraflores* qu'à *Valbuena*, & qu'ainsi ils seroient inexcusables, s'ils persistoient dans une oisiveté également préjudiciable à leur conservation, & au salut de leurs Ames. Ils l'assurèrent qu'il seroit content d'eux, & ils tinrent parole. Il fallut pourtant encore que les deux Missionnaires les menas-

fent
ce qu
quelle

Il fu
en fo
rétabl
guay
chani
& sa
à la
en y f
quoit
dont l
cution

Do
son M
res s'a
& de
pas m
doit c
gion l
ce, ap
fatisfa
qu'il f
glicher
il lui a
vécut.

Cet
l'état
établi
tats F
les mo
Nation
que s'i
posero
qu'ils
fiance
verna
de ton
où son

sent au travail, & en prirent souvent le plus fort sur eux, ce qui fit contracter au Pere de Yegros une maladie, pour laquelle on fut obligé de l'envoyer à Cordoue.

Il fut relevé par le Pere Antoine de Montijo, lequel y usa aussi en fort peu de tems sa santé, qu'il ne fut jamais possible de rétablir. Ce fut une grande perte pour les Missions du Paraguay, où l'habileté & l'adresse de ce Religieux dans la Méchanique le rendoient infiniment utile, & où sa haute naissance & sa vertu le faisoit généralement respecter. Il avoit rendu à la Réduction de Miraflores un service très important; en y faisant conduire de fort bonnes eaux, dont on y manquoit dans le tems de sécheresse, par un fort bel aqueduc, dont le projet avoit été jugé impraticable, mais dont l'exécution fut ce qui acheva de ruiner sa santé.

Dom Estevan de Urizar n'avoit point laissé ignorer au Roi son Maître, avec quel zele & quelle patience les Missionnaires s'appliquoient à rendre les Lulles de véritables Chrétiens & de fideles Vassaux de Sa Majesté, & Philippe V n'étoit pas moins bien instruit des services que ce Général lui rendoit dans sa Province, ni de ce que son zele pour la Religion lui faisoit faire pour la conversion des Infideles. Ce Prince, après lui avoir donné les marques les plus flatteuses de la satisfaction qu'il avoit de sa conduite, & témoigné l'estime qu'il faisoit de sa vertu, l'exhorta à continuer de ne rien négliger pour entretenir les Lulles dans les bons sentimens, où il lui avoit mandé qu'ils étoient; & il est vrai que tant qu'il vécut, il n'y épargna, ni ses peines, ni son bien.

Cette Réduction ne se soutint pourtant pas long-tems dans l'état de ferveur, où on l'avoit vûe les premieres années de son établissement à Miraflores. Toute l'occupation des deux Apostats Fernand & Calixte dans leur retraite, étoit de chercher les moyens de réunir ces nouveaux Chrétiens avec ceux de leur Nation qu'ils avoient séduits; & comme ils étoient persuadés que s'ils pouvoient se défaire du Pere Machoni, rien ne s'opposeroit plus à leur dessein, il est difficile d'imaginer tout ce qu'ils mirent en œuvre pour le faire périr. Mais, plein de confiance dans le Dieu qu'il servoit, pendant neuf ans qu'il gouverna cette Eglise, quoiqu'il ne pût faire un pas sans risquer de tomber dans les pièges qu'on lui tendoit, il alloit, partout où son devoir l'appelloit, souvent seul, & n'ayant jamais avec

Lettre du
Roi au Gouverneur du
Tucuman.

La Réduction
des Lulles est
presque abandonnée. Courage du Pere
Machoni.

1721-24.

lui qu'un Indien sans armes, dans les endroits mêmes où il étoit plus aisé de le surprendre; & personne n'osa, ni mettre la main sur lui, ni même l'insulter.

Il fut enfin rappelé par son Provincial, qui lui donna pour Successeur le Pere de Yegros, dont la santé s'étoit assez bien rétablie, & qui ne courut guere moins de risques de la part des mêmes Apostats. Mais quelque tems après il fut fort étonné de les voir arriver chez lui, & demander en grace d'être admis dans la Réduction. Il les reçut en prenant toutes les précautions que la sagesse exigeoit de lui. Au bout de six mois Fernand déserta, mais Calixte persévera jusqu'à sa mort: une petite vérole l'emporta en 1722, & Dieu lui fit la grace de mourir pénitent. Une de ses Filles fut attaquée peu de tems après de la même maladie, & mourut aussi dans de très bons sentimens. Le mal gagna toute la Bourgade, & un jour que le Pere de Yegros & le P. Laurent Fraulo, son Compagnon, prenoient un peu de repos pendant la grande chaleur, la Réduction se trouva sans d'autres Habitans, que les plus malades, ce qui la réduisoit à dix-huit Adultes, & à une centaine d'Enfans. Tous les autres avoient pris le chemin de leur País qui est à soixante lieues de Miraflores.

Diligences des
Missionnaires
pour ramener
les Fugitifs.

Les Missionnaires, informés des différentes routes qu'avoient prises les grands & les petits Lulles, coururent d'abord après ceux qu'on leur avoit dit être les plus proches, & ne les ayant pu joindre, ils ne crurent pas devoir employer à les chercher, un tems où leur présence étoit nécessaire auprès du petit Troupeau, qui leur restoit, & que la maladie qui continuoît toujours, leur faisoit craindre de perdre encore; ils se contenterent d'envoier quelques fervens Néophytes après les Déserteurs, pour tâcher de les ramener au Bercaïl. Quelques jours après ils apprirent où étoient les grands Lulles; ils allerent les trouver, & eurent d'autant moins de peine à les regagner, que la maladie les avoit suivis dans leur asyle. Ils firent rapporter les Malades à Miraflores; où ils guerirent presque tous. Les petits Lulles, ayant été joints par les Néophytes, promirent de les suivre, quand ils sauroient que le mal auroit cessé, & tinrent parole: la Réduction fut bientôt repeuplée par les soins du Gouverneur, & la ferveur y devint plus grande, qu'elle n'y avoit jamais été.

Il n'est point douteux qu'elle se seroit soutenue dans cet heu-

reu
ma
tou
dan
die
por
dan
dél
apr
plu
& d
fell
A-p
qu'
le C
enn
A
fon
un
cho
sieu
Yeg
con
nag
des
dit
Mi
fair
Vil
les
qui
gio
Cha
à d
ne
I
con
que
rer
Car

reux état, si Dom Estevan de Urizar eût vécu plus long-tems; mais il mourut au mois de Mai 1724, & avec lui s'évanouit toute la prospérité, dont il faisoit jouir le Tucuman. En attendant que le Roi Catholique lui eût donné un Successeur, l'Audience royale nomma par *interim* un Gouverneur, qui se comporta si mal, que, pour ne pas voir cette Province replongée dans tous les malheurs dont le sage & vertueux Urizar l'avoit délivrée, on le rappella, mais un peu trop tard. Peu de tems après Dom Antoine de Alfaro, dont nous avons déjà parlé plus d'une fois, reçut du Roi des Provisions de Gouverneur & de Capitaine général du Tucuman; & ce choix fut universellement applaudi. Mais la joie qu'il causa fut bien courte. A-peine D. Antoine avoit pris possession du Gouvernement, qu'il mourut; & la nouvelle n'en fut pas plutôt répandue dans le Chaco, que toute la Frontiere se trouva inondée de Partis ennemis.

1721-24.

Mort du Gouverneur & ses suites.

Alors les Lulles n'étant plus en sûreté à Miraflores, il fallut songer à les en retirer. On eut beaucoup de peine à trouver un emplacement qui leur convînt; & tandis qu'on le cherchoit, le danger devenant de jour en jour plus pressant, plusieurs de ces Indiens se retirèrent dans leur Pais; & le Pere de Yegros, pour empêcher que la désertion ne devînt générale, conduisit tout ce qui lui restoit de son Troupeau dans le Voisinage de la Ville de Saint Michel. Je n'ai pu rien apprendre des suites de cette nouvelle transmigration: ce que nous avons dit de la piété & de la bonne conduite des Habitans de Saint Michel, peut faire juger que le Pere de Yegros ne pouvoit rien faire de mieux, que de conduire ses Néophytes auprès de leur Ville; mais il est certain que si on avoit pu distribuer les Lulles dans les Réductions des Guaranis, ou dans celles des Chiquites, à mesure qu'ils se donnoient aux Espagnols, la Religion & l'Etat y auroient beaucoup gagné. Le voisinage du Chaco & celui du Tucuman n'étoient nullement favorables à de pareils Etablissmens, & toute la suite de cette Histoire ne le prouve que trop.

Nouvelle transmigration des Lulles, & ses effets.

Il est vrai qu'on auroit pu parer à une bonne partie des inconvéniens dont nous avons parlé, si l'on avoit continué ce que Dom Estevan de Urizar avoit si sagement établi pour assurer la tranquillité de sa Province. C'étoit d'avoir toujours en Campagne un corps de Milices pour garder les Frontieres les

Nouvelle tentative pour la communication des Provinces.

1721-24.

plus exposées aux courses des Peuples du Chaco, qui n'osèrent en effet paroître, tandis que cela se pratiqua, dans les Habitations même les plus avancées. Toutes les Villes du Tucuman fournissoient tour à tour leurs Milices, & il n'y en avoit aucune qui ne fournît volontiers les siennes pour se garantir des malheurs, qu'elles avoient si souvent essuïes. Celles de Saint-Michel, s'étant avancées en 1719 jusqu'au-delà de *Rio Grande*, découvrirent une petite Riviere, qu'elles prirent pour un Bras du Pilco Mayo, & elles en donnerent avis au Gouverneur du Tucuman.

Dom Estevan de Urizar espera d'établir par-là cette correspondance si désirée entre sa Province & celle du Paraguay. Il en conféra avec le Pere Joseph d'Aguirre, Provincial des Jésuites, & ils convinrent ensemble que le Pere de Montijo, qui travailloit alors dans la Réduction des Lulles, iroit avec quelques-uns de ceux qui avoient donné l'avis, reconnoître la Riviere, & la descendroient autant qu'il seroit possible, pour savoir où elle aboutissoit; que dans le même tems le Pere Philippe Suarez, & le Pere Sebastien de Saint-Martin, Missionnaires des Chiquites, s'avanceroient jusqu'aux Zamucos, & que les PP. Gabriel Patiño, & Luc Rodriguez, accompagnés du Frere Barthelemi de Niebla, & d'un Domestique nommé Faustino Correa, tous deux Hommes de résolution, & fort expérimentés dans la Navigation du Paraguay, partiroient des Réductions du Parana, & remontoient le Paraguay jusqu'à l'endroit où ce Fleuve reçoit les eaux du Pilco-Mayo, entreroient dans cette Riviere, & feroient en sorte de joindre les deux autres bandes, afin qu'en comparant leurs observations, ils pussent parvenir à quelque chose de certain sur ce que l'on cherchoit.

Ce qui la fait
manquer.

Tous se mirent en chemin en 1721. Mais ceux qui étoient avec le Pere de Montijo, aiant descendu quelque tems la Riviere que les Milices de Saint-Michel avoient découverte, & voiant qu'elle ne s'élargissoit point, & qu'elle ne se rapprochoit point du Pilco-Mayo, ne purent se persuader qu'elle en fût une branche, ni qu'elle s'y déchargeât, & ne voulurent pas aller plus loin; d'où il arriva que les deux autres Bandes ne les aiant point rencontrés, furent aussi obligées de rebrousser chemin. On a reconnu depuis, dit le P. Lozano dans sa Description du Chaco, que la Riviere, dont les Milices de

Sain
Pilo
en a
d'ea
nica
L
qué
de f
dom
une
Chr
roit
du F
rent
lens
ils,
les r
hors
sans
où u
l'Ass
ragu
les p
qui f
n'êtr
nem
perd
moin
dont
D
celle
velle
ment
les N
cesse
cherc
bonh
Cour
ses tr
Missi

Saint-Michel avoient parlé, se jette effectivement dans le Pilcomayo ; mais qu'on n'en auroit pu tirer l'avantage qu'on en avoit espéré, parceque le Pilcomayo n'a pas toujours assez d'eau, pour assurer par le moien de cette Riviere, la communication qu'on vouloit établir.

Les Missionnaires du Parana, outre le chagrin d'avoir manqué ce qui étoit l'objet de leur voiage, eurent encore celui de se voir frustrés de l'espérance assez bien fondée de s'en dédommager avec avantage. Ils avoient rencontré sur leur route une Nation Indienne, à laquelle ils avoient annoncé Jesus-Christ ; & ils avoient tout lieu de se flatter qu'il ne leur seroit pas difficile de l'engager à les suivre dans les Réductions du Parana. Mais des Tobas, qui en eurent le vent, rompirent toutes leurs mesures en inspirant à ces Indiens de violens soupçons contre les Jésuites qui n'avoient, leur dirent-ils, d'autre dessein, que de les livrer aux Espagnols, lesquels les réduiroient au plus dur esclavage, quand ils les auroient mis hors d'état d'être secourus de leurs Alliés. Ce ne fut pas même sans de grands risques, qu'ils purent regagner leurs Missions, où un nouvel orage, qui depuis quelque tems se formoit à l'Assomption, commençoit à donner à tous les Jésuites du Paraguay les plus grandes inquiétudes, & eut en effet les suites les plus fâcheuses. Mais pour ne pas laisser trop long-tems ce qui se passoit alors en plusieurs endroits de ce continent, & n'être pas obligé d'interrompre trop souvent une suite d'événemens trop liés entr'eux, & qu'on ne seroit pas bien aise de perdre long-tems de vûe, j'ai cru devoir rapporter ici du moins ce qui se passa aux Chiquites dans l'intervalle du tems dont j'ai commencé à parler.

De toutes les Missions établies dans ces vastes Provinces, celle, où se faisoit la plus abondante recolte, étoit la nouvelle République des Chiquites. Il n'y avoit plus, à proprement parler, aucun de ces Indiens à convertir, & tous les Néophytes, animés de l'Esprit apostolique, alloient sans cesse, tantôt seuls, tantôt avec quelqu'un de leurs Pasteurs, chercher des Infideles, pour leur offrir de prendre part au bonheur, dont ils jouissoient. Ils revenoient rarement de ces Courses apostoliques, sans ramener avec eux, de nombreuses troupes de Profélytes, & ils partageoient ensuite avec les Missionnaires le pénible travail qu'il y avoit à essuier pour

1721-24.

On manque
une occasion
de gagner toute
une Nation
à Jesus-Christ

1721-29.

Etat des Mis-
sions des Chi-
quites.

1721-29.

Le P. d'Aguilar
lar aux Chi-
quites,

faire de véritables Chrétiens de ces Sauvages, qui n'avoient souvent de l'Homme, que la figure.

Le P. Jacques d'Aguilar venoit d'arriver dans cette Eglise, pour laquelle il foupiroit depuis bien des années. Après bien des sollicitations inutiles il obtint, lorsqu'il s'y attendoit le moins, la permission de s'y consacrer, & son Provincial y joignit un ordre d'en faire la visite. Ce Religieux, né avec un genie supérieur pour les sciences, avoit à son arrivée d'Espagne, été destiné pour les Réductions de l'Uruguay; mais on ne l'y laissa pas long-tems: il fut bientôt appelé dans l'Université de Cordoue, pour y professer la Théologie, & il s'y distingua d'abord d'une maniere à justifier le choix, qu'on avoit fait de lui pour remplir cette place. Il ne se croioit pourtant pas où Dieu le vouloit, & une voix intérieure lui disoit sans cesse qu'il n'y resteroit pas long-tems, & il commença bientôt à solliciter la Mission des Chiquites. Ses vœux furent enfin accomplis, & Dieu l'y disposa par une épreuve, qui dut lui être bien sensible, comme il en use souvent à ceux qu'il destine aux plus grandes choses.

Il y est guéri
miraculeuse-
ment.

Mais peu s'en fallut qu'il n'y eût que le tems de s'y faire assez connoître, pour y être infiniment regretté. A-peine commençoit-il sa Visite, qu'une espece de Ciron, que dans les Îles françoises de l'Amérique on appelle *Chique*, & parmi les Espagnols *Piqué*, lui entra dans le pied; il négligea trop long-tems de se le faire tirer, parcequ'il n'en connoissoit pas le danger; & ce ne fut qu'après avoir souffert les plus vives douleurs, qu'il s'adressa, pour en être délivré, à un Indien, qui ne put venir à bout de le tirer, & ne fit qu'irriter la plaie. Il continua de marcher, mais il fut bientôt contraint de s'arrêter. Il fit visiter son pied, qui se trouva gangrené, & on lui déclara qu'il n'y avoit point d'autre moyen de lui sauver la vie, que de le lui couper. La difficulté étoit d'avoir un Chirurgien, auquel on pût confier une opération de cette nature, & le mal étoit trop pressant, pour avoir le tems d'en faire venir un de Santa-Cruz. Au défaut des secours humains, les Missionnaires, qui sur la nouvelle du danger où il se trouvoit, s'étoient rendus auprès de lui, s'adresserent au Ciel, & prirent pour leur Intercesseur auprès de Dieu, leur Saint Patriarche. Ils commencerent une Neuvaine en son honneur, & dès le premier jour, comme

comm
ils fur
que s
Il
recon
talités
sent,
crues
oblig
soit p
Il app
trouve
toient
& il y
le Par
coient
étant
de lui
étoit
s'y all
étoit
un me
couru
tous e
Baptis
qu'on
lar fit
line;
bien a
qui on
Cet
qu'il y
fidele,
enlev
les fai
lerons
lui am
fut pr
que es
bien f
?

comme après avoir dit la Messe, ils voulurent panser sa plaie, ils furent agréablement surpris de trouver son pied aussi sain, que s'il n'y étoit jamais rien arrivé.

Il n'eut pas plutôt repris les fonctions de sa Charge, qu'il reconnut qu'une des principales causes des fréquentes mortalités, qui empêchoient que ces Réductions ne se peuplassent, comme il étoit naturel qu'elles fissent avec toutes les Recrues qu'on y amenoit, étoit le défaut de sel, qu'on étoit obligé de tirer à grands frais de Santa-Cruz, & qui ne suffisoit pas même pour en donner à tout le monde le nécessaire. Il apprit qu'on avoit quelque sujet de croire qu'il pourroit s'en trouver dans le País des *Morotocos* & des *Zatienos*, qui n'étoient pas éloignés de la Réduction de Saint-Jean-Baptiste, & il y envoya une nombreuse Troupe de Chiquites. Arrivés dans le País, ils firent bien des recherches inutiles, & ils commençoient à désespérer du succès de leur voiage, lorsqu'un d'eux étant monté sur une Colline assez haute, aperçut assez près de lui une Lagune toute environnée de Buissons fort épais. Il étoit fort fatigué, & excédé de chaleur, il lui prit envie de s'y aller baigner, & il trouva en s'y jettant que tout le fond étoit comme une glace, qui se cassoit aisément; il en prit un morceau avec la main, & reconnut que c'étoit du sel. Il courut faire part à ses Compagnons de cette découverte; tous en prirent leur charge, & la porterent à Saint-Jean-Baptiste. Ce sel parut fort bon à un peu d'amertume près, qu'on vint aisément à bout de corriger, & le Pere d'Aguilar fit aussi-tôt fraier un chemin plus court pour aller à cette Saline; mais il ordonna qu'on n'y envoiât personne, qui ne fût bien armé, & en état de se défendre contre les *Zatienos*, avec qui on n'étoit pas en bonne intelligence.

Cette même année 1721, le Pere d'Aguilar aiant appris qu'il y avoit assez près de Saint-Jean-Baptiste une Nation infidele, qui s'y étoit retirée par la crainte des Portugais, lesquels enlevoient tout ce qu'ils pouvoient rencontrer d'Indiens, pour les faire travailler à leurs Mines de *Cuyaba*, dont nous parlerons dans la suite, envoya une troupe de Néophytes, qui les lui amenèrent tous. L'année suivante, sa Visite étant finie, il fut prié de se transporter aux *Zamucos*, qu'on avoit quelque espérance de regagner. Ce n'étoit encore qu'une leur bien foible; ces Barbares, depuis la trahison qu'ils avoient

Tome II.

X x

1721-29.

Il fait découvrir du Sel, dont on manquoit dans cette Mission.

Le P. d'Aguilar & le Pere Castañarez chez les Zamucos.

1722-29.

faite au Frere Albert Romero, s'étoient retirés dans des lieux presque inaccessibles ; cependant le Pere d'Aguilar ne balança point à accepter cette commission. Il partit de St-Joseph le 29 d'Avril 1722, avec le Pere Augustin Castañarez, que rien ne rebutoit, non plus que lui, lorsqu'il s'agissoit au salut des Ames.

Conversions
inspérées.

Le plus court pour pénétrer dans la retraite des Zamucos, étoit de passer par un canton tout couvert de bois, qui n'étoit pas éloigné de Saint-Jean-Baptiste, & où se retiroient ordinairement les *Carreras*, de tout tems ennemis des Chiquites, avec lesquels ils n'osoient plus néanmoins se mesurer ; mais il n'y avoit point de sûreté pour les Missionnaires à s'exposer à tomber entre leurs mains. Il fallut donc prendre un détour, & ce ne fut qu'après avoir fait environ quatre-vingt lieues, que ces deux Peres arriverent dans une Bourgade de Zamucos, nommés *Cucurates*, qui les reçurent mal, & les obligèrent de passer outre. Quelque tems après s'étant brouillés avec les *Uraganos* leurs plus proches voisins, ils se repentirent de n'avoir pas écouté les propositions des Missionnaires, & aiant su qu'ils étoient retournés à Saint-Jean-Baptiste ; ils s'y rendirent tous l'année suivante.

On ne discontinuoit point de voir arriver dans les Réductions Chiquites de nombreuses troupes d'Indiens, qui venoient y chercher un asyle contre les Portugais, mais à qui leur légereté naturelle faisoit bientôt oublier le péril qui les y avoit amenés. Un jour qu'il en avoit déserté un grand nombre de Saint-Raphael, où étoit le Pere d'Aguilar, il se mit en prieres, & conjura le Seigneur de les lui renvoyer. Il fut exaucé, les Fugitifs rencontrèrent un très grand nombre d'autres Indiens, qui apparemment leur parurent aussi poursuivis par des Portugais, & à cette vûe touchés d'un repentir sincere de leur inconstance, ils les aborderent, & les inviterent à les suivre à Saint-Raphael, où ils leur dirent qu'ils trouveroient le meilleur de tous les Peres, qui les recevrait comme ses Enfants, & pourvoiroit également à leur sûreté & à tous leurs besoins. Ils les persuaderent, & tous ensemble se rendirent à Saint-Raphael.

Etat où se
trouvoit alors
cette nouvelle
Eglise.

Telle étoit alors, & telle a encore été long-tems la situation de cette nouvelle Eglise. Si elle n'avoit été composée que de Chiquites, elle n'auroit été dès-lors inférieure qu'en nombre

à ce
le n
tes
nain
au t
veil
d'A
que
sans
form
voic
Chi
tous
leur
roit
aux
il s'
Il
les C
ragn
gan
pag
tous
d'âg
Chi
parc
fallo
dire
refou
suad
roier
Ils
s'ils
de le
des T
mes
pour
Chef
neur
press

à celle des Guaranis : mais il falloit du tems pour faire prendre le même esprit à tant de Profélytes ramassés de tant de différentes Nations, & l'on ne sauroit dire ce qu'il en coûta aux Missionnaires pour les faire subsister avant que de les avoir pu accoutumer au travail, pour souffrir leur grossiereté & leurs écarts, & pour veiller à la sûreté de leur Troupeau jusqu'à l'arrivée du Pere d'Aguilar. Jusques-là les Chiquites n'avoient pris les armes, que pour repousser les Ennemis qui les venoient attaquer, & sans tirer l'épée pour les Espagnols, ils ne laissoient pas de former une barriere bien forte contre les Barbares, qui pouvoient inquiéter la Province de Santa-Cruz de ce côté là. Les Chiriguanes mêmes les plus incommodés & les plus braves de tous, évitoient de se brouiller avec eux, & les Chiquites de leur part avoient plus d'une fois témoigné qu'on ne leur feroit pas plaisir de les faire sortir de chez eux pour les joindre aux Espagnols, comme on faisoit souvent les Guaranis, quand il s'agissoit de quelque Expédition militaire.

Il fallut cependant avoir recours à eux en 1726, parceque les Chiriguanes sortant alors en grandes troupes de leurs Montagnes, remplirent tous les environs de Santa-Cruz de brigandages & d'horreurs, pillant les Habitations de la Campagne, n'épargnant ni le sacré, ni le profane, & massacrant tous les Espagnols qu'ils trouvoient à l'écart, sans distinction d'âge ni de sexe. Quoiqu'ils n'approchassent point du País des Chiquites, ils ne laissoient pas de les incommoder beaucoup, parceque ne pouvant plus rien tirer de Santa-Cruz, il leur falloit faire venir à grands frais du Pérou jusqu'au vin pour dire la Messe. Mais ces incommodités n'auroient jamais fait refoudre ces nouveaux Chrétiens à changer de système, persuadés qu'ils étoient, que les Chiriguanes ne les attaqueroient pas.

Ils se contenterent donc de leur bien faire connoître que s'ils approchoient de leur País, ils ne devoient pas compter de les surprendre. Cependant le Pere d'Aguilar reçut un ordre des Tribunaux supérieurs de les engager à envoyer mille Hommes pour renforcer les Milices Espagnoles, qu'on avoit levés pour donner la chasse à ces Barbares. Il assembla aussi-tôt les Chefs; & après leur avoir représenté qu'il étoit de leur honneur de témoigner au Roi Catholique dans une occasion si pressante leur zele pour son service, il ajoûta qu'ils pouvoient

Hostilité des
Chiriguanes
dans la Pro-
vince de San-
ta-Cruz.

Les Chirigua-
nes marchent
contre eux.

1726-29.

encore moins se dispenser de venger la Majesté de Dieu, dont les Chiriguanes renversoient les Temples, détruisoient les Autels & brisoient les Images. Il les persuada, & ils s'offrirent de bonne grace à faire tout ce qu'il leur commanderoit. Les mille Hommes furent levés dans toutes les Réductions; mais il n'y en eut que quatre cents, qu'on avoit tirés des Réductions les plus voisines, qui purent arriver à tems pour joindre les Espagnols.

Les Chiriguanes
furent bat-
tus.

Le Pere d'Aguilar jugea à propos de les accompagner, & on ne tarda point à reconnoître combien sa présence étoit nécessaire dans cette Armée. Il eut même besoin d'user d'autorité, pour soutenir ses Néophytes dans les dégoûts que leur donnerent plus d'une fois quelques Espagnols, de toute sa patience pour souffrir les chagrins qu'on lui donna souvent à lui-même, & de toute sa sagesse pour empêcher que le service ne souffrit de cette mésintelligence. Les Chiquites se distinguèrent dans toutes les rencontres, où il fallut en venir aux mains. Un grand nombre de Chiriguanes furent tués, plus d'onze cents demeurèrent prisonniers, le reste fut mis en fuite, & poursuivi jusques dans la Cordilliere, où l'on en prit encore plus de mille, & un succès si complet ne coûta pas un Homme aux Vainqueurs.

La Campagne finie, les Chiquites retournerent chez eux sans avoir eu aucune part au butin. Cependant les Chiriguanes plus irrités qu'affoiblis par leur défaite, rassemblèrent toutes leurs forces & celles de leurs Alliés, & résolurent de ne point poser les armes, qu'ils n'en eussent effacé la honte dans le sang de leurs Ennemis. A la vûe de ces préparatifs, le Gouverneur de Santa-Cruz, qui n'ignoroit apparemment pas les mécontentemens qu'on avoit donnés aux Chiquites, & qui ne pouvoit pas se passer d'eux, prit le parti d'aller à la Plata, pour engager l'Audience royale à employer son autorité à lui procurer un secours, qu'il désespéroit d'obtenir par lui-même. Il y a même bien de l'apparence qu'il en écrivit au Viceroi du Pérou, & cela paroît par les termes de la Lettre du Président de l'Audience royale au Pere d'Aguilar, que voici.

MON TRÈS RÉVÉREND PERE.

» Dom François-Antoine de Argumosa, Gouverneur de

» S
» P
» ro
» cl
» o
» ri
» q
» C
» q
» g
» &
» à
» au
» d
» p
» le
» à
» m
» ro
» la
» ro
» ac
» R
» le
» &
» g
» d
» d

L
fit le
tion
quit
pour
de le
en f
préc
& le

„ Santa-Cruz , est venu ici , en conséquence de l'ordre que
 „ l'Audience roiale a reçu de son Excellence le Seigneur Vice-
 „ roi de ces Roïaumes , de ne pas laisser plus long-tems sans
 „ châtimens les Barbares Chiriguanes , qui l'année dernière
 „ ont commis impunément de grandes hostilités dans le Ter-
 „ ritoire de Tarija. Il m'a représenté qu'il jugeoit nécessaire
 „ qu'on lui envoiât deux cents Chiquites , tant parceque les
 „ Chiriguanes ont conçu une extrême fraieur de ces Indiens ,
 „ que parcequ'il n'a pas assez de Troupes pour leur faire la
 „ guerre , & il m'a ajoûté qu'il leur fourniroit des Chevaux
 „ & des vivres pour cette Expédition. C'est ce qui m'engage
 „ à vous écrire , pour vous prier & vous enjoindre d'envoyer
 „ au susdit Gouverneur le nombre de Chiquites , qu'il deman-
 „ de , & quelques-uns même de plus , pour suppléer à ceux qui
 „ pourroient tomber malades. Je prie donc V. R. de donner
 „ les ordres les plus précis pour que ces Indiens se trouvent
 „ à Santa-Cruz au plus tard à la fin de Mai , ou au commen-
 „ cement de Juin , afin qu'on n'ait aucun prétexte pour diffé-
 „ rer d'entrer en action , & que la campagne puisse finir avant
 „ la saison des grandes pluies , qui sans cette diligence pour-
 „ roient obliger les Troupes de se retirer avant que d'avoir
 „ achevé la Guerre. Convaincu que je suis que le zele de V.
 „ R. la portera à faire tout ce qui dépendra d'elle pour assurer
 „ le succès d'une entreprise si importante au service de Dieu
 „ & à celui de Sa Majesté , il ne me reste qu'à prier le Sei-
 „ gneur , comme je le ferai toujours , de vous conserver pen-
 „ dant un grand nombre d'années : à la Plata , ce treizieme
 „ d'Avril 1722 , son très affectionné Serviteur ,

DOM FRANÇOIS HERBOSO.

Le Pere d'Aguilar n'eut pas plutôt reçu cette Lettre , qu'il
 fit lever avec la plus grande diligence dans les quatre Réduc-
 tions les plus proches de Santa-Cruz deux cents quarante Chi-
 quites ; & comme il craignoit que, s'il les laissoit partir à pied
 pour se rendre à Santa-Cruz , où le Gouverneur avoit promis
 de leur fournir des Chevaux, ils n'y arrivassent trop tard , il leur
 en fit donner avec des Provisions suffisantes pour ce voïage ;
 précaution d'autant plus nécessaire , que les froits excessifs ,
 & les pluies qu'ils eurent à essuïer pendant tout le chemin ,

Seconde cam-
 pagne contre
 les Chirigua-
 nes , & son
 succès.

1726-29. les auroient beaucoup retardés. Cette seconde Campagne, où le Pere d'Aguilar ne put les accompagner, parcequ'il venoit de recevoir un ordre du P. Laurent Rillo, son Provincial, de passer incessamment aux Missions des Guaranis en qualité de Supérieur, ne leur fit pas moins d'honneur, & n'eut pas moins de succès que la premiere.

Fin du seizieme Livre.



Po

G

G

mem

Æ

Ponti

lice

si qui

dilect

expos

que e

clesia

quæ G

& rec

retur

citæ,

tare e

animæ

pro p

rum

& ex

recept

ac ali

narett

Christ

sonæ

facere

rum e

dem

busvis

cis fer

vel ca

ne, où
venoit
cial, de
alité de
s moins

PIECES

POUR SERVIR DE PREUVES ET D'ÉCLAIRCISSEMENTS
à l'Histoire du Paraguay.

GREGORII DECIMI-TERTII;
Facultas Conservatores - Judices assumendi
in quibuscumque causis.

ANNO M. D. LXXIII.

GREGORIUS, Episcopus, servus servorum, Dei ad perpetuam rei memoriam.

ÆQUUM reputamus & rationi consonum ut ea, quæ de Romani Pontificis gratiâ processerunt, licet ejus superveniente obitu literæ Apostolicæ super illis confectæ non fuerint, suum sortiantur effectum. Dudum si quidem felicis recordationis Pio P. P. V, prædecessori nostro, pro parte dilectorum filiorum Præpositi generalis & Religiosorum Societatis Jesu, exposito, quòd cum dicta Societas, benedicente Domino, longè latè-que esset propagata, ac ad Dei laudem & honorem, militantisque Ecclesiæ profectum in dies augetur; & propter diversa bona temporalia, quæ Collegia scholarium sub eorum curâ instituta possidebant conservanda & recuperanda, lites aliæque forensia frequenter subire necessariò cogere-
retur, exindèque fieret, ut ejus personæ, quæ animorum saluti implici-
citæ, litium anfractus, qui ab eorum institutis valdè dissonabant, evi-
tare cupiebant, ab earum ministerio, non sine animi sui dolore, cum
animarum hujusmodi dispendio distraherentur; & eidem prædecessori,
pro parte eorundem Præpositi generalis & Religiosorum, asserentium eo-
rum bona à quorumcumque locorum ordinariorum Jurisdictione libera
& exempta ac sub Romani Pontificis & sedis apostolicæ protectione aliàs
recepta fuisse, humiliter supplicato, ut eorum quieti, more pii patris,
ac alias in præmissis opportunè consulere de benignitate apostolicâ dig-
naretur; idem prædecessor, qui ad gratos Deo, & universæ Reipublicæ
Christianæ utiles & necessarios fructus, quos Societatis prædictæ per-
sonæ in vinea Domini semper proferebant, debitum respectum habebat,
facere nullo modo poterat, quin ipsis ea concederet, per quæ ipsi, eo-
rum que res & bona à noxiis, justitiæ ministerio, præservarentur; eos-
dem Præpositum generalem & Religiosos, ac eorum singulos à qui-
busvis excommunicationis, suspensionis & interdicti aliisque ecclesiasti-
cis sententiis, censuris, & pœnis, à jure vel ab homine, quavis occasione
vel causâ latis, si quibus, quomodolibet innodati existerent ad effectum

BULLE DE
GREGOIRE
XIII.

BULLE DE
GREGOIRE
XIII.

Conservatores
eligere possunt
Societatis cum
Religiosi cum
familiares Cle-
rici.

Conservato-
rum iudicium
facultates per
censuras com-
pescendi, de-
clatandi, &c.

ij

PIECES JUSTIFICATIVES

infrascriptorum dumtaxat consequendum absolvens, & absolutos fore censens, huiusmodi supplicationibus inclinatur: sub datâ videlicet VIII. Kal. Junii, Pontificatus sui anno tertio, eidem societati, singulisque illius personis, ac eorum familiaribus clericali charactere tamen insignitis, ut in quibuscumque causis tam civilibus, quam criminalibus ac mixtis, etiam in eis, in quibus actores, vel conventi rei forent, ipsi contra quascumque Communitates & Collegia huiusmodi, omnes & singulos Archiepiscopos, & Episcopos, ac Abbates nec-non alias personas in dignitate Ecclesiasticâ constitutas, ac Metropolitanarum & aliarum Cathedralium Ecclesiarum Canonicos, ac eorundem Archiepiscoporum, & Episcoporum Vicarios in spiritualibus, & Officiales generales ubilibet constitutos, in suos possent assumere Conservatores, & iudices ordinarios, indulgit: ipsi verò sic electis, vel duobus, aut uni eorum, ut per se, vel alium, seu alios, etiam si sit extra loca, in quibus Conservatores & iudices deputati forent, eidem Societati efficacis defensionis præsidio assistentes, non permitterent Societatem Collegiaque huiusmodi terris, locis, domibus, possessionibus, & iuribus, nec-non fructibus, censibus, redditibus, & proventibus, ac quibuscumque aliis bonis mobilibus & immobilibus, spiritualibus & temporalibus, nec-non privilegiis & indultis, eis & dictæ Societati, tam apostolicâ quàm ordinariâ & alias rite regiâ, auctoritatibus concessis, & aliis rebus ad dictam Societatem communiter, vel divisim spectantibus, à quibuscumque personis, tam secularibus, quam ecclesiasticis, ac quacumque auctoritate & superioritate fungentibus, quoquomodo indebite molestari, vel eis gravamina, damna, aut injurias irrogari; facerent que cum ab eisdem, Societate, aut personis, vel procuratoribus suis, seu aliquo ex eis, forent requisiti super restitutione locorum, terrarum, domorum, possessionum, iurium, bonorum mobilium & immobilium, reddituum quoque & proventuum, ac aliorum quorumcumque bonorum, nec-non privilegiorum & indultorum, eis tunc & pro tempore concessorum, observatione: nec-non de quibuslibet molestiis, injuriis, damnis tunc præsentibus & futuris, in illis videlicet quæ iudicalem requirerent indaginem, summarîè, simpliciter & de plano, sine strepitu & figura iudicii, in aliis verò prout eorum qualitas exegisset, iustitiæ complementum, occupatores, seu detentores, præsumptores, & injuriatores huiusmodi, nec-non contradictores quoslibet & rebelles, etiam si aliâ quàm ut preferret, qualificari existerent, quancumque & quotiescumque expedisset, auctoritate apostolicâ per sententias, censuras, & pœnas ecclesiasticas, aliaque opportuna juris & facti remedia, appellatione postpositâ, compescendo: legitimisque, super his habendis, servatis processibus quos sententias, censuras & pœnas, per eosdem conservatores seu iudices pro tempore latis, incurrisse eis contirisset, eas incurrisse declararent, & quoties opus fuisset, etiam iteratis vicibus aggravarent nec non auxilium brachii secularis invocarent, commisit & mandavit.

Ac insuper, si per summariam informationem, per eos super his habendam, ipsi constirisset, quoddam loca, in quibus occupatores, præsumptores, molestatores, & injuriatores huiusmodi, ac alios, quos litera

tunc

tunc
pro m
tutus
nition
blica l
ad ipse
valeret
sumpro
libus,
eorum
eis pro
riarum
conced
tionem
quibus
plenam
inhibi
inhibi
incrima

Ac
bus, p
gratiam
cessore
riis, ab
litterat
in eis
seu in
de Apo
conced
tenor e
verbum
tempor
contine
insinua
ficienda
que qu
riculum
foret ca
rum, &
præmiss
sentibus
gore;
tunc pr
omnia
forum j
modum
Judices

tunc desuper conficiendæ concernerent, pro tempore morari contigisset, pro monitionibus, & inhibitionibus ipsis, ac citationibus eis faciendis, tutus non pateret accessus, iudicibus & conservatoribus hujusmodi monitiones & citationes præfatas, ac inhibitiones quaslibet, per edicta publica locis publicis affigenda, de quibus esset verisimilis conjectura, quòd ad ipsorum monitorum, citatorum, & inhibitorum notitiam pervenire valerent faciendi; nec-non eisdem occupatoribus, detentoribus, præsumptoribus, molestatoribus, injuriatoribus, contradictoribus, & rebellibus, etiam sub censuris & pœnis ecclesiasticis, ac etiam pecuniariis eorum arbitrio moderandis, inhibendi: ac quibusvis inhibitionibus, eis pro tempore, etiam prætextu quarumcumque litterarum conservatoriarum, seu privilegiorum apostolicorum, quibuslibet concessorum & concedendorum, pro tempore factis non obstantibus, eorum jurisdictionem liberè exercendi; loca ad quæ eos declinare contigerit, & in quibus scienter stare permitti forent, ecclesiastico interdictione subijciendi, plenam & liberam facultatem concessit: ac monitiones, requisitiones, inhibitiones & citationes sic factas, perinde ipsos monitos, requisitos, inhibitos, & citatos arceant, ac si eis personaliter factæ, insinuata & intimata forent.

Ac tunc desuper conficiendis litteris & in eis contentis dispositionibus, per quascumque derogationes, in quibusvis aliis litteris Apostolicis gratiam vel justitiam & mixtim continentibus, per eundem prædecessorem & sedem Apostolicam, etiam cum derogationum derogatoriis, aliisque efficacioribus & insolitis clausulis, & per quas earundem litterarum tunc desuper conficiendarum tenor, ac si de verbo ad verbum in eis insertus foret, pro expresso haberetur, quibuscumque personis, seu in eorum favore, etiam motu proprio, & ex certâ sententia ac de Apostolicæ preestatis plenitudine concessas, & factas ac faciendas & concedendas, nullatenus derogatum censeretur, aut derogari posset, nisi tenor earundem tunc desuper conficiendarum litterarum, de verbo ad verbum nihil penitus omisso, foret in illis insertus; & derogatio pro tempore facta hujusmodi, per trinas distinctas litteras eundem tenorem continentes tribus similiter distinctis vicibus, eidem Societati intimata & insinuata foret; & quod aliter earundem litterarum tunc desuper conficiendarum pro tempore factæ derogationes nemini suffragarentur: quodque quilibet iudicum & Conservatorum præfatorum valerit prosequi articulum, etiam per alium inchoatum, quamvis idem inchoans nullo foret canonico impedimento præpeditus: quodque quilibet Conservatorum, & Iudicum eorundem, ab eadem die octava Kal. Junii esset in præmissis omnibus ac eorum singulis, cœptis & non cœptis, tunc præsentibus & futuris, perpetua potestas & jurisdictione attributa; ut eo vigore, eaque firmitate possent in præmissis omnibus cœptis & non cœptis, tunc præsentibus & futuris & prædictis procedere, ac si prædicta omnia & singula coram eis cœpta fuissent, & eorum, ac cujuslibet ipsorum jurisdictione de præmissis omnibus & singulis, per citationem, vel modum alium, perpetuata legitimè extitisset, sicque per quoscumque Iudices, & Commissarios, & causarum palatii apostolici Auditores, ac

BULLE DE
GREGOIRE
XIII.

Per edictum
publicandi.

Inhibendi.

His litteris
per quascum-
que alias de
rogationes
non censeretur
derogatum.

Quilibet con-
servator po-
testat prosequi
articulum per
alium inchoa-
tum.

BULLE DE
GREGOIRE
XIII.

Non obsta-
ntibus.

sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinales sublata eis & eorum cuilibet quavis aliter iudicandi & interpretandi facultate & auctoritate, iudicari & definiti debere : ac ex tunc si secus super his à quoquam quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, attentari contingeret irritum & inane decrevit.

Non obstantibus piæ mem. Bonifacii PP. VIII, etiam prædecessoris nostri, quâ cavebatur, ne quis extra suam civitatem, vel Diocesium, nisi in certis exemptis calibus, & illis ultra unam dietam à fine suæ diocesis ad iudicium evocaretur : seu ne iudices à Sede prædictâ deputati, extra civitatem vel diocesim in quibus deputati forent, contra quoscumque procedere præsumerent ; & de duabus dietis in Concilio generali editâ, dummodo non ultra tres dietas aliquis vigore earumdem litterarum tunc desuper conficiendarum extraheretur, & quibusvis aliis Apostolicis, ac in provincialibus & Synodalibus conciliis editis generalibus vel specialibus constitutionibus & ordinationibus, ac quibusvis juramento, confirmatione Apostolicâ, vel quâvis firmitate aliâ roboratis statutis, & consuetudinibus, privilegiis quoque indultis, & litteris Apostolicis, quibusvis Regibus, Ducibus, Comitibus, cæterisque cujuscumque dignitatis, qualitatis, & præminentia ac ordinis, etiam mendicantium, & conditionis existentibus personis, in genere vel in specie, ac cum quibusvis etiam derogatoriis derogatoriis, aliisque efficacioribus & insolitis clausulis, irritantibusque, & aliis decretis quomodolibet etiam iteratis vicibus, concessis, approbatis, & innovatis : quibus omnibus idem Pius Prædecessor, etiam si pro illarum sufficienti derogatione, de illis eorumque totis tenoribus specialis, specifica, expressa, & individua, ac de verbo ad verbum, non autem per clausulas generales idem importantes, mentio, seu quævis alia expressio habenda, aut aliqua alia exquisita forma ad id servanda foret ; renoues hujusmodi, ac si de verbo ad verbum, nihil penitus omnino, & formâ in illis traditâ observatâ, inserti forent, pro sufficienter expressis habens, illis aliâs in suo robore permanens, eâ vice duntaxat specialiter & expresse derogavit, cæterisque contrariis quibuscumque.

Fides habeatur transumptis.

Voluit insuper idem Pius prædecessor, quod litterarum tunc desuper conficiendarum transumptis, manu alicujus Notarii publici subscriptis, ac sigillo alicujus personæ in dignitate ecclesiasticâ constitutæ munitis, eadem prorsus fides adhiberetur, quæ ipsis originalibus litteris adhiberetur, si forent exhibitæ vel ostensæ. Ne autem de absolute, indulto ; & aliis præmissis, pro eo quod super illis ipsius Pii prædecessoris, ejus superveniente obitu, litteræ confectæ non fuerint, valeat quomodolibet hæsitari, ipsa que Societas illorum frustratur effectu, volumus, & similiter Apostolicâ auctoritate decernimus, quod indultum, & alia præmissa perinde à dictâ die VIII. Kal. Junii, suum fortiantur effectu, ac si super illis ipsius Pii prædecessoris litteræ confectæ fuissent, prout superius enarratur ; quodque præsentis litteræ ad probandum plene absolute, indultum, & alia præmissa ubique sufficiant, nec ad id probationis alterius adminiculum requiratur. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ voluntatis & decreti infringere, vel ei, ausu temerario, contraire. Si quis autem hoc attentare

præsu
Pauli
Petru
gesim

D
DE
Ev
les

N
Carden
Consej
guarde
stro Se
dias,
Real A
Tribun
go que
entrar
Camp
y otros
en la q
la Com
cantida
Uruay
Govern
Justicia
vincia
mient
radores
c'ia, y
Yaguar
tos. Y
zinos tr
que tuv
las y c
tassen ;
livas, y

præsumperit, indignationem omnipotentis Dei & beatorum Petri & Pauli Apostolorum ejus se noverit incursum. Datum Romæ apud S. Petrum, anno incarnationis Dominicæ millesimo quingentesimo septuagesimo secundo. Octavo Kal. Junii, Pontificatus nostri anno primo.

A. QUINTAL.

DECLARATION SATISFACTOIRE

*DE DOM BERNARDIN DE CARDENAS,
Evêque du Paraguay, pour la décharge de ceux qui ont pris
les armes contre le Gouverneur Dom Sébastien de Léon ;*

copiée & traduite sur une copie légalisée.

NOS Don Fray Bernardino de Cardenas, Obispo del Paraguay, del Consejo de su Magestad, que Dios guarde, &c. Hago saber al Rey nuestro Señor en su Real Consejo de Indias, señor Virrey de estos Reynos, Real Audiencia de la Plata, y demas Tribunales inferiores, en como luego que tuvimos noticia que venia à entrar à esta Ciudad el Maestre de Campo Sebastian de Leon y Zarate, y otros vezinos que le acompañauan, en la qual venian algunos Padres de la Compañia de Jesus, y que traian cantidad de Indios del Parana, y Uruay, mandamos prevenir, como Governador, y Capitan General, Justicia mayor desta Ciudad, y Provincia, el Cabildo, Justicia, Regimiento, y todos los vezinos y moradores, estantes, y habitantes en ella, y muchos Indios del pueblo de Yaguaron, Tobati, Ita, y los Altos. Y que assimismo los dichos vezinos truxessen los Indios originarios que tuviesen en sus Chacaras, y casafas; y que todos ellos, y otros se abressassen; con cavallos, y atmas ofensivas, y defensivas, con municiones,

NOUS Dom Bernardin de Cardenas, Evêque du Paraguay, Conseiller du Roi, que Dieu conserve, faisons sçavoir au Roi notre Seigneur en son Conseil roial des Indes, au Seigneur Viceroy de ces Roiaumes, à l'Audience roiale de la Plata, & aux autres Tribunaux inférieurs, qu'aussi-tôt que nous eûmes connoissance que le Mestre de Camp Sébastien de Léon & Zarate, accompagné de plusieurs Habitans de cette Ville, & suivi de quelques PP. de la Compagnie de Jesus, qui menoient avec eux quantité d'Indiens du Parana & de l'Uruaguay, s'acheminoit vers cette Ville; en qualiré de Gouverneur, de Capiraine Général, & du Chef de la Justice de cette Ville & de cette Province, nous mandâmes tous les Officiers de Ville, les Alcaldes, les Regidors, & de la Province, tous les Habitans, un grand nombre d'Indiens d'Yaguaron, d'Ita & de los Altos, avec ordre aux Habitans d'amener avec eux les Indiens Naturels qu'ils avoient dans leurs

Y y ij

1649.

DECLARAT.
DE DOM BERNARDIN POUR
LA DÉCHARGE
DE SES MINISTRES.

1649.

DECLARAT.
DE DOM BER-
NARDIN POUR
LA DECHARGE
DE SES MI-
NISTRES.

y demas pertrechos de guerra ; y à mayor fuerça facamos el Real Estandarte , que ha estado en nuestro poder seis meses poco mas , ò menos , el qual enarbolado en nuestra mano , mandamos à los susodichos , que pena de traydores al Rey nuestro Señor , y perdimiento de todos sus bienes , nos asistiessen , y acudiesen con dichas armas , y guardassen nuestros ordenes , y mandatos , en cuya conformidad lo hizieron assi la mayor parte de los dichos vezinos , y todo el dicho Cabildo pleno . Y estando en este estado , mandamos poner espías por los caminos reales , para saber si entravan , ò que camino tomavan , hasta que el Viernes proximo pasado , que se contava primero de este corriente , como à la una de la tarde tuvimos aviso cierto , como los dichos Maestre de Campo Sebastian de Leon , y las demas personas referidas , cosa de dos quartos de legua , mas ò menos , desta Ciudad , venian marchando para ella , y assi facamos de dentro desta Iglesia S. al Corredor della el dicho estandarte ; y de nuevo , sin embargo de tin vando que mandamos publicar antes , bolvimos à mandar , reforçando mas todo lo antecedente , en orden à que debaxo de las dichas penas saliesen à resistir la dicha entrada con las dichas armas ; y mandamos quedassen algunas personas à hazernos asistencia , y al dicho Real Estandarte , que tuvimos en nuestra mano , con que mandamos à nuestro Lugarteniente General à guerra Juan de Vallejo Villasanti , y à los Capitanes que nombramos en la ocasion , que salieron à hazer dicha resistencia , no se pudiesen aoir papeles , ni ponerse en platicas , dares , ni tomares , sino que de hecho acometiesen con sus armas de à piè , y de à cavallo , y no

Maisons & dans leurs Métairies ; ordonnâmes que tous vinsent avec leurs Chevaux en bon état , leurs armes offensives & défensives , leurs munitions & tous leurs équipages de guerre . Pour donner plus de poids & de force à nos ordres , nous nous saisimes de l'Etendart roial , qui a été environ six mois en notre puissance , & le tenant en main , nous commandâmes à tous , sous peine d'être réputés Traîtres au Roi , notre Seigneur , & de confiscation de leurs biens , de se ranger auprès de nous avec leurs armes , & d'exécuter ce que nous leur prescrivions . La plus grande partie des Habitans , & tout le Chapitre Séculier obérent ; & nous ordonnâmes qu'on envoiât des Espions sur tous les grands chemins , pour savoir si l'Ennemi approchoit , & la route qu'il avoit prise . Enfin Vendredi dernier , premier jour du courant , environ une heure après midi , nous eûmes des avis certains que le susdit Mestre de Camp Sébastien de Léon , & toute sa suite n'étoient guere qu'à une demi-lieue de la Ville , vers laquelle ils marchaient . Aussi-tôt nous tirâmes de cette sainte Eglise l'Etendart roial , & le fimes placer sous le portique : nous envoiâmes ensuite publier de nouveau d'une maniere plus expresse encore , sous les peines susdites un ordre d'aller à la rencontre de Sébastien de Léon , & d'empêcher qu'il n'entrât dans la Ville . Nous voulûmes seulement que quelques-uns restassent auprès de nous & de l'Etendart roial , que nous primes en main . Puis nous commandâmes à notre Lieutenant général de guerre , Jean de Vallejo Villa-Santi , & aux Capitaines que

confi-
ning
decie
como
cia
tengo
cierto
como
Seba-
crivi-
dicho
por
y Ju-
despa-
de la
Visita
la m-
Duda
damo-
mo v-
notici-
sonas
de la
avien-
Maest-
y Zar-
voz d-
les y
de r-
Capit-
de est-
avien-
demà
fentes
recog-

Chap-
neur
que c-
ont o-
Y a-
fario
ponie-

confintieffen la dicha entrada por ningun caso ; mediante lo qual, obediendo , salieron assi Espanoles , como Indios , a hazer dicha resistencia , en que sucediò el daño de que tengo noticia , aunque no estamos ciertos del. Y la tuvimos assimismo , como el dicho Maestre de Campo Sebastian de Leon , por carta que escriviò de dos leguas desta Ciudad al dicho Cabildo della , como venia por Governador , Capitan General , y Justicia mayor destas Provincias , despachado por el Señor Presidente de la real Audiencia de la Plata , y Vistador General della , y Casa de la moneda de la Villa de Potosi. Dudamos fuesse assi ; por lo qual mandamos hazer la dicha resistencia , como va referido : y por que tenemos noticia , como dicho Cabildo , y personas del estàn presos por el hecho de la resistencia , y otras personas ; y aviendo tenido noticia que el dicho Maestre de Campo Sebastian de Leon y Zarate avia mandado publicar en voz de pregonero en las Casas Reales y de Cabildo , el titulo , y auto de recibimiento de Governador , Capitan General , y Justicia mayor de estas dichas Provincias , en que aviendolo oido el dicho Cabildo , y demàs vezinos que se hallaron presentes , fue recibido de todos , nos recogimos luego.

Chapitre ses Provisions & l'ordre de le recevoir en qualité de Gouverneur , Capitaine Général & Chef de la Justice dans ces Provinces , & que ceux du Corps de Ville & des Habitans , qui se trouverent présens , ont obéi , nous nous sommes retirés sur le champ.

Y assi certificamos , y siendo necesario juramos in verbo Sacerdotis , poniendo la mano en el pecho , y

nous avons nommés , de marcher pour s'opposer fortement à l'entrée de l'Ennemi dans la Ville , sans s'amuser , ni à entendre la lecture d'aucun papier , ni à écouter aucune proposition , mais de charger l'Ennemi à pié & à cheval , & de ne souffrir pour quelque raison que ce fût qu'il mît le pied dans la Ville. Tous aussi-tôt Espagnols & Indiens se mirent en marche pour obéir , & il en est arrivé le malheur qui nous a été rapporté , quoique nous n'en ayons aucune certitude. Nous avons aussi reçu avis que le sedit Mestre de Camp Sébastien de Léon , par une lettre écrite de deux lieues de cette Ville , adressée au Chapitre Séculier avoit déclaré qu'il venoit en qualité de Gouverneur , Capitaine Général & Chef de la Justice , envoyé par le Seigneur Président de l'Audience royale de la Plata , Visteur Général de cette Cour & de l'Hôtel de la Monnoie de la Ville du Potosi ; mais cela nous parut fort douteux , & c'est ce qui nous a engagés à nous opposer à son entrée dans la Ville , comme il a été dit. Cependant aiant su depuis que les Officiers de Ville & plusieurs autres Personnes ont été arrêtés à ce sujet , & aiant appris que le sedit Mestre de Camp Sébastien de Léon & Zarate avoit fait publier par le Crieur public dans les Maisons du Roi , & dans celles du

Nous certifions donc , & , autant qu'il est nécessaire , nous jurons sur nos ordres sacrés , mettant la

1649.

DECLARAT.
DE DOM BERNARDIN POUR
LA DECHARGE
DE SES MI-
NISTRES.

viiij

PIECES JUSTIFICATIVES

corona , que procediò el hecho , segun dicho es, emanado de nuestros ordenes , y mandatos , que ellos entonces obedecieron , como de su Governador , Capitan General , que usavamos , y exerciamos , y de temor de incurrir en las penas que teniamos impuestas ; y segun nuestro parecer , los susodichos padecen con innocencia , pues solamente acudieron como humildes à obe decernos , demas de que assinifmo se lo mandavamos con penas de excommunion *ipso facto* , al que no acudiesse a nuestros ordenes , y en esta consideracion deven ser abueltos , como personas que no cometieron delito por si . Y para que conste , de nuestro motivo , por la noticia dicha , y por el descargo de nuestra conciencia , y no por otra causa alguna , lo certificamos assi por ser verdad infalible , publica , y notoria en esta Ciudad , y lo firmamos de nuestra mano ante dos testigos , por no aver Escrivano publico ni Real , ni Notario , ni Secretario , para que lo refrende , que es fecho en esta Santa Iglesia de la Ciudad de la Assumpcion en siete dias del mes de Octubre de mil y seiscientos y quarenta y nueve , en este papel comun por falta de sellado . Y porque doy dos de un tenor , se entienda ser el uno del otro duplicado , y una misma cosa , con las mismas razones el uno que està escritas en el otro , para que el dicho Cabildo se valga de ambos , ò de cada uno dellos en su defensa . Eecho ut suprà . Jesus . Fray Bernardino , Obispo del Paraguay . Testigos , Manuel Enriquez de Alarcon , Rodrigo de Roxas Aranda , Antonio de Ortega .

En la Ciudad de Cordoua en dies dias del mes de Março de mil y seiscientos y cinquenta años , yo el Capitan Juan Albarracin Pereira , Escrivano publico , y de Cabildo , bienes de difuntos , y de la Real

main sur la poitrine & sur la couronne que la chose s'est passèe comme nous l'avons dit , que tout s'est fait par nos ordres en vertu de nos Mandemens , & que tous nous ont obèi comme à leur Gouverneur & Capitaine Général , dont nous exercions la Charge , & par la crainte des peines & de l'excommunication *ipso facto* , qu'ils auroient encourue . Ainsi il nous paroît qu'ils souffrent sans l'avoir mérité , puisqu'ils n'ont rien fait que par nos ordres , & qu'ils doivent être déclarés innocents , n'ayant commis aucun délit . En foi de quoi , n'y étant poussé par aucun autre motif , que de décharger notre conscience , nous certifions le fait tel que nous l'avons exposé , ce qui ne peut être révoqué en doute , le chose étant d'une notoriété publique dans cette Ville , & nous le signons de notre main en présence de deux Témoins , n'y ayant actuellement ici , ni Notaire , ni Ecrivain roial ou public , ni Secrétaire pour contre-signer . Fait dans cette sainte Eglise de l'Assomption , le septieme d'Octobre , sur papier commun , faute de papier timbré , & parceque j'ai signé deux Actes de la presente déclaration , je certifie qu'ils sont semblables & que le susdit Corps de Ville peut s'autoriser de l'un & de l'autre , & de tous les deux pour se disculper . Fait comme ci-dessus . Jesus : Frere Bernardin Evêque du Paraguay . Témoins , Manuel Enriquez de Alarcon , Rodrigue de Roxas Aranda , Antoine de Ortega .

aduan
senor
titulo
deste
Assun
do C
agrav
con c
Sobri
sump
a fu
pel c
testig
tomay
Real ,

El
Puerto
Tenie
Gaete
Capit
dero
Ciuda
autori
do de
instru
do sie
que c
cha C
comun
y cinc
de Ga
nal de

aduana de Puerto seco desta Ciudad, è su jurisdiccion por el Rey nuestro senor, fize sacar este traslado de su original, que està en la causa, cuyo titulo dize: Causa, y ramo à parte contra los Alcaldes, y Capitulares deste año de mil y seiscientos y quarenta y nueve desta Ciudad de la Assumpcion, en la causa de confervaturia contra el senor muy Reverendo Opispo D. Fray Bernardino de Cardenas, por aver cooperado à los agravios, è injurias hechas à la Compania de Jesus, y sus Religiosos, con que se corrigiò, y concertò, de pedimiento del Padre Laureano Sobrino, de la Compania de Jesus, y Rector del Colegio de la Assumpcion del Paraguay, que para el efecto exhibiò, y bolviò a llevar a su poder. Doy fee. Y para que conste, lo signo, y firmo en este papel comun, à falta del sellado, y averse quitado el rubricado, siendo testigos al corregir Christoval Rodriguez, y Antonio Sarmiento de Sotomayor. Testimonio de verdad, Juan Albarracin Pereira, Ecrivano Real, y de Cabildo.

1649.

DECLARAT.
DE DOM BER-
NARDINPOUR
LA DECHARGE
DE SES MI-
NISTRES.

COMPROBACION.

El Cabildo, Justicia, y Regimiento desta Ciudad de la Trinidad, Puerto de Buenos-Ayres; conviene a saber, Don Eugenio de Castro, Teniente General de Governador, y el Capitan Don Pedro Isarra de Gaete, y el Capitan Luis Gutierrez, Alcaldes ordinarios, y los demas Capitulares que aqui firmamos, certificamos, y damos fee, y verdadero testimonio, por no aver Ecrivano publico, ni Real en esta dicha Ciudad, como Juan Albarracin Pereira, de quien parece firmado, y autorifado el instrumento de suso, es tal Ecrivano Real, y de Cabildo de la Ciudad de Cordoua de Tucuman, y a los autos, y demàs instrumentos que ante el han passado, y passan, se les dà, y ha dado siempre entera fee, y credito, como à tal Ecrivano Real. Y para que conste, damos la presente firmada de nuestros nombres en esta dicha Ciudad de la Trinidad, y puerto de Buenos-Ares, en este papel comun por falta del sellado, en ocho de Febrero de mil y seiscientos y cinquenta y nueve años. Dom Eugenio de Castro. Dom Pedro Isarra de Gaete. Luis Gutierrez de Molina. Don Juan Pacheco. Antonio Ber-
nal de Linarez



S E N T E N C E

*DU R. P. FRANCOIS-PIERRE NOLASCO,
nommé Juge-Conservateur pour les Religieux de la Compagnie
de Jesus ; contre D. F. Bernardin de Cardenas , Evêque
du Paraguay.*

1649.
SENTENCE DU
JUGE - CON-
SERVATEUR.

EN la causa, que ante nos pende, de pedimento del P. Juan-Antonio Maquiano, Procurator General del Colegio de la sagrada Religion de la Compañia de Jesu, de esta Ciudad de la Assumpcion, y sus Religiosos y Misioneros, que se ha seguido en nuestro Tribunal y juzgado de Juez Conservador apostolico contra el Rev. Obispo D. Fray Bernardino de Cardenas reo en ella; las manifestas injurias, obrobrios, afrenras, libelos famosos, quebrantamientos de los privilegios y exemptions de dicha sagrada Religion, y sobre la expulsion sacrilega, que mando hazer à sus Clerigos, y seculares sus ministros y Oficiales, de los Religiosos de dicho Colegio, arrastrandolos y poniendoles las manos violentas, hasta echarlos fuera de esta Ciudad, el Rio abajo fuera de esta Provincia; sobre haver mandado saquear y robar el dicho Colegio, sus haciendas, y la Sacristia, Iglesia, y Capilla de nuestra Señora de la Congregacion, despojandoles de sus ornamentos, imagenes, cruces, calices, desnudando sus Altares, y otros vestimentos de la celebracion del Cultro divino, y asimismo los bienes y haciendas de las Chacaras, y estancias de ganados mayores y menores, bestias, mulares y çavallares, repartiendo entre sus consortes, y ultimamente haver demolido,

DANS la cause qui est devant nous, à la requête du Pere Jean-Antoine Maquiano, Procureur général du College de la sacrée Religion de la Compagnie de Jesus de cette ville de l'Assomption, ses Religieux & Missionnaires, qui a été suivie en notre Tribunal, & jugée par nous en qualité de Juge-Conservateur apostolique, contre le Révérendissime Evêque Dom François Bernardin de Cardenas, accusé en icelle; vû les injures manifestes, opprobres, outrages, libelles diffamatoires, violemens des privileges & exemptions de ladite sacrée Religion, & sur l'expulsion sacrilege qu'il ordonna à son Clergé Séculier, à ses Ministres & Officiers, de faire des Religieux dudit College, les traînant avec des mains violentes, jusqu'à les chasser de cette Ville, les abandonner au courant de la Riviere hors de la Province, & avoir ordonné de saccager, & piller ledit College, ses biens, la Sacristie, l'Eglise, & la Chapelle de Notre-Dame de la Congrégation, les Autels, les dépouillant de leurs Ornemens, Images, Croix, Calices, & tout ce qui est nécessaire pour la célébration du Cultre divin, ainsi que les biens de leurs Métairies & les Bestiaux grands

&

moli
cho
men
sia y
much
cion
pasio
contr
Relig
reces
fin te
tidad
que D
en est
to, usá
copal
fin se
Cabil
muy p
los ca
fos y
confor
y otro
ante r
no ha
cho R
rece e
maner
forma
cas, c
y sacr
equid
conder
pitulo
maner

Prin
2, 3
rendo
Religi
assi en
tas, in
y conv
famate
leyeron

7

molido, y mandado demoler el dicho Reverendo Obispo tan impiamente el dicho Colegio, y Yglesia y Capella, haziendolo quemar por muchas partes, causando una restitucion casi imposible, llevado de una passion y rencor, que concibio y siguió contra los Religiosos de dicha sagrada Religion, por no haver dadole su parecer, y apoyado su confagracion, sin tener Bulas presentes de su Santidad, y executoriales de su Magestad, que Dios guardé, haverse introducido en este Obispado con el mesmo defecto, usando de Jurisdiccion plena Episcopal, exerciendolo los Pontificales, sin ser recebido del venerable Dean y Cabildo, sede vacante, y otras cosas muy graves, que estan deducidas en los cargos; que de los dichos excessos y crímenes, que le hemos echo, conforme a las informaciones hechas y otros autos y testimonios, que ante nos se han presentado, de que no ha dado descargo ninguno el dicho Reverendo Obispo, antes parece estar en su rencor y odio permanente; y todo ello visto, y conformandonos con las Bulas Apostolicas, determinaciones de Concilios, y sacros Canones, usando mas de equidad, que de rigor, le devemos condenar, y condenamos en los capitulos de los cargos, en la forma y manera siguiente.

Primeramente en los cargos 1, 2, 3, 4 y 35; que el dicho Reverendo Obispo publicò contra los Religiosos de la Compañia de Jesus, assi en autos judiciales, como en cartas, informes, sermones, platicas, y conversaciones, y otros Libelos infamatorios, que se publicaron, y leyeron publicamente, y en los pul-

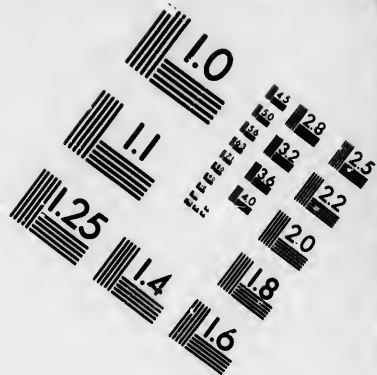
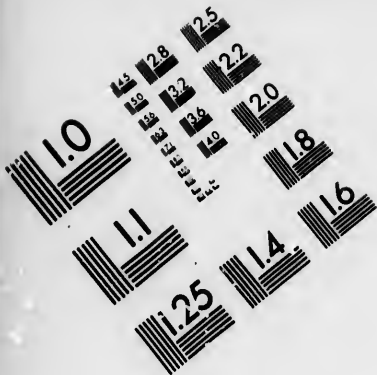
Tome II.

petits, Mulles & Chevaux, faisant la répartition entre ses Conforts; & enfin avoir démoli par l'ordre dudit Révérend Evêque avec tant d'impieété ledit College, l'Eglise & la Chapelle, y mettant le feu en plusieurs endroits, causant un dommage irréparable, animé par la passion & rancune qu'il conçût & suivit contre les Religieux de ladite sacrée Religion, parcequ'il ne voulurent pas lui donner leur consentement, & approuver sa consecration sans Bulles de sa Sainteté & sans Lettres patentes du Roi, & qu'il s'est introduit dans cet Evêché avec ce défaut, usant d'une pleine Jurisdiction épiscopale, exerçant toutes les fonctions, sans être reçu par le vénérable Doien du Chapitre, le Siege vacant, & autres choses très graves, qui sont déduites dans les charges; lui n'ayant représenté tous lesdits excess & crimes, conformément aux informations faites & autres Actes & témoignages qui nous ont été présentés, desquels, ledit Révérend Evêque, ne nous a donné aucune décharge, au contraire nous a paru être toujours dans sa haine & rancune permanente. Le tout considéré, & nous conformant aux Bulles Apostoliques, définitions des Conciles & des sacrés Canons, usant plus d'équité que de rigueur, le devons condamner & le condamnons dans la forme & dans la maniere suivante.

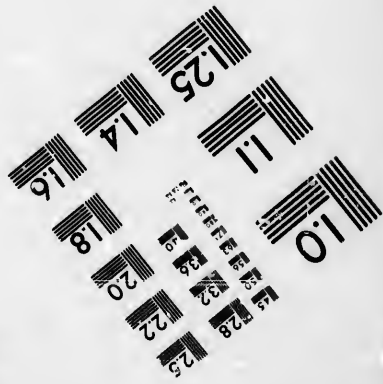
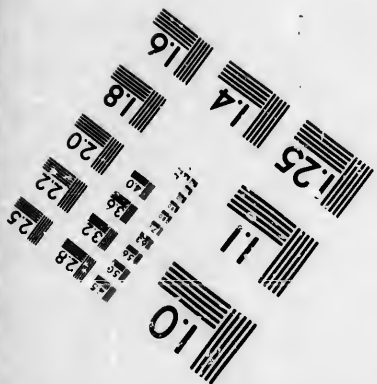
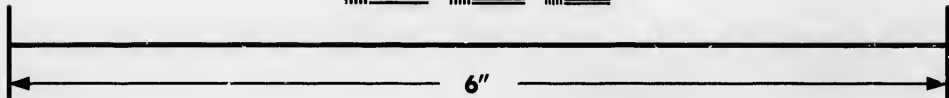
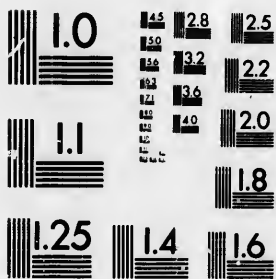
Premierement, dans les Charges 1, 2, 3, 4 & 35, que ledit Révérend Evêque a débitées contre les Religieux de la Compagnie de Jesus, soit dans des Actes judiciaires, comme Lettres, Instructions, Sermons, Discours & Conversations, & autres Libeles infamatoires, qui ont été publiés, lus pu-

Z z





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5
2.8 3.2 3.6 4.0

10
11
12

1649.

SENTENCE DU
JUGE - CON-
SERVATEUR.

xij

PIECES JUSTIFICATIVES

pitos, con orden y mandato de dicho Reverendo Obispo, en que se dezian grandes injurias de los dichos Religiosos, e imputandoles enormes delitos, infamandolos con gravissimas calumnias, siendo los dichos Religiosos grandes siervos de Dios Nuestro Señor, y de vida exemplar, y obreros de la viña del Señor; Por lo qual declaramos al dicho Reverendo Obispo Fray Bernardino de Cardenas por inventor, y levantador de las dichas calumnias, y Libelos famosos, e incurso en las penas del derecho, impuestas contra los que publican, y hazen publicar Libelos infamatorios, y levantan testimonios calumniosos; y porque son capitales, y no decentes a la dignidad de un Obispo, las comutamos en pena de privacion de Oficio de la dicha dignidad, y de deposicion y reclusion en un Monasterio, como se dispone por derecho, en que le damos por condenado, y le suspendemos el dezir Misa hasta tanto que la Sede Apostolica otra cosa ordenè, y mande.

En quanto al 5º cargo, en que parece que el dicho Reverendo Obispo ha dicho, y publicado en Libelos famosos, sermones, cartas, autos judiciales, e informes, y en varias ocasiones, que los Religiosos de la Compania de Jesus, Misioneros, son Herejes, y que enseñan horrendas heregias, y las enseñan a los Indios naturales de estas Provincias, contra el nombre de Dios, y Generacion eterna del Verbo eterno, y pureza de la Virgen Santissima, con palabras asquerosas e indecentes, arguyendo que los dichos Religiosos havian puesto en el Cathecismo y Oraciones en la Lengua de los Indios, las dichas, Heregias, y por que nos consta al contrario por los autos de la causa,

bliquement, & dans les Chaires, de l'ordre dudit Révérend Evêque, dans lesquelles on parloit fort mal desdits Religieux, leur imputant d'énormes délits, les diffamant avec de très graves calomnies, quoique lesdits Religieux soient de grands Serviteurs de Dieu, de vie exemplaire, & de très dignes Ouvriers de la vigne du Seigneur; c'est pourquoi nous déclarons ledit Révérend Evêque D. Fr. Bernardin de Cardenas, inventeur desdites calomnies & libelles diffamatoires, avoir encouru les peines de droit imposées contre ceux qui publient ou font publier libelles infamatoires, ou qui emploient des témoignages calomnieux, & parcequ'elles ces peines sont capitales & indécentes à la dignité d'un Evêque, les commuons dans la peine de privation de ladite dignité, de déposition & de clôture dans un Monastere, le suspendons de dire la Messe jusqu'à ce que le Siege apostolique en ait autrement ordonné.

Quant à la cinquieme Charge, où il paroît que ledit Révérend Evêque a dit & publié dans des Libelles infamatoires, Sermons, Lettres, Actes judiciaires, informations en plusieurs occasions, que les Religieux de la Compagnie de Jesus, Missionnaires, sont hérétiques, enseignent d'horribles hérésies, & les enseignent aux Indiens naturels de ces Provinces, contre le nom de Dieu, la génération éternelle du Verbe, & la pureté de la Sainte Vierge, avec des paroles sales & indécentes, soutenant que lesdits Religieux avoient mis dans le Cathecisme & Prières en la Langue des Indiens les susdites hérésies, & parcequ'il nous conste de

Decl
bisp
los d
Dios
ñor a
tiene
y' co
se h
del I
sang
enfer
vada
que t
en la
Luys
den d
desde
y es l
nes,
dios,
decla
Obisp
lo con
recho
libres
fos,
ningu
ni lev
pena
tentia
de qu
por le
cho C
sea po
que s
especi

rètera
En
9, 10
el dich
y publi
forme
lumni
Religi
el que

Declaramos al dicho Reverendo Obispo por falso calumniador, y que los dichos Religiosos como siervos de Dios, y Obreros de la viña del Señor, y con el fervor y deseo, que tienen de la salvacion de las almas, y conversion de los Infieles (en que se han ocupado en estos Provincias del Parana y Uruguay à costa de su sangre, y vida) han enseñado, y enseñan Doctrina Catholica, aprovada por el Catechismo y Oraciones, que traduxo de la Lengua Castellana en la de los Naturales el Padre Fr. Luys de Bolaños de la Seraphica Orden de nuestro Padre S. Francisco, desde la fundacion de esta Ciudad, y es la que rezan todas las Religiones, que tienen Reducciones de Indios, y Curas Clerigos; por lo qual declaramos al dicho Reverendo Obispo por falso calumniador, y lo condenamos en las penas del Derecho, y absolvemos y damos por libres de ella à los dichos Religiosos, y mandamos, que en adelante ninguna persona se atreva à suscitar, ni levantar semejantes calumnias, pena de excomunion maior latae Sententiae, *ipso facto* incurrenda, demas de que sera castigado rigurosamente por levantador de errores en el dicho Catechismo y Oraciones, aora sea por escrito, aora de palabra, con que se atajaràn muchos escandalos, especialmente entre los Naturales.

rètera beaucoup de scandales spécialement

En quanto à los cargos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 y 14, sobre que el dicho Reverendo Obispo dixo, y publicó por Libelos famosos, informes, autos judiciales, varias calumnias, testimonios falsos contra los Religiosos de la Compañia de Jesus, el que consta por ellos por autos,

contraite par les Actes de la cause, nous déclarons ledit Révérend Evêque calomniateur, & que lesdits Religieux, comme Serviteurs de Dieu & Ouvriers de la Vigne du Seigneur; avec le desir & la ferveur qu'ils ont du salut des Ames, & conversion des Infideles (à quoi ils ont travaillé dans ces Provincies de Parana & Uruguay, aux dépens de leur sang & de leur vie), ont enseigné & enseignent une Doctrine Catholique, approuvée par le Catechisme & les Prières qui sont traduites de la Langue Espagnole en celle des Indiens, par le Pere François-Louis de Bolaños du Seraphique Ordre de notre Pere S. François depuis la fondation de cette Ville, & que c'est la même qu'enseignent les Religieux, qui ont des Reduccions des Indiens, & les Curés seculiers. C'est pourquoy nous déclarons ledit Révérend Evêque pour calomniateur, & le condamnons aux peines de droit, nous absolvons & déclarons innocens lesdits Religieux, & ordonnons qu'à l'avenir aucune personne ne soit assez hardi pour susciter de semblables calomnies sous peine d'excommunication majeure *latae sententiae, ipso facto incurrenda*, & au surplus, qu'il sera chatié rigoureusement comme fauteur d'erreurs au sujet desdits Catechisme & Prières, soit qu'il l'ait fait par écrit ou de paroles, par ce moien on ar-

Quant aux charges 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 & 14, où il paroît que ledit Révérend Evêque a dit, & publié par des Libelles, informations, Actes judiciaires plusieurs calomnies, témoignages faux contre les Religieux de la Compagnie de Jesus,

1649.
SENTENCE DU
JUGE - CON-
SERVATEUR.

vix

PIECES JUSTIFICATIVES

testimonios, y Cartas fuyas, cuya determinacion remitimos al final, y las penas condignas a ellos.

En quanto al cargo 15 en que parece, que el dicho Reverendo Obispo publicava, y dezia en publico, que los Religiosos de la Compania de Jesus de estas Provincias usavan mal del sigilo de la Confesion, sobre que proveyo autos, y otras cosas, como se refiere en el dicho cargo; y por ello condenamos al dicho Reverendo Obispo con las penas del talion, segun se dispone por derecho, y por ser indecentes a su dignidad, las comutamos en privacion de Oficio y dignidad, hasta tanto, que la Sede Apostolica otra cosa provea, y mande, a quien remitimos la declaracion de dichas penas.

En quanto al 16 cargo de estos autos, remitimos la determinacion al final.

En quanto a los cargos 17 y 23, en que parece publico el dicho Reverendo Obispo, que los Religiosos de la Compania de Jesus falsificavan Reales Provisiones, y otras calumnias graves, que refiere el dicho cargo, de que no ha dado descargo, le condenamos al dicho Reverendissimo Obispo por ellas en privacion de Oficio y dignidad que tiene, hasta tanto que Su Santidad otra cosa mande, y absolvemos y damos por libres a los dichos Religiosos de las dichas calumnias, y declaramos por leales y fieles Vasallos de Su Magestad, y los restituimos en su buena obra y fama, que tenian antes que el dicho Reverendo Obispo les impusiese finiestramente las dichas calumnias.

comme il conste par Actes, Témoignages & Lettres, laquelle détermination nous remettons à la fin, les peines qu'ils méritent.

Quant à la charge 15, où il paroît que ledit Révérend Evêque a souvent dit en public, que les Religieux de la Compagnie de Jesus de ces Provinces faisoient un mauvais usage du secret de la Confession, sur quoi il publia des Actes & autres choses, comme il paroît par ladite Charge; & pour cela nous condamnons ledit Révérend Evêque aux peines du talion suivant qu'il est ordonné par le droit, & pour être indecentes à sa dignité, nous les commuons en privation de son office & dignité, jusqu'à ce que le Siège apostolique y ait autrement pourvu & ordonné, à qui nous déferons la déclaration desdites peines.

Quant à la 16 charge de ces Actes, nous en remettons la détermination à la fin.

Quant aux Charges 17 & 23, où il paroît que ledit Révérend Evêque a publié que les Religieux de la Compagnie de Jesus falsifioient les Provisiones du Roi, & autres calomnies graves que ladite Charge rapporte, de quoi il n'a pas donné de décharge, condamnons ledit Révérend Evêque pour icelles en la privation de son office & dignité, jusqu'à ce que sa Sainteté ait autrement ordonné, & nous absolvons & reconnoissons innocens lesdits Religieux desdites calomnies, nous les déclarons pour loiaux & fideles Vassaux de sa Majesté, & nous les remettons en la bonne renommée qu'ils avoient avant que ledit Evêque les eut accusés malicieusement desdites calomnies.

E
20 y
rem
E
pare
Obi
à es
sario
que
las v
rien
y Li
Escla
la C
cond
curso
Padr
refer
de A
y ma

En
25
y aff
En
rece
po e
pañia
ria d
funta
y otra
go,
excor
fer e

En
en q
rendo
ro la
nes o
de la
van o
señar
dad,
pojam

En quanto a los cargos 18, 19, 20 y 21, la determinacion de ellos remitimos al final.

En quanto al cargo 22, en que parece, que el dicho Reverendo Obispo quitò dos balsas, que venian à esta Ciudad, para llevar lo necesario para las Misiones, les quitò lo que traban, y llevò los Indios, que las vogavan, a la Ciudad de las Corrientes, donde propuso por escritos, y Libelos, que les havia de dar por Esclavos, por ser de las Misiones de la Compañia de Jesus, y por ello le condenamos, y declaramos por incurso en la Bula de nuestro muy Santo Padre que tiene pena de excomunion, reservada la absolucion a la Santa Sede Apostolica, en la qual declaramos, y mandamos sea evitado.

les Fideles,

En quanto à los cargos 23, 24 y 25, se remite su proveimiento al fin, y assi mesmo con el cargo 26.

En quanto al cargo 27 en que parece, que el dicho Reverendo Obispo entrò en la Iglesia de la Compañia de Jesus, y diciendo que queria desenterrar un cuerpo de una difunta, que se havia enterrado en ella, y otras cosas deducidas en dicho cargo, declaramosle por incurso en la excomunion del Canon, y por ello ser evitado de los Fieles.

En quanto à los cargos 28 y 29, en que parece, que el dicho Reverendo Obispo mandò quitar, y quitar las Doctrinas de las Reducciones de los Itatines à los Religiosos de la Compañia de Jesus, que estavan ocupados en la educacion, y enseñanza de aquella nueva Christianidad, echandolos el rio a baxo, depojandolos de sus ornamentos, y de

Quant aux Charges 18, 19, 20 & 21, nous en remettons la determination à la fin.

Quant à la Charge 22, où il paroît que ledit Révérend Evêque s'empara de deux Balses ou Bateaux, qui venoient à cette Ville pour porter ce qui est nécessaire pour les Missions, saisit ce qu'ils portoient, & emmena les Indiens qui les conduisoient à la Ville de las Corrientes, où il declara par des Ecrits & des Libelles qu'il les donneroit pour Esclaves, parcequ'ils étoient des Missions de la Compagnie de Jesus, & pour cela nous le condamnons & declaramos avoir encouru les poines de la Bulle de N. S. Pere, qui porte peine d'excommunication, & l'absolution réservée au St Siege apostolique; c'est pourquoy nous declaramos & ordonnons à vous, qu'il est dans le cas d'être évité.

Quant aux Charges 23, 24 & 25, la décision se remet à la fin, ainsi que de l'Article 26.

Quant à la Charge 27, où il paroît que ledit Evêque entra dans l'Eglise de la Compagnie de Jesus, en disant qu'il vouloit exhumer le corps d'une défunte, qui y avoit été enterrée, & autres choses déduites dans ladite Charge, nous le declaramos avoir encouru l'excommunication du Canon, & qu'il doit être évité par les Fideles.

Quant aux Charges 28 & 29, où il paroît que ledit Révérend Evêque ordonna d'ôter, & ôta les Doctrines des Réductions des Itatines aux Religieux de la Compagnie de Jesus, qui étoient occupés à l'éducation & instruction de cette nouvelle Chrétienté, les abandonnant au courant de la Riviere, les dépouillant de leurs ornemens & autres choses

mas cosas de su uso, declaramos al dicho Reverendo Obispo por incurso en la excomunión de la Cena, reservando en la pena y castigo, que merecen los demas, que se hallaron en la expulsión de dichos Religiosos; y mandamos que sean restituidos en la posesión de dichas Doctrinas, y en los bienes que les quitaron, sin que en ello aya dilación, ni contradicción.

En quanto a la culpa y resulta contra el dicho Obispo en los cargos 30 y 31 de la dicha causa, por haver mandado echar, expeler, y expulsar al P. Rector y demas Religiosos de su Colegio, embistiendo con ellos, que estavan haciendo oracion en la Capella de nuestra Señora de la Congregacion, y los arrastraron poniendoles las manos sacrilegamente, dandoles golpes, empellones, y de potrazos, sacandolos arrastrando de la dicha Capilla, hasta hecharlos a la Calle, y llevarlos a la playa al registro del sol, previniendo para esto gente armada con bocas de fuego, alfanjes, y rodelas, y haziendoles otras muchas injurias, y afrentas; declaramos al dicho Reverendo Obispo y a los que cooperaron a el, por incurso en la excomunión, y demas penas del Derecho, *Cap. si quis suadente*, reservando en nos el castigo, que merecen, y mandamos a todos los Fieles, q. los eviten, como miembros apartados de la Iglesia.

En quanto a los cargos 32, 33 y 34 y la culpa, que por ellos resulta contra el dicho Reverendo Obispo, por haver mandado robar el dicho Colegio, y dos Carretas, donde ivan muchos ornamentos y cosas de la Iglesia y Culto divino, que havia en dicho Colegio, casa, Iglesia,

à leur usage, nous déclarons ledit Révérend Evêque avoir encouru l'excommunication de la Cene, reservant la peine & châtement que méritent les autres qui se trouverent dans l'expulsion desdits Religieux, & ordonnons qu'ils soient restitués en la possession desdites Doctrines, & dans les biens qu'on leur a otés, sans délai ni contradiction.

Quant à la faute qui résulte contre ledit Révérend Evêque dans les Charges 30 & 31 de ladite cause, pour avoir ordonné de chasser & expulser le P. Rector, & les autres Religieux de son College, les attaquant dans le tems qu'ils étoient en Oraison dans la Chapelle de la Congregation de Notre-Dame, & les traînant en leur donnant des coups, les poussant avec force, & mettant sur eux des mains sacrilege pour les traîner hors de ladite Chapelle jusques dans la rue, & les faire exposer au courant de la Riviere à l'ardeur du Soleil, s'étant pourvu pour cela des Gens armés d'armes à feu, sabres & boucliers, leur faisant beaucoup d'autres injures & affronts; nous déclarons ledit Révérend Evêque & ses Coopérateurs, avoir encouru l'excommunication, & autres peines de droit, *Cap. si quis suadente*, reservant à nous le châtement qu'ils méritent; & nous ordonnons à tous les Fideles de les éviter, comme Membres séparés de l'Eglise.

Quant aux Charges 32, 33 & 34, & le crime qui par icelles résulte contre ledit Révérend Evêque, pour avoir ordonné de piller ledit College, & deux Charrètes qui portoient beaucoup d'ornemens sur-tout de l'Eglise & à l'usage du Cultre divin, qui étoient dans ledit

y Sa
brad
vina
table
dora
lo q
en
Obis
mos
dad
al d
fos t
la C
y el
viera
quat
ello
Eccl
prov
exen
y for

E
que
Reve
tes,
E
que
po,
una
ta,
Imag
ñora
quac
en l
vasu
dola
vene
veres
costa
la q
que
rafac
y en
tami
fer c

y Sacristia, de ornamentos, plata labrada, cruces, calices, custodias, vinageras, lamparas, imagenes, retablo grande, hasta el sacratio, todo dorado, sin dexar cosa alguna; por lo qual, demas de las censuras, en que incurió dicho Reverendo Obispo y sus complices, le condenamos en privacion de oficio y dignidad Episcopal, y que restituya luego al dicho Colegio, y a sus Religiosos todo quanto se les tomó, assi en la Ciudad, como en las Chacarás, y estancias, con lo demas que huvieren tenido, y en la pena del quatro tanto, y que sea compelido a ello con censuras y demas penas Ecclesiasticas, reservando en nos, el proveer de remedio, y de castigo exemplar de los que assi lo ayudaron, y fomentaron en tan sacrilega accion.

En quanto al cargo 36 y la culpa, que por el resulta contra el dicho Reverendo Obispo, y sus confortes, remitimos la pena al final.

En quanto al cargo 37 y la culpa, que por el resulta contra dicho Obispo, por haver mandado degollar a una Imagen del Salvador muy devota, y tratò de cortar la caveza à otra Imagen muy devota de Nuestra Señora, y otras muchas Imagenes, y quadros pincelados, y pontiendolos en lugares imundos entre trastos, y vafura de casas de seglares, facandolas de los Alreres, donde estavan veneradas; condenamos al dicho Reverendissimo Obispo, en que a su costa haga hazer otra Imagen, como la que degollò, y paguè el daño, que hizo en las demas, conforme la tasacion de los tasadores nombrados, y en quanto al ultrage y mal tratamiento de las dichas Imagenes, por fer cosa de maior averiguacion y

College, Maison, Eglise & Sacristie, argenterie, croix, calices, custodes, burettes, lampes, images, le grand Autel, jusqu'au tabernacle, tout doré, sans rien laisser; c'est pourquoy indépendamment des autres censures que ledit Révérend Evêque & ses Complices ont encourues, le condamnons à la privation d'office & dignité Episcopale, à restituer audit College & à ses Religieux, tout ce qui leur a été pris, tant dans la Ville, que dans les Métrairies & Fermes, & en outre tout le surplus qui leur appartenoit; nous le condamnons encore à la peine du quadruple, à quoi il sera contraint par censures & autres peines Ecclesiastiques, nous reservant de pourvoir au remede & chatiment exemplaire, contre ceux qui ont cooperé dans une action si sacrilege.

Quant à la Charge 36 & au crime qui résulte d'icelle, contre ledit Révérend Evêque & ses Conforts, nous la remettons à la fin.

Quant à la Charge 37 & au crime qui résulte d'icelle, contre ledit Révérend Evêque, pour avoir ordonné décapiter une Image très dévotè du Sauveur, & d'avoir fait couper la tête d'une autre Image de Notre-Dame, & à beaucoup d'autres Images & Portraits, les déposant dans des lieux immondes & parmi des ordures des Maisons seculieres, les ôtant des Autels où ils étoient en vénération; nous condamnons ledit Révérend Evêque à rapporter une autre Image à ses dépens pareille à celle dont on a coupé tête la & paier le domage qu'il a causé dans les autres, conformément à l'estimation de Experts, & quant à l'outrage fait aux autres Images pour être chose qui

castigo, lo remitimos a nuestro muy Santo Padre y sede Apostolica, para que ordene lo que fuere conveniente en este caso.

En quanto a la culpa que resulta en el cargo 38, por la division que hizo de los bienes del Colegio, repartiendolos entre diversas personas, sin tener jurisdiccion para ello, publicandolo lo hazia por delitos, que havian cometido los dichos Religiosos, sin hazerles cargo, ni oyrles, ni convencerlos en Juicio; condenamos al dicho Reverendo Obispo en privacion y suspension de Oficio, y en las censuras y penas del Santo Concilio Tridentino, y que restituya todos los dichos bienes al Colegio, y satisfaga todos los daños hechos, y no merezca beneficio de absolucion; y mandamos a todos los Fieles no le comuniquen, antes lo eviten como miembro apartado de Nuestra Señora Madre la Iglesia.

En quanto a la culpa, que resulta contra el dicho Reverendo Obispo en los cargos 39 y 40 de la causa, por haver mandado demoler con fuerza increíble el dicho Colegio, hazer pedaços todas las puertas y ventanas de la Iglesia, Capilla, y vivienda de dichos Religiosos, Pulpito, y Confesionarios, sin dexar cosa, que no mandasse deshazer, y hechar por el suelo, hasta los Altates, derribando los paredes, mandando pegar fuego assi al Colegio, como a la Iglesia, Capilla de Nuestra Señora, y torre, haziendo gravísimos daños; por lo qual declaramos, que el dicho Reverendo Obispo está incurso en las censuras graves, excommunication del Canon, y en las de la Bula de la Cena, puestas contra los Incendia-

rios, grande vérification & chatiment; nous le reservons à notre très Saint Pere, & au Siege apostolique, afin qu'il soit ordonné ce qu'il conviendra dans ce cas.

Quant au crime qui résulte de la charge 38, pour la distribution qu'il a faite des biens du College, en les partageant entre plusieurs Personnes sans avoir aucune Jurisdiction pour cela, publiant qu'il le faisoit pour crimes que lesdits Religieux avoient commis, sans les accuser, ni les entendre, ni les convaincre en Justice. Nous condamnons ledit Révérend Evêque dans la privation & suspension d'office, & aux censures & peines du Saint Concile de Trente, & qu'il restitue tous lesdits biens au College, & repare tous les dommages commis, déclarant qu'il ne mérite pas la grace de l'absolution, & nous ordonnons à tous les Fideles de n'avoir aucune communication avec lui, au contraire de l'éviter comme Membre séparé de notre Mere Sainte Eglise.

Quant au crime qui résulte contre ledit Révérend Evêque des charges 39 & 40 de la cause, pour avoir ordonné la démolition dudit College, briser toutes les portes & fenêtres de l'Eglise, de la Chapelle & de la demeure desdits Religieux, de la Chaire & des Confessionaux, sans excepter rien qu'il n'ordonnât défaire & jeter par terre, jusqu'aux Aurels, abbatre les murailles, ordonnant qu'on y mit le feu tant au College, qu'à l'Eglise, à la Chapelle de Notre-Dame & à la Tour, faisant de très grands maux; c'est pourquoi nous déclarons que ledit Révérend Evêque a encouru les censures graves, l'excommunication du Canon, & celles de la Bule de la Cene, contre les Incen-

rios,

diaires;

rios
verem
hecho
gio,
pilla,
va a r
de la
los de
sea al
hasta
faccio
que hi
que d

En
que co
43, 4
al fina

En c
que p
Obispo
sonas,
sin fav
ellas ca
fos, e
chos fa
declara
do Ob
firmas
tan in
Derech
tiguam
calumn
tenidos
descom
fagan.

En q
en que
rendo C
por aut
Libelos
estavan
anathem
ante el
Governa
que tem
executac
y aunqu
To

rios, y condenamos al dicho Reverendo Obispo en todos los daños hechos, y obrados en el dicho Colegio, Iglesia, Sacristia, Casa y Capilla, que a su costa se haga, y buelva a reedificar, y se ponga segun, y de la manera que estavan antes, que los derribasse y quemasse; y que no sea absuelto de la dichas censuras, hasta tanto, que deé la devida satisfaccion, conforme a la tassacion, que hizieren, y huvieren hecho, en que desde luego le condenamos.

En quanto a las culpas y excessos, que cometió por los cargos 41, 42, 43, 44 y 45, cuya pena remitimos al final.

En quanto a la culpa del cargo 46, que parece que el dicho Reverendo Obispo ha echo firmar a muchas personas, y tomar firmas en blanco, sin saver lo que firmavan, para con ellas calumniar a los dichos Religiosos, e infamarlos levantandoles muchos falsos testimonios; por lo qual declaramos que el dicho Reverendo Obispo, y los que le dieron sus firmas para las dichas calumnias, estan incurfos en la excomunion del Derecho, puesta contra los que atestiguan falsamente, y contra los falsos calumniadores, y mandamos sean tenidos y publicados por publicos descomulgados hasta tanto que satisfagan.

En quanto a la culpa del cargo 47, en que parece, que el dicho Reverendo Obispo ha dicho, y publicado por autos, informaciones, Cartas, Libelos; que los dichos Religiosos estavan descomulgados, entredichos, anathematizados por haver procurado ante el Virrei, Real Audiencia, y Governador el remedio de los daños, que temian, y robos que oy se ven executados en personas; y haciendas, y aunque le mandaron comparecer

Tome II.

diares; condemnon ledit Révérend Evêque, à tous les dommages causés & operés dans ledit College, Eglise, Sacristie, Maison & Chapelle, & qu'à ses dépens le tout soit réédifié & mis dans leur premier état avant la démolition & l'incendie, & qu'il ne soit point absous desdites censures jusqu'à ce qu'il ait donné une entière satisfaccion, conformément à l'estimation qui en sera faite, à quoi nous le condemnonns dès à présent.

Quant aux crimes & excess qu'il a commis suivant les charges 41, 42, 43, 44 & 45, nous en remettons la peine à la fin.

Quant au crime de la charge 46, où il paroît que ledit Révérend Evêque a fait signer plusieurs Personnes, & fait prendre des signatures en blanc, sans qu'ils fussent ce qu'ils signoiënt, à fin de s'en servir pour calomnier lesdits Religieux, en les diffamant par beaucoup de faux témoignages; pour cela nous déclarons que ledit Révérend Evêque & ceux qui lui ont donné leur signature pour lesdites calomnies, ont encouru l'excommunication de droit contre les faux Témoins & contre les Calomniateurs; nous ordonnons qu'ils soient tenus pour Excommuniés publics jusqu'à ce qu'ils aient satisfait.

Quant au crime de la charge 47, où il paroît que ledit Révérend Evêque a dit & publié par Actes, Informations, Lettres, Libelles que lesdits Religieux étoient excommuniés, interdits, anathematisés, pour avoir sollicité auprès du Viceroy, de l'Audience Royale & du Gouverneur le remede des dommages qu'ils craignoient; & qu'on voit aujourd'hui exécutés sur leurs Personnes & sur leurs biens, & que;

A a a

1649.

SENTENCE DU
JUGE - CON-
SERVATEUR.

1649.

SENTENCE DU
JUGE - CON-
SERVATEUR.

XX

PIECES JUSTIFICATIVES

varias veces, ha sido rebelde y contumaz, a fin de executar, como ha executado sus intentos, por lo qual declaramos a los dichos Religiosos de la Compañia de Jesus por libres de esta calumnia, y de las censuras y entredichos que el dicho Reverendo Obispo publicò, y puso contra los dichos Religiosos, son nulos, y de ningun valor, como Sentencias y autos de Juez no competente, y que no tiene Jurisdiccion alguna contra los dichos Religiosos; por lo qual le condenamos en todas las costas procesales, y personales, que ha hecho y causado a los dichos Religiosos en acudir tanras. veces a la Real Audiencia por el remedio; y que se rassen por persona de ciencia y conciencia.

En quanto al final de los capitulos, y cargos de esta causa, que remitimos, considerada la culpa que por ellos resulta contra el dicho Reverendo Obispo, y consta por ellos, le condenamos en 2. D. p. de plara acuñada, aplicados segun disposicion, y Cedula reales, y Provisiones de Su Magestad; demas de las censuras y penas de excomunion, en que està incurso, de que no puede, ni ha de ser absuelto hasta tanto, que deè la satisfaccion devida al honor, y buena fama de los dichos Religiosos, y satisfaga a todas las condenaciones; que le estan fechas en cada cargo, como estan declarados en los Capirulos de esta nuestra Sentencia, declarando como declaramos a los Religiosos de la Compañia de Jesus, y Misioneros, por libres de las calumnias y objetos, que les impuso por sus escritos, y de palabra, pretendiendo macular su buen proceder, vida Religiosa, y buena Doctrina; y por quanto en el cargo 35, y en

quoiqu'il ait été cité plusieurs fois il a été rebelle & opiniâtre, afin d'exécuter comme il l'a fait ses intentions; pourquoi nous déclarons lesdits Religieux de la Compagnie de Jesus pour libres de cette calomnie & des censures & interdits, que ledit Révérend Evêque a publiés contre cesdits Religieux, comme étant nul & de nulle valeur, comme des Sentences & Actes de Juge incompetent, n'ayant aucune Jurisdiction sur lesdits Religieux; c'est pourquoi nous le condamnons en tous les dépens des Procès, qu'il a occasionnés auxdits Religieux pour avoir en recours si souvent à l'Audience Roiale pour le remede, & que le tout soit taxé par Personnes capables & de conscience.

Quant à la fin des Chapitres, & charges de cette cause, que nous remettons, considerant le crime que par icelles il résulte contre ledit Révérend Evêque, le condamnons en 2000 Piastrès marquées au coin, applicables suivant la disposition & Brevet du Roi & Provisions de Sa Majesté, indépendamment des censures & peine d'excommunication qu'il a encourues, de quoi il ne peut & ne doit être relevé jusqu'à ce qu'il ait donné la satisfaccion due à l'honneur & bonne renommée desdits Religieux, & qu'il ait satisfait à toutes les condamnations portées dans chaque Article, comme elles sont déclarées dans les Chapitres de notre présente Sentence; déclarant comme nous déclarons lesdits Religieux de la Compagnie de Jesus & Missionnaires, exempts des calomnies qu'il leur a imputées par ses écrits & de vive voix prétendant mettre une tache sur leur bonne conduite, vie reli;

el i
el d
cho
prop
los i
deli
pena
la de
rigu
para
apen
pare
estan
cond
esta
serva
cia d
'm
Prov
tolic

D
tenci
Pres
Pedr
Nue
demp
de la
ragu
del B
lico,
gion
virtu
decla
de la
bre e
en 1
1645
ral
Capi
Dom
doza
mi
Apo

el informe , y libelo ultimo que el dicho Reverendo Obispo ha hecho , y en otros pareceres ay algunas proposiciones dignas de reparo , y en los meritos de esta causa ay muchos delitos , que contienen y merecen pena capital , remitimos a Su Santidad la determinacion de esta pena , y averiguacion de la dichas proposiciones , para lo qual mandamos , que por apendiz de esta causa se pongan los pareceres , que se han hecho , en que estan dichas proposiciones. Mas le condenamos en todas las costas de esta causa , cuya tasacion en nos reservamos , y por esta nuestra Sentencia definitiva assi lo pronunciamos , y mandamos Fray Pedro Nolasco , Provincial Juez - Conservador Apostolico .

Dada y pronunciada fue esta Sentencia definitiva por nuestro M. R. P. Presentado en Santa Theologia Fr. Pedro Nolasco de la Orden Real de Nuestra Señora de la Merced Redempcion de Captivos , Provincial de las Provincias del Tucuman , Paraguay , Rio de la Plara , y Estados del Brasil , Juez-Conservador Apostolico , nombrado por la sagrada Religion de la Compania de Jesus , en virtud de las Bulas Apostolicas , y declamatoria de la Real Audiencia de la Plara , y en ella firmò su nombre en esta Ciudad de la Asumpcion en 19 dias del mes de Octubre de 1649 años , siendo testigos el General Lorenzo de Cortega y Villejo ; Capitan Alonso de Rojas Aranda. Dom Fernando de Avalos y Mendoza , y Geronimo de Aldana ; ante mi Fr. Felipe Gonzalez , Notario Apostolico .

gieuse & saine Doctrine ; & parce que dans la charge 35 , & dans la derniere information & Libelle que ledit Révérend Evêque a fait , & dans d'autres Actes il y a quelques propositions dignes d'attention , & que dans toute cette cause , il y a beaucoup de délits qui & méritent peine capital ; nous en remettons à Sa Sainteté la détermination & la vérification ; pourquoy nous ordonnons que dans le supplément de cette cause on marque les opinions diverses , & où sont lesdites propositions. De plus nous le condamnons en tous les dépens de cette cause , dont nous nous réservons la taxe & par cette Sentence definitive nous l'avons ainsi prononcé & ordonné. F. P. Nolasco , Provincial Juge - Conservateur Apostolique .

Cette Sentence définitive , fut rendue & prononcée par notre très Révérend Pere Présenté dans la Ste Théologie D. Pedro Nolasco , de l'Ordre royal de N. D. de la Mercy , de la Rédemption des Captifs , Provincial des Provinces de Tucuman , Paraguay , Rio de la Plara & Etats du Bresil , Juge-Conservateur Apostolique , nommé par la sacrée Religion de la Compagnie de Jesus , en vertu des Bulles apostoliques , & icelle fut publiée à l'Audience royale de la Plara , & ladite Sentence fut signée par ledit Révérend Pere Nolasco , ci-dessus nommé , en cette Ville de l'Assomption , le 19 du mois d'Octobre 1649 , étant témoins le Général Laurent de Cortega & Villejo , le Capitaine Alfonse de Rojas Aranda , D. Ferdinand d'Avalos & Mendoza , & Jérôme de Aldana , pardevant moi , F. Philippe Gonzales , Notaire Apostolique .

S E N T E N C E

DE DOM ANDRE DE LEON GARAVITO,
Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques, Gouverneur & Visiteur
du Paraguay, contre ceux qui ont eu part à l'expulsion
violente des Jésuites de leur Collège de l'Assomption (1).

1651.
SENTENCE
DE D. ANDRÉ
DE LEON GARAVITO.

EN la causa, que de oficio de la real Justicia se ha seguido contra el Teniente Diego de Yegros, Melchor Casco de Mendoza, Juan de Vallejo Villafanti, Alcaldes ordinarios del año seiscientos y quarenta y ocho, y los Regidores, que fueron el dicho año; y contra Juan de Vallejo Villafanti el Viejo, y Christoval Ramirez Fuenleal, Alcaldes ordinarios de el año de 1649, y los Regidores que fueron el dicho año, por los cabildos, instrucciones, poderes, y informaciones, que en diferentes tiempos de estos años hizieron para que fuesen expelidos los Religiosos de la Compañia de Jesus de su Colegio y haziendas, que tienen en esta Ciudad, y sobrelodemas deducido en esta causa, visto, &c.

Fallo que debo declarar, y declaro por nulas, injustas, ilicijas todas las Juntas, que con nombre de cabildos se hizieron los años de quarenta y ocho, y de quarenta y nueve, los poderes, instrumentos, informes, y los demas acuerdos hechos en su virtud, por falta de autoridad legitima, por no tenetla los pueblos, Ciudades, ni ayunramientos, que la representassen, para despedir, ni menos para expelar, ninguna de las Religiones

DANS la cause qui a été mue en la Justice roiale contre le Lieutenant Diego de Yegros, Melchior Casco de Mendoza, Jean de Vallejo Villafanti, Alcaldes ordinaires de l'année 1648; & contre les Régidors de la même année; contre Jean de Vallejo Villafanti le vieux, & Christophe Ramirez Fuenleal, Alcaldes ordinaires de l'année 1649; & les Regidors de la même année, au sujet des assemblées capitulaires, des instructions, procurations, pleins pouvoirs dressés en divers tems pendant le cours de ces deux années, pour chasser les Peres de la Compagnie de Jesus de leur Collège, pour confisquer les biens, qu'ils possedoient dans cette Ville, & sur d'autres faits énoncés au procès, vû, &c.

Je dis que je dois déclarer, & je déclare nulles & illicites toutes les Juntas, qui sous le nom d'assemblées capitulaires se sont tenues pendant les années 1648 & 49; aussi bien que tout ce qui s'y est fait & statué, par le défaut d'autorité légitime, que n'ont point les Villes, Bourgades & Corps de Ville, pour exiler, beaucoup moins pour chasser aucun des Ordres Mendians, qui ont été reçûs

(1) Imprimé dans l'Ouvrage du Docteur Xarque, page 233.

mendicantes, que con licencia de Su Majestad se han recebido en ellos; y siendo, como es, cosa reservada y de sus regalicas, (consultada entonces con la sed^a Apostolica) aun se debiera sobreeser en la execucion, manifesta la injusticia de las Causas y motivos, por bien que en ellas se pretendieron buscar colores de bien publico, y cumplimiento de el real Patronato, admitiendo un exortatorio de el Señor Obispo N. en grave descredito de los Religiosos de la Compañia de Jesus, en la falta de razon, verdad y fundamento, convencido todo por los instrumentos, que se han reconocido, y puesto en los Autos, dando se à pensar y creerlo que ciagamente les persuadiò su discontentamiento, ò aversion, ò lo que fue mas cierto, entrando en todo con arrojamiento en contemplacion de passion agena de razon, motivando el Señor Obispo el auto de la expulsion conque la executava, por diferentes acuerdos de los cabildos de esta Ciudad.

En cuya consecuencia declaro aver traspasado los dichos Teniente, Alcaldes y Regidores, todas las Leyes de la naturaleza, que enseñan la obligacion, que se debe à los Padres Espirituales contraida de el nacimiento. Y fuera mas que razonable declarar los por Enemigos de la Patria, y que sus nombres se borrasen con perpetuo olvido, como los que tan de proposito trataron de su ruina, con expelar los dichos Religiosos, desterrando de una vez la virtud y modestia y Religion, y finalmente el freno, que ha tenido à raya la licencia y soltura en el estrago de costumbres con su predicacion y exemplo, siendo el mayor

avec la permission du Roi; ces causes étant réservées à Sa Majesté, & devant être concertées avec le Saint Siège Apostolique, on n'a point dû proceder à l'exécution, & la précipitation avec laquelle on y a procédé, manifeste l'injustice des motifs qu'on a eus, & qu'on a voulu couvrir du voile du bien public & de l'observation du Patronage royal, en s'autorisant d'un Acte exhortatoire du Seigneur Evêque N. Acte déshonorant pour les susdits Religieux de la Compagnie de Jesus, sans raison, sans vérité & sans aucun fondement, ce qui est prouvé par les pieces, qui ont été représentées & ajoutées au Procès. Car elles font voir que cet Acte, non plus que tous les autres, ne tendoient qu'à persuader au Public tout ce que le mécontentement, l'aversion, l'emportement d'une aveugle passion avoient imaginé, ledit Seigneur Evêque motivant l'Edit de ladite expulsion de plusieurs délibérations des assemblées capitulaires de cette Ville.

En conséquence de quoi je déclare que les susdits Lieutenant, Alcaldes & Régidors ont violé toutes les Loix naturelles, qui nous apprennent les obligations que nous avons contractées en naissant envers nos Peres spirituels. Il seroit même plus que raisonnable de les déclarer Ennemis de la Patrie, & dignes que leurs noms soient effacés de la mémoire des Hommes, puisqu'ils ont travaillé à sa ruine, & qu'en même tems qu'ils en chassoient ces Religieux, ils en bannissoient d'un seul coup la vertu, la modestie & la Religion, rompoient le frein qui y arrêtoit la licence, & le débor-

A a a iij

1651.

I. SENTENCE
DE D. ANDRÉ
DE LION GARAYTO.

VITO,
Viteur
pulsion
(1).

été mue
le Lieu-
, Mel-
Jean de
des ordi-
& contre
année;
Villafan-
e Rami-
ordinaï-
les Re-
au sujet
es, des
, pleins
ers tems
eux an-
res de la
eur Col-
s biens,
te Ville,
oncés au

arer, &
es toures
om d'af-
font re-
1648 &
qui s'y est
aut d'au-
nt point
Corps de
aucoup
des Or-
été reçus

1651.

SENTENCE
DE D. ANDRÉ
DE LEON GA-
MAVITO

XXIV

PIECES JUSTIFICATIVES

reparo ponerse de parte de la inobediencia à las reales provisiones de el Gobierno y Audiencia de la Plata para no comparecer en ella el dicho Señor Obispo con impedir su execucion, y aver incaminado la Eleccion de Governador por muerte de Dom Diego Escobar Oforio en su persona ; tan lexos de averse podido pensar quanto, y mas aviendola llevado hasta el cabo, pidiendo aprobacion, y que se disimule con la dicha expulsion por una prueba de su mayor desconcierto.

osé demander à l'Audience royale, qu'elle fermât les yeux sur l'expulsion des PP. de la Compagnie, mettant ainsi le comble à l'extravagance de leur conduite.

Pero deseando que el castigo los reduzga al camino de la virtud, proporcionandolo por aora segun el estado presente, mando que todos los dichos cabildos, poderes, instrucciones e informes se quiten de los libros, y en mi presencia, con intervencion de los dos Alcaldes e Regidor de primer voto se rompan y echen al fuego, poniendo un tanto de esta Sentencia y fee de el presente Escrivano de averse hechola diligencia en su lugar, por que sirva de padron perpetuo de sus devanecidos acuerdos, y satisfaccion ajustada en loque se ha podido, por la injuria, en que pretendieron notar à los dichos Religiosos, su Colegio y Reduccionnes, y el dicho exortatorio se recoja para, llevarle al archivo, de el real Acuerdo.

Reduções ; Enfin qu'on retire l'exhortation du Seigneur Evêque pour être envoyée à l'archive du Conseil royal.

Demas de loqual condeno à los dichos Diego de Yegros, Teniente, Melchor Casco de Mendoza, y Juan de Vallejo, Alcaldes que fueron el

demeint des mœurs par leurs exemples & leurs sermons predications ; & ce qui est encore plus à considerer, est qu'ils se sont rangés du parti de la désobéissance aux ordres du Gouvernement & de l'Audience de la Plata pour s'opposer aux decret d'ajournement personnel que l'Audience royale avoit fait signifier à l'Evêque, & pour l'élire Gouverneur après la mort de D. Diego Escobar Oforio : & quoi qu'on n'eût pu jamais penser qu'ils en vinsent jusques-là, ils ont encore été plus loin, puisqu'ils ont

osé demander à l'Audience royale, qu'elle approuvât ce qui s'étoit fait, de leur conduite.

Desirant néanmoins que le châtiment serve à ramener les coupables au chemin de la vertu, & aiant égard à l'état présent, où se trouve la Province, j'ordonne que tous les susdits Actes capitulaires, pleins pouvoirs, instructions & informations, soient tirés des livres où ils sont inscrits, & qu'en ma présence, avec l'assistance des deux Alcaldes & du premier Régidor, ils soient lacérés & jetés au feu, & qu'il soit fait une copie de cette Sentence, signée par le présent Notaire ; que toutes ces diligences ont été faites, & pour servir à perpétuité à faire connoître que toutes ces entreprises téméraires ont été mises en oubli ; comme aussi qu'autant qu'il a été possible on a fait satisfaction aux susdits Religieux, à leur Collège, & à leurs

De plus, je condamne les susdits Diego de Yegros, Lieutenant, Melchior Casco de Mendoza, & Jean de Vallejo Villafanti le jeu;

ño de quarenta y ocho, y à Juan de Valles de Villafanti el Viejo, y à Christoval Ramirez Fuenleal del de quarenta y nueve, en privacion perpetua de officio de justicia y otros publicos, y entrecientos pesos de plata acuñada à cada uno. Mas condeno à los dichos Juan de Valles Villafanti el moço, y Christoval Ramirez, por la culpa que en paticular resultò en no haver impedido la expulsion, y daños, que recibieron los dichos Religiosos, en cien pesos de Plata acuñada à cada uno; y à Don Luis Cesperez Geria, Joseph Encinas, Andres Benitez, Garcia Banegas de Guzman, Pedro Antonio de Aquino, Melchor de Pucheta, Regidores de el dicho año de quarenta y ocho; y à Diego Hernandez, Diego Gimenez, Juan Riquelme, Francisco de Aquino, Thomas de Ayala, Juan de Caceres, Garcia de Paderez, que lo fueron el año de quarenta y nueve, en quatro años de suspension de todos officios publicos, &c.

ne, Alcaldes de l'année 1648, Jean de Valles Villafanti, le vieux, & Christophe Ramirez Fuenleal, qui l'ont été en 1649, à une privation perpetuelle de toute charge de justice, & d'autres emplois publics, & chacun d'eux à une amende de trois cens écus d'argent monnoié. Je condamne, de plus, Jean de Valles Villafanti, le jeune, & Christophe Ramirez, pour ne s'être pas opposés à l'expulsion des Peres de la Compagnie, & aux pertes qu'ils ont souffertes à cette occasion, chacun à cent écus d'argent monnoié. Je condamne aussi Dom Louis de Cesperez Geria, Joseph Encinas, André Benitez, Garcia Vanegas de Guzman, Pierre - Antoine de Aquino, Melchior de Pucheta, Regidors de la susdite année 1648, Diego Hernandez, Diego Gimenez, Jean Riquelmé, François de Aquino, Thomas de Ayala, Jean de Caçerez, Garcia de Paderez, Régidors de l'année 1649, à quatre années de suspenfe de tout office public, &c.

1649.

I. SENTENCE
DE D. ANDRE'
DE LEON GA-
RAVITO.



RETRACTATION SATISFACTOIRE

DU CAPITAINE

DOM GABRIEL DE CUELLAR Y MOSQUERA,

*au sujet des calomnies qu'il avoit publiées contre
les Peres de la Compagnie de Jesus (1).*

1651.

RETRACTA-
TION SATIS-
FACTOIRE.

SE PAN todos los que esta declaracion vieren, que yo el Capitan Don Gabriel de Cuellar y Mosqueta, vezino, y Tesorero de la Santa Cruzada de la Ciudad de l'Assompcion, Cabeça de las Provincias, y Governacion del Paraguay, y Rio de la Plata, hago de la verdad, y descargo de mi conciencia, y satisfacion de la Sagrada Religion de la Compañia de Jesus, y muy Religiosos, y Reverendos Padres de la dicha Sacrada Religion, que han asistido, y estado, y estan en dicha Provincia del Paraguay, digo: Que yo los he tratado, y conocido toda mi vida en España, y en dicha Provincia, y confesádome con ellos, por los conocer por hombres de santa doctrina, y santo zelo de las almas, y virtuosos, y exemplares. Y aunque en el Paraguay conoci algunos por Estrangeros, los otros eran Españoles, y hijos de la tierra, y unos, y otros dedicados en servicio de Dios y de Su Magestad, doctrinando, y convirtiendo muchas gentes, è Indios, para aumentar la Fé, y la Monarquia de Su Magestad, con mucho zelo, y fidelidad. Y asimismo digo en particular, y general, de todos estos siervos de Dios, que con su recogimiento, recato, y modestia, enfrenan, y edifican todos los vezinos, y moradores de aquella Provincia, pacificando à todos en sus disensiones, y pleytos, atajando los escandalos, y pecados publicos, visitando los enfermos, y acudiendo à lo temporal, y espiritual con mucha caridad: y son amigos, y favorecedores de buenos hombres, que acuden al bien de sus almas, y familia, como en particular el Maestro de Campo Sebastian de Leon, sus parientes, y amigos: y todo lo contrario de esto, es calumnia, è invencion de hombres apasionados. Y digo, que yo experimentè la ira, y rigurosa passion del Señor Opisbo Don Fray Bernardino de Cardenas, desconfulgandome, y multandome, con mucho daño, è inquietud mia. Y lo mismo vi padecer por su mano a otros vezinos poderosos, con que concebi grandissimo temor de sus rigores; y assi ocupandome con graves penas, y otros modos, para el officio de Secretario, y siendo Procurador General contra los Padres de la Compañia de Jesus, me amilanè, y obrè todo quanto el quiso que yo dixesse, y escrivièsse, y procurasse que otras personas escrivièssen, dixèssen, y firmassen, contra los dichos Padres, y a ojos cerrados en la

(1) Imprimé dans l'Ouvrage du Docteur Xarque, page 233.

Ciudad de la Assumpcion, sin examinar yo, si era verdad, ò mentira; siendo assi, que hallo en mi conciencia, que todo nacia de su ciega pasion, calumniando à los dichos Padres de cosas que no ay en ellos. Porque quanto se dixo, y escribiò acerca de la poca fidelidad de los dichos Padres contra Su Magestad; que le usurpavan oro, y lo embiavan à Reynos estraños; que pretendian quitar aquella Provincia al Rey nuestro Señor, y que eran scismaticos, y Hereges, è inquietadores, y escandalosos, perjudiciales à la Republica, todo es falso, y falsissimo, y quisiera tener una voz de trompeta para publicarlo à todo el mundo, y deshazer las calumnias de los dichos papeles, que por mi han passado, y negociado firmas que hize firmar en la Ciudad de la Assumpcion. Y cosa de treinta y cinco firmas, que firmaron unos vezinos por otros, y la firma de mi hijo Don Joseph de Cuellar y Mosquera, que tenia siete años, la firmè yo por el, y todo lo hize, y lo demas que se me imputa, por mandado del dicho Señor Obispo, que me lo mandò como Governador, y Capitan General de la dicha Provincia del Paraguay, en nombre de Su Magestad, con pena de la vida, y de traydor. Y assi el dicho Señor Obispo tiene la culpa de todo, y yo no, porque le obedeci como vassallo leal que soy del Rey nuestro Señor: y aora digo, que tomara aver perdido la vida, y hazienda, por no aver hecho lo referido, por conocer que es contra Dios, y contra su Sagrada Religion. Y assi lo juro à Dios, y à la Cruz, y pido humilmente perdon al muy Reverendo Padre Provincial, y todos los demas Reverendos Padres Religiosos de la Compañia de Jesus, y a todos los demas, que he dado escandalo con ello.

Y por descargo de mi conciencia, pido se faquen muchos traslados de esta mi declaracion, y se embien à todas las partes, y Tribunales, que al derecho de la Compañia le conviniere. Y por darle toda firmeza, y autoridad, lo firmè ante el Escrivano, y testigos infraescritos, siendolo Thomas de Mena, y Valentin Escobar Bezerra, y Antonio Amorin, Clerigos de menores Ordenes. En Cordoba à ocho dias del mes de Noviembre de mil y seiscientos y cinquenta y un años. Y esta declaracion toda ella es de mi mano, y letra, y lo firmè de mi nombre

Don GABRIEL DE CUELLAR Y MOSQUERA.



SENTENCE

DE D. GABRIEL DE PERALTA, Juge - Conservateur de la Compagnie de Jesus, contre les Officiers de guerre, Alcaldes, & Régidors, qui ont suivi le parti, & obéi aux ordres de l'Evêque du Paraguay, pour chasser les Religieux de ladite Compagnie de leur Collège de l'Assomption.

Sur une Copie imprimée & légalisée.

1652.
SENTENCE DU
JUGE - CON-
SERVATEUR.

NOS el Licenciado Don Gabriel de Peralta, Dean de la santa Iglesia Cathédral de la Ciudad de l'Assomption, Provisor, y Vicario general deste Obispado del Paraguay, otrofi juez Apostolico Delegado de su Santidad, Conservador nombrado por la Sagrada Religion de la Compañia de Jesus, en virtud de privilegios, y Bulas Apostolicas, concedidas à ella. En la causa de la dicha conservatoria, que ante nos se ha seguido, à pedimiento de los Reverendos Padres Juan Antonio Manqueano, y Juan de Rojas, Procuradores de la Compañia de Jesus, Colegio, y demas Religiosos, que estan ocupados en la predicacion del santo Evangelio, y conversion de los Indios naturales de las Provincias del Parana, Uruguay, è Itatines; contra los Capitulares desta dicha Ciudad, del año pasado de mil y seiscientos y quarenta y ocho (conviene à saber) el General Diego de Yegros, Teniente general que fue del Governador Don Diego de Escobar Osofio, Melchor Casco de Mendoza, Alferez Juan de Vallejo Villafanti, Alcaldes ordinarios de el dicho año, Don Luis de Céspedes Xeria, Al-

NOUS le Licencié Dom Gabriel de Peralta, Doien de la sainte Eglise Cathédrale de la Ville de l'Assomption, Proviséur & Vicaire général de cet Evêché du Paraguay, Juge Apostolique délégué du Saint Siège, nommé Conservateur par la Compagnie de Jesus, en vertu des Privilèges & des Bulles Apostoliques, qui lui ont été accordés : dans la cause qui a été mue pardevant nous en qualité de Conservateur, à la requête des RR. PP. Jean - Antoine Manqueano & Jean de Rojas, Procureurs de la Compagnie de Jesus, de leur Collège, & des autres Religieux qui sont occupés de la prédication du saint Evangelio & de la conversion des Indiens dans les Provinces du Parana, de l'Uruguay & des Itatines, contre ceux qui composoient le corps des Magistrats de ladite Ville en l'année 1648 : à savoir le Général Diego de Yegros, ci-devant Lieutenant général du Gouverneur Dom Diego de Escobar Osofio; Melchior Casco de Mendoza, l'Alferez Jean de Vallejo Villafanti, Alcaldes ordinaires de

feres
de l
Puch
Vill
man
Regi
pitu
seisc
vien
de V
fue
po l
nas,
Vall
Chri
calde
Hern
de A
ceres
Juan
Garz
les d
tos c
y Ay
expu
y den
pañia
com
Parag
de el
fuerç
chos
rias,
agen
trame
litos
labra
gsta
perlas
chas
guay
munc
usurp
Su M
de la
vistas
ñores

feréz Real, Sergento Mayor Joseph de Encinas, Capitanes Melchor de Pucheta, Andres Benites, Manuel de Villalobos, Garzia Vanegas de Guzman, y Pedro Antonio de Aquino, Regidores añales. Y contra los Capitulares del año siguiente de mil y seiscientos y quarenta y nueve (conviene à sàber) el dicho Alferéz Juan de Vallejo Villafanti, Teniente que fue del Reverendissimo Señor Obispo Don Fray Bernardino de Cardenas, el Maestro de Campo Juan de Vallejo Villafanti, su padre, Capitan Christoval Ramirez Fuenleal, Alcaldes ordinarios, Capitan Diego Hernandez, Alferéz Real Francisco de Aquino y Almaras, Juan de Caceres, Diego Ximenez de Vargas, Juan Riquel, Tomas de Ayala, y Garzia de Paredes, Regidores añales del dicho año; sobre los Decretos que hizieron en sus Cabildos, y Ayuntamientos, en que mandaron expulsar al Reverendo Padre Rector, y demas Religiosos de la dicha Compañia de Jesus, assi desta Ciudad, como de todas estas Provincias del Paraguay: y que sino quisiessen salir de ellas por bien, fuessen echados à fuerça de armas, motivando los dichos decretos con gravissimas injurias, calumnias falsas, y testimonios agenos de verdad, imputando sinieftramente à los dichos Religiosos delitos graves, afirmando tenian y labravan con ocultacion de Su Magestad, ricas minas de oro, plata, perlas, y piedras preciosas en dichas Provincias del Parana, Uruguay, è Itatines, y que era un nuevo mundo, mas rico que Potosi; y que usurpavan los quintos, y derechos à Su Magestad, y gran suma de pesos de las caxas Reales, è impedian las vistas de dichas Provincias à los Señores Obispos, y Governadores: y

la susdite année: l'Alferéz roial Dom Louis de Cespedez Xeria; le Sergent Major Joseph de Encinas; les Capitaines Melchior de Pucheta, André Benitès, Manuel de Villalobos, Garcia Vanegas de Guzman, & Pierre - Antoine de Aquino, Régidors annuels; & contre les Magistrats de l'année suivante 1649, à sçavoir le susdit Alferéz, Jean de Vallejo Villafanti, qui a été Lieutenant general du Révérendissime Seigneur Evêque Dom Bernardin de Cardenas; le Mestre de Camp Jean de Vallejo Villafanti son Pere, le Capitaine Christophe Ramirez Fuenleal, Alcaldes ordinaires, le Capitaine Diego Hernandez, l'Alferéz roial François de Aquino & Almaras, Jean de Caceres, Diego Ximenez de Vargas, Jean Riquel, Thomas de Ayala, & Garcia de Paderez, Regidors annuels de la même année, au sujet des Décrets, qu'ils ont faits dans leurs Assemblées capitulaires, par lesquels ils ordonnerent que le Révérend Pere Rector & les autres Religieux de la Compagnie de Jesus fussent chassés non-seulement de cette Ville, mais encore de toute la Province, & que s'ils refusoient d'en sortir, on emploiat la force des armes pour les y contraindre, & cela sans alléguer d'autres motifs que des injures atroces, des calomnies, en matiere très grave, & de faux témoignages, imputant méchamment à ces Peres les plus grands crimes, assurant qu'ils avoient dans les susdites Provincies du Parana, de l'Uruguay & des Itatines, & qu'ils faisoient valoir à l'insu de Sa Majesté, des Mines d'or & d'argent, des perles & des pierres

1652.

SENTENCE DU
JUGE - CON-
SERVATEUR.

1649.

SENTENCE DU
JUGE - COM-
SERVATEUR.

communication de dichos Indios , con los Españoles , para que no se supiesse de dichas minas , armando à los Indios con diversas armas de fuego para defenderlas , fingiendo eran contra los Mamalucos del Brasil , que los venian à cautivar ; y que estorvavan los dichos Religiosos , que los dichos Indios pagassen diezmos , y tomassen Bulas de la Santa Cruzada , tributar à Su Magestad , y servir à los Españoles , por aprovecharse ellos de su trabajo , poniendo doto en la fidelidad con que dichos Religiosos sirven à Su Magestad en estas Provincias , y publican el santo Evangelio , notandolos de que dezian , y enseñavan heregias en la Doctrina , Oraciones , y Catécismo de la lengua de los dichos Indios ; y que eran , y avian sido causa de diversos daños , è inquietudes en estas Provincias , con otras calumnias que han escrito en informes , poderes , instrucciones , cartas , y otros instrumentos , que han remitido al Rey nuestro Señor , Virrey , y Real Audiencia de la Plata (que tambien han salido publicamente en diversos libelos , y escritos , sin autor , ni firma , de que estan convencidos) cooperando con el dicho Reverendissimo Señor Obispo Don Fray Bernardino de Cardenas , principal autor de dichos agravios , y expulsion de dichos Religiosos ; la qual los dichos Capitulares mandaron executar , y executaron con inhumanidad , y sacrilegio , invadiendo el dicho Colegio con gente armada , gobernada por el dicho Teniente Juan de Vallejo Villafanti , y otros ministros de guerra , rompiendo las puertas del dicho Colegio con una viga , entrando en el con armas y tumulto , y hallando al dicho Reverendo Padre Rector , y demas Religiosos , de rodillas ,

précieuses , de sorte que ces Provinces étoient pour eux un nouveau Monde , plus riche que le Potosi ; qu'ils y faudoient les droits du Roi , retenoient le Quint , qui lui appartient , & faisoient tort à la caisse roiale de très grandes sommes ; qu'ils empêchoient que les Seigneurs Evêques & Gouverneurs ne visitassent ces Provinces , & leurs Indiens d'avoir aucune communication avec les Espagnols , de peur qu'on ne découvrit leurs trésors ; qu'ils avoient donné à ces mêmes Indiens toutes sortes d'armes à feu pour garder ces richesses , & sous le prétexte de se défendre contre les Mamelus du Brésil , qui vouloient les faire Esclaves ; qu'ils les détournent de paier les Décimes aux Evêques , & le Tribut au Roi , de prendre des Bulles de la sainte Croisade , & de servir les Espagnols , afin de profiter seuls du fruit de leur travail ; cherchant ainsi à rendre suspecte la fidélité avec laquelle ces Religieux servent le Roi dans ces Provinces , & y prêchent le saint Evangile ; les accusant d'enseigner des hérésies dans les instructions qu'ils faisoient à leurs Néophytes , dans les prières qu'ils leurs faisoient réciter , & dans le Catéchisme qu'ils leur expliquoient en leur langue ; prétendant qu'ils étoient les auteurs des troubles & des malheurs , qui ont affligé ces Provinces , & répandant diverses autres calomnies , dont ils ont rempli les informations , instructions , lettres & autres pieces , qu'ils ont adressées au Roi N. S. , au Vice-roi & à l'Audience Roiale de la Plata , & qui ont été rendues publiques dans divers Libelles &

puel
la C
y fin
raro
faca
pell
de
viol
les
faco
crist
to
grad
Cole
cand
de c
dad
dias
carr
llev
la d
fia ,
lamp
trata
y de
moli
y hi
tas ,
hasta
pulp
facri
garo
pilla
nuc
vista
hizi
imag
Reli
sen
de d
Indi
de n
lo d
cido

bure
enf

puestos en oracion en la Capilla de la Congregacion de nuestra Señora ; y sin respetar el lugar sagrado , agarraron a los dichos Religiosos , y los sacaron arrastrando , y dando de empuellones , y golpes , con los pomos de las dagas , poniendoles manos violentas sacrilegamente , deziendoles muchas injurias , dando luego a faco el dicho Colegio , Capilla , Sacristia , è Iglesia ; robando quanto avia hasta los ornamentos sagrados , y quanto avia en el dicho Colegio , estancias , y chacaras , buscando por los casas de los devotos de dichos Religiosos , lo que avian dado à guardar , y salteando pocos dias antes en el camino Real dos carretas en que iban dos Padres , y llevaran algunos ornamentos y toda la demas plata labrada de la Iglesia , Calices , Custodias , campanas , lamparas , candeleros , y vinageras ; tratandolos mal de obra , y palabra : y despues de todo lo referido , demolieron el dicho Colegio , Capilla , y hizieron pedaços todas las puertas , y ventanas del , y de la Iglesia , hastas los Altares , Confessionarios , pulpito , barandillas , caxones de la sacristia , rejas , y quanto avia , pegaron fuego al dicho Colegio , Capilla , y corredores de la Iglesia , por muchas partes , que todo consta de vista de ojos , y pruebas notorias , hizieron pedaços , y rompieron las imagenes , y profanaron la clausura Religiosa , permitiendo que viviesen en el dicho Colegio , y Celdas de dichos Religiosos , mugeres , è Indios de mal vivir , en compania de moços y estudiantas perdidos , y lo demas en la dicha causa deducido.

burettes , ils les maltraiterent de paroles & d'effets. Ils demolirent ensuite le College & la Chapelle , en briserent toutes les portes & les

autres écrits sans aveu & sans nom d'auteurs ; tous faits dont ils sont convaincus , & cela pour appuyer les desseins du Révérendissime Seigneur Evêque Dom Bernardin de Cardenas , principal auteur de tout le mal , & de l'expulsion des sedités Religieux , que ces mêmes Officiers du Corps de Ville ont exécutée avec inhumanité & sacrilege , en entrant de force & à main armée sous le commandement du susdit Lieutenant Jean de Vallejo Villafanti , & d'autres Officiers militaires , brisant les portes du College avec une poutre , & y pénétrant les armes à la main & tumultuairement , & trouvant le susdit R. P. Recteur & d'autres Religieux à genoux en prieres dans la Chapelle de la Congrégation de Notre-Dame , ils se jetterent sur eux sans aucun respect pour le saint Lieu , où ils étoient , les en tirent avec violence , les frapperent du pomeau de leurs dagues , mirent sur eux sacrilegement les mains les chargerent d'injures , & abandonnerent au pillage la Maison , la Chapelle , la Sacristie & l'Eglise , d'où ils tirent tout ce qui s'y trouva jusqu'aux ornemens sacrés , & tout ce qui étoit dans les Chambres & ailleurs , allerent chercher jusques dans les maisons des Personnes affectionnées à ces Peres , ce qu'ils pouvoient y avoir mis en dépôt ; & comme peu de jours auparavant ils avoient surpris sur le grand chemin deux Charrètes où étoient deux de ces Religieux , qui y avoient chargé quelques ornemens , l'argenterie de l'Eglise , les calices , les custodes , les cloches , les lampes , les chandeliers , les

fenêtres, aussi-bien que celles de l'Eglise, où ils traitèrent de même les Autels, les confessionnaux, les balustrés, les coffres & armoires de la Sacristie. Puis ils mirent le feu en plusieurs endroits du Collège, de la Chapelle, des portiques & des escaliers de l'Eglise. Ces sacrilèges attentats ont été commis à la vûe du Public; on a des preuves incontestables & notoires, qu'ils ont brisé les images, violé & profané la clôture reguliere, en introduisant dans les Chambres des Religieux des Indiennes & des Femmes de mauvaise vie, avec des Enfants & des Etudiants de mœurs corrompues, & autres choses qui sont mentionnées au Procès.

Y visto los Autos y declaración de la Real Audiencia de la Plata, que declaró ser los dichos agravios casos de conservaturia, y las declaraciones, y satisfaciones, que muchos de dichos Capitulares, y otros complices, han dado, y presentado, en que declaran ser ageno de verdad, y siniestro lo que en dichos decretos, instrucciones, poderes; informes, y demas papeles se contienen, revocando, y retractando lo que en ellos afirmaron, dando à los dichos Religiosos la devida satisfacion; y pidiendo perdon de los agravios que les han hecho, y otros complices han declarado, que las dichas calumnias las escribieron, unos por engaño, otros à persuasión del dicho Reverendissimo Señor Obispo, y otros, por passion; atento à lo qual *Christi nomine invocato*. Fallamos atento à los meritos desta causa, y las ofensas gravissimas que en ella se han cometido, assi contra Dios nuestro Señor, como contra la inmunidad Ecclesiastica, privilegios Apostolicos, y Sacros Canones, y dichos Religiosos, y Colegio, que devemos ante todas declarar, y declaramos por injustos, impios, y calumniosos; agenos de toda verdad, y llenos de dextracciones siniestras todos los dichos decretos, informes, instrucciones, poderes, y demas papeles hechos, assi por los dichos Capitulares del año de mil y seiscientos y

Après avoir vû les Actes & ce que l'Audience Roiale de la Plata a déclaré que cette cause est du Ressort du Juge - Conservateur, les aveux & les satisfactions de plusieurs des susdits Membres du Corps de Ville, & autres Complices, qui ont donné Acte qu'ils reconnoissoient la fausseté & la méchanceté de tout ce qui est contenu dans les susdits Décrets, Informations & Instructions, Pouvoirs & autres Ecrits, révoquant & retractant tout ce qu'ils avoient affirmé, & demandant pardon aux susdits Religieux des torts qu'ils leur ont faits; quelques-uns mêmes aiant déclaré qu'ils avoient signé les susdites calomnies, les uns par surprise, d'autres à la persuasion du susdit Révérendissime Seigneur Evêque, & d'autres par passion: sur quoi, le saint nom de Dieu invoqué, après avoir mûrement examiné l'importance de cette cause & l'énormité des attentats commis contre Dieu notre Souverain Seigneur, contre l'immunité Ecclesiastique, les Privileges apostoliques, les sacrés Canons, les susdits Religieux & leur College, nous disons qu'avant toutes choses nous devons déclarer & déclarons injustes, impies, calomnieux, sans aucune apparence de vérité, remplis de sinistres imputations, les susdits

quar
mil y
y qu
perlo
de R
rita
dos
Prov
cent
lumn
mori
man
dispu
Seño
Inno
la Ig
& p
decre
infor
dicha
borra
libro
chivo
res
que
despa
rias
dond
lares
borra
Su Sa

susdi
aient
que l
Y
cian
como
con e
Relig
tanto
much
conoc
movi
po,
perdo

quarenta y ocho, como del año de mil y seiscientos y quarenta y nueve: y que los dichos Religiosos como personas de tan conocida virtud, y de Religion tan santa, y bene merita de la Iglesia, que tan conocidos beneficios están haziendo à estas Provincias, y gentilidad, son innocentes, libres, y agenos de dichas calumnias; y para que no quede memoria de instrumentos tan impios, mandamos en conformidad de lo dispuesto en la Bula de la Cena del Señor, de nuestro muy Santo Padre Innocencio decimo, que oy gobierna la Iglesia de Dios, §. *Declarantes, & protestantes*; que todos los dichos decretos, instrucciones, poderes, informes, y demas papeles, en que dichas calumnias se expressaron, sean borrados, testados, y casados de los libros, protocolos, processos, archivos, Secretarias, y demas lugares donde se hallaren, ò personas que los tuvieren; para lo qual se despachen las requisitorias necesarias, con penas graves, para que donde quiera que los dichos Capitulares los huvieren remitido, sean borrados testados, y casados, como Su Santidad lo manda.

los dichos Alcaldes & Régidors, & autres les auroient déposés, pour qu'ils aient à les rapporter, afin qu'ils soient biffés, déchirés & lacerés, ainsi que l'ordonne Sa Sainteté.

Y aunque los dichos reos merecian ser castigados con todo rigor, como sus delitos merecen; para que con este medio se diese à los dichos Religiosos la satisfaccion devida à tantos agravios: con todo, porque muchos de dichos Capitulares, reconociendo lo mal que han hecho, movidos de su conciencia, con tiempo, como Christianos, han pedido perdon à los dichos Religiosos, y

Décrets, Instructions, Informations, pleins Pouvoirs & autres Ecrits faits par lesdits Alcaldes & Régidors des années 1648 & 1649; que lesdits Religieux, comme personnes d'une vertu si reconnue, & Membres d'une Compagnie si sainte, qui a si bien mérité de l'Eglise, & rendu de si grands services à ces Provinces & aux Nations Infideles, sont innocents & déchargés de toutes les susdites calomnies; & pour ensevelir dans un éternel oubli tant d'Actes & d'Ecrits impies, nous ordonnons, conformément à ce qui est marqué dans la Bulle *In Cana Domini* de notre Très Saint Père le Pape Innocent X., qui gouverne présentement l'Eglise de Dieu, au Paragraphe *Declarantes & protestantes*; que tous lesdits Décrets, Instructions, & autres Procédures, où sont exprimées lesdites calomnies soient raïés, biffés, déchirés des Livres, Protocoles, pieces de Procès, Archives, Secrétaireries, & autres lieux où ils se trouveront, & entre les mains de quiconque en sera saisi, & qu'à cet effet il soit expédié des Lettres requisitoriales sous des peines graves contre ceux à qui les

Et quoique les susdits Coupables méritassent d'être punis avec toute la rigueur que demandent leurs délits, & qu'exige la satisfaccion qui est due auxdits Religieux pour tant de tort & d'injustes, toutefois parceque plusieurs reconnoissant leurs fautes, & pressés par les remors de leurs consciences, ont dans la suite, ainsi que devoient faire de bons Chrétiens,

1649.

SENTENCE DU
JUGE - CON-
SERVATEUR.

dado satisfacion por escrito, declarando aver sido falso, siniestro, y calumnioso, lo que en dichos decretos, y demas papeles, avian dicho; y los revocaron, y dieron por nulos, y de ningun valor, como con zelo Christiano lo hizieron el General Diego de Yegros; Maestro de Campo Juan de Vallejo Villafanti, Alférez Dom Luis de Cespedes Xeria, Capitan Christoval Ramirez Fuenleal, Alférez Garcia Vanegas de Guzman, Capitan Diego Hernandez, Capitan Manuel de Villalobos, Capitan Diego Ximenez de Vargas, Sargento mayor Tomas de Ayala; usando de piedad, y misericordia, à pedimiento de dichos Religiosos, no se les dà, ni señala otra pena, mas de que sean absueltos de las censuras en que han incurrido, guardando la forma que el derecho dispone, *cap. cum desideret de sententia excommunic.* y expressa el manual Romano; y se les advierte à los susodichos, que en lo de adelante miren assi por sus conciencias, como por el buen nombre de sus proximos, y mas de Religiosos que ranto fruto hazen en las almas; con apercibimiento, que se execuraràn en ellos por reagravacion todas las penas del derecho en que han incurrido, y pague cada uno las costas processales que huvieren causado.

Y por quanto los demas Capitulares (conviene à saber) el Alférez Juan de Vallejo Villafanti, Capitan Melchor de Pucheta, Sargento mayor Joseph de Encinas, Juan Riquel, Francisco de Aquino y Almaràs, Juan de Caceres, Garcia de Paredes, y Pedro Antonio de Aquino, y Andres Benites, se han mostrados rebel-

demandé pardon auxdits Religieux, & leur ont fait satisfaction par écrit, en déclarant que tout ce qu'ils avoient dit & signé dans les susdits Ecrits & autres Actes étoit faux, calomnieux, & de nulle valeur, ainsi qu'ont fait avec un zele vraiment chrétien, le Général Diego de Yegros, le Mestre de Camp Jean de Vallejo Villafanti, l'Alférez Dom Louis de Cespedez Xeria, le Capitaine Christophe Ramirez Fuenleal, l'Alférez Garcia Vanegas de Guzman, le Capitaine Diego Hernandez, le Capitaine Manuel de Villalobos, le Capitaine Diego Ximenez de Vargas, le Sergent Major Thomas de Ayala, usant, à la priere des susdits Religieux, de clémence envers eux, nous ne leur imposons d'autre peine, que de se faire absoudre des Censures qu'ils ont encourues, gardant la forme du droit exprimée dans le Chapitre *cum desideret de Sententia excommunicationis*, exprimée dans le Manuel Romain, les avertissant d'être à l'avenir plus circonspects, & plus consciencieux pour ne point ternir la réputation de leur prochain, & sur-tout de Religieux, qui font tant de fruits dans les Ames, & que s'ils récidivent, ils subiront toutes les peines du droit. Nous ordonnons aussi qu'ils soient tenus de paier chacun pour son compte les frais du Procès.

Quant aux autres Coupables, à sçavoir l'Alférez Jean de Vallejo Villafanti, le Capitaine Melchior de Pucheta, le Sergent Major Joseph de Encinas, Jean Riquel, Fr. de Aquino & Almaras, Jean de Caceres Garcia de Paredes, Pierre-Ant. de Aquino & André Benitez, qui se sont rendus rebelles & désobéi-

fans

des
de
que
de
tes
lo
q
verit
quia
tant
auto
à fo
apet
Dici
84;
auto
bre
cien
han
dad
cont
chas
rar
rech
tran
los m
fia,
grav
cos
exco
cha
19;
VI,
de F
fiasti
suad
nos
coop
ra,
por
nas
fess.
los q
prete
Conv
pena
terius
quzfl.

des, è inobedientes à los mandatos de nuestra Santa Madre Iglesia, sin queter cumplir lo que en dicha Bula de la Cena del Señor, y §. *Declarantes & protestantes*, se manda, y con lo que dispone el derecho, *cap. noverit de sentent. excommun. & cap. quidam maligni §. qust. 1.* no obstante, que se les ha mandado por autos diversos, que estàn en la causa à fojas 72. y 75, y con nuevos apercebimientos, por auto de 27 de Diciembre de 1650, que està à fojas 84; y ultimamente les citamos en auto de veinte y uno de Noviembre proximo pasado de mil y seiscientos y cinquenta y uno, y no lo han hecho, aunque les hemos aguardado hasta aora para ello, queriendo continuar los agravios, è injurias hechas à dichos Religiosos, y perseverar en las descomuniones del derecho en que han incurtido, mostrandose contumaces, y rebeldes à los mandatos de la Santa Madre Iglesia, de nuevo por agravacion, y reaggravacion los declaramos por publicos descomulgados, è incurfos en las excomuniones contenidas en la dicha Bula del Señor, §. 14, 15, y 19; y en las de la Bula de Urbano VI, impuestas contra los expulsores de Religiosos, y personas Eclesiasticas, y en las del Canon *si quis suadent*, contra los que ponen manos dolentas en dichas personas, y cooperan a ello en qualquiera manera, y despues de hecho lo tienen por bien; y en las censuras, y penas del santo Concilio de Trento, *sess. 22. cap. 11. de reformat.* contra los que en qualquiera manera, y pretexto, despojan los Religiosos, y Conventos de sus bienes, y en las penas y censuras del *cap. qui in alterius §. qust. 1. cap. infames 6. qust. 1. cap. delatori, cap. calum-*

Tome II.

sans aux commandemens de la sainte Eglise notre Mere, & ont refusé d'accomplir ce qui est prescrit par ladite Bulle *In Cana Domini*, & au paragraphe *declarantes & protestantes*, ni ce qui est ordonné par le Droit, chap. *noverit de Sententiâ excommunicationis*, & au chap. *quidam maligni §.* question 1, malgré tout ce qui leur a été enjoint par divers Mandemens, qui sont au Procès, folio 72 & 75, & par de nouvelles interpellations, par un Ordonnance du 27 de Décembre 1650, qui est au Procès, folio 84; & en dernier lieu, par une Citation que nous leur avons faite, par un Acte du 21 de Novembre de l'année précédente 1651, à laquelle Citation ils n'ont point comparu, quoique nous les ayions attendus jusqu'à présent, parcequ'ils vouloient continuer à maltraiter, comme ils avoient fait, les susdits Religieux, ne se mettant pas fort en peine des Censures, dont ils étoient liés par le droit; & se sont rendus contumaces & rebelles aux commandemens de la Ste Eglise notre Mere, nous les déclarons de nouveau par aggravation & réaggravation tombés dans l'excommunication portée par la Bulle *In Cana Domini*, paragraphes 14, 15, & 19, & dans celle d'Urbain VI, contre les Complices de l'expulsion des Religieux & des Ecclésiastiques; dans celle du Canon *si quis suadente*, contre ceux qui mettent violemment la main sur les mêmes Personnes, ou qui y cooperent en quelque façon que ce soit, & l'approuvent comme bien fait; dans celles qui sont portées par le saint Concile de Trento, *Sessio 22, Chap. 11. de reformatione*: contre ceux qui

Ccc

niam 3. *quæst.* 6. contra los que calumnian falsamente à sus proximos ; y en las del *cap. quisquis* 27. *quæst.* 4. §. *idem si qui* , contra los que rompen las puertas de las Iglesias y lugares sagrados , declarando , como declaramos à los susodichos por falsos delatores , y calumniadores , è incurfos en dichas censuras y penas : y que se fixen en publico sus nombres , para que los Fieles los eviten como miembros apartados de nuestra santa Madre Iglesia ; y que no puedan ser abusados de dichas censuras , sino es por nos ; y cumpliendo primero con lo dispuesto en dicha Bula de la Cena del Señor ; y §. *Declarantes* , citado ; y *cap. quidam maligni* , dando publica satisfacion por escrito à los dichos Religiosos , como en dichos derechos se dispone.

suras que par nous , & qu'après avoir accompli tout ce qui est prescric par la Bulle *In Cænâ Domini* & au paragraphe *declarantes* , & au chap. *quidam maligni* cités ci-dessus , faisant préalablement satisfacion par écrit aux susdits Religieux , comme il est ordonné par les mêmes articles du Droit.

Y aunque pudieramos proceder luego contra los susodichos , executando las penas de los inobedientes à nuestra Madre Iglesia , y demás que por leyes destos Reynos están dispuestas en la nueva Recopilacion , por aver muchos meses que estan descomulgados , è incurfos en dichas censuras , y aver remitido à los susodichos el Señor Oydor * Visitador , y Governador destas Provincias , à este juzgado , por la absolucion dellas , y no averlo hecho ; con todo usando de piedad , y misericordia , mandamos , que cumplan con el tenor de dicha Bula de la Cena , y *cap.* citado del derecho , dentro de

de quelque maniere , & sous quel- que prétexte que ce soit , dépouillent les Religieux & les Couvents de leurs biens : & dans les peines & censures contenues au chap. *qui in alterius* §. *question* 1 , au chap. *infames* 6. *question* 1. au chapitre *delatori* , au chap. *calumniam* §. *question* 6 , contre ceux qui calomnient faussement le Prochain ; & dans celles du chapitre *quisquis* 17. *question* 4 , paragraphe *idem si qui* , contre ceux qui brisent les portes des Eglises & des Lieux sacrés ; déclarant comme nous déclarons les susdits , faux Délateurs , & Calomnieurs , & liés par lesdites Censures & peines , & ordonnons que leurs noms soient affichés publiquement , afin que les Fideles les évitent , comme Membres retranchés du corps de notre Mere la sainte Eglise , & qui ne peuvent être relevés desdites Censures

Et quoique nous eussions pu procéder d'abord contre les susdits , faisant executer les peines que méritent leur désobéissance à notre Mere sainte Eglise , & les autres portées par les Loix de ce Roïaume , contenues dans le nouveau Recueil , puisqu'il y a déjà plusieurs mois , qu'ils sont excommuniés , & qu'ils sont liés par lesdites Censures , & que le Seigneur Oydor * , Visiteur & Gouverneur de ces Provinces les a renvoyés à notre Tribunal , pour en être déchargés , & qu'ils n'ont pas comparu ; voulant néanmoins user encore de miséricorde , nous leur ordonnons d'accomplir ce qui

(*) André de Léon Garavito.

diez d
tres te
nes ;
con ap
ziendo
perfor
dispon
dich
declara
les cit

Y P
lejo
rebeld
dicha
manos
incend
perdid
nado e
Reyno
jesta
pesos
dificac
dro An
bien e
años d
fos en
efecto
to à la
en col
meva
sado a
dicha
cota ,
Oidor
de los
cho C
todos
quanto
fueron
Juan d
cho Pe
forma

diez dias, que les señalamos, por tres terminos, canonicas moniciones; y el ultimo por peremptorio; con apercibimiento, que no lo haciendo, se irán executando en sus personas y bienes, las penas que disponen los sagrados Canones, y dichas leyes sin otra sentencia ni declaracion: para lo qual desde luego les citamos peremptoriamente.

Y por que el Alferéz Juan de Vallejo Villafanti fue sentenciado en rebeldia, como principal executor de dicha expulsion, à imposition de manos violentas en dichos Religiosos, incendio, y demas agravios, daños, perdidas y menoscabos, y condenado en quatro años de destierro al Reyno de Chile à servir à Su Magestad à su costa, y en quinientos pesos de plata acuñada, para la reedificacion del dicho Colegio; y Pedro Antonio de Aquino fue tambien en rebeldia condenado en dos años de destierro, y en docientos pesos ensayados de plata, para el dicho efecto; y la dicha sentencia en quanto à la pena pecuniaria està passada en cosa juzgada, segun leyes de la Nueva Recopilacion, por averse pasado año y dia; declaramos, que la dicha pena se entienda inclusa en la cota, y parte en que el dicho Señor Oidor le condenò para la restitution de los daños, y gastos hechos al dicho Colegio, en que mancomundò à todos los dichos Capitulares. Y en quanto à la pena de destierro en que fueron condenados los dichos Alferéz Juan de Vallejo Villafanti, y el dicho Pedro Antonio de Aquino, conformandonos con la dicha sentencia

est prescrit par ladite Bulle *de Cana Domini*, & par le chapitre déjà cité du Droit, dans dix jours, que nous leur marquons en trois termes, par trois citations Canoniques, déclarant le troisieme terme & la troisieme citation peremptoires; & que s'ils persistent dans leur désobéissance, on exécutera sur leurs personnes & sur leurs biens les peines portées par les sacrés Canons & par les susdites Loix, sans autre sentence ni déclaration, & dès-à-présent nous les citons peremptoirement.

Et parceque l'Alferéz Jean de Vallejo Villafanti a déjà été sentencié comme rebelle, & comme principal exécuteur de ladite expulsion, de l'imposition violente des mains sur lesdits Religieux, & des incendies, des pertes, des dommages & des outrages susdits, & condamné à quatre ans d'exil au Chili, pour y servir Sa Majesté à ses dépens, & à une amende de cinq cents écus d'argent monnoyé pour rebâtir le Collège, & que Pierre-Antoine de Aquino à été pareillement condamné pour rébellion à deux années de bannissement, & deux cents écus d'argent de poids, applicables au même objet; que la Sentence, quant à la peine pecuniarie est passée en chose jugée suivant les Loix du nouveau Recueil, parcequ'il y a an & jour; nous déclarons que ladite peine est comprise dans celle à quoi le susdit Seigneur Oidor a condamné pour la restitution des dégâts & dommages faits au susdit Collège, tous les susdits Alcaldes & Régidors en commun; & que pour ce qui regarde les susdits Alferéz Jean de Vallejo Villafanti, & Pierre-Antoine de Aquino

1652.

SENTENCE DU
JUGE - CON-
SERVATEUR.

1652.
SENTENCE DU
JUGE - CON-
SERVATEUR.

xxxviii

PIECES JUSTIFICATIVES

dada por nuestro antecessor, la confirmamos, y mandamos se lleve a devida execucion, con declaracion, que los dos años de destierro en que el dicho Señor Oydor condenò al dicho Alferez Juan de Vallejo, entren en el numero de los quatro años en que fue condenado antes; desuerte, que unos y otros no sean mas que los dichos quatro años.

Y porque todos los dichos Capitulares, assi del año de mil y seiscientos y quarenta y ocho, como del de mil y seiscientos y quarenta y nueve, estan condenados por el dicho Señor Oydor, y Governador en todos los daños hechos al dicho Colegio en la dicha expulsion, y los manda restituir, mancomunandolos à todos, no se les haze otra condenacion en esta parte, aunque justamente lo pudieramos hazer en el quatro tanto que està dispuesto por derecho; y que los dichos Alferez Juan de Vallejo Villafanti, Pedro-Antonio de Aquino, Melchor de Pucheta, Joseph de Encinas, Juan Riquel, Francisco de Aquino y Almaras, Juan de Caceres, Garcia de Paredes, y Andres Benitez, como inobedientes, rebeldes, y contumaces al auto que se les notificò en veinte y seis de Diciembre passado de mil y seiscientos y quarenta y nueve, en que se les mandò pena de cinquenta pesos de plata acuñada, revocassen, borrasen, testassen, cassassen los dichos decretos, y demas instrumentos que avian firmado contra la inmunidad Ecclesiastica, segun y como lo manda la dicha Bula de la Cena del Señor, y no lo quisieron hazer, y por ello fueron declarados por incurfos en dicha pena, mandamos que la paguen, y a ello sean compelidos, la-

no, qui ont été condamnés au bannissement, nous conformant à la Sentence rendue par notre Prédécesseur nous la confirmons & ordonnons qu'elle soit executée, en déclarant que les deux années de bannissement, à quoi le susdit Alferez Jean de Vallejo a été condamné par le Seigneur Oydor, sont comprises dans le nombre des quatre, à quoi il avoit été condamné précédemment.

Et parceque les susdits Alcaldes & Régidors, qui ont été en exercice pendant les deux années 1648 & 1649, ont été condamnés par le Seigneur Oydor à la réparation des dommages causés au susdit Collège, lorsque les Religieux en ont été chassés, & qu'il les y a obligés en commun, nous ne les condamnons à rien de plus en cette part, quoique le pussions avec justice, & que selon le droit ils dussent être condamnés au quadruple, & que les susdits, Jean de Vallejo Alferez, Pierre-Antoine de Aquino, Melchior de Pucheta, Joseph Encinas, Jean Riquel, François de Aquino & Almaras, Jean de Caceres, Garcia de Paredes, & André Benitez comme desobéissans, contumaces, & rebelles à l'Arrêt qui leur fut signifié le 26 de Décembre 1649, & leur ordonnoit sous peine d'une amende de cinquante écus en espee, de révoquer, raïer, biffer & lacerer leurs Décrets & autres Pieces qu'ils avoient signées contraires à l'immunité Ecclesiastique, ainsi que le prescrit la Bulle *In Canà Domini*, & que pour cette raison ils ont été déclarés soumis à ladite peine, nous leur ordonnons de païer cette amende, voulons qu'on les y contraigne, & quelle soit ap-

qual
Cruz
Cada
cada
cauf
fente
prom
buna
Gabi

D
tenci
esta
Gabi
Igles
vifo
pado
dor
gion
firm
diem
del
tos
en la
do t
ranc
de m
y el
y M
de q
MA

qual aplicamos por mitad , Santa Cruzada , y fabrica de la Santa Iglesia Cathedral , y mas en las costas que cada uno huviere causado en esta causa à tassacion : y por esta nuestra sententia definitiva juzgando , assi lo pronunciamos , y mandamos pro Tribunali sedendo. El Licenciado Don Gabriel de Peralta.

pliquée, moitié à la sainte croisée , & moitié à la Fabrique de la sainte Eglise Cathédrale. Voulons aussi qu'ils paient tous les frais , chacun pour ce qui le regarde , & à quoi il est taxé. nous le prononçons & l'ordonnons ainsi , feant en notre Tribunal : le Licencié D. Gabriel de Peralta.

1652.
SENTENCE DU
JUGE - CON-
SERVATEUR.

PRONONCIATION.

Dada , y pronunciada fue la Sentencia que està en estas tres fojas con esta , por el Señor Licenciado don Gabriel de Peralta , Dean de la Santa Iglesia Cathedral desta Ciudad , Provisor , y Vicario general deste Obispado del Paraguay , y Juez-Conservador Apostolico de la Sagrada Religion de la Compañia de Jesus ; y la firmò de su nombre estando en Audiencia publica en veinte y dos dias del mes de Enero de mil y seiscientos y cinquenta y dos años : fecha en la Ciudad de la Assumpcion , siendo testigos el Licenciado Joseph Serrano de Araya , Cura de la Paroquia de nuestra Señora de la Anunciacion ; y el Capitan Antonio Correa Deça , y Melchor de los Reyex , presentes , de que doy fee.

MATEO GONZALEZ DE SANTA CRUZ,
Notario publico.

Cette Sentence comprise en trois feuilles, outre celle-ci, fut rendue & prononcée par le Seigneur Licencié Dom Gabriel de Peralta , Doien de la sainte Eglise Cathédrale de cette Ville , Proviseur & Vicaire Général de cet Evêché du Paraguay , & Juge-Conservateur Apostolique de la sacrée Compagnie de Jesus , & signée de son nom dans une Audience publique le 22 du mois de Janvier 1652. Fait en la Ville de l'Assomption : Témoins, le Licencié Joseph Serrano de Araya , Curé de la Paroisse de Notre-Darne de l'Annonciation; le Capitaine Antoine Correa Deça , & Melchior de los Reyès, ce que je certifie.

MATTHIEU GONZALEZ DE SANTA
CRUZ , Notaire public.



1653.

LETTRE DE
D. GABR. DE
PERALTA.

LETTRE

*DE DOM GABRIEL DE PERALTA,
Doien de la Cathédrale du Paraguay, Proviseur & Vicaire
général; au Comte de Peñaranda, Président du Conseil roial
des Indes.*

EXCELLENTISSIMO SEÑOR,

EXCELLENTISSIME SEIGNEUR,

LA Relacion, que el Padre Rector de la Compañia de Jesus de esta Ciudad de la Assumpcion, mi ha hecho, y alcanzado à saber las novedades, que a cerca de las Reducciones de Indios, que administran los Padres de esta Religion se han intentado en esta Corte por personas por ventura de buen zelo, pero sin duda de menor experiencia de la que es necesaria para arbitrar è informar en cosas tan graves, y de tan peligrosas consecuencias, como pueden seguirse de la determinacion menos acertada; y llegandose à esta noticia, que he tenido las muchas, que me dio la vista y experiencia en la visita, que teniendo à mi cargo el Gobierno de este obispado, hize de aquella provincia, mi pone mi fidelidad en obligacion de dar parte de ellas à Vuestra Excellenza para el acierro en resolucion, de que tantos utiles, è detrimenros se pueden esperar, è temer, assi al real servicio, como à estas Provincias.

La fidelidad desta Religion al Rey nuestro Señor (que Dios guarde) se ha puesto en opiniones años ha, por la emulacion de algunas personas interessadas en su discredito, para conseguir fines particulares, menos

J'AI appris par le Pere Recteur de la Compagnie de Jesus de cette Ville de l'Assomption, les changemens que l'on a voulu engager le Conseil à faire dans les Reduccions des Indiens, qui sont sous l'Administration des Peres de la Compagnie de Jesus. Il se peut bien faire qu'en cela on ait été animé d'un bon zele, mais on n'avoit pas assurément l'expérience nécessaire pour donner avec connoissance de cause de tels avis dans une affaire, où il seroit si dangereux de faire une fausse démarche. C'est ce qui m'a fait juger qu'en bon & fidele Sujet j'étois obligé de communiquer à Votre Excellence ce que j'ai vû, & ce que j'ai eu lieu de connoître par moi-même dans le tems, que chargé du Gouvernement de ce Diocèse j'ai visité cette Province, d'autant plus qu'il s'agit de prendre des résolutions, dont il y a beaucoup à esperer & à craindre pour le service du Roi, & pour l'avantage de ces Provinces.

Quelques personnes interessées à décréditer cette Compagnie, & que des vûes personnelles empêchoient de faire attention à ce qui est du service de Dieu & de celui de Sa Majesté, ont voulu, il y a

atentas de lo, que devieran al servicio de Dios, y de Su Magestad, de que V. Exc. tiene ya algunas noticias: mas por las, que yo tengo, nacidas del trato, que muchos años ha, he tenido con estos Padres, y de lo, que por mis ojos he visto en algunos meses, que estubo visitando las Iglesias de aquella Provincia. Puedo con satisfaccion afirmar que no he hallado indicio pora sospecha tan infame en materia tan criminosa y agena de la Religion que professan, y ministerios, que executan en tanto util de las almas, que han reducido al Evangelio, y al vassallage del Rey nuestro Señor, conquistando à una tantas Provincias por ambas Magestades, sin mas expensas, que la pobreza Religiosa, ni mas armas, que la cruz del Señor, que introduxeron en su conocimiento hasta las sierras cercanas del Brasil, de donde se han venido retirando años ha con los Fieles reducidos, obligados de la violencia de aquellos Rebeldes, hasta las Provincias del Paraná y Uruguay, donde despues que el Rey nuestro Señor les dió armas y municiones, que aumentaron à costa de las limosnas de que se sustentan, han figado el pie, instruyendo con gran teson y perseverancia à los Indios en uso de ellas, y animando los à la defensa de la Tierra, sin perder un palmo de ella desde que pelearon con armas y guals, aunque no sin sangre, y muertes, assi de los Indios, como de los Padres, que los animan y acompañan: en las quales conquistas y defensas rubò gran parte el Padre Francisco Ximenez, Rector que oy es del puerro de Buenos Ayres, à quien he sabido han indiciado feamente de menos fiel al Rey nuestro Señor, del qual me consta ser Baron de toda satisfaccion y confianza.

déja plusieurs années, rendre suspecte la fidélité de ces Religieux envers le Roi notre Seigneur, que Dieu conserve. Votre Excellence en a déja eu quelque connoissance; mais celles que j'en ai, je les dois aux occasions fréquentes, que j'ai eues de traiter avec ces Peres pendant plusieurs mois, que j'ai employés à visiter les Eglises de cette Province. Or je proteste que je n'ai rien trouvé qui puisse donner le moindre fondement à de tels soupçons en matiere si grave. La maniere dont ces Religieux s'acquittent des devoirs de leur état, & remplissent les obligations du ministère qui leur est confié, au grand profit des Ames, qu'ils ont éclairées des lumieres de l'Évangile, devroit les avoir mis à couvert d'un soupçon si infame en matiere criminelle: car enfin on ne peut disconvenir qu'ils n'aient conquis pour Dieu, & pour Sa Majesté de si grandes Provinces, sans autres ressources, que la pauvreté Evangelique, sans autres armes que le Crucifix, qu'ils n'aient arboré ce signe adorable de notre salut jusques sur les Montagnes voisines du Bresil, d'où ils ont été contrainsts, il y a plusieurs années, de se retirer avec tous les Chrétiens, qu'ils y avoient réunis, pour les soustraire aux violences des Rebelles du Bresil, & de les conduire dans les Provinces du Parana & de l'Uruguay. Là, depuis que Sa Majesté leur a donné des armes & des munitions, qu'il ont augmentées des aumônes qui les font subsister, ils se sont fixés dans ces Provinces, & ont si bien fait instruire leurs Néophytes de la maniere de se servir de ces armes, que depuis ce tems - là ils n'ont pas

1653.

LETTRE DE
D. GABR. DE
PERALTA.

1653.
LETTRE DE
D. GABR. DE
PERALTA.

xlij

PIECES JUSTIFICATIVES

perdu un pouce de terre, mais ce n'a pas été sans qu'il en ait coûté bien du sang aux Indiens & à leurs Pasteurs, qui les animoient & les accompagnoient lorsqu'il s'agissoit de faire de nouvelles conquêtes spirituelles, & de défendre leurs Terres. Le Pere François Ximenez, aujourd'hui Recteur à Buenos Ayres, s'est fort distingué dans ces occasions. C'est un Homme sans reproche, & qui mérite qu'on prenne confiance en lui. Je fais néanmoins qu'on a voulu indignement rendre suspecte sa fidélité envers le Roi notre Seigneur.

He entendido tambien que se ha intentado poner Corregidores en los Pueblos de los Indios de los dichos Padres, que gobiernen las armas; y siendo, como es, verdad lo que he referido con noticias tan inmediatas, como he dicho, bien se ve que quan sensible seria esta accion de recelo y menos confianza, que desobliga mucho à Ministros provados con tan larga experiencia de fidelidad, que à no tenerla es muy creible que estas Tierras estubieren por los Rebeldes del Brasil conquistadas, segun han sido frequentes las imbasiones, y numerosas las Tropas, conque han acometido, rebatiendo los siempre, y haziendo los siempre retirar con y-gual valor, sinque hasta aora se aya experimentado ni cobardia, ni infidelidad: y la prudencia dicta, Señor Excellentissimo, que en cosa de tan grande momento y riesgos tan notables, como los que se abenturan, no es cierto introducir mudança, trocando la fidelidad experimentada por la novedad, no solo incierta, mas evidentemente peligrosa porque que puede esperarse de poner estos Corregidores, sino disgustos y altercaciones originadas de la libertad militar del Español con gente no enseñada à sufrirla, que tan superior en numero, y tan fecha de sus principios à bengar sus agravios? Y si en pueblos mas cercanos, que estan à la vista deste gobierno, no se ha podido executar esse arbitrio para gobernar lo politico, experimentandose peligros

J'ai oui dire aussi qu'on a délibéré d'introduire dans les Bourgades des susdits Peres, des Corregidots pour y avoir le gouvernement des Armées; or, supposé tout ce que j'ai rapporté sur des connoissances immédiates, on constate, comme il est, on voit aisément combien doit être sensible cette marque de défiance à des Ministres, dont une si longue expérience a prouvé la fidélité. En effet, si si elle n'avoit pas été à toute épreuve, n'y a-t-il pas tout lieu de croire que ces Provinces auroient été conquises par les Rebelles du Bresil, qui les ont si souvent attaquées & avec des forces si considérables? Les Indiens les ont cependant toujours battus, avec une valeur qui n'a jamais été ternie par aucune lâcheté, ni par aucune infidélité, & les ont ensu obligés de s'éloigner. Ainsi, Monseigneur, je crois qu'il est de la prudence que dans une affaire si importante on ne fasse aucune innovation au hasard de perdre une sécurité, qu'une si longue expérience doit faire regarder comme certaine, en voulant faire un changement manifestement dangereux, & qu'il ne faut pas mettre à une telle épreuve, une fidélité éprouvée. Car enfin, que peut-on attendre de ces Corregidors, sice n'est des vexations, que ces Peuples, qui sont si supérieurs en nombre, ne sont pas naturellement d'humeur à souffrir? Et

pelig
en e
tan c
que
Impo
que
y pe
y co
yas f
ren,
pue
vien
tadas
gos,
solo a
ro ni
linder
deras
belde
mater
men
cidad
perfor
han n
men
sump
mil y
años.

El

si

peligros notorios, como se executará en el gobierno militar, y en Tierras tan distantes y libres, con gente, que nunca se rindio por fuerza al Imperio Español? Tengo por mas que provable en tal estado el riesgo y perdida de aquellas Provincias, y consequientemente destas, cuyas fuerzas mas bale que se ignoran, con respecto, que no que se prueven y sepan con dispresio: que vien examinadas, y aun experimentadas en numero desigual de Enemigos, de ningun modo bastaran, no solo à sugetar las de los Indios, pero ni aun à conservarse en sus propios linderos, principalmente si se confederassen (como es facil) con los Rebeldes de san Pablo. Y assi juzgo estas materias por dignas de mucho examen para el acierte de la gran capacidad y prudencia de V. Exc., cuya persona guarde nuestro Señor, como han menester estos Reynos, y este su menor siervo y capellan deseo. Assumpcion, Mayo diez y ocho de mil y seisientos y cinquenta y tres años.

El Licenciado, Don GABRIEL
DE PERALTA.

si nous ne pouvons contenir les Bourgades Indiennes qui sont beaucoup plus proches de nous, & sous les yeux de ce Gouvernement, si on n'a pu y exécuter ce dont il s'agit par rapport au gouvernement politique; comment réussira-t-on dans le militaire avec ceux-ci, qui n'ont jamais été soumis par la force, & qui sont si éloignés? Je crois qu'il est plus que vraisemblable qu'on risquerait de perdre ces Provinces, & par une conséquence nécessaire, celles-ci mêmes dont il vaut mieux laisser ignorer les forces, si on veut les faire respecter, que de les éprouver avec danger de les faire mépriser; car si on examine bien, & si l'on fait attention à la supériorité du nombre de nos Ennemis, elles ne suffiroient pas pour les assujeter, ni même pour conserver nos propres frontieres, surtout, si ces nouveaux Ennemis se confédéroient, comme il leur seroit aisé de faire, avec les Rebelles de Saint-Paul. Ainsi, j'estime que cela mérite un nouvel examen, qui demande toute la capacité & toute la sagesse de votre Excellence, dont je prie Dieu de conserver la Personne pour les besoins de ces Roiaume. À l'Assomption, ce 18 de Mai 1653. Son très dévoué serviteur & Chapelain.

Le Licencié, Dom GABRIEL
DE PERALTA.



L E T T R E

DE DOM PEDRE BAYGORRI,
Gouverneur de Buenos - Ayres, au Président de
l'Audience Royale des Charcas.

1655.

LETTRE DE
DOM PEDRE
BAYGORRI.

LOS dias ha, que escrivi a V. S. las noticias, que se deven comunicar à los Superiores, assi para remediar lo passado, como para prevenir lo futuro, y aunque en la, que tengo dicho, avisè el estado, en que al presente me hallo con el Señor Obispo, procurando excusar qualquiera quiebra, con todo temo que su condicion ruydosa y amiga de mandar lo Temporal y Espiritual desta Provincia, ha de ocasionarme repetidos disgustos.

Ha combocado Sinodo para el 12 de Marzo que viene, y aunque hé deseado impedirlo por reconocer comboca el Señor Obispo sus fuerzas para pelear contra los Religiosos de la Compania de Jesus, y principalmente contra las Reducciones, ò Doctrinas, que tienen en el Paraná y Uruguay, queriendo con mano poderosa quitarlas, y darlas à los Clerigos, no me hè empeñado en estorarlo, por no hallar cedula de Su Magestad, ò provision de esse Real Acuerdo, que lo suspenda, aunque me dizen que sin su permission no puede convocarse; si bien la Ley natural dicta que deve un Governador resistir a todo que se oponga à la paz y quietud de sus Provincias; y deste Sinodo no se esperan que alborotos, assi por lo

IL y a quelques jours que j'informai V. S. de bien des choses, dont il est nécessaire que les Supérieurs aient connoissance, tant pour remédier au passé, que pour prévenir ce qui pourroit arriver dans la suite; & quoique dans ma précédente je lui aie exposé la situation où je me trouve par rapport au Seigneur Evêque de cette Ville, & les mesures que je prends pour éviter une rupture, je crains bien que son génie turbulent, & qui le porte à vouloir dominer sur le Temporel comme sur le Spirituel de cette Province, ne m'occasionne bien des chagrins.

Il a indiqué un Synode au 12 de Mars prochain, & quoique je souhaitasse qu'il ne le tienne pas, parce que j'ai découvert que son projet est de réunir toutes les forces contre les Religieux de la Compagnie de Jesus, & particulièrement contre leurs Réductions, ou Doctrines du Parana & de l'Uruguay, d'où il entreprend de les tirer, pour mettre à leur place des Ecclésiastiques; mais comme je n'ai pu trouver aucune cédula de Sa Magesté, ni aucune provision de l'Audience Royale, qui m'autorise à m'y opposer, quoiqu'on dise ici que l'Evêque ne peut tenir cette Assemblée, & que la loi naturelle m'apprenne qu'il est du devoir d'un Gouverneur d'empêcher tout ce qui peut troubler la tranquillité de sa Province, & que je ne doive attendre

toca
la C
vas
razo

B
Obi
que
lo t
que
Con
que
que
desp
essa
com
xiliè
blan
da i
las
codi
ojos
cia.

N
odid
fom
chas
otra
no p
trin
ha c
no.
un G
auto
Rey
cos.
cont
felo
bien
can
los
selv

tocante à las Doctrinas, que tiene la Compañia, como por otras nuevas imposiciones, que intenta en razon de los diezmos.

de ce Synode que des troubles, non seulement par rapport au projet de l'Evêque sur les Doctrines, qui sont sous la conduite des PP. de la Compagnie, mais encore au sujet des nouvelles impositions qu'il veut faire sous le nom de decimes, j'ai résolu de le laisser faire.

1655.

LETTRE DE
DOM PEDRE
BAYGORRI.

Bien sç que no ha de obedecer el Obispo las cedulas y provisiones, que tienen los dichos Religiosos en lo tocante à sus Doctrinas, porque no se inobe hasta que en el Consejo de Indias se ordenè lo que ha de guardarse, y tambien que lo dice ha de executar dicho despojo, aunque se reprueve en essa Chancilleria, y que à puras descomuniones ha de forçar me auxiliè sus violencias; y como su blanco es solo el interes que aguarda introduciendo sus Clerigos en las Doctrinas, lo ciega tanto la codicia, que no puede abrir los ojos quicio à la razon, ni à la justicia.

Je fais d'ailleurs qu'il n'est pas Homme à tenir compte des cedules & des provisions que les susdits Religieux ont obtenues du Roi en faveur de leurs Doctrines, & qui défendent d'y rien innover, jusqu'à ce que le Conseil des Indes en ait autrement ordonné; qu'il est résolu de passer outre, quoique la Chancellerie de cette Ville n'approuvè pas les changemens qu'il veut faire; qu'il emploiera même les excommunications pour me forcer d'appuyer ses violences: mais comme c'est l'intérêt qui le guide, & qu'il croit le trouver en introduisant ses Ecclésiastiques dans les Doctrines, cette passion l'aveugle au point qu'il ne peut pas même ouvrir assez les yeux pour entrevoir ce que demandent la raison & la justice.

No tiene otro fundamento el odio, que contra estos Religiosos fomenta, sino el asegurarle muchas miedras de yerva, miel y otras cosas; que le oido razonar no pocas veces que quita las Doctrinas à estos Padres, las quales no ha de alcanzar estando en su mano. Y es cosa lamentable pretender un Obispo despojar, de su propria autoridad, contra el gusto del Rey N. S., Varones apostolicos, que à costa de su sangre y continuos trabajos fundaron no solo parroquias para Dios, sino tambien los pueblos para el Rey, sacando los Indios de la aspereza de los Montes, y del inculto de las selvas; sin haver jamas Clerigo

La haine qu'il a conçue contre ces Religieux, n'a point d'autre fondement que celui de s'assurer d'un grand profit sur l'herbe de Paraguay, sur le miel, & les autres denrées, que produisent les Doctrines, & je lui ai plus d'une fois entendu dire que tant que ces Peres y seront, il n'en pourra rien tirer, & c'est pour cela qu'il veut les en faire sortir. N'est-il pas bien lamentable qu'un Evêque veuille par un tel motif dépouiller, de son autorité, & contre le sentiment du Roi N. S., des Hommes apostoliques, qui au prix de leur sang, & avec des travaux continuels, ont fondé des Eglises pour le service de Dieu, & des Bourgades pour celui du Roi, retirant les Indiens de leurs Monta-

1655.

LETTRE DE
DOM PEDRE
BAYGORRI.

alguno puesto el pie en su distrito, ni ayudado en la fatiga de su laboraça. Y si las Doctrinas, que antiguamente fuessen de los Clerigos, y por falta suya se encomendaron à los Religiosos, no quiere Su Magestad que se les quiten por haver las servido muchos años, sino que las gozen, quedando sus fueros al real Patronato, es cierto que las, que nunca han sido de Clerigos, sino fundadas y conservadas de los de la Compañia, no queria Su Magestad que en pago del servicio de haverlas erigido se les haga violencia en despojar los, quando no contravengan al real Patronazgo.

Y quando Su Magestad diera permiso al Obispo para introducir los Clerigos en ellas, no me atraveria yo à executar lo sin consultar primero esta Real Audiencia, y proponer los accidentes, que en gente tan nueva pudieran justamente temerse; porque quando el Governador Don Jacinto de Laris fue à visitar aquellos pueblos en ocasion de los disturbios del Paraguay, corrian entre los Indios las nuevas de que querian quitar los Padres, y poner Clerigos, con las quales recelandose los Indios que el Capellan, que llevaba dicho Governador, iba por quedar se en alguna Doctrina, se alborotaron de fuerte, que fue necessario que el Governador le apartasse de si, y no dixesse Missa. Y si à vista de los Padres con tan leve fundamento formò su barbaridad injustos recelos, quien podrá quietarlos, si les quitan à los Religiosos, que los criaron en la Fé? Quien asegurará la vida de los Clerigos, que allà fueren? Quien los volverá à

gnés & de leurs Forêts, où jamais aucun Ecclesiastique n'a mis le pied, ni partagé en aucune façon les fatigues de ces Missionnaires? Si Sa Majesté ne veut pas que les Doctrines, qui ont d'abord été gouvernées par des Ecclesiastiques, & à leur défaut confiées dans la suite à des Religieux, soient ôrées à ceux-ci, tant qu'ils observeront les loix du Patronage royal, il est certain qu'aux mêmes conditions Sa Majesté ne prétend pas qu'on fasse violence aux PP. de la Compagnie, pour les tirer de celles qu'ils ont fondées & toujours conservées, & qu'une telle injustice soit le prix de leurs services, tandis qu'ils n'entreprennent rien contre les droits de son Patronage royal.

Mais quand bien même le Roi permettroit d'y introduire des Ecclesiastiques, je ne me hazarderois jamais à exécuter cette entreprise, sans avoir auparavant consulté l'Audience Royale, & lui avoir exposé tout ce qu'on peut craindre de la part d'un Peuple si récemment soumis; parceque quand le Gouverneur Dom Hyacinthe de Laris, à l'occasion des troubles du Paraguay, alla faire la visite de ces Bourgades, le bruit aiant couru qu'on en vouloit retirer les Peres de la Compagnie, & mettre à leur place des Ecclesiastiques, & que le Chapelain de D. Hyacinthe devoit rester dans une de ces Bourgades, les Indiens parurent si révoltés contre ce changement, que le Gouverneur fut obligé d'éloigner ce Prêtre, & de l'empêcher de dire la Messe. Or si sous les yeux des Peres un si léger soupçon réveilla l'ancienne barbarie de ces Indiens, qui pourra les appaiser quand on aura éloigné d'eux ces mêmes Peres, qui les ont engendrés dans la Foi? Qui pourra même assurer la vie des Ecclesiastiques qu'on leur enverra? Qui

reducir, si se buelven à sus antiguos bosques? Digo esto para que V. E. crea que los intentos del Obispo no son consejos de Paz, sino intimaciones de guerra. El mismo Don Jacinto, quando vió las Doctrinas, y el manejo de las armas de los Indios, despues que tres vezes vincieron à los Portuguezes, que venian à captivarlos, dize que si estos pueblos se inquietassen, avria menester mas de veinte mil Soldados para sujetarlos. Ellos están en paz y humildes, y lo que mas es, buenos Christianos, cosa desdichada fuere que un Obispo, que deviera alentar los à la piedad, les ocasionara alguna alteracion, y volverse à sus antiguas Idolatrias, que será lo menos, quitandoles sus Padres, cuyo amor y respeto los detiene. Con este aviso cumpla con mis obligaciones, y descargo mi conciencia. V. S. como Ministro tan superior con el aviso de essa Real Audiencia, determiné y mandé lo que devo obrar, y será siempre lo mejor.

Dexo otras acciones bien extrañadas, que solo tiran à inquietar la Ciudad, y à disfamar estos Religiosos, leyendo y divulgando varios Libelos infamatorios, que un Lego di San Francisco, hombre pernicioso y inquieto, llamado Fr. Gaspar de Artiaga, continuamente está vomitando contra la Compañia, cuya modestia y honestidad, y zelo con que atienden al bien de las almas son despechos imbidiosos de los, que devrian imitarlos, y no pueden sufrir sus exemplos. Mucho importará à

les réunira, s'ils retournent dans leurs forêts? Je represente ceci à V. S. afin qu'elle soit bien persuadée que les desseins de l'Evêque ne sont point des vûes de paix, mais des déclarations de guerre. Le même D. Hyacinthe, lorsqu'il fut dans les Doctrines, & qu'il eût vû de quelle maniere les Indiens, après trois victoires remportées sur les Portugais, qui étoient venus pour en faire des Esclaves, faisoient l'exercice avec leurs armes, dit que si ces Bourgades se révoltoient, vingt mille Hommes ne suffiroient pas pour les réduire. Maintenant qu'ils sont en paix, qu'ils sont soumis, & qui plus est, bons Chrétiens, ne seroit-il pas bien malheureux qu'un Evêque, qui devoit animer leur piété, les exposât à retourner dans l'idolâtrie? C'est cependant ce qu'il y a de moins à craindre, si on éloigne d'eux leurs Peres, qui les retiennent par les liens de l'amour & du respect. Je crois avoir rempli, par cet avis, mes obligations & déchargé ma conscience. C'est à un grand Ministre comme vous, dont les lumieres sont si supérieures aux miennes, à décider, avec l'Audience Royale, ce que je dois faire, & je suis persuadé que ce sera le meilleur.

Je passe sous silence d'autres actions bien peu mesurées de l'Evêque, & qui ne tendent qu'à troubler cette Ville, & à ternir la réputation des Religieux de la Compagnie; on le voit lire & répandre des Libelles diffamatoires d'un Fr. Convers de l'Ordre de Saint François, nommé Gaspard de Artiaga, Homme inquiet & perniciosus, qui ne cesse point d'exhaler son venin contre la Compagnie de Jesus, laquelle n'y oppose qu'une grande modestie, & beaucoup de régularité & de zele pour le salut des Ames; vertus qui ne font qu'exciter le dépit & la

D d d iij

1655.

LETRE DE
DOM PEDRE
BAYGORRI.

1655.

LETTRE DE
DOM PEDRE
BAYGORRAL.

xlviij

PIECES JUSTIFICATIVES

la quietud desta ciudad, y mas à la de Santa-Fé, que este Religioso discoloro ordenará V. S. saliera desta Provincia, porque el salvo conducto, que tiene por Religioso, y el fomento de sus Superiores le hazen del todo incorregible y desvergongado. Yo, aunque agora deleo por la paz destas ciudades atajar estos daños, no puedo alcançarlo, porque quien ha de apajar el incendio, lo ataja un Obispo, y sople el mal exemplo da una cabeça, y applica la leña el odio infaciable de su pecho: porque yo mismo en varias ocasiones le he oido cosas enormissimas contra estos Religiosos, las quales he tocado por mis proprias manos ser falsissimas; y cada dia se va deforando mas el sentimiento del Obispo, porque para alivio de mi alma y paz de mi conciencia tomé por Confessor mio al Padre Reçtor Juan de la Guardia, en quien he hallado las letras, Religion y virtud, que deseava; y juzga el Obispo que el dicho Padre me ha apartado de su frequente comunicacion; y se engaña, porque ha hecho mas instancias de las que deviera, para inducir me à su familiaridad, laqual por la experencia que tengo de sus dichos y hechos, no me està bien à mi reputacion, ni à mi alma, ni à la paz desto pueblo.

& des discours de ce Prélat, m'a fait juger que ce commerce nuirait à ma réputation, engageroit ma conscience, & ne contribueroit point à la tranquillité de cette Ville.

Ya en otra Carta avisé à V. S. las amenazas que me hizo, havia de descomulgar me sobre si obedecia, ò no obedecia las cédulas y provisiones reales. Agora solo añado que por muerte del Commissario de la Cruzada quiere

jalousie de ceux qui devroient les imiter, & qui ne peuvent souffrir de si bons exemples. Il seroit bien important pour la paix de cette Ville, & plus encore de celle de Santa-Fé, que V. S. ordonnât à ce Religieux Dysscole de sortir de cette Province, parceque le sauf-conduit que lui procure sa Profession, & la connivence de ses Supérieurs, le rendent incorrigible & lui font mettre bas toute pudeur. Pour moi, quelque desir que j'aie de faire cesser ce scandale, je ne saurois y réussir, tandis qu'un Evêque, qui devroit éteindre le feu, continue à le souffler, & à y jeter du bois par son mauvais exemple, & par la haine infatiable, dont il est animé contre la Compagnie. Je l'ai moi-même oui débiter des choses énormes contre ces Religieux, & dont la fausseté m'étoit parfaitement connue. Cette haine ne fait que se fortifier de plus en plus dans son cœur, & il ne cesse d'en donner des marques sensibles; & parceque pour le salut de mon Ame, & le repos de ma conscience, j'ai choisi pour mon Confesseur le Pere Jean de la Guardia, Recteur du College de cette Ville, en qui j'ai trouvé la science, la vertu & la religion que je desirois; l'Evêque s'est imaginé que c'étoit ce Pere qui me détournoit de le voir familièrement, en quoi il se trompe bien fort; car ce même Pere m'a souvent fait plus d'instances qu'il ne devoit, pour m'y engager; mais l'expérience que j'ai des actions

J'ai déjà, dans une Lettre précédente informé V. S. des menaces que ce Prélat me faisoit de m'excommunier, au sujet de l'obéissance que je rendrois, ou ne rendrois pas, aux cédulas & aux provi-

man
zon
to,
man
Cap
300
zad
los
ha
lasti
mun
bun
para
tara
por
Ter
la
plan
vin
mo
peñ
dad
Rel
à q
mo
Ma
Señ
que
safa
la
con
la
bo
cha
que
con
me
por
fus
feli
me
ter

mandar este Tribunal, y por razon de Obispo ha despachado Auto, en que, penas de descomunión, manda al Tesorero de la Cruzada, Capitan Tomas de Rixas, entriegue 3000 pesos, que tiene de la Cruzada, à un Particular, para que los lleve à Potofí; y aunque no ha de salir con el intento, es cosa lastimosa quiera a puras descomuniones supeditar todos los Tribunales Seglares y Ecclesiasticos para mandarlo todo. Mañana tratara de descomulgar el Cabildo porque no lo hazen Governador. Temo me ha de faltar algun dia la paciencia, y le he de transplantar muchas leguas desta Provincia. V. S. puez le conoce, le moderè, que son muchos empeños para la cordura de Soldado. Con el Secretario de la Residencia, Balthazar de Ayllon, à quien apartè de mi por justissimos respetos, y con el Juez Juan Martinez de Texada, ha hecho el Señor Obispo grande gavilla, y sè que en palabras y escritos se desaforon contra los Religiosos de la Compañia, y principalmente contra el Padre Rector Juan de la Guardia. Todos hablan por la boca del Obispo, que los ha manchado de sus afectos, sin permitir que la verdad les desenganè. Pero como esta sale victoriosa, facilmente reconocerà V. S. sus luces, por mas que pretendan apagarlas sus contrarios. Dios guardè à V. S. felices años, con el aumento que merecen sus prendas, y han menester estas Provincias.

*Buenos-Ayres y Henero 28.
de 1655.*

Beso la mano de V. S.

D. PEDRO BAYGORRI.

sions du Roi. J'ajoute seulement ici que le Commissaire de la Croisade étant mort, ce Prélat a mandé tout ce Tribunal; & en qualité d'Evêque, a donné un Mandement, par lequel il ordonne, sous peine d'excommunication, au Capitaine Thomas de Rixas, Trésorier de la Croisade, de remettre trois mille écus de sa caisse à un Particulier, pour les porter au Potofí. Cela pourtant ne sera pas exécuté; mais c'est une chose bien digne de compassion de le voir s'afflujétir par voie d'excommunication, tous les Tribunaux, tant Ecclesiastiques que Séculiers, pour être par-tout le Maître. Un de ces jours, il menacera le Corpe-de-Ville de l'excommunier, s'il ne le fait point Gouverneur. Je crains bien qu'à la fin la patience ne m'échappe, & que je ne le fasse conduire plusieurs lieues au-delà de cette Province. C'est à V. S. qui le connoît, à le moderer; tant d'embarras sont au-dessus de la prudence d'un Soldat. Le Seigneur Evêque s'est étroitement lié avec le Secrétaire de la Résidence, Balthazar de Ayllon, que j'ai éloigné de moi pour de très bonnes raisons, & avec le Juge Jean Manuel de Texada; & je fais que de vive voix, & par écrit, ils se déchainent contre les PP. de la Compagnie, sur-tout contre le Recteur le P. Jean de la Guardia. Tous parlent au gré de l'Evêque, qui les a empoisonnés de ses sentimens, & ne permet pas que la vérité les défabuse. Mais comme la lumière sort toujours victorieuse à travers les nuages dont on l'a couvrez, V. S. la reconnoitra sans peine, quelque effort que fassent ses Ennemis pour la dérober à vos yeux. Dieu donne à V. S. un grand nombre d'heureuses années, avec tout ce que méritent ses grandes qualités, pour les besoins de ces Provinces.

A Buenos-Ayres ce 28 Janvier 1655.

D. PEDRO BAYGORRI.

1655.

LETTRE DE
DOM PEDRE
BAYGORRI.

P I E C E S
R E L A T I V E S A L A J U N T E ,
*convoquée pour l'examen de la Doctrine enseignée
dans le Catéchisme en Langue Guaranie ,*
COPIÉES SUR L'IMPRIMÉ.

L E T T R E
DE L'ARCHEVÊQUE DE LA PLATA,
à Dom JEAN BLASQUEZ DE VALVERDÉ ,
Gouverneur & Visiteur du Paraguay.

1656.
PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANÍ.

NOS el Doctor Don Alonso Ocon, por la gracia de Dios y de la Santa Sede Apostolica, Arçobispo de la Plata, del Consejo de Su Magestad, Visitador de los Tribunales de la Sanra Cruzada destos Reynos, &c. al Señor Don Juan Blasquez de Valverde, del Consejo de Su Magestad, y su Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador y Capitan General de las Provincias del Paraguay (a), Salud y Benediccion en N. S. J. C. Hazemos saber como el Rey N. S. se sirvió por especial Cedula Real, fecha en Buen-Retiro en primero de Junio de mil y seiscientos y cinquenta y quatro años, de remitirnos la calificacion de algunas palabras, que están en el Catecismo de la Lengua Guarani, que es la propria, maternal y

(a) Jean Blasquez de Valverdé, n'étoit Gouverneur & Capitaine Général que de la seule Province du Paraguay, mais il étoit aussi Visiteur dans celles du Tucuman, du Paraguay, & de Rio de la Plata, que l'on nomme souvent les Provinces du Paraguay.

NOUS le Docteur Dom Alfonso Ocon, par la grace de Dieu & du S. Siege Apostolique, Archevêque de la Plata, Conseiller du Roi, Visiteur des Tribunaux de la Sainte Croisade de ces Roiaumes, &c. au Seigneur Dom Jean Blasquez de Valverdé, Conseiller du Roi & son Oydor dans l'Audience Roiale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général des Provinces de Paraguay, Salut & Bénédiction en J. C. N. S. Nous vous donnons avis qu'il a plû au Roi N. S. de nous renvoyer, par une Cédule Roiale datée de Buen - Retiro le premier de Juin 1654, la qualification de quelques termes qui se trouvent dans le Catéchisme en Langue Guaranie, laquelle est la Langue propre & naturelle des susdites Provinces; duquel

man, du Paraguay, & de Rio de la Plata, que l'on nomme souvent les Provinces du Paraguay.

Catéchisme

gene
dich
en q
los r
fos c
Illus
dino
dich
cales
finq
cism
Bola
San
cha
Q
Real

A.

M
Padr
trop
ra,
cas,
que
Bern
de la
de la
del l
repar
palat
mo
que
de J
las M
están
vinc
rios
ca,
cir e
tradu
paci

DE L'HISTOIRE DU PARAGUAY. 11

general, que se habla en aquellas dichas Provincias del Paraguay, y en que son doctrinados y enseñados los naturales dellas por los Religiosos de la Compañia de Jesus, que el Illustrissimo Señor Don Fray Bernardino de Cardenas, Obispo de las dichas Provincias, dice son hereticas, insistiendo en esta delacion, sinque bastè decir que dicho Cathecismo lo hizo el Padre Fray Luis de Bolaños, que fue de la orden de San Francisco, y quicn en las dicha Lengua lo traduxo.

Que el tenor de la dicha Cedula Real es como se sigue.

Caréchisme se servent les Religieux de la Compagnie de Jesus pour instruire les Naturels du País. L'illustrissime Seigneur Dom Bernardin de Cardenas, Evêque de ces Provinces, prétend que ces termes sont hérétiques, & persiste à les déferer comme tels, malgré ce qu'on lui a représenté que ce Caréchisme est l'ouvrage du Pere Louis de Bolaños, Religieux de l'Ordre de Saint François, lequel l'a lui-même traduit en ladite Langue.

La Cédule Roiale est conçue en ces termes.

1656.
PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

C E D U L E R O I A L E

ADRESSÉE A L'ARCHEVESQUE DE LA PLATA.

E L R E Y,

L E R O I,

MUY Reverendo en Christo Padre, Arçobispo de la Iglesia Metropolitana de la Ciudad de la Plata, en las Provincias de los Charcas, de mi Consejo: por las cartas, que se han recibido de Don Fray Bernardino de Cardenas, Obispo de la Iglesia Cathedral de la Ciudad de la Assumpcion en las Provincias del Paraguay, se ha entendido el reparo que ha hecho sobre ciertas palabras, que están en el Cathecismo de la Lengua Guarani, con que los Religiosos de la Compañia de Jesus enseñan à los Indios de las Misiones y Reducciones, que están a su cargo en aquellas Provincias, la Doctrina y los Mystérios de nuestra Santa Fée Catholica, para instruirlos en ella; por decir el dicho Obispo que están mal traducidas en el sentido y significacion de algunos vocablos y termi-

Tome II.

TRES Révêrend Pere en J. C. Archevêque de l'Eglise Métropolitaine de la ville de la Plata, dans les Provinces des Charcas, & mon Conseiller; on a été instruit par les Lettres qu'on a reçues de Dom Bernardin de Cardenas, Evêque de l'Eglise Cathédrale de la ville de l'Assomption dans les Provinces du Paraguay, de la difficulté qu'il fait sur certains termes, qui se trouvent dans le Caréchisme en Langue Guaranie, dont les Religieux de la Compagnie de Jesus se servent pour instruire les Indiens des Missions & Réductions dont ils sont chargés dans ces Provinces, de la Doctrine & des Mysteres de notre Sainte Foi Catholique; le susdit Evêque disant que ces termes sont mal traduits, & ne représentent pas le véritable sens du texte original: à quoi les susdits Religieux répondent que le Traduc-

E c c

lij
nos de Idioma, en que anda escrito; sobre que alegan dichos Religiosos que este Cathecismo le ordenò Fray Luis de Bolaños de la Orden de San Francisco, y que està admitido en la dicha Provincia. Pero no obstante insiste el dicho Señor Obispo en su opinion, y habiendose consultado sobre esto por los de mi Consejo de las Indias, he resuelto remitiros lo que a esto toca, y encargaros (como lo hago) que con comunicacion y parecer de los hombres mas graves y doctos en la Sagrada Theologia, y mas practicos en aquella Lengua, que huviere en estas Provincias, ajusteis el dicho Cathecismo, calificandole en forma conveniente. De lo que en esto hizieredes, me dareis cuenta en el dicho mi Consejo.

Fecha en Buen-Retiro, à primero de Junio 1654.

YO EL REY,

Por mandado del Rey N. S.
JUAN BAPTISTA SAERI NAVARRETTE.

SUITE DE LA LETTRE DE L'ARCHEVESQUE.

Y para definir y determinar negocio tan grave y tan importante, y que se calificquen las palabras, que el dicho Señor Obispo llama hereticas, se expurguen y acrifollen, y quedè illesa la pureza de nuestra Santa Fée Catholica, como conviene; cumpliendo con lo que Su Magestad nos comete y manda, despachamos recado en forma judicial al dicho Señor Obispo, pidiendole que dentro de veinte dias nos embiasse razon de las dichas palabras, y de todo aquello, que tenia que advertir del dicho

PIECES JUSTIFICATIVES

teur de ce Catéchisme est le Pere Louis de Bolaños, de l'Ordre de Saint François, & qu'il a été reçu dans la susdite Province. Cependant le susdit Evêque persiste dans son sentiment; & après en avoir délibéré dans mon Conseil des Indes, j'ai pris la résolution de vous renvoyer la décision de cette affaire, & de vous enjoindre, comme je fais par la Présente, de régler tout ce qui regarde ce Catéchisme, après en avoir conféré avec les plus habiles Théologiens, & les Personnes les plus verbees dans la connoissance & l'usage de cette Langue, qui se trouveront dans ces Provinces, & de prononcer, après avoir pris leur avis, sur ce qu'on doit penser de ce Catéchisme. Et cela fait, de m'en donner avis dans mon susdit Conseil.

Au Buen-Retiro, ce premier Juin mil six cent cinquante-quatre.

MOI LE ROI.

Par le commandement du Roi N. S.
JEAN-BAPTISTE SAERI NAVARRETTE.

POUR terminer une affaire de cette importance, & parvenir à pouvoir donner une définition juste, & qualifier, comme il convient, des termes que le susdit Evêque soutient être hérétiques, ou pour les purger de cette qualification, de sorte que la pureté de notre Sainte Religion n'en souffre aucun préjudice, & nous acquiter pleinement de la commission & obéir à l'ordre du Roi, nous avons envoié audit Seigneur Evêque une Sommaton dans la forme judiciaire, lui demandant de nous faire savoir, dans le terme de

Catechismo, paraque pudieſſemos tomar reſolucion, y determinar ſobre ellas lo que mas convinieſſe; y habiendofelo notificado al dicho Señor Obiſpo en la Ciudad de la Paz à nueve de Mayo deſte año de mil y ſeiscientos y cinquenta y cinco, por carta de catorze de lo dicho mes, propone las dichas palabras, que ſon quatro; *Membig* (a), que en el dicho Catechismo ſignifica hijo de nueſtra Señora la Virgen Madre; *Taygra* (a) que en dicho Catechismo ſignifica Dios hijo; *Tupà* que en dicho Catechismo ſignifica Dios; *Tubà*, que en dicho Catechismo ſignifica Dios Padre; y el dicho Señor Obiſpo, dice en dicha carta que *Membig* ſignifica hijo havido por fornicacion, y copula carnal con el varon, y junta de ſu humor; que *Taygra* ſignifica la polucion y eſperma del varon; que *Tupà* y *Tubà* ſon nombres propios de Demonios: y porque tienen eſta contraria ſignification, mandò quitar eſtas palabras del dicho Catechismo, y poner otras en ſu lugar, como de ſu carta parece, que es como ſigue.

(a) Les Qualificateurs diſent toujours *Membyrà* & *Tayrà*, & ils avoient le Catechisme ſous les yeux.

vingt jours, ſon avis raiſonné ſur la ſignification des termes ſuſdits, & ſur ce qu'il trouve dans le ſuſdit Catechiſme, qui mérite une attention particuliere, afin que nous puiſſions reſoudre & déterminer ce qui conviendra. Cette ſommation lui aiant été préſentée dans la Ville de la Paz le neuf de Mai de la préſente: inée nil ſix cent cinquante-cin.; par ſa Réponſe, qui eſt datée du 14 du même mois, il cite quatre termes, à ſavoir, *Membig*, qui eſt employé dans le Catechiſme pour dire *le Fils de N. D. la Mere Vierge*; *Taygra*, pour dire *Dieu le Fils*; *Tupà*, pour ſignifier *Dieu*; & *Tubà*, *Dieu le Pere*; & il prétend que *Membig*, ſignifie un Enfant de fornicacion; *Taygra*, la pollution & la ſemence virile; que *Tupà* & *Tubà* ſont des noms propres de Demons; & pour cette raiſon, il a ordonné qu'on les ôtât du ſuſdit Catechiſme, & qu'on leur en ſubſtituât d'autres, ainſi qu'il paroît par ſa Lettre, que voici.

1656.

PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

L E T T R E

DE DOM BERNARDIN DE CARDENAS
A L'ARCHEVESQUE DE LA PLATA.

DIOS. ILLUSTRISSIMO Y REVERENDISSIMO SEÑOR, &c.

AL ultimo punto, que es mas importante, importantiſſimo, en que Su Mageſtad Catholica, porque lo es tanto, tiene hecho voto para añadir obligacion a obligaciones de deſfender los puntos de nueſtra Santa

QUANT au dernier Article, qui eſt le plus important, qui eſt au ſouverain degré, & ſurquoi Sa Mageſté Catholique, parcequ'elle le juge tel, par un eſſet de ſon zele, & pour remplir l'obligation où elle eſt

E c c ij

Fée, y con este zelo manda por Cedula especial que se averiguen con hombres entendidos y doctos las palabras de la Lengua de Indios de aquella tierra, que están en el Catechismo, de que yo he denunciado que son hereticas, y procurado quitarlas; y si no lo huviera hecho, así solapandolas por respetos humanos y temor de trabajos, fuera yo solapador y consentidor de heregias; *quod absit à me, sicut abest a te, Illustrissime Domine*; respondo que acerca desto, tengo despachados muy graves y verdaderos papeles al Santo Tribunal de la Inquisicion suprema por via de la de Lima, y a ellos me remito, que como via andante y desterrado, no puedo hazer otra diligencia, ni ay aqui personas del para hazerla como quisiera, aunque fuesse derramando mi sangre firmando con ello, y con dar la vida, la verdad, que acerca esto he referido, que en suma es.

Para decir à Nuestra Señora en el *Ave Maria*, su hijo, està puesta esta palabra *Membig*, que en su propria significacion, y como averiguè con los mas y mayores Lenguaraces de aquella Lengua, significa hijo havido por fornicacion, y copula carnal con el varon, y junta de su humor; que no pudo inventar el Demonio mas abominables heregias en una palabra, que quita à Christo Nuestro Señor el ser hijo de Dios, y le haze hijo del hombre puro por via feminal, y niega la virgenidad purissima de Nuestra Señora, y del glorioso San Joseph, à quienes pongo por testi-

de defendre les Articles de notre Sainte Foi, mande par sa Cedula Roiale qu'on vérifie avec le secours des Personnes savantes & versées dans la pratique de la Langue des Indiens de ce País, la véritable signification des termes, qui se trouvent dans le Caréchisme, que j'ai dénoncés comme hérétiques, & que j'ai ordonné qu'on en retranchât: & si je ne l'avois pas fait, si j'avois dissimulé par respect humain, & pour m'épargner bien des peines, je serois coupable d'avoir consenti, en fermant les yeux, à des hérésies; ce dont Dieu me préserve, comme il vous en a préservé, Illustrissime Seigneur. Pour répondre donc à ce dernier Article, j'ai envoyé à ce sujet au Saint Tribunal de la suprême Inquisition, par la voie de celle de Lima, des écrits très importants & très véridiques, auxquels je me remets, parcequ'étant errant & banni, je ne puis faire davantage, & que je n'ai personne qui puisse agir pour moi comme je souhaiterois: je suis prêt à répandre mon sang & à donner ma vie pour faire connoître la vérité de ce que j'ai avancé, & que voici en substance.

En recitant l'*Ave Maria*, on se sert, pour exprimer le Divin Fils de Marie, du terme de *Membig*, qui dans sa signification propre, & comme l'entendent les Indiens, ainsi que je l'ai fait vérifier par le plus grand nombre de ceux qui sont les plus habiles dans cette Langue, veut dire un Enfant de fornicacion. Le Démon n'a pû inventer de plus abominables hérésies dans une seule parole, qui dépouille J. C. N. S. de la qualité de Fils de Dieu, pour lui donner celle de Fils naturel d'un Homme, & qui contredit la Virginité sans tache de N. D. & celle du

gos
desti
min

O
gra
Dio
y se
tifica
avet
rio y
gua
Tay
arte
bros
he p
pues
labr
tien
Pero
Dom
efica
de f
ha h
bros
y fu
hart
las h
las o

Y
Tup
cism
de L
bre
bre
com
siero
tos
hall
un
pres
que
Her
invo

gos, y por Intercesores para que se destierren de aquella Tierra tan abominables heregias.

Otras contiene esta palabra *Taygra*, de la qual usán para decir à Dios hijo, y significa la polucion y esperma del varon, como lo testifican los Lenguaraces, y es facil de averiguar con el mesmo Vocabulario y arte impresso de aquella Lengua, mirando al verbo y palabra *Taygra*, en el dicho Vocabulario y arte, que yo tenia entre mis libros, y me los quitaron todos, y no he podido hallar otro, porque despues que yo reparé en las dichas palabras, y en la malicia que contienen, los han rehundido todos. Pero dicese que el Señor Presidente Don François Nestares Marin, con eficaces diligencias, y zelo grande de servicio de ambas Magestades, ha habido à sus manos uno de los Libros, que embiara à Su Magestad, y suprema Inquisicion; importaria harto que yo registrasse y señalasse las hojas y renglones, donde están las dichas palabras hereticasles.

Y otra peor, que es la palabra *Tupà*, que pusieron en el Catecismo en lugar del soberano nombre de Dios, defechandole por el nombre *Tupà*, que es abominable nombre proprio de algun Demonio, como tambien el de *Tubà*, que pusieron para Dios Padre. Y que estos sean nombres de Demonios, halle definido no menos que por un Concilio de Roma, en que presidiò el Pontifice Zacharias, que examinò una Oracion de un Herege llamado Adelberto, en que invocava ocho nombres, dando a

glorieux S. Joseph, que j'en prends à témoins, & que j'ai choisis pour mes Intercesseurs, afin de pouvoir bannir de ce Pais de si abominables hérésies.

Il y en a d'autres dans ce mot *Taygra*, dont on se fert pour exprimer Dieu le Fils, & qui signifie la pollution & la semence de l'Homme, comme le témoignent ceux qui sont les plus versés dans la connoissance de cette Langue, & comme il est aisé de le vérifier par le Vocabulaire imprimé, au mot *Taygra*. J'avois ce Vocabulaire parmi mes Livres, mais il m'a été enlevé avec tous les autres, & je n'en ai pû retrouver aucun parcequ'aussi tôt que j'ai commencé à relever les susdits termes, & à faire reconnoître le venin qu'ils renferment, ils ont tous disparu : on dit néanmoins que le Seigneur Président François Nestares Marin, par les diligences que lui a fait faire son grand zele pour le service de l'une & l'autre Majesté, est venu à bout d'avoir entre les mains un de ces Livres, qu'il enverra à Sa Majesté Catholique, & à la suprême Inquisition; mais il seroit bien important que j'en pusse marquer & parapher les feuillers & les lignes où sont les termes hérétiques.

En voici un des plus horribles encore : le *Tupà*, qu'on a inséré dans le Catechisme à la place du souverain nom de Dieu, qu'on en a exclu, & le *Tubà* qu'on y a substitué à celui de Dieu le Pere, sont des noms abominables de Démons. C'est ce qu'a défini, par la voix d'un Concile tenu à Rome le Pape Zacharie, lequel dit expressément qu'il a examiné une Priere d'un Hérétique, nommé Adelbert, par laquelle il invoquoit huit noms, qu'il prétendoit être ceux de huit bons Anges, & qui, excepté celui de *Michel*, qu'il

entender que eran de Angelos buenos, y no eran sino de Demonios, excepto el de *Miguel*, que avia puestro entre ellos para acreditarlos, como lo averiguò el dicho Concilio, y lo declaró, diziendo estas palabras: *Octo nomina, quæ invocabat Adalbertus, non nomina Angelorum sunt; excepto Michaelis, sed Dæmoniorum.* Y uno dellos es *Tupà*, y otro *Tubà*, como se ve en la lista dellos, que puso el Concilio; y assi està averiguado y definido ser nombres propios de Demonios, y a estos invocaban en el Catechismo de la Lengua del Paraguay, creyendo en ellos, y atribuyendoles todas las grandezas, que decimos à nuestro Dios; de fuerte que por decir, creo en Dios Padre, Todo poderoso Criador de el Cielo, y de la Tierra; decian creo en *Tubà* Todo poderoso, Criador del Cielo y de la Tierra, y los demas atributos y obras de Dios, atribuyendoselas à los dichos Demonios; los quales haviendo sido desterrados sus nombres, quitados y condenados por los Obispos del dicho Concilio, se vinieron à introducir (porque son porfiados en sus intentos) en lo mas distante y apartado de Roma, donde se averiguan las verdades, y intronizaron sus nombres en el lugar del de Dios, expeliendole, como si fuere malo, para que no lo nombrassen, que es su antigua porfia, significada en lo, que decian por boca de aquellos errantes, que refiere Salomon: (b) *Nomen ejus non memoretur amplius*, cumpliendo lo que dize San Pablo, *extollitum supra omne quod dicitur Deus, aut colitur ut Deus.*

(b) C'est Jérémie 11. 19. & non pas Salomon.

avoit mêlé avec les autres pour les acrédirer, étoient des noms de Démons. Cela fut vérifié par le Concile, qui le déclara en ces termes: *Octo nomina, quæ invocabat Adalbertus, non nomina Angelorum sunt, excepto Michaelis, sed Dæmoniorum.* Or parmi ces noms sont ceux de *Tupà* & de *Tubà*, comme on le peut voir dans la Liste qu'en a dressée le Concile. Il est donc vérifié & défini que *Tupà* & *Tubà* sont des noms propres de Démons, que l'on invoquoit dans le Catechisme en Langue du Paraguay; qu'on croioit en eux, & qu'on leur attribuoit toutes les grandeurs que nous reconnoissons dans notre Dieu: de forte que pour dire, Je crois en Dieu, Pere, Tout-puissant, Créateur du Ciel & de la Terre, on disoit, Je crois en *Tubà*, Tout-puissant, Créateur du Ciel & de la Terre; & il en étoit de même de tous les attributs & de toutes les œuvres de Dieu, dont on faisoit honneur à des Démons; lesquels aiant été proscrits, & leurs noms condamnés & supprimés par les Evêques du susdit Concile, comme c'est le propre de ces mauvais Esprits, de ne jamais se désister de ce qu'ils ont entrepris, ils sont venus établir leur empire dans ces Païs les plus éloignés de Rome, où la vérité est toujours reconnue; & ont placé leurs noms sur le Trône de celui qu'ils ne pouvoient souffrir qu'on invoquât, comme s'il eût été réprouvé: prétention ancienne de ces mauvais Génies, & qu'ils exprimoient autrefois par la bouche de ces Hérétiques, qui disoient, suivant le rapport de Jérémie, *Nomen ejus non memoretur amplius*, & selon S. Paul, *extollitum supra omne quod dicitur Deus, aut colitur ut Deus* (c).

(c) Il faut lire *extollitur* & non pas *extollitum*, 2. Theff. 2. 4.

Y esto se verificò en toda la tierra y Provincias de la Lengua Guarani desde Brasil al Paraguy, donde no se decia Dios, ni se nombraba este nombre soberano, sino los Demonios *Tubà* y *Tupà*, hastaque este pobre Obispo los desterrò, poniendo el de Dios; por lo qual ellos con rabia infernal me han hecho tan cruel guerra y persecucion inaudita viendose privados de tanta honrà, procurando quitar la mia con falsos testimonios, y con informes siniestros à mi Rey y Señor, por quitar el honor Episcopal con que los hé vencido mediante el favor de Dios (que no he tenido otro): pues ya està quitado y desterrado el nombre *Tubà* en toda la Ciudad del Paraguy y en sus contornos, donde han sido obedidos mis editos publicados en orden à desterrar tan abominables nombres y gravissimas heregias, como las, que hè referido. Juro mil veces por Dios trino y uno, y por su Verbo Encarnado, y por la Señal de la Cruz, y por mi Consecracion, paraque lo constè à los Consejos supremos del Rey Catholico, Defensor de la Fée, y Columna della; y al de la Santa suprema Inquificion, lo testifico y denuncio otras mil veces, paraque ponga eficaz remedio con brevedad, porque cosas tan gravissimas no admiten dilaciones; pues, porque no se dixessen una vez siquiera las referidas palabras, tan injuriosas contra el soberano Dios, y contra la Encarnacion del Verbo, y contra la Verginidad de su Madre, perdiera yo la vida mil vezes. Guarde Dios la de V. S. Illustrissima por muchos y felices años, como deseo.

De la Paz, 14 Mayo 1656.

sime pendant un grand nombre d'années, avec toute la prosperité que je desire.

A la Paz, ce 14 Mai 1656.

Cela en effet se vérifie dans toutes les Provinces où la Langue Guaranie a cours, depuis le Bresil jusq'au Paraguy. On n'y prononçoit point le nom de Dieu, & on invoquoit à sa place deux Démons, *Tubà* & *Tupà*, lorsque ce pauvre Evêque les a bannis. C'est pour cela qu'ils m'ont fait une cruelle guerre, & suscité une persécution qui est sans exemple; se voiant déchus de la gloire qu'ils s'étoient appropriée, ils ont fait en sorte qu'on m'a dépouillé de la mienne, en faisant passer jusq'à mon Roi & Seigneur des témoignages & des informations remplies de calomnies, afin de l'engager à me priver de l'honneur Episcopal, par l'autorité duquel je les ai vaincus avec le secours du Ciel, car je n'en ai point eu d'aucune autre part. Mais enfin le nom de *Tubà* est entierement banni de toute la Ville du Paraguy & de ses environs, par-tout où l'on a obéi aux Ordonnances que j'ai fait publier pour abolir des noms si abominables, & extirper les Hérésies. Je jure mille fois par le seul Dieu en trois Personnes, par son Verbe Incarné, par le Signe adorable de la Croix, & par mon Sacre, afin qu'il en conste aux Conseils supérieurs du Roi Catholique, le Défenseur & la Colonne de la Foi, & à Vous, Monseigneur, je certifie & dénonce encore mille autres fois ces erreurs, afin que vous y apportiez un remede efficace & prompt, car des choses de cette importance ne souffrent point de retardement. Je donnerois mille vies pour faire en sorte qu'on ne prononçât point une seule fois des noms si injurieux à l'Être Suprême, à l'Incarnation du Verbe, & à la Virginité de sa Mere. Dieu conserve celle de V. S. Illustris-

1656.

PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

1656.

PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

P. S. Con esto, Señor Illustrissimo, y con el escrito en mis cinco cartas, he respondido à la de V. S. Illustrissima Reverendissima, y à las Cédulas del Rey nuestro Señor; à Su Magestad, y à su Real Consejo las embiè V. S. Illustrissima Reverendissima suplico se lo, porque las, que yo embiarè, no iran tan seguras. Por ultimo paragrafo ofrezco y presento à V. S. Illustrissima Reverendissima seis mil almas de Indios, que desde que fall del Potosi, hé confesado y enseñado, y comulgado en su Arçobispado, y puesto las, segun entiendo, en estado de salvacion y gracia; conque pretendo y deseo mucho la de V. S. Illustrissima Reverendissima, Señor mio y dueño mio. Al Illustrissimo Señor Obispo de Buenos Ayres, que es el mas cercano del Paraguay, escrivirè suplicandole se dignè de ir allà a exercer el Pontifical por mi, y estoy cierto que lo harà de muy buena gana. Illustrissimo y Reverendissimo Señor mio besa el pie de V. S. Illustrissima y Reverendissima su menor siervo, y criado.

FRAY BERNARDINO,
Obispo del Paraguay.

P. S. Par cette Lettre, Illustrissime me Seigneur, & par les cinq autres que j'y ai jointes, j'ai répondu à celle de V. S. Illustrissime & Révérendissime, aux Cédules Rôiales du Roi N. S. Je supplie V. S. Illustrissime & Révérendissime de les envoyer à Sa Majesté & à son Rôial Conseil, parceque si je me servois d'une autre voie, elles ne seroient pas rendues. Je finis par offrir & présenter à V. S. Illustrissime & Révérendissime six mille ames d'Indiens, que depuis mon départ du Potosi j'ai instruits, confessés & communies dans son Diocèse, & à ce que je crois, mis dans la voie du salut & de grace; je n'en demande, Monseigneur & mon Maître, aucun retour de votre part, que vos bontés. J'écrirai à l'Illustrissime Seigneur l'Evêque de Buenos Ayres, qui est le plus proche voisin du Paraguay, pour le supplier d'y aller faire, en mon absence, les fonctions attachées au Caractere Episcopal, & je suis persuadé qu'il le fera très volontiers. Le moindre des Serveurs de V. S. Illustrissime & Révérendissime lui baise les piés.

FRERE BERNARDIN,
Evêque du Paraguay.

*SUITE DE LA LETTRE DE L'ARCHEVESQUE;
& Commission qu'il donne au Gouverneur du Paraguay.*

Y porque en esta Ciudad de la Plata no tenemos copia de personas peritas en la dicha Lengua, por no hablarse en ella, ni en mas de quinientas leguas en contorno destas Provincias de los Charcas, y que sean entendidas en ella, que puedan propriamente explicar el sentido, propiedad y ethymologia de

MAIS comme dans cette Ville de la Plata nous avons assez peu de personnes, qui sachent bien la Langue Guaranie, qu'on ne parle point à plus de cinq cents lieues de cette Province des Charcas, & qui puissent expliquer le sens propre & l'ethymologie des termes dont il s'agit, & que nous n'avons point trouvé le

Catechisme,

de las dichas palabras, ni hemos hallado el Cathecismo de la dicha Lengua, conque los dichos Religiosos de la Compañia de Jesus cathequizaron y doctrinan à los dichos Indios del Paraguay; deseando averiguar la verdad, acordamos que no podiamos fiar negocio tan grave, sino à la Persona de V. S. por sus muchas letras è intelligencia en todas materias, y zelo, conque podrá averiguarla, è indagar la propria significacion de las dichas palabras. Por lo qual cometemos à V. S. rogamos y encargamos que luego que lleguè V. S. à la dicha Provincia, para donde està de partida, se informè V. S. y eliga seis personas, ò mas, las que à V. S. pareciere, que sean desapassionadas, desinteressadas è independientes del dicho Señor Obispo, y dicha Compañia de Jesus, las mas peritas y entendidas de la dicha Lengua Guarani, y doctas en la Sagrada Theologia, que vean el dicho Cathecismo, y poniendo le original con esta commissiõ, diga cada uno lo que sienta de las dichas quatro palabras, *Membig, Taygra, Tubà y Tupà*, su propiedad, significacion y etymologia, y si, en dicho Cathecismo puestas, tienen, ò pueden tener sentido y significacion, que sea malsonante, ò que pervierta la pureza, conque se deve explicar y entender el dicho Cathecismo y Doctrina Christiana, que huela à heregia, ò otro error digno de correccion, y de testarlas, borrarlas, y quitarlas del dicho Cathecismo. Y todo puesto en debica forma judicial, citando para ello al Reverendo Padre Provincial de la Compañia de Jesus, y en su ausencia al R. P. Rector, que es ò fuere del Colegio de la Compañia de Jesus de la Ciudad de la

Tome II.

Catéchisme, où ils sont employés, & dont les PP. de la Compagnie de Jesus se servent pour instruire leurs Indiens du Paraguay; dans le desir que nous avons d'éclaircir la vérité, nous ne croions pouvoir confier une affaire de cette importance, qu'à V. S. dont nous connoissons le zele, l'intelligence & l'érudition en tout genre, & qui est par conséquent plus capable qu'aucun autre de découvrir & de vérifier la propre signification des termes susdits. Ainsi nous commettons V. S. nous la prions & nous la chargeons, aussitôt après son arrivée dans la Province pour laquelle elle est sur le point de partir, de choisir six personnes, ou plus, s'il est besoin, qui lui paroîtront exemptes de passion, desintéressées, sans aucune dépendance du Seigneur Evêque & de la susdite Compagnie de Jesus, habiles dans la Langue Guaranie & dans la Théologie, de leur remettre l'original du susdit Catéchisme, & d'enjoindre à chacun d'eux de donner leur avis sur ces quatre termes, *Membig, Taygra, Tubà & Tupà*, d'en marquer la signification propre & l'étymologie, de dire si dans le susdit Catéchisme ils peuvent avoir un sens susceptible de quelque chose; qui puisse donner atteinte à la pureté de la Doctrine Chrétienne; qui approche de l'hérésie, ou de quelque erreur digne de correction, & qui exige qu'on les retranche du susdit Catéchisme. Quand tout cela aura été mis dans la forme judiciaire, vous citerez le R. P. Provincial de la Compagnie de Jesus, & en son absence, le P. Recteur du Collège de la Ville de l'Assomption, afin que s'il a quelque chose à représenter pour la défense des termes susdits, il nous le com-

F f f

1656.

PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

1656.

PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

Assumpcion, paraque por su parte, si hubiern que advertimos en la defenfa de las dichas palabras, lo hagan, informandonos por mano de V. S. lo que hubieren que decir, alegar, ò advertir; y uno y otro cerrado y sellado nos lo remita V. S. originalmente, paraque sobre ello determinemos lo que mas convenga al servicio de Dios nuestro Señor, y de la Santa Fée Catholica, buena Doctrina y enseñanza de los naturales de aquellas Provincias, y cumplamos con lo, que Su Magestad nos encarga y manda; quedandose V. S. con una copia de todo autentica, por la contingencia de perderse. Que para todo lo referido y dello annexo y dependiente comeremos à V. S. nuestras vezes plenariamente. Dada en la Ciudad de la Plata, firmada de nuestra mano, sellada con nuestro fello, y refrendada del infra-escrito nuestro Notario Mayor y publico, en doze dias del mes de Julio de 1655,

EL ARÇOBISPO DE LA PLATA.

Por mandado del Arçobispo,
mi Señor,

JOSEPH GOMEZ DE MURO,
Secretario y Notario mayor y publico.

munique par le canal de V. S. & dans un écrit signé & cacheté, que V. S. nous fera tenir en original, afin que nous puissions décider ce qui sera le plus expédient au service de Dieu notre Seigneur, & à l'avantage de la Religion, faire ensorte qu'on n'enseigne aux Habirans natutels de ces Provinces, qu'une Doctrine saine, & ne manquer à rien de ce que Sa Majesté nous prescrit. V. S. gardera une copie autentique de tout, dans la crainte que l'original ne se perde par quelque accident. Pour tout ce que dessus, & pour tout ce qui en dépend, ou qui y a quelque rapport, nous vous commettons, avec un plein pouvoir, d'agir en notre nom. Fait à la Plata, signé de notre main, scellé de notre sceau, & contre-signé de notre Notaire Major & public, le douze du mois de Juillet de l'année mil six cent cinquante cinq,

L'ARCHEVÊQUE DE LA PLATA.

Par le commandement de l'Archevêque, mon Seigneur,

JOSEPH GOMEZ DE MURO,
Secrétaire, Notaire major & public.

'Autre Commission donnée au Gouverneur Ecclesiastique de l'Evêché du Paraguay, au cas que le Gouverneur ne puisse pas user de la précédente.

NOS el Doctor D. Juan Alonso Ocon, por la gracia de Dios, y de la Santa Sede Apostolica, Arçobispo de la Plara, del Consejo de Su Magestad, Visitador General de los Tribunales de la Santa Cruzada en

NOUS, le Docteur D. Jean Alfonso Ocon, par la grace de Dieu, & du S. Siegè Apostolique, Archevêque de la Plata, Conseiller du Roi, Visiteur Général des Tribunaux de la Sainte Croisade dans ces

DE L'HISTOIRE DU PARAGUAY. lxj

estos Reynos y Provincias del Peru, y jurisdiccion de la Real Audiencia de la dicha Ciudad de la Plata, &c. Atendiendo que se pueden ofrecer algunas ocupaciones al Señor Doctor D. Juan Blasquez de Valverde, del Consejo de Su Magestad, y su Oydor en la Real Audiencia de la Plata, y que la distancia del Paraguay à esta Ciudad, donde nos hallamos, es mas de seiscientas leguas de ida, y otras tantas de buelta, conque no se podria conseguir la brevedad, que se desea en la calificacion de lo contenido en esta Comission; por la presente acordamos de que en caso que el dicho Governador no pueda acudir à la execucion de lo que à su Señoria està cometido, por algun accidente, se entienda que la misma Comission damos al Señor Doctor Adrian Cornejo, Governador Eclesiastico del dicho Obispado del Paraguay en todo y por todo, sin limitacion alguna, como si con el fuso dicho hablasse, para que la executè, como por ella se dispone y ordena. Dada en la Plata en siete de Agosto de 1655,

EL ARÇOBISPO DE LA PLATA.

Por mandado del Arçobispo,
mi Señor,

JOSEPH GOMEZ DE MUÑO,
Notario mayor y publico.

Royaumes & Provinces du Pérou, & Jurisdiccion de l'Audience Roiale de ladite ville de la Plata, &c. comme il pourroit arriver qu'il survint au Seigneur Docteur D. Jean Blasquez de Valverde, Conseiller du Roi, & son Oydor dans l'Audience Roiale de la Plata, des occupations qui ne lui permettroient pas de s'acquitter de tout ce qui est marqué dans la précédente Comission, avec la célérité requise, & qu'il faut faire six cents lieues pour aller de cette Ville où nous sommes, au Paraguay, & autant pour le retour, ce qui apporteroit un grand retardement à une affaire, qui demande une prompte execution, nous déclarons que dans ces cas nous donnons la même Comission en tout & pour tout, sans aucune limitation, au Seigneur Docteur Adrien Cornejo, Gouverneur Eclesiastique de l'Evêché du Paraguay, comme si elle lui avoit été directement adressée, afin qu'il exécute tout ce qui y est marqué & ordonné. Fait à la Plata le sept du mois d'Août de l'année mil six cent cinquante-cinq,

L'ARÇEVÊQUE DE LA PLATA.

Par le commandement de l'Archevêque, mon Seigneur,

JOSEPH GOMEZ DE MUÑO,
Noraire major & public.

1656.
PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

ÉDIT DU GOUVERNEUR,
NOTIFIÉ AU PROVINCIAL DES JESUITES.

EN la ciudad de la Assumpcion, en veinte y tres dias de Octubre de mil y seiscientos y cinquenta y seis años,

DANS la ville de l'Assomption, le vingt-trois d'Octobre mil six cent cinquante-six, le Seigneur Docteur

F f f ij

1656.

PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

lxij

PIECES JUSTIFICATIVES

el Doctor D. Juan Blasquez de Valverde, Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador y Capitan General destas Provincias del Paraguay, dixo que por quanto el Illustrissimo y Reverendissimo Señor Doctor Don Juan Alonso Ocon, Arçobispo de la Plata, le ha cometido el examen de la propria y rigurosa significacion de unas palabras, que el Señor Obispo Don Fray Bernardino de Cardenas tiene censuradas en el Catechismo de la Lengua Guarani; y se ha de hazer la Junta de Sacerdotes peritos, paraque digan su parecer, enque se hallaran tambien una ò dos Personas seculares de los antiguos desta Ciudad, y mejores lenguaraces della; mandò que yo el presente Escrivano haga saber la dicha Comission al muy Reverendo Padre Francisco Vasquez de la Mota, Provincial de la Compañia, leyendosela *de Verbo ad Verbum*, paraque con noticia de las palabras, que el dicho Señor Obispo condena por hereticas en el dicho Catechismo, que vienen insertas en dicha comission, se hallè presente en la Junta que se hiziere, trayendo consigo uno ò dos Religiosos, los mas peritos en la dicha Lengua Guarani y arte della, y de mas recaudos, que conduxeren al intento, paraque con vista de todo, y de lo que se resolviere en la dicha Junta, se remitan originales estos Autos al Illustrissimo Señor Arçobispo, como lo ordena en su instruccion, y pueda hazer à Su Magestad el informe, que manda se le haga en dicha Cedula Real. Y lo firmò Doctor Don Juan Blasquez de Valverde, ante mi Balthazar de los Reyes Ayllon, Escrivano de Su Magestad en la ciudad de la Assumpcion en veynte y quatro de Octubre de mil y seiscientos y

D. Jean Blasquez de Valverdè, Oydor de l'Audience Roiale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général de ces Provinces du Paraguay, a dit qu'en vertu de la Commission qu'il a reçue de l'Illustrissime & Révérendissime Seigneur Dom Jean Alfonse Ocon, Archevêque de la Plata, pour l'examen de la signification propre & rigoureuse de quelques termes, que le Seigneur Evêque D. Bernardin de Cardenas a censurés dans le Caréchisme de la Langue Guaranie, pour lequel Examen il doit y avoir une Junte de Prêtres savans, pour avoir leur avis, & d'une ou deux Personnes seculieres des plus anciens Habitans de cette Ville & des plus versées dans la connoissance de ladite Langue, & a ordonné au présent Ecrivain public de notifier aussi ladite Commission au T. R. P. François Vasquez de la Mota, Provincial de la Compagnie, en la lui lisant mot à mot, afin qu'ayant une parfaite connoissance des termes que ledit Seigneur Evêque condamne comme hérétiques dans le susdit Caréchisme, & qui sont exprimés dans ladite Commission, il se trouve présent à ladite Junte, avec un ou deux de ses Religieux des plus habiles dans ladite Langue Guaranie, muni de toutes les pieces nécessaires qui peuvent servir à faire connoître la vérité que l'on cherche, afin qu'après avoir tout vû, & ce qui sera décidé dans la susdite Junte, on en puisse envoyer tous les actes en original à l'Illustrissime Seigneur Archevêque, ainsi qu'il l'ordonne dans son instruction, & qu'il puisse informer le Roi, suivant l'ordre que Sa Majesté lui en donne par sa Cédule Roiale. Et a signé le Docteur D. Jean Blasquez de Valverdè, moi présent Bal-

DE L'HISTOIRE DU PARAGUAY. Lxiiij
Cinquenta y seis años.

YO, el Ecrivano, leí y notifiqué el Auto desta otra parte al muy Reverendo Padre Francisco Vasquez de la Mota, Provincial de la Compañía de Jesus, y le hize saber la Comisión del Illustrissimo y Reverendissimo Señor D. Juan Alonso Ocon, Arçobispo de la Plata, que en el dicho auto se refiere; que la oyó su paternidad toda *de verbo ad verbum*, y haviendola entendido, y sabido el efecto della, dixó que responderá por escrito, y dello doy fé,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON.

thazar de los Reyes Ayllon, Ecrivain du Roi dans la ville de l'Assomption, ce 24 Octobre 1656.

MOI, Ecrivain du Roi, j'ai lu & norifié l'Edit de l'autre part au Très Révérend Pere François Vasquez de la Mota, Provincial de la Compañie de Jesus, & je lui ai pareillement fait connoître la Commission de l'Illustrissime & Révérendissime D. Jean Alfonse Ocon, Archevêque de la Plata, rapportée dans le susdit Edit. Sa Paternité en a oui la lecture mot à mot, & en aiant bien compris le contenu, & su quel en étoit le but, a dit qu'elle répondroit par écrit: ce que je certifie,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON.

1656.

PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

ÉDIT DU GOUVERNEUR.

EN la ciudad de la Assumpcion, en treinta dias del mes de Octubre de mil y seiscientos y cinquenta y seis, el Señor Doctór Don Juan Blasquez de Valverde, Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador y Capitan General desta Provincia del Paraguay por su Magestad, haviendo visto la Comisión del Illustrissimo y Reverendissimo Señor Don Juan Alonso Ocon, Arçobispo de la Plata, que está por principio destes autos para la Junta que manda se haga de Sujetos doctos y Lenguaraces, para el examen y rigurosa significacion de las palabras, que el Señor Obispo Don Fray Bernardino de Cardenas ha censurado en el Cathecismo de la Lengua Guarani, que se refieren en carta del dicho Señor Obispo, inserta en dicha Comisión, deseando dar debido cumplimiento à ella,

DANS la ville de l'Assomption, ce trentieme jour d'Octobre mil six cent cinquante - six, le Seigneur Docteur Dom Jean Blasquez de Valverdé, Oydor de l'Audience Roiale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général pour Sa Majesté de cette Province du Paraguay, aiant vû la Comisión de l'Illustrissime & Révérendissime Seigneur Dom Jean Alfonse Ocon, Archevêque de la Plata, laquelle est à la tête de ces Actes, au sujet de la Junte, qu'il a ordonné de tenir, de personnes doctes & practiques de la Langue Guaranie, pour l'examen du sens rigoureux des termes que le Seigneur Evêque Dom Bernardin de Cardenas a censurés dans le Cathecisme en ladite Langue, & qui sont rapportés dans la Lettre du susdit Seigneur Evêque, insérée dans ladite Comisión. Ledit Seigneur Gouverneur.

F f f iij

mandò que yo presente Escrivano haga saber los contenidos en este Auto, que el dicho Señor Governador los tiene nombrados y elegidos, como à personas doctas, de ciencia y conciencia, y entendidas en la Lengua Guarani, para la Junta, que se ha de hazer en casa de dicho Señor Governador mañana martes, postrero del corriente, à las dos de la tarde, paraque con vista de la dicha carta, y recaudos que por el muy Reverendo Padre Francisco Vasquez de la Mota se han presentado, y el Catechismo original de la Lengua Guarani, que hizo y compuso el venerable y Santo Padre Fray Luis de Bolaños de la Serafica Religion de mi Padre San Francisco, y Sinodos que se han celebrado, aprovandole, y mandando que por el, y no por otro, sean doctrinados en nuestra Santa Fée los Indios destas Provincias, se examinasse la significacion rigurosa de dichas palabras, y se dè cuenta al dicho Señor Arçobispo de lo que resultare de la dicha Junta y examen, paraque su Ilustrissima la pueda dar plenariamente à Su Magestad, en execucion de la Cedula Real inserta en dicha Commission, en que se lo ordena y manda.

Primeramente se haga saber al Señor Doctór Adrian Cornejo, Governador y Juez Ecclesiastico deste Obispado, que se ha de hallar presente à esta Junta y Examen, como Prelado, que al presente es deste Obispado; al Señor Licenciado Don Gabriel de Peralta, Dean desta Cathedral; al Licenciado Pedro de Mendoza, Cura y Vicario del pueblo de Yaguaron, y Governador Ecclesiastico; y Visitador, que ha sido deste Obispado por nombramien-

verneur desirant s'en acquitter, comme il convient, a ordonné à moi présent Ecrivain, de faire sçavoir à ceux qui sont marqués dans le présent Edit, qu'il les a choisis & nommés comme Personnes doctes & d'une bonne conscience, & versées dans la Langue Guaranie, pour composer la Junta, qui doit se tenir dans la maison dudit Seigneur Gouverneur, demain Mardi, dernier jour du courant, à deux heures de relevée, afin qu'ayant vû la susdite Lettre, & les observations, qui ont été représentées par le T. R. P. François Vasquez de la Mota, l'original du Catechisme en Langue Guaranie, composé par le vénérable & Saint Pere Louis de Bolaños de l'Ordre Séraphique de mon Pere Saint François, & les Actes des Synodes qui l'ont approuvé, & ordonné de ne se servir d'aucun autre, pour instruire des Mysteres de notre Sainte Foi Catholique les Indiens de ces Provinces, on y examine & discute le sens rigoureux des termes susdits, & que l'on puisse rendre compte audit Seigneur du résultat de ladite Junta & du susdit examen, afin que sa Seigneurie Illustrissime puisse en informer Sa Majesté, comme il lui est prescrit par la Cédule Royale rapportée dans ladite Commission.

En premier lieu, il notifiera au Seigneur Docteur Adrien Cornejo, Gouverneur & Juge Ecclesiastique de cet Evêché, qu'il ait à se trouver présent à cette Junta & à cet Examen, comme étant actuellement le Prélat de cet Evêché; au Seigneur Licencié Don Gabriel de Peralta, Doien de cette Eglise Cathédrale; au Licencié Pierre de Mendoza, Curé & Vicairé du bourg d'Yaguaron, ci-devant Gouverneur Ecclesiastique & Visiteur de cet Evêché,

to d
Bern
guar
ra ;
bex
asist
nom
Don
Ped
teri
ven
este
y na
ciad
Cur
naci
Juez
Obis
cho
Caro
mo
ciad
la C
ra :
dos
Dio
Mac
y a
d'Es
que
muy
Vaf
hall
Rel
Jun
tor
ante
B

E
en
tub
ta y
ber

to del Illustrissimo Señor Don Fray Bernardino de Cardenas, gran Lenguaraz, como nacido en esta Tierra; al Licenciado Pedro de la Cabex, Governador Ecclesiastico, que assimismo fue deste Obispado por nombramiento del dicho Señor Don Fray Bernardino; al Padre Fray Pedro de Villafante, Definitor preterito, y Guardian actual del Convento de mi Padre San Francisco en este de la Assumpcion, originario y nacido en esta Tierra; al Licenciado Francisco Cavallero Baçan, Cura de la Paroquia de la Encarnacion desta Ciudad, Provifor y Juez Ecclesiastico, que fue deste Obispado por nombramiento del dicho Señor Don Fray Bernardino de Cardenas, y gran Lenguaraz, como nacido en esta Tierra; al Licenciado Estevan de Ibarrola, Cura de la Cathedral, y nacido en esta Tierra: y por Lenguaraces antiguos, nacidos en esta Ciudad, temerosos de Dios, y de buena conciencia; al Maestro de Campo Garcia Moreno, y al Maestro de Campo Francisco d'Espindola de la Santa-Cruz: y que se haga à saber assimismo al muy Reverendo Padre Francisco Vasquez de la Mota, paraque se halle presente con el Religioso, ò Religiosos, que truxerè à la dicha Junta y Examen. Y lo firmò Doctor Don Juan Blasquez de Valverde, ante mi,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON,
Escrivano de Su Magestad.

nommé par l'illustrissime Seigneur D. Bernardin de Cardenas, & qui étant né dans ce Pais, en fait parfaitement la Langue; au Licencié Pierre de la Cabex, qui a aussi été Gouverneur Ecclesiastique de cet Evêché, nommé par ledit Seigneur Dom Bernardin; au Pere Pierre de Villafanté, ancien Définitéur, & Gardien actuel du Couvent de mon Pere Saint François, de l'Assomption, originaire & natif de ce Pais; au Licencié François Cavallero Baçan, Curé de la Paroisse de l'Incarnation de cette Ville, ci-devant Proviféur & Juge Ecclesiastique de cet Evêché, nommé par ledit Seigneur D. Bernardin de Cardenas, & très habile dans la Langue du Pais, où il est né; au Licencié Etienne de Ibarrola, Curé de la Cathédrale, & né dans ce Pais: & quant aux Personnes séculières, forr habiles dans la Langue, craignant Dieu, de bonne conscience, & Habitans de cette Ville; aux Mestres de Camp, Garcia Moreno & François d'Espindola de Santa-Cruz: qu'il soit pareillement donné avis au Très Révérend Pere François Vasquez de la Mota, de se trouver dans ladite Junte, avec un ou deux Religieux pour le susdit Examen. Et le Docteur Dom Jean Blasquez de Valverde à signé, moi présent,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON,
Ecrivain de Sa Majesté.

1656.

PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANÍ

NOTIFICATIONS.

EN la ciudad de la Assumpcion, en treinta y un dias del mes de Octubre de mil seiscientos y cinquenta y seis años, yo el Escrivano hize saber el Auto desta otra parte al Doctor

DANS la ville de l'Assomption, le trente-& unieme d'Octobre 1656, moi Ecrivain du Roi, ai notifié l'Edit de l'autre part au Docteur Adrien Cornejo, Juge Ecclesiastique & Gou-

1656.
PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

Adrian Cornejo , Juez Ecclesiastico y Governador Episcopal, en su persona, que lo oyò, de que doy fee,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLO.

EN el mismo dia , mes y años yo el dicho Escrivano hize otra diligencia como la de suso al Señor Dean Don Gabriel de Peralta , &c. &c. &c.

verneur Episcopal , parlant à sa personne , qui en a oui la lecture , de quoi je donne acte ,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLO.

LES mêmes jour , mois & année ; moi , susdit Ecrivain , ai fait la même diligence comme ci - dessus au Seigneur Doïen Dom Gabriel de Peralta , &c. &c. &c.

REPONSE DU PROVINCIAL DES JESUITES.

EL Padre Francisco Vasquez de la Mota , Provincial de la Compañia de Jesus , en estas Provincias del Paraguay , Tucuman , y Rio de la Plata , aviendo visto y entendido el Auto del Señor Doctor Don Juan Blasquez de Valverde , del Consejo de Su Magestad , Oydor de la Real Audiencia de la Plata , Governador y Capitan General destas Provincias del Paraguay , y la Commission del Illustrissimo y Reverendissimo Señor Don Juan Alonso Ocon , Arçobispo de la Plata , sobre el Examen del Cathecismo , oraciones y Doctrina de la Lengua Guarani , y censuras , que el Señor Obispo Don Fray Bernardino de Cardenas les da de hereticas , que el presente Escrivano le hizo saber y leyò *de verbo ad verbum* , dixò que aunque esta Provincia , que està à su cargo , ni Religioso alguno de ella es ni ha sido parte en la traduccion del dicho Cathecismo oraciones y Doctrina de la dicha Lengua Guarani , por quanto el , que traduxò y hizo el dicho Cathecismo y oraciones dichas , fue el venerable Padre Fray Luis de Bolaños , de la Sagrada Religion del Serafico Padre San Francisco , con otros Religiosos suyos , Siervos de Dios ,

LE Pere François Vasquez de la Mota , Provincial de la Compagnie de Jesus dans ces Provinces du Paraguay , Tucuman , & Rio de la Plata , aiant vû & entendu l'Edit du Seigneur Docteur Dom Jean Blasquez de Valverdè , Conseiller du Roi , Oydor de l'Audience Roïale de la Plata , Gouverneur & Capitaine Général de ces Provinces du Paraguay , & la Commission de l'Illustrissime & Réverendissime Seigneur D. Jean Alfonse Ocon , Archevêque de la Plata , au sujet du Cathecisme , des Prieres & de la Doctrine en Langue Guaranie , & des qualifications d'hérétiques que leur donne le Seigneur Evêque D. Bernardino de Cardenas ; laquelle Commission le présent Ecrivain lui a notifiée & lue mot à mot , a dit qu'encore que cette Province , qui est sous sa charge , ni aucun de ses Religieux , n'aient jamais eu aucune part à la traduction dudit Cathecisme ni des Prieres & de la Doctrine qu'il renferme en Langue Guaranie , puisqu'celui qui les a traduits & composés est le vénérable Pere Louis de Bolaños , de l'Ordre Sacré du Séraphique Pere Saint François , avec le secours de plusieurs autres de ses doctos

doct
gua
nar a
Para
Sana
que e
triffi
cio d
Seraf
vinci
en es
en q
Theo
gua
theci
fanta
quer
dicho
laños
Cath
de m
dos J
ritas
viero
todos
de o
Man
dienc
mayo
rinas
verna
Cath
const
nal,q
Luis
fenta
rech
lustr
val c
San
Prov
dar
man
cient
mism
grave
tas e

doctos y peritos en la dicha Lengua, y por el commençaçon à enseñar à los Indios desta Provincia del Paraguay los Mysterios de nuestra Santa Fée, y lo continuaron hasta que el año de 1603, en que el Illustrissimo Señor D. Fray Martin Ignacio de Loyola, Religioso de la dicha Serafica Religion, Obispo desta Provincia, celebrò Synodo Diocesano en esta Ciudad de la Assumpcion, en que se hallaron grandes Letrados Theologos y peritos en dicha Lengua, que examinaron el dicho Cathecismo, y lo aprobaron, y todo el santo Synodo mandò se usasse del; y queriendo le poner en execucion el dicho venerable Fray Luis de Bolaños, hizò presentacion del dicho Cathecismo, y se bolviò à examinar de nuevo por la sede vacante en dos Juntas de Personas doctas y peritas en dicha Lengua, que lo bolvieron à aprovar, y se mandò à todos los Curas usassen del, y no de otro, so graves penas, diciendo: *Mandamos en virtud de santa obediencia, y so pena de excommunication mayor, à todos los Sacerdotes Doctrinantes de Indios de esta dicha governacion no usen de otro sumario, ni Cathecismo, sino del presente.* Como consta del mismo Cathecismo original, que presentò el dicho Padre Fray Luis de Bolaños, de que haze presentacion con la solemnidad en derecho necessaria. Y despues el Illustrissimo Señor Don Fray Christoval de Aresti, Religioso del Señor San Benito, Obispo tambien desta Provincia, lo aprovò y mandò guardar en el Synodo Diocesano, que mandò celebrar el año de mil y seiscientos y treinta y uno, en que asimismo se hallaron muchos y muy graves Theologos, y personas peritas en dicha Lengua Guarani, como

Tome II.

Religieux, grands Serviteurs de Dieu, savans & habiles dans la Langue, qui ont commencé à en faire usage pour instruire les Indiens de cette Province du Paraguay des Mysteres de notre Sainte Foi, & continué jusqu'à l'an 1603, que l'Illustrissime Seigneur D. Martin Ignace de Loyola, Religieux du même Ordre Séraphique, Evêque de cette Province, assëmbla son Synode, auquel se trouverent des Personnes fort habiles dans la Théologie, & qui entendoient parfaitement ladite Langue, lesquelles examinerent le susdit Catéchisme, & l'approuverent, en conséquence de quoi le Synode ordonna qu'on en fit usage; que le susdit vénérable Pere Louis de Bolaños, avant que ce statut fût mis en exécution, présenta de nouveau le susdit Catéchisme pendant la vacance du Siege, qu'on l'examina encore dans deux séances, où se trouverent des Personnes savantes & très habiles dans la Langue Guaranie, qu'il y fut approuvé de nouveau, & qu'il y fût défendu, sous des peines très grieves, de faire usage d'aucun autre: *Nous mandons, dit le Synode, & ordonnons, en vertu de la sainte obéissance, & sous peine d'excommunication majeure, à tous Prêtres qui sont chargés d'instruire les Indiens, de ne faire usage dans les Doctrines qui sont de ce Gouvernement, d'aucun autre Abregé ou Catéchisme, que de celui-ci.* Or il conste que c'étoit l'original même du Catéchisme, que le Pere Louis de Bolaños avoit présenté, & que le susdit Pere Provincial représenta juridiquement & avec les formalités requises par le droit. Dans la suite, l'Illustrissime Seigneur D. Christophe de Aresti, Religieux de Saint Benoît, qui a été aussi Evêque de

1656.

PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

G g g

conta de dichos dos Synodos, de que haze presentacion con la misma solemnidad. De todo lo qual consta claramente que los dichos Religiosos de la Compañia de Jesus de esta Provincia no son, ni han sido, ni pueden ser parte en esta causa, ni les comprehenden las censuras del dicho Señor Obispo Don Fray Bernardino de Cardenas, por quanto solamente usaron y usán del dicho Cathecismo en los Pueblos de los Indios, que han convertido à nuestra santa Fé, obedeciendo à lo, que en tantos Synodos se mandò con tanto acuerdo, y aprobaron Prelados de tanta autoridad, y varones tan doctos y peritos en dicha Lengua, haziendo lo mismo, que todos los demás Curas, assi Clerigos como Religiosos destas Provincias, como consta de las informaciones autenticas, de que tambien haze presentacion; con todo, no obstante que no es parte, como dicho tiene, se hallará en la Junta, que dicho Señor Oydor dize en su Auto, y llevará los Religiosos, que manda, doctos y peritos en dicha Lengua Guarani.

cial présente à la Junte : mais qu'encore qu'il ne soit point partie dans cette affaire, comme il vient de le dire, il se trouvera à l'Assemblée convoquée par ledit Seigneur Docteur Oydor, avec des Religieux savans & versés dans ladite Langue Guaranie, comme ledit Seigneur l'ordonne.]

Lo segundo dize tambien que aunque ningun Religioso de la Compañia de Jesus, hizò el dicho Cathecismo, ni es parte en esta causa, como ha dicho, pero dirà aqui lo que siente en esta parte, segun lo, que los Autores enseñan, conforme à los principios Theologicos, por averlo examinado bien, conferido y consultado a muchas Personas doctas, y grandes Theologos y peritos en dicha Lengua, y visto lo que sobre ello han escrito, y diligencias

cette Province, l'approuva encore; & en ordonna l'usage dans son Synode de l'année 1631, où se trouverent aussi de grands Théologiens, qui avoient une parfaite connoissance de la susdite Langue Guaranie; & cela conste encore par les actes des deux Synodes, que le susdit Pere Provincial represente avec la même solemnité; d'où il s'ensuit que les Religieux de la Compagnie de Jesus ne font, ni ne peuvent être parties dans cette cause, & que les censures dudit Seigneur Evêque Dom Bernardino de Cardenas ne tombent point sur eux, puisqu'ils n'ont fait & ne font usage du susdit Cathecisme dans les Bourgades des Indiens, qu'ils ont convertis à notre sainte Foi, que pour obéir à ce qui avoit été ordonné dans de si grands Synodes, du consentement unanime de tant de Personnes savantes & habiles dans ladite Langue, & par des Prélats & des Hommes d'une si grande autorité, & n'ont fait que ce que pratiquoient les autres Curés, tant Ecclésiastiques que Religieux, ainsi qu'il est prouvé par les informations authentiques que le susdit P. Provincial

Il dit en second lieu qu'encore qu'aucun des Religieux de la Compagnie de Jesus n'ait composé le susdit Cathecisme, & ne soit partie dans cette cause, ainsi qu'il l'a déjà déclaré, il dira au moins ce qu'il en pense, selon les principes de la Théologie, & ce que les Auteurs enseignent, parcequ'il a sérieusement examiné la matiere, & qu'il en a conféré avec des Personnes savantes, d'habiles Théologiens & des mieux instruits dans cette Langue;

que
verda
dicho
Doct
de ne
dicho
tan e
fanto
la Igl
torid
y per
Padre
tradu
grada
de ta
santi
monf
los A
Y lo
Seño
de Ca
gua C
cubri
marc
avia,
la pr
los v
pedia
como
que
chari
mano
y co
que
nomi
lan e
que
desim
nios
cion
nomi
como
const
Orac
sebio
Sacr
155

DE L'HISTOIRE
 que han hecho para averiguar la
 verdad, que todo ello prueva que
 dicho Cathecismo, Oraciones y
 Doctrina no son dignas de la censura
 de hereticas, con que las califica el
 dicho Señor Obispo, por ser cosa
 tan examinada, y aprovada por dos
 santos Concilios Synodales, que en
 la Iglesia Catholica tienen tanta au-
 toridad, y por tantas Personas doctas
 y peritas en dicha Lengua, y el dicho
 Padre Fray Luis de Bolaños, que lo
 traduxò, y los Religiosos de su Sa-
 grada Religion, que le ayudaron,
 de tan conocida virtud, opinion y
 santidad, como lo prueva la de-
 monstracion, que està presentada en
 los Autos è informaciones dichas.
 Y lo confirma el ver que el dicho
 Señor Obispo Don Fray Bernardino
 de Cardenas no sabia la dicha Len-
 gua Guarani; y assi fue facil cosa en-
 cubrirle la verdad los que le infor-
 maron, haziendole creer lo que no
 avia, con que no pudo averiguar bien
 la propiedad y significaciones de
 los vocablos que censura, como lo
 pedia cosa tan grave y tan recibida:
 como no tan poco averigudò bien lo
 que refiere del santo Pontifice Za-
 charias, y Concilio Romano, afir-
 mando que en la Oracion sacrilega,
 y conjuro del Herege Adelberto,
 que alli se condena, estavan los
 nombres *Tubà* y *Tupà*, que se hal-
 lan en dicho Cathecismo, diciendo
 que el mismo santo Pontifice avia
 definido eran nombres de Demo-
 nios: siendo assi que en dicha Ora-
 cion y conjuro no se hallan tales
 nombres, sino otros muy diversos,
 como son *Tubuel* y *Tubuas*, como
 consta del dicho santo Concilio y
 Oracion, que refiere el Padre Eu-
 sebio de Nieremberg, in *Origine*
Sacra Scriptura, Lib. 5, cap. 8, p.
 155, por estas palabras: *Precor vos*

DU PARAGUAY. Lix
 qu'il a vû tout ce qu'ils en ont écrit,
 & les diligences qu'ils ont faites
 pour éclaircir la vérité, & qu'il en
 résulte que le susdit Cathecisme,
 non plus que les Prieres & la Doc-
 trine qu'il contient, ne méritent
 point la qualification d'hérétiques
 que leur a donnée le susdit Seigneur
 Evêque, d'autant plus qu'ils ont été
 bien examinés par deux saints Con-
 ciles synodaux, qui ont une si gran-
 de autorité dans l'Eglise Catholique,
 & par tant de Personnes habiles dans
 ladite Langue; à quoi il faut ajoûter
 l'autorité du susdit Pere Louis de Bo-
 laños, qui a traduit ce Cathecisme,
 & des Religieux de son Ordre sacré,
 qui l'ont aidé dans ce travail, tous
 d'une vertu & d'une sainteté connue;
 c'est de quoi on trouve les preuves
 dans les informations & dans les ac-
 tes dont il a été parlé, & ce qui est
 confirmé par la certitude où l'on est
 que ledit Seigneur Evêque D. Bernardin
 de Cardenas ne fait pas la Lan-
 gue Guaranie; d'où il s'ensuit qu'il a
 été fort facile à ceux qui lui ont donné
 des Mémoires, de l'induire en erreur,
 & de lui faire croire ce qui n'étoit
 pas: on voit qu'il ne lui étoit donc
 pas possible de bien connoître la pro-
 priété & la véritable signification des
 termes qu'il a censurés, comme le
 demandoit une affaire d'une si gran-
 de conséquence. Il n'a pas mieux vé-
 rifié ce qu'il rapporte du S. Pape Za-
 charie, puisqu'il affirme que dans la
 Priere sacrilege, & dans les conjura-
 tions de l'hérétique Adelbert, se
 trouvoient les noms de *Tubà* & de
Tupà, que le Saint Pontife a déclarés
 être des noms de Démons: cepen-
 dant ils n'y sont pas, mais bien *Tu-
 buel* & *Tubuas*, comme on le peut
 voir dans le susdit Concile, que le
 P. Eusebe de Nieremberg rapporte
 avec la Priere, dans son *Traité de*

1656.

PIECES
 DE L'EXAMEN
 DU
 CATECHISME
 GUARANI.

G g g ij

& conjuro vos & supplico nil nisi ad vos Angelus Uriel, Angelus Raguel, Angelus Tubuel, Angelus Michael, Angelus Adimis, Angelus Tubuas, Angelus Sabaoth, Angelus Simiel. Y luego inmediatamente pone la determinacion del dicho santo Concilio, diciendo: *Cum vero hæc Oratio sacrilega usque ad finem perfecta fuisset, sanctus Zacharias Papa dixit, quid ad hæc sancti Fratres respondetis? Sancti Episcopi & venerabiles Presbyteri responderunt, quid aliud agendum est, nisi ut omnia, que coram nobis lecta sunt, igne concrementur, autores vero eorum anathematis vinculo percellantur? Ocio enim nomina Angelorum, præter Michaelis, que in sua Oratione Adelbertus invocavit, non Angelorum sed Demoniorum nomina sunt, que ad præstandum sibi auxilium invocavit.* Esto solo se halla en el santo Concilio; y el dicho Señor Obispo Don Fray Bernardino de Cardenas, refiriendo las ultimas palabras truncadas, callò las primeras, diciendo estavan en ellas *Tupà* & *Tubà*, afirmando se havian condenado, y que eran nombres de Demonios, no hallandose en dicho santo Concilio tales nombres, ni tal condenacion.

Y en quanto à los otros nombres *Tayrà* & *Membirà*, que tambien censura por hereticas el dicho Señor Obispo, no son dignos de tal censura, por tener diversos sentidos, y diferentes significaciones de las, que su Señoria les dà; como se prueva claramente en la demonstracion presentada. Y dado caso que sin otro additamento significassen *el sperma*, (segun dize el Señor Obispo) en el comun modo de hablar de los

l'Origine de l'Ecriture Sainte, Liv. 5, chap. 8, p. 155. par ces paroles: *Precor vos, & conjuro vos, & supplico nil nisi ad vos, Angelus Uriel, Angelus Raguel, Angelus Tubuel, Angelus Michael, Angelus Adimis, Angelus Tubuas, Angelus Sabaoth, Angelus Simiel.* Et immédiatement après, on trouve la décision du saint Concile en ces termes: *Cum vero hæc Oratio sacrilega usque ad finem perfecta fuisset, sanctus Zacharias Papa dixit quid ad hæc sancti Fratres respondetis? Sancti Episcopi & venerabiles Presbyteri responderunt, quid aliud agendum est, nisi ut omnia, que eorum nobis lecta sunt, igne concrementur, autores vero eorum anathematis vinculo percellantur? Ocio enim nomina Angelorum, præter Michaelis, que in sua Oratione Adelbertus invocavit, non Angelorum sed Demoniorum nomina sunt, que ad præstandum sibi auxilium invocavit.* Voilà tout ce qui se trouve dans le Concile; & le Seigneur Evêque D. Bernardin de Cardenas, en rapportant les dernières paroles tronquées, a supprimé les premières, disant que *Tupà* & *Tubà* se trouvoient parmi les susdits noms, & affirmant qu'ils avoient été condamnés comme étant des noms de Démons, quoique dans le saint Concile on ne trouve ni ces noms, ni leur condamnation.

Quant aux deux autres noms, *Tayrà* & *Membirà*, que le susdit Seigneur Evêque censura aussi comme hérétiques, ils ne le méritent pas, puisqu'ils signifient toute autre chose que ce qu'il prétend, ainsi qu'il est clairement prouvé dans la démonstration qui a été présentée; & supposé que sans y rien ajouter ils signifiasent *Semen*, comme l'assure ledit Seigneur Evêque, ils n'ont pas cette signification dans la maniere

Indi
les c
bres
muy
el n
Pabl
Nue
v. 1
preh
hena
v. 7
santo
no se
labra
gnifi
leza
fapia
sion
Apo
expo
den
niam
lico
Leñ
nari
cha
com
Levi
pepe
den
ce se
y no
fagra
Yer
vire
lo m
en l
Obi

Fi
de t
ven
Bola
que
la fa
por
que

Indios no lo significan ; con que no les comprehende à los dichos nombres la censura dicha : como en caso muy proprio y semejante sucedio en el nombre *Semen*, de que usa san Pablo, hablando de Christo Señor Nuestro : Er 2 ad Hebræos , cap. 2 , v. 16. *Nunquam enim Angelos apprehendit sed Semen Abrahæ apprehendit* ; & 2 ad Timotheum , c. 2 , v. 7. *Ex semine David*. Donde los santos y sagrados espositores notan no ser digna de censura la dicha palabra *Semen*, por tener diferentes significaciones , como son la naturaleza humana , carne , sangre , profapia , descendencia , hijos y sucesion , en los quales habla el santo Apostol , segun explican los Santos , y expositores sagrados , como se pueden ver en el Padre Benedicto Justiniano sobre este lugar , y en Angelico Doctor san Tomas , *ibidem* , *Lectio* 3 ; Lyra , y la Glossa ordinaria , no obstante que la palabra dicha *semen* significa tambien *sperma*, como dizen los setenta interpretes *Levit. 12. Mulier , si suscepto semine pepererit filium , &c.* Donde ex antecedentibus & consequentibus , se conoce ser essa alli su propria significacion , y no otra , como quando hablando la sagrada Escritura de los Arboles y Yervas dize : *Producat terra herbam virentem , & facientem Semen* , que es lo mismo puntualmente , que passa en los nombres , que el dicho Señor Obispo censura por hereticales.

Finalmente juzga no ser dignos de tal censura , por que siendo el venerabilissimo Padre Fray Luis de Bolaños , varon de tanta santidad , que su sagrada Religion trata que la santa Iglesia lo declare por santo por las grandes demonstraciones que ha dado nuestro Señor de su

dont les Indiens l'entendent ; outre que la susdite censure ne convient pas à ce terme , qui , pris dans son propre sens , a été employé par S. Paul en parlant de J. C. N. S. *Nunquam enim Angelos apprehendit sed Semen Abrahæ apprehendit* , Heb. 2 , 16 ; & dans la seconde Lettre à Timothée , 2 , 7. *Ex semine David*. On peut voir les divers sens que donnent à ce terme les Interpretes en expliquant ces passages de l'Apôtre , ils remarquent qu'il ne merite aucune censure , puisqu'il a différentes significations , telles que sont la nature humaine , la chair , le sang , la lignée , la descendance , les enfans & les successeurs , ce qu'entend l'Apôtre par ce terme , suivant l'explication qu'en donnent les Saints & les Interpretes. C'est ce qu'on peut voir dans le P. Benoît Justiniani par la maniere dont il explique ce passage ; dans le Docteur Angélique saint Thomas , au même passage , Leçon 3 ; dans Lyranus , & dans la Glose ordinaire , nonobstant que ce même terme signifie aussi la *semence* , suivant les Septante sur ce passage ; *Mulier , si suscepto semine pepererit filium , &c.* où l'on voit par ce qui precede & ce qui suit , que c'est là sa signification propre ; comme lorsque l'Écriture , parlant des Arbres & des Plantes , dit : *Producat Terra herbam virentem & facientem Semen*. Or tout cela convient exactement aux termes que ledit Seigneur Evêque censure comme hérétiques.

Enfin , il juge que ces mots ne méritent pas une telle censure , parce que le très vénérable Pere Louis de Bolaños aiant été un Homme d'une si grande sainteté , que son S. Ordre sollicite la Sainte Eglise de le déclarer Saint , sur les grandes marques que N. S. a bien voulu donner

1656.

PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

1656.

PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

Santidad, que no lo fuera, si en dicho Catechismo huviesse enseñado tales heregias; y assi de varon tan Apostolico no se pueden verificar censuras tales; y mas estando aprobado dicho Catechismo por dos Synodos Diocesanos, por varones doctos y peritos en dicha Lengua, como fueron los, que en ellos se hallaron, y averse usado sin contradiccion alguna tantos años en estas Provincias del Paraguay y Rio de la Plata, y en todo el estado del Brasil, como consta del Catechismo impresso y aprobado. Y con mucho mayor razon no comprehenden las dichas Censuras a los Religiosos de la Compania de Jesus destas Provincias, por no haver hecho el dicho Catechismo, como queda dicho ya y provado, y no ser partes, como se ha alegado: que si algunos lo son y lo deben ser, es la Sagrada Religion del Serafico Padre San Francisco, por aver traducido el dicho Catechismo el venerable Padre Fray Luis de Bolaños con ayuda de otros Santos Religiosos suyos, a quienes se debia dar parte y traslado para que digan lo que sienten sobre esto punto tan importante. Y esto responde en este Colegio de la Compania de Jesus de esta Ciudad de la Assumpcion en veynte y cinco dias del mes de Octubre de mil y seiscientos y cinquenta y seis,

FRANCISCO VASQUEZ DE LA MOTA.

de sa sainteté; il est bien certain qu'il n'auroit pas été Saint, s'il avoit enseigné de telles hérésies dans son Catéchisme, & s'il étoit mort sans les avoir rétractées. De plus, peut-on dire qu'il y ait des hérésies dans le susdit Catéchisme, après qu'il a été approuvé dans deux Synodes du Diocèse par tant de Personnes habiles dans ladite Langue, qui composoient ces assemblées; après qu'on en a fait usage pendant un si grand nombre d'années, sans aucune contradiction, non-seulement dans cette Province de Paraguay, mais encore dans celle de Rio de la Plata & dans tout le Brésil, où il a été imprimé avec approbation? A plus forte raison est-il certain que lesdites Censures ne tombent point sur les Religieux de la Compagnie de Jesus, qui ne sont point les auteurs du Catéchisme, comme il a été prouvé, & qui par conséquent n'entrent nullement en cause dans cette affaire. Si donc elles tombent sur quelqu'un, ce ne peut être que sur l'Ordre Séraphique de Saint François, puisque c'est le vénérable Pere Louis de Bolaños qui a traduit le Catéchisme en Langue Guaranie, avec le secours de quelques autres saints Religieux du même Ordre, à qui on devoit communiquer l'original pour savoir ce qu'ils pensoient sur un point de cette importance. Répondu dans ce College de la Compagnie de Jesus de cette Ville de l'Assomption le 25 d'Octobre 1656.

FRANÇOIS VASQUEZ DE LA MOTA.



JUNTA DE LOS SEÑALADOS.

EN la Ciudad de la Assumpcion en treynta y un dias del mes de Octubre de mil y seiscientos y cinquenta y seis años , habiendose Juntado y convocado todas las Personas contenidas en el Auto de suso , para el efecto que en el se refiere , dixò y propusò el Señor Doctor Don Juan Blasquez de Valverde , Oydor de la Real Audiencia de la Plata , Governador y Capitan General desta Provincia del Paraguay , la Comission que tenia del Illustrissimo y Reverendissimo Señor Don Juan Alonso Ocon , Arçobispo de la Plata , para el examen de las palabras que el Señor Obispo Don Fray Bernardino de Cardenas condena por malsonantes y hereticas en el Cathecismo de la Lengua Guarani , que compusò el muy venerable Padre Fray Luis de Bolaños , y diò à entender el dicho Oydor la importancia y gravedad de la materia , persuadiendo a cada uno como en caso de tanta importancia dixesse libremente su sentir , reduciendo à tres puntos la resolucion y determinacion desta Junta , que son los que parece comprehender la dicha Comission en su decision.

El primero fue. que dicho Señor Oydor dixò que el Cathecismo original , que se ha exhibido compuesto por el dicho venerable Padre Fray Luis de Bolaños de la Orden Serafica del Señor San Francisco , se muestre à todos los que estàn presentes , que lo vean y reconozcan , y digan , y declaren si es el mismo Original , que compusò el dicho Padre Fray Luis de Bolaños , y aprovò el

DANS la Ville de l'Assomption ce trente-unieme jour du mois d'Octobre de l'année mil six cent cinquante-six , les Personnes nommées dans l'Acte de convocation ci-dessus , s'étant rendues au lieu marqué , à l'effet de ce qui est exposé dans le susdit Acte , le Seigneur Dom Jean Blasquez de Valverdè , Oydor de l'Audience Roiale de la Plata , Gouverneur & Capitaine Général de cette Province du Paraguay , après avoir représenté la Commission qu'il avoit reçue de l'Illustrissime & Révérendissime Seigneur Dom Jean Alfonso Ocon , Archevêque de la Plata , pour l'examen des termes que le Seigneur Evêque Dom Bernardin de Cardenas condamne comme mal sonnans & hérétiques , dans le Cathéchisme de la Langue Guaranie , composé par le très vénérable Pere Louis de Bolaños ; après avoir fait comprendre l'importtance de la cause , a dit & exhorté chacun à déclarer librement ce qu'il pense sur les trois points , à quoi se réduit tout ce qui doit se résoudre & décider dans la présente Junte , pour y remplir toute l'étendue de sa Commission.

En premier lieu , ledit Seigneur Oydor a ordonné que l'Original du Cathéchisme composé par le susdit vénérable Pere Louis de Bolaños de l'Ordre Séraphique de Saint François , fût présenté à tous ceux qui composent l'Assemblée , afin qu'ils pussent reconnoître & attester si c'est véritablement l'Original même qu'a composé le susdit Pere Louis de Bolaños , & qui a été approuvé par le

Dean y Cavildo desta santa Iglesia en Sede vacante, por el mes de Junio del año pasado de mil y seiscientos y onze, y si están comprendidas en el las quatro palabras, que condena y reprueba el dicho Señor Obispo.

El segundo punto, si del dicho Catechismo y Doctrina han usado y usaron siempre en esta Provincia los Sacerdotes Doctrineros en la enseñanza y Doctrina de los Indios en la Lengua Guarani.

El tercero punto, que cada uno diga la propria y rigurosa significacion de las dichas quatro palabras, y si puestas en dicho Catechismo, como hasta aqui lo han estado, pueden tener sentido y significacion, que sea malsonante, ò que pervierta la pureza, con que se debe explicar y entender el dicho Catechismo y Doctrina Christiana; ò si contienen heresia, ò otro error digno de correccion, y de que se testen y borren del dicho Catechismo.

Y aviendo entendido y oido la dicha proposicion los suso dichos, y conferido largamente sobre la significacion propria y rigurosa de las palabras, dixò el Señor Oydor que cada uno dixesse por escrito su parecer, y lo dictasse. En execucion de lo qual el Señor Licenciado Don Gabriel de Peralta, Dean desta santa Iglesia Cathedral del Paraguay, originario desta Ciudad, y nacido en ellas, respondiendò à cada punto en particular, dixò:

SENTIMENT DU DOIEN DE LA CATHÉDRALE.

AL primero, que el Catechismo, que se ha exhibido y mostrado, es el mismo Original, que el venerable Padre Fray Luis de Bolaños de la

Doien & le Chapitre de cette sainte Eglise, pendant la vacance du Siège, au mois de Juin mil six cent onze, & si les quatre termes que condamne & réprouve ledit Seigneur Evêque y sont contenus.

En second lieu, si les Prêtres & Curés, ont toujours fait usage de ce Catechisme dans cette Province, pour instruire les Indiens, en Langue Guarani.

En troisieme lieu, que chacun marque la signification propre & rigoureuse des susdits quatre termes, & dise si étant employés, comme ils l'ont été jusqu'à présent dans le susdit Catechisme, ils peuvent avoir une signification mal sonnante, & capable de ternir la pureté avec laquelle on doit expliquer la Doctrine Chrétienne, où s'ils contiennent des hérésies, ou quelque autre erreur digne de correccion, qui demande qu'on les retranche du susdit Catechisme.

Tous aiant entendu ces trois points, & conféré long-tems sur le sens propre & rigoureux des termes ci-dessus mentionnés, le Seigneur Oydor dit qu'il falloit que chacun donnât par écrit son sentiment, ou le dictât à l'Ecrivain Roial. Sur quoi le Seigneur Licencié Dom Gabriel de Peralta, Doien de cette sainte Eglise Cathédrale du Paraguay, originaire de cette Ville, où il est né, répondant sur chaque point en particulier, a dit:

SUR le premier point, que le Catechisme qui a été présenté, est l'Original même que le vénérable Pere Louis de Bolaños de l'Ordre sacré du Séraphique

la sag
dre S
en la
señal
santa
desta
apro
Dioco
esta C
tos y
hallar
mina
infig
en Se
en ex
de di
y con
origi
tal e
desta
casser
que
nante
el mi
cion
bildo
cho
Bola
y el C
de C
mis
es o
dado
da d
Lope
muy
la de
Luis
vene
pued
dicho
ginal
cho
halla
blos
Señ
dena

la sagrada Religion del Serafico Padre San Francisco hizo y traduxò en la Lengua Guarani para la enseñanza y instruccion de nuestra santa Fé Catholica de los Indios destas Provincias ; y es el mismo que aprobaron los dos santos Synodos Diocesanos , que se celebraron en esta Ciudad, donde hombres doctos y peritos en la dicha Lengua se hallaron ; y despues bolviò à examinar de nuevo y aprovarlo el insigne Dean y cavildo desta Iglesia en Sede vacante , en orden à poner en execucion lo que en el primero de dichos Synodos se avia mandado : y conoce ser el dicho Cathecismo original, por averse guardado como tal en el archivo de la Cathedral desta dicha Ciudad , para que se sacasen del tantos traslados , como los que se han sacado para los Doctrinantes desta Provincia ; y consta ser el mismo original , por que la petition , con que se presentó en el cabildo , es de letra y mano del dicho venerable Padre Fray Luis de Bolaños , y muy conocida de todos ; y el Cathecismo es de Fray Gregorio de Ofuna , su Compañero , de la misma Religion ; y la aprovacion es original de los señores Prebendados de aquel tiempo , y refrendada del Notario Ecclesiastico Juan Lopez de Gamarra , que todas son muy conocidas , y particularmente la del dicho venerable Padre Fray Luis de Bolaños , por lo que la han venerado todos : de suerte que no puede aver duda alguna en que el dicho Cathecismo sea el mismo original , que hizò y compuso el dicho Padre , como ni que en el se hallan las quatro palabras y vocablos , que condena el Illustrissimo Señor Don Fray Bernardino de Cardenas , censurandolas por heterica-

Tome II.

Séraphique Pere Saint François , a traduit en Langue Guaranie , pour instruire de notre sainte Foi Catholique les Indiens de ces Provinces ; que c'est le même qu'ont approuvé deux saints Synodes Diocesains tenus dans cette Ville , composés de Personnes savantes & fort habiles dans ladite Langue ; qui depuis a été examiné de nouveau & approuvé par l'insigne Doïen & Chapitre de cette Eglise pendant la vacance du Siege , avec ordre d'obéir à ce que le premier des susdits Synodes avoit ordonné : qu'il reconnoît que c'est le même Catéchisme original , parcequ'il a été conservé dans l'archive de la Cathédrale de cette Ville comme tel , pour servir à toutes les copies qu'il faudroit en donner à ceux qui seroient chargés d'instruire les Indiens de cette Province ; qu'ils conte encore que c'est le même Original , parceque la Supplique présentée au Chapitre est de la main du dit vénérable Pere Louis de Bolaños , dont tous connoissent l'écriture ; que le Catéchisme est de celle du Pere Grégoire de Ofuna , son Compagnon , & du même Ordre que lui , & que l'approbation est l'original de la signature des Seigneurs qui composoient alors le Chapitre , & contre-signé du Notaire Ecclesiastique Jean Lopez de Gamarra ; que toutes ces signatures sont fort connues , & sur-tout celle du vénérable Pere Louis de Bolaños , parcequ'il étoit par-tout en vénération : qu'on ne peut donc former aucun doute que le susdit Catéchisme , qui a été présenté , ne soit l'original de celui , qu'a fait & composé le susdit Pere , ni qu'on n'y trouve les quatre termes que condamne l'Illustrissime Seigneur Dom Bernardin de Cardenas , & qu'il

H h h

1656.

PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

les; y se hallarán en la forma del perñignarse, en el dicho Cathecifino, y en el *Pater noster*, y *Ave Maria*, y *Credo*, y demàs parres del, como son *Tupà*, *Tayrà*, *Membirà* y *Tubà*, que se prodran ver y leet en dichas Oraciones del dicho Cathecifino.

En quanto al segundo punto, dixò que, como diràn todos los presentes, sin que ninguno lo dudè, el mismo Cathecifino y Doctrina es el, que siempre se ha usado en estas Provincias del Paraguay y Rio de la Plata, donde es general la Lengua Guarani, y de que usan todos los Indios, aunque tengan otras particulares, lo qual sabe, porque en el Obispado del Rio de la Plata, siendo Obispo el Illustrissimo Señor D. Fray Pedro de Carrança, le nombrò por Visitador General el año de mil y seiscientos y treinta y dos, y visitando las Doctrinas de Indios, que en el havia, hallò que todos los Curas assi Clerigos, como Religiosos, usavan de dicho Cathecifino, sin reparo ni contradiccion alguna; y llegando à las Doctrinas de Santiago del Baradero, y de San Bartolome de los Chanaes, que estavan al cargo de los Padres Fray Bernardino de Villaroel, y Fray Juan Alvarez, Religiosos de San Francisco, que enseñavan à los Indios la Doctrina Christiana y Mysterios de nuestra santa Fé por el dicho Cathecifino; lo mismo hallò en la Ciudad de Santa Fé y su distrito; y el año siguiente de mil y seiscientos y treinta y ocho, siendo Obispo el Illustrissimo Señor Don Fray Christoval de Aresti, haziendo ausencia le dexò por su Governador, Provisor y Vicario General en Sede vacante, bolvió à visitar las dichas Doctrinas y

cenfure comme hérétiques; qu'ils sont dans le formule du signe de la Croix, dans le *Pater noster*, dans l'*Ave Maria*, dans le *Credo*, & partout ailleurs, où l'on voit *Tubà*, *Tupà*, *Membirà* & *Tayrà*, & qu'il est aisé de les lire dans les susdites Prières du susdit Catéchisme.

Quant au second point, il a dit qu'aucun de ceux qui sont présents ne pouvtout douter ni refuser de convenir que ce Catéchisme est le même dont on s'est toujours servi dans ces Provinces du Paraguay & de Rio de la Plata, où la Langue Guaranie a universellement cours, où tous les Indiens la savent, quoique plusieurs aient la leur particulière; ce qu'il fait très bien, parce que l'Illustrissime Seigneur D. Pierre de Carrança, étant Evêque de Buenos Ayres, le nomma, en 1632, Visiteur Général de cet Evêché, & que dans la visite qu'il fit des Doctrines Indiennes de ce Diocèse, il trouva que tous les Curés, tant Ecclésiastiques que Religieux, faisoient usage de ce Catéchisme, sans que personne y trouvât à redire; qu'étant allé visiter les Doctrines de Santiago, de Baradero & de Saint Barthelemi des Chanaes, qui étoient sous la direction des Peres Bernardin de Villaroel & Jean Alvarez, Religieux de Saint François, il vit que l'un & l'autre instruisoient leurs Indiens de la Doctrine Chrétienne & des Mysteres de notre sainte Foi avec le susdit Catéchisme; qu'il remarqua qu'on en usoit de même dans le District de Santa Fé; qu'en 1638 l'Illustrissime Seigneur Evêque Dom Christophe de Aresti le laissa Gouverneur, Provisor & Vicaire Général pendant la vacance du Siège, & qu'étant retourné à faire la visite des susdites Doctrines, il trou-

Curas
el uso
guna
todos
en es
dond
niño
Guara
que t
pre v
Cath
darlo
nion
ment
no es
ragua
del F
cargos
pañia
navan
Cath
ante
esta r
rò em
este
tendi
innov
ni rep
como
punto
En
prop
las d
Memo
en d
pued
malfo
za co
el di
Chris
otro
de qu
Cath
ciod
quen
dido
tuvie

Curas, y hallò que continuavan en el uso del dicho Cathecismo sin alguna novedad ni reparo, siendo todos muy grandes Lenguaraces; y en esta Provincia del Paraguay, donde nació, y aprendió desde niño con cuidado la dicha Lengua Guarani, en cinquenta y dos años, que tiene al presente de edad, siempre vió y ha visto se usa del dicho Cathecismo, y no de otro, por mandarlo assi con pena de excomunión los dichos Synodos; y ultimamente estando à su cargo el Govierno espiritual deste Obispado de Paraguay, fuè à visitar las Doctrinas del Rio de Parana, que estàn à cargo de los Religiosos de la Compañia de Jesus, y hallò que doctrinavan a los Indios todos por el dicho Cathecismo, sobre lo qual se hizò ante su merced una informacion en esta razon, que es la que se presentò en esta Junta, sin que en todo este tiempo huviesse visto ni entendido que persona alguna huviesse innovado en el dicho Cathecismo, ni reparado en palabra alguna del, como dirà respondiendò al ultimo punto.

En quanto al tercer punto de la propria y rigurosa significacion de las dichas quatro palabras, *Tayrà*, *Membirà*, *Tubà* y *Tupà*, si puestas en dicho Cathecismo tienen, ò pueden tener sentido y significacion malsonante, que pervierta la pureza con que se debe explicar y tener el dicho Cathecismo y Doctrina Christiana, ò si contienen heregia, ò otro error digno de correccion, y de que se borren ò resten del dicho Cathecismo: dixò que desde que nació (que como dicho tiene, ha cinquenta y dos años) jamas ha entendido ni oydo que dichos nombres tuviesen mal sentido en dicho Ca-

va que l'on continuoit à faire usage du même Catéchisme sans qu'on y fit aucun changement & qu'on n'en fit aucune difficulté, tous les Curés entendant parfaitement cette Langue; que dans cette Province de Paraguay, où il est né, & où il a étudié avec soin ladite Langue depuis son enfance jusqu'à l'âge de cinquante-deux ans, qu'il a présentement, il a toujours vû faire usage du même Catéchisme, & non d'aucun autre, comme les susdits Synodes l'avoient ordonné, sous peine d'excommunication; que dernièrement, étant chargé du Gouvernement Spirituel de cet Evêché du Paraguay, il alla visiter les Doctrines du Parana, qui sont sous la conduite des Peres de la Compagnie de Jesus, & trouva qu'on s'y servoit du même Catéchisme; qu'il en fit dresser devant lui l'information qui a été présentée à la Junte; enfin, que pendant tout ce tems-là, il n'a vû, ni entendu dire qu'on ait rien changé dans ce Catéchisme, ni qu'on ait formé aucune difficulté sur aucun des termes qui y sont contenus, comme il le dira en répondant au dernier point.

Que sur le troisieme, qui regarde le sens propre & rigoureux de ces quatre termes *Tayrà*, *Membirà*, *Tubà* & *Tupà*, il est question de savoir si dans le susdit Catéchisme ils ont, ou peuvent avoir une significacion mal sonante, qui altere la pureté de la Doctrine Chrétienne; s'ils renferment des hérésies, ou quelque autre erreur, qui mérite d'être corrigée, & qui exige qu'on les biffes ou qu'on les efface dans le susdit Catéchisme: sur quoi il a dit que depuis sa naissance jusqu'à l'âge de cinquante-deux ans, qu'il a déjà dit qu'il avoit, il n'a jamais oui dire que ces quatre noms aient rien qui

H h h ij

Ixxviii] PIÈCES JUSTIFICATIVES

thecismo , ni significacion alguna mal sonante , ni digna de censura alguna heretica , ò otro error que pervertiessè la pureza de la Doctrina Catholica , ni que se quitassen ò borraassen del dicho Catechismo ; antes siempre ha tenido y tiene por nombres sanos y puros , que significan en su propria y rigurosa significacion los Misterios que por ellos se enseñan y declaran , y los Indios los entienden muy bien por estos vocablos : y que solamente oyò despues que el Illustrissimo Señor Don Fray Bernardino de Cardenas llegò à este Obispado , las significaciones mal sonantes , que dize tienen , pero sin fundamento alguno , como se dirà en la significacion de cada una de dichas palabras.

En quanto al nombre y palabra *Tayrà* , dixò que en su propria y rigurosa significacion significa lo mismo sin discrepar , que *filius* en Latin , y *hijo* en Castellano ; y assi , como en Latin y Castellano con estas palabras los Padres verdaderos , llaman a sus hijos legitimos , naturales , expurios y adoptivos hijos , y los Padres espirituales dizen lo mismo à los que crian en espiritu , y los Viejos à los Moços , los Señores à sus Vassallos , los Curas à sus Feligreses , y los Señores Obispos à todas sus ovejas , llamandolos hijos , y de los arboles y plantas se dize lo mismo , que tienen muchos hijos ; de la misma manera , sin diferencia alguna , los Indios varones llaman à su hijos con este nombre y palabra *Tayrà* , assi à los legitimos , como à los naturales , espurios , y adoptivos , y a sus entenados , y con el mismo llaman à los hijos de sus hermanos y sobri-

sonne mal dans le susdit Catechisme , ou qui soit susceptible d'un mauvais sens , ni qu'ils renferment aucune hérésie , ou erreur , qui altère la pureté de la Doctrine Catholique , & demande qu'on les biffe , ou qu'on les efface dans le susdit Catechisme ; qu'au contraire , il a toujours jugé , & qu'il juge encore , que ces noms n'ont rien que de sain & de pur , qu'ils signifient dans leur sens propre & rigoureux les mysteres pour lesquels on les emploie , & que les Indiens entendent fort bien par ces mêmes termes : qu'il a seulement appris , depuis que l'Illustrissime Seigneur D. Bernardin de Cardenas est parvenu à cet Evêché , les significations mal sonnantes qu'il leur attribue sans fondement , comme il le fera voir en marquant le vrai sens de chacun de ces termes.

Quant à celui de *Tayrà* , il a dit que dans sa propre & rigoureuse signification il n'a point d'autre sens que celui qu'a *filius* en Latin & *hijo* en Castellan ; que dans cette Langue on ne se sert point d'autre pour exprime un fils , ou légitime , ou naturel , ou bâtard ; que les Peres spirituels l'emploient à l'égard de leurs Fils en Jesus-Christ , les Vieillards en parlant aux jeunes Gens , les Seigneurs à leurs Vassaux , les Curés à leurs Paroissiens , les Seigneurs Evêques à tous ceux qui composent leur Troupeau ; qu'on l'applique aux rejettons des arbres & des plantes ; que de la même maniere , sans aucune différence , les Indiens appellent leurs Enfans *Tayrà* , tant les légitimes que les naturels , les bâtards , les adoptifs , ceux qui sont nés avant le mariage , les enfans de leurs freres , leurs neveux , & tous leurs descendans ; que les Vieillards disent *chetayrà* aux jeunes Gens ; les

nos ,
dolo
mif
los M
fallo
dos ,
todo
dize
gunt
hijos
se ha
que
gunt
bra
Chri
lius
dize
dich
sin q
signi
Señor
Pe
bien
palab
parti
comp
ficar
cunfi
com
si se
ñemo
con
pù ,
en d
tame
lo qu
mo e
el n
de C
Abra
ex se
te lig
fapia
visim
vid
la co

nos, y demás descendientes llamados a todos *Chetayrà* : con esta misma palabra llaman los Viejos à los Moços, los Caciques à los Vassallos, los Capitanes à los Soldados, los Curas à sus Feligreses, y todos los Sacerdotes à los Indios, diziendoles *Chetayrà*. Esto mismo dizen de las plantas, arboles y legumbres, quando tienen muchos hijos, *Tayretà*; y en este sentido se halla en dicho Cathecismo, sin que se halle en el sentido malo alguno, como no se halla en la palabra *Filius*. Y assi como se dize de Christo Señor Nuestro, que es *Filius Dei*, de esta misma suerte se dize *Tubà Rayra* en la Lengua de dichos Indios, con toda propiedad, sin que se halle, ni pueda tener las significaciones mal sonantes, que el Señor Obispo les dà.

Pero añade, como que sabe tan bien la Lengua dicha, que si à esta palabra *Tayrà* se le añaden otras particulas diversas, que hizieren composicion con ella, podrá significar en algun caso, segun las circunstancias, lo mismo que *esperma*, como dize el Señor Obispo; v. g. si se le juntasse esta particula, *Pù*, *ñemo*, vel *ro*, haziendo composicion con ella, diziendo *Taypù*, *ñemaypù*, y *euyro* : pero esta no se halla en dicho Cathecismo, sino absolutamente y sin composicion alguna : lo qual no tiene inconveniente, como en caso semejante se halla en el nombre *Semen*, que se predica de Christo Nuestro Señor, *Semen Abrahe apprehendit*, y que nació *ex femine David*, que absolutamente significa la sangre, carne, profeta, genealogia, hijos, nietos y visnietos, y descendientes de David, aunque en algun caso, segun la composicion de algunos nombres

Caciques, à leurs Vassaux; les Capitaines, à leurs Soldats; les Curés, à leurs Paroissiens; tous les Prêtres, aux Indiens: qu'on dit aussi *Tayretà*, en parlant des arbres, des plantes & des légumes, quand ils ont plusieurs rejettons: qu'il se trouve dans le susdit Cathéchisme, avec le même sens, & qu'il n'y a aucune signification mal sonnante, non-plus que ce mot *Filius*: que quand on dit de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ, qu'il est *Fils de Dieu*, on se sert aussi du mot *Tubà Rayra* dans la susdite Langue des Indiens, & qu'ils n'ont point ces significations mal sonnantes que leur donne le Seigneur Evêque.

Il ajoute, en homme qui fait parfaitement la Langue, que si à *Tayrà* on joint certaines particules, il signifiera, en certaines circonstances, la *semence virile*, & celle de tout autre animal, comme le dit le Seigneur Evêque; par exemple, si de *Pù*, *ñemo* ou *Ro*, on fait *Taypù*, *ñemaypù*, *euyro*; mais ces mots ainsi composés ne sont pas dans le Cathéchisme. *Tayrà* s'y trouve toujours sans aucune composition ni altération, & il n'y a aucun inconvenient à craindre, moins même que dans le terme *Semen*, dont l'Ecriture se sert en parlant de Jesus-Christ Nôtre-Seigneur, comme dans ces passages, *Semen Abrahe apprehendit: ex femine David*, ce qui signifie qu'il est du sang de David, & un des descendans de ce Prince & d'Abraham, nonobstant que ce même terme, quand on le compose de quelques autres; peut signifier la semence, selon la remarque très savyante du

H h h iij

1656.

PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

y verbos, con que se hallarè, significa la esperma dicha, como doctifsimamente lo advirtió el muy Reverendo P. Provincial de la Compañia de Jesus en su respuesta, à que se remite, y à la demonstracion que en esta razon exhibió.

En quanto al nombre *Membyrà*, con que las Indias llaman sus hijos y hijas, (porque en esta Lengua los varones usan de una palabra, y las mugeres de otra, para nombrar à sus hijos) significa propria y rigurosamente lo mismo que *Filius* en Latin, y *Hijo* en Castellano, como se dixò de la palabra *Tayrà*; y con ella las Indias llaman à sus hijos legitimos, y à los naturales y espurios, y à los adoptivos, y à los huerfanos que crian, y à los hijos de sus maridos de otras mugeres, y à todos los hijos y hijas de sus hermanos y hermanas, y sobrinos: a todos dizen *Chemembirà*. Lo mismo dizen las viejas à las niñas, las Caciquas à todas sus Indias; y las mismas niñas donzellas, aunque no han sido casadas, ni conocido jamas varon, con toda propiedad dizen à los hijos y hijas de sus hermanos, *Chemembirà*: de los arboles tambien, donde no se halla la inmundicia ni mala significacion alguna de las que dize el dicho Señor Obispo, sino como se dixò de *Tayrà*, que junrandosele otras palabras en diversa composicion tenga otro sentido. Pero en dicho Catecismo no le tiene, ni puede tener, como se ha dicho del nombre *Tayrà*. Y esto es lo, que los Indios han entendido y entienden en dichos vocablos, sin atender à otros sentidos.

En quanto al nombre *Tupà*, tiene menos dificultad, por que significa propriamente *Dios*, lo mismo que *Deus* en Latin, el Criador de

très Révérend Pere Provincial de la Compagnie de Jesus, dont le Seigneur Doien adopte le sentiment & la démonstration, dont il l'a appuiée.

Quant au terme *Membyrà*, dont les Indiennes se servent pour appeller leurs fils & leurs filles, (car dans cette Langue les hommes & les femmes n'usent pas du même terme) il signifie, dans le sens propre & rigoureux, la même chose que *Filius* en Latin, & *Hijo* en Castillan, comme il a été dit du mot *Tayrà*: elles appellent ainsi leurs fils, tant légitimes que naturels, bâtards & adoptifs, les orphelins qu'elles élevent, les enfans que leurs maris ont eus d'une autre femme, les fils & les filles de leurs freres, de leurs sœurs, & de leurs neveux. Elles leur disent à tous *Chemembirà*. Les vieilles femmes le disent aussi aux jeunes filles, les Epouses des Caciques à toutes les Indiennes, les filles mêmes, qui ne sont pas mariées, à leurs neveux & nièces: enfin, on dit *Chemembirà* en parlant des rejettons des arbres: & ce mot, non-plus que *Tayrà*, n'est sujet à aucun sens impur que leur impute le Seigneur Evêque, à moins qu'il ne s'en fasse un composé de quelques autres termes qu'on y joint. Mais ces termes composés ne se trouvent pas dans le susdit Catechisme, non-plus que ceux dont il a été parlé au sujet de *Tayrà*. Enfin, les Indiens, par ces deux mots, n'entendent que ce qui vient d'être dit, & ils n'y entendent rien de mauvais.

Il y a encore moins de difficulté pour le nom de *Tupà*, parcequ'il signifie proprement *Dieu*, & ce que nous entendons par le mot Latin

toda
fal
de
pru
da
que
fini
el P
prov
Pro
leyò
los
diga
prop
de l
Mar
tuvi
com
ze,
expl
affi
cula
rum
fo,
Ang

E
es e
toda
mo
y a
sus
mifi
Saca
func
Obi
mor
do a
ning
se h
bres
den
y T
que
puef

todas las causas, el Padre universal de todos, la fuente, y origen de todo lo criado, como bien lo prueba la demonstracion presentada, à que se remite. Y el dezir que significa Demonio, y estava definido en el Concilio Romano por el Papa Zacharias, muy bien ha provado lo contrario el dicho Padre Provincial en la respuesta, que se leyò suya en esta Junta. Y quando los hechizeros, fingiendose Dios, digan que son *Tupà*, no daña à la propiedad del nombre, como ni al de Dios, aunque Jupiter, Saturno, Martes, y todos los Dioses fingidos tuviesen este nombre. Por que assi como en el Symbolo de la Fé se dize, *Deum verum de Deo vero*, para explicar bien la deidad de Dios; assi en esta Lengua usan de la particula *Etè*, que es lo mismo que *Verum*, y para decir que es Dios falso, usan de la palabra *Aubae*, vel *Ang-ubae*.

En quanto à la palabra *Tubà*, que es el mismo que *Pater*, con que todos los hijos, assi legitimos, como naturales, espurios, entenados y adoptivos llaman a los, que son sus Padres, ò estàn en su lugar; lo mismo dizen à los viejos, y à los Sacerdotes y Curas, *Chetubà*. Y el fundamento, que tuvò el Señor Obispo para dezir que significa Demonio, diziendo lo havia declarado assi el Santo Papa Zacharia, es de ningun fundamento, por quanto no se halla tal declaracion; y los nombres, que el Santo Pontifico condenò, fueron otros, como *Tubuel* y *Tubuas*. De todo lo dicho consta que dichas palabras, como estàn puestas en el dicho Cathecismo y

Deus, le Créateur de toutes choses, le Pere universel de tout, la source & l'origine de tout ce qui est créé, comme le prouve très bien la démonstration qui a été présentée, à laquelle le Seigneur Doien se rapporte. Dire que ce mot signifie le Démon, & que le Saint Pape Zacharie l'a ainsi défini, le susdit Pere Provincial a fort bien prouvé le contraire dans sa réponse qui a été lue dans cette Junte; & quoique les Sorciers veulent se faire passer pour des Dieux, disant qu'ils sont *Tupà*, on n'en peut rien conclure contre la signification propre de ce mot, non plus que contre celle de *Deus*, qu'on a attribué à Jupiter, à Saturne, à Mars, & à tous les autres Faux-dieux. Et comme dans le Symbolo de la Foi on dit, *Deum verum de Deo vero*, pour expliquer mieux la Divinité du Pere & du Fils; aussi dans la Langue Guaranie on se sert de la particule *Etè*, qui dit la même chose que *Verum*, & pour dire un Faux-dieu, on se sert du mot *Aubae*, ou de *Ang-ubae*.

Enfin *Tubà* est le même que *Pater*. Les enfans légitimes, les naturels, les bâtards, ceux qui sont nés avant le mariage, & les adoptifs, nomment ainsi leurs Peres; les jeunes gens, quand ils parlent aux vieillards, les Paroissiens à leurs Curés & aux Prêtres, & à tous ceux qui leur tiennent lieu de Peres, disent *Chetubà*. Ainsi c'est sans aucun fondement que le Seigneur Evêque dit que ce nom est celui du Démon, & que le Saint Pape Zacharie l'a déclaré dans le Concile Romain, car les noms que le Saint Pontife a censurés sont *Tubuel* & *Tubuas*. De tout ceci, il résulte évidemment que ces termes, comme ils sont dans le Cathecisme de la Langue Guaranie,

doctrina de la Lengua Guarani, en su propia y rigurosa significacion no tienen, ni pueden tener sentido alguno malsonante, que pervierta la pureza, con que se explican los Mysterios de la Fé, que en el se enseñan; que son muy propias y significativas de los dichos Mysterios, y no ay otras mas propias en la dicha Lengua; y juzga que es imposible que los Indios los pueden entender, sino con dichas palabras, como la experiencia lo ha mostrado. Y assi no ay razon para borrarlas, ò testarlas del dicho Cathecismo; antes si muchas para que no se haga novedad: y es facil de defenganar a los Indios, que han oydo lo que el dicho Señor Obispo dezia, con dezir que su Illustrissima no sabia la Lengua, y no havia oydo bien.

Y en quanto à la censura de hereticas, que el Señor Obispo les dava, dixò que dichas palabras, segun y como estàn en dicho Cathecismo, estàn libres de dicha censura, assi por lo dicho, como por estar ya examinadas y aprovadas, no solo en estas Provincias, sino en todo el estado del Brasil, como consta del Cathecismo impresso, que se presentò en esta Junta, y averlas aprovado dos Synodos Diocesanos, donde presidieron tan Santos Prelados, y se hallaron tantos varones doctos y peritos en dicha Lengua, y todos unanimes y conformes las aprobaron; que aunque su determinacion y aprovacion no es infallible, pero es de grande autoridad: de donde se faca un argumento muy provable, cuya Doctrina siendo tan provable, no se puede censurar,

n'ont & ne peuvent avoir dans leur propre & rigoureuse signification rien qui soit mal sonnante, & qui blesse la pureté avec laquelle on doit expliquer les Mysteres de la Foi, qu'on y enseigne; qu'au contraire, ils ont un sens très propre & très significatif de ces Mysteres, & que la Langue Guaranie n'en a point qui le soient davantage: qu'il est impossible que les Indiens puissent comprendre ce qu'on leur enseigne de ces mêmes Mysteres, si on en emploie d'autres, ainsi que l'expérience l'a fait connoître: qu'il n'y a donc point de raison de vouloir les retrancher du susdit Cathecisme, & qu'il y en a beaucoup pour les y conserver: qu'il est aisé de défabuser les Indiens, à qui on a dit ce que ledit Seigneur Evêque prétendoit, en les avertissant que ce Prêlat ne savoit pas leur Langue, & n'avoit pas bien entendu ce qu'on lui en avoit dit.

Quant à la qualification d'hérétiques que le Seigneur Evêque leur donnoit, il a dit qu'elle ne convient pas à ces termes, tels qu'ils sont employés dans le Cathecisme; tant parcequ'ils ont été examinés & approuvés, non-seulement dans ces Provinces, mais encore dans tout le Brésil, comme en fait foi le Cathecisme imprimé, qui a été présenté à cette Junta, que pour l'avoir été tout d'une voix dans deux Synodes de ce Diocèse, composés de tant de Personnes si savantes & si habiles dans la Langue, & présidés par de si saints Prélats: que si leur décision n'est pas infallible, elle est du moins d'une grande autorité, & fournit un argument très probable, que ces termes ne peuvent être condamnés ni frappés d'aucune censure théologique, ni comme hérétiques, ni

ten
theo
rone
Rom
men
Saur
de es
do a
Vas
re d
fos,
Esto
siem

Se
E
cific
Leng
sido
tores
dido
noti
mier
bien
su S
verfi
lagre
bita
Ora
el C
las C
tos,
genc
cion
ning
nifi
perib
dich
Leng
Syno
la,
cho
las

(a)
conf

cenfurar, ni condenar con cenfura theologica, como es heretica, ni erronea ò otra femejante, fino por el Romano Pontifice, como doctiffimamente lo prueva, el Doctór Antonio Saura en fu *Voto Platonis*, cap. 12, de *examine Propositionum*, feguiendo a Suarez, Turriano, Toletó, y Vafquez, y à otros Doctóres, y refiere diverfas Bulas y Decretos y cafos, que demueftran esta verdad. Esto dixò fer fu parecer, y el que fiempre ha tenido en esta razon.

ni erroneas, ni comme autre chofe femblable, fi ce n'eft par le Pontife Romain, ainfi que l'a doctement prouvé le Docteur Antoine Saura dans fon *Votum Platonis*, c. 12, de *examine Propositionum*, en quoi il a fuivi Suarez, Turrien, Toler, Vafquez & d'autres Docteurs, & il cite plufieurs Bulles, Décrets & Décifions qui démontrent cette vérité. Le Seigneur Doien finit en difant que tel a toujours été fon fentiment fur le fujet propofé.

1656.

PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

Sentiment du R. P. Gardien des Peres de S. François (a).

EL Padre Fray Pedro de Villafanti, del Orden Serafico de San Francisco, Difinidor preterito, y Guardian actual defto Convento, y gran Lenguaraz, como nacido y criado en esta Tierra, dixò que con aver fido grandiffimo el defvelo y cuidado de los primeros Padres Fundadores y Popladores defta Provincia del Paraguay, en averiguar lo candido y puro de las razones y palabras de la Lengua Guarani, para dar noticia à los primeros Gentiles, en la Conquifta efpiritual, del conocimiento de los Myfterios de nuefta Santa Fé Catholica, para bautizarlos bien intruidos, tomò à fu cuydado el R. P. Fray Luis de Bolaños, de fu Sagrada Religion, varon à todas luzes Apoftolico, y zelofo de la conversion de las almas, obrando por el fu Divina Mageftad muchos milagros, con que facilitò la conversion de los Barbaros Guaranies Habitadores defta Provincia del Paraguay, y costandole mucho trabajo, Oracion y Meditacion, y traduxò en la Lengua de los dichos Guaranies el Cathecifmo, que fe ha mostrado; que es el Original, donde eftàn las Oraciones del *Pater noster*, *Ave Maria*, *Credo*, los diez mandamientos, y los cinco de la Iglesia, y confefionario neceffario, y la inteligencia y explicacion de los Myfterios de la Santa Trinidad y Encarnacion del Verbo Eterno, fin cuyo conocimiento no es poffible falvarfe ninguno, pues ante todas cosas es obligado à fer fiel y Catholico: *Quam nifi quisque integram inviolatamque fervaverit, absque dubio in aeternum peribit.* Y no obstante lo limpio y Catholico del dicho Cathecifmo, y dicha traduccion mirada y remirada, y exputgada por hombres Doctos en Lengua de Indios, y grandes Theologos que la aprobaron, y en el Synodo que celebrò el Ilustriffimo Don Fray Martin Ignacio de Loyola, hijo de la Serafica Religion, fe mandò que dichas Oraciones y dicho Cathecifmo en la dicha corrieffen en toda esta Provincia, y con ellas y por el fe enfeñaffe à los recién convertidos, con que fe facilitò

(a) Je n'ai pas cru qu'il fût néceffaire de traduire ce Discours, qui est parfaitement conforme à l'Ecrit du Provincial des Jéfuites, & au Sentiment du Doien.

la conversion de los dichos naturales , y de tiernos en la fé se hizieron en breve muy maduros en ella (que de otro manera fuera imposible que llegarán en breve al conocimiento de Misterios tan altos). Lo mismo se mandò en el Synodo , que celebrò el Ilustrissimo Don Fray Christoval de Aresti , con palabras gravissimas en una session de lo dicho Synodo , à que se remite , pues ambos se han presentados : y assi los Curas , Predicadores y Missioneros Apostolicos hasta aora han instruido y enseñado por el dicho Cathecismo a los dichos Naturales con mucho aprovechamiento dellos.

Pero no han faltado mordedores y ladridos de furiosos canes contra algunas palabras de las dichas Oraciones y Cathecismo , diciendo son hereticales ; que sin ser Lenguaraces se atrevieron à calificar temerariamente lo que no entendian , informados de interpretes simples è ignorantes , deseosos mas de dar gusto , que de acertar. Y por aver sido llamado , como natural desta Ciudad de la Assumpcion , à la Junta que se ha formado por orden del Señor Doctor Don Juan Blasquez de Valverde , Oydor de la Real Audiencia de la Plata , Governador y Capitan General desta Provincia del Paraguay , por comission particular del Ilustrissimo y Reverendissimo Señor Don Alonso Ocon , Arçobispo de la Plata , para averiguar y examinar si las quatro palabras , *Tupà* , *Membirà* , *Tayrà* y *Tubà* , que estan en dichas Oraciones y Cathecismo , sean hereticales , dixò por lo que le tocava , como Lenguaraz que es , y haver mamado esta Lengua , y conferido non una , sino muchas vezes en las Reducciones y Doctrinas de su Religion , la significacion de dichas palabras , y siempre las ha hallado puras y sinceras , limpias y sin ningun dolo , doblez y mal sentido ; como se verà en la palabra *Tupà* , que quiere dezir *Dios* , y no Demonio y Idolo , ni Hechizero ; por que en la dicha Lengua Guarani el Demonio tiene su nombre , y los Indios le llaman *Aña* , y le llaman assi hasta aora y le ilamaron siempre : al hechizero llaman *Payé* : pues como se atreven à interpretar mal ? Y buelve à dezir que *Aña* , es Demonio , y *Payé* , Hechizero , y *Tupà* , Dios ; que bien entendida esta palabra *Tupà* en su propia y rigurosa significacion quiere decir Padre universal y fin de todas las cosas ; por que *Tubà* quiere dezir *Padre* , y *Pà* quiere dezir *universale* , ò *acòbò* , y Dios Nuestro Señor se nombra *principium & finis* , de modo que por ningun camino , ni significacion esta palabra , puesta en el dicho Cathecismo es , ni puede ser escrupulosa , ni malfonante , sino santa , buena , y significativa del Dios verdadero , que con esta palabra han dado à conocer los Predicadores à los Indios desta Tierra.

Demas desto como podran los Predicadores y Missioneros Apostolicos enseñar à estos Indios recién convertidos los Misterios de nuestra Santa Fé en la Lengua Española , ò en Latina ? Es forçoso que sean enseñados y instruidos en proprio idioma y Lengua Guarani : y si dichos mordedores hallan por no limpias las palabras *Tayrà* y *Membirà* , como supieron calumniar , y descaron enmendar como Lenguaraces Guaranes , por que adicionando por hereticales las dichas palabras , no pusieron ot s en el dicho Cathecismo catholicas y limpias ? No valè , diràn , que por

corte
Latin
Filiu
Espir
do er
que
ciones
tra S
entre
de v
Tayr
difer
que
pitos
forni
del r
comp
que
fuert
que
Filiu
Tayr
Hijo
En
fu c
perv
del
hijo
aque
Mar
nun
giti
habl
go p
de l
no
dize
el P
Eter
Tay
mem
clar
labr
bien
para
oye
que

cortedad de la Lengua. Tampoco vale, por que vemos que en Lengua Latina, como en nuestra Española el Eterno Padre llama *Hijo* al verbo: *Filius meus es tu*: y en Cathecismo Español dezimos *Padre, Hijo, y Espiritu Santo*. Y el casado llama à sus hijos con la misma palabra, siendo engendrados por obra de varon: los Confessores llaman *Hijos* à los que confiesan; con que una misma palabra significa diferentes generaciones, la Eterna del Verbo, y la Temporal. La Virgen Santissima nuestra Señora llamó *Hijo* à Nuestro Señor Jesus Christo, quando le hallò entre los Doctores; *Fili, quid fecisti nobis sic?* Y no le engendrò por obra de varon, sino por obra del Espiritu Santo. Assi en la Lengua Guarani *Tayrà* quiere dezir *Hijo*, lo mismo, que en Latin *Filius*, sin que aya diferencia alguna. Esto es evidente, por que el Padre llama à su Hijo, que engendrò con virru seminal *Chetayrà*, los Predicadores en los Pulpitos dizen lo mismo, *Chetayretà*, y no los han engendrado por copula fornicaria: el viejo llama al moço *Chetayrà*: en ahijando mucho la caña del maiz, dizen *Abatiray*; con que es visto que esta palabra *Chetayrà* comprehende genericamente muchas especies de hijos, de la misma fuerte que la palabra *Filius* en Latin, y en Romance, *Hijo*. Y de la misma fuerte que en estas dos Lenguas no se halla inconveniente, ni la ay en que llamamos à Christo Nuestro Señor Hijo de la Virgen, ò en Latin *Filius Mariae*, tampoco la ha de aver en la Guarani en esta palabra *Tayrà*, que significa lo mismo que en Latin *Filius*, y en Romance *Hijo*.

En lo que mas aprietan los adicionadores, y en lo que mas muestran su dañada intencion, es en la palabra *Membirà*, que con inreccion perversa, y como malos interpretes, parten la palabra, separando el *Mem* del *birà*, con que construyen diabolicamente, diziendo quiere decir hijo de polucion, havido entre hombre y muger, por que explican que aquel *Me* es Marido, y junto todo *Membi* quiere dezir hijo de tal Marido: mal entretenimiento de partidores. Pregunto: la muger que nunca fue casada, ni jamas tuvo Marido, y llegó à tener un Hijo ilegítimo, como lo llamarà? es fuerça que diga *Chemembi*, por que assi habla la muger todo lo que es hijo, aunque no aya tenido marido: luego perversa es la significacion, que le dan. Pruevase con el Lenguaje de los Indios del Perú, que el varon llama à su hijo *Churi*, y la muger no usa deste nombre, y llama à su hijo *Guagua*; y en el Cathecismo dizen *Dios Yaya, Dios Churi*; y ordinariamente el Español llama por el Perú à qualquier Indio que topa, *Yaya*. Y no obstante esto llaman al Eterno Padre *Dios Yaya*. En esta Lengua Guarani el varon llama al hijo *Tayrà*, y la muger dize al hijo *Chemembi*, la tia al sobrino llama *Chemembi*, y la vieja à qualquiera menor de edad, *Chemembi*; con lo qual claramente verá qualquiera de mediano entendimiento, que estas dos palabras *Tayrà, Chemembirà*, son generales, con que significa y declara muy bien la filiacion, no solo natural, sino del Espiritu, pues engendramos para Dios à los que convertimos y enseñamos; y no fuera razon que oyendo los Indios desta Provincia explicar à un Predicador el gozo que tuvo la Virgen Nuestra Señora, quando hallò à Christo Señor Nuestro

lxxxvj] P I E C E S J U S T I F I C A T I V E S

entre los Doctores, y gozosa le dixò, *Fili, quid fecisti nobis sic?* Palabras son de la Virgen. Predicandolas y explicandolas Predicador à estos Indios en su Lengua Guarani, es fuerza que sea usando desta palabra *Chemembi*, que corresponde à aquella palabra *Fili*, &c. Si no hablasse con esta propiedad, seria irrision de los mismos Indios, y no haria fruto.

Y à me parece que todos los, que considerarán lo dicho, ocharán de ver, si están desnudos de passion, y ven la propiedad de las palabras, que no son hereticas: sino, busquen otras para dar à entender al recién convertido quien es el Padre, el Hijo, el Espíritu Santo. Es forzoso enseñarles à perfilar en su mismo idioma; aqui en esta Provincia del Paraguay, para que lo entienda, se ha de dezir forçosamente *Tubà, Tayrà, Espiritu Santo, rera pipe*, que quiere dezir en Español: *en el nombre del Padre, y del Hijo, y del Espíritu Santo*. Y a los Negros, conforme à su Catecismo, les preguntamos *Zambi Sai?* quien es Dios? *Zambi Tatà, Zambi Mona, Zambi Espiritu Santo*, persona citato, *Zambi mori quiabo*; y vemos que en esta Lengua no es indecente llamar à Dios *Zambi Tatà* el Padre, y al Hijo *Zambi Monà*, con que con esto lo entenderán, y de otra manera se quedarán ayunos de los Misterios de nuestra Santa Fé y Religion Christiana: con que se echarà de ver que asistiò Dios al V. P. Fray Luis de Bolaños con particulares auxilios, y le diò aqueste don, para que no errasse en cosa de tanta importancia, como es la salvacion de las almas; y si sintiera lo contrario, como varon perfecto que era, à la hora de la muerte se retratarà: antes a esta hora hizo Dios maravillas por su siervo. Vi lo por mis ojos, hallè me à su muerte.

Con que pueden los Doctos atender à estas explicaciones, que en este papel van, sin partir los vocablos, y sin separar la razones; por que si en todas las Lenguas, que usamos, queremos partir palabras, y truncar razones, las hablaremos poco honestos y nada modestos. Si el Español divide esta palabra *Tabernaculo*, no hablarà limpio, sino espessissimo; partida será mal dicho que un Santo estè en lo partido y separado del Tabernaculo. Y en Latin decimos *Summus Pontifex*, dirà *Sum mus*, soy raton. Y assi suplico que atiendan los Doctos à esto, con que las significaciones de las palabras son muy puras y limpias de las oraciones de la Lengua del Paraguay, que, es assi, el Santo Padre Fray Luis de Bolaños, mas de treinta años antes que los Religiosos de la Compañia de Jesus entrarán en estas Provincias, enseñò con expressa orden del Synodo que celebrò el Illustrissimo Don Fray Martin Ignacio de Loyola, y despues con particular orden y mandato del venerable Dean y Cabildo, *Sede vacante*, deste Obispado del Paraguay; y lo mismo profeguieron los Religiosos de la Compañia de Jesus por las mismas palabras, como quienes tenían un mismo espíritu de la salvacion de las almas; y assi no añadieron, ni quitaron à las dichas Oraciones y Catecismo nada, sino que como hombres Doctos observaron y guardaron, y hasta agora observamos todos los que tenemos Doctrinas, lo que ordenaron y dispusieron dos Synodos deste Obispado: que es cosa recia dar à entender que en ellos no

asistió el Espíritu Santo, y que aquellos no fueron Obispos legítimos, y que todos erraron: pero yo creo fiel y verdaderamente que asistió el Espíritu Santo: *Ubi duo vel tres congregati fuerint in nomine meo, in medio eorum sum*. No fuere bien, Señor, para cosa de tanta importancia hazer otra Junta y Synodo? y no oponerse de cabeça, y sin autoridad alguna a los dichos Synodos? y Catecismo aprobado en ellos, con parecer solo de hombres ignorantes en la Lengua, en lo positivo, y escolastico.

Y por que se vea quan sin modo se han adicionado y hereticado las palabras dichas, noten los entendidos y desapasionados la adición, que se dà à la palabra *Tubà*, que quiere decir, en su propia significacion *Padre*; y aunque la quieren partir y estrujar, no le han de hallar otra significacion, que la de Padre. Y querer condenar por heretica esta palabra *Tubà*, por que condenò el Pontifice Zacharia unos nombres de Angeles por Demonios, y que en ellos y entre ellos estuvo la palabra *Tubà*, es sin ningun fundamento, por que unos de los Angeles condenados por dicho Concilio se llamava, ò se llamavan *Angelus Tubuel*, y el otro, *Angelus Tubuas*. Que tiene que ver Judas con Juan Lopez? Es lo mismo *Tubuel*, *Tubuas* que en el Paraguay *Tubà*? no por cierto, por que son diferentes los nombres y sílabas de que se componen, y diferente la significacion de cada nombre. Y es posible que quepa esto entre Christianos, hombres religiosos, doctos?

Aviendo tanto por conquistar en estas Indias Occidentales, que no han visto Españoles, aunque han tenido noticia dellos, en que Lengua los hemos de enseñar? que aun Dios Nuestro Señor nos habla en nuestra Lengua para que le entendamos; y para que sepamos que tiene hijo, dixò por su Propheta en el capite 66, num. 9, *Numquid ego, qui alios parere facio, non pariam? dicit Dominus. Si ego qui generationem ceteris tribuo, sterilis ero, ait Dominus Deus tuus*: y de la Virgen Santissima dize San Lucas, *Peperit Filium suum primogenitum*; con que se acomoda Dios à nuestro lenguaje, para darse à conocer. Y echarà de ver el docto que este verbo *pario*, significa parir la muger de su marido; y significa parir sin muger, como Dios; y significa parir la muger sin ayuntamiento de varon, como la Virgen Santissima Señora Nuestra, que parió por obra del Espíritu Santo; y significa parir los montes. No ha servido de otra cosa en este Obispado el reparo de las dichas palabras, que de escandalo.

Tupà es Dios; el Indio assi lo entiende como cosa superior, y sobre todas las cosas. Que al Demonio llama el Indio *Aña*, y al hechizero, *Payè*, y pues que tanto desean adicionadores destas palabras, dennos otras para explicar à los Indios recién convertidos los articulos de la Fé, y a los antiguos Indios Christianos, que no saben que su Lengua, por estar apartados del comercio de los Españoles: y si no saben bien la Lengua, fúierense à los que la saben, y tanto la especularon, como el Santo Padre Fray Luis de Bolaños, para sacar à luz el dicho Catecismo: *Docti sciant, Indocti credant*. Y assi concluyo, con que el dicho Catecismo, que se ha presentado, es el que despues de muchos ayunos, oraciones y disciplinas, hizo y traduxo en la Lengua Guarani para la enseñanza destes

1656.

PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

lxxxviii) PIECES JUSTIFICATIVES

Naturales el dicho muy Reverendo Padre, habiendo consultado, y conferido con los mejores Lenguaraces desta Tierra, que es el que siempre se ha usado en la Doctrina y enseñanza de los Indios en execucion de los Synodos de este Obispado, que han mandado que por este Catechismo, y no por otro, sean los Indios enseñados y instruidos en nuestra santa Fé Catholica; y que no ay inconveniente en que se profiga; y lo huviera muy grande con qualquier mudança en la fragil naturaleza y condicion destos Indios, si se hiziesse qualquer novedad en los terminos y vocablos, con que han venido en conocimiento del verdadero Dios; y que no entiendan en dichas palabras cosa que sea malsonante, ni contraria à nuestra santa Fé Catholica, ni que merezca censura alguna. Esto dixò ser su parecer en lo, que se ha consultado en la Junta.

Sentiment des autres Personnes qui compoisoient la Junte.

TODAS las demás Personas, que se hallaron en la dicha Junta, que son el Licenciado Pedro de la Cabex, Governador Ecclesiastico que ha sido deste Obispado; el Licenciado Estevan de Ibarrola, Cura de la Cathedral; el Licenciado Francisco Cavallero Baçan, Cura de la Paroquia de la Annonciacion desta Ciudad; el Licenciado Pedro de Mendoza, Cura y Vicario del Pueblo y Doctrina de Yaguaron; el Maestre de Campo Garcia Moreno; el Capiran Francisco de Espindola Santa Cruz, dixeron todos unanimes y conformes que sentian lo mismo que el Señor Dean y el dicho Padre Gardian, y que aquella era la verdad, y se conformavan uniformemente: y añadieron algunas razones en su confirmacion.

El dicho Licenciado Pedro de la Cabex dixò, que habiendo salido à visitar este Obispado unas vezes, acompañando el Ilustrissimo Señor Don Fray Christoval de Aresti, Obispo desta Provincia, haciendo oficio de Secretario suyo, y otras como Visitador nombrado para el dicho efecto, siempre hallò que to-

TOUTES les autres Personnes qui se trouverent dans ladite Junte, à favoir, le Licencié Pierre de la Cabex, ci-devant Juge Ecclesiastique de cet Evêché; le Licencié Etienne de Ibarrola, Curé de la Cathédrale; le Licencié François Cavallero Baçan, Curé de la Paroisse de l'Annonciation de cette Ville; le Licencié Pierre de Mendoza, Curé & Vicaire d'Yaguaron; le Mestre de Camp Garcia Moreno; le Capitaine François de Espindola de Santa Cruz, ont unanimement dit qu'ils étoient du même sentiment que le Seigneur Doien & le susdit Pere Gardien; que ce sentiment étoit selon la vérité; & qu'ils s'y conformoient d'un commun accord. Ils apportèrent quelques raisons pour l'appuier.

Le Licencié P. de la Cabex dit qu'étant allé à la suite de l'Ilustrif. seigneur Don Christophe de Aresti, Evêque de cette Province, en qualité de son Secrétaire, pour faire la visite de ce Diocèse, & que l'ayant faite d'autres fois comme Visiteur nommé à cet effet, il avoit trouvé par-tout que les Curés ne se ser-

dos lo
dios p
no po
los Re
Jesús
Señor
do à
Govern
nomb
triffim
no de
dios e
conten
no usa
por la
do este

El I
ro Baç
pagnò
Fray C
fue à
rana,
en tod
thecifr
añadiò
alterò
se ha
hasta e
y muy
con fa
remor
rehè ca
jurar;
haver
con q
à Dios
Castel
nocen
dado
niendo
Dios
Lengu
teza y

voqua
toute l

dos los Curas enseñavan à los Indios por el dicho Cathecismo, y no por otro; y lo mismo hazian los Religiosos de la Compañia de Jesus en los pueblos, que el dicho Señor visitò. Y ultimamente saliendo à visitar este Obispado como Governador y Vicario General por nombramiento y facultad del Ilustrissimo Señor Don Fray Bernardino de Cardenas, hallò que los Indios estavan desconsolados y poco contentos, por haver mandado que no usassen dichas quatro palabras, por la novedad que les havia causado este mandato.

El Licenciado Francisco Cavallero Baçan dixò que tambien acompañò al dicho Señor Obispo Don Fray Christoval de Aresti, quando fue à visitar las Doctrinas del Parana, y otras deste Obispado, y en todas viò que se usava deste Cathecismo, y no de otro alguno; y añadió que despues que se inovò y alterò las dichas quatro palabras, se ha reconocido en los Indios, hasta en los muchachos, una liberrad y muy grande dissolucion en jurar con facilidad por Dios, diciendo sin temor ni respecto à cada passo *Dios rehè catù*, que es lo mismo que jurar; y que la causa juzga ha sido haver quitado el nombre *Tupà*, con que conocian y reverenciavan à Dios; y puesto en su lugar en la Castellana *Dios*, que como no conocen, ni saben su propiedad, han dado agora en este vicio, no teniendolo antes, por nombrar à Dios con el nombre, que en su Lengua explicava la dignidad, alteza y divinidad de Dios.

voquassen sous un nom qui dans toute la dignité, la grandeur & la divinité de Dieu.

voient point d'autre Catéchisme pour instruire les Indiens, que de celui dont il s'agissoit; que les Pères de la Compagnie de Jesus en usoient de même dans leurs Réductions, lorsqu'il accompagna le dit Seigneur Evêque dans la visite qu'il en fit; qu'ayant été depuis nommé Gouverneur, Proviseur & Vicaire Général du même Diocèse par l'Ilustrissime Seigneur Dom Bernardin de Cardenas, il trouva partout les Indiens dans la désolation, & inconsolables de ce que le dit Seigneur Evêque avoit défendu de servir des quatre termes susdits, ne pouvant digérer cette innovation.

Le Licencié François Cavallero Baçan dit qu'il avoit aussi accompagné le susdit Seigneur Evêque Dom Christophe de Aresti, dans une visite des Doctrines du Parana, & de plusieurs autres de ce Diocèse; que par-tout il avoit vu qu'on ne faisoit usage que du seul Catéchisme du Pere de Bolaños; & il ajouta que depuis l'innovation qu'on avoit faite en changeant les quatre susdits termes, on a reconnu dans les Indiens, même dans les enfans, une très grande licence, beaucoup de dissolutions & de facilité à jurer le nom de Dieu, disant sans crainte ni respect à tout moment *Dios rehè catù*, qui est une espece de jurement, & qu'il juge que la cause de ce désordre vient de ce qu'on leur a interdit le nom de *Tupà*, qui leur faisoit connoître ce que c'est que Dieu & leur imprimoit un grand respect pour lui, & substitué celui de *Dios*, dont ne connoissant pas la propriété, ils sont tombés dans une vicieuse habitude; & cela parcequ'on n'a pas voulu qu'ils leur Langue leur faisoit entendre

1656.

PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

1656.
PIECES
DE L'EXAMEN
DU
CATECHISME
GUARANI.

El Licenciado Pedro de Mendoza dixò que los Indios de su pueblo, como oyeron lo que el Ilustrísimo Señor Don Fray Bernardino de Cardenas dezia que *Tupá* significava Demonio, y estava condenado por el Papa Zacharias, han temido, y lo mismo ha sucedido a algunos Españoles; pero que antes de esto no se havia oydo ni hecho reparo alguno en la propiedad de las dichas palabras; y que juzga que no se debe hazer, sino que se continué la enseñanza destes Indios por el dicho Catechismo.

* El Maestro de Campo Garcia Moreno dixò que se hallò presente muchas vezes, quando el dicho venerable Padre Fray Luis de Bolaños escriuia varias cartas al Capitan Escobar, famosísimo Lenguaraz desta Lengua Guarani, consultandole sobre la propiedad de algunas palabras que ponía en dicho Catechismo, y el dicho Capitan le respondia aprovando y confirmando las palabras, que se hallan en dicho Catechismo, y que sabe es el mismo, que hizo el dicho Padre Fray Luis de Bolaños.

Y finalmente concluyeron todos en que las dichas palabras no tienen error, ni sentido alguno mal sonante ni contrario à nuestra Fé Catholica; y que por ellas, y no por otras, han venido los Indios desta Provincia al conocimiento del verdadero Dios; y qualquier mudança y novedad fuera peligrosa en gente de tanto poco discurso, como esta. Y que esto era lo que sentian; y lo firmaron, Doctor D. Juan Blasquez de Valverde, el Doctor Adrian Cornejo, Licenciado Don Gabriel de

Le Licencié Pierre de Mendoza a dit que les Indiens de la Bourgade, quand ils eurent appris que l'Ilustrissime Seigneur Dom B. nardin de Cardenas disoit que *Tupá* étoit le nom d'un Démon, & avoit été condamné par le Pape Zacharie, avoient été saisis de crainte, & que la même chose étoit arrivée à quelques Espagnols, qui n'avoient jamais auparavant oui dire rien de pareil, ni former le moindre doute sur la propriété de ces quatre termes: qu'il juge qu'on n'en doit faire aucun, mais qu'il faut continuer à instruire les Indiens en suivant le susdit Catechisme.

Le Mestre de Camp Garcia Moreno a dit qu'il s'étoit souvent trouvé present lorsque le vénérable Pere Louis de Bolaños écrivoit au Capitaine Escobar, célèbre par la grande connoissance qu'il avoit de la Langue Guaranie, pour le consulter sur la propriété de quelques termes qu'il emploioit dans le susdit Catechisme, qu'il fait certainement être le même Catechisme dont il s'agit, & le même que le susdit Pere Bolaños a composé, & que le susdit Capitaine approuvoit & confirmoit tous les termes qu'il emploioit.

Tous enfin conclurent que les quatre termes susdits ne renfermoient aucune erreur contre la Foi, & ne pouvoient avoir aucune signification mal sonnante; qu'on n'en a jamais employé d'autres pour faire parvenir les Indiens de cette Province à la connoissance du vrai Dieu; & que parmi des nations d'un génie aussi borné que le sont celles-ci, il seroit dangereux de faire aucun changement en cette matiere, & d'y introduire aucune nouveauté. Tous aiant déclaré que c'étoit

DE L'HISTOIRE
de Peralta , Fray Pedro de Villafanti
Pedro de Mendoza , Francisco
Cavallero Bazan , Pedro de la Ca-
bex , Estevan de Ibarrola , Garcia
Moreno , Francisco de Espindola de
Santa-Cruz :

Ante mi ,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON ,
Escrivano de Su Magestad.

DU PARAGUAY. lxxxxj
c'étoit-là leur avis , ils le signèrent
en cet ordre : Le Docteur Dom Jean
Blasquez de Valverdé , le Licencié
D. Gabriel de Peralta , Frere Pierre
de Villafanti , Pierre de Mendoz-
ze , François Cavallero Baçan , Pier-
re de la Cabex , Erienne de Ibarro-
la , Garcia Moreno , François de
Espindola de Sainte-Croix :

En ma présence ,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON ,
Ecrivain de Sa Majesté.

SUIVENT , dans l'Imprimé , la Requête du Pere François Dias Taño ,
Recteur du College de la Compagnie de Jesus de la Ville de l'Assomp-
tion , pour avoir autant Copies collationnées par l'Ecrivain du Roi de
tous les Actes de la Junte ;

LE Décret rendu par le Seigneur Dom Blasquez de Valverdé , pour
qu'il lui soit fait droit ,

Et les différentes Légalisations de toutes ces Pieces en divers lieux :



PREMIERE SENTENCE

D E

DOM JEAN BLASQUEZ DE VALVERDÉ,

AU SUJET DES MINES D'OR.

COPIÉE SUR L'IMPRIMÉ.

1657. **P**REMIERE SENTENCE DE DOM JEAN BLASQUEZ DE VALVERDE AU SUJET DES MINES D'OR.

EN la causa, y diligencias que se han hecho por delacion de Domingo Indio, que en la Provincia del Tucuman dixo y publicò, no solo de palabra, sino tambien por escrito en un mapa y pintura, que està en estos autos a fojas diez, que aviendose embiado al Señor Doctor Don Francisco de Nètares Marin, del Consejo de Su Magestad en el Supremo de las Indias, Presidente y Visitador de la Real Audiencia de la Plata, dandole noticia de lo que este Indio dezia, me le entregò a mi, para que averiguasse la verdad de lo que contenia, en razon de que los Padres de la Compañia, que residen y estàn ocupados en la Prédicacion del Evangelio, y conversion de los Indios Infieles, en las Provincias del Parana y Uruguay, tenian minerales y pesquerias de oro, y le sacavan, defraudando de Su Magestad sus derechos Reales; publicando assimismo, que sabia, y conocia el lugar, y sitio de los dichos Minerales, por averlos visto, y estado en ellos, y aprendido en dicha Provincia el uso de las armas de fuego, y manejo dellas, de los dichos Padres, que se le enseñaron; que fue causa

SUR le Procès qui a été mù, & les Enquêtes qui ont été faites au sujet de l'accusation de Dominique, Indien, non seulement de vive voix, dans la Province du Tucuman, mais encore par un Ecrit accompagné d'une Carte & d'un Plan qui sont au Procès, folio 10, & qui avoient été envoiés au Seigneur Docteur Dom François de Nètares Marin, Conseiller du Roi au Conseil Suprême des Indes, Président & Visiteur de l'Audience Royale de la Plata, avec un compte fidele de ce qu'avoit déclaré le susdit Dominique, & que ledit Seigneur nous a remis, afin que nous puissions vérifier ce qui y étoit avancé, que les Peres de la Compagnie de Jesus, qui travaillent dans les Provinces du Parana & de l'Uruguay à la prédication de l'Evangile, & à la conversion des Indiens infideles, y ont des Mines, d'où ils tirent de l'or, & y fraudent les droits de Sa Majesté, selon que ledit Dominique l'a publié, assurant qu'il connoissoit le lieu où étoient ces Mines, qu'il y avoit demeuré, qu'il les avoit vûes, & même que dans ladite Province il avoit appris des Peres de la Compagnie à manier les armes

DE L'HISTOIRE DU PARAGUAY. lxxxiiij

para que avienoselo yo oydo dezir y testificar en la Ciudad de Santiago de la Provincia del Tucuman, viniendo por orden de Su Magestad a gobernar esta del Paraguay, y y señaladome en la declaracion que hizo, los lugares y partes donde dixo se sacava en la Reduccion de la Concepcion, que es la primera y la mas antigua de la dicha Provincia del Uruguay, en presencia del Illustrissimo y Reverendissimo Señor Don Fray Melchor Maldonado Saavedra, Obispo del Tucuman, en cuyo servicio estava, y me le entregò, para que lo traxesse conmigo, preso y a buen recaudo, para llevarlo a la dicha Provincia, y lugares por el señalados, como en efecto le traxe y llevè a ella, para las diligencias que con èl se hizieron.

Las quales vistas, y consideradas, y todo lo que en esta razon se ha hecho y obrado en la visita de las dichas Provincias del Parana y Uruguay, y la confesion que judicialmente ha hecho, retractando sus delaciones, diziendo aver mentido en ellas, y hechas por las causas que en ellas refiere; y estar averiguado, no solo por su confesion, sino tambien por las personas que le conocen desde su niñez, no aver estado jamas ni puesto sus pies en la dicha Provincia del Uruguay; y convencido asimismo *per evidentiã rei*, que en el lugar que señalò, no se hallaron las minas, ni rastro dellas, ni señal de que las huviesse avido, ni los castillos, murallas, y soldados que las guardavan, que refiere en el dicho mapa y pintura, ni ser de los Indios que enseñan y doctrinan los dichos Padres, vistos, &c.

à feu, & à en faire usage. Après l'avoit entendu nous-mêmes dire toutes ces choses, qu'il a attestées devant nous dans la Ville de Santiago de la Province du Tucuman, lorsque nous venions par ordre de Sa Majesté pour gouverner cette Province de Paraguay, & après que, dans la déclaration qu'il fit en présence de l'Illustrissime & Révérendissime Seigneur Dom Melchior Maldonado Saavedra, dont il étoit domestique, il eut marqué & dessinè les endroits, d'où il disoit que l'on tiroit de l'or dans la Réduction de la Concepcion, la premiere & la plus ancienne de la Province d'Uruguay; ledit Seigneur nous le remit pour le mener avec nous, bien gardé dans ce País: ce que nous avons fait à dessein de ne manquer à rien pour vérifier les faits, comme il est arrivé.

Ayant donc tout vû, considéré tout ce qui avoit rapport à cette affaire, & fait toutes les diligences nécessaires dans la visite des susdites Provinces du Parana & de l'Uruguay, après avoir reçu l'aveu & la rétractation que ledit Dominique a fait en Justice des calomnies qu'il avoit publiées, confessant que tout ce qu'il avoit dit étoit faux, & qu'il y avoit été engagé par les motifs qui sont rapportés au Procès; le tout étant vérifié non seulement par sa propre confession, mais encore par la déposition de personnes qui le connoissent depuis son enfance, lesquels assurent qu'il n'a jamais mis le pié dans la susdite Province d'Uruguay; de plus, étant convaincu par l'évidence du fait qu'il ne s'est trouvé aucune Mine dans les endroits qu'il avoit indiqués, & qu'on n'a apperçu aucun vestige qu'il y en ait jamais eu, non-plus que des mu-

1657.

PREMIERE
SENTENCE DE
DOM JEAN
BLASQUEZ DE
VALVERDE
AU SUJET DES
MINES D'OR.

1657.

PREMIERE
SENTENCE DE
DOM JEAN
BLASQUEZ DE
VALVERDE
AU SUJET DES
MINES D'OR.

railles & des corps-de-garde qu'il avoit marqués dans sa carte & dans les plans qu'il avoit tracés, ni que les Indiens de ce País, qui sont sous la conduite des susdits Peres, aient jamais rien apperçu de tout cela ;

Fallo a tomo a los autos y meritos deste processo, que devo declarar, y declaro por falsa y calumniosa la delacion, y declaraciones judiciales, que el dicho Domingo Indio hizo de los dichos minerales, y aver mentido gravemente en ellas, y en fingirse, quando las hizo, para dar mas cuerpo a ellas, que era Indio *Tupi* manlucado de San Pablo, siendo nacido, y criado en el Pueblo de Yaguaron, Doctrina de Clerigos, ocho leguas distante desta Ciudad, hasta que lo llevò y sacò del y desta Provincia, a la del Tucuman, el Capitan Christoval Ramirez Fuen-Leal, su amo, uno de los opuestos y delatores contra los dichos Padres, que a la hora de su muerte, y por descargo de su conciencia, se retractò judicialmente de todo lo que avia dicho y delarado contra los dichos Religiosos, cerca destes minerales, como parece de la causa principal del oro, a fojas ciento y diez y nueve.

Y aunque por la culpa, y delito tan grave que ha cometido, alborotando esta Provincia y las convezinas, con lo que en ellas ha publicado contra los dichos Padres, merecia ser gravissimamente castigado, para pena de su atrevimiento y temeridad, y exemplo de los demàs ; con todo, considerando su fragilidad y poca capacidad, y que conociendola los dichos Religiosos de la Compania de Jesus, y aver sido inducido y persuadido a hazer las dichas declaraciones, y que por ellas les ha

Après avoir vû, & attentivement examiné l'importance de cette cause & toutes les pieces du Procès, je dis que je dois déclarer, & je déclare, l'accusation & les déclarations que le susdit Dominique, Indien, a faites en Justice, des Mines susdites, fausses & calomnieuses ; qu'il y a menti en chose grave, aussi bien qu'en disant, pour donner plus de force à sa delation, qu'il étoit Indien *Tupi* ; de la ville de S. Paul, quoiqu'il soit né, & qu'il ait été élevé dans le Bourg d'Yaguaron, Paroisse desservie par des Ecclésiastiques, éloignée de huit lieues de cette Ville, d'où il fut tiré, & mené de cette Province à celle du Tucuman, par son maître le Capitaine Christophe Ramirez Fuen-Leal, un des Accusateurs des susdits Peres, lequel, pour la décharge de sa conscience, à l'article de la mort, a rétracté juridiquement tout ce qu'il avoit dit & déposé contre eux sur l'affaire des Mines, comme il paroît par sa déclaration, qui est au Procès, folio 119.

Et quoique le crime grave, que ledit Dominique a commis en troublant toute cette Province & les circonvoisines, par les faussetés qu'il a publiées contre les susdits Peres, méritât d'être très rigoureusement puni, à raison de sa hardiesse & de sa témérité, & pour servir d'exemple, néanmoins aiant égard à sa foiblesse & à son peu de jugement, & parceque lesdits Peres, qui l'ont aussi reconnu, savent qu'il a été suborné pour faire lesdites déclarations, & vu qu'il leur en a demandé pardon, & qu'ils le lui ont accordé, se-

pedido
content
riguado
como t
Religio
escrito
conden
que ha
tenido
de pris
la dich
que lo
Provinc
docien
las call
puesto
voz de
delito.
finitiva
cio, y
Magelt
Indias
tos, co
a costa
lados
breza
que de
se han
bre de
lemnic
Do

Diò
fuso,
en las
ñor D
Valver
diencia
y Cap
y Vist
Urugu
gestad
cion e
de Ser
y cinc
testigo

pedido perdon, le han perdonado, contentandose con que se aya averiguado su falsedad y mentira, como tambien la inocencia de los Religiosos, segun que refiere en el escrito de fojas ciento y siete, le condeno, moderando las penas en que ha incurrido, en la que ha tenido en un año y ocho meses de prision, desde que lo saqué de la dicha Ciudad de Santiago, hasta que lo puse conmigo en la dicha Provincia del Uruguay, y mas en docientos açotes, que se le den por las calles publicas desta Ciudad, puesto a cavallo en un albarda, con voz deregonero que publique su deliro. Y por esta mi sentencia definitiva, juzgando, assi lo pronuncio, y mando. Y que para que Su Magestad, y Real Consejo de las Indias, sea informado con los autos, como me lo manda, se saquen a costa de gastos de justicia los traslados desta causa, pues por su pobreza no le hago la condenacion que deviera de todas las costas que se han caufado, y por ser Indio, libre de pagarlas, por pobre de solemnidad.

DOCTOR DON JUAN BLASQUEZ
DE VALVERDE.

Diò y pronunciò la sentencia de fuso, estando haziendo audiencia en las casas de su morada, el Señor Doctor Don Juan Blasquez de Valverde, Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador, y Capitan General del Paraguay, y Visitador de las Provincias del Uruguay y Parana, por su Magestad, en la Ciudad de la Assumpcion en veinte y siete dias del mes de Setiembre de mil y seiscientos y cinquenta y siete años; siendo testigos el Alferes Juan de Herrera

contentant que la fausseté de ses calomnies soit connue, & que tout le monde soit convaincu de leur innocence, ainsi qu'il est rapporté au long dans l'original, *in-folio* 107; en conséquence voulant modérer la peine qu'il a méritée, je le condamne, en outre d'une année de prision, qu'il a gardée depuis que je l'ai tiré de ladite Ville de Santiago, jusqu'à ce que je l'ai conduit dans ladite Province d'Uruguay, à recevoir publiquement, par les rues de cette ville, deux cents coups de fouet, monté à cheval sur un bât, & précédé d'un Crieur, qui déclarera son crime à haute voix. C'est ce que nous ordonnons par cette Sentence définitive. Et afin que Sa Majesté & le Conseil Roial des Indes puissent en être informés par les actes du Procès, ainsi qu'il nous a été ordonné, les copies s'en feront aux dépens de la Justice, parceque l'Indien, à raison de sa pauvreté, qui est notoire, n'est pas en état de les faire.

LE DOCTEUR D. JEAN BLASQUEZ
DE VALVERDÉ.

Cette Sentence a été prononcée par le Seigneur Docteur Dom Jean Blasquez de Valverdè, Oydor de l'Audience Roiale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général du Paraguay, & Visiteur des Provinces de l'Uruguay & du Parana, pour Sa Majesté, dans la Ville de l'Assumption, le vingt-sept du mois de Septembre mil six cent cinquante-sept; Témoins, l'Alferes Jean de Herrera & Abreu, & le Docteur Laurent Ximenez, Médecin. Par-devant moi Alphonse Fernandez Rua-

K k k iij

1657.

PREMIERE
SENTENCE DE
DOM JEAN
BLASQUEZ DE
VALVERDE
AU SUJET DES
MINES D'OR.

y Abreu, y el Doctor Lorenzo Ximeno, Ecrivain public, du Gouvernement, Medico. Ante mi Alonfo nement & de la Visite.
Fernandez Ruano, Escrivano publico, de Governacion y Visita.

Collationné à l'Original par le même.

SECONDE SENTENCE DU MÊME,

COPIÉE SUR L'IMPRIMÉ.

1657.
SECONDE
SENTENCE DU
MÊME.

EN la Ciudad de la Assumpcion en dos dias del mes Octubre de mil y seiscientos y cinquenta y siete años, el Señor Doctor Don Juan Blasquez de Valverde, Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador, y Capitan General destas Provincias del Paraguay por Su Magestad, &c. aviendo visto los autos hechos por Comission de Su Magestad, y Real Consejo de las Indias, sobre la averiguacion y manifestacion del oro, minerales y riquezas, que los Regidores, y Capitulares desta Ciudad, que lo fueron los años passados de seiscientos y quarenta y ocho, y seiscientos y quarenta y nueve, y otros vezinos de ella, han esparcido y publicado en diferentes informes, autos, y cartas escritas a Su Magestad, y Real Consejo de Indias, Señores, Virreyes, y Audiencias de este Reyno, afirmando que los Padres de la Compañia de Jesus renian ocultos en las Provincias del Parana y Uruguay muy ricos minerales de oro, de que gozavan y beneficiavan, defraudando a Su Magestad sus derechos y quintos Reales, y enriqueciendo con el oro que se sacava Reynos estranos, enemigos, y opuestos a la Corona Real de Su Magestad, fe-

LE second jour du mois d'Octobre de l'année mil six cents cinquante - sept, dans la Ville de l'Assomption; le Seigneur Docteur Dom Jean Blasquez de Valverdé, Oydor de l'Audience Roiale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général pour Sa Majesté dans ces Provinces du Paraguay, &c. aiant vû les Procédures faites, en vertu d'une Commission de Sa Majesté & du Conseil Roial des Indes, sur la découverte de quelques mines d'or, à l'instance des Alcades & des Régidors de cette Ville dans les années 1648 & 1649, & de quelques autres Habitans de ladite Ville, qui ont déclaré & publié, par différentes informations, actes & lettres adressées à Sa Majesté & au Conseil Roial des Indes, à Nossseigneurs les Vicerois, & aux Audiencias Roiales de ce Roiaume, que les Peres de la Compagnie de Jesus rennoient cachées dans les Provinces de Parana & d'Uruguay, des mines d'or fort riches; qu'ils en retiroient le produit, fraudant les droits & le quint du Roi, & qu'ils en enrichissoient des Roiaumes étrangers & ennemis de la Couronne, selon qu'il est couché plus au long dans le Registre des Assemblées de Ville, qui se tintent les susdites années, & dans

gun que
en los C
hizieron
que se h
fiere de
venta y
ocasion
estas no
riguacio
que para
te su m
dor las
en efec
por su p
Reducci
dios, q
a su ca
en su C
fneron
de estas
que las
tassen e
en dicha
y hecho
gencias
que han
miento
querella
de ofici
do prem
dios, y
rosos, e
a los q
nifesta
tos; y
cido, p
Magesta
termina
de Indi
confiden
zon se
visita
cias, y
Licenci
Leon,
Oydor
Plata,

gun que mas largamente se refiere en los Cabildos que dichos años se hizieron, testimonios, y recaudos que se han presentado, desde fojas fiere de estos autos, hasta la noventa y ocho; que dió causas y ocasion à que Su Magestad con estas noticias mandasse hazer averiguacion de todo lo susodicho, y que para ello visitasse personalmente su merced de dicho Señor Oydor las dichas Provincias, como en efecto las ha visto y visitado por su persona, y en ellas todas las Reducciones y Doctrinas de Indios, que los dichos Padres tienen a su cargo y cuidado, llevando en su Compania a los mesmos que fueron delatores y denunciadores de estas minas y riquezas, para que las descubriesen, y manifestassen en los lugares y partes que en dichas sus delaciones señalaron, y hecho en esta razon todas las diligencias judiciales y extrajudiciales que han sido posibles, no solo a pedimiento de dichos Religiosos, y por querrela que dieron, sino tambien de oficio, publicando y pregonando premios, y encomiendas de Indios, y otros cargos, y oficios honorosos, en nombre de Su Magestad, a los que los descubriesen y manifestassen, como consta de los autos; y aviendolos visto, y reconocido, para informar con ellos a Su Magestad, y remitirlos con su determinacion a su Real Consejo de Indias, como se lo manda; y considerado todo lo que en esta razon viene visto y entendido en la visita que hizo de dichas Provincias, y en las causas que el Señor Licenciado Don Andres Garavito de Leon, del Abito de Santiago, y Oydor de la Real Audiencia de la Plata, hizo y fulminó en esta Pro-

les dépositions des Témoins faites sur cette affaire, depuis le feuillet 7 jusqu'au 98, ce qui auroit donné occasion à Sa Majesté d'ordonner qu'on verifiât tous ces chefs d'accusation, & que pour cet effet ledit Seigneur Gouverneur se transportât sur les lieux, & visitât en personne lesdites Provinces, ainsi qu'il a fait allant dans toutes les Réductions & Doctrines des Indiens qui sont sous la conduite & à la charge des susdits Peres, menant par-tout avec lui les Témoins qui avoient donné avis de ces mines d'or, afin qu'ils pussent les lui découvrir & montrer les endroits qu'ils avoient marqués dans leurs dépositions. Et après avoir fait toutes les diligences possibles, judiciaires & extrajudiciaires, non-seulement à la requête des susdits Religieux, mais encore pour s'acquiter de sa Commission; après avoir même proposé publiquement, au nom de sadite Majesté, des récompenses, des Commandes d'Indiens & d'autres emplois honorables à quiconque feroit cette découverte & l'en avertiroit, dequoi les actes font foi; vû par lui & examiné lesdits actes, comme il lui étoit ordonné, afin que Sa Majesté, en aiant pris connoissance, pût les renvoyer, avec sa résolution, au Conseil Roial des Indes; ledit Seigneur aiant de plus exactement considéré tout ce qu'il a vû & entendu sur cette affaire dans la visite desdites Provinces, & dans le Procès, sur lequel le Seigneur Licencié Dom André Garavito de Leon, Chevalier de l'Ordre de Santiago, & Oydor de l'Audience Roiale de la Plata, en qualité de Gouverneur, a porté Sentence contre lesdits Délateurs: joint à cela, les rétractations

1657.

SECONDE
SENTENCE DU
MÊME.

1657.

SECONDE
SENTENCE DU
ALSAME.

vincia, y como Governador della, contra los delatores destas riquezas y minerales, y retractaciones que ante su merced hizieron, y reconocido los autos, y sentencias que contra ellos dió y pronuncio, de que ay rellimonios presentados en esta causa, dixo:

Que devia declarar, y declaró por nulos, y por de ningun valor y efecto, todos los autos, decretos, informes, y demás despachos hechos por dichos Regidores y Capitulares en esta razon, y por dignos de que se resten y borren de los libros y cabildos que sobre ellos se hizieron, como falsos y calumniosos, y contrarios a la verdad que se ha visto; y averiguado ocularamente en las dichas Provincias del Paraná y Uruguay, con asistencia, y citacion judicial de los mesmos que fueron delatores y denunciadores de los dichos minerales y riquezas, y no averse hallado rastro, ni señal alguna de que las aya avido, ni que las tierras, ni riberas de sus rios, sean, ni parezcan aver sido de minerales, ni lavaderos de oro, como se avia depuesto y delatado temeraria y sinestramente, y con animo, al parecer, de desafectar con estas calumnias el proceder de tan santa Religion como la de la Compania de Jesus, ocupada con sus Religiosos, de cinquenta años a esta parte, en la predicacion, y enseñanza de tanto numero de Infieles, que tienen reducidos a nuestra santa Fé Catolica con su predicacion, exemplo, y enseñanza en veinte reducciones, y Pueblos muy numerosos que han fundado, y tienen a su cargo y cuidado, en las dichas Provincias, sin otras dos no menos numerosas en la de los Ytatines.

qu'ils ont faites en sa présence, les autres actes, & les sentences par lui prononcées contre eux, lesquelles ont été produites au procès, ledit Seigneur Dom Jean Blasquez de Valverde a dit:

Qu'il étoit de son devoir de déclarer, & qu'il déclaroit nuls, & de nulle valeur, tous les actes, décrets, informations & autres procédures faites en cette affaire par lesdits Régidors & Alcades; qu'elles doivent être effacées des livres & des registres, comme étant remplies de faussetés & de calomnies contraires à la vérité, qui a été reconnue & justifiée dans les susdites Provinces du Parana & de l'Uruguay, en présence des Délateurs mêmes juridiquement cités. De plus, a déclaré n'avoir remarqué aucun signe qui pût faire croire qu'il y eût jamais de mines d'or dans ces Païs, ni qu'on en ait jamais levé dans les rivieres qui s'y trouvent, ainsi que les susdits l'avoient rémérairement & malicieusement déclaré & déposé, à dessein, comme il paroît, de décréditer par ces calomnies la conduite d'un aussi saint Ordre, qu'est la Compagnie de Jesus, laquelle est occupée dans ce Païs, depuis cinquante ans, à prêcher la Foi & à instruire le grand nombre d'Infidèles que ces Religieux y ont déjà convertis par leurs prédications, & dont ils ont composé vingt Bourgades ou Réductions fort nombreuses, qui sont sous leur conduite, dans les susdites Provinces, sans parler de deux autres aussi peuplées qu'ils ont dans la Province des Ytatines. Et quoy que lesdits Régidors & Alcades aient encouru, par ces faux rapports, les

Ytatines delitto q
pitulares d
jantes d
en la p
calumni
decretos
cerca de
mente f
personas
leyes, p
plo de
do la fa
dicialm
autos a
escritur
taciones
tractand
riendo
que las
se proce
por la
Gabriel
en la C
vincia
del mes
seiscien
està en
veinte
bacion
hizo a
la del
Fuen-L
concier
muerte
treze d
y seisc
està a f
ve, pi
ligiofo
publica
del M
Vallej
està a
en que
las cal
ligiofo

Ytatines. Y aunque por la culpa, y delito que dichos Regidores, y Capitulares han cometido con semejantes delaciones, avian incurrido en la pena de delatores falsos, y calumniosos, por averlo sido en sus decretos, informes, y demas autos cerca desto proveidos, y que justamente se debiera executar en sus personas y bienes el rigor de las leyes, para castigo suyo, y exemplo de otros; empero considerando la satisfacion que publica y judicialmente tienen dada en estos autos a los dichos Religiosos, en escrituras que han otorgado, y peticiones que han presentado, retractando sus declaraciones, y refiriendo la causa y persuasion por que las hizieron, y forma con que se procedió en ellas, segun consta por la que hizo, y otorgó Don Gabriel de Cuellar y Mosquera, en la Ciudad de Cordoua de la Provincia del Tucuman, en ocho dias del mes de Noviembre de mil y seiscientos y cinquenta y uno, que está en estos Autos a fojas ciento y veinte y una, con nueva aprobacion y ratificacion, que della hizo a fojas ciento y diez y ocho; la del Capitan Christoual Ramirez Fuen-Leal, que por descargo de su conciencia, y en el articulo de la muerte otorgó en esta Ciudad en treze dias del mes de Mayo de mil y seiscientos y cinquenta y uno, que está a fojas docientas y diez y nueve, pidiendo perdon a dichos Religiosos, y dandoles la satisfacion publica, que en ella se refiere; la del Maestro de Campo Juan de Vallejo Villafanti el viejo, que está a fojas docientas y seis buelta, en que satisface largamente a todas las calumnias oueltas a dichos Religiosos, refiriendo aver sido sinief-

Tome II.

les peines ordonnées contre les Calomniateurs, tels qu'ils sont en effet, aiant publié des décrets, des informations, & d'autres actes remplis de faussetés, & qu'ainsi, selon la rigueur des Loix, ils dussent être punis en leurs biens & en leurs personnes, tant pour leur propre amendement, que pour servir d'exemple aux autres; néanmoins aiant égard à la satisfaction qu'ils ont faite en public & juridiquement aux Peres de la Compagnie, par des écrits qu'ils ont stipulés, & des requêtes qu'ils ont présentées, où ils rétractent leurs dites déclarations, marquant par quel motif & à la persuasion de qui elles avoient été fabriquées, & la conduite que l'on avoit tenue dans toutes ces procédures; ainsi qu'il paroît par la déclaration de Dom Gabriel de Cuellar & Mosquera, donnée en la Ville de Cordoue, dans la Province du Tucuman, le huitieme jour de Novembre mil six cent cinquante-&-un, qui commence au feuillet cent vingt-&-un, avec une nouvelle approbation & ratification du même, folio cent dix-huit; par celle du Capitaine Christophe Ramirez Fuen-Leal, faite à l'article de la mort, dans cette Ville, le treize de Mai mil six cent cinquante & un, dans laquelle, pour décharger sa conscience, il demande pardon auxdits Peres, & leur fait une réparation publique, ainsi qu'il y est plus au long, folio deux cent dix-neuf; par celle de Jean de Vallejo Villafanti, le vieux, Mestre de Camp, qui répond fort au long à toutes les accusations publiées contre lesdits Peres, assurant qu'elles sont remplies de mensonges, en leur demandant pardon, comme aiant été un des Alcades de ce tems-là, fol. ver-

L II

1657.

SECONDE
SENTENCE DU
MESME.

1657.
SECONDE
SENTENCE DU
MESME.

C

PIECES JUSTIFICATIVES

tras, y contra el hecho de la verdad, pidiendo perdon a dichos Religiosos, como uno de los Capitulares del dicho Cabildo de aquel tiempo; la del General Diego de Yegros, que está a fojas docientas y onze; la de Don Luis de Cespedes Xeria, de fojas docientas y catorze; la del Alferéz Garcia Vanegas de Guzman, de fojas docientas y diez y siete; repetida por él a fojas docientas y veinte y una belta; la del Capitan Francisco de Aquino en sus peticiones, de fojas ciento y cinquenta y dos, y ciento y cinquenta y seis; la del Sargento mayor Joseph de Encinas, de fojas ciento y sessenta y quatro, con otra de fojas ciento y sessenta y siete; la del Capitan Juan de Caceres, de fojas ciento y sessenta y ocho; la del Capitan Melchor de Puchera, de fojas docientas y noventa y seis; y finalmente las del Capitan Garcia de Paredes, de fojas trecientas; del Capitan Andres Benires, de fojas trecientas y dos; del General Juan de Vallejo Villafanti el moço, y del Capitan Pedro Antonio de Aquino, de fojas trecientas y quatro, presentadas por sí, y los demás Capitulares de dichos años; en que convenidos en la dicha Provincia de Uruguay, con lo que ocularmente vieron, y con la fuerza de la verdad que conocieron, dieron satisfacion a dichos Religiosos, y les pidieron perdon de lo que hasta entonces avian hecho, y delatado, sin aver visto las dichas Provincias, ni puesto los pies en ellas, confessando aver sido falsas y calumniosas las dichas delaciones, por las causas que expresan, y refieren en dichos escritos. Por tanto, usando de la benignidad que pide la pobreza,

so deux cent six: celle du Général Diego de Yegros, folio deux cent onze: celle de Dom Louis de Cespedes Xeria, folio deux cent quatorze: celle de l'Alferéz Garcia Vanegas de Guzman, folio deux cent dix-sept, renouvellee par lui-même, fol. verso deux cent vingt-&-un: celle du Capitaine François de Aquino, dans les requêtes, folio cent cinquante-deux & cent cinquante-six: celle du Sergent-Major Joseph de Encinas, folio cent soixante & quatre, renouvellee folio cent soixante & sept: celle du Capitaine Jean de Cacerès, folio cent soixante & huit: celle du Capitaine Melchior de Puchera, folio deux cent quatre-vingt-seize: enfin, celle du Capitaine Garcia de Paredès, folio trois cent deux; celle du Capitaine André Benirès, folio trois cent deux; celles du Général Jean de Vallejo Villafanti, le jeune; du Capitaine Pierre Antoine de Aquino, folio trois cent quatre, qu'ils ont eux-mêmes présentées; celles des autres Alcaldes & Régidors des années susdites, dans lesquelles déclarations étant convaincus par leurs propres yeux, & forcés par l'évidence de la vérité, qu'ils ont reconnue en visitant la Province d'Uruguay, ils ont aussi fait satisfacion aux susdits Religieux, & leur ont demandé pardon de tout ce qu'ils avoient auparavant fait & publié contre eux, sans qu'ils en eussent jamais rien vû, ni même qu'ils eussent mis le pied dans lesdites Provincies; avouant que toutes ces accusations étoient fausses & calomnieuses, pour les raisons exprimées & rapportées dans lesdits actes. Sur cela, voulant user de la douceur & de la modération dont on a besoin au regard d'un País pauvre & misé-

y necess
sus Hab
esta cau
de costas
pagado
Secular
por la
con retr
chos y
mission
los dich
la Com
que la
no folo
y ocular
confess
autores
les con
ellas; c
viendo
rán des
petuan
della,
corpor
latores
dad à
nales.

Y
ras de
della
mar a
de las
mitir
todos
res de
ta y
y al
Avalc
los d
dido
nia,
penas
que
dicho
dres
à foja

y necesidad desta tierra, y la de sus Habitadores, y lo mucho que por esta causa han padecido, y lastado de costas, y condenaciones que han pagado con Juezes Eclesiasticos, y Seculares, que della han conocido; por la satisfacion que tienen dada, con retractacion judicial de sus dichos y delaciones, y perdon y remission que de su injuria han hecho los dichos Padres y Religiosos de la Compania, contentandose, con que la verdad de su inocencia, no solo se aya averiguado judicial y ocularmente, sino que la ayan confessado los mismos que fueron autores destas, y otras calumnias, les condenò a perpetuo silencio en ellas; con apercibimiento, que bolviendolas a mover y solicitar, seràn desterrados desta Provincia perpetuamente, como alborotadores della, y condenados en las penas corporales en que incurren los delatores falsos, que no hablan verdad à Su Magestad y a sus Tribunales.

Y mas les condenò en las costas desta causa, y traslados que della se han de sacar, para informar a Su Magestad y Real Consejo de las Indias, donde se han de remitir, mancomunando en esto a todos los dichos Alcaldes y Regidores de los dichos años de quarenta y ocho, y quarenta y nueve, y al General Francisco Nuñez de Avalos, que aunque no lo fue los dichos años, està comprehendido en esta delacion y calumnia, y condenado por ella en las penas pecuniarias y de destierro, que se refieren en la sentencia de dicho Señor Licenciado Don Andres Garavito de Leon, presentada, à fojas docientas y quatro, y se le

vable comme est celui-ci, sur-tout après les frais & les dépenses que les susdits ont été obligés de faire pour ce Procès; après les amendes auxquelles ils ont été condamnés par les Juges tant Séculiers qu'Ecclesiastiques; après la réparation d'honneur qu'ils ont faite à la Compagnie par une rétractation publique & juridique de leurs fausses accusations; voyant d'ailleurs que les susdits Peeres, contents que la vérité ait été reconnue par les Juges, qui en font témoins oculaires, & avouée par ceux-mêmes qui ont inventé ces calomnies & d'autres semblables, ont bien voulu leur en pardonner l'injure; ledit Seigneur Visiteur a condamné les Coupables à un silence perpétuel sur cette affaire, en les avertissant sérieusement que s'ils viennent jamais à la renouer, ils seront bannis pour toute leur vie comme Perturbateurs du repos public, outre les peines corporelles que méritent les Calomnieurs & ceux qui osent mentir à Sa Majesté ou devant les Juges.

De plus, ledit Seigneur les a condamnés à tous les frais & dépens du Procès, & des copies qu'il en faudra faire pour informer Sa Majesté & le Conseil Roial des Indes, auquel elles doivent être envoiées; à quoi seront obligés en commun tous lesdits Alcaldes & Régidors desdites années mil six cent quarante-huit & mil six cent quarante-neuf, aussi-bien que le Général François Nuñez d'Avalos, lequel, quoiqu'il n'ait pas été en charge cette année-là, s'est trouvé complice du crime de Faux-délateur & de Calomnieur, & pour cette raison a été condamné à une amende pécuniaire & au bannissement, ainsi qu'il est porté par la Sentence dudit

cij

PIECES JUSTIFICATIVES

notifique, que es sin perjuizio della, y de lo que en su confirmacion, ó revocacion, determinaren los señores del Real Consejo, donde se han de remitir los autos originales della; cumpla por su parte con el tenor desta, con apercibimiento, que no lo haziendo, se executarán en su persona, y bienes, las condenaciones que le estan fechas en dicha Sentencia. Y por quanto los Capitanes Manuel de Villalobos, Diego Ximenez de Vargas, y Sargento mayor Thomas de Ayala, Regidores y Capitulares, que lo fueron los dichos años, luego que les apremiaron a firmar los dichos decretos, informes y demás autos, manifestaron a los dichos Padres la fuerza, y violencia que para ello avian padecido, y protestaron luego, que no sabian lo contenido en los recaudos que les hazian firmar, y entendidolo despues, dieron satisfacion por escrito, como lo confiesan en sus peticiones y respuestas; les absuelve, y dà por libres de la dicha condenacion, y parte que en ella podian tener.

Y lo firmò, Doctor DON JUAN
BLASQUEZ DE VALVERDE.

Ante mi,

ALONSO FERNANDEZ RUANO,
Escrivano publico de Governacion
y Visitas.

Collationné à l'Original, par le même, le 2 Octobre 1637.

Concuerta con la Sentencia original de donde se facò, que queda en os Autos, y diligencias hechas sobre la averiguacion de los minerales de oro, y otras riquezas que han delatado ay en las Provincias del Uruguay,

Seigneur Dom André Garavito de Leon, fol. 104, qui lui a été notifiée, déclarant audit Nuñez d'Avale que c'est sans préjudice de ladite Sentence, & de l'Arrêt que pourront donner, soit pour la casser, soit pour la confirmer, Nosseigneurs du Conseil Roial, entre les mains de qui doivent se remettre toutes les Pieces en original; & l'avertissant d'exécuter la teneur de celle-ci en ce qui le regarde; à faute de quoi, il subira effectivement en sa personne & en ses biens toutes les peines portées par la première Sentence. Pour les Capitaines Manuel de Villalobos, Diego Ximenez de Vargas, & le Sergent-Major Thomas de Ayala, Alcaldes & Régidors desdites années, parcequ'après avoir ratifié par force lesdits décrets, informations & autres actes, ils déclarerent aussi-tôt auxdits Peres la violence dont on avoit usé pour les y contraindre, & protesterent n'avoir point sù le contenu des Pieces qu'on leur faisoit signer, & parcequ'en aiant ensuite été instruits, ils leur en firent satisfaction par écrit, ainsi qu'ils le confessent dans leurs requêtes & dans leurs interrogatoires; pour ces raisons, ils sont déclarés absous & déchargés de ladite condamnation, en tant qu'elle pouvoit les regarder.

Signé, DOM JEAN BLASQUEZ
DE VALVERDÉ.

Par devant moi,

ALFONSE FERNANDEZ RUANO,
Ecrivain public du Gouvernement
& des Visitas.

1637.

SECONDE
SENTENCE DU
MESME.

y Pa
mes
rey d
Franc
rior e
ros e
Assin
de O
pel c
dad
de v

D

S
E
San
y d
Cat
ma
Per
till
esta
Vu
con
gos
Jes
res
por
des
rno
à e
lig
me

y Paraná, è Ytarines, los contenidos en ella, y hecho diferentes informes de esto a Su Magestad en su Real Consejo de Indias, y Señor Virrey del Perú. Y para que conste, de pedimiento del muy Reverendo P. Francisco Dias Taño, de la Compañia de Jesus, Viceprovincial y Superior de los Religiosos de su Sagrada Religion, que son Curas Doctrineros en las dichas Provincias, y Rector del Colegio desta Ciudad de la Assumpcion del Paraguay, doy el presente en ella, a dos dias del mes de Octubre de mil y seiscientos y cinquenta y siete años. Y và en este papel comun, por no usarse el sellado en estas Provincias, en conformidad de lo en esta razon acordado. Y en fee dello lo firmò en testimonio de verdad.

ALONSO FERNANDEZ RUANO,
Escrivano publico de Governacion y Vista.

1657.

SECONDE
SENTENCE DU
MESME.

L E T T R E
DE L'EVÊQUE DU TUCUMAN,
AU PAPE ALEXANDRE VII.

Copiée sur l'Original.

SANTISSIMO PADRE,

EL menor Hermitaño de N. P. San Agustín, por la gracia de Dios y de vuestra Santidad, Obispo de la Cathedral de la Provincia del Tucuman, Indias Orientales, Reyno del Perú, del Consejo del Rey de la Castilla y de Leon, nuestro Señor, en esta carta haze informe especifico à Vuestra Santidad, descargando su conciencia, de la Religion de Clerigos menores de la Compañia de Jesus, por dos motivos particulares, que le obligan: el primero, por particulares afficciones, que con destempladas furias el infierno, por medio de sus fautores, ha causado à esta Region, à estos varones Religiosos; que aunque amansò la tormenta, toda via quedan padecien-

TRES SAINT PERE,

LE moindre des Hermites de N. P. Saint Augustin, par la grace de Dieu & de votre Sainteté, Evêque de la Province du Tucuman, aux Indes Orientales & dans les Roiaumes du Perou, Conseiller du Roi de Castille & de Leon, notre Seigneur; se croit obligé, pour l'acquies de sa conscience, & par deux motifs particuliers, d'informer spécialement Votre Sainteté de ce qui regarde l'Ordre des Clercs mineurs de la Compagnie de Jesus. Le premier est ce que la fureur de l'enfer a fait souffrir, par le ministère de ses supôts, à cette Compagnie, sans aucune mesure; car quoique la tempête soit un peu calmée, ces Religieux se ressentent encore de l'agita-

1658.

L E T T R E
DE
L'EVESQUE DU
TUCUMAN.

civ

PIECES JUSTIFICATIVES

do olas muertas, hechas del viento tempestuoso que los ha peloreado. El segundo, por la paciencia cristiana, conque la han sufrido: que aquella es la verdadera paciencia, quando por la justicia padezco, y en padecer no buelvo atras, y persevero en las obras de justicia, sin irritacion contra el que mi injuria, y constancia en obrar lo recto, y padecer lo adverso.

Santissimo Padre, verdadera grandeza de animo y corazon es no sentir la herida: esta Religion ha recibido muchas. He la visto meter el escudo de su justa è inculpable y moderada defensa, passar adelante en sus ministerios, y nunca tirar puñal à quien le clavava sacras. Han sido muerto en esta region todos los viejos, y entre ellos prudentissimos y sanctissimos. Basta un Diego de Boroa: por naturaleza la misma colera, por la gracia y mortificacion la misma mansedumbre; un corazon colerico, que nunca se irritò con la injuria, y siempre con un silencio sufrido, rendido à la ley del entendimiento, lo governava: conservò, sin quejar se, verdadera paciencia. Fue con manos violentas en el Colegio del Paraguay derribada su veneranda persona, arrastrada, y ultrajada: venció la mortificacion y la gracia à los efectos de la injuria; ni chistò, ni se quejó. Fue su aspecto freno de la libertad, sus palabras medidas con toda regla Evangelica; fue horror del infierno su vida, y exemplo de los hombres. Retirò se entre los Indios à recommençar en aquellos montes su gloria, encaminando à la verdadera los recién nacidos en la fé de aquella region, y que por falta de fee y de pasto no muriesen recién convertidos: se fue entre ellos, sacando muchos de la

tion des vagues qu'un vent impétueux avoit élevés, & dont ils ont été si violemment battus. Le second est la patience chrétienne avec laquelle ils ont souffert; car souffrir pour la justice, & en souffrant persévérer dans les œuvres de la justice, ne point s'irriter contre ses persécuteurs, c'est en quoi consiste la véritable patience.

Très Saint Pere, la marque d'une grande ame & d'un grand cœur, c'est de ne pas être sensible aux coups qu'on lui porte; on en a porté beaucoup à cette Compagnie. J'ai vu ces Religieux, couverts du seul bouclier de leur innocence & de leur modération, ne se détourner d'aucun des exercices de leur ministère, & ne tirant point le poignard contre ceux qui les perçoient de leurs fleches. Tous leurs Vieillards sont morts, & parmi eux il y avoit des hommes d'une prudence consommée & d'une sainteté éminente. Il suffit de nommer un P. Diegue de Boroa, qui, naturellement la colere même, avec le secours de la grace, & l'exercice d'une mortification continue étant devenu la douceur même, ne s'est jamais irrité, quelle injure qu'on lui ait faite, & n'y opposoit qu'un silence inviolable commandé par la raison, ne laissant jamais échapper aucune plainte. Dans le College de l'Assomption, on mit violemment la main sur lui, on le jeta par terre, on le traîna, & on lui fit mille outrages, il ne dit pas un mot de plainte, il ne parut aucune altération sur son visage, il fut toujours maître de lui-même. Sa presence étoit le frein de la licence, ses paroles furent toujours réglées sur l'Evangile; toute la suite de sa vie fit frémir l'enfer, & fut

idolat
cien b
y pen
hormi
admir
ron n
la mi
chos
región
jos,
de su

vient
les ex
fonce
fourn
ces e
laisa
sur d
Est
& a
Obis
ligro
llama
sinqu
order
ra de
y no
el O
sand
men
esto
muc
costa

A
de
Reli
cinq
muc
brac
habi
las
ros

idolatria mamantando a otros recién bautizados con vida exemplar y penitente, pues se ponía en un horniguero, á que las hornijas le administrasen penitencia. Este varón murió en estas obras; como de la misma Religión han muerto muchos en los mismos ministerios y regiones. Y estas madres dexan hijos, que se van criando, y ramas de sus raíces.

vient á dar á los Niños nouvellement régénérés en Jesus-Christ. Il y joignit les exemples d'une vie également édifiante & morrifiée: on l'a vü s'enfoncer dans une fourmilliere, & s'y livrer aux morsures d'un peuple de fourmis, qui lui faisoient faire une pénitence bien rude. Il est mort dans ces exercices, comme ont fait plusieurs de ses Freres dans le même País, laissant des Successeurs qui marchent sur leurs traces, & se sont formés sur de si grands modeles.

Esta Religión *sustinet pondus diei & astis*. Esto vé el Obispo en su Obispado: no reservan trabajo, peligro, salud, ni gásto, quando los llaman, y en los tiempos señalados sinque los llamen, y siempre con orden del Obispo, y dando cuenta de las resultas, voluntariamente, y no compulsos, salen á correr todo el Obispado, predicando, confesando, y administrando los Sacramentos, y refrenando disolutos, y esto no sin riezo pequeño, y con muchos grandes, y sin ayudas de costa, y sin pedir las.

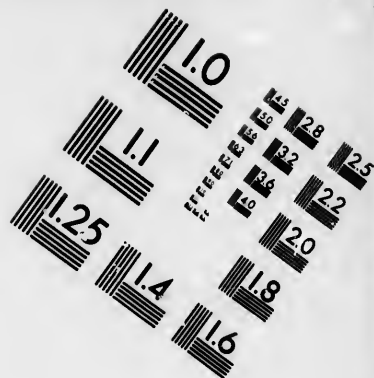
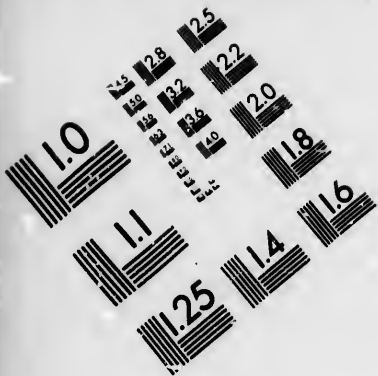
Al ruego del Obispo asistieron de doze á quatorze años quatro Religiosos en el Valle de Calchaqui cinquenta de largo, poco de ancho, muchas asperezas de cerros y quebradas; mas de veynte mil almas les habitan, inteligentes y prudentes en las conveniencias y astucias de fieros idolatros, sacrificando sus vidas

pour les hommes un modele parfait de toutes les vertus. Chassé de son College, il se retira parmi les Indiens, dans les Montagnes, pour y recommencer une nouvelle carriere. Il ne s'y occupa plus qu'à apprendre aux nouveaux Convertis le chemin qui conduit à la véritable gloire, à les fortifier dans la foi, à leur donner la pâture spirituelle; & il alla chercher les Idolâtres pour les amener à la Bergerie du Bon-pasteur, il leur donna la nourriture qui con-

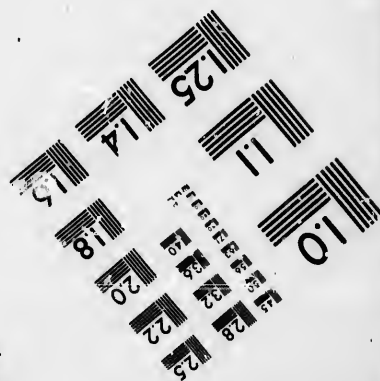
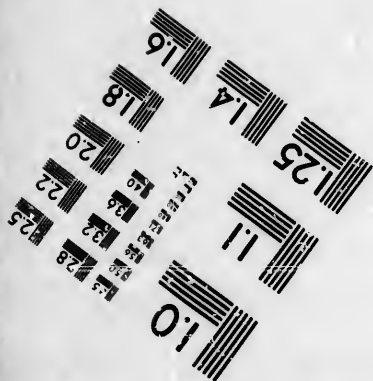
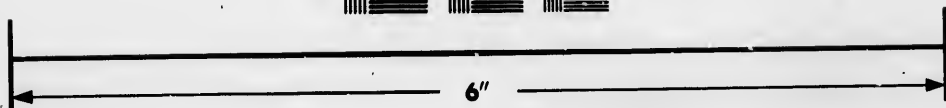
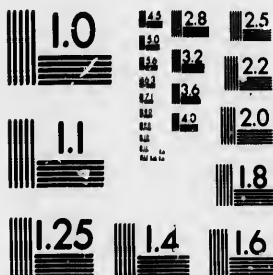
Cette Compagnie soutient le poids du jour & de la chaleur, & c'est de quoi je suis témoin dans mon Diocèse. Rien n'arrête ces Religieux, quand on les appelle; ils ont même des rems marqués où sans être appellés ils vont où l'Evêque leur ordonne, & lui rendent compte de ce qu'ils ont fait sans qu'il le demande. Il n'est pas même nécessaire qu'on le leur dise pour qu'ils parcourent tout le Diocèse, prêchant, confessant, administrant les Sacremens, corrigeant les mœurs dissolues, s'exposant même pour cela à quelques risques & quelque fois à de très grands dangers, & sans être jamais à charge à personne.

Pendant douze ou quatorze ans quatre de ces Religieux ont travaillé, à ma priere, dans la Vallée de Calchaqui, laquelle a 50 lieues de long & peu de largeur, beaucoup de montagnes & de précipices; peuplée de plus de 20000 Habitans, idolâtres par principes, & fourrant leur fausse Religion par des





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4563

1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

1.0
1.1
1.2
1.5
1.6
1.8
2.0

cvj

PIECES JUSTIFICATIVES

al demonio, los hombres de los mas remotos de la recta razon, de dura cerviz, de plena libertad, indomitos y fieros, y continuo trato con el demonio. Entre estos con inmenso trabaxo aprendieron deprendieron la Lengua, estuvieron de diez à doze años en dos residencias, cargando el agua y la leña; y sufriendo siempre injurias, y à vezes muchos palos, sin gasto ageno, con corto focorro de los fieles, y con lo necessario de sus Collegios. El fruto era justificar los juizios de Dios, minorando alguna cosa el crecimiento de tanta fiereza y pecado, y el bautismo de algunos niños: y en tiempo de las pestes, que los padres y madres, como fieras, echan los niños à que mueran por las quebradas y cerros, estos Religiosos anhelavan en su busca por administrarles el bautismo.

Estas cosas en este estado, entrò en aquel Valle un Español, astuto instrumento del infierno, azote de Dios por los pecados del Obispo; perturbò aquellas gentes, moviòlas à guerra contra toda esta Provincia, echò de la una Reduccion (que se llama San Carlos) à los dos Padres libres las vidas, derribò sus casas, quemò Iglesias, echò un arroyo por todo; no sabemos si quemò las imagenes, todo lo asolò, y en la otra Reduccion mandò hazer lo proprio. Hizieron lo, y quisieron matar à los dos Religiosos de ella: salieron huyendo por cerros y descaminos cinco dias, casi sin comer llegaron milagrosamente à un

raisonnemens captieux, & sacri-fiant leur vie au démon. D'ailleurs il n'y a point d'hommes plus éloignés de la droite raison, plus jaloux de leur liberté, & de plus dur entendement, plus fiers, plus in-traitables, qui aient un commerce plus continuel avec le démon. Ces Peres ont appris la Langue du País avec un travail immense, & pendant dix à douze ans, sont demeurés dans deux Réductions, étant obligés d'aller eux-mêmes chercher de l'eau & du bois, dont ils avoient besoin, exposés aux injures & souvent même aux coups de ces Barbares, sans rien recevoir d'eux, recevant peu de la part des Fidéles, & tirant tout le nécessaire de leurs Colleges. Tout le fruit de leurs travaux se bornoit à adoucir un peu la fierté de ce Peuple, à diminuer le nombre des péchés, à bapriser quelques Enfans, sur-tout ceux que leurs Parens, à la maniere des bères féroces, jetoient dans les précipices & sur les montagnes, & y laissoient mourir dans les tems de peste.

Les choses étant en cet état, un Espagnol, vrai supôt de l'enfer, & dont Dieu a voulu se servir pour punir mes péchés, entra dans cette Vallée, jetta le trouble parmi les Indiens, & suscita une guerre à route cette Province, il chassa d'une des deux Réductions, qui portoit le nom de Saint Charles, les deux Peres qui y étoient, ne leur laissa que la vie, renversa les maisons, brûla les Eglises, inonda tout le terrain; nous ne savons s'il brûla les Images, mais il rasa tous les Edifices. Il donna aussi-tôt l'ordre pour traiter de même l'autre Réduction; il fut obéi, & les Ministres de ses fureurs voulurent massacrer les deux Missionnaires,

DE L'HISTOIRE DU PARAGUAY. cvij

un fuerte de Españoles , desnudos ,
 medio muertos , y el uno en una
 pierna con un saetazo. Estas son las
 obras con que esta Religion ayuda
 al Obispo , y la fée ; sirve à Dios ;
 solicita la salvacion y conversion de
 sus redimidos , y por estas obras
 padece , y padeciendo persevera con
 mayor constancia.

sionnaires , qui prirent la fuite ,
 marcherent cinq jours presque sans
 manger , & par des chemins affreux ,
 jusqu'à ce qu'ils eussent pû gagner
 un Fort espagnol , où ils arriverent
 plus morts que vifs , presque nus ,
 & l'un d'eux aiant la jambe percée
 d'une fleche. Voilà comment ces Re-
 ligieux servent les Evêques , la Reli-
 gion & le Seigneur , & travaillent au
 salut & à la conversion de ceux qu'il
 a rachetés de son Sang. C'est pour cela
 même qu'ils souffrent ; & les persé-
 cutions qu'on leur suscite , ne font
 qu'augmenter leur zele & leur constance.

1658.
 LETTRE DE
 L'EVESQUE DU
 TUCUMAN.

Da cuenta el Obispo à V. S.
 para que informado honrrè a quien
 tanto sirve à Dios , y los llenè
 de gracias , y de su ayudo apostolico ,
 y a este exemplo muchos corran à su
 imitacion. Guarde Dios a V. S. Que
 es fecha à la ribera de uno Rio ,
 caminando por despoblados , buscando
 sus ovejas , llevando el Evangelio y al
 conocimiento de Dios , de su misericordia
 y justicia.

Je rens ce compte à V. S. afin
 qu'elle veuille bien honorer des
 Hommes qui servent Dieu d'une
 maniere si distinguée , les combler
 de graces , les aider de toute la plé-
 nitude de sa Puissance apostolique ,
 & engager par-là plusieurs à suivre
 leur exemple. Dieu conserve V. S.
 Je lui écris sur le bord d'une Riviere ,
 traversant des Païs déserts , pour
 y chercher mes Brebis errantes ,
 leur annoncer l'Evangile , leur faire
 connoître leur Dieu , ses miséricor-
 des & sa justice.

En lo ocho de Octubre 1658.

Ce huitieme jour d'Octobre 1658.

El menor Hermitaño de N. P.
 San Agustín ,

Le moindre des Hermites de N. P.
 Saint Augustin ,

OBISPO DEL TUCUMAN.

EVÊQUE DU TUCUMAN.



L E T T R E

D E D O M

BARTHELEMI GONZALEZ DE POBEDA,

ARCHEVESQUE DE LA PLATA,

AU ROI CATHOLIQUE.

Imprimée dans l'Histoire du Chaco, par le P. Lozano.

S E Ñ O R,

S I R E,

1690.
LETTRE DE
L'ARCHEVES-
QUE DE LA
PLATA.

LA conveniencia espiritual y temporal, que se experimenta en todos los pueblos, donde asisten los Religiosos de la Sagrada Compañia de Jesus, es tan conocida y notoria para todo genero de gentes, que fuera hazerle conocido agravio querer ponderarlo; porque ni son menester ponderaciones, ni las ay equivalentes à poder decir tanto, como lo, que sin ellas manifesta y acredita continuamente la experiencia. Y aunque esto es tan cierto en todo el universo, todavia es mucho mas en estos Reynos de las Indias, y mas en estas ultimas Provincias y retiros de ellos, como lo son este Arçobispo, y Obispados de Santa-Cruz de la Sierra, Tucuman, y Paraguay, por las partes que confinan y pueden hazer correspondencia con el, donde està bastantemente conocida esta utilidad; pues en el de Paraguay, y de Buenos-Ayres se ha debido à su cuidado una conversion, que passa de veynte y dos Doctrinas, ò Reduccionos, con in-

LES avantages dont on jouit dans les Bourgades qui sont sous la conduite des Religieux de la Sacree Compagnie de Jesus, tant pour le spirituel que pour le temporel, sont si notoirement connus de toutes sortes de nations, qu'en les exagérant on ne feroit que les mettre au-dessous de leur valeur, puisque non-seulement ils n'ont aucun besoin qu'on les exagere, mais que les expressions les plus exagératives n'atteindroient jamais à la réalité qui se manifeste & s'accrédite continuellement par l'expérience. Et quoi-que cela soit reconnu pour certain dans l'Univers entier, cela est encore plus sensible dans ces Roiaumes des Indes, & beaucoup plus encore dans ces Provinces reculées, sur-tout dans celles qui sont le plus à l'écart, comme cet Archevêché, & les Evêchés de Santa-Cruz de la Sierra, du Tucuman & du Paraguay, qui y confinent & peuvent avoir quelque correspondance avec cette Métropole: on connoît de

nume-
nados
es oy
nueva
de la
Arçob
chaba
en los
aunqu
segun
fruto
tando
que
en m
dados
y gaf
íos c
po. E
amig
indon
vassa
pal,
Mad
Chri
fruct
para
mera

est le
se no
nous
prem
P
que
aplic
Calc
y d
med
Tuc
aun
das
gen
de u
cias
de
gur

numerable gentio, tan bien doctrinados è instruidos en todo, que es oy la mas florida porcion de esta nueva Christiandad. Por Santa-Cruz de la Sierra correspondiente a este Arçobispado, por la parte de Cochabamba, se van logrando otras en los Mojos y otras Naciones, que aunque mas modernas, se esperan, segun los felices principios, de igual fruto que en las primeras; acreditando en unas y otras que lo, que no han podido conquistar en muchos años exercitos de soldados, à costa de muchos trabajos y gastos, lo allanan estos Religiosos con solo su zelo en breve tiempo. Estos, de los Enemigos hazen amigos, y de los mas barbaros è indomitos, muy dociles y seguros vassallos para V. M.; y lo principal, muchos Hijos de nuestra Santa Madre Iglesia, y muy buenos Christianos, que es el principal fruto, que todos debemos solicitar para el desempeño de nuestra primera obligacion.

est le principal, ils en rendent un grand nombre Enfans de la Sainte Eglise notre Mere, & de très bons Chrétiens, ce qui est le plus grand fruit que nous devons avoir particulièrement en vûe, si nous voulons remplir la premiere & la plus essentielle obligation de notre ministère.

Por cuyo conocimiento, viendo que todos los medios, que se han aplicado para reducir los Indios Calchaquies, Tobas y Mocovies, y demás Naciones, que ay en el medio de las tres Provincias del Tucuman, Paraguay y Santa-Cruz, aunque se han hecho muchas entradas, y algunas con gran fuerza de gente, y gasto, no solo no han sido de utilidad, ni castigc à sus insolencias, sino que antes han servido de darles mayor atrevimiento y seguridad de que pueden repetir las,

quelle utilité sont ces Religieux, car on y doit à leurs soins plus de vingt-deux Réductions ou Doctrines, qui sont peuplées d'une multitude innombrable d'Indiens si bien instruits de tout ce qu'ils doivent favoir, que c'est aujourd'hui la plus précieuse portion de cette nouvelle Chrétienté. Du côté de Santa-Cruz de la Sierra, qui confine à cet Archevêché par Cochabamba, ils sont occupés à gagner les Moxes & d'autres Nations, & quoique ces Missions soient plus modernes que les autres, leurs heureux commencemens font espérer un succès égal: d'autant plus que dans les unes & dans les autres, ce qu'en plusieurs années, avec des armées entières & de grandes dépenses on n'a pû conquérir, ces Religieux en viennent aisément à bout en peu de tems, sans autres forces que leur zele; que des Ennemis ils en font des Amis; que des plus barbares & des plus intraitables Indiens, ils en font des Vassaux dociles de V. M., & sur lesquels on peut compter; & ce qui

C'est sur ces connoissances, Sire, & considérant que tous les moïens, qu'on a employés pour réduire les Calchaquis, les Tobas, les Mocovis & les autres Nations, qui sont entre les Provinces du Tucuman, du Paraguay & de Santa-Cruz, quoiqu'on soit souvent entré dans leur País, même avec de grandes forces & à grands frais, non-seulement ont été inutiles pour réprimer leur insolence, mais qu'ils n'ont servi qu'à l'accroître, & à leur persuader qu'ils peuvent impunément redoubler

M m m ij

1690.
LETTRE DE
L'ARCHEV.
DE LA PLATA.

CX

PIECES JUSTIFICATIVES

como lo hazen en muy grave daño y perjuizio de Habitadores y pasajeros, y especialmente de las dos Provincias de Tucuman y Paraguay, hasta llegar à tener algunas Ciudades en la ultima desolacion, como lo està oy las de Esteco y Xuxuy, y aventurado y aun casi perdido ò impedido el comercio con estas del Perú; conque no queda otro recurso, ni medio, que intentar, que les pueda dar esperanza de algun alivio, sino el de encargar esta conquista à estos Padres, que aunque arriesgada y muy trabajosa, ha muchos dias, que su zelo la sollicita.

Y siendo imposible poder entrar por toda aquella Jurisdiccion, que haze frontera à estos Indios en la mayor parte conquistados en otro tiempo, y ora rebelados, de quien no se puede fiar, aunque dan palabras, porque solo las dan para cometer despues mayor delito, como lo hizieron con Don Pedro Ortiz de Zarate, Vicario de la Ciudad de Xuxuy, y Religiosos que llevaba en su Compania, es preciso recurrir à la entrada segura, adonde aya el risguardo de amigos; y esta solo la ay por la parte della Villa de Tarixa, que es de este Arzobispado, donde a demas del fomento que se puede esperar de los Chiriguanas y otros Indios de su Cordillera, que son amigos, ay esperanza de lograr correspondencia con los del Paraguay y Misiones de los mismos Padres, de quien poder ayudarse, assi para Lenguas, como para exemplar, porque en ellas ay de todos estos que poder llevar,

leurs hostilités, comme ils font, au grand préjudice des Habitans & des Voyageurs, sur-tout dans les deux Provinces du Tucuman & du Paraguay, jusques-là qu'ils ont réduit quelques Villes, comme celles d'Esteco & de Jujuy, dans la dernière défolation, & presque entierement interrompu le commerce entre ces Provinces & celle du Pérou; tellement qu'il ne reste plus de ressource ni de remede à ces maux, qui puissent donner quelque espérance de soulagement, que de charger les Peres de la Compagnie de réduire ces Peuples sous le joug de l'Evangile. Ils connoissent tous les risques & toutes les fatigues d'une telle entreprise; il y a long-tems néanmoins que leur zeile les engage à la solliciter.

Mais, comme il est impossible de pénétrer dans ce País par la frontiere de certe Province, où sont des Indiens dont la plus grande partie ont été soumis, & auxquels on peut d'autant moins se fier, qu'ils sont aujourd'hui révoltés; quoiqu'ils donnent de bonnes paroles, parcequ'ils ne les donnent que pour commettre de plus grandes trahisons, comme ils ont fait à l'égard de Dom Pedro Ortiz de Zarate, Vicaire de Jujuy, & des Religieux qu'il avoit menés avec lui, il est nécessaire de chercher une entrée plus sûre par le moien de quelques Indiens amis; & cela ne se trouve que du côté de la Ville de Tarixa, qui est de ce Diocèse, où, sans parler de ce qu'on peut se promettre des Chiriguanes & des autres Indiens de leur Cordilliere, qui sont amis, on peut espérer d'établir une correspondance avec ceux du Paraguay & avec les Missions des Peres, dont on pourroit tirer du secours,

para q
el ma
mover
devor
rable
comoc
se ,
huvier
los qu
conve
que l
narias
precif
hago
licenc
Villa
bien ,
y util
dos lo
tiras ,
servic
es lo
dado
contin
ca y
gesta
mene

Pla

E

para que con su exemplo, que es el mas eficaz Predicador, pueden mover los demas. Ademas que ay devotos, que hazen una considerable donacion para fundar, y ay comodidad, no solo para mantenerse, sino para las entradas que huvieren de hazer, y socorro de los que estuvieren en ella, sobre la conveniencia de Chicas y Lipas, que logran la de las Misiones ordinarias: fundamentos todos, que me precisan a rogar V. M., como lo hago, se dignè de conceder la licencia para fundar en aquella Villa, y nos haga à todos este bien, seguro que es el mayor favor y utilidad, que puedan lograr todos los Habitadores de aquellas retiras, y en que se asegura el mayor servicio de ambas Magestades, que es lo, que siempre solicita mi cuidado, como el pedir à la Divina continuamente guardè la Catholica y Real Persona de Vuestra Magestad, como la Christiandad ha menester.

Plata y Marzo 3 de 1690.

EL ARÇOBISPO DE LA PLATA.

tant à cause de la conformité du langage que par le moïen du bon exemple, qui est le plus efficace des Prédicateurs. Enfin, il se presente des Personnes de bonne volonté qui offrent de donner une somme considerable pour une Fondation, & il y auroit bien des commodités, non-seulement pour fournir à l'entretien des Missionnaires, mais encore pour les frais de leurs voïages, & pour les secourir quand ils seroient entrés dans le Pais, & cela par le moïen d'une correspondance avec les Lipas & les Chicas, qui en usent ainsi dans les Misions ordinaires. C'est sur ces espérances si bien fondées, que je me crois obligé de supplier V. M., comme je fais, de vouloir bien accorder la permission de faire cette Fondation d'un Coliege dans cette Ville, & de nous faire à tous cette faveur; elle a pour objet l'utilité qu'en retireront les Habitans de ces Cantons écartés, & d'assurer le plus grand service de Dieu, & celui de Votre Majesté, les deux choses que se propose uniquement ma sollicitude pastorale. Je demande sans cesse au Seigneur qu'il conserve la Catholique & Roïale Personne de V. M. pour le besoin de la Chrétienté.

A la Plata ce 3 de Mars 1690.

L'ARCHEVÊQUE DE LA PLATA.



L E T T R E
DU ROI CATHOLIQUE
AU PROVINCIAL DES JÉSUITES DU PARAGUAY.

EL REY,

LE ROI,

1703.
LETTRE DU
ROI CATHO-
LIQUE.

VENERABLE y devoto Padre Provincial de la Compañia de Jesus en la Provincia del Rio de la Plata: Por quanto se ha entendido que entre las ideas de los Enemigos de esta Corona es una la de embiar à estas Provincias algunos Religiosos Españoles, con pretexto de alegurar a los Naturales de ellas en la permanencia de nuestra Catholica Religion, no siendo este el motivo, sino el de perturbar estos Dominios con los nocibos discursos Imperiales: y ultimamente se ha sabido se hallan en Londres dos Religiosos Trinitarios, que el uno de ellos es Castellano, y otro Aleman, de las señas, que contiene la Relacion adjunta, firmada de mi infraescrito Secretario, para passar à estas Provincias, y que si pudieren introducirse secretamente en ellas, se pondran los habitos de su Orden, llegando consigo muchos fardos de papeles impresos, en forma de manifestos del Emperador, para apoyar con discursos en publico y en secreto, y tentar la fidelidad de estos Vassallos, no siendo Missioneros Apostolicos. Y assi mismo se ha entendido, que en Londres ay otros dos sujetos seglares, que se dize iran tambien, y que uno de estos ha sido Secretario del Conde de

VÉNÉRABLE & Dévot Pere Provincial de la Compagnie de Jesus en la Province de Rio de la Plata: On a appris qu'une des vûes des Ennemis de cette Couronne est d'envoier dans ces Provinces des Religieux Espagnols, sous prétexte d'assurer les Naturels du País qu'ils seront maintenus dans l'exercice de notre Sainte Religion Catholique, mais en effet pour jeter le trouble dans ces Domaines par les discours qu'on leur tiendra en faveur de l'Empereur. On a même su depuis peu qu'il y a actuellement à Londres deux Religieux Trinitaires, dont l'un est Castillan & l'autre Allemand, & qu'on reconnoitra aux signalements que vous verrez dans la Relation ci-jointe, signée de mon Secrétaire ci-dessous nommé; que ces deux Religieux doivent passer dans ces Provinces, & s'ils peuvent s'y introduire secretement, reprendre l'Habit de leur Ordre; qu'ils sont chargés de plusieurs paquets d'un Manifeste imprimé au nom de l'Empereur, qu'ils doivent appuier par leurs discours, en public & en particulier, afin de tenter la fidélité de mes Vassaux, se disant Missionnaires Apostoliques, ce qu'ils ne sont point. On a aussi eu nouvelle qu'il y a à Londres deux Séculiers,

Harrac
Alema
rir à la
que se
Dios y
fallos,
geros,
en esof
la pres
encarg
troduje
tranjer
fonas
dad q
var so
estos
bolver
à los
que lo
do par
en exe
dispue
particu
sin lic
despac
expres
Reyno
estas
gunos
los a
fueren
y ren
segur
de Se
que d
ros,
papel
biare
todos
ren la
fadas
dand
tes,
de la
los,
à Seg
ò va

Harrach, Embajador que fue de Alemania en esta Corte. Y por ocurrir à las perniciosas consequencias, que se pueden seguir al Servicio de Dios y mio, y quietud de mis Vassallos, de introducir Sujetos estrangeros, enemigos de esta Corona en estos Dominios, he resuelto dar la presente, por laqual os ruego y encargo que, si llegaren, ò se introdujeren algunos Religiosos estrangeros, ò Españoles, y otras Personas de qualquier estado ò qualidad que sean, que puedan motivar sospecha, los hagan salir de estos Dominios, y embarcar, y bolver à estos Reynos, requiriendo à los Prelados de las Religiones que lo executen assi, impartiendo para ello auxilio y braço Real, en execucion y cumplimiento de lo dispuesto por leyes, poniendo muy particular cuydado en si va alguno sin licencia, y si conforma con los despachos y señas, que en ellos se expresan, quando salen de estos Reynos; y no concurriendo en ellos estas circunstancias, si llegaren algunos sin ellas, y particularmente los arriba expresados, y los que fueren arrimados, los prendereis, y remitireis en la primera ocasion segura à la casa de la Contractacion de Sevilla con toda custodia, aunque digan ser Religiosos estrangeros, ò Españoles, y recojereis los papeles, que llevaren, y me los embiareis, executando lo mismo con todos los en quien no concurrieren las circunstancias arriba expresadas, haziendo informacion, y dando las Providencias convenientes, amonestando à los Superiores de las Religiones os den cuenta de los, que llegaren. Y por lo tocante à Seglares, vigilareis quien entra ò va sin las licencias necessarias,

qu'on dit devoir pareillement passer dans ces Provinces, dont l'un a été Secrétaire du Comte de Harrach, ci - devant Ambassadeur de l'Empereur dans cette Cour. Pour prévenir les choses préjudiciables au Service de Dieu & au mien & à la tranquillité de mes Vassaux, qu'occasionneroit dans ces Domaines l'introduction d'Etrangers ennemis de cette Couronne, j'ai résolu de vous écrire la Présente, par laquelle je vous prie & vous enjoins, si quelques Religieux étrangers ou Espagnols, ou d'autres Personnes de quelque état & qualité qu'elles soient, qui pussent donner lieu à quelque soupçon, s'introduisoient dans ces Provinces, de les en faire sortir & embarquer pour retourner en Espagne, requérant les Supérieurs des Réguliers d'exécuter la même chose, & leur faisant donner pour cela les secours de l'Autorité Roiale, pour faire observer ce qui est prescrit par les Loix, aiant une singuliere attention à examiner si quelqu'un arrive sans permission par écrit, & sans les formes prescrites, que doivent avoir tous ceux qui partent de ces Roiaumes: si quelques-uns n'en sont pas munis, sur-tout ceux dont je vous ai déjà parlé, & tous ceux qui seroient déjà débarqués, vous les ferez arrêter, & vous les renverrez par la premiere occasion sûre, & avec bonne garde, à la Maison de Commerce de Seville, quand bien même ils se diroient Religieux étrangers ou Espagnols. Vous recueillerez tous les Papiers qu'ils auront apportés, & vous me les enverrez. Vous en userez de même à l'égard de tous ceux qui se trouveront dans les mêmes cas ci - dessus marqués; vous en ferez des informations exactes, & vous manderez

1703.

LETTRE DU
ROI CATHO-
LIQUE.

1703.
LETTRE DU
ROI CATHO-
LIQUE.

cxiv

PIECES JUSTIFICATIVES

observando lo dispuesto por leyes, y conforme à ellas procederéis contra ellos, ora sean estrangeros ora Españoles, y los castigareis à medida de su delito, sin atencion ni connivencia, no yendo en partida de Registro, y con licencia: ò bien les embiareis presos con todo resguardo à estos Reynos, con los procesos, que les hizietedes. De todo lo qual he queriáo avisaros, paraque lo tengais entendido, paraque en la parte, que os tocarè, cuideis de su puntual cumplimiento, como lo espero de vuestro zelo al Servicio de Dios y mio. Y del recivo de esto Despacho me dareis cuenta en la primera ocasion, que se ofresca.

*Fecha en Madrid, à cinco de Marzo,
de mil setecientos y tres.*

YO EL REY.

Por Mandado del Rey N. S.

DOMINGO LOPEZ DE CALO
MONDRAGON.

à tous les Supérieurs des Réguliers de vous rendre compte de tous ceux qui arriveront de nouveau. Quant aux Séculiers, vous veillerez sur ceux qui iront & viendront, vous réglant sur ce qui est prescrit par les Loix; vous vous assurerez de ceux qui seront en faute, sans distinction d'Etrangers ou Espagnols, & vous aurez soin qu'ils soient punis à proportion de leur délit, sans aucun égard ni connivence, dès qu'ils ne seront point sur la Liste des Passagers, ni munis de permission; ou bien vous les enverrez prisonniers dans ces Roïaumes, avec toutes les pieces du procès que vous leur aurez fait. J'ai voulu vous donner avis de tout ceci, afin que vous soyiez instruit de mes intentions, & que dans la partie qui vous regarde vous exécutiez mes ordres avec la plus grande ponctualité, ainsi que je l'espère de votre zele pour le Service de Dieu & pour le mien. Vous m'accuserez la réception de cette Dépêche par la première occasion que vous aurez.

A Madrid le 5 de Mars 1703.

MOI LE ROI.

Par le Cominandement du Roi N. S.

DOMINIQUE LOPEZ DE CALO
MONDRAGON.



CERTIFICAT

CE

Au
S
R
de

D
gento
Rio
nos-
verna
concu
del S
gues
za,
Seño
jo d
de e
res P
dien
refid
Prov
destr
y M
Su
fus
que
de l
Ayr
pass
tro
dili
nor
rey
nos

CERTIFICAT AUTHENTIQUE

DE DOM

BALTHAZAR GARCIA ROS,

Au sujet des services rendus à la Prise de la Colonie du Saint-Sacrement sur les Portugais , par quatre mille Indiens des Réductions qui sont sous la conduite des Peres de la Compagnie de Jesus.

SUR LA COPIE IMPRIMÉE ET COLLATIONNÉE.

DON Baltazar Garcia Ros, Sargento Mayor de la Provincia del Rio de la Plata, y Presidio de Buenos-Ayres, Cabo principal, y Governador de todas las Tropas que concurrieron debaxo de la Colonia del Sacramento, contra los Portugeses, que ocupavan dicha Plaza, &c. certifico al Rey nuestro Señor, à su Real y Supremo Consejo de las Indias, al Señor Virrey de estos Reynos del Perú, Señores Presidente, y Oydores de la Audiencia y Chancilleria Real, que reside en la Ciudad de la Plata, Provincia de los Charcas de este destrito, y à todos los Tribunales, y Ministros de Justicia y Guerra de Su Magestad destes y los demas sus Reynos y Señorios de España, que aviendo llegado à esta Ciudad de la Trinidad, Puerto de Buenos-Ayres, el dia siete de Julio del año pasado de mil setecientos y quatro, un Chasqui despachado à toda diligencia por el Excelentissimo Señor Conde de la Monclova, Virrey y Capitan General de estos Reynos, con un Real Despacho de Su

Tome II.

DOM Balthazar Garcia Ros, Sergent Major de Rio de la Plata & de la Garnison de Buenos-Ayres, Commandant en Chef de toutes les Troupes qui ont fait le siege de la Colonie du Saint-Sacrement, occupée par les Portugais, &c., certifie au Roi N. S., à son Roial & Suprême Conseil des Indes, au Seigneur Viceroy de ces Roiaumes du Pérou, aux Seigneur Président & Oydors de l'Audience & Chancellerie Roiale, qui résident dans la Ville de la Plata de la Province de Charcas, de ce District, à tous les Tribunaux & Officiers de Justice & de Guerre pour Sa Majesté dans ces Roiaumes, & dans tous les autres Roiaumes & Domaines d'Espagne, què le septieme de Juiller de l'année précédente mil sept cent quatre, étant arrivé dans cette Ville & Port de la Trinité de Buenos-Ayres un Exprès dépêché en toute diligence par l'Excellentissime Seigneur le Comte de la Monclova, Viceroy & Capitaine Général de ces Roiaumes, avec une Cédule Roiale de Sa Majesté, que Dieu conserve, datée de

N n n

1705.

CERTIFICAT
DE DOM
BALTHAZAR
GARCIA ROS.

1705.
CERTIFICAT
DE DOM
BALTHAZAR
GARCIA ROS.

cxvj PIECES JUSTIFICATIVES

Magestad (Dios le guarde), su fecha en Madrid à nueve de Noviembre de mil setecientos y tres, por el qual es servido de mandar al Maestro de Campo D. Alonso Juan de Valdès Inclan, Governador y Capitan General de estas Provincias, que juntando las fuerças de ellas, y las auxiliares de la Provincia de el Tucuman, por todos los modos posibles. desaloje à todo trance los Portugueses de la Colonia del Sacramento, y recupere lo que estavan poseyendo, por los motivos expresados en dicho Real Despacho.

En cuyo cumplimiento, aviendo prevenido, y dispuesto dicho Governador las mas promptas y eficazes diligencias à este fin, siendo la principal para el intento, el hazer baxar los de las Misiones, que están al cargo de los Religiosos de la Compañia de Jesus, entre los Rios Parana y Uruguay, participò esta orden al Padre Joseph Mazo de la misma Compañia, Procurador General en este Colegio de todos los Pueblos que componen dichas Misiones, para que baxassen de ellas quatro mil Indios armados y bastecidos, con la brevedad que pedia el caso, y esperaba de su zelo, y del de los Padres, Joseph Saravia, y Leandro de Salinas, Superiores de dichas Misiones, en el Servicio de Dios y de Su Magestad, à quienes les exortò, è hizo Expreso, sobre esta materia, como tambien al muy Reverendo Padre Lauro Nuñez, Provincial actual de esta Provincia, con la Real orden de Su Magestad, dirigida tambien à su Paternidad Reverenda, que se hallava en la ocasion en el Colegio de la Ciudad de Cordova, distante de esta ciento y quarenta

Madrid du neuf de Novembre mil sept cent trois, par laquelle il est ordonné au Mestre de Camp Dom Alfonse Jean de Valdez Inclan, Gouverneur & Capitaine Général de cette Province, d'assembler toutes ses forces, & les Troupes auxiliaires de la Province du Tucuman, & de chasser, par tous les moiens possibles, & quoi qu'il en dût coûter, les Portugais de la Colonie du Saint-Sacrement, & de recouvrer tout le terrein qu'ils occupoient, pour les raisons qui sont spécifiées dans ladite Dépêche Roiale.

Le susdit Gouverneur aiant fait les plus grandes & plus promptes diligences pour l'exécution des Ordres de Sa Majesté, & la principale pour assurer le succès de cette entreprise étant de faire venir les Milices des Réductions, qui sont sous la charge des Religieux de la Compagnie de Jesus, entre les Rivieres du Parana & de l'Uruguay, il communiqua ses ordres au Pere Joseph Mazo, de la même Compagnie, résident en cette Ville, Procureur Général de toutes les Bourgades qui composent les susdites Misions, afin qu'il fit venir quatre mille Indiens, bien fournis de vivres, avec toute la diligence que demandoit une affaire de cette importance, comme il l'espéroir de son zeile & de celui des Peres Joseph Saravia & Léandre de Salinas, Supérieurs desdites Misions, pour le Service de Dieu & pour celui de Sa Majesté; il envoya un Exprès à ces Peres pour les y exhorter, & en envoya un second au très Révérend Pere Lauro Nuñez, Provincial actuel de cette Province, lequel se trouvoit alors au College de Cordoue, à cent cinquante lieues de

leguas
viden
execu
bolven
tan tr
mas i
cutori
orden
Coleg
y Hei
chos q
dre P
acerta
de la
y de
tuviet
unos
ço, y
exped
de su

Y
do à
las M
to, f
alista
prev
para
venia
Mula
que
de su
tiem
su ca
pos,
Cam
Capi
capi
del l
S. M
ria,
dado
das
de l
fus
dro

leguas, desde donde dio las providencias mas eficazes à la prompta execucion de este fin, y dispuso el bolver à dichas Misiones, que distan trecientas leguas, para assistir mas inmediatamente con su executoriado zelo à estas operaciones, ordenando tambien, passasse de este Colegio por Superior de los Padres y Hermanos, que vinieron con dichos quatro mil Indios, al dicho Padre Procurador de Misiones, cuya acertada eleccion fue mucha parte de la conformidad de los Indios, y de los buenos successos, que se tuvieron; y aviendo contribuido unos, y otros con el mayor esfuergo, y fineza de su fidelidad à esta expedicion, cada uno en el lugar de su obligacion.

Y llegado el Expresso despachado à dichos Padres Superiores de las Misiones, el dia treze de Agosto, fue tan especial su cuydado en alistar, y armar dichos Indios, y prevenir los bastimentos regulares para el viage y Campaña que venian à hazer, y los Cavallos y Mulas para su tragin y marcha, que se juntaron y estuvieron fuera de sus Pueblos el dia ocho de Septiembre, en que esperaron hazer su camino, divididos en tres cuerpos, al cargo de los Maestros de Campo Diego Gayvipoï, Bonifacio Capi, Juan Mañani, y Pedro Mbacapi, Caciques principales, el uno del Pueblo de S. Borja, el otro de S. Miguel, el otro de la Candelaria, y de Yrapua, el otro al cuydado de los Padres Joseph de Tejedas, Juan de Anaya, Geronimo de Herran, y Pedro de Medina, sus Capellanes, y los Hermanos Pedro de Montenegro, Juachim de

cette Ville, & lui envoïa l'ordre du Roi, qui lui étoit aussi adressé. Ce Pere après avoir pris pour l'exécution de cet ordre les mesures les plus promptes & les plus efficaces qu'il pouvoit prendre du lieu où il étoit, se disposa à partir pour les Missions, dont il étoit éloigné de trois cents lieues, afin de donner plus de chaleur aux préparatifs de cette expédition par sa présence, & nomma en même-tems, pour Supérieur de ses Religieux, qui devoient accompagner les quatre mille Indiens, le susdit Pere Procureur, Général des Missions; & un choix si sage fut, en bonne partie, cause de l'heureux succès de cette entreprise. Tous, & chacun en particulier, aiant fait de son côté tout ce qu'on pouvoit se promettre de leur zele & de leur fidélité.

En effet, le Courrier qui avoit été détaché aux susdits Peres Supérieurs des Missions, étant arrivé le treize d'Août, ces Peres firent une si grande diligence pour choisir les quatre mille Indiens, pour les armer, pour leur fournir les provisions dont ils avoient besoin pendant le voïage & tant que dureroit la Campagne, les chevaux & mules pour porter leurs bagages pendant la marche, qu'ils furent tous réunis & en état de partir le huitieme de Septembre, partagés en trois corps, qui furent commandés par les Mestres de Camp Diego Gayvipoï, Bonifacio Capi, Jean Mañani & Pierre Mbacapi, principaux Caciques des Bourgades de S. Borja, de S. Michel, de la Chandelur & d'Yrapua. Ils partirent ce jour même conduits par les Peres Joseph de Tejedas, Jean de Anaya, Jérôme Herran & Pierre de Medina, leurs Aumoniers, & les Freres

N n n ij

1705.

CERTIFICAT
DE DOM
BALTHAZAR
GARCIA ROS.

1705.

CERTIFICAT
DE DOM
BALTHAZAR
GARCIA ROS.

Subelia, y Joseph Brafaneli sus Cijrujanos.

Los dos Cuerpos de este Exercito, por los Rios Parana y Uruguay, en quarenta Balsas, de dos Canoas cada una, y el tercero por tierra a pie; de manera que llegaron los primeros el dia quatorze de Octubre ai Real, que tenia formado con la gente de la Guarnicion de este Presidio y Ciudad, y los demas Españoles de las Milicias de estas Provincias, a vista de la dicha Colonia del Sacramento; y los ultimos al cumplimiento de los dichos quatro mil Indios, el dia quatro de Noviembre con seis mil Cavalles, dos mil Mulas, y quarenta Balsas, y las Armas necesarias para todos, venciendo infinitas dificultades, que les ocurriò en tan penoso y largo camino, como el que ay de ciento y cinquenta, docientas, y trecientas leguas, segun las varias distancias de donde salieron al sitio, donde llegaron en tiempo tan esteril, que por la gran seca que ocurriò, se hallavan las Campanas sin ningun pasto, y esto con tan grande obediencia, y resignada voluntad en la de sus Superiores, en que se manifestò deben a la santa educacion de los Religiosos de la Compañia de Jesus, cuyos grandes desvelos en el Servicio de Dios y de Su Magestad luzieron bien en esta Conduçta, como de tan finos, y singulares Vassallos se esperaba.

Fuera de esto truxeron tambien Yerva, Tabaco, Maiz, Legum-

Pierre de Montenegro, Joachim de Subelia, & Joseph Brafaneli, leurs Chirurgiens.

Des trois divisions de cette Armées, deux s'embarquerent sur le Parana & sur l'Uruguay, chacune sur quarante Bales de deux Canots; la troisieme fit à pié le voiage par terre. Les premiers arriverent le quatorze d'Octobre au Camp où j'avois assemblé les Garnisons de la Ville & de la Forteresse de Buenos-Ayrès & les Milices Espagnoles de ces Provinces, à la vûe de la Colonie du S. Sacrement. Les derniers y arriverent le quatrieme de Novembre avec six mille chevaux, deux mille mulets, sur quarante Balses, où ils avoient chargé toutes les armes dont ils avoient besoin, tous aiant surmonté des difficultés infinies qu'ils rencontrèrent dans un si long & si pénible voiage de cent cinquante, de deux cents, & de trois cents lieues, suivant les endroits d'où ils étoient partis. Ils arriverent au Siège dans un tems où la stérilité étoit si grande, à cause de la longue sécheresse qu'il avoit fait, qu'on ne trouvoit absolument rien dans les Campagnes pour la nourriture des Hommes & des Bêtes de charge; mais on reconnut bien à leur patience, à leur obéissance & à leur résignation aux volontés de leurs Supérieurs, les fruits de la sainte éducation qu'ils ont reçûe des Religieux de la Compagnie de Jesus, dont la grande attention à tout ce qui est du Service de Dieu & de celui de Sa Majesté, parut avec bien de l'éclat dans cette occasion, & telle qu'on l'attendoit de Sujets d'une fidélité si singuliere & si éprouvée.

Outre cela, ils apporterent encore autant d'Herbe de Paraguay, de

bres
nurec
ta, y
traxe
de lo
Bacas
ñas c
daros
dia c
ron
ques
fiero
quin
fu pr
por
foco
ince
entr
mad
lanç
plea
da la
con
la m
ron
los
má
Ar
hast
dol
qua
Des
no
dio
tan
ria
tad
cie
ad
ell
go
tò
y
co
cia
m
de

bres, y carne necesaria para su manutencion de venida, estada, y buelta, y en el tiempo que durò el sitio, traxeron al Campo, para alimento de los Españoles, mas de treinta mil Bacas, que buscaron en las Campañas contiguas à dicho sitio, y guardaron con sus Cavallos, y desde el dia que se delinearon, y empezaron por mi orden à abrir los ataques, para las baterias que se pusieron à dicha Plaza, hasta el dia quinze, que la desampararon con su precipitada fuga los Portugueses, por medio de los quatro Navios de socorro que les vino, trabajaron incessantemente en dichos ataques, entrando sus guardias en ellos, armados de fuego, arcos y flechas, lanças, piedras y macanas, empleandose tambien en conducir toda la fagina, y estacas que hizieron con gran trabajo y fatiga; y con la misma, y superior riesgo, llevaron tambien siempre à los ataques los cestones, herramientas, y demás instrumentos necesarios, y la Artilleria à fuerza de sus braços, hasta las mismas baterias, retirandola en la misma conformidad, quando convino, y se les ordenò: Desuerte, que no hubo trabajo que no les encaminava à dichos Indios, por averlos experimentado tan habiles, y reconocer superarian sus fuerças qualquiera dificultad; y en las ocasiones que se ofrecieron de refriega, se portaron con adelantado espíritu mucha parte de ellos, disparando las Armas de fuego con toda destreza, de que resultò quedar muertos ciento y treinta, y docientos heridos; y siendo tan contrario à su natural la constancia, la tuvieron tan firme, que en mas de ocho meses, que tardaron, desde el dia que salieron de sus

Tabac, de Maiz, de Legumes & de viandes qu'il leur en falloit pour l'aller & le retour, & pour tout le tems du Siège; & pendant qu'il dura, ils emmenerent plus de trente mille Bœufs, qu'ils alloient chercher dans les Campagnes voisines, qu'ils faisoient garder par leurs Chevaux, & dont ils nourrirent les Troupes Espagnoles. Enfin, depuis le jour qu'ils entrèrent dans les Lignes, & que par mon ordre ils commencerent les attaques, & qu'ils dressèrent les Batteries contre la Place, jusqu'au quinze, que les Portugais s'enfuirent avec précipitation, & s'embarquerent sur quatre vaisseaux qu'on avoit envoiés à leur secours, ils ne cesserent de travailler dans les attaques, de remonter leurs gardes, de faire usage de leurs armes à feu, de leurs flèches, de leurs lances, de leurs frondes & de leurs macanas; de porter les fascines & les palissades, qu'ils faisoient eux-mêmes, avec de grandes fatigues & de plus grands risques encore. Ils faisoient aussi & plaçoient les gabions, outre les ferremens & les autres choses nécessaires à l'Artillerie, même à force de bras, soit pour dresser les Batteries, soit pour les changer, suivant qu'ils en recevoient l'ordre. En un mot, il n'y avoit rien de si difficile qu'on ne leur commandât, parceque j'avois l'expérience qu'ils étoient capables de tout, & que rien n'étoit au-dessus de leurs forces. Dans toutes les occasions qui se présentèrent d'en venir aux mains, la plus part s'y porterent avec la plus grande valeur. Ils riroient leurs fusils avec la plus grande justesse, & il n'y avoit rien d'important dont on ne les chargeât; aussi eurent-ils cent trente hommes de tués, & 200 de blessés. Et quoiqu'il n'y ait rien de

1705.

CERTIFICAT
DE DOM
BALTHAZAR
GARCIA ROS.

1705.
CERTIFICAT
DE DOM
BALTHAZAR
GARCIA ROS.

CXX . PIECES JUSTIFICATIVES

Pueblos, hasta que se restituyeron à ellos, con licencia de dicho Governador, que se la dió el dia diez y siete de Março, despues de hallarnos en possession de la Plaza, Artilleria, y demàs pertrechos de Guerra, que con su precipitada fuga dexaron los Portugueses, no hizieron la menor insinuacion ni movimiento, que mirasse à bolver al cuydado de sus Casas y familias, en medio de los trabajos que passaron, en que manifestaron su gran ley, y fidelidad en el Servicio de Su Magestad; y no contentos, y satisfechos con aver hecho tan singular Servicio à su costa, y mencion, assí en los crecidos gastos de sus avios, mantenimientos, balsas, mulas, armas, y Cavallos, que todo importa la gran suma que se dexa considerar. Por mas servir à Su Magestad, libres de todo genero de interes, reconociendo lo alcançado que se hallan sus Reales Caxas, le han hecho graciosa y liberal donacion del estipendio, que en virtud de su Real Cedula se les tiene señalado de real y medio cada dia, desde el que salieron de sus Pueblos, para semejantes funciones del Real Servicio, hasta en el que se restituyan à ellos; que en los ocho meses que han gastado en este empleo, importa ciento y ochenta mil pesos, sin averles dado por ello ninguna remuneracion; por ser el principal motivo de su voluntad el mayor Servicio del Rey nuestro Señor.

Por lo qual, y aver obrado en todo muy à mi satisfacion, los considero à dichos Indios, y todos sus Pueblos muy dignos, benemeritos, y mercedores de qualesquiera gra-

plus opposé à leur naturel que la constance, ils en firent paroître une si grande pendant huit mois qui se sont écoulés depuis leur départ de chez eux jusqu'au dix-septieme de Mars, que le susdit Gouverneur leur permit d'y retourner, après que nous nous vîmes en possession de la Place, de l'Artillerie & de toutes les munitions par la fuite précipitée des Portugais, que pendant tout ce tems-là ils ne firent point paroître le moindre desir d'aller revoir leurs Familles, pas même au milieu des grands travaux, dont ils étoient excédés, en quoi ils donnerent de grandes preuves de leur zele & de leur fidélité pour le Service de Sa Majesté. Ils ne se contenterent pas même de lui en avoir rendu un si important à leurs frais, qu'on peut bien juger avoir été très considérables, si on fait attention à ce qu'ils ont dépensé pour leurs vivres, pour leur entretien, leurs balses, leurs armes & leurs chevaux. Enfin, pour servir Sa Majesté avec plus de désintéressement, aiant reconnu l'épuisement où se trouveroit la caisse du Roi, ils lui ont fait généreusement la remise de la solde que Sa Majesté, par sa Cédule Roiale, leur avoir assignée d'une réelle & demie à chacun par jour, à compter de celui de leur départ de chez eux jusqu'à leur retour, ce qui, en huit mois qu'ils ont été absens, montoit à la somme de cent quatre-vingt mille écus, quoiqu'ils n'eussent reçu d'ailleurs aucune gratification, ne voulant agir par aucun autre motif que celui du plus grand Service du Roi N. S.

Une conduite si noble & la grande satisfacion qu'ils m'ont donnée en tout, me fait juger ces Indiens, & toutes leurs Bourgades, très dignes de toutes les graces, distinc-

cias,
nencia
le gua
tros S
hazer
y por
cacion
con q
sus lo
y cri
amba
mana
trabaj
y har
Missi
conti
carlos
de su
tria,
mesu
Su M
rodo
lo, c
pecia
porta
Padr
mo l
ferid
con
fue
Exer
ñole
lo c
la p
y sel

En

D

cias, honras, mercedes y preeminencias, que Su Magestad (Dios le guarde) y los demas sus Ministros Superiores, fueren servidos de hazerles por tan especiales servicios; y porque dimanen de la santa educacion, vida Christiana y politica con que los de la Compania de Jesus los han reducido, è instruido, y criado en la fiel obediencia de ambas Magestades, Divina y Humana, à costa de tantos afanes y trabajos, como los que padecen, y han padecido en las Apostolicas Misiones, que han exercitado, y continuamente exercitan, para facarlos, y reducirlos de los eriazos de su Gentilidad, y barbara Idolatria, al estado que tienen, son asimismo dignos de gloria, y de que Su Magestad les de las gracias por todo lo referido, y por el gran zelo, constancia, y discrecion, y especial prudencia con que se han portado en esta funcion, assi dicho Padre Superior Joseph Mazo, como los Capellanes y Hermanos referidos, que les assistieron, junto con el Padre Pablo Restivo, que fue nombrado por Capellan del Exercito, que se juntò de los Españoles. Y para que à todos conste, lo certifico assi de Officio, y doy la presente firmada de mi mano, y sellada con el Sello de mis Armas.

*En Buenos-Ayres, à quinze de Junio
de mil setecientos y cinco años.*

DON BALTHAZAR GARCIA ROS.

tions, récompenses & prééminences qu'il plaira à Sa Majesté, que Dieu conserve, & à tous les Ministres Supérieurs, de leur accorder; & parceque tout cela est le fruit de la sainte éducation qu'ils ont reçue des Peres de la Compagnie de Jesus, des bons exemples qu'ils leur donnent, de la grande intelligence avec laquelle ils les ont réduits à s'acquiter de tous les devoirs de la vie civile, & à remplir tous ceux de la religion, les ont instruits de tout ce qu'ils doivent savoir pour cela, leur ont inspiré une obéissance aveugle & une fidélité parfaite en tout ce qui est du Service de Dieu & de leur Souverain, qu'ils ont, pour opérer de si grands changemens, pour retirer ces Peuples de la barbarie & de la Gentilité, & les rendre tels qu'ils sont, essuié des travaux immenses, souffert au-delà de ce qu'on peut croire, & qu'ils continuent encore, sans se relâcher en rien, dans les pénibles fonctions de leurs Missions apostoliques; je tiens qu'ils méritent d'être distingués, honorés & gratifiés par Sa Majesté pour reconnoître leur grand zèle, leur constance, leur sagesse, & spécialement la prudence qu'ont fait paroître dans cette dernière action le P. Joseph Mazo, les PP. qui ont servi d'Aumôniers à leurs Indiens, les Freres qui les accompagnerent, sans oublier le P. Paul Restivo, qui fut choisi pour Aumônier des Espagnols. Et afin que personne n'en ignore, je le certifie d'office, & je donne la Présente, signée de ma main avec le Cachet de mes Armes.

A Buenos-Ayres, ce 15 Juin 1705.

DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

1705.

CERTIFICAT
DE DOM
BALTHAZAR
GARCIA ROS.

L E T T R E
DU ROI CATHOLIQUE
AU PROVINCIAL DES JÉSUITES DU PARAGUAY.

Copiée sur l'Original.

E L R E Y,

L E R O I,

1706.
LETTRE DU
ROI CATHO-
LIQUE.

VENERABLE y devoto Padre Provincial de la Compañia de Jesus en las Provincias del Rio de la Plata, y Prefecto de las Misiones, Doctrinas y Reducciones, que están a cargo de dicha Religion en el Paraná y Uruguay : El Padre Francisco Burguez de esa Compañia, Procurador General de las Provincias del Paraguay, dió Memorial en mi Consejo de las Indias, presentando un Refumen impresso de los progresos, que han tenido los Indios de las Reducciones del Paraná y Uruguay desde el origen de ellos, y los muchos y varios servicios, que han hecho en las ocasiones, que se han ofrecido para el socorro del puerto y Presidio de Buenos-Ayres, y otras partes, para contener las hostilidades de Portugueses, y de las guerras continuadas de los Indios infieles; y ultimamente la salida, que hizieron hasta de dos mil Indios el año de 1701, comendados por el Sargente Mayor Alexandro de Aguirre, segun Ordenes del Governador de Buenos-Ayres, para impedir los insultos y robos, que executavan los Infieles, protegidos de los Portugueses, que residen en la Colonia del Sacramento, y que

baxaron

VENERABLE & dévot Pere Provincial de la Compagnie de Jesus en les Provinces de Rio de la Plata, & Préfet des Missions, Doctrines & Réductions, qui sont sous la charge de ladite Compagnie, dans les Provinces du Parana & de l'Uruguay : Le Pere François Burguez de votre Compagnie, Procureur Général des Provinces du Paraguay, a présenté dans mon Conseil des Indes un Mémoire imprimé, avec un Précis des progrès que les Indiens des Réductions du Parana & de l'Uruguay, ont faits depuis leur première origine, & des différens services qu'ils ont rendus en diverses occasions, tant pour secourir le Port & la Fortesse de Buenos-Ayres, & en plusieurs autres endroits, pour réprimer les hostilités des Portugais, qu'à l'occasion des guerres continuelles des Infideles, & en particulier, lorsqu'en 1701 ils vinrent au nombre de deux mille pour s'opposer, sous le commandement du Sargent Major Alexandro d'Aguirre, aux insultes & au pillage, que faisoient les Indiens infideles, protégés par les Portugais de la Colonie du S. Sacrement; que pour cela, ils firent plus de deux cents lieues, en suivant le

grand

baxaron
coltea
des tr
camin
cir los
guerra
1701
thead
doles
espaci
ron,
te, c
res y
nient
Mula
mas o
do a
vinci
daños
que l
bien
Buen
el cab
Aguir
del p
havi
de la
oido
man
se ha
enca
en r
Indi
den
alen
con
te,
dré
pue
con
los
rati
cion
dre
tam
por
cia

baxaron mas de docientas leguas , costeando el Rio principal con grandes trabajos por lo aspero de los caminos , y dificultades de conducir los bastimentos y pertrechos de guerra. Y el dia sexto de Febrero 1702 , encontraron los Infeles rancheados sobre el Rio , y acometiendo con arroj o y peleando por espacio de cinco dias , los debelaron , y consumieron la mayor parte , cogiendo la chusma de Muges y Niños , que passavan de quinientas almas , con la Cavallada y Mulas de su transporte , que serian mas de dos mil , y con que se pudo asegurar la quietud de la Provincia de que no executassen más daños los Infeles y Portugueses , que los fomentaban ; y de que tambien avisaron los Gobernadores de Buenos-Ayres , y dio certificacion el cabo de los Indios Alexandro de Aguirre , teniendolos por dignos del premio , que yo arbitraré. Y habiendose visto en mi Consejo de las Indias con los que digo , y oido mi Fiscal en el , he parecido manifestaros la gratitud , con que se han oido estas noticias , y rogaros y encargaros , (como lo hago) que en mi Real nombre deis à estos Indios las gracias , que corresponden à su amor , y zelo , y lealdad , alentandolos à que los continuen con mayores esfuerzos en adelante , con el seguro de que los tendré presentes para todo lo , que pueda ser de su contuelo , alivio , y conservacion de tan buenos Vassallos : y devriendose atribuir las operaciones de estos Indios à la direccion y buena conducta de los Padres de esa Religion , he querido tambien daros las gracias à vosotros , por la aplicacion , zelo y asistencia , con que los manteneis y diri-

Tomé II.

grand Fleuve , par des chemins très rudes , avec de grandes fatigues , portant avec beaucoup de difficultés leurs provisions & leurs munitions de guerre : que le sixieme de Février 1702 , ils rencontrerent les Infideles , logés sur le bord du Fleuve , les attaquerent avec beaucoup de fermeté , les combattirent pendant cinq jours , les défirent entiere-ment , en ruèrent la plus grande partie , se rendirent maîtres des Femmes & des Enfans au nombre de cinq cents , enleverent plus de deux mille Chevaux ou Mulets , & par-là , assurèrent la tranquillité de la Province , & la délivrerent des ravages qu'y faisoient les Indiens soutenus des Portugais : c'est dequoi m'ont donné avis les Gouverneurs de Buenos-Ayres , & ce que m'a certifié Alexandre de Aguirre qui les commandoit en Chef , lesquels les ont jugés dignes des récompenses dont je trouverois à propos de les gratifier. Ceci rapporté dans mon Conseil des Indes , & oui le Fiscal de ce Conseil , j'ai trouvé bon de vous faire connoître le plaisir que j'ai ressenti en apprenant ces nouvelles , & de vous prier & vous enjoindre , comme je fais par la Présente , de remercier en mon nom ces Indiens ; d'une maniere qui corresponde à leur amour , à leur zele & à leur fidelité , & de les encourager à faire encore de plus grands efforts dans la suite , en les assurant que je n'oublierai rien de ce qui pourra les consoler , les soulager , & conserver de si fideles Vassaux. Et comme on ne doit attribuer les bons services que me rendent ces Indiens , qu'à la sage direction & à la bonne éducation que leur donnent les Peres de votre Compagnie , j'ai voulu aussi vous témoigner à tous combien

O o o

1706.

LETTRE DU
ROI CATHO-
LIQUE.

1706.

LETTRE DU
ROI CATHO-
LIQUE.

jeis, industriandolos en toda policia, y en el manejo de las armas, como lo informò el Sargente Mayor de Batalla Don Augustin de Robles, siendo Governador de dicha Provincia de Buenos-Ayres, en carta de 4 Junio 1698. Y assi se lo dareis à entendre à los Religiosos, que se emplean con el fervor, que pide tan santo ministerio.

De Madrid, à veynte y seis de Noviembre de mil setecientos y seis.

YO EL REY.

Por Mandado del Rey N. S.

BERNARDO LINAYERO DE
LA ESCALERA.

je suis satisfait de l'application, du zele & de l'assiduité que vous apportez à les maintenir dans ces bons sentimens, & à les former en les rendant capables de vivre avec tant d'ordre & de discipline, & de s'exercer comme ils font dans l'exercice & le manieient des armes; ce dont j'ai été informé par une Lettre du Sergent Major de Bataille D. Augustin de Roblez, alors Gouverneur de cette Province de Buenos-Ayres, & qui est datée du 4 de Juin 1698. Vous ferez connoître mes sentimens aux autres Religieux de votre Compagnie, qui travaillent dans ces Missions avec toute la ferveur que demande un si saint ministere.

A Madrid ce 26 de Novembre 1706.

MOI LE ROI.

Par le Commandement du Roi N. S.

BERNARD LINAYERO DE LA
ESCALERA.



EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE DOM

BALTHAZAR GARCIA ROS,

GOUVERNEUR DU PARAGUAY,

AU ROI CATHOLIQUE,

Après la Visite qu'il avoit faite des Réductions.

TIRÉ DE L'ORIGINAL.

NO tuve cosa alguna, que prevenir à advertir à los Indios, assi en lo espiritual, como en lo temporal, sino ordenarles, y encargarles que mantengan y conserven el buen estado, en que se hallan con el regimen, que tienen mediante la educacion, zelo y trabajo de los RR. PP. de la Compania de Jesus, à cuyo cargo digna y devidamente se hallan con copiosos frutos de su fervorosa caridad, y Predicacion evangelica, con tan feliz efecto en los dichos pueblos, en quanto à la christiandad y modestia, que edifica y causa exemplo y admiracion à qualquiera persona, que entrase y viesse qualquiera de los dichos pueblos, con tal modo, que solo à la vista se haze verisimil, y queda la explicacion certa para los, que no llegaren à ver las dichas Reducciones; especialmente considerando la miseria y trabajoso estado de los pueblos que estan en la comarca de la Ciudad de la Assumpcion, administrados por Cle-

JE n'ai rien trouvé, sur quoi il fut nécessaire de donner aucun avis aux Indiens, tant en ce qui regarde le spirituel que pour le temporel, & je n'ai eu autre chose à faire, que de leur recommander de se maintenir dans l'heureux état, où ils sont, & dont ils sont redevables à la bonne éducation qu'ils ont reçue des Pères de la Compagnie de Jesus, à leur zele, à leurs travaux, à leurs Prédications évangéliques, à leur charité, à leur sage direction, sous laquelle ils recueillent des fruits si abondans de religion & de modestie, & des vertus, dont ils donnent de continuelles exemples, & qui sont l'édification & même l'admiration de quiconque en est le témoin. Cela est au point qu'il faut l'avoir vû pour le trouver vraisemblable, & qu'il n'est pas possible de le faire comprendre à ceux qui ne sont jamais entrés dans ces Réductions, sur-tout à ceux qui savent le triste & misérable état où se trouvent les Bourgades Indiennes de la

1707.

EXTRAIT
D'UNE LETTRE
DE DOM
BALTHAZAR
GARCIA ROS.

1707.
EXTRAIT
D'UNE LETTRE
DE DON
BALTHAZAR
GARCIA ROS.

CXXVJ PIECES JUSTIFICATIVES.

rigos seculares, y otros por los Regulares del Serafico Orden de San Francisco, pasando los dichos pueblos del cargo de los Padres de la Compania de Jesus en el estado de su regimen y Gobierno politico à conservar carceles publicas con prisiones, y asegurasiones bastantes, libro de caja de bienes de comunidad en cada pueblo, conforme su Magestad lo manda por sus Reales Leyes; y los Indios de los dichos pueblos con tal reconocimiento de Vassalaje, que los bienes de la comunidad en la mayor parte se emplean en el Real servicio con fervoroso zelo de lealdad, &c.

banlique de l'Assomption, qui sont sous le commandement des Prêtres séculiers, & des Religieux de l'Ordre Séraphique de S. François (1). Dans celles qui sont gouvernées par les Peres de la Compagnie de Jesus, on ne manque à rien pour maintenir le Gouvernement politique; il y a des prisons publiques pour les Délinquans; on y prend toutes les sûretés nécessaires, & il y a un livre bien tenu pour tous les biens communs, ainsi qu'il est prescrit par les Ordonnances Royales; d'ailleurs ces Indiens sont si fideles à observer les Loix du Vassellage, que la plus grande partie des biens de la communauté sont employés pour le service du Roi, avec beaucoup de fidélité & de zele, &c.

(1) C'est - à - dire, toutes celles dont les Indiens sont en commande.



Inf

E

fobr
que
carg
ña
cia
año
aqu
logr
y m
con
num
pres
feis
que
lo
hav
men
pre
Y. P
com
nes
tin
año
un
cof
inc
dos
qu
fu
col
trib
con
de
de
fol
fci

C L A U S E S

*Inferées dans le Décret que le Roi Philippes V envoia au
Gouverneur de Buenos-Ayrès, le 12 de Novembre 1716.*

EN lo que mira al tercer punto sobre los Indios de las Misiones, que en aquellas Provincias están al cargo de los Padres de la Compañia de Jesus, estareis en inteligencia de que ha mas de ciento y trece años trabajan estos Religiosos en aquellas Reducciones, habiendo logrado su zelo al servicio de Dios, y mio, el copioso fruto de haver convertido à nuestra Santa Fè innumerables Almas, teniendo al presente mas de ciento y veinte y seis mil Indios reducidos à ella; y que el aumento de estas Misiones lo ha facilitado en gran parte el haver sido preservados de ser encomendados dichos Indios, y siempre atendidos con equidad por mi, y por mis Reales Progenitores, como se reconoce de varias Ordenes, y Cédulas, expedidas en distintos tiempos, y especialmente el año de mil seiscientos y sesenta y uno, en que se ordenò entre otras cosas al Governador del Paraguay, incorporasse en la Corona Real todos los Indios de las Reducciones, que la Compañia de Jesus tenia à su cargo en aquellas Provincias, cobrando para la Real Hacienda el tributo de un peso de cada Indio, con declaración de que le havian de pagar los que huviesse de edad de catorce años, hasta cinquenta; sobre que despues, el año de mil seiscientos y ochenta y quatro, en

A l'égard du troisieme Article, qui concerne les Indiens des Missions dont les Peres Jésuites sont chargés dans ces Provinces; faites attention qu'il y a plus de cent treize ans que ces Peres, par leur zele & leurs travaux, ont converti à la Foi & soumis à mon obéissance une multitude innombrable de ces Peuples; que ce qui a facilité en partie l'accroissement de ces Missions, c'est que Nous & nos Prédécesseurs n'avons jamais voulu permettre qu'ils fussent mis en commandes, comme on le voit par plusieurs Lettres Patentes & Ordonnances expédiées en différens tems, & spécialement en l'année mil six cent soixante & un, où, entr'autres choses, il fut ordonné au Gouverneur du Paraguay d'unir & d'incorporer à la Couronne tous les Indiens de ces Peuplades, qui étoient sous la conduite des Jésuites, & de n'exiger, pour le tribut, qu'un écu de chaque Indien, en déclarant qu'ils ne le paieroient pas avant quatorze ans; ni après cinquante; laquelle grace fut plus étendue en l'année mil six cent quatre-vingt quatre, où, pour procurer une plus grande augmentation des Peuplades, il fut ordonné qu'ils cesseroient de payer après quarante ans, & que les trente premières années, depuis leur conversion à la Foi & leur réunion dans les

1716.

CLAUSES IN-
SERÉES DANS
LE DÉCRET DE
PHILIPPE V.

1716.

CLAUSES IN-
SERTEES DANS
LE DECRET DE
PHILIPPE V.

exxviii]

PIECES JUSTIFICATIVES

atencion al mayor aumento de dichas Misiones, se manda, que à los quarenta años de esta gracia se aumentassen diez mas, para que en los treinta años despues de reducidos no pagassen tributo.

Y por otra Cedula expedida en el mismo año de mil seiscientos y ochenta y quatro à Oficiales Reales de Buenos - Ayres se ordenò, que à los Indios de las Reducciones de la Compañia, se les guardasse el Privilegio de exempcion, que tenian para no contribuir derechos algunos por razon de la Yerva, y demàs generos propios que beneficiaban; y en esta misma Cedula se expressa pagaban al año aquellos Indios nueve mil pesos por razon de tributo.

En orden à los Synodos de los Curas de dichas Reducciones, se expidiò Cedula el año de mil seiscientos y setenta y nueve, mandando à los Oficiales Reales, en cuyas Cajas entraba el importe del tributo de los Indios del Parana y Uruguay, acudiesen à los Religiosos de la Compañia de Jesus, à cuyo cargo estaban estas Reducciones; con el Synodo de veinte y dos Doctrinas que tenian, à razon de quatrocientos y quarenta y seis pesos, y cinco reales al año, para cada Cura de cada Reduccion, pagandolo del procedido de dichos tributos.

Y por otra Cedula, expedida el año de mil setecientos y siete, se mandò tambien, que à los Religiosos que asistian à las quatro Reducciones nuevas de Indios, llamadas Chiquitos, y à los de las demàs que fuessen fundando, se acudiesse con trescientos y cinquenta pesos à cada Religioso (incluso

Peuplades, ils seroient exempts du tribut.

Par une autre Patente, expédiée en la même année mil six cent quatre-vingt quatre, & envoyée aux Officiers Roiaux de Buenos-Ayres, il fut ordonné que l'on conservât aux Indiens des Peuplades des Jésuites le privilege de ne paier aucun droit, ni pour l'Herbe de Paraguay, ni pour leurs autres denrées; & il étoit marqué dans la même Patente que ces Indiens paioient neuf mille écus par an.

Une Patente fut expédiée en mil six cent soixante & neuf, qui ordonnoit aux Officiers Roiaux, qui recevoient le tribut des Indiens du Parana & d'Uruguay, de paier chaque année, sur leur Caisse, à chacun des vingt-deux Missionnaires, qui ont soin des vingt-deux Peuplades, quatre cent quarant-six écus & cinq réales.

Et par une autre Patente, expédiée en l'année mil sept cent sept, il est pareillement ordonné que sur ce qui se perçoit du tribut des Indiens, on paie trois cents cinquante piastres à chaque Missionnaire (y compris son Compagnon), qui a soin des quatre Peuplades, appellées *Chiquites*; & autant à ceux

fu C
cho
del
dio
E
que
que
fia
rep
dio
cion
def
dio
por
tar
difi
de
dañ
cho
por
cin
Gov
Arr
Ind
Co
la
dor
sem
der
fin
cuy
sien
su
fer
nes
sid
feg
no
dio
añ
ha
de
leg
de
pa
qu
cu

DE L'HISTOIRE DU PARAGUAY. CXXIX
su Compañero), por razon de dicho Synodo, y que se les pagasse del procedido de tributos de los Indios.

Por lo respectivo à las Armas que tienen dichos Indios, consta, que los Religiosos de la Compañia, en virtud de facultad Real, repartieron entre los referidos Indios, al principio de sus Reducciones, algunos Arcabuces, para defenderse de Portugueses, y Indios infieles, los quales entrando por San Pablo en el Brasil, executaron grandes hostilidades, y en diferentes ocasiones captivaron mas de trescientos mil de los otros, cuyo daño cesò con el repartimiento hecho de dichas Armas. Y aunque por Cedula de mil seiscientos y cinquenta y quatro, se mandò al Governador del Paraguay, que las Armas de fuego de que usaban los Indios de las Reducciones de la Compañia de Jesus, estuviessen à la disposicion de dicho Governador, sin cuya orden no se pudiesen mover para ninguna faccion, se derogò despues esta resolucion, à fin de resguardar dichos Indios, à cuya conservacion se ha atendido siempre, como vè expressado, por su grande amor, y zelo à mi Real servicio, que en reperidas ocasiones lo ha acreditado, y por considerars muy utiles à el, y à la seguridad de aquella Plaza de Buenos-Ayres, y terminos de su jurisdiccion, como se experimentò el año de mil setecientos y dos, que habiendo baxado dos mil de ellos de distancia de mas de doscientas leguas por caminos muy asperos, de orden del Governador de ella, para impedir los insultos, y robos, que protexidos de Portugueses executaban los Indios infieles, llamados

DU PARAGUAY. CXXIX
qui gouverneront les Peuplades qu'on fondera dans la suite.

1716.

CLAUSES INSERÉES DANS LE DECRET DE PHILIPPE V.

Au regard des Armes qu'ont lesdits Indiens, il est certain qu'à mesure que se formerent ces Peuplades, les Missionnaires obtinrent la permission de distribuer des fusils à un nombre d'Indiens, afin de pouvoir se défendre des Portugais & des Indiens infideles, qui exerçoient des actes continuel d'hostilité, & qui, en différentes occasions, avoient fait plus de trois cent mille Prisonniers. Ces hostilités cessèrent aussi-tôt qu'on eût pris le parti de les armer; & quoique par une Patente de mil six cent cinquante-quatre, on ordonne au Gouverneur du Paraguay, de ne pas permettre que les Indiens des Peuplades se servent des Armes à feu, que par son ordre, on dérogea depuis à cette Ordonnance, aiant égard, d'une part, à la conservation de ces Peuplades, qui ont donné en tant d'occasions de si fortes preuves de leur zele & de leur attachement à mon service; & en considérant, d'une autre part, l'utilité qui en résulteroit pour la sûreté de la Ville de Buenos-Ayres, & de toute l'étendue de sa Jurisdiction, comme on l'éprouva en l'année mil sept cent deux, que deux mille de ces Indiens firent, par ordre du Gouverneur, plus de deux cents lieues, par des chemins très difficiles, pour s'opposer au saccagement & au pillage que faisoient les Mamelus, & les Indiens infideles du Bresil, que les Portugais mettoient en œuvre; les Indiens des Missions les combattirent pendant cinq jours, & les défirent entierement; ce qui me porta, dès que j'en fus informé, à

1716.
CLAUSES IN-
SERÉES DANS
LE DECRET DE
PHILIPPE V.

CXXX

PIECES JUSTIFICATIVES

Mamalucos del Brasil (con quienes siempre han tenido continua guerra) los acometieron , y peleando por espacio de cinco dias , debelaron , y consumieron à dichos Infieles ; de que informado , suèl servir de dar gracias por Cedula de veinte y seis de Noviembre de mil setecientos y seis al Prefecto y demàs Superiores de aquèllas Misiones , atribuyendo à su direccion , y buena conducta las operaciones de los Indios de ellas , encargandoles , que en mi Real nombre diessen tambien à estos las que correspondian à su amor , zelo y lealtad , alenrandoles à que lo continuassen , con el seguro de que les tendria presentes para todo lo que pudiesse ser de su consuelo , alivio y conservacion .

En las ocasiones de desalojo de Portugueses de la Colonia del Sacramento , han tenido tambien mucha parte estos Indios ; los quales el año de mil seiscientos y ochenta , baxaron en numero de tres mil , con quatro mil caballos , y doscientos bueyes , y otras provisiones , que traxeron à su costa , y obraron en la conquista de ella con grande esfuerzo : y el año de mil setecientos y cinco , en que se restaurò ultimamente aquella Colonia , baxaron tambien para este fin quatro mil Indios de socorro , con seis mil caballos , y murieron en la funcion quarenta de ellos , quedando heridos setenta , segun lo participò el Governador de Buenos-Ayres Don Juan Alonso de Valdès .

Y el año de mil seiscientos y noventa y ocho , hallandose el Governador de aquella Plaza , Don Andrés Agustín de Robles , con recelos de que doce Navios de guerra se armaban en Francia para ir

à rémoigner , par une Patente adressée au Supérieur de ces Missions , combien j'étois satisfait de leur valeur & de la fidélité de ces Peuples , attribuant le succès de cette expédition à la sagesse avec laquelle ils les gouvernoient , & en les chargeant de les assurer qu'ils éprouveront en toute occasion les effets de ma bonté & de ma royale protection .

de que les tendria presentes para todo lo que pudiesse ser de su consuelo , alivio y conservacion .

Ces Indiens ont eu aussi beaucoup de part à une autre expédition non moins importante , lorsqu'il fût question de chasser les Portugais de la Colonie du S. Sacrement . Ils s'y trouverent en l'année mil six cent quatre-vingt au nombre de trois mille , avec quatre mille chevaux , deux cents bœufs & d'autres provisions , qu'ils conduisirent à leurs frais , & firent dans cette expédition des actions prodigieuses de valeur ; & en l'année mil sept cent cinq , qu'enfin on se rendit maître de cette Colonie , les Indiens , qui y vinrent au nombre de quatre mille , avec six mille chevaux , s'y distinguèrent également par leur courage ; il y en eût parmi eux quarante de tués & soixante de blessés , ainsi que j'en fus informé par les Lettres de Dom Jean Alfonse de Valdès , Gouverneur de Buenos-Ayres .

En l'année 1698 , Dom Andrés Augustin de Robles , Gouverneur de la même Ville , craignant que douze Vaisseaux de guerre , qu'on armoit en France , & qui allerent à Carthagene , ne fussent destinés à envahir

invadirla , como lo executaron con la de Cartagena , did orden para que baxaffen dos mil de dichos Indios armados , los quales vinieron prontamente à socorrer la referida Plaza , donde à vista de sus habitadores (segun lo participaron el expreffado Governador , y el Cabildo Secular de ella) manejaron las armas y caballos con tanta destreza , orden y disciplina militar , que podian competir , y disputarla con qualesquiera enemigos.

Y manifestaron en la misma ocasion su zelo al Real servicio y liberalidad , en haver cedido à beneficio de mi Real Hacienda noventa mil pesos , que importaron sus sueldos , devengados en aquella jornada (al respecto de real y medio por dia , que en semejantes ocasiones se paga à cada Indio) para reforzar de pertrechos los Almacenes de aquella Plaza ; ponderaron con grandes expresiones el Governador , y Cabildo Secular , el amor , y lealtad de dichos Indios , y lo mucho que convenia conservarlos , para la mayor seguridad de aquellos parages , y terror de los enemigos , à quienes ponian limite y freno , por el gran zelo que tienen à mi Real servicio.

Y aunque el año de mil seiscientos y ochenta estuvo resuelto à representacion del Governador Don Andrés de Robles , que de los Pueblos de dichos Indios baxaffen mil familias à la Ciudad de Buenos-Ayres à hacer Poblacion en las cercanias de ella ; informando el Señor Carlos II de las finas demostraciones de lealtad con que servian estos Indios en todas las ocasiones que se ofrecian de su Real servicio , y que estando connaturalizados en temple contrario , les podria ser de mucho

Tome II.

envahir la Ville de Buenos-Ayres , dont il étoit Gouverneur , appella les Indiens à son secours ; ils vinrent au nombre de deux mille , avec une célérité surprenante : ce Gouverneur , & tous les Officiers de ce Gouvernement , ainsi qu'ils nous en ont informés , furent étonnés de voir le grand ordre & l'adresse de ces Indiens , qui pouvoient tenir tête aux Troupes les mieux disciplinées.

Ce fut dans la même occasion qu'ils donnerent une autre preuve de leur zele & de leur générosité pour mon service , n'ayant point voulu recevoir leur solde , qui se montoit à quatre-vingt-dix mille écus pour cette Campagne , à raison d'une réale & demie par jour qu'on paie à chaque Indien. Ils donnerent cette somme pour garnir de munitions les Magasins de la Place. Le Gouverneur & les Officiers s'exprimoient dans les termes les plus énergiques , pour me faire connoître jusqu'où va l'attachement de ces Indiens à mon service , & combien il est important de les conserver , pour assurer la tranquillité de ces Provinces , & en écarter les Ennemis de la Monarchie.

Et quoiqu'en l'année mil six cent quatre-vingt , sur les représentations du même Gouverneur Dom André de Robles , il eût été résolu de rirer de leurs Peuplades mille Familles de ces Indiens , pour former une Peuplade aux environs de Buenos-Ayres , Charles II , de glorieuse mémoire , aiant fait réflexion que le changement de climat pourroit chagriner ces fideles Indiens , & leur causer de violentes maladies , en respirant un air auquel ils n'étoient pas accourumés , révoqua

P p p

1716.

CLAUSES IN-
SERÉES DANS
LE DECRET DE
PHILIPPE V.

1716.

CLAUSES IN-
SERIÉS DANS
LE DÉCRET DE
PHILIPPE V.

CXXXIJ.

PIECES JUSTIFICATIVES

desconfuelo y daño el mudarlos al de Buenos-Ayres, se firmó Su Magestad de mandar revocar esta Orden por Cedula de mil seiscientos y ochenta y tres.

Y finalmente, sien lo constante que en varias ocasiones han baxado dichos Indios à aquella Plaza de Buenos-Ayres à trabajar en las obras de las fortificaciones de ella, y que siempre que se ofrece executar qualquier faccion de mi Real servicio en aquellos parages, ò que la referida Plaza se halle necesitada de auxilio para su mayor defenfa y seguridad, los que con mayor brevedad acuden à socorrerla, son los Indios de dichas Misiones: teniendo presentes todos estos juicios motivos para atender à dichos Indios, y mirar por su mayor alivio y conservacion, os encargo concurras por vuestra parte à este fin, estando advertido, que no solo no debereis gravar en nada à estos Indios, sino es que conviene à mi Real servicio, que con los Superiores de la Compania, que cuydan de sus Reducciones, tengais, y passéis una tan sincera y amistosa correspondencia, que los assegurés de que jamas vendre yo en gravarlos en nada, mas que aquello, que segun parere, contribuyen para la manutencion de las mismas Misiones y Reducciones: y asimismo os prevengo les guardeis, y hagais guardar y cumplir por vuestra parte, todas las exempciones, franquezas, y libertades, que por las citadas Cédulas les están concedidas, para que de esta suerte asegurados, y satisfechos, en todas las ocasiones, que de oy en adelante (mas que nunca) se podrán ofrecer, puedan acudir à mi Real servicio con sus personas, y armas, con la misma puntualidad, esfuerzo, y fidelidad, que hasta aqui lo han executado.

cer ordre par une Patente expédiée en l'année, mil six cent quatre-vingt trois.

Enfin, comme il est constant que dans toutes les occasions & aux premiers ordres des Gouverneurs, les Indiens de ces Missions accourent avec un zele & une promptitude surprenante, soit pour travailler aux ouvrages des fortifications, soit pour la défense de cette Ville, & pour tout ce qui concerne mon service, Nous voulons leur donner des marques de notre roiale protection, & veiller à leur conservation & à tout ce qui peut leur donner contentement, vous ordonnant de vous conformer en cela à mes intentions, & non-seulement de ne les pas inquiéter en aucune chose, mais encore, ce qui est important pour mon service, d'être d'une union sincere & d'une parfaite intelligence avec les Supérieurs de ces Missions, afin que ces Indiens soient persuadés que je contribuerai de tout mon pouvoir à la conservation de leurs Peuplades. Ordonnons de plus que vous veilliez avec soin à la conservation des exemptions, franchises, libérés & privileges que nous leur avons accordés, afin qu'étant satisfaits & assurés de notre bienveillance, ils puissent employer leurs Armes & leurs Personnes à tout ce qui est de notre service, avec le même zele, le même courage, la même exactitude & la même fidélité qu'ils ont fait jusqu'à present.

Real servicio con sus personas, y armas, con la misma puntualidad, esfuerzo, y fidelidad, que hasta aqui lo han executado.

INFORMATION

ENVOÏÉE AU ROI,

PAR L'ILLUSTRISSIME SEIGNEUR

D. ALFONSE DEL POZO ET SYLVA,

ALORS EVÊQUE DU TUCUMAN,

*Et depuis , successivement , Evêque de Santiago du Chili ;
& Archevêque de la Plata.*

SEÑOR,

SIRE,

HAVIENDO visitado esta Provincia del Tucuman , caminando mas de mil leguas , para poder reconocer sus Ciudades y Doctrinas con todas las haciendas de Campaña , hallè ser mucha la mies , por ser crecido el gentio , assi de Españoles , como de Negros y Indios , que por su suma pobreza habita lo mas fragoso de las sierras , y lo mas retirado de los llanos , à que no siendo possible den los Curas Doctrineros prompta providencia en las necessitades espirituales de los Fieles , por los territorios de quarenta , cinquenta y algunos de novienta leguas , ocorre con su vigilante zelo la Sagrada Religion de la Compañia de Jesus teniendo destinados Missioneros , que por todo el año , sin perdonar fatiga , corren toda la Jurisdiccion , solo à fin de lograr el bien de las almas con su apostolica Predicacion , cogiendo de parte de noche en su confesionarios el fruto

DANS la Visite que j'ai faite de cette Province du Tucuman , & qui a été de mille lieues de marche , parceque j'ai voulu reconnoître par moi-même toutes les Villes , Paroisses & Habitations de la Campagne , j'ai trouvé que par-tout la moisson est très abondante , les Espagnols , les Negres & les Indiens s'y étant beaucoup augmentés , & que plusieurs sont obligés , à cause de leur extrême pauvreté , de se retirer dans les endroits les plus escarpés des montagnes , & dans les plaines les plus écartées , où il n'est pas possible aux Curés de leur donner les secours spirituels avec la promptitude qui seroit nécessaire , parcequ'il leur faudroit faire pour cela quarante , cinquante , & quelquesfois quatre-vingt dix lieues. Toute ma ressource est dans le zele vigilant & infatigable des Religieux de la Compagnie de Jesus , qui dans chaque College ont des Missionnaires destinés à par-

1720.

INFORMAT.
DE D. ALFONSE
DEL POZO ET
SYLVA.

1720.

INFORMAT.
DE D. ALFONSE
DEL POZO ET
SXLVA.

de sus Miffiones, en que gastaron todo el dia. Y fi en otras Provincias los Sujetos de esta Sagrada Religion fon Coadjutores de los Prelados, en esta lo fon con mayor propiedad, fiendo mayor su fatiga en la labor espiritual, por ser esta su Provincia la mas dilatada de todas las Indias, estendiendose al demesurado termino de quatro Obispados, y un Arçobispado, que lo fon de las Provincias de los Charcas, Santa-Cruz de la Sierra, Buenos-Ayrès, Paraguay, y Tucuman, enque tienen fundados onze Colegios, assistidos el que menos de diez Sujetos, porque el de esta Ciudad de Cordoua mantiene ciento, por ser la cabeza de esta su Provincia, donde està situado el Noviciato, ò casa de probacion, y Universidad, en que se perficionan, assi en las letras, como en la virtud y pureza de su estado Religioso, para poder mantener los referidos Colegios, y las Miffiones del Paraguay, en que tienen ocupados sesenta Miffioneros, y en las recién convertidas de los Chiquitos en la parte del Perù, diez y ocho à veynte, fiendo necesario se vayan aumentando operarios para las nuevas Miffiones de Infieles, que reducen al gremio de la Iglesia y obediencia de V. M., con la vigilancia continua de su Predicacion en estos dilatados terminos.

le joug de l'Evangile, & les ranger
continuellement attentifs à semer le
Contrées.

Los Sujetos de esta Sagrada Religion fon los mas continuos en la labor espiritual en las Ciudades, en lo inacessible de las Sierras, en lo mas dilatado de los llanos, pues nunca

courir tout le territoire, ce qu'ils font pendant toute l'année, sans être arrêtés par les fatigues qu'il leur faut essuier, quand il s'agit de gagner des Ames à Dieu, prêchant tout le jour, & employant une bonne partie de la nuit à recueillir dans le sacré Tribunal de la Pénitence le fruit de leurs Prédications apostoliques. Si dans leurs autres Provinces, ils sont les Coadjuteurs des Evêques, ils le sont à bien plus juste titre dans celle-ci du Paraguay, où leurs travaux spirituels sont bien plus grands, & qui est la plus étendue qu'ils aient dans les Indes, puisqu'elle comprend quatre Evêchés & un Archevêché, qui sont les Diocèses des Charcas, de Buenos-Ayrès, du Paraguay & du Tucuman, & où elle a onze Colleges, dont le moindre est composé de dix Religieux; il y en a plus de cent à Cordoue, qui est la Capitale de leur Province, où sont le Noviciat & une Université, où les Etudiens se perfectionnent en même-tems dans les Lettres, dans la Pratique des vertus, & dans l'étude des sciences propres de leur Institut, afin de pouvoir fournir de Sujets leurs Colleges & les Miffions du Paraguay, qui occupent soixante Ouvriers, & celles des Chiquites, nouvellement convertis du côté du Pérou, où il y en a dix-huit ou vingt; sans parler de ceux qui sont employés à fonder de nouvelles Eglises parmi les Infieles, pour les réduire sous

l'obéissance de Votre Majesté, le grain de la Parole dans ces vastes

Les Religieux de cette Compagnie sont ceux de tous qui travaillent plus continuellement pour le bien spirituel des Ames dans la Ville, dans les lieux les plus écar-

dejan el Sagrado Ministerio del pulpito, y carea de las Cathedras, si no es para ocupar los Confesionarios en beneficio de las almas, en los terminos de todo este Obispado de Tucuman. Son testigo ocular, pues en los despoblados he encontrado varias vezes à sus Missioneros; y el año, que entrè à esto Obispado, les hallè cinquenta leguas de esta Ciudad, corriendo sus Misiones à sus espensas propias. En las Ciudades veo executada su caridad todo el año en los templos de sus Colegios, en los estranos, y por las calles en sus Misiones, y Predicacion de la Doctrina Christiana. Confieso que à mi ribieza sirviò de grande estimulo verlos en la epidemia, que padecio esta Ciudad el año de mil setecientos y diez y ocho, correr las calles y los mas retirados arabales, solicitando con intrepidez Religiosa los enfermos para la curacion de sus almas, sin ser llamados, sino por saber que muchos pobres se hallavan destituidos de persona, que los buscasse confesar; pues dia ninguno de los que salì, llevado de mi obligacion, dejè à encontrar varios Sujetos solicitando à todas horas la salvacion de las almas, buscandolas con igual ardor en las haciendas de Campaña, donde sin duda era mas conocida la necesidad.

choient des occasions de sauver des Ames à Dieu : le même zele les conduisoit dans les Campagnes, où il n'est point douteux que les secours spirituels étoient encote plus nécessaires.

Fuera de lo referido se halla à cargo desta Religion un Colegio Seminario en esta Ciudad de Cordoua, donde se cria la juventud cursando las calles de la Universidad hasta conseguir los grados de Maestros en Philosophia, y Doctores en Sa-

rés des Campagnes, & dans les Montagnes les plus inaccessibles. Ils ne cessent jamais d'exercer le ministère de la Parole dans les Chaires, si ce n'est pour entrer dans le Confessional, & ils sont ainsi toujours occupés pour le salut des Ames dans toute l'étendue de ce Diocèse. J'en suis témoin oculaire, car je les ai souvent rencontrés dans les quartiers les plus déserts; & la première année de mon Episcopat, je les ai vûs à cinquante lieues de cette Ville, faisant leurs Misions à leurs dépens. Je les vois dans toutes les Villes, exerçant la même charité dans les Eglises de leurs Colleges, & dans les autres, pendant toute l'année, faisant le même dans les rues, prêchant, catéchisant, faisant des Misions. En 1718, que cette Ville fut affligée d'une maladie épidémique, j'avoue que ce fut pour moi un aiguillon de les voir parcourir toutes les rues & les fauxbourgs les plus écartés, où l'on avoit besoin de leurs secours, visitant les malades avec une intrépidité vraiment Religieuse, sans même être appelés, mais parce qu'ils savoient que plusieurs Pauvres n'avoient personne, qui pût leur aller chercher un Confesseur; & je ne suis pas sorti une seule fois pour m'acquiter de mon devoir pastoral, que je n'en aie rencontré plusieurs qui à toutes les heures du jour cher-

Outre tout ce que je viens de dire, ces Religieux sont encore chargés dans cette Ville de Cordoue d'un College - Séminaire, où l'on élève la Jeunesse qui fait ses Etudes dans l'Université, jusqu'à ce qu'ils aient pris les grades de Maîtres en

1720.

INFORMAT.
DE D. ALFONSE
DEL POZO ET
SYLVA.

1720.

INFORMAT.
DE D. ALFONSE
DEL POZO ET
SYLVA.

grada Theologia, acrisólando su suficiencia en rigidos examenes, para poder ocupar los Curatos y Prebendas de las Iglesias, y para administrar la Real Justicia con equidad los, que se quedan en el siglo, por no ser llamados al estado Eclesiastico. Todo lo qual referido es su cincta relacion de lo mucho que trabaja è se desvela esta Sagrada Religion por el bien de las almas, arreglandome en su Brevidad à lo que Vuestra Real Magestad tiene prevenido en sus Reales Leyes y Cedula, y en descargo de mi conciencia. Oy es mas notoria la falta de estos Sujetos, por los muchos que han muerto, assi de la epidemia, como de otros accidentes, siendo los mas Missioneros Apostolicos Cathedraicos y Sujetos de Gobierno: necesidad, que solo el ardiente zelo y piedad Catholica de Vuestra Magestad puede suplir, abriendo sus reales manos, paraque sea el numero de los Missioneros, que solicito en esta ocasion, à proporcion de la falta presente, paraque se mantengan sus Misiones de los convertidos, con aumento de otras nuevas, que su Predicacion pondra à la obediencia de Vuestra Magestad y sujecion à la Iglesia. Guarde Dios muchos años à la Real Catholica Persona de Vuestra Magestad como la Christiandad necessita, con aumento de mayores Dominios.

*Cordoua del Tucuman y Julio 24
de 1720.*

ALONSO, Obispo del Tucuman.

Philosophie, & de Docteurs en Théologie, & que l'on soumet à de rigoureux examens, pour voir s'ils sont capables de remplir des Curés, ou de posséder des Prébendes dans les Eglises. On en use de mêmes à l'égard de ceux qui ne sont point appellés à l'Etat Ecclésiastique, pour s'assurer s'ils sont en état d'administrer & de remplir les charges de Magistrature, & de juger avec équité. Voilà, Sire, une relation succinte des grands travaux de cette Compagnie pour le salut des Ames. Je me suis borné à ce qui est prescrit par les Loix & par les Cédulles Royales de V. M., & à ce que je devois dire pour la décharge de ma conscience. Mais je dois ajoûter, ce qui est notoire, que ces Peres ont une grande diserte de Sujets, en ayant perdu un très grand nombre, que la maladie epidémique à enlevés, ou qui sont morts par quelques autres accidens; jusques-là qu'ils sont obligés d'envoier dans les Missions ceux qui occupoient les Chaires de l'Université, & ceux qui étoient les plus propres au Gouvernement. V. M. seule peut remplir ces vuides, par son zeile & sa piété, en suivant le mouvement de sa libéralité royale, afin de completer le nombre des Missionnaires, qui est nécessaire pour conserver les anciennes Missions & en former de nouvelles, qui augmentent, par les Prédications de ces Hommes apostoliques, le Troupeau de Jesus-Christ & le nombre des Sujets de V. M. Dieu conserve pendant plusieurs années la Royale & Cath. Personne de V. M., pour le besoin de la Chrétienté, & augmente ses Domaines.

*A Cordoue du Tucuman, ce 24
de Juillet 1720.*

ALFONSE, Evêque du Tucuman.

TABLE



T A B L E

D E S M A T I E R E S.

A.

- A**CCUSATION (chefs d') contre les Jésuites : & Réponse du Commissaire des Peres de Saint François, 158.
- Aguilar, (le Pere Jacques d.) ses travaux parmi les Chiquites, sa guerison miraculeuse, 350. Il fait découvrir du sel, 351. Il passe chez les Zamucos, *ibid.* Lettre qu'il reçoit de l'Audience de la Plata, 354.
- Aguire, (le P. Joseph d.) sa conférence avec le Gouverneur du Tucuman, & ce dont ils conviennent pour la communication de cette Province avec le Paraguay : ce qui la fait manquer, 348.
- Alfaro, (Dom Joseph de.) est chargé d'un détachement d'Espagnols contre les Indiens du Chaco, 291.
- Allarmes dans les Réductions du Paraguay, causées par la vue des Soldats du Gouverneur, 83.
- Allaraldé (Dom Antoine de.) marche à la tête d'un Parti Espagnol contre les Indiens du Chaco, 291.
- Altamirano, (le Pere Diegue) fonde une Réduction dans le Chaco, 177. Ses efforts pour la rétablir, 184. Ce qui se passe entre lui & un Capitaine Portuguais pris par les Néophytes, 187.
- Amufarequi (D. Jean) marche contre les Mocovis, & les défait, 174.
- Andino, (Don Jean Diegue de.) utilité qu'il retire des Indiens des Réductions, 168.
- Appostats (trois) s'opposent à la conversion des Lules, 314.
- Arce de la Concha, (Dom Augustin) Gouverneur de Santa-Cruz, tâche de dissuader les Jésuites de la Mission des Chiriguanes, & leur propose celle des Chiquites, 225. Ses nouvelles instances pour cette Mission, 230. Il gagne les Chiquites par ses bonnes manieres, 239.
- Arce (Dom Joseph de.) premier Apôtre des Chiquites, 219. Il est destiné pour la Mission des Chiriguanes, 221. Dispositions où il les trouve, *ibid.* Il fait plusieurs courses & reconquite deux Caciques ennemis, 222. Le Gouverneur de Santa-Cruz tâche de le dissuader de cette Mission 225. Il forme une Réduction parmi ces Indiens, 229. Troubles dans cette Réduction : comment il y remédie, 230. Il se prépare à entrer dans le Pais des Chiquites : opposition qu'il rencontre de la part des Espagnols, 239. En quel état il trouve ces Indiens : premiere Réduction qu'il fonde parmi eux, 242. Il recouvre la santé, d'une maniere miraculeuse, & est rappelé par son Provincial, 244. Il court au secours des Chiquites, & forme une seconde Réduction, 245. Il en transfere une, & pourquoï, 247. Il est massacré par les Payaguas, 328, & suiv.
- Avias (le P. François) Missionnaire des Itarines, est tué par les Mamelus, 90.
- Arregui (Dom Jean de) reçoit une Nation Indienne, qui lui est adressée par le Gouverneur du Tucuman, 311.
- Astiaga (le Frere Ga'par de.) Libelles qu'il répand contre les Jésuites, 146.
- Audience Royale de la Plata : son ordre contre Dom Bernardin, 99. elle nomme par *interim* un Gouverneur du Paraguay, 113. Arrêt qu'elle rend contre Dom Bernardin, *ibid.*

Aventure d'une petite Fille Espagnole , 307. aventure singuliere , 319.
 Avila (Dom Estevan d') ce qu'il mande au Conseil des Indes, au sujet des Mines d'or des Jésuites , 82.

B

BAEZA, (le Pere Thomas de) ses soins pour étendre le Roiaume de Dieu dans le Chaco , 210.
 Bahocas (les) instrument de Pénitence, dont servoient ces Indiens, avant que de connoître le vrai Dieu, 287.
 Baygorri, (Dom Pedre de) Gouverneur de Rio de la Plata: sa conduite dans une persécution contre les Jésuites, 135. Il arrête les desseins des Indiens & des Anglois sur la Ville de Corrientes, 237.
 Blanc-signés, arrêtés par des Anglois qui sont scandalisés de l'usage qu'on en devoit faire, 103.
 Blende (le Pere Barthelemi de) qui il étoit, 328. Il est massacré par des Indiens 331, & suiv.
 Bohorguez, (Dom Pedre de) souleve les Indiens du Tucuman; il en est puni, 175.
 Borea, (le Pere de) sa Réponse à l'Ordre qu'on lui signifie d'évacuer le Collège de l'Assomption & les Réductions du Parana, 108.

C

CALCHAQUIS (les) entreprises de ces Indiens sur Santa-Fé, & leur défaite par les Néophytes, 167. Tentative manquée pour leur conversion, 184.
 Cardenas, (Dom Bernardin de) sa Lettre outrageante au Recteur des Jésuites de Cordoue: ce que lui en écrit l'Evêque Tucuman, 3. Sa conduite à Santa-Fé & à Corrientes, 4. Comment il en use à l'égard des Jésuites, 5. Son entrée publique à l'Assomption, *ibid*, sa prise de possession, 6. Comment il se concilie son Diocèse: ses pratiques singulieres de dévotion, 7. Il recrimine contre des Religieux de son Ordre, qui s'étoient déclarés contre lui, 9. Irrégularité de sa conduite & de ses Ordinations, *ibid*. Il veut faire la paix avec les Guaycurus, & en baptise quelques-uns sans les instruire, 10. Il fait abattre le Monastere des PP. de S. Dominique, *ibid*. Il

fait déterrer un Suicide pour le mettre en terre sainte, 11. Il reçoit ses Bulles, & en fait prudemment lui-même la lecture, 12. Sa rupture avec le Gouverneur: à quel sujet, 13. Il l'excommunie deux fois, 15. Sa réconciliation avec lui, & nouvelle rupture, 17. Il paroît vouloir s'attacher les Jésuites: ce qu'il écrit au Roi en leur faveur, 16, 18. Il veut les charger d'une Cure Indienne: ses menaces, 19. Il les rend odieux par ses louanges, 21. Il se brouille plus jamais avec le Gouverneur, *ibid*. Il met la Ville en interdit, 23. Ce qui se passe entre lui & les Jésuites, 25. Il se discipline publiquement: effet de cette singularité, *ibid*. Il annonce comme par révélation la mort d'un Missionnaire, 27. Son entreprise hardie contre le Gouverneur: ce qui en arrive, 28. Il s'aigrit contre les Jésuites, 30. Il défavoue les Arbitres qui avoient absous le Gouverneur, & l'abouit de nouveau, 31. Nouvelles brouilleries entre eux: ils portent tous deux leurs plaintes à l'Audience Royale, 32 & suiv. Il sort de la Ville en laissant l'ordre d'y publier un interdit, 33. Il nomme un Vice-gérent, part pour l'Assomption & s'arrête à Yaguaron; ce qu'il y fait, 34. Sa conduite violente avec deux Ecclesiastiques, 36. Ses craintes & ses nouvelles procédures, *ibid*. Il déclare nul ce qu'a fait le Vice-gérent, & interdit de nouveau la Capitale, 38. Il prend pour Confesseur un Religieux Apostat, 39. Maniere singuliere dont il célèbre l'Office divin, & comment il soulage les Pauvres, 40. Réception qu'il fait au Gouverneur: sa sévérité envers les Excommuniés, 41. Il exige de nouveau du Gouverneur la taxe, qui avoit été perdue par la faute de ses Officiers, 44. Il exerce la Jurisdiction Royale avec autant de hauteur que l'Episcopale, *ibid*. Ses prétentions, & Oidoissance en conséquence, 45. Il s'emporte contre les Jésuites, & se rétracte, *ibid*. Il interdit de nouveau la Capitale, & suspend l'effet de son Ordonnance, 47. Sa conduite dans un péril dont la Capitale est menacée, 48. Ce qui se passe entre lui & le Provincial des Dominicains, 49. Commencement de sa persécution contre les Jésuites, 50. Ses inquiétudes & ce

qui

qui le rassure , 51. Il travaille à gagner le Gouverneur , 52. Il veut s'emparer d'une Métrairie des Jésuites , & se fait prêter serment de fidélité par les Ordinands , 54. Il se croit inspiré de persécuter les Jésuites : de quoi il les accuse , 55. Conseil qu'il reçoit de son Confesseur : ses mesures pour chasser les Jésuites , 61. Son ordonnance violente en conséquence , 62. Ses Mémoires pour justifier son entreprise , 65. Ordre qu'il reçoit de l'Audience Royale des Charcas : sa conduite en cette occasion , 66. Ce qui se passe entre lui & le Mestre de Camp Général au sujet d'une Cédule de Charles V , 67. Il excommunie les Jésuites ; se retire à Yaguaron , & veut s'assurer de la personne du Gouverneur , 68. Il le dupe , & retourne à la Capitale : réception qu'on lui fait , 70. Il se fortifie dans le Couvent de Saint François , *ibid.* Discours odieux qu'il fait à ses Domestiques , & alarmes qu'il répand dans la Ville par un faux bruit , 71. Calomnies qu'il fait publier , 72. Il est déclaré intrus , 73. Circonstances de son départ de la Province , 76. Ses diligences pour faire valider sa Consécration & sa prise de Possession , 77. Sa conduite à Corrientes , 91. Sa Lettre à l'Evêque du Tucuman : portrait qu'il y fait des Jésuites , *ibid.* Ordre qu'il reçoit de l'Audience de la Plata ; il part pour l'Assomption , & n'y est pas reçu , 99. Il est nommé à l'Evêché de Popayan , 100. Il retourne à l'Assomption : Lettre qu'il y reçoit de Dom Jean de Palafox , *ibid.* Il renouvelle sa prise de possession , 102. Il recommence à invectiver les Jésuites , & les chasse de leurs Missions des Itatines , *ibid.* Il se fait élire Gouverneur : mesures qu'il prend pour chasser les Jésuites , 107. Traitement qu'il fait à ces Religieux & à leur Collège , 109. Il récompense ses Partisans , & envoie un Procureur à Madrid , 112. Il est jugé par contumace , 113. Il est cité à comparoître devant l'Audience Royale , 114. Il se détermine à ne pas reconnoître Dom Sébastien de Léon pour Gouverneur , & ne veut entendre à aucun accommodement , 115. Il marche au-devant de lui à la tête de ses Troupes : défaite de son Armée , 106. Il remet le Bâton de Commandement à ce Gouverneur ,

Tome II.

117. Il va à la Plata : comment il y est reçu , 120. Nouvelles fâcheuses qu'il y reçoit , 121. Sa Lettre au Viceroy du Pérou , 122. Ce qu'il prétend trouver de répréhensible , dans le Catéchisme des Jésuites , 139. Il est nommé à l'Evêché de Santa-Cruz de la Sierra , 165.

Cardenas , (le Pete François-Pierre de) Neveu de Dom Bernardin , apporte les Bulles de son Oncle , 13. Irregularité de sa conduite , *ibid.* Il insulte & menace publiquement le Gouverneur , 15. Il s'échappe des mains de ce Gouverneur , 16. Il continue à l'insulter , 22. Il en est puni par son Oncle , & plus fortement par le Gouverneur , *ibid.* Il fait couvrir des Libelles pour la défense de son Oncle , 24.

Cafas (Dom Faustino de las) est nommé à l'Evêché de l'Assomption , 167. Il charge les Jésuites d'une Nation Indienne , 204.

Catéchisme des Jésuites dans les Réductions : Dom Bernardin prétend y trouver des erreurs monstrueuses : le Roi le fait examiner , 138. Quels furent les Examineurs , 140. Ecrit raisonné du Provincial des Jésuites , & sentimens des Examineurs , 184.

Cavallero (le Pere Luc) est chargé de la transmigratio d'une Réduction , 247. Son caractère & ses travaux , 265. Ce qui lui arrive avec quelques Espagnols , *ibid.* Il obtient de la pluie par ses prietes , 266. Sa fermeté , *ibid.* Il tombe malade : sa guérison miraculeuse , 267. Sa réponse à ceux qui veulent l'empêcher d'accomplir un Vœu , 268. Son arrivée chez les Mañacias : ce qu'il trouve dans la premiere Bourgade , 269. Son intrépidité leur fait tomber les armes des mains ; 270. Providence de Dieu sur lui , 271. Il convertit les Subucas : graces qu'il en rend à Dieu , 278. Il va chez les Quiriquicas : mouvement qu'il trouve parmi eux ; comment il en est reçu , 280. Ce qui se passe entre lui & un Cacique , 282. Il convertit toute une Bourgade & reconcille deux Nations Indiennes , 283. Il va chez les Cazoquias : comment il en est reçu , 286. Il convertit les Suburacas : instrument de pénitence , dont il trouve l'usage chez les Bahocas , 287. Nouvelles expéditions de ce Missionnaire chez les Mañacias & chez leurs

Q 99

- Voisins, 317. & suiv. Son courage, 320. Il est massacré par des Indiens : ce qui arrive après sa mort, 321. En quel état on trouve son corps, 322.
- Chaco : on manque une occasion d'y introduire la Foi, 80. Projet d'un nouvel Etablissement dans cette Province, 87. Tentatives des Jésuites pour y établir la Foi : quel en fut le succès, 168. Sagesse des Femmes de cette Province, 181. Efforts des Jésuites pour y établir la Religion Chrétienne, 210. Effets d'une nouvelle Entreprife du Viceroi sur cette Province, 216.
- Chaparra (le Licencié D. François) réduit les amendes, & se voit condamné à une forte amende, déchire les Obligations des Débiteurs, 41.
- Chapitre de la Cathédrale de l'Assomption, divisé à l'occasion de la prise de possession de Dom Bernardin, 6. Les Opposans se séparent, & font l'Office dans l'Eglise des Jésuites, *ibid* Inutilité des efforts du Chapitre pour fléchir l'Evêque dans une occasion pressante, 48. Une partie réitère ses protestations à l'occasion du renouvellement de la prise de possession de Dom Bernardin, 102.
- Charles II. Roi d'Espagne. Ordre de ce Prince pour la conversion des Peuples du Tucuman, rendu inutile, 217. Il approuve la fondation du Collège de Tarija, 219.
- Chiquites, (les) Description du Pais de ces Indiens, 232. Ignorance & cruautés de leurs Médecins, 233. Portrait & caractère de ces Indiens 234. Leur Gouvernement, leurs Guerres & leurs Mariages, 235. Leur maniere de vivre ; leurs idées sur la Religion & sur les Eclipses, 236. Leur Langue, 237. Première connoissance qu'on a eue de ces Indiens, *ibid*. Des Espagnols s'opposent à une Mission chez cette Nation, 239. Réduction fondée dans leur Pais : leur docilité, 242. Ils sont attaqués par les Mamelus, 244. Ils les défont 246. Ferveur de ces Indiens, 248. Progrès de la Religion parmi eux, 261. Quelques traits de la Providence en leur faveur, 262. Leur zèle pour le salut des Ames, 263. Martyre de plusieurs, 264, 327. Etat de la Religion parmi eux, 328, 349. Ils marchent contre les Chiriguanes, & les défont, 353. Leur seconde Campagne contre ces Indiens : ses succès, 355.
- Chiriguanes. Belle action de trente de ces Indiens au service des Espagnols, 175. Disposition de cette Nation à l'arrivée du P. de Arcé, 221. Ils le pressent de former une Réduction parmi eux : les Espagnols s'y opposent, 226. Défiance que des Apollats sèment parmi eux : conspiration découverte, 227. Projet d'un Provincial des Jésuites pour leur conversion, 228. Résultat du Conseil que ces Indiens tiennent à ce sujet, 229. Troubles dans une Réduction qu'on y fonde : comment on y remédie, 230. Changement de ces Indiens qui abandonnent leurs Réductions, 231. Leurs ravages dans le Tucuman, 288. Nouvelle tentative pour les gagner à Jésus-Christ : quel en fut le succès, 313 & suiv. Leurs hostilités dans la Province de Santa-Cruz, 353. Il sont battus par les Chiquites, 354.
- Cocotier (espece singuliere de) 273.
- Collège des Jésuites de l'Assomption ; ce qui s'y passe après la sortie de ces Religieux, 110.
- Communication (projet d'une) entre le Paraguay & le Tucuman, 249, 348.
- Conchas (las) petite Riviere qui se décharge dans Rio de la Plata, 188.
- Corbulon, (Dom Philippe Rege) Gouverneur du Paraguay : ses diligences au sujet de l'Entreprife des Portugais sur la Province, 185.
- Cordoue, (le P. Jean de) Franciscain, est chargé seul, par Dom Bernardin, des fonctions Curiales de toute la Capitale, 48.
- Cornejo (Dom Adrien) est nommé Provincial du Paraguay : sa conduite, 120.
- Cuellar, & Mosquera (Dom Gabriel de) Secrétaire de Dom Bernardin, fait dresser un Acte de la réception de ce Prélat à la Plata, 121. Rétractation qu'il fait pour la décharge de sa conscience, 130.

D

DÉPOSITION contre les Jésuites : comment on en fait signer, 102.

Diaz (le P. Barthelemi) fonde une Réduction dans le Chaco, 177.

Dominique, Indien, Dévoué de Mines d'or du Paraguay : qui il étoit, 129. Dénouement de cette manœuvre, *ibid*.

E

ELIZONDO (D. Jean de) est envoyé à la tête d'un Détachement, pour avoir des Nouvelles de son Corps de Milice, 298.
 Espagnols (des) s'opposent à une Mission chez les Chiquites, 239. Violences qu'ils exercent contre les Indiens, 240. Ils marchent avec les Chiquites contre les Mamelus, & les défont, 245. Conduite de quelques-uns avec un Missionnaire, 265. Leurs calomnies contre ce Pere, 266. Ils enlèvent & détruisent toute une Nation, 310.
 Esteco, Ville du Tucuman : son état par rapport à la Religion, 181. A quoi les courses des Indiens l'ont réduite, 182. Elle est ruinée par les Indiens du Chaco, 289.

F

FAMACOSTO, Animal singulier : sa description, 273.
 Femmes. Sageffe de celles du Chaco, 18. Usages des Chiquites de faire mourir leurs Femmes pour la guérison des maladies, 233.
 Fernandez, (le P. Patricio) sa mort, 177.
 Fideli, (le P. Antoine) Missionnaire chez les Chiquites : sa mort, 248.
 Florez, (D. François) Lieutenant Général, découvre le projet de D. Bernardin contre les Jésuites, 63.
 François-Xavier (la Réduction de Saint) sa fondation dans le Chaco, 177. Son état, 180. Elle est évacuée, 182.
 François (les Peres de Saint) se déclarent contre D. Bernardin, 8.
 Frias (Ignace) traitement qu'on lui fait pour le forcer à signer contre les Jésuites, 102.
 Fuenleal, (Christophe-Ramirez de) ses manœuvres au sujet des Mines d'or du Paraguay, 129. Sa Rétractation, 143.

G

GARAVITO DE LEON, (D. André) est nommé Gouverneur du Paraguay par *interim*, 113. Informations qu'il fait à Santa-Fé : ce qu'il découvre, 125. Sa Sentence définitive, 126. Il refuse de visiter les Mines : pourquoi, 127. Il défait les Mamelus, *ibid.* Il retourne à la Plata, 129.

Garcia, (le P. François) avec quel succès il travaille à la conversion des Guénoas, 209.
 Garcia Ros (D. Balthazar) est chargé du Siege de la Colonie du Saint-Sacrement, 259. Témoignage qu'il rend aux Indiens des Réductions, 260. Il est nommé Gouverneur du Paraguay, & il visite les Réductions, 261.
 Garro, (D. Joseph de) Gouverneur de Rio de la Plata : ses diligences au sujet de l'entreprise des Portugais sur le Paraguay, 185. Ce qu'il se passe entre lui & un Capitaine Portugais prisonnier, 188. Inutilité de ses Négociations avec le Général des Portugais, 190. Il reçoit un ordre de les chasser de la Colonie du Saint-Sacrement, 192. Il mande trois mille Hommes des Réductions pour cet effet, 193. Il ordonne l'attaque, 198. & suit.
 Gomez, (le P. Christophe) Provincial des Jésuites, nommé le Pere Patricio pour une Réduction dans le Chaco, 177.
 Grijalva (le P. Christophe) réception qu'il reçoit de Dom Bernardin : ce qui la lui avoir attirée, 45.
 Guadeloupe, (le Fort de la) 175.
 Guapay, (le) Riviere, 232.
 Guaycurus (les) veulent chasser les Espagnols de l'Assomption, & sont défaits par les Néophytes, 78.
 Guénoas, (les) Nation méridionale du Paraguay : leur caractère, & description de leur Pais, 207. Avec quel succès les Jésuites travaillent à leur conversion, 208.
 Guevara, (le P. François) tentatives de ce Missionnaire pour la Conversion des Chiriguanes : quel en fut le succès, 334.
 Guillestigul, (le P. Gabriel de) Commissaire des Peres de Saint François au Pérou : sa Lettre au Vicaire Général des Jésuites, 156. Ses Réponses aux chefs d'accusation contre ces Religieux, 158. Il est nommé à l'Evêché de l'Assomption, 165. Il visite par ordre du Roi les Réductions des Jésuites : succès de cette visite, 166. Sa mort, 167.

H

HAZE, (le P. Jacques de) manière dont il rapporte le Martyre du Pere de Blende, 331. Comment il évite d'être

massacré par des Indiens, 333.
 Herrera (D. Joseph Campero de) fondateur du Collège de Tarija, 219.
 Hinostrofa, (D. Gregorio de) Gouverneur du Paraguay : son caractère, 8. Rupture entre lui & Dom Bernardin ; à quel sujet : sa complaisance, & ce qui en arrive, 13. Son désintéressement est mal récompensé : il est excommunié, 14. jusqu'où il porte le ressentiment de l'injure que lui fait le Pere de Cardenas, 15. Il est excommunié une seconde fois, 16. Ce qu'il fait chez l'Evêque, 17. Il se brouille plus que jamais avec lui, & se venge du Pere de Cardenas, 21. Ses précautions contre une entreprise hardie de l'Evêque, 28. Il est absous par des Arbitres & par l'Evêque qui en triomphe, 30. nouvelles brouilleries : il porte ses plaintes à l'Audience royale 32 & suiv. Il va trouver l'Evêque à Yaguaron ; comment il en est reçu, 40. Fausses démarches de ce Gouverneur, 44. Effet que produit sur lui une Lettre du Vice-roi du Pérou, 45. Il est de nouveau excommunié & absous, 48. Sa conduite avec l'Evêque qui vouloir le gagner, 52 & suiv. Il s'oppose à l'entreprise de l'Evêque sur les Jésuites, 60. Ses diligences pour faire échouer ce projet de l'Evêque à qui il fait prendre le change, 63. Mesures qu'il prend, 67. Il va à Yaguaron avec six cents Indiens : ce qui lui arrive dans l'Eglise, où il signifie à l'Evêque un exil & la saisie de son temporel, 69. Il se laisse duper par l'Evêque 70. Il le fait sommer de partir pour son exil, & le fait déclarer intrus, 73. Son Ecrire à ce sujet, 75. Sa conduite après le départ de Dom Bernardin, 97.
 Hinostrofa (le Pere de) Frere du Gouverneur est exilé par Dom Bernardin, 32.
 Hinostrofa, (le Pere Lopé de) Fils du Gouverneur, reçoit beaucoup de caresses de Dom Bernardin : dans quelles vûes elles lui sont faites, 54.

J

JESUITES (les) Lettre qu'ils reçoivent de D. Bernardin de Cardenas, 3. Ils vont au-devant de lui : ils en sont bien reçus : pourquoi, 5. Ils prêtent leur Eglise du consentement de Dom Bernardin

à une partie du Chapitre de la Cathédrale, 6. Leur conduite à l'égard de l'Evêque qui vouloir se les attacher, 18. Ils refusent d'approuver les Ordonnans. 32. Leur sentiment sur un interdit de l'Evêque, 33. Effet des représentations qu'ils lui font faire sur le danger de la Capitale, 48. Commencement de la persécution qu'ils essuient 50. De quoi Dom Bernardin les accuse, 56. Leur tranquillité, 62. Leurs courses dans le Tucuman, 79. Comment ils se conduisent au sujet des Mines d'or dont on prétendoit qu'ils jouissoient, 82. Ils nomment un Juge-Conservateur, 97. Ils sont investis de nouveau par l'Evêque, qui les chasse de leurs Missions des Itatines, 102. Ils sont maltraités à l'Assomption, 106. Ils sont chassés de leur Collège à main armée, & jetés dans une Barque sans Provisions & sans Rameurs, 108. Comment ils arrivent & sont reçus à Corrientes, 110. Ils portent leurs plaintes à l'Audience Roiale & nomment un Juge-Conservateur, 112. La prévention subsiste contre eux : ce qu'on leur reproche, 120. Persécution qu'ils essuient de la part de l'Evêque de Buenos-Ayrès, 135. Leur Catéchisme est trouvé répréhensible par Dom Bernardin : Ecrire raisonné de leur Provincial, & sentimens des Examineurs, 139. Nouveaux bruits qui courent contre eux au sujet des Mines, 142. Libelles répandus contre eux, 146. Ce qui fait revenir bien des Gens en leur faveur, 149. Déchaînement en Espagne contre ces Religieux, 153. Chefs d'accusation contre eux, & réponses du Commissaire de l'Ordre de Saint François, 158. Leurs tentatives pour établir la Foi dans le Chaco, 168. Deux de ces Peres engagent les Mocovis à mettre bas les armes, 173. Comment ils s'arrachent les Indiens : danger auquel leur zèle les expose, 180. Ils refusent de recevoir des Indiens en Commande & en gagner plusieurs à Jesus-Christ, 183. Ils s'opposent à l'établissement d'une Réduction auprès de Buenos-Ayrès, 200. Ils sont chargés d'une Nation Indienne par Dom Faustino de las Casas, 204. Bénédiction de Dieu sur leurs travaux, 205. Avec quel succès ils travaillent à la conversion des Guenoas, 209. Efforts de deux de ces Peres

pour établir la Foi dans le Chaco , 210. Ils sont tués en traifon , 214. Arrivée d'un grand nombre de ces Religieux au Paraguay , 230. Courage que leur donnent les bénédictions du Ciel , 264. Réflexions sur leur maniere d'annoncer l'Evangile aux Nations , 280. Leurs principes , & leur persévérance dans les mauvais succès , 317.

Inglez (Dom Diegue) envoie aux Jésuites un ordre de sortir du Chaco : pourquoi , 173.

Itatines. Désordre arrivé dans une Réduction de ces Indiens : comment on y remédie , 86. Les Mamelus en mettent un grand nombre à la chaîne , 90. Dissipation des Itatines ; & pourquoi : ce qu'il en coûte pour les réunir , 104. & suiv. Ils délivrent un Gouverneur d'une grande extrémité , 165.

Jujuy , Ville du Tucuman , 169.

Jurucarés , (les) Conversion de ces Indiens , 284.

L

LANCASTRE , (D. François Naper de) Gouverneur de Rio Janeyro , & de la Colonie du Saint-Sacrement , 203.

Larés , (Dom Hyacinthe de) Gouverneur de Rio de la Plata , se transporte , avec le Délateur des Mines , sur les lieux , 82. Ses diligences pour les découvrir : Réponse singulière qu'il reçoit de Dom Bernardin de Cardenas à ce sujet , 84.

Leon , (Dom Diegue Ponce de) *voiez* Ponce.

Leon , (D. Sébastien de Léon) Mestre de Camp Général : son zele contre les désordres qui arrivent dans la Cathédrale au sujet des amendes qu'on y reçoit , 42. Ce qui se passe entre lui & l'Evêque au sujet d'une Cédule de Charles V. , 67. Il reçoit des Provisions de Gouverneur & de Capitaine Général : sa conduite , 114. Il défait les Episcopaux & est reconnu pour Gouverneur dans la Capitale , 116. Il rétablit les Jésuites à l'Assomption , & est reconnu pour second fondateur de cet Ordre , 118. Il est persécuté : service qu'il rend à sa Patrie , *ibid.* L'Audience de la Plata approuve sa conduite , 122.

Leon Garavito. *voiez* Garavito.

Levanto , (Dom Pedre) Archevêque de Lima , est pris par les Hollandois , & conduit à Lisbonne , & de-là en Hollande , 329.

Lisperguer (Dom Fernand de) surprend

& défait les Mocovis , 307.

Lobo , (Dom Manuel de) Commandant des Portugais est envoyé pour une entreprise sur le Paraguay , 185. Ce qui se passe entre lui & le Gouverneur Espagnol de Rio de la Plata , 190. Il ne veut entendre à aucune proposition , 195. Il est fait prisonnier , *ibid.* Sa mort , 203.

Lopez , (le P. Barthélemi) Provincial des Dominiquains , reconclie D. Bernardin avec le Gouverneur , 48. Ce qui se passe entre lui & cet Evêque , *ibid.* Son entretien avec le Gouverneur pour l'attacher à Dom Bernardin , 52. pourquoi il prend le parti de se retirer , 53.

Lujan , (le Pere André) ses travaux au Chaco , 169. Danger qu'il y court , quel en fut le succès , *ibid.*

Lulles , (les) Traité des Espagnols avec ces Indiens , 302. Sujets de leurs plaintes contre les Espagnols , 303. Toute la Nation se donne aux Espagnols , 305. Réduction de ces Indiens , 310. Soin que le Gouverneur prend d'eux , comment ils y répondent , 312. Plusieurs se retirent , 315. Etat de la Réduction de ces Indiens : leur faiblesse , 336 & suivantes. Ils abandonnent presque entierement leur Réduction , 345. Transmigration , de ces Indiens & ses effets , 347.

M

MACHONI , (le P. Antoine) Grand Vicaire d'une Armée envoyée pour réduire les Indiens du Chaco , 290. Il est chargé de la Réduction des Lulles , 317. Il est calomnié , 316. Il baptise le Chef des Lulles , *ibid.* Il donne l'exemple du travail à ces Indiens , pour leur en inspirer le goût , 343. Il transfere leur Réduction , 344. Son courage , 345.

Maco (le P. Joseph) est massacré par des Indiens , 333.

Magellaniques (Terres) Mission dans cette Partie de l'Amérique : qu'on en fut le succès , 220. Les Habitans redemandent des Jésuites , *ibid.*

Malbalas , (les) leur bravade contre les Espagnols , & leur fuite 294. Traité avec ces Indiens : mal-entendu & ses suites , 295 & suiv. Comment on s'assure d'eux , 300. Leur Traité avec les Mocovis : ce qui en arrive , 310.

Maldonado & Saavedra , (D. Melchior) Evêque du Tucuman : sa Lettre à Dom

- Bernardin de Cardenas, 3. Réponse qu'il lui fait, 94. Sa Lettre au Roi, 133. Ce qu'il écrit aux Papes Innocent X & Alexandre VII, 145. Son autre Lettre au Roi, 146.
- Mamelus (ies) fondent à l'improviste sur les Itatines, en mettent un grand nombre à la chaîne, & tuent leur Missionnaire, 90. Leur Irruption dans le Pais des Chiquites, 244. Ils sont défaits, 246. D'autres Mamelus battus par les Indiens 247.
- Mamoré (le) Riviere qui se décharge dans le Fleuve des Amazones, 232.
- Mañacclas (les) caractère de ces Indiens, 268. Les armes leur tombent des mains à la premiere prédication de l'Évangile, 270. Description de leur Pais, 272. Leur origine & leur Gouvernement, 273. Leurs idées sur la Religion : leur culte, 274. Leurs Dogmes & leur Paradis, 277. Leurs dispositions pour la Foi, 278. Réductions formées chez eux, 312.
- Mancera, (le Marquis de) Viceroi du Pérou : sa Lettre au Gouverneur du Paraguay, au sujet des troubles de cette Province, 48.
- Manioré, Lac, 330.
- Mansilla (le Pere) accompagne le Pere Romero, au Chaco, 87.
- Mapono (les) Ministres des faux Dieux, excitent leurs Caciques à faire mourir un Missionnaire, 271. Ferveur & constance d'un Mapono Catéchumene, 279.
- Marin (Don Roch Nestarez) approuve le dessein d'une tentative dans le Chaco, 169.
- Marquez (le P. Pierre) est nommé pour une Mission dans le Chaco : sa mort, 80.
- Martyre du P. Pierre Romero, d'un jeune Espagnol & d'un Itatine, 88, de Dom Ortiz de Zaraté, & du Pere Salinas au Chaco, 214, du Pere Mascardi dans la Terre Magellanique, 220, du Pere Cavallero 321, du Frere Romero, 327, des Peres de Arcé & de Blendz, 328, & suiv.
- Mascardi, (le Pere Nicolas) son Martyre dans la Terre Magellanique, 220.
- Mataguayos (les) Nation du Chaco : comment ils reçoivent les Jésuites, 170. Leur complot contre la vie de ces Peres est découvert, 171. Ils redemandent des Jésuites, 173.
- Médecins des Chiquites : leur maniere singuliere de guérir les Malades, 235.
- Medina, (le Pere de) ses travaux au Chaco : danger qu'il y court : quel en fut le succès, 169.
- Mendoze Mate de Luna, (Dom Fernando de) Gouverneur du Tucuman, approuve le dessein des Jésuites sur le Chaco, 210.
- Mercado, (Dom Alonso) Gouverneur de Rio de la Plata & du Tucuman fait la paix avec les Mocovis par l'entremise des Jésuites, 173.
- Mines d'or prétendues trouvées dans la Province d'Uruguay : ce qui donne lieu à cette fable, & ce qui en est, 80. Dénouement de l'intrigue d'un nouveau Dénonciateur de ces Mines, 129. Nouvelles visites de ces Mines avec le Dénonciateur qui s'évade : son aveu lorsqu'il fut arrêté, 142.
- Miracle de la Grace sur quelques Chirriens, 79. Miracle singulier, 269.
- Mocovis (les) Nation du Chaco, mettent bas les armes à la persuasion des Jésuites, 173. Ils recommencent les hostilités, 174. Ils massacrent deux Jésuites & ceux qui les accompagnent, 214. Leur Traité avec les Malbalas : ce qui en arrive, 310.
- Moncha & Velasco (D. Christophe) sa persécution contre les Jésuites, 135. Il se reconcilie avec eux : son éminente sainteté à la mort, 136.
- Monday (le) petite Riviere, 214.
- Montigo, (le Pere Antoine de) son travail excessif chez les Lulles ruine sa santé, 345.
- Morotocos, (les) caractère & Gouvernement de ces Indiens, 322. Autorité des Femmes sur leurs Maris, *ibid.* Ils se rendent dans une Réduction, 323.
- Mora, (le P. François Vasquez de la) son Mémoire raisonné au sujet du Caréchisme des Jésuites, 140.
- Muzica (Dom Anroine de Vera) défait les Calchaquis à la tête des Indiens des Réductions, 167. Il est chargé du Siege de la Colonie du Saint-Sacrement : 194. Il dresse pour ce siege les Indiens des Réductions, *ibid.* Il attaque cette Place & s'en rend Maître, 196. Sa générosité envers le Commandant Portugais, 198. Il est nommé Gouverneur du Paraguay par *interim.* 216. Son expédition malheureuse dans le Tucuman, 217.

N

NEOPHYTES (les) du Parana tendent un grand service à la Province du Paraguay, 98. Ils répliment les Payaguas, 119. Ils défont les Mamelus, obligent les Guaycurus de se retirer, & rebâtissent l'Eglise de Sainte Luce, 128. Ils arrêtent les desseins de plusieurs Indiens & des Anglois sur la Ville de Corrientes, 137. Ils défont le Gouverneur du Paraguay d'un grand danger, 149. Ils sauvent la Ville de Santa-Fé : leurs travaux & leur zèle pour le service du Roi, 167. Ils sont prisonniers vingt-cinq Portugais : comment ils en usent avec eux, 186. Ils chassent les Portugais de la Réduction du Saint Sacrement, 196. Effet que cette expédition produit en leur faveur, 198. Générosité & désintéressement de ces nouveaux Chrétiens 256. Ils défont les Portugais, & les chassent une seconde fois de la Colonie du Saint Sacrement, 257.

Nieto, (François) Augustin Apostat : son caractère, 38. Dom Bernardin le prend pour son Confesseur, 39. Conseil violent de ce Religieux, qui se charge de donner des coups de poing au Gouverneur, 61. Il découvre lui-même les desseins de l'Evêque sur les Jésuites, 63.

Nolasco, (le P. Pierre) Supérieur des Religieux de la Merci, est nommé Juge-Conservateur par les Jésuites : sa Sentence contre Dom Bernardin, 113, 133.

Nuñez (le P. Laure) Lettre qu'il reçoit de Philippe V, 254. Ses soins pour se conformer aux intentions de sa Majesté, 258.

O

OCON, (Dom Jean Alphonse) Archevêque de la Plata, est chargé par le Roi de faire examiner le Catéchisme des Jésuites, 137. il nomme un Visteur pour examiner cette affaire à l'Assomption, 139.

Ojaras (les) soumission de ces Indiens, 299. Projet d'une Réduction parmi eux, 309.

Oliva, (le P. Jean-Paul) Vicaire Général de la Compagnie, est chargé par le

Roi de nommer un Visteur du Paraguay : qui il choisit, 155.

Olovis (le P. Jean) est nommé pour la Mission du Chaco : sa mort, 80.

Orozco, (le P. Grégoire de) Provincial des Jésuites : son projet pour la conversion des Chiriguanes, 128. Embarras où il se trouve pour répondre aux instances du Gouverneur de Santa-Cruz; comment la Providence l'en tire, 130.

Osoño, (D. Diego Ezeobar) est nommé Gouverneur du Paraguay, 100. En quel état il trouve la Ville de l'Assomption : ce qui lui arrive en y allant, 101. Sa conduite à l'égard des Jésuites, *ibid.* Il ne s'oppose pas à l'expulsion des Jésuites de leurs Missions des Itarines, dont il prévoit les suites, 103. Sa mort subite, 107.

P

PALAPOX, (D. Jean de) Evêque des Anges au Mexique : sa Lettre à D. Bernardin, 100. Autre Lettre au Pape Innocent X ; ce qu'elle produit, 145.

Palata, (le Duc de la) Viceroi du Pérou : son entreprise sans effet sur le Chaco, 216.

Paraguay. Projet pour la communication de cette Province avec le Tucuman : ce qui le fait manquer, 249, 348.

Paredo, (D. Angelo de) Gouverneur du Tucuman, réprime les Mocovis, 174. Ses préparatifs pour établir la Religion dans le Chaco, 177. Sa piété, 178. Opération de sa Campagne, 179. Pourquoi il laisse imparfaite son entreprise, 181. Ce qu'il fait des Prisonniers, 182. Pourquoi il ne continue pas la Guerre, 184.

Pastor (le P. Jean) sollicite le Gouverneur de visiter les Réductions, 126. Ses tentatives pour établir la Foi dans le Chaco : quel en fut le succès, 168.

Payaguas (les) sont réprimés par les Indiens des Réductions ; singularité de leurs attaques, 119.

Peralta, (D. Gabriel de) Doien de la Cathédrale, est nommé Juge-Conservateur par les Jésuites : représentation qu'il leur fait, 13. Sa Sentence contre les Partisans de Dom Bernardin, *ibid.* & 133. Sa Lettre au Président du Conseil des Indes, 133.

Philippe IV fait examiner le Catéchisme

cxlvj TABLE DES MATIERES.

des Jésuites : Sa Lettre à l'Evêque de la Plata à ce sujet, 137. Il impose silence sur les affaires du Paraguay, 154. Il demande au Général des Jésuites un Visiteur pour le Paraguay, 155.
 Philippe V, ses ordres pour faire fortifier Buenos-Ayrès, & ses Lettres au Provincial des Jésuites, 254. Sa Lettre à Dom Estevan de Urizar, Gouverneur du Tucuman, 345.
 Pitapiti (le) Riviere, 232.
 Ponce de Léon, (D. Diegue) Trésorier du Chapitre de la Cathédrale, s'oppose à la prise de possession de Dom Bernardin, 6. Traitement qu'il reçoit de cet Evêque, 36.
 Porto Carrero, (Don Melchior) Viceroy du Pérou : ordre qu'il donne pour chasser les Portugais de la Colonie du Saint-Sacrement, 258.
 Portugais. Leur entreprise sur le Pataguay, 185. Vingt-cinq sont pris par les Indiens des Réductions, & conduits au Supérieur des Missions, & ensuite au Gouverneur de Rio de la Plata, 186. Ce qui se passe entre ce Gouverneur & un Capitaine Portugais, 288. Leur prétention sur le Paraguay, 191. Ils sont chassés de la Colonie du Saint-Sacrement, 196. Ils s'y rétablissent, 257. Ils en sont chassés une seconde fois, 258.
 Portugaise, (Belle action d'une Dame) 197
 Propagande (la) examine la validité de la Consécration & de la prise de Possession de D. Bernardin, 77.

Q

QUIEZ, (les) conversion de ces Indiens, 323.
 Quiriquicas (les) mouvement excités parmi ces Indiens contre les Missionnaires, 280. ils prennent la fuite à la vue d'une Image de la Vierge, *ibid.* Leur conversion, 282. Ils sont délivrés d'une maladie, qui les avoit indisposés contre leurs Missionnaires, 285.

R

RADA (le P. André de) est nommé Visiteur du Paraguay, 155. Il consulte le Commissaire des Peres de Saint François, 156. En quel état il trouve la Province du Pataguay, 165.

Réductions. Leur état dans le Tucuman, 85. Désordres arrivés dans une Réduction des Itatines : comment on y remédie, 86. Inconvéniens des Réductions domestiques, 317.
 Rio Janeyro. Préparatifs que les Portugais y font pour un établissement dans le Pataguay, 185.
 Rios (le Marquis dos) Viceroy du Pérou, autorise le Gouverneur du Tucuman à faire la guerre aux Indiens du Chaco, 290.
 Riviere rouge, ou Rio Grande, 292.
 Roblez, (Dom André de) Gouverneur de Rio de la Plata, sollicite une récompense pour les Indiens des Réductions, 199. Il pense leur rendre un mauvais service, *ibid.*
 Romero (le P. Pierre) reçoit une singulière excuse de D. Bernardin, 55. Il se charge d'une entreprise sur le Chaco, 87. Son Martyre, 88.
 Romero, (le Frere Albert) ses travaux chez les Zamucos, 326. Il y est massacré par les Indiens, 327.
 Ruiz (le P. Diegue) sa Mission au Chaco, 211. Il va chercher des vivres & apprend en chemin la mort de ses Compagnons, 213.

S

SAINT-SACREMENT (le) fondé au Pataguay par les Portugais, 190. Les Espagnols s'en rendent les Maîtres, 196. Ce qui se passe entre les Cours d'Espagne & de Lisbonne au sujet de cette Colonie, 202. Second siege de cette Place, 258. Sa prise 259. Anecdotes de ce siege, 260.
 Salazar (D. Gabriel de) accompagne des Jésuites au Chaco, 170.
 Salazar, (Dom Jean-Martinez de) Gouverneur de Rio de la Plata ; utilité qu'il retire des Indiens des Réductions, 168. Il demande des Jésuites pour faire des propositions de Paix aux Mucovis ; 176.
 Salines (la Vallée des) sa situation, 222.
 Salvatierra, (le Vicomte de) Viceroy du Pérou, 422.
 Sanchez (D. Christophe de) est nommé Proviseur & Vicaire Général de Dom Bernardin, 6. Il reprend la Place qu'il occupoit pendant la vacance du Siege. Son Mandement, 75.
 Sanchez (Dom Fernand) Chanoine du Chapitre

Chapitre de l'Assomption, s'oppose à la prise de possession de D. Bernardin, & fait l'Office dans l'Eglise des Jésuites, 6. Traitement qu'il reçoit de l'Evêque, 36. Sentence qu'il reçoit, 39.

Sanchez (le P. Martin) est empêché par la disette de Missionnaires de suivre les intentions du Gouverneur du Tucuman, 311.

Santa (Montagne de) sa hauteur prodigieuse, 212.

Santa-Cruz (la nouvelle) sa situation, 239.

Santiago (le Fort de) 179.

Sarmiento, (D. Alonso) Gouverneur du Paraguay, extrémité où il est réduit par les Indiens en Commande: secours qu'il reçoit des Indiens des Réductions, 149. Nouvelles extrémités & nouveaux secours qu'il reçoit des mêmes Indiens: éloge qu'il en fait au Roi, 165.

Sibacas. Conversion de ces Indiens, 278.

Sobriño, (le P.) Recteur du Collège des Jésuites: ses complaisances pour l'Evêque, & ce qu'il lui en coute, 20. Il couvre l'Evêque de son manteau, 26. Il propose un projet d'accommodement entre l'Evêque & le Gouverneur: ce qui le fait manquer, 32. Requête qu'il présente à l'Audience de la Plata: comment elles sont reçues, 122.

Solinas, (le P. Antoine) sa Mission au Chaco, 211. Il y est tué en trahison, 214. On apprend son Martyre en Sardaigne le même jour qu'il arrive, 215.

Suarez (le P.) conduit à Saint-Joseph toute la Nation des Morotocos, 223.

Suburacas. Conversion de ces Indiens, 282.

Sylva (le P. Blaise de) massacré par les Indiens, 333.

T

TAño (le Pere Diaz, Requête qu'il présente à l'Audience de la Plata: comment elle est reçue, 122. Son voyage en Espagne: comment on l'y reçoit, 152.

Tarija. Ville & Vallée de ce nom: Fondation d'un Collège de Jésuites dans cette Ville, 218.

Tigres. Leur description, 208.

Tobas, (les) puissante Nation du Chaco, conçoivent des soupçons contre les Espagnols: difficulté de renouer avec eux, 176. Ils massacrent deux Jésuites, 124.

Tome II.

Truxillo, (le P.) Franciscain, nommé Vicegérant par Dom Bernardin, leve toutes les Censures, 52.

Tucuman. Contrées des Missionnaires dans cette Province, 79. Extrémité où elle se trouve réduite, 217. Projet d'une communication entre cette Province & le Paraguay, 249, 348. Elle est en proie aux Indiens du Chaco, 288.

V

VALBUERA (le Fort de) 292.

Valde-Irulan, (D. Alphonse-Jean de) Gouverneur de Rio de la Plata: ordre qu'il reçoit de chasser les Portugais de la Colonie du Saint-Sacrement, 258.

Valverdé, (D. Jean Blasquez de) Visiteur du Paraguay: ses recherches sur les Mines d'or, 129 & suiv. Il est chargé par l'Archevêque de la Plata de faire examiner le Caréchisme des Jésuites, 137. Nouvelles visites qu'il fait des Mines avec le Dénonciateur, 142. Ses deux Sentences définitives à ce sujet, 144.

Velasco, (D. Manuel de) Gouverneur de Rio de la Plata, envoie du secours à celui du Tucuman, 306.

Vilelas (les) caracteres de ces Indiens: pourquoi on ne les gagne pas, 308.

Villalon, (le Frere San Diego) Procureur de Dom Bernardin, est envoyé en Espagne avec des Procès-verbaux, & pourquoi, 112. Il retourne au Paraguay pour en rapporter de nouvelles pieces, 137. Il continue à calomnier les Jésuites en Espagne & à Rome; il est relégué dans un Couvent de son Ordre par ordre du Roi, 154.

Villafanti, (Jean de Vallejo) Général des Troupes de Dom Bernardin fait enfoncer les portes du Collège des Jésuites: traitement qu'il fait à ces Religieux, 108.

Violences exercées par les Officiers de D. Bernardin 43 & suiv.

Ulloa, (D. Nicolas de) Evêque du Tucuman, approuve les desseins des Jésuites sur le Chaco, 210.

Urizar, (D. Estevan de) Gouverneur du Tucuman: ses soins pour arrêter le brigandage des Indiens dans sa Province, 289. Il demande des Jésuites pour fixer l'inconstance des Indiens qu'il vouloit soumettre, 290. Ses préparatifs & ses

R R R

forces, *ibid.* Il réduit les Indiens à de grandes extrémités, 293. Traité qu'il fait avec quelques-uns, 294. Suite des opérations de sa Campagne, 298. Précaution qu'il prend pour s'assurer de quelques-uns, 300. Conditions qu'il met en son Traité avec les Lulles, 304. Il reçoit du secours de Buenos-Ayrès. Ses précautions pour éviter un mal-entendu, 306. Ses mesures pour assurer ses frontières, 309. Parti qu'il prend, faute de Missionnaires, 311. Ses précautions pour donner des fondemens solides à la Réduction des Lulles : son zèle & son désintéressement, 312. Lettre qu'il reçoit du Roi, 345. Sa mort & ses suites, 347.

Y

YAROS (les) Nation Méridionale du Paraguay abandonne la Foi : pour quel sujet, 209.
Yegros (le P. de) est chargé de l'instruction des Malbalas, 310, de celle des Lulles, 313. Sa réception : ses travaux

chez les Zamucos, 326. Ses travaux chez les Lulles, & ses diligences pour ramener ceux qui avoient abandonné leur Réduction, 346.

Z

ZAMUCOS, (les) description du País de ces Indiens, 323. Tentatives pour y former une Réduction, 324. Conversion de plusieurs, 325. Ils massacrent le Fr. Romero & plusieurs Chiquites, 327. Conversions inespérées de plusieurs, 332.
Zaraté, (le Licencié D. Pedre Ortiz de) sa naissance & son caractère : il se joint aux Missionnaires du Chaco, 211. Il y est tué en trahison, 214.
Zea (le P. Jean-Baptiste de) ses travaux chez les Chiriguanes, 223. Il convertit les Morotocos, 322. Ses tentatives pour former une Réductions chez les Zamucos, 324. Difficultés de cette entreprise, il en convertit quelques-uns, 325.

Fin de la Table des Matieres.

L I S T E

DES PIECES JUSTIFICATIVES.

BULLE de Grégoire XIII, qui permet aux Jésuites de nommer un Juge-Conservateur, qui prononce au nom du Saint Siège contre ceux qui les ont vus dans leurs biens & dans leur honneur. *Gregorii decimi Tertii facultas conservatoria, &c. Page j*

Déclaration satisfaisante de D. Bernardin de Cardenas, *page v.*

Sentence du Pere D. Pedro Nolasco, Juge-Conservateur des Jésuites du Paraguay, contre Dom Bernardin de Cardenas, Evêque du Paraguay, *page x.*

Sentence de Dom André de Léon Garavito, contre ceux qui ont eu part à l'expulsion violente des Jésuites de leur Collège de l'Assomption, *page xxij.*

Rétractation satisfaisante de Dom Gabriel de Cuellar & Mosquera au sujet des calomnies, qu'il avoit publiées contre les Jésuites, *page xxvj.*

Sentence de Dom Gabriel de Peralta, Juge-Conservateur des Jésuites, contre les Exécuteurs des violences de Dom Bernardin de Cardenas envers les Jésuites, *page xxviii.*

Lettre du même au Comte de Peñaranda, *page xi.*

Lettre de Dom Pedre Baygorti, Gouverneur de Buenos-Ayrès, au Président de l'Audience Royale des Charcas, *page xlv.*

Pieces relatives à la Junte convoquée par ordre du Roi Catholique pour l'examen de la Doctrine enseignée dans le Cathéchisme en Langue Guatanie, *page l.*

Premiere Sentence de D. Blasquez de Valverdé au sujet des Mines d'or, *page lxxxij.*

Seconde Sentence du même, sur le même sujet, *page xcvi.*

Lettre de l'Evêque du Tucuman, au Pape Alexandre VII, *page ciiij.*

Lettre de l'Archevêque de la Plata au Roi Catholique, *page cviiij.*

Lettre du Roi Catholique au Provincial des Jésuites du Paraguay, *page cxij.*

Certificat authentique de Dom Balthazar Garcia Ros, en faveur des Indiens des Réductions & des services qu'ils ont rendus, à la prise de la Colonie du Saint-Sacrement, *page cxv.*

Autre Lettre du Roi Catholique au Provincial des Jésuites, *page cxxij.*

Extrait d'une Lettre de Dom Balthazar Garcia Ros, Gouverneur du Paraguay après la visite qu'il avoit faite des Réductions, *page cxxv.*

Clauses insérées dans un Décret du Roi Catholique adressé au Gouverneur de Buenos-Ayrès, *page cxxvij.*

Information envoyée au Roi Catholique par l'Evêque du Tucuman, *page cxxxiiij.*

FAUTES A CORRIGER.

PAGE 28, lig. 30, qui étoit marqué, *lif.* qui étoient marqués. P. 32 lig. 27, qui étoient autres choses, *lif.* dont entr'autres choses. P. 83, lig. 19, ne fût que d'exécuter, *lif.* ne fût d'exécuter. P. 84, lig. 8, *lif.* la récompense. P. 110 lig. 31, il occupoit, *lif.* le rétable occupoit. P. 122, lig. 11, & lig. 16, de la Mancera, *lif.* de Mancera. P. 124, lig. 24, corrigez de même. P. 139, lig. 35, avoit jugés dignes, *lif.* avoit jugé dignés. P. 143, lig. 23, & leur en avoit, *lif.* & leur en avoit. P. 149, lig. 25, la tranquillité, *lif.* la tranquillité. P. 164, lig. 22, aucune autre intérêt, *lif.* aucun autre intérêt. P. 170, lig. 2, qui se puissent imaginer, *lif.* qui se puisse imaginer. P. 212, lig. 3, *ponctuez ainsi*: tout ce qui lui restoit de bien, dont il pût disposer. P. 216, lig. 24, de la Plata, *lif.* de la Palata, & lig. 32, Dom Jean, *lif.* Dom Pedre. P. 217, lig. 39, qu'il ne cherchoit, *lif.* qu'elle ne cherchoit; & lig. dernière, il signe, *lif.* elle signe. P. 218, lig. 1, il enjoignoit, *lif.* elle enjoignoit. P. 219, lig. 38, de tout les refus, *lif.* de tous les refus. P. 225, lig. 39, leur firent, *lif.* leur fit. P. 236, lig. 23, que de visite, *lif.* que de visites. P. 249, lig. 7, crue, *lif.* cru. P. 255, lig. 19 & 20, conduites, *lif.* conduits. P. 261, lig. 24, Il le fit, *lif.* Il la fit. P. 265, lig. 6, de ces servents, *lif.* de ses plus servents. P. 274, lig. 25, à qui on rend, *lif.* à laquelle on rende; & lig. 23, appelé, *lif.* appelée. P. 303, lig. 14, assurément, *lif.* assurément. P. 306, lig. 27, qui puissent, *lif.* qui pussent. P. 308, lig. 36, Lispreguer, *lif.* Lisperguer. P. 312, lig. 17, Secrétaire Général, *lif.* Secrétaire Général. P. 328, lig. 21, leurs, *lif.* leur. Du chiffre 36, on passe au chiffre 43, c'est une erreur, qui continue dans toute la suite; mais elle n'influe point dans la suite de l'Histoire. P. 343, lig. 5, y étoit trop près, *lif.* y étoient trop près; & lig. 30, pour eux, *retirer* ces mots. P. 343, lig. 35, dessin, *lif.* dessein. P. 353, à la marge dusecond alinea les Chiriguanes, *lif.* les Chiriguites. P. 454, lig. 1, don, *lif.* dont.

Fautes à corriger dans les Pisces.

PAGE v, lig. 29, du Chef de la Justice, *lif.* de Chef de la Justice. P. viij, lig. 39, Echo, *lif.* Fecho. P. x, dans le Titre, Sentence du R. P. François Pierre, *retirer* François. P. xij, lig. 10, pora, *lif.* para. P. xliij, lig. 25, estorarlo, *lif.* estorvarlo. P. xlix, lig. 29, desaforon, *lif.* desaforan. P. liij, lig. 33, de mas, *lif.* demas. P. lxiv, lig. 2, los contenidos, *lif.* à los contenidos. P. lxix, lig. 18, informaciones, *lif.* informaciones. P. lxxvij, lig. 29, pour exprime, *lif.* pour exprimer. P. lxxx, lig. 26, à aucun sens impur, à aucun des sens impurs, que leur impute le Seigneur Evêque. P. cxj, lig. 16, après ce mot Villa, *ajoutez* un Colegio. P. cxxij, lig. 8, en ces Provinces, *lif.* dans les Provinces. P. cxxv, lig. 10, cinquenta, *lif.* à cincuenta.

l
a
t
c
e
nt
c
c
s
s
s
ul
g
t
s
on
le
if
s
li

g
ex
lo.
as.
a-
er.
ute
P.
n-

